



**HAL**  
open science

## **Adoption en vue de la succession (yoshi) dans les familles guerrières à l'époque d'Edo (XVIIe - XIXe siècles)**

Yuta Segawa

► **To cite this version:**

Yuta Segawa. Adoption en vue de la succession (yoshi) dans les familles guerrières à l'époque d'Edo (XVIIe - XIXe siècles). Histoire. Université Paris Cité, 2021. Français. ⟨NNT : 2021UNIP7122⟩. ⟨tel-03771191⟩

**HAL Id: tel-03771191**

**<https://theses.hal.science/tel-03771191v1>**

Submitted on 7 Sep 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Université de Paris

**École doctorale [Langue, Littérature et Image : civilisations et sciences humaines  
(domaines francophone, anglophone et d'Asie orientale) - ED 131]**

***Laboratoire CRCAO***

**Adoption en vue de la succession (*yōshi*) dans les familles guerrières à l'époque d'Edo  
(XVIIe - XIXe siècles)**

Par Yūta SEGAWA

Thèse de doctorat d'Asie orientale et sciences humaines

Dirigée par Mme Annick HORIUCHI

Présentée et soutenue publiquement le 6 novembre 2021.

Devant un jury composé de :

M. CARRE Guillaume, Directeur d'études à l'EHESS, Rapporteur

M. HAYEK Matthias, Directeur d'études à l'EPHE, Examineur

Mme HORIUCHI Annick, Professeure à l'Université de Paris, Directrice de thèse

Mme KONUMA Isabelle, Professeure à l'INALCO, Rapporteuse

Mme ROBIN Isabelle, Maître de conférences HDR à Sorbonne Université, Examinatrice

M. STRUVE Daniel, Professeur à l'Université de Paris, Examineur



Except where otherwise noted, this work is licensed under  
<https://creativecommons.org/licenses/by-nd/3.0/fr/>



Titre : Adoption en vue de la succession (*yōshi*) dans les familles guerrières à l'époque d'Edo (XVIIe - XIXe siècles)

Résumé :

Les guerriers de l'époque d'Edo (1600-1868) recouraient à l'adoption en cas d'absence d'héritier. Du fait de la paupérisation croissante de la classe guerrière, l'adoption motivée par la dot s'est beaucoup répandue. Certains allaient jusqu'à vendre leur statut de guerrier en adoptant des fils issus de riches familles paysannes ou bourgeoises.

La thèse se propose d'aborder la pratique de l'adoption sous différents angles. Elle montre que les modalités pouvaient varier selon la taille et le profil du fief, le rang du guerrier, la fonction qu'il occupe dans la hiérarchie, mais aussi selon sa situation financière.

La première partie de la thèse étudie les écarts de revenus entre la famille adoptive et la famille de l'adopté selon une approche quantitative, à partir d'un ensemble de données disponibles pour les fiefs de Kiyosue, de Kuwana et d'Oshi.

La seconde partie s'intéresse aux réglementations se rapportant à l'adoption, émises par le shogunat et le fief d'Oshi. On peut y observer les concessions auxquelles le shogunat a dû se résoudre au fil des années, afin que les règlements ne soient pas trop éloignés des mœurs des guerriers.

La troisième partie aborde l'adoption sous l'angle des mentalités. Il s'agit d'examiner les interrogations et le trouble générés au sein des milieux guerriers par le décalage entre la pratique et les directives en matière d'adoption émanant des autorités.

Les deux dernières parties abordent des exemples concrets de réflexions et de stratégies élaborées par des familles en situation de chercher un héritier pour leur lignée. On examinera le cas de Takizawa Bakin, célèbre écrivain de statut marchand, désireux de retrouver son statut de guerrier possédé autrefois par sa famille, qui expose dans son autobiographie *Aga hotoke no ki* 『吾侬乃記』 ses pensées, ses conflits intérieurs et les circonstances de l'achat par adoption du statut guerrier pour son petit-fils.

Enfin, les archives historiques de la famille Segawa, qui sont analysées ici pour la première fois, permettent de lever le voile sur des aspects très concrets des processus d'adoption. La correspondance des membres de cette famille permet de retracer les démarches effectuées pour trouver un fils adoptif de statut similaire, le souhait de maintenir le lien du sang par le mariage avec la fille de la famille d'adoption, la nature

des relations de parenté qui s'instaurent entre la famille de l'adopté et la famille adoptive, et les difficultés d'intégration du fils adoptif dans sa nouvelle famille.

Mots clefs :

Adoption, *daimyō*, époque d'Edo, famille guerrière, fief, histoire du Japon, lien du sang, Samurai, Segawa, société statutaire, shogunat, statut social, succession, Takizawa Bakin, Tokugawa

Title: Adoption for succession (*yōshi*) in warrior families in the Edo period (17th-19th centuries)

Abstract:

The warriors of the Edo period (1600-1868) relied on adoption in the absence of an heir. As the warrior class became increasingly impoverished, dowry-driven adoption became widespread. This could even lead warriors to sell their status by adopting sons from wealthy peasant or bourgeois families.

The thesis examines the practice of adoption from different angles. It shows that the modalities could vary according to the size and profile of the domain, the rank of the warrior, the position he held in the hierarchy, but also according to his financial situation.

The first part of the thesis examines the differences in income between the adoptive family and the adoptee's family using a quantitative approach, based on a data set available for the domains of Kiyosue, Kuwana and Oshi.

The second part focuses on the regulations relating to adoption issued by the shogunate and the Oshi domain. It shows the concessions that the shogunate had to make over the years to ensure that the regulations were not too far away from the customs of the warriors.

The third part deals with adoption from the point of view of mentalities. It examines the questions and confusions that have arisen in warrior circles due to the discrepancy between the practice of adoption and the regulations issued by the authorities.

The last two parts deal with concrete examples of reflections and strategies developed by families in the situation of looking for an heir to their lineage. The case of Takizawa Bakin, a famous writer of merchant status, who seeks to recover the status of warrior once possessed by his family, will be examined from his autobiography *Aga hotoke no ki* 『吾仏乃記』 in which he exposes his thoughts, inner conflicts and the

circumstances surrounding his purchase of the warrior status for his grandson through adoption.

Finally, the historical archives of the Segawa family, which are analyzed here for the first time, shed light on how the adoption process was actually carried out. The correspondence between family members shows us the steps taken to find an adopted son of similar status, the desire to maintain the blood relationship by marrying the daughter of the adoptive family, the nature of the kinship relations that were established between the family of the adopted and the adoptive family, and the difficulties of the adopted to integrate into his new family.

Keywords: Adoption, daimyō, warrior family, domain, Japanese history, blood relationship, statutory society, samurai, Segawa, shogunate, social status, succession



## Remerciements

Lorsque j'ai décidé d'étudier le Japon à distance, à partir d'un poste d'observation à l'étranger, ma voie s'est curieusement ouverte en France. Mes remerciements vont avant tout à Madame Annick Horiuchi qui a accepté de diriger ma thèse et m'a accueilli dans le département des Langues et civilisations de l'Asie orientale de l'Université de Paris alors que je ne parlais pas un mot de français. Ce séjour a aussi été facilité par le Shōyū Club qui m'a doté d'une bourse pour une période de trois ans. Je remercie également l'équipe enseignante de la section japonais de l'Université de Paris qui m'a permis d'enseigner pendant deux ans en tant qu'ATER à l'UFR LCAO, me donnant les moyens de prolonger mon séjour en France.

Pour trouver les sources utilisées dans cette thèse, j'ai étudié pendant six mois à l'Université de Waseda à Tokyo au début de mon parcours de doctorant. C'est pendant ce séjour que j'ai pu réunir plus de 3000 photos de sources, parmi lesquelles les archives de la famille Segawa. Il m'a encore fallu trois ans pour lire et traduire ces documents en écriture cursive de l'époque d'Edo (*kuzushiji* 崩し字). J'ai utilisé les archives « Senzo yori no tsutomegaki » 「従先祖勤書」 pour calculer toutes les successions et les successions par adoption, ainsi que les revenus et les rangs familiaux des 379 familles vassales du fief d'Oshi. Ce travail m'a pris encore deux ans.

Grâce aux fruits de ce travail, j'ai pu construire le plan de ma thèse et j'ai pu la rédiger en m'appuyant encore sur d'autres sources qui avaient déjà été publiées. Les entretiens réguliers que m'accordait ma directrice de thèse ainsi que les conseils qu'elle me prodiguait m'ont permis de maintenir le cap.

Cependant, la rédaction en français de la thèse m'a posé de grosses difficultés. Il était nécessaire de faire vérifier mes écrits par des personnes natives mais n'importe quelle personne bénévole ne pouvait se charger de cette tâche. Le sujet étant pointu, il était nécessaire de faire appel à des spécialistes de l'histoire de l'époque d'Edo car la traduction des termes spécifiques requérait un talent professionnel. J'ai eu la chance d'établir une relation de travail fructueuse avec mes deux collègues, Sarah Valette d'Osia et Céline Zuretti, elles aussi doctorantes sous la direction de Madame Horiuchi. Écrire mes ébauches, les faire corriger à mes collègues puis les soumettre à Madame Horiuchi, les réécrire... Une spirale d'échanges vertigineuse s'est instaurée entre nous me laissant parfois perdu. Sept ans se sont finalement écoulés avant que cette thèse ne voie le jour.

Toutefois, mon séjour en France ne se résume pas à ce travail accompli et ces sept ans ont aussi apporté leur lot d'expériences humaines.

Je suis reconnaissant pour les nombreuses rencontres que ce séjour en France a occasionnées, pour les échanges avec les professeurs des études japonaises en France et les amis qui ont accompagné mon parcours dans ce pays. Je remercie également mes parents qui m'ont accordé leur confiance, me laissant suivre cette voie toute personnelle.

Enfin, ma gratitude va à mes ancêtres, ces personnes qui depuis des temps maintenant historiques ont consigné et conservé les sources qui, étant parvenues entre mes mains, ont inspiré et servi cette recherche.

## Sommaire

<b><i>Introduction</i></b>	<b>13</b>
<b><i>Première partie : Analyse statistique de l'adoption au sein des fiefs : les questions du statut et de la filiation</i></b>	<b>31</b>
<i>Chapitre 1. Le fief de Kiyosue</i>	<i>33</i>
1-1. Histoire de Kiyosue	33
1-2. Les sources	34
1-3. Le Travail d'Isoda Michifumi	37
1-4. La succession par adoption	39
1-5. Les écarts de revenus et de fonctions	40
1-6. Les conclusions d'Isoda Michifumi	40
<i>Chapitre 2. Le fief de Kuwana</i>	<i>42</i>
2-1. Histoire du fief de Kuwana	42
2-2. Histoire des Matsudaira-Ecchū-no-kami	44
2-3. Présentation et analyse des sources	45
2-4. La société de l'organisation vassalique ( <i>kashin-dan</i> 家臣団) de Kuwana	49
2-5. Les cas d'adoption de l'héritier parmi l'ensemble des successions	53
2-6. Le rapport entre l'adoption et le rang familial	72
2-7. Conclusion	89
<i>Chapitre 3. Le fief d'Oshi</i>	<i>91</i>
3-1. Histoire du fief d'Oshi	91
3-2. Histoire de la famille Matsudaira-Shimofusa-no-kami	93
3-3. L'adoption au sein de la famille Matsudaira-Shimofusa-no-kami	95
3-4. Présentation et analyse des sources	96
3-5. Organisation vassalique du fief d'Oshi	99
3-6. Nombre de cas d'adoption dans les successions des vassaux de classe supérieure ( <i>shoshi</i> )	106
3-7. Nombre d'adoptions parmi l'ensemble des successions des vassaux « intermédiaires » ( <i>omemie-ijō-okirimaidori</i> ) et « inférieurs » à la fin de l'époque d'Edo	107
3-8. Nombre de familles ayant eu recours à la succession par adoption parmi les vassaux de classe supérieure ( <i>shoshi</i> ) (du début à la fin de l'époque d'Edo)	108
3-9. Nombre de familles ayant eu recours à la succession par adoption parmi les vassaux « intermédiaires » et « inférieurs » à la fin de l'époque d'Edo	108
3-10. Proportion des cas d'adoption entre deux familles issues de lignées différentes	109

3-11. Adoption et revenu des familles	109
3-12. Rapport entre adoption et rang de fonction	111
3-13. Facteurs entrant en jeu dans la pratique de l'adoption	112
3-14. Rapport entre <i>sumikuchi</i> et adoption	114
3-15. Rapport entre adoption, revenu et fonction parmi les vassaux inférieurs	115
<i>Conclusion de la première partie</i>	116
<b><i>Deuxième partie : Les règlements relatifs à l'adoption émis par le shogunat et les autorités du fief d'Oshi</i></b>	125
<i>Introduction</i>	127
<i>Chapitre 4. Les règlements du shogunat</i>	129
4-1. Analyse chronologique des règlements shogunaux concernant l'adoption	129
4-2. L'interdiction de l'adoption motivée par la dot	139
4-3. Querelles de succession et interdiction du renvoi de l'héritier désigné	147
4-4. Conclusion	151
<i>Chapitre 5. Le fief d'Oshi</i>	153
5-1. Les dépenses obligatoires lors du mariage et de l'adoption du gendre	153
5-2. La fixation de l'ordre de succession et la restriction de l'adoption aux maisonnées de rangs équivalents appartenant à la même organisation vassalique	156
5-3. Le maintien du statut d'origine chez les parents du fils adoptif	159
5-4. L'adoption obligatoire pour les vassaux dépourvus de descendance	161
5-5. L'échec de l'adoption	162
5-6. Les démarches d'adoption classique	163
5-7. Les démarches concernant l'adoption sur le lit de mort	166
5-8. Les problèmes liés à l'adoption motivée par la dot et à l'âge du fils adoptif	168
<i>Conclusion de la deuxième partie</i>	169
<b><i>Troisième Partie : Appartenance lignagère et identité guerrière</i></b>	173
<i>Introduction</i>	175
<i>Chapitre 6. La difficulté de définir la notion de lignée dans le Japon ancien, médiéval et pré-moderne</i>	177
6-1. Analyse du mémorandum concernant la parenté de même lignage ou de lignage distinct par Kurosawa Sekka	178
6-2. Inō Masaoki et la définition de l'agnat à travers les <i>Questions concernant l'appartenance lignagère</i>	182

6-3. Atobe Yoshiakira et <i>les Théories de l'adoption japonaise (Nihon yōshi setsu 日本養子説)</i>	188
6-4. Conclusion	194
<i>Chapitre 7. Liens du sang et conscience identitaire dans la famille guerrière d'Edo</i>	196
7-1. Arai Hakuseki et la fierté guerrière dans les <i>Récits autour d'un feu de branchages (Oritaku shiba no ki 折たく柴の記)</i>	196
7-2. La conscience de l'identité guerrière chez les femmes : Tadano Makuzu et <i>Les contes anciens (Mukashi banashi むかしばなし)</i>	206
7-3. Matsudaira Sadanobu et les enjeux de l'adoption à travers les <i>Propos d'un homme du monde</i>	215
<i>Conclusion de la troisième partie</i>	221
<b><i>Quatrième Partie : Réintégrer la classe guerrière par l'achat du statut guerrier et l'adoption motivée par la dot : analyse du cas de Takizawa Bakin</i></b>	223
<i>Introduction</i>	225
<i>Présentation de l'auteur et des sources</i>	227
<i>Chapitre 8. Histoire de la famille Takizawa des origines à Bakin</i>	229
8-1. Les ancêtres de Bakin	229
8-2. Okiyoshi, 5e chef de la famille Takizawa et père de Bakin	231
8-3. Le parcours mouvementé de Tadaoki	232
8-4. L'adoption en échange du remboursement d'une dette : le cas de Kaneko (Takizawa) Sadaoki et de Genshichi	234
8-5. La vie du 6e chef de la famille Takizawa : Okimune, frère de Bakin	235
8-6. Les difficultés du gendre adoptif : Takizawa Okiharu (Tsunesaburō)	238
8-7. La chute : Okikuni (Bakin), 7e chef de la maisonnée Takizawa	240
8-8. Conclusion	242
<i>Chapitre 9. Les différentes manœuvres de Bakin dans le but de réintégrer la classe guerrière</i>	245
9-1. Mariage et descendance de Bakin	245
9-2. Takizawa Okitsugu : destiné à devenir médecin	247
9-3. Les efforts de Bakin pour faire adopter Okikuni (Tarō) par une maisonnée guerrière	255
<i>Conclusion de la quatrième partie</i>	275
<b><i>Cinquième partie : Étude de l'adoption dans la famille Segawa</i></b>	279
<i>Origine et histoire de la famille Segawa, problématique et présentation des sources</i>	281
<i>Chapitre 10. Les trois fils de Segawa Gizaemon (1779-1837)</i>	284
10-1. Carrière de Sakunojō et son contexte	285
10-2. Segawa Uhei (? -1874)	287

10-3. Segawa Keisaku /Matazō /Heizō (1815-1876)	289
10-4. Conclusion	292
<i>Chapitre 11. La question des liens du sang et de l'adoption</i>	294
11-1. Un lien du sang indestructible ?	294
11-2. Les échanges entre les membres de la famille d'origine et les fils adoptifs	300
11-3. Conclusion	302
<i>Chapitre 12. Pratique de l'adoption et réseau familial</i>	304
12-1. Retard dans l'adoption	304
12-2. Le fils adoptif idéal selon Sakunojō	305
12-3. L'adoption de Nishida Hayama	311
<i>Conclusion de la cinquième partie</i>	321
<b>Conclusion</b>	323
<i>Conclusion 1. La dépendance à l'adoption et la prépondérance de l'adoption extérieure à la lignée agnatique</i>	326
<i>Conclusion 2. L'inadéquation entre les idéaux du shogunat et les exigences de la réalité</i>	327
<i>Conclusion 3. L'existence d'une conscience statutaire et d'un désir de préserver des liens du sang</i>	330
<i>Conclusion 4. L'existence d'une marchandisation du statut guerrier guidée par la pauvreté et l'ambition</i>	332
<i>Conclusion 5. L'existence de pratiques différentes entre l'élite guerrière et les vassaux inférieurs</i>	334
<b>Annexes</b>	339
<b>Bibliographie</b>	479
<i>Sources primaires</i>	480
<i>Dictionnaires</i>	482
<i>Études en langues occidentales</i>	482
<i>Études en japonais</i>	484

## Introduction

Cette thèse traite de l'adoption motivée par la succession familiale au sein des maisonnées guerrières de l'époque d'Edo (*Edo jidai* 江戸時代 XVIIe – XIXe siècles). Dans le cadre de ce travail, nous allons chercher à cerner et définir le concept d'adoption ainsi que sa pratique concrète dans la société guerrière, classe qui domine l'archipel durant la période prémoderne.

Des études réalisées par des chercheurs français montrent que le terme *kazoku* 家族, aujourd'hui utilisé pour désigner la « famille », a été créé à l'époque Meiji, en opposition au terme *ie* 家, employé pour désigner le fonctionnement et la structure de la famille jusqu'à la fin de l'époque Edo<sup>1</sup>.

À partir de ce constat, il nous a semblé intéressant de chercher à comprendre les spécificités de la famille prémoderne. Nous avons ainsi décidé de nous focaliser sur la succession par adoption, en tant que pratique dans laquelle s'expriment le plus clairement les notions de lignée et de maisonnée, essentielles à la compréhension de ce qu'est la famille japonaise de l'époque d'Edo.

Dans la mesure où il était impossible d'explorer l'intégralité de cette question dans le cadre d'une thèse, nous avons décidé de nous concentrer sur la famille guerrière et d'aborder le problème de l'adoption à travers les quatre angles d'approche principaux que sont l'analyse des données chiffrées, des législations, des réflexions théoriques portant sur le statut et la lignée, ainsi que l'étude de cas concrets, en prenant appui sur des sources exploitées pour la première fois dans le cadre d'un travail historique.

Considérer l'histoire de l'adoption durant la période prémoderne nous permet également de mieux comprendre les fondements de sa pratique contemporaine, en particulier l'origine des différences qui l'oppose par essence à l'adoption pratiquée en Occident.

En effet, bien que la société japonaise d'aujourd'hui ne soit plus organisée autour de la transmission du statut social, le désir de perpétuer la maisonnée demeure présent parmi de nombreuses familles. À ce titre, en 2009, la majorité des 85 000 adoptions réalisées au Japon concernait des hommes adultes et le motif évoqué était la succession de la maisonnée<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> LOZERAND Emmanuel, équipe DDEM (Discours et débats de l'ère Meiji), « Dire la « famille » dans le Japon moderne et contemporain : *ie*, *katei*, *kazoku*, repères et hypothèses », GALAN Christian dir., LOZERAND Emmanuel (dir.), *La Famille japonaise moderne*, Paris, Éditions Philippe Picquier, 2011, p. 585-627.

<sup>2</sup> KANEKO Yoshiaki 金子義明, « Yōshi seido no riyōjittai » 「養子制度の利用実態」, *Chibadaigaku hōgaku ronshū* 『千葉大学法学論集』, n°25-4 (2011), p. 162.

Par ailleurs, on voit se pratiquer encore aujourd'hui la coutume de « l'adoption du gendre » (*mukoyōshi* 婿養子). Certaines familles ont recours à cette pratique lorsque le chef de famille est dépourvu de descendance masculine. Elle consiste à adopter l'époux d'une des filles pour en faire l'héritier de la maisonnée.

Ces pratiques qui semblent spécifiques à la société japonaise trouvent leurs racines à l'époque d'Edo. Il s'agit d'une période marquée par une profonde dépendance vis-à-vis de l'adoption puisque l'élément fondamental que constituait le système de la maisonnée (*ie*) prenait appui sur la transmission héréditaire du statut et des fonctions, sur le modèle de la maison Tokugawa 徳川 au sein de laquelle se transmettait de génération en génération la charge de shogun. Sans héritier, la maisonnée était vouée à l'extinction et l'adoption était l'unique moyen d'échapper à ce destin. La dynastie des Tokugawa elle-même dut recourir à l'adoption à plusieurs reprises puisque six des quinze shoguns qui se sont succédé de 1603 à 1867 ont été adoptés au sein de familles possédant des liens de sang avec le fondateur de la lignée, Tokugawa Ieyasu 徳川家康 (1543-1616).

Des recherches précédentes permettent de comprendre qu'au-delà de la famille shogunale, l'ensemble des maisonnées guerrières étaient en vérité dépendantes de la pratique de l'adoption.

Parmi les raisons qui ont rendu l'adoption nécessaire pour assurer la succession dans les familles guerrières, il faut distinguer la question des taux de mortalité et de natalité de cette période. Il existe peu de recherche concernant ce thème, cependant, selon l'historien Murakoshi Kazunori 村越一哲, le taux de mortalité des enfants avant l'âge de cinq ans dans les familles de *daimyō* était de 378,4 pour mille, entre 1671 et 1850. Ce taux augmente jusqu'à 547,9 pour mille si l'on considère seulement la fin de cette période, entre les années 1821 et 1850, signifiant que 5,5 enfants sur dix décédaient avant l'âge de 5 ans<sup>3</sup>.

Dans le fief d'Uwajima 宇和島 (actuelle préfecture d'Ehime 愛媛), grand territoire d'un rendement de 100 000 *koku* 石, on sait que le nombre moyen d'enfants masculins nés au sein d'une famille vassale de rang élevé entre 1770 et 1868 était de 2,13 et le nombre moyen d'enfants vivant au-delà de 15 ans était de 1,2. Ainsi, le nombre de garçons dans les familles guerrières était généralement faible et les cadets atteignant l'âge adulte étaient très souvent adoptés par des familles dépourvues de fils.

Tsubouchi Reiko 坪内玲子, spécialiste de démographie historique, a étudié le taux de natalité parmi les vassaux et seigneurs de quatre grands fiefs possédant un revenu supérieur à 100 000 *koku*<sup>4</sup>.

Concernant le nombre de fils au sein des maisonnées vassales, elle démontre que plus

---

<sup>3</sup> MURAKOSHI Kazunori 村越一哲, « Daimyō no nyūyōji shibōritsu 1651-1850 nen » 「大名の乳幼児死亡率 1651-1850年」, *Jinkōgaku kenkyū* 『人口学研究』, n°24 (1999), p. 19.

<sup>4</sup> TSUBOUCHI Reiko 坪内玲子, *Keishō no jinkōshakaigaku* 『継承の人口社会学』, Kyōto, Mineruva shobō, 2001, p. 22.

le revenu de la famille était significatif, plus le nombre de fils était important, ce qui veut dire que les maisonnées de rang supérieur étaient moins dépendantes de l'adoption.

Dans le fief de Nanbu 南部 (actuelle préfecture d'Iwate 岩手) au XVIIe siècle, la moyenne était de 1,95 fils par famille pour les vassaux de plus de 150 *koku*, alors qu'elle oscillait entre 1,45 et 1,7 pour les maisonnées possédant des revenus inférieurs. Par ailleurs, les données recueillies pour le XVIIIe siècle montrent que 25% des familles n'avaient pas de fils<sup>5</sup>.

Dans le fief de Satake 佐竹 (actuelle préfecture d'Akita 秋田), la moyenne était de 1,54 fils par maisonnée vassale au XVIIe siècle et de 1,55 au XVIIIe siècle<sup>6</sup>.

Dans le fief d'Aizu 会津 (actuelle préfecture de Fukushima 福島), le nombre moyen de fils par famille aux XVIIe et XVIIIe siècles est plus élevé que pour les autres fiefs. Il est ainsi de 3,34 fils par maisonnée, pour les vassaux de plus de 1000 *koku*, de 2,22 pour ceux dont le revenu est compris entre 200 et 999 *koku*, de 1,86 pour ceux dont le revenu est compris entre 100 et 199 *koku* et enfin de 1,53 pour ceux dont le revenu est inférieur à 100 *koku*<sup>7</sup>.

Dans le fief de Kaga 加賀 (actuelle préfecture d'Ishikawa 石川), le nombre moyen de fils pour les familles ayant plus de 1000 *koku* de rente était de 1,67 fils par foyer aux XVIIe et XVIIIe siècles et de 1,04 pour les maisonnées de moins de 200 *koku* durant la même période. On observe donc que les vassaux, notamment ceux de faible revenu, avaient peu de fils dans ce fief<sup>8</sup>.

Concernant les données relatives aux familles de grands *daimyō* à la tête de ces fiefs, le nombre moyen de fils par foyer était de 3,24 au XVIIe siècle et de 3,41 au XVIIIe siècle. Ce chiffre élevé s'explique par la présence de nombreuses concubines en plus de l'épouse officielle<sup>9</sup>.

Tsubouchi a ainsi mis en évidence la rareté des fils au sein des familles guerrières, en particulier pour les vassaux de rang inférieur, et ce même au sein de fiefs de plus de 100 000 *koku*. Ce phénomène rendait les maisonnées dépendantes du système d'adoption<sup>10</sup>.

Cependant, lorsque l'on s'intéresse à la question de l'adoption au Japon, il est nécessaire de prendre en considération non seulement les chiffres et les textes de lois mais aussi les mentalités, en traitant la question dans une perspective anthropologique. En outre, la société de l'époque d'Edo étant basée sur l'appartenance à un statut social, il est nécessaire de considérer également la question du rapport entre l'adoption et le statut.

À ce titre notre étude prendra appui sur des mémoires et correspondances qui nous permettront d'analyser le point de vue et les sentiments des guerriers vis-à-vis de l'adoption,

---

<sup>5</sup> Tsubouchi Reiko, *op. cit.*, p. 22.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 125-127.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 235.

et de confronter les pratiques avec ce qui ressort des études statistiques ainsi que des réglementations mises en place par le pouvoir.

Avant de poursuivre, il est nécessaire de rappeler un certain nombre d'éléments concernant le système shogunal, la classe guerrière ainsi que les bouleversements socio-économiques qui ont marqué cette période. Nous allons tout d'abord présenter les caractéristiques principales de la famille guerrière de l'époque d'Edo, du système du shogunat et des fiefs, du statut guerrier ainsi que les différents rangs familiaux qui composent la société guerrière. Dans un second temps, nous aborderons les changements économiques et sociaux à l'origine de pratiques telles que l'adoption inter-statutaire et la « vente » du statut guerrier, qui ont transformé peu à peu le visage de l'adoption.

- La famille guerrière et le chef de maisonnée

Au sein de la famille guerrière, le chef de la maisonnée (*tōshu* 当主 ou *kachō* 家長) est le personnage le plus important. C'est lui qui assure la direction la maison (*katoku* 家督) et qui sert le seigneur en exerçant une fonction au sein de son administration. Cette fonction est attachée à un revenu et tous deux définissent le rang de la famille au sein de l'organisation vassalique.

Le chef de la maisonnée possède une épouse officielle ainsi que parfois une ou plusieurs concubines<sup>11</sup>. C'est généralement le fils aîné issu de l'épouse officielle qui prend la succession de la maisonnée<sup>12</sup>. Il arrive cependant, en cas d'absence de fils né de l'épouse, ou bien dans le cas d'un aîné jugé inapte à succéder à son père, que le fils d'une concubine, ou bien encore un frère cadet, soit amené à devenir l'héritier<sup>13</sup>.

Lorsqu'un chef de famille n'a que des filles ou est dépourvu de descendance, il est de coutume de recourir à l'adoption : du gendre dans le premier cas, d'un fils cadet issu d'une autre maisonnée (mais appartenant à la même lignée de préférence) dans le second. L'héritier peut parfois occuper une fonction aux côtés de son père (par exemple, en tant que page) mais la plupart du temps seul le chef de famille est au service du seigneur.

- Le « système du shogunat et des fiefs » (*bakuhau taisei* 幕藩体制), l'organisation vassalique et le statut guerrier

---

<sup>11</sup> Il arrive aussi que le chef de famille n'ait que des concubines et soit dépourvu d'épouse officielle.

<sup>12</sup> SEGAWA Yūta, « Le couple dans la famille guerrière durant la seconde moitié de l'époque d'Edo (XVIIIe-XIXe siècle) : la question du mariage et du concubinage », n°41 (2017), p. 25-26.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 16.

Le shogun est à la tête du pays et de la société guerrière. Le terme *shogun* 将軍 est l'abréviation de *Seii-Taishogun* 征夷大將軍, « généralissime chargé de la pacification des barbares », titre conféré par l'empereur qui réside à Kyoto 京都. Il dirige le shogunat, soit le « gouvernement de la tente » (*bakufu* 幕府), et sa légitimité lui est conférée par l'empereur. Le shogunat d'Edo a été mis en place en 1603 par le fondateur de la dynastie, Tokugawa Ieyasu (1542-1616), suite à la bataille de Sekigahara 関ヶ原 (1600) lors de laquelle il a soumis ses ennemis et imposé son hégémonie sur le pays. À l'époque d'Edo, les descendants d'Ieyasu se transmettent le titre de shogun de manière héréditaire, de père en fils, et gouvernent le Japon depuis la capitale politique d'Edo (ancien nom de Tokyo).

Bien qu'étant en théorie le dépositaire du pouvoir confié par l'empereur, le *shogun* promulgue dès 1615 *les Règlements du palais et des nobles de cour* (*Kinchū narabini kuge shohatto* 禁中並公家諸法度) qui limitent les activités de l'empereur et de la noblesse à l'étude et aux arts et leur ôtent toute prérogative politique<sup>14</sup>.

Le terme *bakuhan-taisei* 幕藩体制, utilisé pour désigner le « système du shogunat et des fiefs », renvoie à une organisation de gouvernement à « deux têtes », avec d'un côté le shogunat qui domine l'ensemble du pays à la manière d'un suzerain, et de l'autre des maisonnées seigneuriales qui sont à la tête d'un territoire appelé *han* 藩 « fief », sur lequel elles exercent une gestion autonome<sup>15</sup>. Les maisonnées seigneuriales n'en demeurent pas moins assujetties au shogun.

Le shogun possède plusieurs types de vassaux.

Il y a tout d'abord les seigneurs féodaux cités précédemment, qui sont à la tête de fiefs dont le rendement en riz estimé est supérieur à 10 000 *koku* et que l'on nomme *daimyō* 大名. Il existe à cette époque trois grandes catégories de seigneurs féodaux, établies en fonction du mérite accumulé par le passé et définissant les rapports avec le shogun.

En premier lieu, on trouve les *daimyō* « extérieurs » (*tozama* 外様). À l'époque médiévale, il s'agissait de seigneurs indépendants, gouvernant des territoires de vaste étendue au sein desquels ils employaient un grand nombre de vassaux, à la différence des *daimyō* issus des deux autres catégories qui possédaient généralement des fiefs plus réduits<sup>16</sup>. Ces familles existaient déjà à l'époque des provinces en guerres (*sengokujidai* 戦国時代, 1467-1590) et elles se sont progressivement ralliées aux réunificateurs du Japon à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Les seigneurs qui se sont rangés du côté de Toyotomi Hideyoshi vont voir leur territoire réduit suite

---

<sup>14</sup> HERAIL Francine, *Histoire du Japon*, Paris, Hermann, 2010, p. 612-613.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 647.

<sup>16</sup> Bien que l'on appelât *daimyō* tous les seigneurs possédant plus de 10 000 *koku* de rente, il existait dans les faits une grande différence en termes de puissance et de revenu entre les *fudai* qui étaient généralement à la tête de petits territoires d'une valeur de 30 000 *koku* en moyenne, et les *tozama* qui pouvaient régner sur des fiefs colossaux dont la valeur atteignait parfois des centaines de milliers de *koku*.

à la victoire d'Ieyasu à Sekigahara<sup>17</sup>. C'est le cas, par exemple, du fief de Chōshū 長州 gouverné par la famille Mōri 毛利. Ces fiefs vont se voir écartés de la gouvernance du pays, du fait de l'interdiction qui leur est faite d'occuper des fonctions dans l'appareil administratif du gouvernement central<sup>18</sup>. En outre, leurs terres sont généralement situées loin d'Edo, dans des régions périphériques (comme le Tōhoku 東北 et le Kyūshū 九州) et le shogunat les surveille comme de potentiels opposants, leur allégeance récente n'ayant été acquise qu'au prix de leur défaite<sup>19</sup>. À ce sujet il convient de rappeler que ce sont précisément trois fiefs *tozama* que sont Satsuma 薩摩, Chōshū et Tosa 土佐 qui provoqueront la chute du shogunat en 1868.

La seconde catégorie est celle des *daimyō* « héréditaires » (*fudai* 譜代). Elle regroupe les familles seigneuriales qui servaient déjà Ieyasu avant la bataille de Sekigahara et la mise en place du shogunat. Ils vont se voir confier un rôle politique ainsi que des fonctions importantes dans l'appareil administratif shogunal.

La dernière catégorie est celle des *daimyō* de la « parentèle » (*gokamon* 御家門). Il s'agit de parents des Tokugawa. Ils ne participent pas officiellement aux affaires politiques mais ils possèdent une influence directe sur la personne du shogun et ont la possibilité de le conseiller dans ses décisions. Cette classe regroupe des maisonnées portant le nom de Tokugawa et celles qui peuvent prétendre à l'ancien patronyme d'Ieyasu, Matsudaira. Les familles portant le nom de Tokugawa sont les plus proches de la dynastie shogunale. Les Tokugawa d'Owari (Owari-Tokugawa 尾張徳川), de Kii (Kii-Tokugawa 紀伊徳川) et de Mito (Mito-Tokugawa 水戸徳川) peuvent fournir des fils adoptifs à la lignée shogunale en cas d'absence d'héritier<sup>20</sup>.

Les maisonnées seigneuriales possèdent, à l'instar du shogun, leur propre organisation vassalique appelée *kashin-dan* 家臣団 ; ces vassaux s'occupaient de la politique, de l'administration, de la justice, de la police et de la perception des impôts au sein du fief.

Le shogun dispose de ses propres vassaux (*jikisan* 直参), percevant un revenu inférieur à 10 000 *koku*. Ce sont les *hatamoto* 旗本 (hommes de la bannière) et les *gokenin* 御家人 (hommes de la maison).

Les hommes de la bannière possèdent le droit d'audience avec le shogun (*omemie* 御目見) ainsi que le privilège de monter à cheval. Certains d'entre eux bénéficiant d'un revenu particulièrement élevé peuvent disposer de leurs propres vassaux. Les guerriers de cette catégorie occupent des fonctions importantes dans l'appareil administratif shogunal.

Les hommes de la maison sont dépourvus du droit d'audience. Ils ne bénéficient pas non plus de celui d'aller à cheval, à l'exception de ceux qui exercent la fonction de *yoriki* 与

---

<sup>17</sup> Les *tozama daimyō* vont néanmoins conserver, dans la majorité des cas, un territoire de grande ampleur, bien supérieur à ceux des seigneurs de la parenté ou héréditaires.

<sup>18</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* 『国史大辞典』 sur « *daimyō* » 「大名」.

<sup>19</sup> HERAIL Francine, *op. cit.*, p. 632-634, 643.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 584, 624-625.

力 (gendarme à cheval). Les fonctions occupées par ces vassaux sont très variées, allant de la fonction de guerrier à pied à celle de fantassin, voire de valet d'arme, jusqu'à celle d'ouvrier ou de domestique salarié<sup>21</sup>.

Au plus bas de l'organisation vassalique (seigneuriale ou shogunale), on trouve les *ashigaru* 足輕 (fantassins, aussi appelés *dōshin* 同心 quand il s'agit des vassaux du shogun) et les *chūgen* 中間 (soldats chargés de la logistique) qui prennent en charge divers petits travaux en temps de paix. Il y a peu de recherches concernant ces deux statuts, mais l'on sait que pour la majorité d'entre eux la fonction n'était pas héréditaire. Parfois, il s'agissait de paysans employés temporairement. D'après les travaux de l'historien Isoda Michifumi 磯田道史, à Tsuyama (actuelle préfecture d'Okayama 岡山), les fantassins et soldats chargés de la logistique étaient recrutés sur une seule génération parmi les paysans du fief<sup>22</sup>.

L'ensemble des guerriers, depuis les seigneurs de plusieurs centaines de milliers de *koku* jusqu'aux petits samourais dotés d'un très faible revenu, possèdent leurs propres vassaux ou domestiques qui correspondent à leur rang de revenu et de fonction. En outre, ils doivent se tenir prêts à partir en guerre et/ou à fournir du matériel et des hommes à la demande de leur seigneur. C'est ce que l'on appelle le « service militaire » (*gunyaku* 軍役). Par exemple, un homme de la bannière possédant une rente de 400 *koku* devait être apte à fournir, en cas de besoin, douze personnes, soit trois cadets (*wakatō* 若党, combattants spécialisés), deux valets porteurs de lance, un palefrenier, deux porteurs de bagages, un valet porte-casque, un porteur de malle garde-robe et un porteur de sandales<sup>23</sup>.

Les guerriers sont dotés d'un statut qui les place au sommet de la hiérarchie sociale à l'époque d'Edo. Divers privilèges, attachés à ce statut, créent une séparation nette avec le reste de la population. Parmi ces privilèges, on peut citer celui de porter les deux sabres (*daishō* 大小) ainsi qu'un nom de famille (les fantassins pouvaient également bénéficier de ces droits<sup>24</sup>). Par ailleurs, le guerrier est détenteur de « l'honneur » et celui-ci doit être défendu à tout prix, c'est pourquoi en cas d'affront de la part d'un individu du peuple, il avait pour obligation de l'occire (*burei uchi* 無礼討ち ou *kirisute gomen* 切捨御免) afin de préserver sa dignité<sup>25</sup>. Mais il y avait d'autres formes de privilèges accordés aux familles guerrières en rétribution de services rendus au fief par des ancêtres<sup>26</sup>.

---

<sup>21</sup> HERAIL Francine, *op. cit.*, p. 626.

<sup>22</sup> ISODA Michifumi 磯田道史, « Tsuyama hanryō Yamakitamura no ashigaru, chūgen bōkō » 「津山藩領山北村の足輕・中間奉公」, *Nihonkenkyū* 『日本研究』, n°24 (2002), p. 88.

<sup>23</sup> HERAIL Francine, *op. cit.*, p. 624-625.

<sup>24</sup> ISODA Michifumi, *op. cit.*, p. 93.

<sup>25</sup> HOTTA Yukiyoishi 堀田幸義, « Bushi no tashinami bushi no igen sonosan » 「武士の嗜み、武士の威厳 その三」, *Miyagi kyōikudaigaku kiyō* 46 『宮城教育大学紀要』, n°46 (2011), p. 270.

<sup>26</sup> De tels privilèges pouvaient être également accordés à des marchands ou des paysans.

• Le rang familial au sein du statut guerrier

À côté des grandes catégories de vassaux évoquées précédemment, il existe également des « rangs familiaux » (*kakaku* 家格) qui permettent d'établir une hiérarchie parmi les maisonnées guerrières de l'organisation vassalique.

Le rang familial est déterminé par l'histoire de la famille et ses antécédents de service auprès du seigneur, le montant des revenus perçus, la présence ou l'absence du droit d'audience auprès du seigneur et du privilège de monter à cheval, ainsi que par la fonction maximale qui peut être atteinte par le chef de famille au sein du cursus honorum propre à chaque fief<sup>27</sup>. Afin de comprendre comment ces différents éléments se combinent dans l'attribution du rang familial, nous allons prendre l'exemple de quatre familles de *daimyō* : les maisons Ii 井伊, Sakai 酒井, Hotta 堀田 et Doi 土井. En raison de leurs faits d'armes glorieux aux côtés d'Ieyasu, ces quatre maisonnées de *daimyō* héréditaires (*fudai*) sont les seules à pouvoir voir leur chef accéder à la fonction de *tairō* 大老 « grand ancien », qui est la fonction la plus élevée dans l'appareil shogunal. Par ailleurs, pour cette raison, ces grands vassaux possèdent des revenus bien supérieurs à ceux normalement octroyés aux *fudai* : les Ii bénéficient d'une rente de 300 000 *koku*, les Sakai de 150 000 *koku*, les Hotta de 110 000 *koku* et les Doi de 70 000 *koku*. Ils sont naturellement pourvus des droits d'audience et de monter à cheval. Ce sont donc les vassaux shogunaux possédant le rang le plus élevé parmi les *daimyō* héréditaires.

Le rang familial est fixé au moment où une maisonnée entre au service du seigneur. Il correspond donc au revenu et à la fonction accordés au chef de famille au moment où celui-ci prête allégeance à son maître. Il peut être amené à varier par la suite en fonction du mérite acquis par les descendants (ou bien encore en cas de sanction) mais le peu d'occasions de se distinguer par des faits d'armes à l'époque d'Edo fait qu'il est relativement difficile pour un guerrier de s'élever dans la hiérarchie vassalique.

Il existe des guerriers ne possédant pas de rang familial : ce sont les *rōnin* 浪人, « guerriers sans maître » ou encore « guerriers sans attache ». Il s'agit d'un état temporaire auquel on peut être réduit contre son gré (consécutivement à l'extinction de la maisonnée seigneuriale) mais qui peut également correspondre à un choix stratégique en vue d'augmenter son rang familial et son revenu, en cherchant à se faire embaucher par un maître plus fortuné. Cependant, c'est un pari risqué car si le guerrier ne parvient pas à retrouver un employeur rapidement, il peut finir par perdre définitivement son statut. Par ailleurs, n'ayant pas de rente fixe puisque dépourvu de maître à servir, le *rōnin* est contraint de chercher des moyens de subsistance, le temps de trouver un nouveau seigneur<sup>28</sup>.

---

<sup>27</sup> KASAYA Kazuhiko 笠谷和比古, *Kinsei bukeshakai no seijikōzō* 『近世武家社会の政治構造』, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, p. 159.

<sup>28</sup> HERAIL Francine, *op. cit.*, p. 713-714.

• Les difficultés financières de la société guerrière

La société guerrière dans son ensemble va connaître un appauvrissement croissant avec le temps, sans que le shogunat et les seigneurs ne puissent trouver de moyen efficace pour enrayer la crise. En conséquence, les guerriers de rang modeste vont éprouver un certain nombre de difficultés à conserver leur statut et à se maintenir en tant qu'élite sociale.

Au début de l'époque d'Edo, les finances du shogunat sont au plus haut grâce à l'administration directe d'un territoire de plus de 2 000 000 de *koku* ainsi que la mainmise exercée sur l'ensemble des mines d'or, d'argent et de cuivre du pays. Cependant, les gisements ne vont pas tarder à se tarir et le grand incendie de l'ère Meireki 明暦 qui a consumé 60% de la ville d'Edo en 1657 va générer des frais de reconstruction colossaux. Ainsi, le shogunat va connaître des difficultés économiques dès la fin du XVIIe siècle<sup>29</sup>.

Entre 1695 et 1714, le préfet des comptes Ogiwara Shigehide 荻原重秀 (1658-1713) procède à une dévaluation monétaire afin de résoudre la situation, mais cette entreprise va au contraire générer une inflation importante. Par ailleurs, une succession de désastres va marquer le début du XVIIIe siècle, avec notamment le grand séisme du Kantō de l'ère Genroku 元禄 (1703), l'éruption du mont Fuji 富士 en 1707 et le grand incendie de Kyoto en 1708. Les reconstructions et mesures d'aides prises à la suite de ces catastrophes vont affaiblir encore davantage les finances du shogunat<sup>30</sup>.

Afin de rétablir la situation, le huitième shogun Yoshimune 吉宗 (1684-1751) va mettre en place les « réformes de Kyōhō 享保 » (1736) et encourager le défrichement de nouvelles terres. Le domaine shogunal va ainsi augmenter considérablement pour atteindre 4 500 000 *koku*, permettant enfin au shogunat d'obtenir un excédent financier<sup>31</sup>. L'accroissement du rendement en riz consécutif au défrichage et aux progrès dans les techniques agricoles aura pour contrepartie une baisse du prix de cette denrée, portant préjudice à l'économie des familles guerrières dont le revenu perçu en riz demeurerait quant à lui invariable<sup>32</sup>.

Durant l'ère Kansei 寛政 (1789-1801), le ministre (*rōjū* 老中 « ancien ») Matsudaira Sadanobu 松平定信 (1759-1829) met en place une série de mesures d'austérité connues sous le nom de « réformes de Kansei » (1790). Celles-ci vont avoir peu d'effet et au contraire augmenter la charge des familles de *daimyō* en leur faisant prendre en charge les frais de travaux d'endiguement des voies fluviales ainsi que la reconstruction du palais impérial. Face à cet échec, le shogunat s'engage dans une nouvelle refonte monétaire en 1818 qui porte ses fruits. Cependant, les frais liés à l'armement et à la modernisation militaire occasionnés par

---

<sup>29</sup> FUJITA Satoru 藤田覚, *Kanjōbugyō no Edojidai* 『勘定奉行の江戸時代』, Tokyo, Chikumashobō, 2018, p. 49-51.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 61-63.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 100.

l'arrivée des étrangers et par la montée des oppositions contre le shogunat vont de nouveau acculer les finances shogunales dès le milieu du XIXe siècle<sup>33</sup>.

Les difficultés financières du shogunat ont naturellement eu des répercussions sur les *daimyō* qui soutenaient économiquement le shogunat en tant que vassaux. Mais les seigneurs étaient en outre affaiblis par leurs propres problèmes financiers découlant des obligations imposées par le shogunat.

Parmi elles, le *sankin kōtai* 参勤交代, qui obligeait les *daimyō* à résider en alternance à Edo, représentait un fardeau budgétaire très important. Ce système imposé à tous les seigneurs par le shogunat<sup>34</sup> impliquait que ces derniers se rendent à Edo accompagnés de leur escorte, séjournent longuement dans une cité où les prix étaient plus élevés que ceux des provinces, et entretiennent une résidence dans la capitale shogunale où demeuraient en permanence une partie de leur famille et de l'administration du fief.

Le but de ce système était d'une part de surveiller les seigneurs en les obligeant à séjourner la moitié du temps au plus près du pouvoir shogunal, mais aussi et surtout de les affaiblir économiquement. Par exemple, lorsque la maisonnée Maeda 前田 du fief de Kaga, la plus puissante famille de *daimyō* extérieurs du pays, à la tête d'un territoire de 1 000 000 *koku*, effectuait son voyage jusqu'à Edo, c'était plus de 4000 vassaux qui accompagnaient leur seigneur. En outre, l'on sait que dans les années 1840 le total des dépenses effectuées à Edo par les Maeda était de 50% supérieur à celui des dépenses réalisées dans le fief<sup>35</sup>.

L'impôt annuel versé par le peuple (*nengu* 年貢) n'étant pas en mesure de combler les dépenses des seigneurs, ces derniers durent recourir dès le milieu de l'époque à des emprunts auprès de marchands. N'étant pas capable de rembourser ces derniers, l'endettement des *daimyō* vis-à-vis des marchands devint chronique<sup>36</sup>.

Les vassaux du shogun et des seigneurs étaient les premières victimes des problèmes financiers de leurs maîtres, en subissant notamment des diminutions de leurs revenus qui pouvaient être réduits à la moitié de leur valeur (*hanchi* 半知)<sup>37</sup>.

Par ailleurs, d'autres facteurs aggravaient les finances des vassaux : l'obligation de vivre en ville ne leur permettait pas d'assurer leur autosuffisance en percevant directement le produit des récoltes paysannes, à l'instar des guerriers médiévaux qui dominaient les populations campagnardes. Pour subvenir à leurs besoins, ils dépendaient des marchands qui leur fournissaient capitaux et produits en échange du riz qui constituait leur rente<sup>38</sup>. De plus, le

---

<sup>33</sup> IJIMA Chiaki 飯島千秋, *Edobakufu zaisei no kenkyū* 『江戸幕府財政の研究』, Tokyo, Yoshikawakōbunkan, 2004, p. 5-7.

<sup>34</sup> Certaines maisonnées seigneuriales vivaient en permanence à Edo : c'est le cas par exemple des Tokugawa du fief de Mito.

<sup>35</sup> HERAIL Francine, *op.cit.*, p. 813.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 815.

<sup>37</sup> HERAIL Francine, *op.cit.*, p. 814-818.

<sup>38</sup> HERAIL Francine, *op.cit.*, p. 721.

cours du riz ayant connu une baisse constante durant l'époque, la conversion en monnaie ne leur laissait que peu de pouvoir d'achat, acculant bon nombre d'entre eux à la misère.

En outre, tout comme les familles seigneuriales, les maisonnées vassales avaient des dépenses importantes. Les frais occasionnés par l'entretien de leurs propres vassaux et domestiques, les obligations sociales ou le culte des ancêtres en constituaient la majeure partie. Ces sorties d'argent représentent ce qu'Isoda Michifumi nomme « les dépenses inhérentes à la condition de guerrier » (*bushi de arukotono hiyō* 武士であることの費用)<sup>39</sup> ou encore « les dépenses statutaires » (*mibun hiyō* 身分費用)<sup>40</sup>.

En effet, afin de tenir son rang, la maisonnée ne pouvait se passer d'un certain nombre de vassaux, notamment pour accomplir le service militaire auprès du seigneur, et de domestiques. Lorsque le chef de la maisonnée était en déplacement, il devait être escorté de ses propres vassaux (valet porteur de lance, palefrenier etc....) qu'il devait rémunérer.

Les familles guerrières devaient également participer à de nombreuses célébrations et rites, comme les cérémonies guerrières annuelles<sup>41</sup>, ou celles organisées à l'occasion du passage à l'âge adulte, du mariage, des funérailles, du culte des ancêtres, de la naissance d'un enfant, d'une promotion ou encore lors de la visite à un malade etc. À chacune de ces occasions, le guerrier était tenu d'offrir des cadeaux et de l'argent. L'hôte devait également offrir un présent en retour. C'est ce que l'on peut appeler des « frais de représentation » et ils absorbaient une grande partie du budget des familles.

En dépit du poids qu'ils représentaient, la famille guerrière ne pouvait réduire ces frais car les bonnes relations avec les collègues et la parenté étaient nécessaires pour le maintien et la pérennité de la maisonnée. Dans la mesure où ils tenaient leurs aïeux comme les garants de leur statut et la « source où la lignée puisait sa dignité (*yuisho sujime no gensen* 由緒筋目の源泉), ils mettaient leur point d'honneur à célébrer en grande pompe les mânes de leurs ancêtres<sup>42</sup> ».

Ainsi, lorsqu'ils n'étaient pas en mesure d'assurer leur train de vie au sein de la nouvelle économie monétaire dominée par les marchands, les guerriers étaient forcés d'emprunter ou encore de trouver d'autres sources de revenus, comme par exemple le « travail d'appoint à domicile » (*naishoku* 内職). Par exemple, Katsu Kokichi 勝小吉 (1802-1850), homme de la bannière possédant un revenu de 41 *koku* et père du célèbre Katsu Kaishū 勝海舟 (1823-1899), fondateur de la marine moderne japonaise, s'occupait de l'achat et de la

---

<sup>39</sup> ISODA Michifumi 磯田道史, *Bushi no kakeibo* 『武士の家計簿』, Tokyo, Shinchōsha, 2003, p. 77.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>41</sup> Célébrer en grande pompe la nouvelle année ainsi que les commémorations saisonnières comme la fête des filles (le 3e jour du 3e mois) et celle des garçons (le 5e jour du 5e mois) en conviant l'ensemble de la famille à de grands banquets constituait une preuve d'appartenance à la classe guerrière (ISODA, p. 80-81).

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 84.

revente de sabres et armures d'occasion afin de compléter sa rente<sup>43</sup>.

L'obligation d'exercer un travail d'appoint pour survivre ne concernait pas seulement les vassaux directs du shogun mais également les vassaux seigneuriaux, de même que les nobles, également touchés par la baisse du cours du riz<sup>44</sup>.

Dans ces conditions, on peut comprendre pourquoi les guerriers, qui étaient perpétuellement à l'affût de rentrées d'argent annexes, se sont intéressés à la dot qui accompagne les mariages et les adoptions. La dot était versée par l'épouse en cas de mariage et par le fils adoptif en cas d'adoption. Dans la mesure où les guerriers étaient pauvres, ce sont les bourgeois ou les paysans enrichis qui étaient amenés à fournir les dots les plus conséquentes.

Pionnière des recherches sur la question de la dot dans les maisonnées guerrières de l'époque d'Edo, l'historienne Matsuo Mieko 松尾美恵子 a mis en évidence le fait que l'économie domestique guerrière était largement dépendante de la dot et ce même dans les familles de grands seigneurs héréditaires<sup>45</sup>. Pour ce faire, elle a analysé la dot, le mariage et l'adoption au sein de la maisonnée du *daimyō* Sakakibara 榊原 du fief d'Echigo Takada 越後高田 (actuelle préfecture de Niigata 新潟), possédant un revenu de 150 000 *koku*.

La famille Sakakibara est une des grandes familles de *daimyō* au service de la famille Tokugawa depuis l'époque d'Ieyasu. Pourtant, en 1741, cette famille est déplacée de Himeji (actuelle préfecture de Hyōgo, près de Kōbe) à Echigo Takada en punition aux manquements du seigneur Sakakibara Masamine 榊原正岑 (1715-1743)<sup>46</sup>. Le fief de Takada se situe dans une région froide et les récoltes de riz n'y sont pas abondantes.

À la fin du XVIIIe siècle, cette famille rencontre des difficultés financières importantes qui la conduisent à entrer en contact, entre 1793 et 1798, avec la famille Nabeshima 鍋島, *daimyō* du fief de Saga 佐賀, dans le but de concrétiser une alliance matrimoniale entre le 11e seigneur, Masanori 政令, et une fille du clan Nabeshima. Ce mariage avait essentiellement pour but l'obtention de la dot. C'est seulement après trois années d'après négociations que l'union est conclue et que le seigneur Sakakibara peut empocher la coquette somme de 3 000 *ryō* 両.

Mais les manœuvres de cette famille ne s'arrêtent pas là : des fils issus de petits seigneurs ou de vassaux shogunaux de moins de 10 000 *koku* sont fréquemment adoptés par les Sakakibara dans le but d'obtenir une dot de leur famille d'origine. L'apport financier que constituait la dot devait être à la mesure du statut de la famille d'accueil. Matsuo a également

---

<sup>43</sup> KATSU Kokichi 勝小吉, *Musuidokugen* 『夢酔独言』, Tokyo, Heibonsha, 1969, p. 63, 70.

<sup>44</sup> TAKANO Toshihiko 高埜利彦, *Tenkataihei no jidai* 『天下泰平の時代』, Tokyo, Iwanamishoten, 2015, p. 202.

<sup>45</sup> MATSUO Mieko 松尾美恵子, « Kinsei buke no yōshi to jisankin » 「近世武家の養子と持参金」, YOSHIE Akiko 義江明子 *dir.*, 『婚姻と家族・親族』, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 2002.

<sup>46</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur «Sakakibarashi» 「榊原氏」.

été la première à mettre en évidence la diversité de statuts des familles qui cherchent à se lier à des familles de *daimyō* au moyen de l'adoption ou du mariage. On trouve en effet parmi les candidats à l'adoption des fils de médecins, de marchands mais aussi des bonzes.

Nous développerons dans le cadre de ce travail cet aspect « inter-statutaire » de l'adoption prenant place à l'époque d'Edo et contredisant les principes fondamentaux émis par le shogunat, en nous plaçant dans la continuité des recherches menées par Matsuo Mieko.

- L'ambition sociale des paysans et bourgeois fortunés

À l'inverse des guerriers, les élites bourgeoises et paysannes ont acquis au fil de cette période, grâce au développement du commerce et des échanges, une aisance matérielle et financière qui contraste avec leur infériorité statutaire. C'est cette situation paradoxale qui va alimenter le désir d'élévation sociale parmi ces populations.

Ainsi, bien que l'adoption ait été conçue à l'origine comme un moyen pour sauvegarder le statut des familles de l'aristocratie, elle va devenir au fil du temps pour cette dernière une source de dégradation de leur statut.

L'historien Fukaya Katsumi 深谷克己 a en effet montré que les populations de l'époque prémoderne étaient fortement motivées par le désir de s'élever dans la hiérarchie statutaire<sup>47</sup>. Cela était particulièrement manifeste parmi les personnes qui se trouvaient au sommet de leur statut, telles les paysans ou bourgeois fortunés qui souhaitaient à tout prix avoir un pied dans la classe guerrière et n'hésitaient pas à se fabriquer des *généalogies familiales* (*kafu* 家譜)<sup>48</sup> dans lesquelles leurs ancêtres étaient des guerriers<sup>49</sup>. Ce désir d'appartenir à la classe guerrière peut s'expliquer par le fait qu'être guerrier sous les Tokugawa signifiait posséder « une position de pouvoir et un statut de prestige »<sup>50</sup>. Les individus les plus aisés cherchent d'abord à obtenir des privilèges réservés aux guerriers, comme le port du nom de famille et celui du sabre, en contrepartie d'un prêt au seigneur ; beaucoup d'entre eux se plaisent également à imiter le style de vie des maisonnées guerrières.

---

<sup>47</sup> FUKAYA Katsumi 深谷克己, *Edojidai no mibun ganbō -miagari to ueshita nashi-* 『江戸時代の身分願望- 身上りと上下なし-』, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 2006, p. 7.

<sup>48</sup> Les *kafu* s'apparentent à des arbres généalogiques qui se transmettent de génération en génération au sein de la maisonnée guerrière.

<sup>49</sup> FUKAYA Katsumi, *op.cit.*, p. 8.

<sup>50</sup> 「武士は名誉ある「規範身分」として治者の立場にあり」, *ibid.*, p. 24.

Un *rōnin* anonyme écrivant sous le pseudonyme de Buyō Inshi<sup>51</sup> 武陽隱士 (fin XVIIIe-début XIXe) tient le propos suivant dans son ouvrage, *Recueil des choses vues et entendues concernant les affaires du monde* (*Seji kenbunroku* 世事見聞録, 1816)<sup>52</sup> :

« Les paysans riches oublient leur statut, [...] ils prêtent de l'argent au *daimyō* ou au seigneur et au nom de ce service ils se voient accorder un nom de famille et le port des deux sabres ou allouer des rétributions en riz. Ils en profitent alors pour user d'influence sur leur entourage [...] les chefs de village et tous ceux qui ont quelques moyens confient les travaux agricoles à leurs domestiques, arborent des toilettes élégantes, ou organisent de grandes réceptions selon les usages et cérémoniaux des maisons guerrières à l'occasion des mariages, de l'adoption d'un gendre et de diverses festivités et rituels bouddhiques, etc. »<sup>53</sup>

「富める百姓は身分を忘れて[...] 領主・地頭へ用立金などして、その功に依つてこれまた苗字帯刀・扶持切米など免られて近辺に威を振り[...]村役人そのほかすべて有余なる族は、耕作を召使ひの下男女に任せ置き、己れは美服を着し、あるいは婚礼・婿取り・諸祝儀・仏事等、すべて武家の礼式に倣ひて大造なる招請饗応などし[...]」

On voit ainsi que les seigneurs pouvaient accorder des privilèges à leurs créanciers en guise de récompense, ce qui a pu inciter les paysans à prêter toujours plus. On voit également que les paysans riches se dotaient de signes distinctifs des familles guerrières afin d'accroître leur pouvoir au sein de leur village.

Il est évident que les personnes qui achetaient le statut de samouraï étaient méprisées par les maisonnées guerrières et étaient vues comme des parvenus (« *kinjō-zamurai* 金上侍 » ou samouraïs « par don d'argent »)<sup>54</sup>. L'adoption faisait partie des moyens dont ces familles disposaient pour s'élever au statut de samouraï.

La coutume voulait que la famille qui donnait un fils en adoption fournisse la dot. Les samouraïs pauvres étaient ainsi tentés de monnayer leur statut guerrier en adoptant un fils de bourgeois fortuné ou de paysan aisé.

On considère que ce type d'adoption inter-statuaire se pratiquait déjà au milieu du XVIIe siècle, car le shogunat l'interdit expressément dans le règlement relatif aux vassaux

---

<sup>51</sup> On ne sait pas grand-chose sur l'identité de Buyō Inshi : on sait seulement qu'il s'agissait d'un *rōnin* ayant vécu à Edo au début du XIXe siècle.

<sup>52</sup> BUYŌ Inshi, *Lust, Commerce, and Corruption, An Account of What I Have Seen and Heard, by an Edo Samurai*, traduit par Mark Teeuwen et Kate Wildman Nakai, New York, Columbia University Press, 2014.

<sup>53</sup> BUYŌ Inshi 武陽隱士, *Seji kenbunroku* 『世事見聞録』, Tokyo, Iwanamishoten, 1994, p. 81.

<sup>54</sup> FUKAYA Katsumi, *op.cit.*, p. 36.

directs du shogun (*shoshi hatto* 諸士法度) promulgué en 1663<sup>55</sup>. Mais cette injonction ne mit pas fin à cette pratique qui perdura jusqu'à la fin de l'époque d'Edo<sup>56</sup>. Au début du XVIIIe siècle, Ogyū Sorai 荻生徂徠 (1666-1728), conseiller du huitième shogun Yoshimune, écrit que beaucoup de riches bourgeois achètent le statut des maisonnées vassales en passant par l'adoption<sup>57</sup>.

L'historien Jiang Yingyan 姜鶯燕, quant à lui, a analysé la pratique de l'achat du statut par les vassaux inférieurs du shogun. Il apparaît que les vassaux du shogun ne pouvaient acquérir le statut de guerrier d'une maisonnée de haut rang par le moyen de l'adoption. Autrement dit, les maisonnées de haut rang ne nouaient de relations d'adoption ou de relations matrimoniales qu'avec des maisonnées de même rang ou de rang supérieur. On en conclut que lorsque les riches roturiers accédaient au statut de guerriers par le biais de l'adoption, cela ne pouvait être qu'en intégrant une famille de bas rang<sup>58</sup>.

Dans le présent travail, nous nous intéresserons au montant de la dot versée aux vassaux shogunaux subalternes (qui correspond au tarif de vente du statut de guerrier de rang inférieur), ainsi qu'aux raisons amenant les roturiers à vouloir acquérir ce statut, à travers le cas de l'écrivain Takizawa Bakin 滝沢馬琴 (1767-1848).

#### • L'adoption et la mobilité des guerriers au sein des fiefs

Bien que les règlements du shogunat interdisaient l'achat et la vente du statut guerrier par le biais de la dot et de l'adoption, cette pratique était monnaie courante, en particulier parmi les vassaux shogunaux de rang inférieur. D'un autre côté les études concernant la pratique de l'adoption au sein des vassaux seigneuriaux tendent à montrer que l'adoption concourrait largement au maintien du statut ainsi que du rang familial.

En 1970, Ray. A. Moore a analysé la pratique de l'adoption dans les familles guerrières durant l'époque d'Edo dans les fiefs de Hikone 彦根, de Kaga 加賀, d'Owari 尾張 et de Sendai 仙台. Il explique qu'il n'y avait avant cette date que quelques rares mentions concernant l'adoption au Japon dans les recherches en langues occidentales<sup>59</sup>. Sa recherche,

---

<sup>55</sup> TAKAYANAGI Shinzō 高柳真三 *dir.*, *Ofuregaki kanpōshūsei* 『御触書寛保集成』, Iwanamishoten, 1934, p. 15.

<sup>56</sup> HONJŌ Eijirō 本庄栄治郎, « Bushikaikyū no kyūbō » 「武家社会の窮乏」, *Keizaironsō* 『経済論叢』, n°24-1 (1927), p. 213.

<sup>57</sup> OGYU Sorai 荻生徂徠, *Seidan* 『政談』, Tokyo, Heibonsha, 2011, p. 187.

<sup>58</sup> JIANG Yingyan 姜鶯燕, « Tokugawabakufu no hatamoto no jisankinyōshi ni kansuru ichikōsatsu » 「徳川幕府の旗本の持参金養子に関する一考察」, *Nihonkenkyū* 『日本研究』, n°40 (2009), p. 43-84.

<sup>59</sup> MOORE. A. Ray, « Adoption and Samurai Mobility in Tokugawa Japan », *The Journal of Asian Studies*, Vol.29, n°3 (May, 1970), p. 617.

publiée sous le titre « Adoption and Samurai Mobility in Tokugawa Japan », est la première analyse de l'adoption et des changements de rang familial dans la société guerrière basée sur les généalogies des familles vassales. Moore indique que le rang de la famille adoptive est souvent légèrement inférieur à celui de la famille de l'adopté (mais l'adoption se faisait entre les familles vassales de même classe)<sup>60</sup>.

Plus récemment, Fujikata Hiroyuki 藤方博之 et Isoda Michifumi ont tous deux réalisé des études de cas portant sur la pratique de l'adoption dans le milieu des vassaux de différents fiefs. Fujikata a démontré que dans le fief de Sakura 佐倉 (situé à 40 km à l'est d'Edo, actuelle Tokyo 東京), dont le revenu s'élève à 11 000 *koku*, la procédure était devenue au fil du temps une simple formalité. Cela le conduit à émettre l'hypothèse que le seigneur privilégiait davantage la pérennité des familles vassales que le respect des règlements shogunaux<sup>61</sup>.

Isoda s'est penché pour sa part sur les familles vassales du fief de Kiyosue 清末 (situé à proximité de Hagi 萩), dont le revenu s'élève à 10 000 *koku*. Dans ces familles, un tiers des successions reposent sur l'adoption sans lien du sang<sup>62</sup>. Isoda s'intéresse également au changement du statut lors de l'adoption. Étant donné que l'adoption dans les familles vassales n'engendrait pas de changement statutaire, il analyse les évolutions de rang dans la hiérarchie des familles guerrières entre les familles adoptives et les familles d'origine<sup>63</sup>. Il en conclut que l'adoption au sein de la société guerrière servait à renforcer et stabiliser le statut guerrier<sup>64</sup>.

Les études d'Isoda présentent l'avantage d'être menées sur l'ensemble des maisonnées vassales du fief, c'est pourquoi nous nous appuyons sur les données recueillies par ce chercheur dans la première partie de notre travail.

Néanmoins, les conclusions retenues par les historiens de l'adoption soulèvent des interrogations dans la mesure où elles concluent que cette pratique permettait le maintien et la pérennité de la société guerrière. Or nous avons vu précédemment que l'adoption pouvait être utilisée comme moyen de vendre le statut guerrier à des roturiers. Nous considérons que ce problème résulte de ce que des conclusions sur l'ensemble des adoptions dans la société guerrière de l'époque d'Edo sont tirées à partir d'une seule ou d'un petit nombre d'études de cas. Afin de tirer au clair ce paradoxe, nous nous pencherons sur cette question en diversifiant les points de vue.

Ainsi, afin de comprendre le fonctionnement réel de l'adoption au sein de la classe

---

<sup>60</sup> MOORE. A. Ray, *op. cit.*, p. 632.

<sup>61</sup> FUJIKATA Hiroyuki 藤方博之, « Nihon kinsei bukeshakai ni okeru yōshinshi kankei » 「日本近世武家社会における養親子関係」, *Hikaku kazokushi kenkyū* 『比較家族史研究』, n°29 (2015).

<sup>62</sup> ISODA Michifumi 磯田道史, « Hanshi shakai no kaisō to mibunidō : Nagato no kuni Kiyosuehan no bunseki » 「藩士社会の階層と身分移動～長門国清末藩の分析～」, *Nihonkenkyū* 『日本研究』, n°19 (1999), p. 228.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 234.

guerrière ainsi que ses enjeux et évolutions durant l'époque d'Edo, il s'agira dans ce travail de mener d'une part : une étude quantitative du phénomène, en récoltant des données dans des archives de fiefs, ainsi qu'une analyse des règlements du shogunat relatifs à l'adoption afin de voir comment les autorités considéraient et encadraient cette pratique ; on prendra appui d'autre part sur des réflexions de lettrés et des exemples concrets d'ego-documents (mémoires, correspondances épistolaires etc.) dans le but de comprendre l'état d'esprit des contemporains, la pratique réelle en opposition avec l'idéal théorique reflété par les textes de loi, ainsi que les enjeux que représentait l'adoption pour ces derniers.

Les études utilisées dans le cadre de ce travail seront présentées de manière détaillée au début de chaque chapitre, c'est pourquoi elles ne seront pas mentionnées dans le cadre de cette introduction.

Notre travail sera mené selon la méthodologie et le plan suivant :

Tout d'abord, dans la première partie, nous présenterons les recherches d'Isoda Michifumi portant sur l'adoption et le rang familial des familles vassales du fief de Kiyosue à partir des *Registres de carrière des vassaux du fief* (*Kyūhanshi yuishogaki* 旧藩士由緒書). Ensuite, nous mettrons à l'épreuve sa méthode en analysant l'adoption pratiquée dans les organisations vassaliques des fiefs de Kuwana 桑名 et d'Oshi 忍. Nous disposons des *Registres de carrière des vassaux* de bonne qualité, couvrant l'ensemble de la période d'Edo pour ces fiefs. Nous verrons si nous arrivons aux mêmes conclusions qu'Isoda en appliquant sa méthode à des fiefs de taille différente et situés dans d'autres régions.

Dans la deuxième partie, nous analysons chronologiquement les réglementations sur l'adoption émises par le shogunat et le fief d'Oshi. L'étude des règlements nous permet de saisir deux choses. Premièrement, comme par empreinte négative, le fait que le gouvernement promulgue un règlement à un moment donné, visant à introduire une nouvelle pratique ou à interdire une pratique, nous renseigne sur les pratiques en cours qui sont considérées comme illégales ou préjudiciables à la société. Deuxièmement, cela nous permet de comprendre l'histoire de la politique de l'adoption menée par le shogunat ainsi que la manière dont elle a été acceptée et mise en œuvre dans le fief. Nous pourrions ainsi appréhender quelles adoptions étaient prohibées ou considérées comme idéales par le shogunat et par la société guerrière, ainsi que la réalité de la pratique de l'adoption.

Dans la troisième partie, nous quitterons le point de vue des gouvernants pour aborder celui des gouvernés en examinant les échanges épistolaires de plusieurs guerriers et d'une femme issue d'une famille guerrière. Quelles sont les opinions des guerriers soumis aux réglementations du shogunat ou de leurs fiefs relatifs à l'adoption ? Comment réagissent-ils aux changements intervenant dans ces règlements ? Considèrent-ils le lien du sang comme nécessaire lors de l'adoption ? Nous analyserons les sentiments et les opinions que suscitent

chez eux ces règlements qui sont autant d'informations sur la réalité historique de l'époque d'Edo qu'on ne peut percevoir dans un texte de loi.

Dans la quatrième partie, nous analyserons le cas de Takizawa Bakin, écrivain célèbre qui, du fait de l'appauvrissement de sa famille, doit renoncer à son statut de guerrier pour celui de bourgeois. Devenu cependant un bourgeois aisé, il souhaite retrouver le statut guerrier et achète grâce au versement d'une dot d'adoption le statut de fantassin du shogun pour son petit-fils. En nous appuyant sur cette source très riche, nous saisissons concrètement les aléas conduisant un guerrier à vendre son statut en échange d'une dot d'adoption. Les textes de lois ou les livres de lignages familiales, eux, ne nous renseignent pas sur ces aspects concrets qui motivent les pratiques d'adoption. Cette étude met en évidence le sentiment identitaire des samouraïs et le désir d'accession des familles roturières à la condition guerrière même lorsque cette dernière ne se situe qu'au bas de l'échelle.

Dans la cinquième partie, nous analysons concrètement l'expérience des fils adoptés et de guerriers à la recherche d'un fils adoptif en nous basant sur les archives de la famille Segawa 世川. Cette famille étant vassale du fief d'Oshi, nous pouvons analyser la pratique de l'adoption en nous basant sur les données démographiques évoquées dans la première partie et l'analyse des textes juridiques concernant le fief d'Oshi que nous avons détaillées dans la deuxième partie. Les données démographiques et les lois étant des données froides, ne permettant pas d'appréhender les sentiments humains, les archives de la famille Segawa nous permettront de comprendre les motifs présidant à la recherche d'un héritier adoptif pour les guerriers, les causes des éventuels échecs, les sentiments suscités par le changement de famille chez le fils adoptif et la nature des liens créés par l'adoption entre la famille adoptive et la famille d'origine du fils adoptif.

**Première partie : Analyse statistique de l'adoption au sein des  
fiefs : les questions du statut et de la filiation**



## Chapitre 1. Le fief de Kiyosue

Dans ce chapitre, nous allons prendre appui sur les recherches menées par Isoda Michifumi portant sur les liens entre l'adoption et le rang familial au sein de l'organisation vassalique du fief de Kiyosue.

### 1-1. Histoire de Kiyosue

Le domaine de Kiyosue se situe à l'extrême ouest de l'île de Honshū. Ce fief a été fondé par une branche cadette des seigneurs du fief de Chōfu 長府, lui-même issu d'une branche cadette de la famille Mōri Daizendayū 毛利大膳大夫 à la tête du fief de Hagi 萩, territoire d'une valeur de 370 000 *koku*<sup>1</sup>.

Les Mōri sont une maisonnée de *daimyō* non liés au shogunat. La famille a été fondée au XVIII<sup>e</sup> siècle par Mōri Suemitsu 季光 (1202-1247), 4<sup>e</sup> fils d'Ōe no Hiromoto 大江広元 (1148-1225), guerrier issu de la noblesse de cour, ayant exercé des fonctions importantes au service du shogunat de Kamakura 鎌倉. Le petit-fils de Suemitsu, Tokichika 時親 (?-1341), s'installe dans la province d'Aki 安芸 (actuelle préfecture de Hiroshima) au XIV<sup>e</sup> siècle, devenant ainsi un grand seigneur de l'ouest du pays. Au cours du XV<sup>e</sup> siècle, à l'époque des provinces en guerre, le 12<sup>e</sup> chef de la famille Mōri, Motonari 元就 (1497-1571), l'emporte sur ses rivaux, les Ōuchi 大内 et les Amago 尼子, si bien que le fief gouverne pratiquement tout l'ouest du pays. Sur décision de Hideyoshi, le petit-fils de Motonari, Terumoto 輝元 (1553-1625), devient l'un des Cinq Grands Anciens (*gotairō* 五大老) chargés d'assister Hideyoshi dans sa politique, et il entre en concurrence directe avec Ieyasu dans sa lutte pour le pouvoir.

À la mort de Hideyoshi, les Mōri prennent les armes contre Ieyasu et lors de la bataille de Sekigahara, Terumoto, installé au château d'Ōsaka, représente le camp adverse en tant que grand général des troupes de l'ouest, face à l'alliance formée autour de Ieyasu.

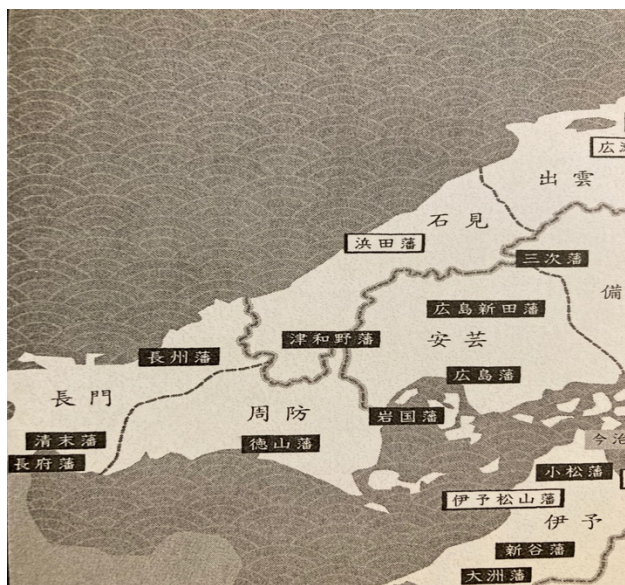
Après la défaite des Mōri, Ieyasu leur attribue un nouveau territoire constitué des provinces de Suō 周防 et de Nagato 長門, de taille plus modeste que l'ancien fief. Terumoto partage ses terres avec son cousin Hidemoto 秀元 (1579-1650), auquel il attribue le fief de Chōfu, d'une valeur de 60 000 *koku*. En 1653, en accord avec le testament de Hidemoto, son 3<sup>e</sup> fils, Mototomo 元知 (1631-1683), se voit attribuer 10

---

<sup>1</sup> Revenu moyen tiré du rendement théorique d'une terre exprimé en boisseaux de riz (1 *koku* de riz = 180 litres) (*Dictionnaire historique du Japon*, 1987, p. 30.)

000 *koku* pour la création du fief de Kiyosue<sup>2</sup>.

Kiyosue a pour centre le port situé à l'est de la ville de Shimonoseki. Son seigneur est soumis à l'obligation du système des résidences alternées (*sankin kōtai*) et de ce fait il doit séjourner à Edo tous les deux ans avec une partie de ses troupes et de son administration. Les fiefs issus des branches cadettes des *daimyō* ne sont pas toujours tenus d'effectuer le déplacement à Edo. Par exemple, les fiefs de Higo-Shinden 肥後新田, Akita-Shinden 秋田新田 et Hiroshima-Shinden 広島新田 en sont exemptés<sup>3</sup>. Toutefois, le seigneur de Kiyosue étant obligé d'y prendre part, ses vassaux sont contraints à des allers et retours réguliers entre la province et Edo. Cette dimension est selon nous importante lorsque l'on réfléchit à la question de l'adoption qui est largement dépendante de l'existence de réseaux : en effet, plus les réseaux sont étendus, plus les chances de trouver un héritier adoptif sont importantes.



(Fig. 1 : Carte représentant les fiefs du sud du Honshū au XVIIe siècle)

## 1-2. Les sources

Dans le cadre de son étude, Isoda prend appui sur des *yuishogaki* 由緒書

<sup>2</sup> MISAKA Keiji 三坂圭治, *Yamaguchiken no rekishi* 『山口県の歴史』, Tokyo, Yamakawa shuppansha, 1971, p. 154-179.

<sup>3</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Shihan » 「支藩」.

« registres des carrières » qui sont des documents administratifs compilés par le shogunat et les fiefs à partir des « *kafu* 家譜 », « généalogies familiales » relatives à chaque maisonnée de vassaux héréditaires. Les autorités obligeaient régulièrement ces dernières à fournir leurs généalogies familiales mises à jour afin de créer ces registres qui permettaient de connaître précisément les ressources militaires du fief et d'assurer une meilleure gestion administrative<sup>4</sup>.

Les « registres des carrières » prennent la forme d'une succession de biographies individuelles dans lesquelles sont détaillés les états de services du vassal, de son entrée en fonction jusqu'à son trépas. La lecture d'un *yuishogaki* nous permet aussi de connaître les circonstances dans lesquelles la famille est entrée dans l'orbite du seigneur et quelles ont été les évolutions de carrière des chefs de famille.

Dans son travail, Isoda se base sur : 1) trois *Registres des statuts* (*Bugenchō* 分限帳) du fief de Kiyosue, datant respectivement de 1785, 1820 et 1854, 2) un quatrième *Registre des statuts* (*Bugenchō*) figurant dans *l'Histoire de la ville de Shimonoseki* (*Shimonosekishi-shi* 『下関市史』) publiée en 1830, ainsi que sur 3) *Les Registres des carrières des anciens vassaux du fief* (*Kyūhanshi yuishogaki* 旧藩士由緒書) rédigé en 1896, après la chute du système des fiefs. Tous ces documents sont conservés à l'institut national de littérature japonaise (Kokubungaku kenkyū shiryōkan 国文学研究資料館).

Grâce aux données contenues dans ces sources, il lui a été possible de couvrir l'intégralité de l'époque d'Edo. Par ailleurs, alors que la plupart de ces registres font figurer seulement la fonction, le revenu et le nom du chef de famille, dans le cas de Kiyosue on y trouve exceptionnellement mentionnés le nom des parents et celui des parents adoptifs, le cas échéant, ce qui en fait des documents extrêmement complets<sup>5</sup>.

Nous allons tout d'abord prendre un exemple de ces biographies individuelles concernant chaque vassal afin de voir comment elles sont présentées ainsi que les informations qu'elles contiennent.

---

<sup>4</sup> MURAKOSHI Kazunori 村越一哲, « Uwajimahan kashin no rireki shiryō » 「宇和島藩家臣の履歴史料」, *Surugadai daigaku media jōhōgakubu kiyō* 『駿河台大学メディア情報学部紀要』, n°19-2 (2012), p. 41.

<sup>5</sup> ISODA Michifumi 磯田道史, « Hanshi shakai no kaisō to mibunidō : Nagato no kuni Kiyosuehan no bunseki » 「藩士社会の階層と身分移動～長門国清末藩の分析～」, *Nihonkenkyū* 『日本研究』, n°19 (1999), p. 222-223.

« Rétribution : 200 koku village affilié à Kamioka Kurokawa Gonzaemon Ochi no Michiyuki  
Année du serpent 17 ans  
Fils [adoptif] de Tōzaemon Yoshitora et de la fille de Kurokawa Rin.emon Kunimichi  
Père naturel : Yamazawa Heijiemon Takehisa, mère naturelle : fille d'Irie Heibei Jōō »<sup>6</sup>

「高弐百石 上岡枝村之内 黒河権左衛門越智通行  
已十七歳  
藤左衛門慶虎男、母黒河輪右衛門邦通女、  
実父山沢平次右衛門武久、実母入江平兵衛乗奥女」

Comme il est possible de l'observer à la lecture de cette source, il s'agit d'une notice se rapportant à un vassal du nom de Kurokawa Gonzaemon Ochi no Michiyuki possédant une terre d'une valeur de 200 *koku* dans un village rattaché (*eda-mura* 枝村) à celui de Kamioka. On peut y lire le nom de clan d'appartenance (*uji* 氏), Ochi, ainsi que son nom véritable (*imina* 諱) qui est Michiyuki, informations très rarement mentionnées dans ce type de document. On y apprend également qu'il est âgé de 17 ans et que son père est [Kurokawa] Tōzaemon Yoshitora et que sa mère est la fille de Kurokawa Rin.emon Kunimichi. Cependant, on comprend qu'il est en vérité leur fils adoptif puisque qu'il est écrit que Yamasawa Heijiemon Takehisa et la fille d'Irie Heibei Jōō sont ses parents biologiques. Ainsi, si l'on souhaite connaître le revenu et le rang de la famille d'origine, il est nécessaire de se reporter à la rubrique concernant la maisonnée Yamasawa.

Dans son analyse, Isoda se concentre sur les informations relatives aux cas d'adoption d'un fils issu d'une autre lignée. Il cherche notamment à mettre en évidence l'existence de changements de classe induits par la pratique de l'adoption inter-statutaire.

Alors qu'il était interdit par la loi d'adopter des individus issus d'une classe inférieure (paysan, artisan ou marchand) lorsque l'on était un guerrier, Isoda émet l'hypothèse du recours à une telle pratique dans le but d'assurer la pérennité de la classe guerrière au sein des fiefs. Cependant ses recherches vont montrer que la pratique de l'adoption ne facilitait guère la mobilité sociale dans le fief de Kiyosue.

---

<sup>6</sup> ISODA Michifumi, *op. cit.*, p. 223.

### 1-3. Le Travail d'Isoda Michifumi

Dans le cadre de son étude de l'adoption au sein du fief de Kiyosue, Isoda porte son attention sur les revenus des vassaux ainsi que sur la fonction exercée par le chef de famille afin de mettre en lumière les corrélations entre l'adoption et le rang familial.

À Kiyosue, il existe une classe privilégiée de samouraïs autorisés à aller à cheval et à se présenter devant le seigneur. Sont inclus dans cette catégorie les « anciens » (*karō* 家老), les « semi-anciens » (*chūrō* 中老), les chefs de cavalerie (*bangashira* 番頭) ainsi que les gardes montés (*umamawari* 馬廻). Le nombre de maisonnées concernées est inférieur à 60.

Au-dessous de cette classe privilégiée, on trouve des vassaux exerçant les fonctions suivantes : les « pages de niveau intermédiaire » (*chūgoshō* 中小姓), qui ne possèdent que le droit d'audience, les « secrétaires » (*temawari* 手廻), les « secrétaires ordinaires » (*namitemawari* 並手廻) et enfin les « bonzes » (*bōzu* 坊主). Il existe une centaine de maisonnées dans cette catégorie. Ainsi le nombre de familles vassales héréditaires s'élève à environ 160 au sein de ce fief<sup>7</sup>.

Les individus occupant les autres fonctions, à savoir ceux de « fantassin » (*ashigaru* 足輕), de « gardien d'écurie » (*umayanomono* 厩之者), de « domestique » (*chūgen* 中間), de « batelier » (*funate* 船手), de « charpentier » (*daiku* 大工) et d'« artisan » (*saikunin* 細工人) ne possèdent pas un statut de guerrier héréditaire. Cette catégorie regroupe environ 200 familles.

Le travail d'Isoda porte sur les 160 maisonnées guerrières héréditaires occupant des fonctions allant de celle de « bonze » à celle d'« ancien », ce qui correspond à un revenu annuel en riz allant de 13 à 350 *koku*. Le revenu perçu est proportionnel à la fonction occupée et seules les maisonnées d'ancien, de « semi-ancien » et de chefs de cavalerie reçoivent une pension de plus de 70 *koku*.

La fonction la plus basse au sein de la catégorie des vassaux supérieurs, soit celle de garde monté, est associée à une rente de 40 *koku*. La famille de « page de niveau intermédiaire » touche un revenu d'environ 30 *koku*, celle de « secrétaire » d'à peu près 20 *koku*, celle de « secrétaire moyen » de 15 *koku* et celle de « bonze » perçoit seulement 13 *koku*.

---

<sup>7</sup> ISODA Michifumi, *op. cit.*, p.223.

Fonction	1785	1820	1830	Proportion (%)
Ancien <i>karō</i>	3	2	3	0,80
Semi-ancien <i>chūrō</i>	2			0,3
Chef de cavalerie <i>bangashira</i>	2		1	11,1
Garde monté <i>umamawari</i>	48	49	40	12,2
Page de niveau intermédiaire <i>chūgoshō</i>	54	46	44	12,5
Secrétaire <i>temawari</i>	51	45	45	3,6
Secrétaire ordinaire <i>nami temawari</i>	12	13	13	3
Bonze <i>bōzu</i>	12	10	11	3
Sans fonction <i>mukaku</i>		1		0
	184	166	157	43,5
Classe inférieure				
Fantassin <i>ashigaru</i>			81	22,4
Gardien d'écurie <i>umayanomono</i>			20	5,5
Domestique <i>chūgen</i>			75	20,8
Batelier <i>funade</i>			7	1,9
Charpentier <i>daiku</i>			14	3,9
Artisan <i>saikunin</i>			7	1,9
SOUS-TOTAL			204	56,5

(Tab. 1 : Répartition des fonctions dans l'organisation vassalique du fief de Kiyosue, ISODA Michifumi, « Adoption et changement de classe dans la société vassalique des fiefs », p. 224.)

Ce tableau, réalisé par Isoda, nous permet de connaître le nombre de vassaux chaque fonction. On peut observer tout d'abord qu'il y a très peu de vassaux dans les catégories les plus hautes et que les guerriers de la classe supérieure se concentrent autour de la fonction de garde monté. Ceux de la classe intermédiaire sont les plus nombreux autour de la fonction de page et de secrétaire alors que les vassaux de classe inférieure se concentrent majoritairement sur les fonctions de fantassin et de domestique.

#### 1-4. La succession par adoption

Selon les données recueillies par Isoda, la proportion de successions naturelles au sein du fief de Kiyosue s'élève à environ 60,3 %, ce qui indique que l'adoption a été utilisée comme moyen d'assurer la succession familiale dans 39,7 % des cas.

En outre, Isoda met en avant le fait que l'adoption d'un successeur appartenant à la même lignée ne représente que 5,5 % de l'ensemble<sup>8</sup>. Par ailleurs, il constate qu'il n'existe que trois familles parmi toutes celles qui sont mentionnées dans les archives du fief qui soient parvenues à assurer la succession de leur maisonnée tout au long de l'époque d'Edo de manière naturelle, sans recourir à l'adoption<sup>9</sup>.

De ce fait, on peut dire qu'à priori le souci de préserver les liens du sang ne semble pas très important au sein du domaine de Kiyosue, étant donné que 94,5 % des adoptions d'héritiers sont réalisées dans des maisonnées sans lien de parenté.

Face à ce constat, nous rejoignons l'opinion d'Isoda qui considère que la principale particularité de l'adoption au Japon réside dans la forte proportion des cas d'adoption extérieure à la lignée, constituant un contre-exemple parmi les pays d'Asie orientale. En somme, il semblerait que les guerriers soient davantage préoccupés par le maintien de leur statut que par la préservation des liens du sang<sup>10</sup>.

En complément, Isoda note qu'environ 90% des adoptions extérieures à la lignée se font entre vassaux du même fief<sup>11</sup>. Il y a certes quelques éléments provenant d'autres domaines mais ce sont généralement des territoires liés au clan des Mōri.

On note par ailleurs qu'il n'existe pas de cas d'adoption au sein de familles provenant d'un statut social inférieur, comme celui de paysan ou de marchand. Dans le cas de Kiyosue, il semble que les guerriers du fief ne conçoivent pas l'adoption comme un moyen de monnayer leur statut de guerrier auprès de roturiers.

Mais qu'en est-il au sein de la classe guerrière ? Peut-on imaginer que les guerriers de bas rang cherchent à tirer profit de cette pratique en faisant adopter leur fils par une famille de vassaux supérieurs ?

Afin d'apporter une réponse à ces interrogations, Isoda s'est livré à une analyse des écarts de revenus et de fonctions entre les maisonnées adoptives et les maisonnées d'origine au sein de l'organisation vassalique de Kiyosue.

---

<sup>8</sup> ISODA Michifumi, *op. cit.*, p. 225.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 226.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 225.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 226.

## 1-5. Les écarts de revenus et de fonctions

Dans les *Registres de carrières des anciens vassaux du fief*, Isoda relève 77 cas d'adoption où il existe un écart de revenu entre la famille adoptive et la famille d'origine.

Parmi ces derniers, on observe un cas où le fils est adopté par une famille possédant une rente deux fois supérieure à celle de la famille dont il est issu. Dans 4 autres cas, le revenu de la famille d'accueil est 1,5 fois supérieur à celui de la maisonnée d'origine.

À l'inverse, on peut observer 8 cas où la famille d'origine possède deux fois le revenu de la famille adoptive et 12 cas où le revenu de la famille d'origine est 1,5 fois supérieur à celui de la famille adoptive. Pour les autres cas (52), l'écart entre les revenus des deux familles est inférieur à une fois et demi.

On en déduit que l'adoption au sein des familles vassales de Kiyosue se pratique généralement entre des maisonnées possédant des revenus proches.

Concernant l'écart entre les fonctions occupés par les chefs de famille, on en observe un dans 43 des 77 cas. Pour 26 d'entre eux, soit 60 % du total, l'adoption a lieu entre des familles occupant une fonction égale. Dans les quatre autres cas, l'adoption revient à intégrer une famille possédant moins de deux fonctions d'écart avec la famille d'origine.

Lorsque l'adoption est réalisée entre deux maisonnées occupant une fonction équivalente, leur revenu est généralement plus ou moins identique. Le fait que les maisonnées tendent à chercher un héritier chez des vassaux possédant un revenu et une fonction similaires nous donne à penser qu'elles souhaitent avant tout adopter un successeur issu du même rang familial.

En parallèle, on observe qu'à Kiyosue non seulement l'adoption mais également les mariages sont conclus entre des familles dont la différence en termes de ressources est au maximum le double du revenu le plus bas.

## 1-6. Les conclusions d'Isoda Michifumi

Isoda conclut son étude en déclarant la chose suivante : Les fils adoptifs issus d'une autre lignée (tout comme l'épouse) sont généralement échangés horizontalement, au sein d'une même couche sociale, et le principe de correspondance entre rang et revenu était maintenu<sup>12</sup>. En conséquence, les nouveaux liens de parenté se nouent au sein du

---

<sup>12</sup> ISODA Michifumi, *op. cit.*, p. 231.

même rang familial et l'on observe donc « l'existence d'un système des relations verrouillé, spécifique à la société statutaire »<sup>13</sup>.

Le système d'adoption tel qu'il fonctionne à l'époque d'Edo contribuerait ainsi à la consolidation de la classe guerrière en permettant aux maisonnées d'échapper à l'extinction par un apport d'héritiers issus d'un milieu restreint<sup>14</sup>.

De ce fait il semble difficile pour des individus issus d'autres statuts sociaux de rejoindre la classe guerrière en se servant de l'adoption. Isoda souligne cette idée en affirmant que « dans la société guerrière, la mobilité sociale des individus est maintenue à un faible niveau car le système d'adoption fonctionne comme un instrument de reproduction des chefs de famille à l'intérieur d'une même classe »<sup>15</sup>.

Cependant, en tant que fief de faible ampleur gouverné par une branche cadette d'un seigneur « de l'extérieur », le cas de Kiyosue est particulier et n'est pas nécessairement révélateur des pratiques d'adoption ayant cours à cette époque. Le doute est renforcé par les critiques émises par des guerriers comme Ogyū Sorai ou Buyō Inshi à l'égard de pratiques, répréhensibles à leurs yeux, telles que l'achat du statut guerrier par des roturiers au moyen de l'adoption. Cela donne à penser qu'ailleurs dans le pays l'adoption ne se pratique pas exclusivement au sein de la même catégorie socio-professionnelle ni même au sein du même statut social.

Afin de saisir le système de l'adoption dans toute sa diversité, nous nous proposons de nous tourner vers deux autres fiefs au profil bien différent de celui de Kiyosue.

---

<sup>13</sup> ISODA Michifumi, *op. cit.*, 232.

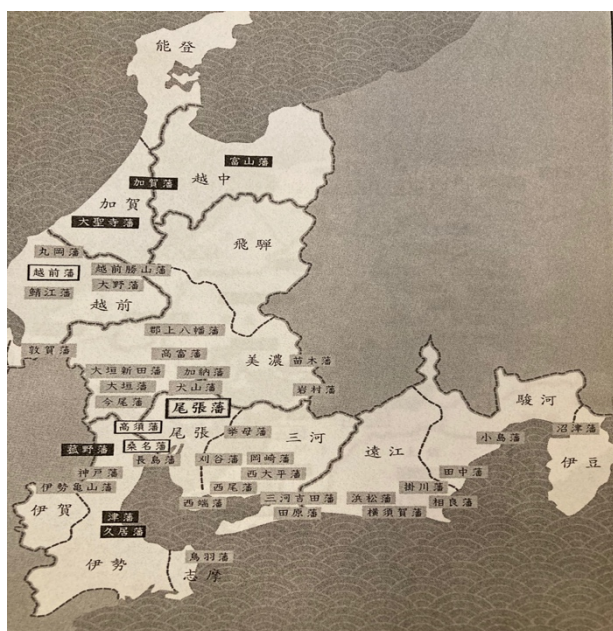
<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 236.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 237.

## Chapitre 2. Le fief de Kuwana

### 2-1. Histoire du fief de Kuwana

Le domaine de Kuwana 桑名 se situe dans la province d'Ise 伊勢 (actuelle préfecture de Mie), au sud de l'île du Honshū.



(Fig. 2 : Carte représentant le Chūbu 中部, région du centre du Japon, au XVIIe siècle, avec la province d'Ise située au sud-ouest)



(Fig. 3 : Peinture représentant le château de Kuwana au bord de la baie éponyme)

Cette peinture (fig. 3) extraite du *Tōkaidō bunken-ezu* 「東海道分間絵図」 (*Carte topographique de la Tokaido*) dépeint la façade maritime du fief de Kuwana à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle a été réalisée conjointement par le cartographe Ochikochi Dōin 遠近道印 (1628- ?) et le peintre Hishikawa Moronobu 菱川師宣 (1618-1694) et a été publiée par le libraire Hangiya Shichirōbei 板木屋七郎兵衛 à Edo en 1690. On peut y observer la silhouette du château de Kuwana sur la partie gauche, et le port du fief, situé à l'embouchure des fleuves Kiso 木曾, Nagara 長良 et Ibi 揖斐 qui se jettent tous les trois dans la baie d'Ise.

Kuwana est un fief important pour le shogunat car il est situé à la fois sur l'axe terrestre majeur que représente la Tōkaidō liant Edo et Kyoto et sur la voie de transport maritime qui relie l'ouest et l'est du pays et par laquelle transitent le riz et les matériaux acheminés depuis les marchés d'Osaka vers ceux d'Edo. Il s'agit également d'une voie d'accès au sanctuaire d'Ise. De ce fait, la gestion de ce territoire stratégique, dont les revenus sont évalués à 100 000 *koku*, est confiée en 1601 à un seigneur de l'entourage d'Ieyasu, Honda Tadakatsu 本多忠勝 (1548-1610)<sup>16</sup>.

À l'époque du gouvernement de Tadamasa 忠政 (1575-1631), fils de Tadakatsu, le petit-fils de ce dernier, Tadatoki 忠刻 (1596-1626), prend pour épouse Sen-hime 千姫, la fille du deuxième shogun Hidetada 秀忠 (1579-1632). En 1617, le fief des Honda est alors déplacé à l'ouest du pays, à Himeji 姫路, dans la province de Harima 播磨, avec un revenu de 150 000 *koku*.

Un demi-frère d'Ieyasu, Matsudaira Sadakatsu 松平定勝 (1560-1624), est alors nommé en remplacement du seigneur du fief de Kuwana, avec 110 000 *koku* de rente. Cependant, sous le gouvernement de son successeur, Sadayuki 定行 (1587-1668), le fief est déplacé à Matsuyama 松山, dans la province d'Iyo 伊予 (île de Shikoku), sur un territoire valant 150 000 *koku* afin de surveiller des grands *daimyō* non liés au shogunat.

Le gouvernement de Kuwana est laissé à la charge d'un frère cadet de Sadayuki, Sadatsuna 定綱 (1592-1652), qui va fonder sa propre lignée, avec un revenu de 113 000 *koku*. Son fils, Sadayoshi 定良 (1632-1657), et son petit-fils, Sadashige 定重 (1644-1717), vont prendre sa succession à la tête du fief.

Cependant, dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Kuwana connaît de graves difficultés financières, en raison des inondations de 1681, du grand incendie de 1701 et de la famine de 1707. Afin de redresser la situation, un vassal de rang inférieur talentueux, Nomura

---

<sup>16</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Kuwanahan » 「桑名藩」.

Masuemon 野村増右衛門 (1646-1710), est nommé à la fonction de *gundai* 郡代<sup>17</sup>.

Cependant, cette nomination attise la jalousie des anciens et autres guerriers de haut rang, qui s'allient pour porter de fausses accusations contre Nomura. Il en résulte que ce dernier, ainsi que les membres de son clan, sont mis à mort sur ordre du *daimyō*.

Cette affaire nommée *Nomura sōdō* 野村騒動 (les troubles de Nomura) donne lieu à une condamnation du shogun qui, en guise de châtement, déplace en 1710 le fief des Matsudaira-Ecchū-no-kami vers la province d'Echigo 越後 (Tōhoku), à Takada 高田<sup>18</sup>.

C'est un seigneur implanté dans l'ouest du pays, Matsudaira Tadamasu 松平忠雅 (1683-1746), du fief de Fukuyama dans la province de Bingo 備後 (préfecture de Hiroshima), qui hérite du fief de Kuwana avec une rente de 100 000 *koku*. Il s'agit de la famille des Matsudaira-Shimofusa-no-kami, branche cadette des Tokugawa, qui prendra par la suite la tête du fief d'Oshi, dont l'analyse fera l'objet de notre troisième partie.

Cette famille va gouverner Kuwana pendant plus de 100 ans, mais pour des raisons liées à la défense côtière de la baie d'Edo (voir p. 92), elle sera déplacée à Oshi, dans la plaine de Musashi 武蔵, en 1823. C'est finalement Matsudaira Sadanaga 松平定永 (1791-1838), du fief de Shirakawa, situé dans la région du Tōhoku, qui reprendra la tête de Kuwana avec une rente de 110 000 *koku*. Cette maisonnée est celle des Matsudaira-Ecchū-no-kami, auparavant seigneurs de Kuwana, et qui après avoir échoué à gouverner le fief de Takada en imposant des taxes trop lourdes, avait été déplacée à Shirakawa en 1741. Ainsi la famille réintègre son fief d'origine après des décennies d'exil et y restera durant trois générations, sous les gouvernements respectifs de Sadakazu 定和 (1812-1841), Sadamichi 定猷 (1834-1859) et Sadanori 定敬 (1847-1908), soit jusqu'à la restauration Meiji<sup>19</sup>.

Dans ce chapitre nous allons nous intéresser au fief de Kuwana au moment de sa gouvernance par les Matsudaira-Ecchū-no-kami.

## 2-2. Histoire des Matsudaira-Ecchū-no-kami

Tout d'abord nous allons présenter brièvement cette maisonnée ainsi que son

---

<sup>17</sup> Officier chargé de l'administration territoriale et responsable de la perception des redevances annuelles.

<sup>18</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Kuwanahan » 「桑名藩」.

<sup>19</sup> « Kuwana han » 「桑名藩」, dans la collection *Hanshi daijiten* 『藩史大事典』, dirigée par KIMURA Motoi 木村礎, 4 volume, Tokyo, Yūzankaku shuppan, 1989, p. 398-399.

titre. Ecchū-no-kami 越中守 signifie littéralement « seigneur de la province d'Ecchū ». Le terme de *kami* 守 est une appellation ancienne qui désignait à l'époque du régime par les codes des fonctionnaires envoyés par le pouvoir central pour superviser l'administration des provinces.

Toutefois, à l'époque d'Edo, cette dénomination n'a qu'une valeur honorifique et n'a plus aucun rapport avec la fonction originellement attachée à ce titre. Il s'agit d'un titre attribué aux *daimyō* et à certains vassaux supérieurs du shogun dans le but de les distinguer des autres seigneurs. Ainsi, du fait de l'ancienneté de leur maison, de leurs liens avec la famille Tokugawa ou de l'ampleur de leur territoire, ces seigneurs de grand renom bénéficiaient, en plus du rang de *daimyō*, de titres comme celui de seigneur d'Ecchū ou de Shimofusa (cf. famille Matsudaira, fief d'Oshi), désignant des anciennes provinces du Japon, ou encore celui de « directeur de l'office du nettoyage », *kamon-no-kami* 掃部頭 (cf. famille Ii 井伊, fief de Hikone 彦根) ou celui de « préfet du service de la capitale, section de droite », *ukyō-no-daibu* 右京大夫 (cf. famille Satake 佐竹, fief de Kubota 久保田), renvoyant à des fonctions originellement attribuées à des nobles de cour.

La maison Matsudaira-Ecchū-no-kami est fondée par Hisamatsu Sadatsuna 久松定綱 qui est le fils d'Odai no Kata 於大の方 (1528-1602), également mère du premier shogun Tokugawa Ieyasu. En effet, c'est après sa rupture avec Matsudaira Hirotada 松平広忠 (1526-1549) qu'elle donne naissance à Sadatsuna, fils de Hisamatsu Toshikatsu 久松俊勝 (1526-1587). Étant donné son lien de parenté avec Ieyasu, Sadatsuna reçoit le nom de Matsudaira ainsi que le rang de *daimyō* héréditaire avec le titre Ecchū-no-kami<sup>20</sup>.

Cette maisonnée est à la tête du fief de Kuwana de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1710, puis de 1823 jusqu'à la restauration Meiji ; elle possède alors un revenu estimé à 110 000 *koku*.

### 2-3. Présentation et analyse des sources

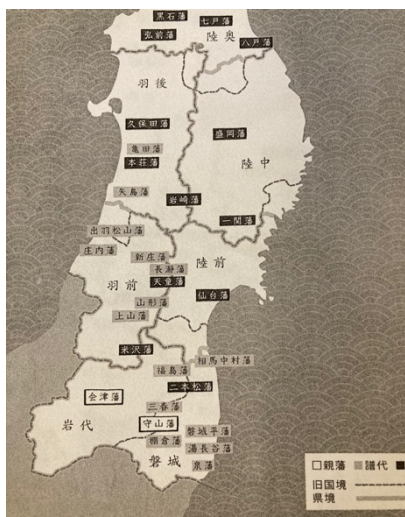
La source principale sur laquelle porte notre étude est *le Registre des généalogies des vassaux de l'ère Tenmei*<sup>21</sup> (*Tenmei-yuisho* 天明由緒). À cette période, le domaine de la famille Matsudaira Ecchū-no-kami se situe à Shirakawa, dans le Tōhoku. Ce

---

<sup>20</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Hisamatsushi » 「久松氏」.

<sup>21</sup> L'ère Tenmei correspond à la période allant de 1781 à 1789.

document est conservé à la bibliothèque municipale centrale de la ville de Kuwana (*Kuwana shiritsu chūōtoshokan* 桑名市立中央図書館) et a été transcrit puis publié en 2008 par le Comité d'éducation de la ville de Kuwana (*Kuwanashi kyōiku iinkai* 桑名市教育委員会). Une version imprimée est disponible à la bibliothèque universitaire des langues et civilisations (BULAC) à Paris.



(Fig. 4 : Carte représentant les fiefs du Tōhoku au XVIIe siècle)

La compilation du *Tenmei-yuisho* s'étend de la première année de l'ère Tenmei (1781) à la dixième année de l'ère Bunsei 文政 (1827). À cette date, l'organisation vassalique se trouve basé à Kuwana, où il restera jusqu'à la fin de l'époque d'Edo. Ce document est le dernier registre du fief de Kuwana existant encore aujourd'hui, après *le Registre des généalogies des vassaux de l'ère Kyōhō* (*Kyōhō-yuisho* 享保由緒) et *le Registre des généalogies des vassaux de la première année de l'ère Genmei* (*Genmei-gannen-yuishogaki* 元明元年由緒書).

Cette archive est répartie en neuf tomes qui nous permettent de connaître les conditions dans lesquelles se sont effectuées les successions de 397 maisonnées vassales depuis le début de l'époque pré-moderne jusqu'à la fin de l'ère Tenmei.

Par ailleurs, le contenu de ce registre est assez atypique et nous proposons donc d'en observer les singularités à travers l'analyse des informations se rapportant à la famille Kaneko 金子<sup>22</sup>.

「金子権太 由緒

一 元祖 金子市左衛門義

<sup>22</sup> FUJITANI Akira 藤谷彰 dir., *Tenmei-yuisho* 『天明由緒』, Kuwana, Kuwana-shi Kyōiku Iinkai, 2008, p. 271-272.

松隱州様御家ニ相務罷在候処、  
大鏡院様御代服部源右衛門殿手引を以御馬廻ニ被 召出、  
知行百石被下置候由承伝候、年号等之儀ハ承伝不申候

一 高祖父 金子権太左衛門義

元祖市左衛門為家督百石被下置、御馬廻ニ被仰付候、正徳三巳年隱居仕候

一 曾祖父 金子権太左衛門義

円鏡院様御代元禄三年十両三人扶持被下置、他所方御小姓  
被 召出候処、元禄十二卯年高祖父権太左衛門方江養子ニ  
被仰付候、宝永二酉年新知百石被下置、御小納戸役被仰  
付、同四亥年三十石御加増被下置候、正徳三巳年養父為家  
督五十石御加増被下置、享保三戌年御使番役被仰付候、同  
四亥年大御普請奉行役被仰付、同八卯年御郡代役被仰付候、  
同十巳年御郡代役被成 御免、御使番ニ歸役被仰付候、同  
十二未年御長柄奉行役被仰付、同十七子年御物頭ニ被 仰  
付候、寛保二戌年三十石御加増被下置、都合式百四十石被  
下置、浜町、御前様御守役被仰付、延享五辰年病死仕候

一 祖父 金子貞右衛門儀

享保九辰年三十俵三人扶持被下置、御大小姓ニ被 召出候、  
元文三午年依願御役 御免、御馬廻ニ被仰付候、延享五辰  
年亡父為跡目式百四十石無相違被下置、御馬廻相務罷在申  
候之処、同年病死仕候

一 養父 金子権太左衛門儀

亡父貞右衛門為跡目式百四十石被下置、御馬廻被仰付候、  
宝曆九卯年御大小姓被 仰付、翌辰年御使番役被仰付、明  
和元申年御物頭役被仰付候、同七寅年病死仕候

一 私儀、宮崎権大夫弟ニ御座候処、養父権太左衛門養子ニ仕  
度段奉願候処、願之通被 仰付、亡父権太左衛門為跡目式  
百石被下置、御馬廻被仰付候、安永三午年御大小姓被仰付、  
同九子年御刀番被仰付候」<sup>23</sup>

---

<sup>23</sup> *Tenmei-yuisho, op.cit.*, p. 271-272.

On peut lire ici que l'aïeul de Kaneko Gonta 金子権太, Ichizaemon 市左衛門, se trouve à l'origine au service de Matsudaira Sadayuki 松平定行, seigneur du fief de Matsuyama 松山 (La famille Matsudaira Oki-no-kami 松平隠岐守). Il entre ensuite au service de Matsudaira Sadatsuna 松平定綱, en tant que garde monté avec un revenu de 100 *koku*, et ce grâce aux bons auspices de son vassal, Hattori Gen.emon 服部源右衛門. La famille Matsudaira Echū-no-kami 松平越中守 est une branche cadette des Matsudaira Oki-no-kami et Sadayuki et Sadatsuna sont frères<sup>24</sup>.

Le petit-fils d'Ichizaemon, Gontazaemon 権太左衛門, est adopté par son père (lui aussi appelé Gontazaemon) en 1699 et après avoir pris la succession familiale il se retrouve promu à la fonction de commandant des troupes de fantassins (*monogashira* 物頭) avec un revenu s'élevant désormais à 240 *koku*.

Après avoir pris la succession de son père Sadaemon 貞右衛門, le petit-fils de Gontazaemon II occupe la position de commandant des troupes de fantassins avec un revenu de 220 *koku*, soit un revenu légèrement inférieur à celui de son grand-père.

Ensuite on arrive au chef actuel de la maisonnée Kaneko, Gonta 権太, qui est le fils adoptif de Gontazaemon III. Il est à l'origine le frère cadet de Miyazaki Gondagū 宮崎権大夫 et il est adopté durant l'ère Meiwa 明和 (1764-1772). Il occupe la position de garde monté avec un revenu de 200 *koku*. Si l'on cherche les Miyazaki dans le *Tenmei yuisho*, on voit que le chef de cette maisonnée possède la fonction de chambellan (*yōnin* 用人) avec un revenu de 160 *koku*.

Grâce aux nombreux détails présents dans cette source, il est possible d'analyser de manière concrète la pratique de l'adoption en rapport avec le rang familial au sein des maisonnées guerrières de ce fief.

Même s'il s'agit, comme nous avons pu le mesurer à travers l'exemple précédant, d'un document extrêmement précieux pour connaître la filiation et l'adoption parmi les vassaux de Kuwana, le *Tenmei yuisho* présente néanmoins quatre problèmes et limites qu'il est important de souligner :

Premièrement, on peut relever des erreurs chronologiques jusqu'en 1722, date de la rédaction du *Registre des généalogies des vassaux de l'ère Kyōhō*. On peut en effet douter de la fiabilité de certains passages narrants de façon peu vraisemblable la carrière de certains vassaux avant même leur entrée au service des Matsudaira Ecchū-no-kami.

Deuxièmement, l'écrasante majorité des familles vassales enregistrées dans le *Tenmei yuisho* font partie de la classe supérieure possédant le droit d'audience avec le seigneur. Pour cette raison, il nous a été impossible d'analyser les données concernant les maisonnées vassales occupant une position inférieure.

---

<sup>24</sup> FUJITANI Akira, *op. cit.*, p. 271-272.

Troisièmement, comme il n'y figure aucune mention concernant les raisons et les circonstances de l'adoption, on ne peut savoir si le talent d'un individu a un rôle à jouer dans son adoption.

Enfin, on sait qu'il existe beaucoup de cas d'adoption du gendre (*mukoyōshi*) à l'époque d'Edo. Cependant, les vassaux ne prennent pas souvent la peine de le préciser, aussi est-il difficile de différencier ces cas des autres types d'adoption, et en conséquence, il est impossible de mener des études statistiques concernant cette pratique.

#### 2-4. La société de l'organisation vassalique (*kashin-dan* 家臣団) de Kuwana

Afin de mieux comprendre les enjeux de l'adoption pour les guerriers, nous allons tout d'abord présenter l'organisation hiérarchique de l'organisation vassalique de Kuwana.

Les vassaux directs du shogun possèdent tous un revenu inférieur ou égal à 10 000 *koku* mais sont répartis en deux classes distinctes : les vassaux supérieurs, *hatamoto* 旗本 (hommes de la bannière), et les vassaux inférieurs, *gokenin* 御家人 (hommes de la maison). Les premiers possèdent le droit d'audience avec le shogun, ainsi que le privilège de monter à cheval. Les seconds en sont dépourvus. Au sein du fief de Kuwana, les vassaux sont rangés selon une hiérarchie plus complexe, puisqu'ils se répartissent selon quatre catégories (même si nous verrons que la dernière n'appartient pas réellement à la classe guerrière) comprenant elles-mêmes des sous-catégories :

La classe la plus élevée est appelée *shoin-kaku* 書院格, en lien avec la salle où les vassaux de cette catégorie peuvent être reçus en audience par le seigneur. Le terme *shoin* renvoie à un style architectural qui signifie le cabinet des lettrés.

Cette classe est divisée en deux groupes, selon le niveau de leurs revenus : on a d'une part les samouraïs bénéficiant de plus de 50 *koku* de rente, les *kyūnin* 給人 (les vassaux « fieffés ») et d'autre part ceux qui perçoivent moins de 50 *koku* de rente, les *kyūnin-nami* 給人並 (les vassaux « fieffés ordinaires ») ; les guerriers de ces deux catégories possèdent, en plus du droit d'audience auprès du seigneur, le privilège de monter à cheval. (Annexe 1)

En dessous de cette élite, on trouve la catégorie dite « supérieure aux guerriers à pied » (*kachi-ijō* 徒士以上) rassemblant des samouraïs bénéficiant du droit d'audience mais n'ayant pas la possibilité d'aller à cheval.

Le rang de la scène (*butai-kaku* 舞台格) constitue la classe des vassaux inférieurs du fief et est composée de petits fonctionnaires guerriers dépourvus du droit

d'audience ainsi que du privilège d'aller à cheval. Ils n'ont pas accès à la salle des cérémonies lors des célébrations et sont confinés dans la scène du palais, d'où leur appellation.

Il existe également en dessous du *butai-kaku* des sujets non considérés comme des samourais : ce sont les fantassins (*ashigaru*).

Au sein de ces différentes catégories, chaque famille possède un rang différent selon son occupation professionnelle.

Le registre de Tenmei ayant pour vocation de consigner par écrit les carrières des vassaux du *shoin-kaku* (c'est-à-dire les *kyūnin*, *kyūnin-nami* et *kachi-ijō*), il contient de ce fait peu d'informations concernant les familles du *butai-kaku* et a fortiori celles des fantassins. Néanmoins il nous permet d'analyser des données concernant 397 familles vassales du fief. Alors que le fief de Kiyosue, du fait de sa faible ampleur (10 000 *koku* de rente), possède seulement 160 maisonnées vassales, le seigneur de Kuwana, à la tête d'un territoire beaucoup plus important (100 000 *koku*), a à son service 397 familles pour la seule catégorie des vassaux supérieurs. Cet effectif, combiné à la profusion de détails contenus dans cette source, nous permet de recueillir un grand nombre de données (voir Tableau 3), d'autant plus précises qu'il existe un très large panel de carrières (68) alors que le spectre des fonctions est beaucoup plus réduit à Kiyosue (seulement 9).

A la date de compilation de ce document, le nombre de générations s'étant succédé depuis le début d'Edo s'élève au maximum à sept. Nous comptabiliserons en tant que succession uniquement les cas où l'héritier a pris la tête de la maisonnée de manière effective et commencé son service après le décès ou la retraite du père. Si un chef de la famille a enregistré son fils comme successeur au moment de la compilation du registre, nous le comptabiliserons comme tel, tout en prenant en considération le fait qu'il est ou non fils adoptif. Par contre, dans le cas où un fils désigné comme successeur se voit, pour une raison ou une autre, écarté ou s'il abandonne sa place au profit de son cadet, la succession par ce dernier ne sera pas considérée comme une succession naturelle puisque l'héritage de la maisonnée par le cadet n'est pas automatique et nécessite de procéder à des démarches d'adoption<sup>25</sup>.

---

<sup>25</sup> Toutefois, dans le cas d'un décès inopiné du frère aîné, le cadet peut être amené à prendre la succession de la maisonnée sans passer par une procédure d'adoption, étant donné qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle.

1 月番 Tsukiban	34 通番 Tōriban	67 厩役人 Umayayakunin
2 番頭 Bangashira	35 小僧 Kozō	68 大工頭 Daikugashira
3 奏者番 Sōjyaban	36 武具奉行 Bugubugyō	
4 年寄 Toshiyori	37 弓奉行 Yumibugyō	
5 新寄附番 Shinyosetukeban	38 鉄砲奉行 Teppōbugyō	
6 舞台番 Butaiban	39 道具奉行 Dōgubugyō	
7 御宮奉行 Omiyabugyo	40 御書物奉行 Oshomotsubugyō	
8 奉行 Bugyō	41 舟奉行 Funabugyō	
9 小姓頭 Koshōgashira	42 勘定頭 Kanjōgashira	
10 用人 Yōnin	43 馬廻 Umamawari	
11 側用人 Sobayōnin	44 横目 Yokome	
12 守役 Moriyaku	45 表記録役 Omote kirokuyaku	
13 郡代 Gundai	46 鷹匠頭 Takajōgashira	
14 町奉行 Machibugyō	47 迫駒奉行 Semarikoma bugyō	
15 大目付 Ōmetsuke	48 大小姓 Ōgoshō	
16 旗奉行 Hatabugyō	49 伽役 Togiyaku	
17 物頭 Monogashira	50 奥賄 Okumakanai	
18 長柄奉行 Nagaebugyō	51 髪結 Kamiyui	

19 使番 Tsukaiban	52 手廻頭 Temawarigashira	
20 使番付役 Tsukaiban tsukiyaku	53 大納戸 Ōnando	
21 類族奉行 Ruizokubugyō	54 金奉行 Kanebugyō	
22 勝手吟味奉行 Katteginmibugyō	55 賄 Makanai	
23 留守居 Rusui	56 膳番 Zenban	
24 大普請奉行 Daifushinbugyō	57 普請奉行 Fushinbugyō	
25 状奉行 Jōbugyō	58 右筆 Yūhitsu	
26 徒頭 Kachigashira	59 進物番 Sinmotsuban	
27 小納戸頭取 Konandotōdori	60 医師 Ishi	
28 記録役 Kirokuyaku	61 茶道 Sadō	
29 小納戸 Konando	62 坊主頭 Bozugashira	
30 書院番 Shoinban	63 側坊主 Sobabōzu	
31 次番 Tsugiban	64 勘定之者 Kanjiyō no mono	
32 奥小姓 Okugoshō	65 帳預頭取 Chōazukari tōdori	
33 小姓 Koshō	66 蔵横目 Kurayokome	

(Tab. 2 : Hiérarchie des fonctions guerrières dans le fief de Kuwana)

## 2-5. Les cas d'adoption de l'héritier parmi l'ensemble des successions

Nous allons présenter ici le nombre de cas d'adoptions parmi l'ensemble des successions afin de comprendre quelle était la part représentée par ceux-ci.

	Nom de famille (par ordre d'inscription)	Nombre total de successions	Nombre de successions par adoption
	卷1 volume 1		
1	Hyōdō 兵藤	5	2
2	Koide 小出	7	3
3	Nakayama 中山	5	0
4	Ōzeki 大関	7	1
5	Sugaya 菅谷	5	1
6	Kamiyama 神山	5	1
7	Komori 小森	6	2
8	Oinuma 生沼	4	0
9	Yamanaka 山中	5	0
10	Miwa 三輪	6	0
11	Hisamatsu 久松	5	0
12	Saeki 佐伯	6	0
13	Sakai 酒井	6	0
14	Nangō 南合	4	2
15	Yamazaki 山崎	6	1
16	Miyake 三宅	3	0
17	Kanematsu 兼松	4	1
18	Sugaya 菅谷	5	1
19	Ōsaki 大崎	5	0
	卷2 volume 2		
20	Tsuchida 土田	5	0
21	Yoshida 吉田	3	0

22	Shinba 榛葉	5	1
23	Sutō 首藤	4	0
24	Amano 天野	7	1
25	Abe 阿部	5	1
26	Akiyama 秋山	5	1
27	Hotta 堀田	6	3
28	Kawase 河瀬	6	2
29	Muramatsu 村松	5	2
30	Sumitani 角谷	7	0
31	Suzuki 鈴木	4	0
32	Takano 高野	6	1
33	Chikuma 筑摩	5	1
34	Gotō 後藤	5	0
35	Yamamoto 山本	4	1
36	Yamazaki 山崎	3	0
37	Murata 村田	2	1
38	Nishitani 西谷	3	0
39	Ikuma 伊久間	5	1
40	Mori 森	6	3
41	Higuchi 樋口	3	1
42	Mori 森	5	0
43	Shibata 柴田	3	0
44	Hiramatsu 平松	3	0
45	Okamoto 岡本	5	0
46	Taki 瀧	5	0
47	Nanbu 南部	4	0
48	Hayashi 林	6	0
49	Ikoma 生駒	6	4
50	Torikai 鳥飼	5	0
51	Aoki 青木	5	1
52	Aoki 青木	4	0
53	Sakai 坂井	5	0
54	Yokomura 横村	3	0
55	Shimomura 下村	5	0
56	Asai 浅井	5	1

57	Hori 堀	4	0
58	Watabe 渡部	3	0
59	Sutō 首藤	4	0
60	Kawai 河合	6	1
	卷3 volume 3		
61	Okudaira 奥平	5	1
62	Makino 牧野	6	1
63	Miyazaki 宮崎	4	2
64	Tani 谷	4	1
65	Kunori 九里	4	3
66	Shinomiya 篠宮	5	1
67	Okayasu 岡安	5	0
68	Matsuda 松田	4	1
69	Ebihara 蛭原	3	0
70	Kodera 小寺	5	0
71	Tsuji 辻	4	0
72	Aoki 青木	4	0
73	Sakabe 坂部	5	0
74	Takasaki 高崎	4	2
75	Itō 伊藤	3	0
76	Miyazawa 宮沢	4	0
77	Imaizumi 今泉	4	1
78	Nakajima 中島	4	0
79	Iwasita 岩下	4	1
80	Toriumi 鳥海	5	1
81	Shimizu 清水	4	1
82	Katō 加藤	4	1
83	Toyoda 豊田	4	2
84	Kataoka 片岡	5	0
85	Shimabara 島原	6	4
86	Shibata 柴田	4	1
87	Tanaka 田中	5	2
88	Uchida 内田	4	0

89	Higuchi 樋口	4	1
90	Nagai 永井	5	0
91	Watabe 渡部	5	0
92	Ōshima 大島	5	0
93	Sugino 杉野	4	0
94	Iwasaki 岩崎	4	0
95	Kojima 児島	8	4
96	Oguri 小栗	5	1
97	Kawai 河合	4	0
98	Ogoshi 小越	5	1
99	Okamoto 岡本	4	0
100	Miyazaki 宮崎	3	0
101	Takeuchi 竹内	5	0
	巻4 volume 4		
102	Hattori 服部	7	1
103	Yoshimura 吉村	6	1
104	Yoshimura 吉村	7	1
105	Higuchi 樋口	5	1
106	Kyūtoku 久徳	6	0
107	Kyūtoku 久徳	4	0
108	Ōguro 大黒	6	0
109	Mukai 向井	3	0
110	Nakamichi 中路	4	1
111	Suganuma 菅沼	5	3
112	Shinkai 新貝	4	1
113	Ugai 鵜飼	4	0
114	Miwa 三輪	3	1
115	Inoue 井上	2	0
116	Ogawa 小川	3	0
117	Tominaga 富永	5	2
118	Ueda 上田	5	1
119	Hirota 廣田	4	1
120	Kawashima 河島	3	1

	卷5 volume 5		
121	Hisamatsu 久松	5	4
122	Takamatsu 高松	4	0
123	Wada 和田	4	2
124	Hotta 堀田	4	1
125	Nagase 長瀬	3	0
126	Machida 町田	5	2
127	Yamamoto 山本	4	0
128	Fukumoto 福本	1	0
129	Yagi 八木	5	2
130	Iwase 岩瀬	4	0
131	Hori 堀	5	0
132	Nagashima 長島	5	0
133	Nagashima 長嶋	4	0
134	Ema 江間	6	0
135	Nozaki 野崎	3	2
136	Okada 岡田	7	3
137	Komori 小森	4	0
138	Ōsaki 大崎	3	0
139	Tatsumi 立見	4	1
140	Kaneko 金子	5	2
141	Makimura 牧村	5	3
142	Iga 井賀	3	0
143	Matsumura 松村	4	0
144	Katsumi 勝身	3	1
145	Itō 伊藤	3	0
146	Nakayama 中山	2	0
147	Tauchi 田内	4	1
148	Ōhira 大平	5	2
149	Matsudaira 松平	4	0
150	Itō 伊藤	4	0
151	Kawamura 河村	3	0
152	Uno 宇野	4	0

153	Yoshimura 吉村	4	1
154	Nishiyama 西山	5	2
155	Naruse 成瀬	3	0
156	Kuzuyama 葛山	3	0
157	Toyoda 豊田	3	0
	卷6 volume 6		
158	Okamoto 岡本	3	1
159	Sugiyama 杉山	3	0
160	Amaya 天矢	3	1
161	Saji 佐治	5	1
162	Mizuno 水野	4	0
163	Yasuda 安田	3	0
164	Sugaya 菅谷	3	0
165	Kajikawa 梶川	3	2
166	Miki 三木	3	0
167	Tagawa 田川	4	0
168	Hishida 菱田	3	2
169	Kawasaki 川崎	3	0
170	Takagi 高木	3	1
171	Watabe 渡部	2	0
172	Kawai 河合	4	1
173	Nogaki 野垣	3	0
174	Taniguchi 谷口	2	0
175	Togawa 戸川	3	0
176	Shiga 志賀	3	1
177	Suda 須田	5	0
178	Kimura 木村	3	1
179	Fukushima 福島	2	1
180	Satō 佐藤	2	0
181	Nakagawa 中川	3	1
182	Sawa 沢	5	3
183	Sekido 関戸	2	0
184	Fuwa 不破	4	0

185	Fuwa 不破	4	1
186	Watabe 渡部	3	0
187	Ogawa 小川	3	0
188	Narita 成田	2	0
189	Ishii 石井	2	0
190	Manabe 真鍋	4	2
191	Taniguchi 谷口	4	1
192	Andō 安藤	3	0
193	Oinuma 生沼	4	3
194	Tsujimura 辻村	4	1
195	Watabe 渡部	3	1
196	Saka 坂	1	0
197	Suwa 諏訪	2	1
198	Ōmori 大森	2	0
	卷7 volume 7		
199	Maki 牧	3	0
200	Nanjō 南條	3	0
201	Niitsu 新津	3	0
202	Suzuki 鈴木	3	1
203	Kata 加太	2	0
204	Kataoka 片岡	3	0
205	Mori 森	3	1
206	Tokiwa 常盤	2	2
207	Oinuma 生沼	2	0
208	Sasao 笹尾	5	2
209	Okada 岡田	2	1
210	Matsuda 松田	3	0
211	Yoshida 吉田	3	1
212	Yoshida 吉田	4	0
213	Sudō 須藤	3	2
214	Yamauchi 山内	4	2
215	Torikai 鳥飼	3	2
216	Machida 町田	4	0

217	Aizawa 相沢	2	1
218	Tsuneya 常谷	2	0
219	Komai 駒井	3	0
220	Itō 伊東	5	1
221	Sugaya 菅谷	3	0
222	Inoue 井上	2	0
223	Takasaki 高崎	1	1
224	Toyoda 豊田	3	0
225	Takamatsu 高松	2	0
226	Hoshino 星野	3	2
227	Sekimachi 関町	2	1
228	Inoue 井上	2	0
229	Tai 田井	3	0
230	Fujii 藤井	3	1
231	Saka 坂	3	0
232	Hoshino 星野	2	0
233	Kitajima 北島	2	0
234	Ishihara 石原	1	0
235	Tazoe 田副	2	2
236	Sasaki 佐々木	2	0
237	Matsuura 松浦	3	0
238	Morimoto 森本	2	1
239	Okamoto 岡本	3	0
240	Kojima 小島	4	0
241	Katō 加藤	1	0
242	Yanagawa 柳川	3	0
243	Kurita 栗田	2	0
244	Hirao 平尾	1	0
	卷8 volume 8		
245	Seki 関	2	0
246	Suzuki 鈴木	4	1
247	Ohira 大平	2	0
248	Usigome 牛込	2	1

249	Iwasaki 岩崎	2	0
250	Katō 加藤	2	0
251	Wada 和田	3	1
252	Iwata 岩田	2	1
253	Hata 畑	2	1
254	Akiyama 秋山	2	0
255	Kōno 河野	2	0
256	Sudō 須藤	2	1
257	Mori 森	1	0
258	Namikawa 並河	3	1
259	Asano 浅野	1	0
260	Miura 三浦	2	2
261	Koyanagi 小柳	2	1
262	Nakamura 中村	2	1
263	Baba 馬場	2	0
264	Ozawa 小沢	1	0
265	Uchida 内田	3	0
266	Ozaki 尾崎	3	0
267	Katō 加藤	3	0
268	Takenaka 竹中	1	0
269	Nariai 成合	2	0
270	Kusakabe 日下部	3	1
271	Irie 入江	2	0
272	Noda 野田	2	0
273	Tatara 多々良	1	1
274	Wakabayashi 若林	4	1
275	Matsuno 松野	2	0
276	Ueda 上田	1	0
277	Higuchi 樋口	1	0
278	Kageyama 景山	2	1
279	Kawai 河合	2	1
280	Tahara 田原	2	1
281	Ogawa 小川	1	0
282	Miyazaki 宮崎	1	0
283	Kawasumi 川澄	2	1

284	Uetsuki 上月	2	0
285	Uehara 上原	2	0
286	Tanaka 田中	1	0
287	Ogōchi 小河内	3	2
288	Yokoi 横井	3	1
289	Tochio 椽尾	2	0
290	Baba 馬場	3	0
291	Sugimura 杉村	1	0
292	Hiratsuka 平塚	2	0
293	Tai 田井	3	1
294	Mitani 三谷	5	1
295	Tejima 手島	3	0
296	Ishii 石井	1	1
297	Iwasaki 岩崎	1	0
298	Toyoda 豊田	2	0
299	Tokura 戸倉	2	0
300	Tanaka 田中	1	0
301	Mogi 茂木	1	1
302	Suzuta 鈴田	2	0
303	Kawaguri 河栗	1	0
304	Sasada 笹田	2	0
305	Horiike 堀池	2	0
	卷 9 volume 9		
306	Hamakawa 濱川	3	2
307	Fukui 福井	1	0
308	Fukuda 福田	3	1
309	Matsumoto 松本	1	0
310	Nanjō 南條	1	0
311	Yamawaki 山脇	1	0
312	Sawa 沢	2	2
313	Umebayashi 梅林	2	1
314	Nishio 西尾	3	0
315	Hayashi 林	4	2

316	Ono 小野	3	0
317	Ema 江間	1	1
318	Hosoya 細谷	1	0
319	Nakano 中野	2	0
320	Okamoto 岡本	1	0
321	Kanazawa 金沢	0	0
322	Ushikubo 牛窪	1	0
323	Kawamura 河村	1	0
324	Yamawaki 山脇	1	0
325	Hayano 早野	2	0
326	Takami 高見	1	0
327	Suzuki 鈴木	2	0
328	Katō 加藤	1	1
329	Ishii 石井	1	1
330	Ogawa 小川	2	0
331	Nakajima 中島	2	1
332	Takahashi 高橋	1	1
333	Yoshino 吉野	1	1
334	Nii 新居	1	1
335	Iida 飯田	3	0
336	Sakamoto 坂本	1	0
337	Hirose 廣瀬	2	0
338	Mori 森	1	1
339	Watabe 渡部	3	0
340	Iwasaki 岩崎	2	0
341	Hanawa 塙	1	0
342	Tamanyu 玉生	1	0
343	Eda 柄田	2	0
344	Matō 間藤	1	0
345	Noda 野田	2	0
346	Ishihara 石原	2	0
347	Matsumura 松村	1	0
348	Satō 佐藤	1	0
349	Yamawaki 山脇	1	0
350	Ichimori 市森	1	0

351	Nishigaki 西垣	0	0
352	Yoshida 吉田	1	1
353	Miyabe 宮部	1	1
354	Tashiro 田代	1	0
355	Yoshimura 吉村	2	1
356	Takagi 高木	2	1
357	Hiratsuka 平塚	0	0
358	Kanazawa 金沢	1	0
359	Itō 伊藤	0	0
360	Okada 岡田	3	1
361	Tamai 玉井	1	0
362	Ichikawa 市川	1	1
363	Kusakabe 日下部	1	0
364	Suzuki 鈴木	1	0
365	Saitō 齋藤	0	0
366	Fukuchi 福地	1	0
367	Higuchi 樋口	1	0
368	Nakamura 中村	2	0
369	Takami 高見	1	0
370	Yamanaka 山中	2	1
371	Uchiyama 内山	1	0
372	Itō 伊藤	3	0
373	Fukuchi 福地	1	0
374	Uemura 上村	1	0
375	Tochio 椽尾	0	0
376	Taki 瀧	0	0
377	Kawasaki 川崎	0	0
378	Nakano 中野	1	0
379	Baba 馬場	0	0
380	Toyoda 豊田	0	0
381	Yamauchi 山内	1	0
382	Yamagami 山上	0	0
383	Ugai 鵜飼	1	1
384	Uetsuki 上月	0	0
385	Nakano 中野	1	0

386	Matsudaira 松平	0	0
387	Yamada 山田	0	0
388	Uehara 上原	1	1
389	Kawasaki 川崎	0	0
390	Kamiyama 神山	0	0
391	Inoue 井上	0	0
392	Kata 加太	0	0
393	Hoshi 星	0	0
394	Aoki 青木	0	0
395	Honda 本田	0	0
396	Ogōchi 小河内	0	0
397	Kamiyama 神山	0	0
	合計 total	1182	219

(Tab. 3 : Nombre de cas d'adoptions des familles vassales supérieures)

Les données présentées dans le tableau ci-dessus indiquent que parmi les 1182 successions comptabilisées dans le *Tenmei yuisho*, 219 recourent à l'adoption, ce qui correspond à 19 % de l'ensemble.

Parmi les 397 familles dénombrées, 157 ont recouru au moins une fois à l'adoption d'un successeur afin d'assurer la pérennité de la lignée, ce qui correspond à 40 % de l'ensemble des cas consignés dans ce registre.

Le pourcentage de successions réalisées par le biais de l'adoption étant de 39,7% dans le fief de Kiyosue, on peut dire que ce dernier est largement plus dépendant à l'adoption que le fief de Kuwana. Cependant, il ne faut pas oublier que 40% des maisonnées vassales mentionnées dans ce registre ont été forcées de recourir à l'adoption au moins une fois en moins de sept générations, et l'on peut donc dire que si la dépendance à cette pratique n'est pas aussi forte qu'à Kiyosue, l'organisation vassalique du fief de Kuwana ne peut toutefois se maintenir sans y avoir recours.

Dans le tableau suivant nous allons présenter les informations relatives aux fils adoptés par les vassaux supérieurs du fief de Kuwana.

	Fils adoptif	Famille adoptive	Lien entre les deux familles	Nature du lien entre le fils adoptif et le père adoptif
			(M: même lignée A: autre lignée)	
1	Koide Denkichi 小出伝吉	Koide 小出	M	Neveu du père adoptif
2	Komori Kurōemon 小森九郎右衛門	Komori 小森	M	Frère cadet du père adoptif
3	Shinba Takezaemon 榛葉武左衛門	Shinba 榛葉	M	Frère cadet du père adoptif
4	Abe Kinbei 阿部金兵衛	Abe 阿部	M	Frère cadet du père adoptif
5	Akiyama Seidayū 秋山清大夫	Akiyama 秋山	M	Frère cadet du père adoptif
6	Muramatsu Saichiemon 村松佐一右衛門	Muramatsu 村松	M	Frère cadet du père adoptif
7	Ikoma Tahei 生駒太兵衛	Ikoma 生駒	M	Frère cadet du père adoptif
8	Aoki Rokuzaemon 青木六左衛門	Aoki 青木	M	Petit-fils du père adoptif
9	Kawai Kozaemon 河合小左衛門	Kawai 河合	M	Frère cadet du père adoptif
10	Kunori Danemon 九里弾右衛門	Kunori 九里	M	Frère cadet du père adoptif
11	Okayasu Buntarō 岡安文太郎	Okayasu 岡安	M	Frère cadet du père adoptif
12	Shimabara Hikohachi 嶋原彦八	Shimabara 嶋原	M	Petit-fils du père adoptif
13	Tanaka Dan'emon 田中団右衛門	Tanaka 田中	M	Frère cadet du père adoptif
14	Ogoshi Yoichizaemon 小越与一左衛門	Ogoshi 小越	M	Frère cadet du père adoptif
15	Hattori Hanzō 服部半蔵	Hattori 服部	M	Cousin du père adoptif

16	Hattori Hanzō 服部半蔵	Hattori 服部	M	Fils d'une branche cadette
17	Yoshimura Mataemon 吉村又右衛門	Yoshimura 吉村	M	Neveu du père adoptif
18	Yoshimura Gonzaemon 吉村権左衛門	Yoshimura 吉村	M	Frère cadet du père adoptif
19	Yoshimura Oriie 吉村織衛	Yoshimura 吉村	M	Frère cadet du père adoptif
20	Shinkai Tarohachi 新貝太郎八	Sinkai 新貝	M	Petit-fils du père adoptif
21	Miwa Hyōgo 三輪兵庫	Miwa 三輪	M	Fils d'une branche cadette
22	Yagi Shōbei 八木庄兵衛	Yagi 八木	M	Frère cadet du père adoptif
23	Makimura Gorōdayū 牧村五郎大夫	Makimura 牧村	M	Neveu du père adoptif
24	Makimura Zenemon 牧村善右衛門	Makimura 牧村	M	Frère cadet du père adoptif
25	Ōhira Jin.emon 大平甚右衛門	Ōhira 大平	M	Frère cadet du père adoptif
26	Saji Kyūzō 佐治久蔵	Saji 佐治	M	Frère cadet du père adoptif
27	Kajikawa Mokunoshin 梶川杢之進	Kajikawa 梶川	M	Petit-fils du père adoptif
28	Kawai Jinzō 河合甚蔵	Kawai 河合	M	Frère cadet du père adoptif
29	Manabe Shinpachi 真鍋新八	Manabe 真鍋	M	Frère cadet du père adoptif
30	Oinuma Daizō 生沼大蔵	Oinuma 生沼	M	Frère cadet du père adoptif
31	Oinuma Shōsen 生沼昌仙	Oinuma 生沼	M	Frère cadet du père adoptif

32	Ushigome Naniemon 牛込何右衛門	Iwata 岩田	M	Noms différents mais même lignée
33	Yoshimura Tachū 吉村多仲	Yoshimura 吉村	M	Frère cadet du père adoptif
34	Takagi Tonami 高木登波	Takagi 高木	M	Frère cadet du père adoptif
35	Hyōdō Hachiemon 兵藤八右衛門	Hayashi 林	A	
36	Hyōdō Ukon 兵藤右近	Nagai 長井	A	
37	Koide Zenbei 小出善兵衛	Nangō 南合	A	
38	Koide Zenbei 小出善兵衛	Sudō 須藤	A	
39	Ōzeki Gohei 大関五兵衛	Kyūtoku 久徳	A	
40	Kamiyama Takezaemon 神山武左衛門	Sakai 坂井	A	
41	Komori Kurōemon 小森九郎右衛門	Oinuma 生沼	A	
42	Yamazaki Ichiemon 山崎市右衛門	Kanazawa 金沢	A	
43	Kanematsu Yamon 兼松弥門	Ogōchi 小河内	A	Petit-fils du côté de la mère adoptive (lignées différentes)
44	Sugaya Yaoemon 菅谷八百右衛門	Mizuno 水野	A	
45	Hotta Yōkichi 堀田与百吉	Tsunetani 常谷	A	
46	Hotta Yohei 堀田与兵衛	Yasuda 安田	A	
47	Hotta Kikaku 堀田喜角	Tamai 玉井	A	
48	Muramatsu Saichiemon 村松佐一右衛門	Torikai 鳥飼	A	
49	Mori Yaichizaemon 森弥一左衛門	Kojima 児島	A	
50	Mori Yaichizaemon 森弥一左衛門	Kojima 児島	A	Lien de parenté entre les deux familles
51	Mori Yaichizaemon 森弥一左衛門	Suganuma 菅沼	A	

52	Ikoma Kyūbei 生駒久兵衛	Tsuji 辻	A	
53	Ikoma Kyūbei 生駒久兵衛	Kusunoki 楠木	A	
54	Ikoma Koshirō 生駒小四郎	Ogōchi 小河内	A	
55	Okudaira Hachirōzaemon 奥平八郎左衛門	Komai 駒井	A	
56	Miyazaki Saburōbei 宮崎三郎兵衛	Tokura 戸倉	A	
57	Kunori Goemon 九里五右衛門	Takano 高野	A	
58	Kunori Danbei 九里弾兵衛	Hoshino 星野	A	Lien de parenté entre les deux familles
59	Matsuda Hachirōbei 松田八郎兵衛	Shinba 榛葉	A	Lien de parenté entre les deux familles
60	Takasaki Kyūemon 高崎久右衛門	Andō 安藤	A	Gendre adoptif
61	Imaizumi Magozaemon 今泉孫左衛門	Hiramatsu 平松	A	Gendre adoptif
62	Toriumi Shichirōzaemon 鳥海七郎左衛門	Nagashima 長嶋	A	
63	Shimabara Hachibei 嶋原八兵衛	Okada 岡田	A	Gendre adoptif
64	Shimabara Kizoji 嶋原喜三司	Nagashima 長嶋	A	Gendre adoptif + Lien de parenté entre les deux familles
65	Shibata Jūemon 柴田十右衛門	Ōshima 大島	A	
66	Tanaka Motoemon 田中元右衛門	Machida 町田	A	
67	Kojima Sukenojō 児島助之丞	Suganuma 菅沼	A	
68	Oguri Sachū 小栗左仲	Miwa 三輪	A	

69	Suganuma Kogyōbu 菅沼小刑部	Kyūtoku 久徳	A	Neveu du père adoptif (mais lignées différentes car côté maternel)
70	Suganuma Yūma 菅沼遊馬	Kajikawa 梶川	A	
71	Suganuma Shinshichirō 菅沼新七郎	Toyoda 豊田	A	
72	Tominaga Ichidayū 富永市大夫	Higuchi 樋口	A	
73	Hisamatsu Bunji 久松文治	Okudaira 奥平	A	
74	Hisamatsu Geki 久松外記	Yoshimura 吉村	A	
75	Hisamatsu Heima 久松平馬	Okudaira 奥平	A	
76	Hisamatsu Geki 久松外記	Yoshimura 吉村	A	Lien de parenté entre les deux familles
77	Wada Bunzaemon 和田文左衛門	Shiga 志賀	A	
78	Wada Bunemon 和田文右衛門	Okamura 岡村	A	
79	Hotta Koemon 堀田小右衛門	Hoshino 星野	A	
80	Machida Tōji 町田藤次	Kawasaki 川崎	A	
81	Machida Naoemon 町田直右衛門	Utsui 宇津井	A	
82	Yagi Gengo 八木源吾	Ōshima 大島	A	
83	Nozaki Heinojō 野崎平之丞	Tsuzuki 都筑	A	
84	Nozaki Kumeemon 野崎久米右衛門	Une famille de Rōnin	A	
85	Tatsumi Bahei 立見場兵衛	Tsuji 辻	A	
86	Kaneko Gonta 金子権太	Miyazaki 宮崎	A	
87	Ōhira Yoemon 大平与右衛門	Yanagawa 柳川	A	Gendre adoptif
88	Nishiyama Jūgo 西山重五	Mogi 茂木	A	
89	Okamoto Shirōzaemon 岡本四郎左衛門	Sugita 杉田	A	
90	Kajikawa Yazaemon 梶川弥左衛門	Kawai 河合	A	

91	Hishida Hachirōdayū 菱田八郎太夫	Toyoda 豊田	A	
92	Nakagawa Sukezaemon 中川助左衛門	Shibayama 柴山	A	Gendre adoptif
93	Sawa Denshichi 沢伝七	Miyazaki 宮崎	A	Lien de parenté entre les deux familles
94	Sawa Zusho 沢図書	Hattori 服部	A	
95	Sawa Nuidono 沢縫殿	Hattori 服部	A	Lien de parenté entre les deux familles
96	Manabe Bunzō 真鍋文藏	Mori 森	A	
97	Oinuma Gonpei 生沼権平	Kunori 九里	A	
98	Watabe Heikichi 渡部平吉	Nakayama 中山	A	
99	Sudō Mokunoemon 須藤杵之右衛門	Ikegawa 池川	A	
100	Sudō Kijūrō 須藤喜十郎	Muramatsu 村松	A	
101	Yamauchi Yojiemon 山内与次右衛門	Kiriyama 桐山	A	
102	Torikai Shirobei 鳥飼四郎兵衛	Kawase 河瀬	A	
103	Torikai Moriemon 鳥飼森右衛門	Terasawa 寺沢	A	
104	Hoshino Endayū 星野円大夫	Kunori 九里	A	Fils d'une fille de la famille Kunori
105	Hoshino Seizō 星野清藏	Nakamichi 中路	A	
106	Morimoto Kinzō 森本金藏	Kitajima 北島	A	
107	Hata Sōemon 畑惣右衛門	Komori 小森	A	
108	Miura Takedayū 三浦武大夫	Yasuda 安田	A	
109	Miura Takeemon 三浦武右衛門	Hoshino 星野	A	
110	Koyanagi Sachū 小柳佐忠	Ōshima 大島	A	
111	Nakamura Bunji 中村文司	Hiramatsu 平松	A	
112	Ogōchi Yahei 小河内弥兵衛	Kanematsu 兼松	A	
113	Ogōchi Yahei 小河内弥兵衛	Hiramatsu 平松	A	

114	Mitani Yoshizō 三谷吉蔵	Sugiyama 杉山	A	Gendre adoptif
115	Ishii Konomo 石井此面	Shibata 柴田	A	
116	Hamakawa Nabenoshin 濱川鍋之進	Kunori 九里	A	
117	Hamakawa Kappei 濱川勝平	Yasuda 安田	A	
118	Sawa Gorokichi 沢五郎吉	Usami 宇佐美	A	
119	Sawa Sanga 沢三賀	Shinoda 篠田	A	
120	Ishii Gunsuke 石井軍助	Kusakabe 日下部	A	
121	Yamanaka Yasaburō 山中弥三郎	Iwashita 岩下	A	
122	Ugai Kingo 鵜飼金吾	Sugimura 杉村	A	
123	Uehara Genpaku 上原元伯	Taniguchi 谷口	A	
	Wada Syūemon 和田周右衛門	Inconnu		Gendre adoptif
	Mogi Chūhachi 茂木忠八	Inconnu		Gendre adoptif

(Tab. 4 : Nature du lien entre fils adoptif et famille adoptive)

Sur 219 cas d'adoption recensés, 123 contiennent des informations sur la maisonnée d'origine du fils adoptif. On observe que 89 fils sont issus d'une autre lignée, ce qui représente 72 % de l'ensemble. 10 d'entre eux présentent cependant des liens de parenté.

Dans le *Tenmei yuisho*, on trouve seulement 9 cas où il est précisé que le sujet est un gendre adoptif. Les rapports de parenté autres que la relation père/fils n'étant pas mentionnés, il est malaisé de connaître la proportion de gendres adoptifs.

Le point notable est que 72 % des cas d'adoption concernent un fils issu d'une autre lignée. Cela signifie que les samourais donnent davantage d'importance au maintien de la maisonnée qu'à la préservation des liens du sang. Si c'est un gendre adoptif, le lien du sang est maintenu, même si cela passe par la fille.

## 2-6. Le rapport entre l'adoption et le rang familial

Nous allons désormais nous intéresser à la relation entre le rang héréditaire et l'adoption et examiner dans quelle mesure l'adoption prend en compte le rang héréditaire dans ses procédures.

Pour rappel, le rang, *kakaku*, est attribué en fonction des antécédents de service

de la famille. Il correspond à une tranche de salaire et à un ensemble de fonctions auxquelles le chef de famille peut prétendre.

Dans le tableau ci-dessous nous avons repris les diverses informations relatives aux familles d'origine des fils adoptifs. Dans un premier temps, nous allons voir, à partir de ces données, si les adoptions se pratiquent exclusivement au sein de la même organisation vassalique (celui de Kuwana) ou bien si elles peuvent également impliquer des vassaux issus d'autres fiefs.

	Fils adoptif	Famille d'origine	Informations sur la famille d'origine
1	Hyōdō Hachiemon 兵藤八右衛門	Hayashi 林	Vassale du même fief
2	Koide Zenbei 小出善兵衛	Nangō 南合	Vassale du même fief
3	Koide Zenbei 小出善兵衛	Sudō 須藤	Vassale du même fief
4	Ōzeki Gohei 大関五兵衛	Kyūtok 久徳	Vassale du même fief
5	Kamiyama Takezaemon 神山武左衛門	Sakai 坂井	Vassale du même fief
6	Komori Kurōemon 小森九郎右衛門	Oinuma 生沼	Vassale du même fief
7	Kanematsu Yamon 兼松弥門	Ogōchi 小河内	Vassale du même fief
8	Hotta Yōkichi 堀田与百吉	Tsunetani 常谷	Vassale du même fief
9	Hotta Yohei 堀田与兵衛	Yasuda 安田	Vassale du même fief
10	Hotta Kikaku 堀田喜角	Tamai 玉井	Vassale du même fief
11	Muramatsu Saichiemon 村松佐一右衛門	Torikai 鳥飼	Vassale du même fief
12	Mori Yaichizaemon 森弥一左衛門	Kojima 児島	Vassale du même fief
13	Mori Yaichizaemon 森弥一左衛門	Suganuma 菅沼	Vassale du même fief
14	Ikoma Kyūbei 生駒久兵衛	Tsuji 辻	Vassale du même fief
15	Ikoma Koshirō 生駒小四郎	Ogōchi 小河内	Vassale du même fief
16	Okudaira Hachirōzaemon 奥平八郎左衛門	Komai 駒井	Vassale du même fief
17	Miyazaki Saburōbei 宮崎三郎兵衛	Tokura 戸倉	Vassale du même fief

18	Kunori Goemon 九里五右衛門	Takano 高野	Vassale du même fief
19	Kunori Danbei 九里弾兵衛	Hoshino 星野	Vassale du même fief
20	Matsuda Hachirobei 松田八郎兵衛	Shinba 榛葉	Vassale du même fief
21	Imaizumi Magozaemon 今泉孫左衛門	Hiramatsu 平松	Vassale du même fief
22	Toriumi Shichirōzaemon 鳥海七郎左衛門	Nagashima 長嶋	Vassale du même fief
23	Shimabara Kizoji 嶋原喜三司	Nagashima 長嶋	Vassale du même fief
24	Shibata Jūemon 柴田十右衛門	Ōshima 大島	Vassale du même fief
25	Tanaka Motoemon 田中元右衛門	Machid 町田	Vassale du même fief
26	Kojima Sukejojō 児島助之丞	Suganuma 菅沼	Vassale du même fief
27	Oguri Sachū 小栗左仲	Miwa 三輪	Vassale du même fief
28	Suganuma Kogyōbu 菅沼小刑部	Kyūtoku 久徳	Vassale du même fief
29	Suganuma Yūma 菅沼遊馬	Kajikawa 梶川	Vassale du même fief
30	Suganuma Shinshichirō 菅沼新七郎	Toyoda 豊田	Vassale du même fief
31	Tominaga Ichidayū 富永市大夫	Higuchi 樋口	Vassale du même fief
32	Hisamatsu Geki 久松外記	Yoshimura 吉村	Vassale du même fief
33	Hisamatsu Heima 久松平馬	Okudaira 奥平	Vassale du même fief
34	Hisamatsu Geki 久松外記	Yoshimura 吉村	Vassale du même fief
35	Wada Bunzaemon 和田文左衛門	Shiga 志賀	Vassale du même fief
36	Hotta Koemon 堀田小右衛門	Hoshino 星野	Vassale du même fief
37	Machida Tōji 町田藤次	Kawasaki 川崎	Vassale du même fief
38	Yagi Gengo 八木源吾	Ōshima 大島	Vassale du même fief
39	Tatsumi Bahei 立見場兵衛	Tsuji 辻	Vassale du même fief
40	Kaneko Gonta 金子権太	Miyazaki 宮崎	Vassale du même fief
41	Ōhira Yoemon 大平与右衛門	Yanagawa 柳川	Vassale du même fief
42	Nishiyama Jūgo 西山重五	Mogi 茂木	Vassale du même fief

43	Kajikawa Yazaemon 梶川弥左衛門	Kawai 河合	Vassale du même fief
44	Hishida Hachirōdayu 菱田八郎太夫	Toyoda 豊田	Vassale du même fief
45	Sawa Denshichi 沢伝七	Miyazaki 宮崎	Vassale du même fief
46	Sawa Zusho 沢凶書	Hattori 服部	Vassale du même fief
47	Sawa Nuidono 沢縫殿	Hattori 服部	Vassale du même fief
48	Manabe Bunzō 真鍋文藏	Mori 森	Vassale du même fief
49	Oinuma Gonpei 生沼権平	Kunori 九里	Vassale du même fief
50	Watabe Heikichi 渡部平吉	Nakayama 中山	Vassale du même fief
51	Sudō Kijyūrō 須藤喜十郎	Muramatsu 村松	Vassale du même fief
52	Torikai Shirōbei 鳥飼四郎兵衛	Kawase 河瀬	Vassale du même fief
53	Hoshino Endayū 星野円大夫	Kunori 九里	Vassale du même fief
54	Hoshino Seizō 星野清藏	Nakamichi 中路	Vassale du même fief
55	Morimoto Kinzō 森本金藏	Kitajima 北島	Vassale du même fief
56	Hata Sōemon 畑惣右衛門	Komori 小森	Vassale du même fief
57	Miura Takedayū 三浦武大夫	Yasuda 安田	Vassale du même fief
58	Miura Takeemon 三浦武右衛門	Hoshino 星野	Vassale du même fief
59	Koyanagi Sachū 小柳佐忠	Ōshima 大島	Vassale du même fief
60	Nakamura Bunji 中村文司	Hiramatsu 平松	Vassale du même fief
61	Ogōchi Yahei 小河内弥兵衛	Kanematsu 兼松	Vassale du même fief
62	Ishii Konomo 石井此面	Shibata 柴田	Vassale du même fief
63	Hamakawa Nabenoshin 濱川鍋之進	Kunori 九里	Vassale du même fief
64	Hamakawa Kappei 濱川勝平	Yasuda 安田	Vassale du même fief
65	Ishii Gunsuke 石井軍助	Kusakabe 日下部	Vassale du même fief
66	Yamanaka Yasaburō 山中弥三郎	Iwashita 岩下	Vassale du même fief
67	Ugai Kingo 鵜飼金吾	Sugimura 杉村	Vassale du même fief
68	Uehara Genpaku 上原元伯	Taniguchi 谷口	Vassale du même fief
69	Yamazaki Ichiemon 山崎市右衛門	Kanazawa 金沢	Vassale des Okubo-Genbanokami (homme de la bannière)

70	Torikai Moriemon 鳥飼森右衛門	Terasawa 寺沢	Vassale des Mizuno-Hayatonokami (fief de Numazu)
71	Hisamatsu Bunji 久松文治	Okudaira 奥平	Vassale des Matsudaira-Okinokami (fief d'Iyo-Matsuyama)
72	Mori Yaichizaemon 森弥一左衛門	Kojima 児島	Vassale des Hori-Mimasakanokami (fief d'Îda)
73	Hyōdō Ukon 兵藤右近	Nagai 長井	Vassale des Honda-Shimofusanokami (fief de Zeze)
74	Wada Bunemon 和田文右衛門	Okamura 岡村	Vassale des Akimoto-Tajimanokami (fief de Kawagoe)
75	Nakagawa Sukezaemon 中川助左衛門	Shibayama 柴山	Vassale des Abe-Settsunokami (fief d'Okabe)
76	Sudō Mokunouemon 須藤杵之右衛門	Ikegawa 池川	Vassale d'Okubo Munesaburo (homme de la bannière)
77	Machida Naouemon 町田直右衛門	Utsui 宇津井	Rōnin
78	Nozaki Kumeemon 野崎久米右衛門	Inconnu	Rōnin
79	Sugaya Yaoemon 菅谷八百右衛門	Mizuno 水野	inconnu
80	Ikoma Kyūbei 生駒久兵衛	Kusunoki 楠木	inconnu
81	Takasaki Kyūemon 高崎久右衛門	Andō 安藤	inconnu
82	Shimabara Hachibei 嶋原八兵衛	Okada 岡田	inconnu
83	Nozaki Heinojō 野崎平之丞	Tsuzuki 都筑	inconnu
84	Yamauchi Yojiemon 山内与次右衛門	Kiriyama 桐山	inconnu
85	Ogōchi Yahei 小河内弥兵衛	Hiramatsu 平松	inconnu
86	Mitani Yoshizō 三谷吉蔵	Sugiyama 杉山	inconnu
87	Sawa Gorokichi 沢五郎吉	Usami 宇佐美	inconnu
88	Sawa Sanga 沢三賀	Shinoda 篠田	inconnu
89	Okamoto Shirōzaemon 岡本四郎左衛門	Sugita 杉田	Homme de la bannière

(Tab. 5 : Origines de la famille adoptive)

Parmi les 89 cas d'adoptions impliquant une famille issue d'une autre lignée, 8 concernent des maisonnées vassales d'autres fiefs, 2 des guerriers sans attache (*rōnin*) et un seul une maison d'homme de la bannière (*hatamoto*). Cette maisonnée n'est pas d'un rang élevé mais il est assez rare de voir une adoption réalisée entre une famille de vassaux seigneuriaux et une maison de vassaux directs du shogun, comme le sont les *hatamoto*, car il s'agit d'un statut différent et supérieur. Cependant la raison de cette adoption n'est pas mentionnée.

Dans 8 autres cas, l'origine familiale du fils adoptif n'est pas renseignée.

Pour les 68 cas restants, il s'agit d'adoptions réalisées entre familles du même fief, ce qui correspond à 76 % de l'ensemble.

Il apparaît ainsi que les familles vassales du fief de Kuwana cherchent en priorité un fils adoptif parmi les vassaux du même fief.

Voyons à présent si le rang familial est un critère important pour la sélection d'un héritier dans le cas d'une adoption dans une autre lignée mais parmi les vassaux de Kuwana. Dans un premier temps, nous allons nous intéresser aux différences de revenus entre les maisons adoptives et les maisons d'origine. Ensuite, nous examinerons la question des rangs de fonction occupés par les chefs de famille impliqués dans les cas d'adoption.

Étant donné que ces données sont susceptibles de varier dans le temps (les familles peuvent être promues ou rétrogradées selon le mérite ou la volonté du seigneur), nous considérerons que le rang de fonction et le revenu de la maisonnée sont déterminés par le père du successeur. Cependant, dans le cas où le père serait décédé juste après la succession ou dans la fleur de l'âge, nous utiliserons les informations du grand-père du successeur.

Les seules familles pour lesquelles il est possible de mener cette analyse sont celles qui appartiennent à la catégorie la plus haute, celle du *shoin-kaku*. En conséquence, nous allons nous limiter à l'analyse du rapport entre le rang et l'adoption au sein de cette classe tout en gardant à l'esprit qu'il s'agit de l'élite guerrière du fief, c'est-à-dire une minorité, et que les résultats observés ne sont pas représentatifs de l'ensemble de l'organisation vassalique de Kuwana.

Il reste que, même parmi les guerriers de cette classe les rangs sont très variés puisque, comme nous le verrons dans le second tableau, il n'existe pas moins de 68 fonctions dévolues aux vassaux du *shoin-kaku* ; de la même façon leurs revenus annuels varient entre 15,4 et 1800 *koku*.

	Fils adoptif	Famille d'origine	Revenus de la maison d'origine	Famille adoptive	Revenus de la maison adoptive	Écart des revenus
			<u>Unités</u> aucune indication : <i>koku</i> indication contraire : <i>ninfuchi</i> 扶持 <i>pyō</i> 俵 <sup>26</sup>		<u>Unités</u> <i>idem</i> que pour la maison d'origine	
1	Sawa Zusho 沢図書	Hattori 服部	1600	Sawa 沢	500	-1100
2	Hisamatsu Heima 久松平馬	Okudaira 奥平	1600	Hisamatsu 久松	600	-1000
3	Hisamatsu Geki 久松外記	Yoshimura 吉村	1500	Hisamatsu 久松	500	-1000
4	Hisamatsu Geki 久松外記	Yoshimura 吉村	1500	Hisamatsu 久松	600	-900
5	Sawa Nui 沢縫殿	Hattori 服部	1800	Sawa 沢	1000	-800
6	Suganuma Kogyōbu 菅沼小刑部	Kyūtoku 久徳	400	Suganuma 菅沼	94 (100 <i>pyō</i> 30 <i>ninfuchi</i> )	-306
7	Oinuma Gonpei 生沼権平	Kunori 九里	400	Oinuma 生沼	130	-270
8	Nakamura Bunji 中村文司	Hiramatsu 平松	260	Nakamura 中村	33,4 (28 <i>koku</i> 3 <i>ninfuchi</i> )	-226,6
9	Tominaga Ichidayū 富永市大夫	Higuchi 樋口	300	Tominaga 富永	160	-140

<sup>26</sup> 1 *ninfuchi* 人扶持 (littéralement « allocation pour une personne ») représente un salaire annuel de 1,8 *koku*, calculé sur la base théorique d'une consommation quotidienne en riz évaluée à 5 *gō* 合, soit 900 ml. (1 *gō* = 180 ml.), pour un guerrier. 1 *pyō* 俵 équivaut à 4 *to* 斗, soit 240 kg (1 *to* = 60 kg). 10 *to* (600 kg) étant égal à 1 *koku*, 1 *pyō* de revenu annuel représente 0,4 *koku*.

10	Ishii Konomo 石井此面	Shibata 柴田	260	Ishii 石井	130	-130
11	Yamanaka Yasaburō 山中弥三郎	Iwashita 岩下	130	Yamanaka 山中	15,4 (10 <i>koku</i> 3 <i>ninfuchi</i> )	-114,6
12	Shimabara Kizoji 嶋原喜三司	Nagashima 長嶋	140	Shimabara 嶋原	28,4 (23 <i>koku</i> 3 <i>ninfuchi</i> )	-111,6
13	Hotta Yohei 堀田与兵衛	Yasuda 安田	130	Hotta 堀田	21,4 (40 <i>pyō</i> 3 <i>ninfuchi</i> )	-108,6
14	Manabe Bunzō 真鍋文藏	Mori 森	130	Manabe 真鍋	27,2 (50 <i>pyō</i> 4 <i>ninfuchi</i> )	-102,8
15	Oguri Sachū 小栗左仲	Miwa 三輪	600	Oguri 小栗	500	-100
16	Suganuma Yūma 菅沼遊馬	Kajikawa 梶川	300	Suganuma 菅沼	200	-100
17	Hamakawa Nabenoshin 濱川鍋之進	Kunori 九里	280	Hamakawa 濱川	180	-100
18	Hotta Kikaku 堀田喜角	Tamai 玉井	118 (100 <i>koku</i> 10 <i>ninfuchi</i> )	Hotta 堀田	23,2 (40 <i>pyō</i> 4 <i>ninfuchi</i> )	-94,8
19	Imaizumi Magozaemon 今泉孫左衛門	Hiramatsu 平松	260	Imaizumi 今泉	170	-90
20	Miura Takeemon 三浦武右衛門	Hoshino 星野	120	Miura 三浦	35,2 (70 <i>pyō</i> 4 <i>ninfuchi</i> )	-84,8
21	Ugai Kingo 鶺鴒金吾	Sugimura 杉村	100	Ugai 鶺鴒	17,4 (30 <i>pyō</i> 3 <i>ninfuchi</i> )	-82,6
22	Komori Kurōemon 小森九郎右衛門	Oinuma 生沼	210	Komori 小森	130	-80

23	Ikoma Koshirō 生駒小四郎	Ogōchi 小河内	210	Ikoma 生駒	130	-80
24	Ishii Gunsuke 石井軍助	Kusakabe 日下部	100	Ishii 石井	27,4 (22 <i>koku</i> 3 <i>ninfuchi</i> )	-72,6
25	Kanematsu Yamon 兼松弥門	Ogōchi 小河内	200	Kanematsu 兼松	130	-70
26	Tatsumi Bahei 立見場兵衛	Tsuji 辻	200	Tatsumi 立見	130	-70
27	Sudo Kijūrō 須藤喜十郎	Muramatsu 村松	200	Sudō 須藤	130	-70
28	Ōhira Yoemon 大平与右衛門	Yanagawa 柳川	100	Ōhira 大平	35,2 (70 <i>pyō</i> 4 <i>ninfuchi</i> )	-64,8
29	Torikai Shirobei 鳥飼四郎兵衛	Kawase 河瀬	80	Torikai 鳥飼	17,4 (30 <i>pyō</i> 3 <i>ninfuchi</i> )	-62,6
30	Hoshino Endayū 星野円大夫	Kunori 九里	280	Hoshino 星野	218 (200 <i>koku</i> 10 <i>ninfuchi</i> )	-62
31	Suganuma Shinshichirō 菅沼新七郎	Toyoda 豊田	200	Suganuma 菅沼	150	-50
32	Morimoto Kinzō 森本金蔵	Kitajima 北島	150	Morimoto 森本	100	-50
33	Shibata Jūemon 柴田十右衛門	Ōshima 大島	100	Shibata 柴田	52,6 (100 <i>pyō</i> 7 <i>ninfuchi</i> )	-47,4
34	Koyanagi Sachū 小柳左忠	Ōshima 大島	130	Koyanagi 小柳	100	-30
35	Matsuda Hachirōbei 松田八郎兵衛	Sinba 榛葉	150	Matsuda 松田	130	-20
36	Machida Tōji 町田藤次	Kawasaki 川崎	100	Machida 町田	80	-20

37	Uehara Genpaku 上原元伯	Taniguchi 谷口	27,2 (20 <i>koku</i> 4 <i>ninfuchi</i> )	Uehara 上原	23,2 (40 <i>pyō</i> 4 <i>ninfuchi</i> )	-4
38	Hotta Yōkichi 堀田与百吉	Tsunetani 常谷	28,4 (23 <i>koku</i> 3 <i>ninfuchi</i> )	Hotta 堀田	27,2 (50 <i>pyō</i> 4 <i>ninfuchi</i> )	-1,2
39	Hyōdō Hachiemon 兵藤八右衛門	Hayashi 林	900	Hyōdō 兵藤	900	0
40	Toriumi Shichirozaemon 鳥海七郎左衛門	Nagashima 長嶋	200	Toriumi 鳥海	200	0
41	Tanaka Motoemon 田中元右衛門	Machida 町田	50	Tanaka 田中	50	0
42	Miyazaki Saburōbei 宮崎三郎兵衛	Tokura 戸倉	23,4 (18 <i>koku</i> 3 <i>ninfuchi</i> )	Miyazaki 宮崎	24,4 (19 <i>koku</i> 3 <i>ninfuchi</i> )	1
43	Miura Takedayū 三浦武大夫	Yasuda 安田	25,4 (20 <i>koku</i> 3 <i>ninfuchi</i> )	Miura 三浦	35,2 (70 <i>pyō</i> 4 <i>ninfuchi</i> )	9,8
44	Ogōchi Yahei 小河内弥兵衛	Kanematsu 兼松	200	Ogōchi 小河内	218 (200 <i>koku</i> 10 <i>ninfuchi</i> )	18
45	Koide Zenbei 小出善兵衛	Nangō 南合	180	Koide 小出	200	20
46	Hoshino Seizō 星野清蔵	Nakamichi 中路	100	Hoshino 星野	130	30
47	Hamakawa Kappei 濱川勝平	Yasuda 安田	130	Hamakawa 濱川	170	40
48	Mori Yaichizaemon 森弥一左衛門	Kojima 児島	300	Mori 森	350	50
49	Kaneko Gonta 金子権太	Miyazaki 宮崎	160	Kaneko 金子	220	60
50	Nishiyama Jūgo 西山重五	Mogi 茂木	100	Nishiyama 西山	160	60
51	Hata Sōemon 畑惣右衛門	Komori 小森	130	Hata 畑	190	60

52	Kunori Danbei 九里弾兵衛	Hoshino 星野	218 (200 <i>koku</i> 10 <i>ninfuchi</i> )	Kunori 九里	280	62
53	Yagi Gengo 八木源吾	Ōshima 大島	80	Yagi 八木	160	80
54	Muramatsu Saichiemon 村松佐一右衛門	Torikai 鳥飼	100	Muramatsu 村松	200	100
55	Mori Yaichizaemon 森弥一左衛門	Suganuma 菅沼	200	Mori 森	300	100
56	Kojima Sukenojō 児島助之丞	Suganuma 菅沼	200	Kojima 児島	300	100
57	Hotta Koemon 堀田小右衛門	Hoshino 星野	120	Hotta 堀田	220	100
58	Kamiyama Takezaemon 神山武左衛門	Sakai 坂井	90	Kamiyama 神山	200	110
59	Kajikawa Yazaemon 梶川弥左衛門	Kawai 河合	150	Kajikawa 梶川	300	150
60	Koide Zenbei 小出善兵衛	Sudō 須藤	100	Koide 小出	300	200
61	Ōzeki Gohei 大関五兵衛	Kyūtoku 久徳	200	Ōzeki 大関	400	200
62	Kunori Goemon 九里五右衛門	Takano 高野	100	Kunori 九里	300	200
63	Hishida Hachirōdayū 菱田八郎太夫	Toyoda 豊田	33 (60 <i>pyo</i> 5 <i>ninfuchi</i> )	Hishida 菱田	300	267
64	Sawa Denshichi 沢伝七	Miyazaki 宮崎	300	Sawa 沢	600	300

(Tab. 6 : Écart de revenus entre la famille d'origine et la maisonnée adoptive)

Les données recueillies montrent que les 64 familles vassales de la classe supérieure adoptent sans exception des fils issus de maisonnées appartenant au *shoin-kaku*. Il existe donc un principe selon lequel les familles vassales supérieures ne prennent jamais pour héritier un fils issu de la catégorie inférieure.

Cependant, parmi les 64 cas recensés, on peut voir qu'il existe seulement 12 cas où l'adoption est réalisée entre une famille de *kyūnin* et une maisonnée de *kyūnin-nami*. Ces deux catégories appartiennent toutes deux au *shoin-kaku* mais la première est hiérarchiquement supérieure à la seconde. Néanmoins, l'existence de ces 12 cas suggère que les vassaux supérieurs sont moins réfractaires à l'idée d'adopter dans la catégorie inférieure, à partir du moment où cela reste au sein du *shoin-kaku*. Il y a certes une préférence pour les fils issus de la même catégorie (*kyūnin* ou *kyūnin-nami*) mais en cas d'absence de candidat, il est possible de chercher dans la catégorie supérieure ou inférieure, tant que cela demeure au sein de la même classe (celle des vassaux supérieurs en l'occurrence).

Considérons tout d'abord le cas où un fils adoptif entre dans une famille dont le revenu est plus élevé que sa famille d'origine. On recense 23 occurrences correspondant à ce cas de figure parmi les 64, ce qui représente environ 36 % de l'ensemble. Quant à l'écart moyen de revenu, il s'élève à 101 *koku*.

Tournons-nous à présent vers la situation inverse, où le fils adoptif rejoint une maisonnée possédant un revenu moins élevé que la famille d'origine. On observe cette situation dans 38 cas, ce qui représente environ 59 % du total et l'écart moyen de revenu s'élève à 206 *koku*.

Notons qu'il existe seulement trois cas, ceux des Hyōdō 兵藤, Toriumi 鳥海 et Tanaka 田中 (voir tab. 5, n°39-40-41) pour lesquels on n'observe pas de différence de revenu, ce qui représente 5 % de l'ensemble.

Avant de poursuivre, il convient de s'arrêter un instant sur les trois familles que sont les Hattori 服部, les Yoshimura 吉村, et les Okudaira 奥平 (voir tab. 5, n°1 à 5). Celles-ci occupent la fonction la plus élevée, celui d' « ancien », et leurs revenus dépassent les 1 000 *koku*. Pour être plus précis, les Hattori ont un revenu de 1800 *koku*, les Okudaira de 1600 *koku*, et les Yoshimura de 1500 *koku*. Les familles qui se classent immédiatement après par leur revenu sont les Hayashi 林 et les Hyōdō 兵頭 (900 *koku*), puis les Miwa 三輪 et les Sawa 沢 (600 *koku*). On voit donc qu'il existe un écart important entre les trois maisonnées d' « anciens » et les suivantes. Il est donc logique que lorsque celles-ci adoptent un fils dans une famille inférieure (par exemple les Hayashi, les Hyōdō ou les Miwa) l'écart de revenu apparaisse comme colossal. En effet, dans les cinq cas où le fils adoptif de ces trois maisons vient d'une famille ayant un revenu plus faible, on note des écarts de 1100 *koku*, 1000 *koku*, 900 *koku*, et 800 *koku* entre les deux familles. Étant donné que ces cas sont particuliers et loin d'être représentatifs de l'ensemble, nous les laisserons de côté afin de ne pas fausser la vue d'ensemble.

Ainsi, si l'on enlève ces cinq cas exceptionnels, la différence moyenne de revenu

entre la maisonnée adoptive et celle d'origine lorsque cette dernière possède des revenus inférieurs est d'environ 87 *koku*.

Au regard de ces éléments il semble logique de considérer que l'adoption se pratique davantage en se basant sur les écarts de fonction que sur la différence de revenus étant donné l'écart très important existant entre les maisonnées du *shoin-kaku*. Il nous semble donc pertinent d'analyser la question de l'écart des fonctions occupées par les deux familles et de le comparer avec les écarts de revenus mis en évidence dans le tableau précédent.

	Fils adoptif	Famille d'origine	Fonction de la maisonnée d'origine	Famille adoptive	Fonction de la maisonnée adoptive	Écart des fonctions
1	Hoshino Endayū 星野円大夫	Kunori 九里	Yōnin 用人	Hoshino 星野	Isha 医者	-50
2	Tatsumi Bahei 立見場兵衛	Tsuji 辻	Yōnin 用人	Tatsumi 立見	Yūhitsu 祐筆	-48
3	Oinuma Gonpei 生沼権平	Kunori 九里	Moriyaku 守役	Oinuma 生沼	Isha 医者	-48
4	Hamakawa Nabenoshin 濱川鍋之進	Kunori 九里	Yōnin 用人	Hamakawa 濱川	Umamawari 馬廻	-33
5	Yamanaka Yasaburō 山中弥三郎	Iwashita 岩下	Sobayōnin 側用人	Yamanaka 山中	Umamawari 馬廻	-32
6	Hotta Yōkichi 堀田与百吉	Tsunetani 常谷	Konando 小納戸	Hotta 堀田	Yūhitsu 祐筆	-29
7	Nakamura Bunji 中村文司	Hiramatsu 平松	Shinyosetsukeban 新寄附番	Nakamura 中村	Koshō 小姓	-28
8	Matsuda Hachirōbei 松田八郎兵衛	Sinba 榛葉	Tsukaiban 使番	Matsuda 松田	Umamawari 馬廻	-24
9	Shimabara Kizoji 嶋原喜三司	Nagashima 長嶋	Tsukaiban 使番	Shimabara 嶋原	Kanjōgashira 勘定頭	-23
10	Hamakawa Kappei 濱川勝平	Yasuda 安田	Rusui 留守居	Hamakawa 濱川	Umamawari 馬廻	-20

11	Ishii Gunsuke 石井軍助	Kusakabe 日下部	Rusui 留守居	Ishii 石井	Umamawari 馬廻	-20
12	Ikoma Koshirō 生駒小四郎	Ogōchi 小河内	Yōnin 用人	Ikoma 生駒	Konando 小納戸	-19
13	Koyanagi Sachū 小柳左忠	Ōshima 大島	Yōnin 用人	Koyanagi 小柳	Konando 小納戸	-19
14	Miura Takeemon 三浦武右衛門	Hoshino 星 野	Tsukaiban 使番	Miura 三浦	Yumibugyō 弓奉行	-18
15	Ogōchi Yahei 小河内弥兵衛	Kanematsu 兼松	Umamawari 馬廻	Ogōchi 小河内	Isha 医者	-17
16	Imaizumi Magozaemon 今泉孫左衛門	Hiramatsu 平松	Shinyosetsukeban 新寄附番	Imaizumi 今泉	Monogashira 物頭	-12
17	Ōhira Yoemon 大平与右衛門	Yanagawa 柳川	Tsugiban 次番	Ōhira 大平	Kinbugyō 金奉行	-12
18	Toriumi Shichirōzaemon 鳥海七郎左衛門	Nagashima 長嶋	Ōmetsuke 大目付	Toriumi 鳥海	Kachigashira 徒頭	-11
19	Morimoto Kinzō 森本金蔵	Kitajima 北島	Nagaebugyō 長柄奉行	Morimoto 森本	Kachigashira 徒頭	-8
20	Kaneko Gonta 金子権太	Miyazaki 宮崎	Yōnin 用人	Kaneko 金子	Monogashira 物頭	-7
21	Ishii Konomo 石井此面	Shibata 柴田	Shinyosetsukeban 新寄附番	Ishii 石井	Moriyaku 守役	-7
22	Uehara Genpaku 上原元伯	Taniguchi 谷口	Kinbugyō 金奉行	Uehara 上原	Isha 医者	-6
23	Torikai Shirōbei 鳥飼四郎兵衛	Kawase 河瀬	Umamawari 馬廻	Torikai 鳥飼	Daikoshō 大小姓	-5
24	Komori Kurōemon 小森九郎右衛門	Oinuma 生沼	Yōnin 用人	Komori 小森	Gundai 郡代	-3
25	Suganuma Kogyōbu 菅沼小刑部	Kyūtoku 久徳	Bangashira 番頭	Suganuma 菅沼	Toshiyori 年寄	-2
26	Hisamatsu Geki 久松外記	Yoshimura 吉村	Tsukiban 月番	Hisamatsu 久松	Sōjaban 奏者番	-2
27	Sawa Zusho 沢図書	Hattori 服部	Tsukiban 月番	Sawa 沢	Sōjaban 奏者番	-2

28	Sudo Kijyūrō 須藤喜十郎	Muramatsu 村松	Monogashira 物頭	Sudō 須藤	Tsukaiban 使番	-2
29	Ōzeki Gohei 大関五兵衛	Kyūtoku 久徳	Tsukiban 月番	Ōzeki 大関	Bangashira 番頭	-1
30	Miyazaki Saburōbei 宮崎三郎兵衛	Tokura 戸倉	Kanjōgashira 勘定頭	Miyazaki 宮崎	Umamawari 馬廻	-1
31	Oguri Sachū 小栗左仲	Miwa 三輪	Tsukiban 月番	Oguri 小栗	Bangashira 番頭	-1
32	Hisamatsu Heima 久松平馬	Okudaira 奥平	Tsukiban 月番	Hisamatsu 久松	Bangashira 番頭	-1
33	Koide Zenbei 小出善兵衛	Nangō 南合	Monogashira 物頭	Koide 小出	Monogashira 物頭	0
34	Hotta Yohei 堀田与兵衛	Yasuda 安田	Umamawari 馬廻	Hotta 堀田	Umamawari 馬廻	0
35	Suganuma Yūma 菅沼遊馬	Kajikawa 梶川	Sōjyaban 奏者番	Suganuma 菅沼	Sōjyaban 奏者番	0
36	Suganuma Shinshichirō 菅沼新七郎	Toyoda 豊田	Umamawari 馬廻	Suganuma 菅沼	Umamawari 馬廻	0
37	Tominaga Ichidayū 富永市大夫	Higuchi 樋口	Yōnin 用人	Tominaga 富永	Yōnin 用人	0
38	Hisamatsu Geki 久松外記	Yoshimura 吉村	Toshiyori 年寄	Hisamatsu 久松	Toshiyori 年寄	0
39	Machida Tōji 町田藤次	Kawasaki 川崎	Umamawari 馬廻	Machida 町田	Umamawari 馬廻	0
40	Sawa Nui 沢縫殿	Hattori 服部	Tsukiban 月番	Sawa 沢	Tsukiban 月番	0
41	Manabe Bunzō 真鍋文藏	Mori 森	Umamawari 馬廻	Manabe 真鍋	Umamawari 馬廻	0
42	Hoshino Seizō 星野清蔵	Nakamichi 中路	Umamawari 馬廻	Hoshino 星野	Umamawari 馬廻	0
43	Kanematsu Yamon 兼松弥門	Ogōchi 小河内	Sobayounin 側用人	Kanematsu 兼松	Yōnin 用人	1
44	Mori Yaichizaemon 森弥一左衛門	Kojima 児島	Sōjyaban 奏者番	Mori 森	Bangashira 番頭	1

45	Hyōdō Hachiemon 兵藤八右衛門	Hayashi 林	Sōjaban 奏者番	Hyōdō 兵藤	Tsukiban 月番	2
46	Hotta Koemon 堀田小右衛門	Hoshino 星野	Tsukaiban 使番	Hotta 堀田	Monogashira 物頭	2
47	Hata Sōemon 畑惣右衛門	Komori 小森	Gundai 郡代	Hata 畑	Yōnin 用人	3
48	Mori Yaichizaemon 森弥一左衛門	Suganuma 菅沼	Hatabugyō 旗奉行	Mori 森	Yōnin 用人	6
49	Miura Takedayū 三浦武大夫	Yasuda 安田	Umamawari 馬廻	Miura 三浦	Yumibugyō 弓奉行	6
50	Ugai Kingo 鶴飼金吾	Sugimura 杉村	Kanjyogashira 勘定頭	Ugai 鶴飼	Koshō 小姓	9
51	Tanaka Motoemon 田中元右衛門	Machida 町田	Umamawari 馬廻	Tanaka 田中	Koshō 小姓	10
52	Kajikawa Yazaemon 梶川弥左衛門	Kawai 河合	Machibugyō 町奉行	Kajikawa 梶川	Sōjaban 奏者 番	11
53	Kojima Sukejojō 児島助之丞	Suganuma 菅沼	Hatabugyō 旗奉行	Kojima 児島	Sōjaban 奏者番	13
54	Sawa Denshichi 沢伝七	Miyazaki 宮崎	Monogashira 物頭	Sawa 沢	Sōjaban 奏者番	14
55	Koide Zenbei 小出善兵衛	Sudō 須藤	Kachigashira 徒頭	Koide 小出	Monogashira 物頭	17
56	Hotta Kikaku 堀田喜角	Tamai 玉井	Harii (Isha) 針医 (医者)	Hotta 堀田	Umamawari 馬廻	17
57	Nishiyama Jūgo 西山重五	Mogi 茂木	Konando 小納戸	Nishiyama 西山	Yōnin 用人	19
58	Yagi Gengo 八木源吾	Ōshima 大島	Umamawari 馬廻	Yagi 八木	Tsukaiban 使番	24
59	Kamiyama Takezaemon 神山武左衛門	Sakai 坂井	Kanjōgashira 勘定頭	Kamiyama 神山	Hatabugyō 旗 奉行	26
60	Muramatsu Saichiemon 村松佐一右衛門	Torikai 鳥飼	Umamawari 馬廻	Muramatsu 村松	Monogashira 物頭	26

61	Kunori Goemon 九里五右衛門	Takano 高野	Umayaku 馬役 (Umamawari 馬廻?)	Kunori 九里	Monogashira 物頭	26
62	Hishida Hachirōdayū 菱田八郎太夫	Toyoda 豊田	Umamawari 馬廻	Hishida 菱田	Sōjaban 奏者番	40
63	Kunori Danbei 九里弾兵衛	Hoshino 星野	Ishi 医師	Kunori 九里	Yōnin 用人	50

(Tab. 7 : Écarts de fonctions entre la famille d'origine et la maisonnée adoptive)

Les données présentées dans le tableau ci-dessus montrent que l'écart le plus important entre une maisonnée adoptive et une maisonnée d'origine est de 50 rangs de fonction. Quant à l'écart le moins important, il est de 0, ce qui signifie qu'on a une adoption entre maisonnées dont le chef de famille occupe la même fonction. La moyenne des 63 cas que l'on observe est d'environ 13 rangs de différence.

Analysons à présent les cas où le fils adoptif rejoint une famille ayant un rang de fonction plus élevé ainsi que la situation inverse.

Sur les 63 cas, 21 concernent des fils adoptés par une famille de rang plus élevé, ce qui représente 33 % de l'ensemble. Il y a en moyenne 15 fonctions d'écart entre la famille d'origine et la famille adoptive. Dans 32 cas, ce sont des fils adoptifs qui rejoignent une famille d'un rang moins élevé, avec une moyenne d'écart de 16 fonctions environ. Ce dernier cas de figure représente 51 % des situations. Enfin, les 9 cas restants ne présentent pas de différence et représentent 14 % de l'ensemble.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, les revenus des familles de gardes montés au sein du *shoin-kaku* varient entre 15,4 *koku* et 1800 *koku*. Cependant, la moyenne des différences de revenus entre les familles lors de l'adoption s'élève à 158 *koku* (en comptant les adoptions réalisées par les trois maisonnées occupant la fonction d'ancien). Par ailleurs, bien qu'il existe 97 fonctions différentes dans le *shoin-kaku* (68 si on se limite à celles qui peuvent seulement être occupées par les vassaux supérieurs), la moyenne des écarts de fonctions est de 13 fonctions à peine.

En prenant en considération le fait que les familles vassales supérieures n'adoptent que des fils issus d'autres familles vassales supérieures, on distingue clairement une volonté de la part des maisonnées de haut rang de restreindre l'adoption aux héritiers issus de familles ayant une fonction proche de la leur.

Ainsi, nous pouvons en déduire que les familles de samourais de l'élite du fief de Kuwana cherchent à préserver le rang de leur maisonnée lorsqu'elles pratiquent

l'adoption par le refus de créer des alliances avec des vassaux exerçant des fonctions nettement inférieures dans la hiérarchie des carrières.

## 2-7. Conclusion

Nous avons pu observer que les familles vassales supérieures (*shoin-kaku*) de Kuwana n'adoptent pas d'héritier dans les maisonnées dépourvues du privilège de monter à cheval. Il existe donc un fossé infranchissable entre la catégorie supérieure et la catégorie des vassaux intermédiaires et inférieurs.

Le fait que les familles considèrent qu'elles ne doivent pas se mélanger lors de l'adoption montre que celle-ci était considérée comme une forme d'alliance entre deux maisonnées et en ce sens on peut la rapprocher du mariage au niveau de l'importance accordée au choix de l'individu appelé à rejoindre la famille. Il n'existe malheureusement que très peu de recherches sur la question du mariage dans les maisonnées guerrières de l'époque d'Edo mais l'historienne Yokoe Katsumi 横江勝美 qui s'est intéressée aux vassaux de Kaga a démontré dans ses études que le rang de l'épouse était souvent plus élevé que celui de son mari chez les vassaux de ce fief<sup>27</sup>. Nous avons effectivement pu observer précédemment que dans 51 % des cas les fils adoptifs rejoignent une famille d'un rang moins élevé, contre 33% pour la situation inverse. Ainsi il nous paraît justifié de considérer que ces deux pratiques obéissent à des principes similaires.

Par ailleurs, Inagaki Tomoko 稲垣知子 a mis en évidence le fait qu'à l'époque d'Edo les mariages de *daimyō* sont généralement conclus entre des familles possédant le même rang de cérémonie au château d'Edo<sup>28</sup> mais que la maisonnée dont est issue l'épouse peut avoir jusqu'à trois rangs de plus que celle du mari. On observe donc ici aussi une tendance à une supériorité de statut de la femme sur son mari, tout comme du fils adoptif sur sa famille d'accueil<sup>29</sup>.

Cependant, dans les fiefs de Kiyosue et de Kuwana, le rang familial de la famille

---

<sup>27</sup> YOKOE Katsumi 横江勝美, « Hanshishakai ni okeru mibun to kon'in » 「藩士社会に於ける身分と婚姻」, in Toda Teizō 戸田貞三 *dir.*, *Kazoku to sonraku 1* 『家族と村落 1』, Tokyo, Ochanomizu shobō, 1939.

<sup>28</sup> Les rangs évoqués correspondent aux 8 antichambres dans lesquelles les *daimyō* sont placés lors des cérémonies ayant lieu au château d'Edo. Ces huit lieux sont, par ordre décroissant d'importance, Ōrōka 大廊下, Tamarinoma 溜間, Teikannoma 帝鑑間, Yanaginoma 柳間, Karinoma 雁間, Kikunoma 菊間. Généralement les familles de *daimyō* créent des alliances matrimoniales entre maisonnées appartenant à la même anti-chambre, c'est-à-dire au même rang de cérémonie.

<sup>29</sup> INAGAKI Tomoko 稲垣知子, « Kinsei daimyō no kon'in han'i » 「近世大名の婚姻範囲」, *Hōseishi kenkyū* 『法制史研究』, n°50 (2000), p. 123.

d'origine du fils adoptif n'est pas toujours supérieur, même si nous avons démontré que ces cas de figure sont plus rares. Quoi qu'il en soit, on observe un effort des vassaux en vue de conclure des alliances entre maisonnes possédant des rangs similaires.

Toutefois, il serait nécessaire d'examiner d'autres types de données afin de déterminer si ce désir d'alliances entre familles du même statut existe aussi chez les vassaux intermédiaires et inférieurs. Cependant, comme Isoda Michifumi l'a mentionné, « étant donné qu'il n'est pas possible d'analyser la situation pour des vassaux relevant d'une classe inférieure aux *kachi*, nous ne pouvons pas connaître les pratiques de l'ensemble de l'organisation vassalique de Kiyosue »<sup>30</sup>. Il en va de même pour Kuwana où il semble impossible de pouvoir saisir le fonctionnement du système d'adoption dans son ensemble étant donné que le *Tenmei yuisho* ne recense que les vassaux supérieurs du fief.

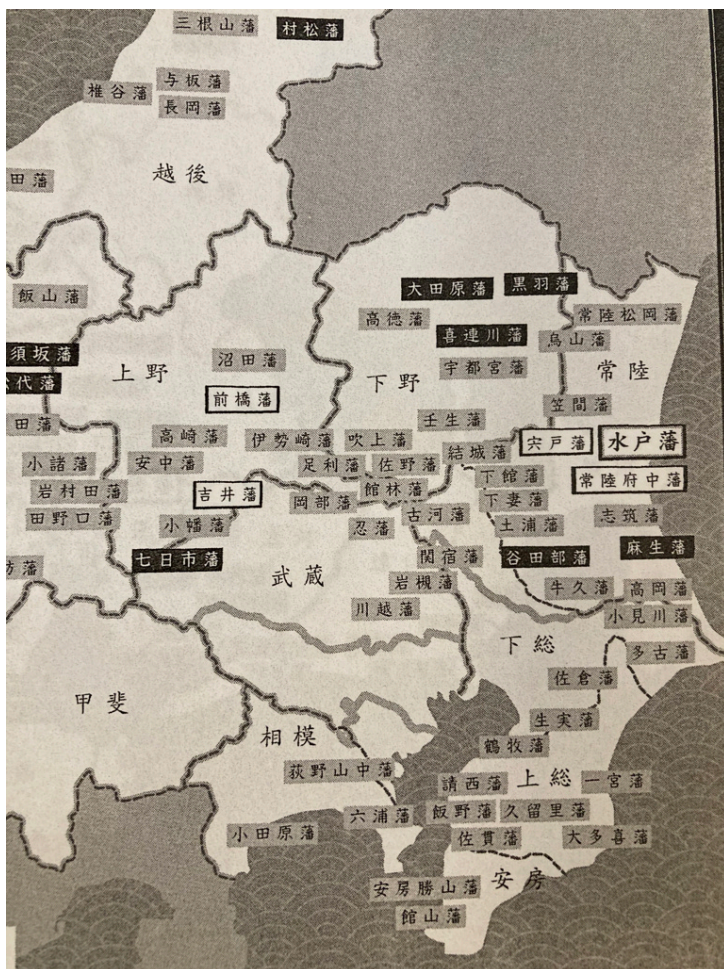
Afin de mettre en lumière les différences au niveau des pratiques d'adoption entre les vassaux supérieurs et les vassaux inférieurs ainsi que les particularités propres à chaque fief, nous allons désormais nous intéresser au cas des vassaux d'Oshi, un grand fief appartenant à une branche cadette des Tokugawa.

---

<sup>30</sup> ISODA Michifumi, *Kinsei daimyō kashindan no shakai kōzō*, *op. cit.*, p. 171.

## Chapitre 3. Le fief d'Oshi

### 3-1. Histoire du fief d'Oshi



(Fig. 5 : Carte représentant les fiefs du Kantō au XVIIe siècle)

L'une des raisons principales de notre intérêt pour le cas d'Oshi réside dans le fait que l'on y a conservé, comme à Kiyosue et Kuwana, des *yuishogaki* par le biais desquels il est possible de suivre la carrière des vassaux supérieurs depuis leur entrée au service du *daimyō* jusqu'à la fin d'Edo. En outre, il y reste également des témoignages concernant des familles ayant été promues depuis la catégorie des guerriers inférieurs à celle des vassaux supérieurs, ce qui va nous permettre d'établir une comparaison entre les maisonnées appartenant à la classe supérieure dès l'origine et celles qui l'ont rejoint par

la suite.

Oshi est un fief puissant protégeant le nord d'Edo grâce à la fonction frontière de Kawamata (*Kawamata sekisho* 川俣関所). Il possède un château fort particulier, appelé *Ukishiro* 浮城 (le château flottant), entouré de marécages formés par la confluence des rivières Tone 利根 et Ara 荒<sup>31</sup>. Celui-ci est réputé imprenable depuis qu'il a été en mesure de résister, à l'époque de Hideyoshi, aux troupes d'Ishida Mitsunari 石田三成 (1560-1600) et à sa tentative d'inonder le château en détournant le cours de la rivière voisine<sup>32</sup>.

Compte tenu de l'importance stratégique de ce territoire, le shogunat va successivement placer à la tête d'Oshi des *daimyō* issus de la parentèle (*gokamon* 御家門) ou encore des seigneurs liés aux Tokugawa (*fudai daimyō*)<sup>33</sup>. En 1823, la famille Abe-Bungo-no-kami 阿部豊後守 est soudainement remplacée par les Matsudaira-Shimofusa-no-kami à la tête du fief, en réponse à la volonté du shogunat de renforcer la défense maritime de la baie d'Edo suite aux incursions répétées des navires étrangers.

La famille Abe est au service des Matsudaira (futurs Tokugawa) depuis le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle (soit depuis la naissance d'Ieyasu). Cependant, à l'origine, elle ne possédait pas le rang de *daimyō*. C'est en 1626 qu'Abe Tadaaki 阿部忠秋 (1602-1675) est nommé *daimyō* par le 2<sup>e</sup> shogun Hidetada ; il va ainsi former à son tour sa propre organisation vassalique. Tadaaki est également affecté à la fonction d'ancien (*rōjū* 老中) où il va exceller. La fonction va ainsi se transmettre au sein de la maisonnée de génération en génération. En outre, les Abe reçoivent le titre honorifique héréditaire de « seigneur de Bungo » (Bungo-no-kami)<sup>34</sup>.

En 1635, le shogunat interdit aux *daimyō* de faire construire et de posséder des bateaux d'un tonnage supérieur à 500 *koku*, afin de prévenir une éventuelle attaque d'Edo. Cependant, cette prohibition ne s'applique qu'aux navires de guerre et les seigneurs ont le droit de posséder de grands bateaux marchands, susceptibles de leur servir de flotte le cas échéant. Le fait que le shogunat tolère la possession d'une flotte de marine marchande par les *daimyō* est suggéré par les noms attribués à certaines fonctions de l'administration shogunale et seigneuriale, comme « préfet des navires » (*funabugyō* 舟奉行), « capitaine » (*sendō* 船頭) ou « batelier » (*kako* 水主).

---

<sup>31</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Oshihan » 「忍藩」.

<sup>32</sup> TERASHIMA Hiroshi 寺島裕, *Shiseki no Bushū oshi machi* 『史蹟の武州忍町』, Tokyo, Musashino shiseki kenkyūjo, 1942, p. 12-13.

<sup>33</sup> *Ibid*, p. 12-13.

<sup>34</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Abe Tadaaki » 「阿部忠秋」.

Les Matsudaira-Shimofusa-no-kami sont connus pour leur puissante armée qui s'est illustrée dans de nombreux combats, en particulier lors la bataille de Sekigahara et du siège d'Osaka au début du XVIIe. La famille valorise grandement les compétences militaires : alors que dans le cadre de la grande paix des Tokugawa, beaucoup de seigneurs établissent une succession héréditaire et automatique dans l'exercice de la fonction de maître en arts martiaux, chez les Shimofusa-no-kami on continuera tout au long de l'époque d'Edo à exiger comme condition d'accès à cette fonction des compétences réelles dans le métier.

En conséquence, face à la menace grandissante des puissances étrangères, on assiste en 1823 à un déplacement triangulaire des organisations vassaliques de Kuwana, Oshi et Shirakawa (les Matsudaira-Shimofusa-no-kami sont déplacés depuis Kuwana vers Oshi, les Abe-Bungo-no-kami d'Oshi sont envoyés à Shirakawa et les Matsudaira-Ecchū-no-kami de Shirakawa se retrouvent à Kuwana) et ce afin d'assurer aux lieux stratégiques du pays la meilleure défense, en se basant sur les compétences propres à chaque seigneur et organisation vassalique.

### 3-2. Histoire de la famille Matsudaira-Shimofusa-no-kami

Avant d'aborder la question de l'adoption parmi les vassaux des Matsudaira-Shimofusa-no-kami, il nous semble important de retracer brièvement l'histoire de cette famille, en considérant ses liens avec les Tokugawa.

Lors de la bataille de Nagashino 長篠 en 1575, Tokugawa Ieyasu et Oda Nobunaga 織田信長 (1534-1582) réussissent à l'emporter sur Takeda Katsuyori 武田勝頼 (1546-1582) grâce à l'aide d'Okudaira Nobumasa 奥平信昌 (1555-1615) qui leur a offert sa protection en tant que seigneur du château de Nagashino. Pour sceller leur alliance et en guise de récompense, Ieyasu donne sa fille aînée Kamehime 亀姫 (1560-1625) en mariage à Nobumasa 信昌. Ieyasu qui hérite ses quatre petits-fils issus de l'union de Kamehime et Nobumasa, finit par les adopter et octroie le nom de Matsudaira aux trois cadets (l'aîné étant devenu le successeur de la maisonnée Okudaira)<sup>35</sup>.

Parmi les trois cadets, il y a Ieharu 家治 (1579-1592) qui meurt à l'âge de 14 ans, et Tadamasu 忠政 (1580-1614), dont la lignée s'éteint après son fils Tadataka 忠隆 (1608-1632) car le fils de ce dernier, Ukyō 右京 (1631-1635), est de constitution trop fragile pour être reconnu en tant que successeur par le shogunat. C'est donc

---

<sup>35</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Okudairashi » 「奥平氏」.

seulement la lignée du troisième, Tadaakira 忠明 (1583-1644), qui va se perpétuer jusqu'à la fin d'Edo en tant que branche cadette des Tokugawa.

Les descendants de Tadaakira portent le titre de « seigneur de Shimofusa ». Tadaakira s'étant illustré par ses prouesses militaires durant le siège d'Osaka (1614-1615) qui verra la chute du clan Toyotomi, il se retrouve promu seigneur d'Osaka avec 100 000 *koku* de revenu.

Pendant sa gouvernance, il reconstruit la ville dévastée par les combats et, en récompense, il se voit attribuer un nouveau fief, en 1619, à Yamato Kōriyama 大和郡山 (près de Nara) avec un territoire de 120 000 *koku*.

En rétribution de ses bons et loyaux services à l'égard de son oncle, le deuxième shogun Hidetada, ainsi que du troisième shogun Iemitsu, son territoire est de nouveau agrandi puis déplacé à Himeji en 1639, avec 180 000 *koku*<sup>36</sup>.

Matsudaira Tadahiro 松平忠弘 (1631-1700) succède à son père Tadaakira et octroie une terre de 30 000 *koku* à son frère cadet Kiyomichi 清道 (1634-1645). Cependant, en raison du décès subit de ce dernier, celle-ci est restituée au shogunat. Sous Tadahiro, le fief des Matsudaira possède une rente de 150 000 *koku* et ce revenu va demeurer fixe jusqu'à la fin du XVIIe siècle<sup>37</sup>.

L'organisation vassalique des Matsudaira-Shimofusa-no-kami va connaître plusieurs affectations au cours de l'époque d'Edo. En 1648, il est d'abord déplacé à Yamagata 山形. Le shogunat souhaite en effet confier la direction de Himeji, dernier rempart contre les puissants *daimyō* de l'ouest, à un seigneur plus expérimenté que Tadahiro.

Cependant, en 1668, plusieurs vassaux du seigneur d'Utsunomiya 宇都宮, Okudaira Tadamasu 奥平忠昌 (1608-1668), décident de suivre leur seigneur dans la mort (*junshi* 殉死), violant ainsi l'interdiction de cette pratique promulguée en 1663. En guise de châtiement, le shogunat envoie la famille Okudaira à Yamagata et Tadahiro et son organisation vassalique sont à nouveau déplacées, cette fois à Utsunomiya<sup>38</sup>.

Par la suite, en 1681, le seigneur Honda 本多 de Shirakawa, accusé de mauvais gouvernement, est muté à Utsunomiya et la famille Matsudaira-Shimofusa-no-kami

---

<sup>36</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Matsudaira Tadaakira » 「松平忠明」.

<sup>37</sup> « Matsudaira Tadahiro » 「松平忠弘」, *Nihonjinmei daijiten* 『日本人名大事典』, Tokyo, Kōdansha, 2001.

<sup>38</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Yamagatahan » 「山形藩」.

prend sa place à Shirakawa<sup>39</sup>. Après quoi, le fils aîné de Tadahiro, Kiyoteru 清照 (1652-1686), est exclu de la succession en raison de sa faible constitution. À la place, Tadahiro décide d'adopter un de ses gendres, Tadanao 忠尚 (1651-1726). Cependant, une partie des vassaux soutiennent le fils de Kiyoteru, Itsuki 斎宮, et cette opposition va dégénérer en une querelle de succession<sup>40</sup>.

À cause de cette affaire, le revenu de la maison Matsudaira va se retrouver réduit à 100 000 *koku* par le shogunat qui, en outre, le déplace encore une fois à Yamagata (1692). Ce revenu demeurera inchangé jusqu'à la fin de l'époque d'Edo.

À l'issue de la querelle, c'est finalement Itsuki, le petit-fils naturel, qui succède à son grand-père et devient le troisième chef de la maisonnée sous le nom de Tadamasu 忠雅 (1683-1746). En 1700, le fief est à nouveau déplacé à Fukuyama dans la province de Bingo, au sud du Japon, puis à Kuwana, en 1710<sup>41</sup>.

Les quatrième, cinquième, sixième, septièmes et huitièmes chefs de la lignée, respectivement Tadatoki 忠刻 (1718-1783), Tadahira 忠啓 (1747-1787), Tadakatsu 忠功 (1756-1830), Tadatomo 忠和 (1759-1802) et Tadasuke 忠翼 (1780-1821) vont demeurer à Kuwana et c'est sous le neuvième seigneur, Tadataka 忠堯 (1801-1864), que l'organisation vassalique est déplacé à Oshi, en 1823<sup>42</sup>. Il y restera jusqu'à la restauration de Meiji, sous les dixième, onzième, douzième et treizième seigneurs, Tadasato 忠彦 (1805-1841), Tadakuni 忠国 (1815-1868), Tadazane 忠誠 (1840-1869) et Tadanori 忠敬 (1855-1919)<sup>43</sup>.

### 3-3. L'adoption au sein de la famille Matsudaira-Shimofusa-no-kami

Si l'on relève les données concernant l'adoption au sein de la maisonnée seigneuriale, on observe 8 cas d'adoption sur un total de 12 successions. 5 d'entre eux sont effectués avec d'autres familles de *daimyō*, comme les Tokugawa de Kishū 紀州徳

---

<sup>39</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Shirakawahan » 「白河藩」.

<sup>40</sup> Keizaizasshisha 経済雑誌社 *dir.*, «Tokugawa jikki» 「徳川実紀」, dans la collection *Kokushitaikei* 『国史大系』, vol. 12, Tokyo, Keizaizasshisha, 1901, p. 416-427.

<sup>41</sup> « Matsudaira Tadamasu » 「松平忠雅」, *Nihonjinmei daijiten* 『日本人名大事典』, Tokyo, Kōdansha, 2001.

<sup>42</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Kuwanahan » 「桑名藩」.

<sup>43</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Oshihan » 「忍藩」.

川 (l'une des trois lignées au sein desquelles les héritiers du shogun étaient choisis), les Ii 井伊 et les Ōkubo 大久保 (maisonnées ayant toutes deux le statut de vassaux héréditaires) et les Uesugi 上杉 (famille non liée au shogunat).

Bien qu'il s'agisse toutes de maisonnées de *daimyō*, leurs rentes et statuts sont très variés. On en déduit qu'il n'y a pas de recherche d'une similarité dans le profil vassalique (on trouve en effet des seigneurs de la parentèle, héréditaires et extérieurs) et dans le revenu lors de l'adoption d'un héritier chez les Matsudaira-Shimofusa-no-kami. Ce comportement tient sans doute au fait que le monde des *daimyō* de l'époque d'Edo est relativement étroit : il comprend moins de trois cents familles. Aussi, lorsqu'il s'agit d'adopter, on ne peut pas se permettre de se montrer trop regardant quant à l'origine de la famille qui fournit l'héritier. En outre, si un critère de sélection devait être privilégié ce serait plutôt celui de l'importance de la dot fournie par cette dernière puisque, comme il a été mentionné en introduction (voir p. 21), même les maisonnées seigneuriales sont aux prises avec des difficultés financières.

Il en va cependant différemment pour les familles vassales qui sont quant à elles fort nombreuses, en particulier dans un fief d'importance comme Oshi. Dans ce territoire, on dénombre plus de 300 familles de catégorie supérieure et pas moins de mille maisonnées de rang inférieur<sup>44</sup>.

Dans ces conditions, il paraît intéressant de se demander comment s'y pratique l'adoption.

### 3-4. Présentation et analyse des sources

Nous allons tout d'abord nous intéresser aux successions par adoption parmi les vassaux de rang supérieur pourvus du droit d'audience auprès du seigneur.

Pour ce faire, nous prendrons appui sur un document intitulé *Recueil des états de service depuis les ancêtres fondateurs* compilé au début de Meiji.

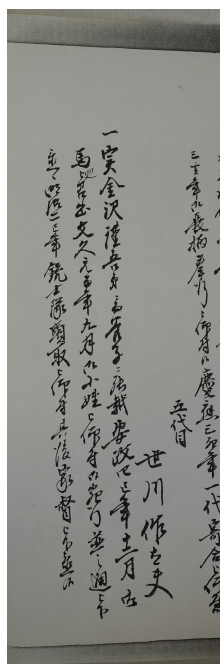
Les autorités du fief d'Oshi demandaient fréquemment à leurs vassaux de consigner par écrit l'historique des services effectués depuis l'entrée dans l'organisation vassalique. Nous utiliserons ici la dernière version du *Recueil des états de service depuis les ancêtres fondateurs*, composée de douze volumes, indiquant les états de service de 375 familles appartenant à la catégorie des vassaux supérieurs du fief au début de l'ère

---

<sup>44</sup> *Kaei roku nen Matsudaira Tadakuni kachū bugenchō* 『嘉永6年松平忠国家中分限帳』 (*Registre des vassaux de Matsudaira Tadakuni en Kaei 6* (1853)), conservé au Musée local de la ville de Gyōda.

Meiji. Elle est conservée au Musée local de la ville de Gyōda<sup>45</sup>.

Cette source contient également des informations relatives à la succession. Lorsque celle-ci est effectuée par adoption, on trouve la mention *yōshi* 養子 (fils adoptif) et parfois même le nom du père naturel. Pour l'illustrer, nous allons prendre l'exemple de la rubrique concernant un vassal supérieur du nom de Segawa Sakudayū V (Go-daime Segawa Sakudayū 五代目世川作太夫)



(Fig. 6 : Informations concernant Segawa Sakudayū V)

« - En réalité, il s'agit du frère cadet de Kanazawa Kingo 金沢謹吾 et il a été adopté [par les Segawa]. Le 12e mois de l'année du serpent, soit la 4e année de l'ère Ansei [1857], il a été promu au rang de garde monté, et le 9e mois de l'année du coq, soit la 1ère année de Bunkiyū [1861], il a été nommé page avec le revenu correspondant. Durant la 2e année de Meiji, année du serpent [1869], il a été nommé à la fonction de chef de troupe de mousquetaires montés [*jūshitai tōdori* 銃士隊頭取]. Il a ensuite pris la succession familiale. »

「一 実金沢謹吾弟二而養子ニ罷越、安政四巳年十二月御馬廻召出文久元酉年九月御小姓被仰付御宛行並之通被下置候明治二巳年銃士隊頭取被仰付其後家督被下置候」

<sup>45</sup> Il y existe également des versions transmises au sein des familles de vassaux (comme par exemple celle des Segawa que nous avons utilisée dans notre première partie) et plusieurs d'entre elles sont également conservées au Musée local de la ville de Gyōda.

Avant de poursuivre, il convient de souligner le fait que, en dépit de la masse d'informations qu'elle nous permet d'obtenir, cette source possède également des limites. Tout d'abord, à l'instar du *Tenmei Yuisho*, il n'existe pas de mention concernant l'adoption du gendre donc il est impossible d'évaluer la part que représente cette pratique parmi l'ensemble des successions. En outre, il est également clair que cette source présente des omissions, puisque l'on n'y trouve pas de données relatives à la puissante maisonnée d'« anciens », les Shōda 生田.

Il existe un problème commun aux recherches concernant l'adoption parmi les guerriers de l'époque d'Edo : il s'agit du fait de ne pouvoir analyser, faute de sources, la forme que revêt cette pratique parmi les vassaux de rang inférieur. Tout comme les seigneurs de Kiyosue et de Kuwana, la famille Matsudaira-Shimofusa-no-kami ne semble pas non plus avoir accordé suffisamment d'importance aux guerriers de bas rang pour que leurs états de service et leurs successions figurent dans les archives du fief.

Cependant, dans le cas d'Oshi, on dispose également d'un registre des pensions établi au début de Meiji lors de l'abolition progressive des rentes héréditaires (*chitsuroku shobun* 秩禄廼分<sup>46</sup>) dans lequel on peut relever des informations relatives aux revenus, à la composition des maisonnées, aux anciennes fonctions exercées dans l'appareil administratif et militaire du fief pour les vassaux de haut rang mais également pour ceux qui appartiennent à la classe inférieure. Il s'agit du *Kyū-Oshihanshi kanreki chitsurokushū* 旧忍藩士官曆秩禄集 (*Registre des rentes héréditaires et des états de service des anciens vassaux du fief d'Oshi*). Cette source fait figurer les noms du chef de famille et de l'héritier (le cas échéant), ainsi que des informations concernant la succession, comme par exemple la date et le type (naturelle ou par adoption).

Cependant, elle ne contient pas l'historique de service des vassaux depuis la fondation de la maisonnée. En outre, la famille d'origine du fils adoptif n'est pas précisée et l'on trouve seulement la mention « fils adoptif ». Néanmoins, ce document nous offre une vision synchronique des successions au sein du fief d'Oshi de la fin d'Edo au début de Meiji pour les vassaux de rang inférieur.

---

<sup>46</sup> En 1869 (Meiji 2), lors de la "restitution des terres et des hommes à l'autorité impériale" (*hanseki hōkan* 版籍奉還), les *hatamoto* ainsi que les vassaux des *daimyō* se retrouvent rattachés à une nouvelle classe sociale, celle des *shizoku* 士族. Avec l'abolition du système des fiefs (*haihan chiken* 廃藩置県) en 1871, le gouvernement est forcé de prendre en charge le paiement des rentes jusque-là versées par les anciens *daimyō* à leurs vassaux, ce qui génère une dépense colossale (un tiers des dépenses publiques annuelles). Or, à cette époque, le gouvernement de Meiji souhaite concentrer ses efforts dans la mise en place d'un état-nation économiquement et militairement puissant. C'est pourquoi il décide en 1876 d'abolir totalement le système d'attribution de rentes en usage à l'époque d'Edo. Voir *Dictionnaire historique du Japon 3 (c)*, Paris, Maison franco-japonaise, 1975, p. 70-71.

Ainsi, au moyen de ces deux documents nous allons pouvoir analyser la pratique de l'adoption aussi bien parmi les guerriers supérieurs que parmi les vassaux inférieurs d'Oshi.

Dans ce chapitre, nous allons procéder de la même manière que dans le précédent pour les vassaux de Kuwana.

En premier lieu, en nous basant sur le *Recueil des états de service depuis les ancêtres fondateurs*, nous allons chercher à déterminer la proportion représentée par la succession par adoption sur le total des successions mentionnées dans cette source. Dans un second temps, nous chercherons à voir si les adoptions en question sont réalisées entre maisonnées appartenant à la même lignée ou bien entre deux familles sans lien de parenté. Pour les fils adoptifs appartenant à ce dernier cas de figure, nous procéderons à une comparaison entre les fonctions et revenus des deux maisonnées, afin de mettre en lumière une tendance générale dans la pratique de l'adoption parmi les guerriers de rang supérieur d'Oshi. Dans le cas où un chef de la famille a enregistré son fils comme successeur au moment de la compilation du *Recueil des états de service depuis les ancêtres fondateurs*, nous le comptabiliserons en tant que tel, tout en prenant en considération le fait qu'il ait été adopté ou non. Par contre, dans le cas où un fils désigné comme successeur se verrait, pour une raison ou une autre, écarté ou bien abandonnerait sa place au profit de son cadet, la succession par ce dernier ne sera pas considérée comme un héritage naturel puisque l'héritage de la maisonnée par le cadet n'est pas automatique et nécessite des démarches d'adoption (même si, comme nous l'avons précisé en amont, dans le cas de la disparition subite du frère aîné, le cadet peut être amené à prendre la succession de la maisonnée sans passer par une procédure d'adoption).

### 3-5. Organisation vassalique du fief d'Oshi

御役席順 Oyakusekijun (hiérarchie des fonctions)			
	諸士以上 Shoshi-ijō (guerriers ayant le droit de monter à cheval et le privilège d'audience avec le seigneur)		役高 Yakudaka (revenu minimum permettant d'exercer la fonction / koku)
1	御年寄 / 御家老	Otoshiyori / Gokarō	500
2	御番頭	Ōbangashira	300
3	御用人	Goyōnin	250

4	御小姓頭	Okoshōgashira	200
5	御旗奉行	Ohatabugyō	130
6	町奉行	Machibugyō	130
7	御留守居	Orusui	130
8	御物頭	Omonogashira	130
9	御船奉行	Ofunabugyō	130
10	御使番	Otsukaiban	130
11	御徒頭	Okachigashira	
12	御目付	Ometsuke	100
13	御長柄奉行	Onagaebugyo	
14	御儒者	Ojusha	
15	御軍事方	Ogunjigata	
16	寄合肝煎	Yoriaikimoiri	
17	寄合	Yoriai	
18	奥御小姓	Okuogoshō	
19	御勘定奉行	Okanjōbugyō	110
20	郡奉行	Kōribugyō	
21	御普請奉行	Ofushinbugyō	100
22	御馬廻与頭	Oumamawari kumigashira	100
23	御勘定頭	Okanjōgashira	100
24	奥御医師	Okuoishi	
25	御納戸	Onando	
26	御広敷御用達	Ohiroshiki goyōtashi	
27	御台所奉行	Odaidokorobugyō	
28	大御小姓	Ōkoshō	
29	御馬廻	Oumamawari	
30	小普請	Kobushin	
31	御厩御別当	Oumaya obettō	
32	御鉄砲役	Oteppōyaku	
33	御医師	Oishi	
34	御小姓	Okoshōgashira	
35	御文好	Obunkō	
36	御右筆	Oyūhitsu	
37	御茶道	Osadō	
38	出仕並	Shusshinami	

	御目見以上御切米取 Omemie-ijō okirimaidori (Guerriers pensionnés ayant le droit d'audience avec le seigneur)		
39	御武器預り下役	Obukiazukari shitayaku	
40	御組外	Okumisoto	
41	元方改役	Motokata aratameyaku	
42	御武器蔵預り	Obuki kuraazukari	
43	御作事方	Osakujikata	
44	御賄役	Omakanaiyaku	
45	御広敷御賄役	Ohiroshiki omakanaiyaku	
46	納方	Osamekata	
47	御長柄奉行下役	Onagaebugyō shitayaku	
48	御金預	Okane azukari	
49	留役	Tomeyaku	
50	寺社役(留役兼任)	Jishayaku	
51	御勘定組頭	Okanjō kumigashira	
52	御勘定吟味役	Okanjō ginmiyaku	
53	御勘定方	Okanjōkata	
54	御勘定方見習	Okanjōkata minarai	
55	御代官	Odaikan	
56	樋普請役(代官兼任)	Hifushinyaku	
57	御蔵役	Okurayaku	
58	御徒目付	Okachimetsuke	
59	御馬乗	Oumanori	
60	御用席懸り	Goyōseki kakawari	
61	日記役	Nikkiyaku	
62	吟味役	Ginmiyaku	
63	御船頭	Osendō	
64	御大工棟梁	Odaikutōryō	
65	御貝役	Okaiyaku	
66	小普請	Kobushin	
67	御徒組頭	Okachikumigashira	
68	御徒	Okachi	

69	御留守居手代	Orushui tedai	
70	御鷹匠	Otakajō	
71	書役	Kakiyaku	
72	御帳附	Ochōtsuke	
73	記録方懸り合	Kirokugata kakawariai	
74	警固屋改役	Keigoya aratameyaku	
75	町方吟味役	Machikata ginmiyaku	
76	御用席子共	Goyōseki kodomo	
77	御用席子共末席	Goyōseki kodomo masseki	
78	御大工	Odaiku	
79	御武器御細工人	Obuki osaikunin	
御目見以下御切米取組々迄 Omemie-ika okirimaidori kumigumi made (Catégorie allant des guerriers pensionnés ne possédant pas le droit d'audience avec le seigneur aux fantassins )			
80	留役下役	Tomeyaku shitayaku	
81	御留守居物書	Orusui monokaki	
82	御武器預り支配	Obuki azukari shihai	
83	御船手鍵番	Ofunate kagiban	
84	下目付	Shimo metsuke	
85	川俣御関所定番	Kawamata osekisho jōban	
86	樋普請方下役	Hifushinkata shitayaku	
87	山方下役	Yamakata shitayaku	
88	御代官手附	Odaikan tetsuki	
89	小細工役	Kozaikuyaku	
90	御茶屋預り	Ochaya azukari	
91	手代役	Tedaiyaku	
92	割役	Wariyaku	
93	下役	Shitayaku	
94	経師方	Keishikata	
95	御大工	Odaiku	
96	石方	Ishikata	
97	御勘定所物書	Okanjōsho monokaki	
98	稽古場下役	Keikoba shitayaku	
99	御献上方下役	Okenjōkata shitayaku	

100	御金蔵物書	Okanegura monokaki	
101	御勘定所坊主	Okanjōsho bōzu	
102	小普請	Kobushin	
103	御勘定頭支配	Okanjōgashira shihai	
104	御用附足輕	Goyōtsuki ashigaru	
105	町方	Machikata	
106	御仕立物師	Oshitatemonoshi	
107	御広敷吟味役	Ohiroshiki ginmiyaku	
108	御広敷錠口番	Ohiroshiki jōguchiban	
109	御料理人	Oryōrinin	
110	御下役	Oshitayaku	
111	御椀方	Owankata	
112	油方	Aburakata	
113	御草履取	Ozōritori	
114	御別当下役	Obettō shitayaku	
115	奥坊主	Okubōzu	
116	表坊主	Omotebōzu	
117	大坂御留守居支配	Ōsaka orusui shihai	
118	御足輕	Oashigaru	
119	町同心	Machi dōshin	
120	郡方御足輕	Kōrikata oashigaru	
121	水主	Kako	
122	割役名主	Wariyaku nanushi	
123	御台所御雑事	Odaidokoro ozatsuji	
124	御鷹方	Otakagata	
125	御厩方	Oumagata	
126	御中間小頭	Ochūgen kogashira	
127	御中間	Ochūgen	

(Tab. 8 : Hiérarchie des fonctions au sein du fief d'Oshi)

Il existe également quatre fonctions spéciales situées à la frange de cette classe supérieure : *bunkō* 文好<sup>47</sup>, *yūhitsu* 右筆 (secrétaire), *sadō* 茶道 (maître du thé) et *shusshinami* 出仕並<sup>48</sup>. Il s'agit de fonctions requérant des compétences techniques et des

<sup>47</sup> En dépit des recherches menées nous ne sommes pas parvenus à définir en quoi consistait cette fonction.

<sup>48</sup> *Idem.*

savoirs professionnels importants. Généralement ces fonctions sont occupées par des vassaux talentueux appartenant à la classe inférieure et leur maisonnée est rattachée aux samouraïs de rang supérieur durant toute la durée de leur exercice. Si la famille occupe la fonction pendant plus de deux générations, elle peut être promue définitivement dans la catégorie des vassaux supérieurs. Il s'agit donc d'une sorte de passerelle vers les honneurs, réservée aux individus méritants.

Le revenu des familles de la classe supérieure est payé en boisseaux de riz et ce salaire est généralement de plus de 66 *koku*. Du fait de leur position supérieure dans la hiérarchie de l'organisation vassalique et parce qu'ils bénéficient d'une dotation fieffée, les guerriers de cette catégorie sont traités avec déférence par le seigneur.

S'agissant des vassaux dont le chef de famille exerce une profession particulière, comme par exemple celles de spécialiste des arts militaires, de médecin ou de savant confucianiste, les salaires sont le plus souvent payés en allocation de riz (*fuchi* 扶持) ou en pièces d'or (*kin-ryō* 金兩)<sup>49</sup>. On appelle l'allocation de riz pour une personne (*ichinin-buchi* 一人扶持) l'équivalent monétaire de la quantité de riz consommée de manière journalière par un individu et le montant de celle-ci équivaut à cinq *koku*. Dans ce fief, les familles bénéficiant d'un salaire payé en allocation de riz sont celles qui ont été employées après la querelle de succession de Genroku en 1692, suite à laquelle le territoire des Matsudaira-Shimofusa-no-kami a perdu un tiers de sa valeur, passant de 150 000 *koku* à 100 000 *koku*.

Avant l'incident de Genroku, la limite entre vassaux supérieurs et inférieurs était fixée à 100 *koku*. Cependant, suite à cette querelle qui a engendré, en punition, la suppression d'un tiers du domaine par le shogunat, les salaires ont également subi la même diminution, portant le revenu minimal des guerriers de rang supérieur à 66 *koku*. Cependant, il est à noter que l'on trouve un certain nombre de maisonnées rattachées à la classe des vassaux supérieurs possédant un salaire de 10 *nin-buchi*, soit l'allocation en riz correspondant à la nourriture quotidienne pour dix individus, équivalant à 50 *koku*. Il s'agit généralement de familles qui ont été promues depuis la classe inférieure sans que leur salaire soit augmenté.

Il existe 358 maisonnées vassales de rang supérieur et leurs salaires vont de 4850 *koku* à 10 *nin-buchi*. Seules trois familles possèdent un revenu supérieur à 1000 *koku* (voir Annexe 1). Il s'agit de celles de Yamada Han.emon 山田半右衛門 (4850 *koku*), de Yamada Hisaya 山田久弥 (2400 *koku*) et de Yamada Jūrōbei 山田十郎兵衛 (1200

---

<sup>49</sup> L'allocation en or (*kin-ryō* 金兩) est une forme de revenu guerrier généralement attribué aux vassaux inférieurs consistant à verser le salaire annuel sous forme de monnaie et non pas de riz (nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Fuchi » 「扶持」).

*koku*). Le salaire important des Yamada s'explique par le fait que cette maisonnée est au service des Matsudaira depuis la fondation du fief.

A partir de ces données, on peut considérer que les familles vassales de rang supérieur de ce fief sont réparties en 7 échelons, selon la tranche de revenu à laquelle elles appartiennent. La catégorie d'appartenance est également définie par la fonction auquel le salaire perçu donne accès. À ce titre les *shoshi* se répartissent, en fonction de leur revenu, les fonctions allant de *toshiyori* 年寄 (n°1) à *Shusshinami* 出仕並 (n°38).

Cette répartition selon le revenu et la fonction est appelée *yakudaka* 役高. Pour exercer des fonctions d'importance au sein du fief, il est nécessaire de recevoir un revenu minimal car les dépenses statutaires augmentent selon la fonction occupée dans la hiérarchie vassalique.

À titre d'exemple, pour exercer la fonction d'Ancien (*karō* 家老), le chef de famille doit être issu d'une lignée bénéficiant d'un revenu d'au moins 500 *koku* ; pour celle de Commandant des troupes du fief (*bangashira* 番頭), il faut 300 *koku* au minimum ; pour celle d'Intendant du fief (*yōnin* 用人), 250 *koku* ; pour celle de Chef des pages (*koshō-gashira* 小姓頭), 200 *koku* ; pour celles de Commandant de la bannière (*hata-bugyō* 旗奉行), Préfet urbain (*machi-bugyō* 町奉行), Gardien de la résidence du fief à Edo (*rusui* 留守居), Commandant de troupe de fantassins (*mono-gashira* 物頭), Commandant de la marine (*funa-bugyō* 船奉行) et Envoyé du fief (*tsukaiban* 使番), 130 *koku* ; pour celle de Préfet des comptes (*kanjō-bugyō* 勘定奉行), 110 *koku* ; pour les fonctions de Contrôleur (*metsuke* 目付), Préfet des travaux publics (*fushin-bugyō* 普請奉行), Chef du corps des gardes montés (*umamawari-kumigashira* 馬廻組頭) et Responsable des comptes (*kanjō-gashira* 勘定頭), 100 *koku* au minimum.

Le revenu moyen des familles vassales de rang supérieur de ce fief, à la fin de l'époque d'Edo, calculé à partir des données relatives à 358 maisonnées, est de 140 *koku*. On note que peu d'entre elles perçoivent plus de 140 *koku*. Cela ne concerne que 70 familles, soit un cinquième de l'ensemble et seules 44 d'entre elles ont un salaire supérieur à 200 *koku*.

Selon la distinction opérée précédemment, il y a 10 maisonnées possédant plus de 500 *koku*, 14 maisonnées recevant entre 499 et 300 *koku*, 8 maisonnées entre 299 et 250, 12 maisonnées entre 249 et 200, 46 maisonnées entre 199 et 130, 93 maisonnées entre 129 et 100 et 175 familles percevant moins de 100 *koku*.

Parmi ces dernières, il y a 72 familles ayant un revenu de 100 *koku*, 18 familles à 86 *koku*, 57 à 66 *koku*, et 52 à 50 *koku*. Ainsi on voit que la majorité des vassaux de rang supérieur dont on peut connaître les revenus (soit 358) se concentre dans ces quatre tranches censitaires (100, 86, 66 et 50). Les 10 familles percevant plus de 500 *koku* et

ayant la possibilité d'exercer la fonction de *karō* sont au service du seigneur Matsudaira depuis la création de cette famille seigneuriale ; elles sont réputées avoir réalisé des exploits lors des batailles de l'époque Sengoku et ont été reçues en audience par Tokugawa Ieyasu<sup>50</sup>.

En dessous de ces vassaux supérieurs, on trouve la classe des *omemie ijō okirimaidori* 御目見以上御切米取, soit des vassaux ayant le droit d'audience avec le seigneur mais percevant une allocation en riz. Les vassaux de cette classe n'ont cependant pas la possibilité de monter à cheval et leur traitement est différent de celui des vassaux supérieurs car ils ne possèdent pas leur propre fief. Leur revenu payé en riz n'excède pas 66 *koku* et ils se répartissent les fonctions allant de *Obuki-azukari-shitayaku* 御武器預り下役 (préposé à la garde des armes, n°39) à *Obuki-osaiku-nin* 御武器御細工人 (expert en armes, n°79). Nous les nommerons dorénavant vassaux « intermédiaires ».

Sous la classe des guerriers intermédiaires, il y a les vassaux dépourvus du droit d'audience et pensionnés du riz. Ils n'ont pas non plus le droit d'aller à cheval. Ils se répartissent les fonctions allant de *tomeyaku shitayaku* 留役下役 (officier subalterne chargé de l'arbitrage, n°80) à *Ōsaka orusui-shihai* 大坂御留守居支配 (officier subordonné au gardien du château, n°117). Les individus de cette classe appartiennent encore pleinement à la catégorie des guerriers mais il s'agit de l'échelon le plus bas. Nous les appellerons donc vassaux « inférieurs ».

Ensuite, à la frange de la classe guerrière, on trouve les fantassins (*ashigaru* 足輕), appelés *kumi-gumi* 組々 dans ce fief, ainsi que les employés les plus subalternes, les domestiques (*chūgen* 中間), qui sont des domestiques en charge de petits travaux sous la direction des vassaux guerriers ou des fantassins. Ils se répartissent les fonctions allant de *O-ashigaru* 御足輕 (fantassin, n°118) à *O-chūgen* (domestique, n°127).

### 3-6. Nombre de cas d'adoption dans les successions des vassaux de classe supérieure (*shoshi*)

A présent, nous allons nous intéresser à la relation entre l'adoption d'un fils issu d'une autre lignée et le rang (fonction et revenu) des familles vassales impliquées dans cette transaction, en particulier dans la classe des vassaux supérieurs.

Dans un premier temps, nous examinerons l'écart entre les fonctions occupées par les deux maisonnées de la classe supérieure puis nous nous tournerons vers les

---

<sup>50</sup> *Recueil des états de service depuis les ancêtres fondateurs (senzo yori no tsutomegaki* 従先祖之勤書), début Meiji, conservé au Musée local de la ville de Gyōda.

revenus de ces familles en prenant appui sur les informations contenues dans le *Recueil des états de service depuis les ancêtres fondateurs*.

Étant donné qu'il s'agit d'un grand fief de 100 000 *koku*, les données contenues dans ce document sont très variées. Nous allons nous intéresser en premier lieu au nombre de successions par adoption dans chaque maisonnée, puis au revenu et à la fonction des familles concernées et enfin à l'existence d'un lien de sang entre la maison adoptive et la maison d'origine.

Tout d'abord nous avons pu relever un total de 2193 successions pour 375 familles (voir Annexe 2). Parmi ces successions, 577 sont effectuées par adoption, ce qui correspond à 26 % de l'ensemble. Ce taux se situe entre celui de Kiyosue (39%) et celui de Kuwana (19%). On peut donc dire qu'au sein de ce fief, environ un quart des successions sont tributaires de l'adoption.

### 3-7. Nombre d'adoptions parmi l'ensemble des successions des vassaux « intermédiaires » (*omemie-ijō-okirimaidori*) et « inférieurs » à la fin de l'époque d'Edo

Comme le *Recueil des états de service depuis les ancêtres fondateurs* ne concerne que les vassaux supérieurs, nous allons prendre appui sur le *Registre des rentes héréditaires et des états de service des anciens vassaux du fief d'Oshi* pour recueillir les données relatives à la succession des vassaux intermédiaires et inférieurs.

Au moment de l'abolition des rentes héréditaires au début de Meiji, ces vassaux possèdent un revenu de moins de dix *koku*. Parmi eux, il existe cependant quelques familles qui, de manière exceptionnelle, bénéficient d'un revenu supérieur à dix *koku*, comme les Komori 小森 qui se sont illustrés durant la guerre de Boshin (*boshin sensō* 戊辰戦争, 1868-1869). S'agissant de familles figurant, avant ces faits d'armes, dans la classe des guerriers intermédiaires et inférieurs (*omemie-ijō-okirimaidori* et *omemie-ika-okirimaidori*) au sein des registres de vassaux (*bugenchō*), nous les traiterons comme tels.

Au début de Meiji, il existe 904 maisonnées de vassaux intermédiaires et inférieures à Oshi. Parmi les 928 successions comptabilisées sur les 904 familles, 304 sont effectuées par adoption, ce qui correspond à 32 % de l'ensemble (voir Annexe 3).

Ainsi, on comprend qu'à la fin de l'époque d'Edo dans le fief d'Oshi, les familles de vassaux intermédiaires pratiquent la succession par adoption au moins autant que les maisonnées de rang supérieur.

3-8. Nombre de familles ayant eu recours à la succession par adoption parmi les vassaux de classe supérieure (*shoshi*) (du début à la fin de l'époque d'Edo)

Parmi les 375 familles, 265 ont expérimenté au moins une fois la succession par adoption, ce qui représente 70 % de l'ensemble. Ce taux est de 40% dans le fief de Kuwana, ce qui en comparaison d'Oshi est bien peu. Ainsi, est-il possible d'affirmer que le fief n'est pas en mesure de subsister et les maisonnées de se reproduire sans passer par l'adoption d'un héritier.

On peut en outre considérer que l'adoption d'un fils adulte est préférée à l'adoption d'un enfant en raison des difficultés à assurer la pérennité des maisons dans ce fief, l'adoption d'un homme capable de prendre la tête de la maisonnée dès son entrée au sein de celle-ci étant plus sûre et donc davantage recherchée. En outre, on imagine qu'il y avait de nombreux cas d'adoption du gendre parmi les successions par adoption, mais il n'existe pas de données suffisantes pour l'affirmer puisque cet aspect n'est que rarement mentionné dans les sources, rendant difficile toute recherche concernant la pratique de l'adoption du gendre dans les maisonnées guerrières de l'époque d'Edo.

3-9. Nombre de familles ayant eu recours à la succession par adoption parmi les vassaux « intermédiaires » et « inférieurs » à la fin de l'époque d'Edo

On observe que parmi les 904 familles, 298 ont recouru à la succession par adoption, ce qui correspond à 33 % de l'ensemble.

Bien que 298 familles de vassaux « intermédiaires » et « inférieurs » aient fait appel à l'adoption pour assurer la continuité de leur lignée, le nombre de familles entrant dans cette catégorie étant nettement supérieur à celui des maisonnées de rang supérieur (904 contre 375), le pourcentage est en réalité plus faible.

Il est habituel de considérer que la pratique de l'adoption s'est développée afin de « préserver les vassaux héréditaires supérieurs du fief »<sup>51</sup> mais nous avons pu observer qu'à la fin de l'époque d'Edo les maisonnées de rang inférieur avaient elles aussi recours à l'adoption afin d'assurer la pérennité de leur famille. On peut donc dire que c'est la société guerrière dans son intégralité qui est dépendante de l'adoption à la fin de l'époque d'Edo.

---

<sup>51</sup> ISODA Michifumi, « Hanshishakai no yōshi to kaisōido -Nagato no kuni Kiyosuehan no bunseki », *op.cit.*, p. 236.

### 3-10. Proportion des cas d'adoption entre deux familles issues de lignées différentes

Il n'existe pas d'archive nous procurant des informations sur les lignées de vassaux inférieurs. En effet, les *Généalogies familiales* et les *registres des carrières des vassaux* concernent généralement les familles de vassaux supérieurs. De la même façon, le *Registre des rentes héréditaires et des états de service des anciens vassaux du fief d'Oshi* établi par le gouvernement de Meiji n'offre guère d'informations sur les vassaux inférieurs de l'époque d'Edo puisqu'il a été créé dans l'unique but de recenser le nombre de vassaux seigneuriaux ainsi que leur fortune. C'est pourquoi nous nous contenterons d'analyser ici les données relatives aux vassaux supérieurs.

Grâce au tableau de la section 3-6, on observe que sur 578 cas d'adoption recensés, 570 sont détaillés et contiennent des informations concernant l'origine de l'héritier. Parmi ces 570 cas, 488 concernent des fils issus d'une autre lignée, ce qui équivaut à 86 % de l'ensemble. Et sur 82 adoptions réalisées entre maisonnées appartenant à la même lignée, 49 correspondent à l'adoption d'un frère cadet et 3 à celle d'un petit-fils. Il existe en outre un cas d'adoption de neveu ; pour les 29 autres, il s'agit de cas d'adoption d'un fils issu d'une branche aînée ou cadette.

On observe tout d'abord que l'adoption d'un petit-fils comme successeur est une pratique peu courante dans ce fief. En revanche, on remarque que l'adoption d'un successeur issu d'une branche aînée ou d'une branche cadette est très courante, beaucoup plus que dans le fief de Kuwana.

En outre, il convient de noter que 86 % des cas d'adoption de successeur concernent un fils issu d'une autre lignée au sein du même fief. Ce taux dépasse également celui de Kuwana.

De plus, parmi 570 cas d'adoption, 504 ont lieu entre maisons vassales du même fief, ce qui équivaut à 88% du total.

Nous allons désormais examiner la façon dont le rang familial intervient dans la pratique de l'adoption parmi les 86% de cas où le fils adoptif est issu d'une autre lignée.

### 3-11. Adoption et revenu des familles

Nous allons analyser ici la manière dont l'adoption s'articule avec le revenu des maisonnées afin de voir s'il existe au sein de ce fief des cas d'adoption liant des familles vassales de classes différentes. Nous allons nous intéresser plus précisément aux cas où :

1) la maisonnée d'adoption a un revenu plus élevé que la famille d'origine et 2) la maisonnée d'adoption a un revenu plus faible que la famille d'origine.

Dans le tableau figurant en Annexe 4, nous avons comparé le revenu et la fonction des familles adoptives et d'origine en prenant appui sur les données recueillies dans les *Généalogies familiales* et les *Registres des carrières des vassaux*.

Dans le premier cas on peut recenser 85 occurrences parmi les 270 familles vassales pour lesquelles on connaît les revenus des deux maisons. Autrement dit, dans 31% des situations, le fils est adopté par une famille possédant un revenu plus élevé que la maisonnée dont il est issu. Quant à la différence moyenne de revenu, elle s'élève à 100 *koku*.

D'un autre côté, 151 cas concernent des fils provenant d'une famille dont le revenu est plus élevé que la maisonnée qu'ils intègrent. Cela représente environ 56 % de l'ensemble. L'écart moyen de revenu concernant ces 151 cas est alors de 133 *koku*. Les 34 cas restants, soit 13%, ne présentent pas de différence.

Toutefois, de la même façon que pour Kuwana, la présence de quelques familles de grands vassaux recevant des salaires exceptionnellement élevés a pour effet de fausser l'impression générale, c'est pourquoi nous avons décidé de proposer une seconde estimation en excluant les 10 familles de grands vassaux (plus de 1 000 *koku* de rente) ainsi que les maisonnées qui ont pendant un certain temps une rente de plus de 500 *koku*.

Ainsi, si l'on exclut les 34 cas d'adoptions réalisées au sein de ces 10 familles ainsi que dans des maisonnées qui ont temporairement touché une rente de plus de 500 *koku*, l'écart moyen de revenu est de 107 *koku*.

Parmi les 236 cas restants, 75 correspondent au cas où le fils adoptif intègre une famille possédant un revenu plus élevé que sa famille d'origine, ce qui représente environ 32 % de l'ensemble. La différence moyenne de revenus entre les deux familles pour ce type de profil s'élève à 63 *koku*. 127 cas concernent un fils provenant d'une famille avec un revenu plus élevé que la famille qu'il va intégrer. Cela correspond à environ 54 % du total et l'écart moyen de revenus est alors de 75 *koku*.

On en conclut que l'écart de revenu entre familles adoptives et maisonnées d'origine au sein du fief d'Oshi est similaire à celui de Kuwana. En outre, plus de 70 % des adoptions se font avec une famille vassale issue d'une autre lignée mais appartenant au même fief.

Lorsque l'on met de côté les cas d'adoption impliquant des familles de plus de 500 *koku*, l'écart de revenu peut atteindre la moitié de la rente perçue par la maisonnée ayant le salaire le plus élevé des deux. De la même façon on peut noter que l'adoption entre familles occupant une fonction similaire et de même revenu ne représente pas un

fort pourcentage (seulement 13%).

Ainsi, si on exclut les grands vassaux (rang d'ancien etc.), les guerriers des fiefs de Kuwana et d'Oshi font en sorte d'adopter un héritier issu d'une maisonnée avec laquelle ils ont moins de 100 *koku* d'écart en termes de revenu.

Les deux fiefs de Kuwana et Oshi, gouvernés par des branches cadettes des Tokugawa et ayant une valeur de respectivement 110 000 et 100 000 *koku*, semblent pratiquer l'adoption de façon assez semblable, ce que l'on peut expliquer par la similarité de la composition de leur organisation vassalique.

### 3-12. Rapport entre adoption et rang de fonction

Observons à présent la différence au niveau des fonctions occupées par les deux familles au moment de l'adoption.

On constate tout d'abord un écart de 38 fonctions pour la différence la plus élevée parmi les 271 cas. Quant à l'écart le moins important, il est de 0. Autrement dit, il s'agit d'une adoption entre maisonnées de fonctions similaires. L'écart moyen est d'environ 7 fonctions.

Analysons à présent les cas où 1) le fils adoptif entre dans une famille ayant un rang de fonction plus élevé et 2) à l'inverse, la famille d'adoption a un rang de fonction plus élevé.

Parmi les 271 cas, 42 correspondent aux cas où le fils adoptif intègre une famille dont le chef exerce une fonction plus élevée, ce qui représente 16 % des situations. Dans ce cas, il y a en moyenne 10 fonctions d'écart entre les deux maisonnées.

Par ailleurs, 120 correspondent aux cas où le fils adoptif entre dans une famille possédant un rang moins élevé, pour un écart moyen de 13 fonctions environ. Ce dernier cas de figure représente 44 % des situations.

Enfin, les 109 cas restants ne présentent pas de différence de rang notable et représentent 40 % de l'ensemble des situations.

Au regard de ces éléments, on peut donc dire que dans le fief d'Oshi les vassaux s'efforcent de pratiquer l'adoption entre familles occupant des fonctions similaires. En comparaison, cette priorité donnée à l'équivalence des fonctions ne semble pas aussi importante dans le fief de Kuwana où seulement 14 % des maisonnées adoptent des héritiers issus du même rang de fonction. Cette différence notable nous permet de comprendre que ces deux fiefs, alors qu'ils ont un profil comparable, ont une manière différente de pratiquer l'adoption. Il reste que, comme à Kuwana, l'adoption d'un fils issu

d'une maisonnée de rang inférieur est moins fréquente que l'inverse. On en déduit qu'il est ainsi plus difficile pour les vassaux de rang inférieur de s'élever dans la hiérarchie guerrière en utilisant l'adoption.

En outre, même si l'écart entre la famille d'origine et la famille d'accueil de l'héritier va jusqu'à 38 fonctions, la moyenne n'est que de 7, ce qui fait que la majorité des maisonnées a tendance à opter pour une adoption entre rangs similaires.

### 3-13. Facteurs entrant en jeu dans la pratique de l'adoption

a. Cas d'adoption des vassaux de rang inférieur promus au rang de vassaux supérieurs : (en rouge dans le tableau figurant en Annexe 4)

On peut relever 54 cas d'adoptions où les maisonnées concernées appartiennent originellement à la classe des vassaux inférieurs et sont élevées à la catégorie supérieure. Parmi ces derniers, 33 adoptions se déroulent entre vassaux passés du statut inférieur au statut supérieur, ce qui représente 61% de l'ensemble. Les 21 cas restants correspondent à une transaction entre une famille appartenant à la catégorie supérieure dès le départ et une maisonnée ayant rejoint cette classe par la suite, soit 39% du total.

Cependant, ce type d'adoption obéit à une règle : elle se fait entre maisonnées exerçant la fonction de garde monté (*umamawari*). On observe cependant quelques exceptions : deux cas d'adoptions ont lieu entre une famille ayant récemment atteint le rang de garde monté (les Furuichi 古市 et les Kiguchi 木口) et une maisonnée de rang de médecin (les Kishida 岸田 et les Sakakibara 榊原) ; un cas concerne une maisonnée nouvellement promue au rang de garde monté (les Kiguchi 木口) et une maisonnée de commandant des troupes de fantassins (*monogashira* 物頭) (les Nagasaki 長崎).

En règle générale, à partir de la fonction d'envoyé du fief (*tsukaiban* 使番), qui correspond au 10e rang des fonctions (voir Tableau 8), les vassaux reçoivent une rente de plus de 130 *koku* ; cela signifie la plupart du temps qu'ils sont entrés au service du seigneur Matsudaira Shimofusa-no-Kami avant 1692, date à laquelle le fief situé à Shirakawa 白河 est déplacé à Yamagata 山形, avec un revenu passant de 150 000 *koku* à 100 000 *koku*.

En raison de la réduction des moyens du fief, les vassaux de classe supérieure arrivés après 1692 vont percevoir des revenus moins élevés que ceux qui servent déjà le seigneur avant cette date ; de surcroît ils vont être dans la plupart des cas employés comme gardes montés. En outre, lorsque des vassaux inférieurs accèdent à la classe

supérieure, ils ne peuvent pas aller plus haut que cette position. Il en résulte que la majorité des vassaux de classe supérieure de ce fief occupent une fonction proche du rang de garde monté.

Cependant, 61% des cas d'adoption impliquant des vassaux passés de la catégorie inférieure à la classe supérieure se font entre familles ayant bénéficié de la même promotion dans la hiérarchie.

À cet égard, il semble certain qu'il existe une distinction entre vassaux ayant rejoint la classe supérieure d'une part et les guerriers appartenant originellement à cette catégorie, d'autre part, et ce même dans le cas où la fonction occupée est similaire. Cette séparation, conduisant les vassaux récemment promus à privilégier l'adoption d'un héritier issu de la classe inférieure plutôt que de le chercher dans une famille du même rang mais appartenant à la classe supérieure depuis l'origine, a une influence certaine sur la pratique de l'adoption parmi les samouraïs de ce fief.

#### b. Cas d'adoption entre les familles ayant des carrières semblables

La pratique de l'adoption entre familles ayant des carrières semblables est attestée dans un certain nombre de cas. Prenons deux exemples pour l'illustrer. Il y a pour commencer l'adoption d'Ogita Sadayū 荻田左太夫. Celle-ci se déroule entre la famille de Furuichi Magobei 古市孫兵衛 et la famille Ogita. A cette époque, les deux maisonnées occupent la même fonction au sein du fief, celle de secrétaire (*yūhitsu* 右筆). Il y a également l'adoption de Tajima Unoke 田島兎毛 qui a lieu entre la famille Matsumoto 松本 et les Tajima. Si l'on observe le détail des informations relatives à ce cas, on voit que ces deux maisonnées ont été créées en remerciement des services rendus par leurs filles dans les appartements privés du seigneur (*okujochū*, 奥女中).

Ainsi, on constate que les adoptions peuvent avoir lieu entre vassaux ayant des carrières similaires.

Par ailleurs, on remarque que si certains cas d'adoption semblent concerner des familles ayant de gros décalages de revenus et de fonctions, il est possible qu'en réalité la maisonnée de rang supérieur adopte un fils issu d'une famille autrefois à peu près son égale mais ruinée et déclassée en raison d'une faute commise. Ce cas de figure concerne par exemple les adoptions de Matsudaira Shirōzaemon 松平四郎左衛門, issu d'une maisonnée de 50 *koku* appartenant au rang de garde monté, et de Makino Shingoemon 牧野新五右衛門 (100 *koku*, *yoriai* 寄合<sup>52</sup>) par les familles Asuke 足助 et Hirano 平野, dotées respectivement de 200 *koku* de rente et de la position d'envoyé du fief

---

<sup>52</sup> Vassal supérieur ne remplissant aucune fonction.

(*tsukaiban*), et de 1200 *koku* de rente et de la position de chef de cavalerie (*bangashira*).

Or, il apparaît que les deux maisonnières d'origine étaient en fait employées par le fief avant 1692 et qu'elles touchaient auparavant 240 *koku* pour les Matsudaira (rang d'envoyé du fief) et 400 *koku* pour les Makino (rang de chambellan, *yōnin* 用人), ce qui les place pratiquement sur un pied d'égalité avec les familles adoptives.

On peut ainsi en conclure que, même lorsqu'il existe une différence de revenu importante entre deux familles se livrant à une adoption, il n'est pas exclu que celles-ci se soient classées à un rang comparable par le passé.

### 3-14. Rapport entre *sumikuchi* et adoption

Le territoire des Matsudaira-Shimofusa-no-kami a connu pas moins de treize déplacements durant l'époque d'Edo. À chaque déplacement, de nouveaux vassaux sont entrés dans l'orbite des Matsudaira. De ce fait, les familles vassales sont classées en treize catégories, selon le lieu où le fief se situait lors de leur entrée en service auprès du seigneur. Cette différence du lieu d'origine est désignée par le terme *sumikuchi* 住口 qui renvoie en même temps à l'ancienneté de service, puisque chaque lieu correspond à une période précise dans l'histoire du fief, comme on peut le voir ci-dessous :

- 1 - Jōshū-Obata 上州小幡 (1592-1602)
- 2 - Sanshū-Tsukude 参州作手 (1602-1610)
- 3 - Seishū-Kameyama 勢州亀山 (1610-1615)
- 4 - Sesshū-Ōsaka 摂州大阪 (1615-1619)
- 5 - Washū-Kōriyama 和州郡山 (1619-1639)
- 6 - Banshū-Himeji 播州姫路 (1639-1648)
- 7 - Ushū-Yamagata 羽州山形 (1648-1668)
- 8 - Yashū-Utsunomiya 野州宇都宮 (1668-1681)
- 9 - Ōshū-Shirakawa 奥州白河 (1681-1692)
- 10 - Sai-Yamagata 再山形 (1692-1700)
- 11 - Binshū-Fukuyama 備州福山 (1700-1710)
- 12 - Seishū-Kuwana 勢州桑名 (1710-1823)
- 13 - Bushū-Oshi 武州忍 (1823-)

Compte tenu de cette particularité du fief, il semble pertinent de s'intéresser à la question de la corrélation entre adoption et *sumikuchi*.

Parmi les vassaux mentionnés dans les *généalogies familiales* et les *registres des carrières des vassaux* figurent quelques maisonnées occupant une fonction auprès du seigneur avant même que celui-ci ne se voit attribuer le nom de Matsudaira, soit à l'époque où il portait encore le patronyme Okudaira. Ces guerriers ont été rattachés en tant que vassaux du fief au moment de la création de la maison Matsudaira Shimofusano-kami, juste après l'adoption d'Okudaira Tadaakira 奥平忠明 par Tokugawa Ieyasu.

Selon les données recueillies en Annexe 4, nous avons obtenu les résultats suivants : parmi les 269 cas pour lesquels il est possible de connaître le *sumikuchi* de la famille adoptive et de la famille d'origine, 38 sont relatifs à des maisonnées issues du même *sumikuchi*.

Ce chiffre ne représentant que 14% de l'ensemble, il semble que cet élément n'ait pas joué un rôle fondamental dans le choix d'un héritier adoptif parmi les vassaux de la classe supérieure d'Oshi.

### 3-15. Rapport entre adoption, revenu et fonction parmi les vassaux inférieurs

Le *Recueil des états de service depuis les ancêtres fondateurs* est compilé juste avant l'abolition du système des fiefs, en 1871. On peut y trouver, parmi les cas d'adoptions relatives à des familles vassales ayant appartenu à la classe inférieure, des mentions d'adoptions réalisées par ces maisonnées avant leur promotion à la classe supérieure. Ces informations nous permettent d'avoir une idée de la manière dont l'adoption se pratique dans la catégorie des vassaux de classe inférieure.

Toutefois, de tels exemples ne sont qu'au nombre de 14 et il est impossible de se baser sur ces données pour en tirer des conclusions générales. Néanmoins, il nous semble intéressant de les analyser ici, en gardant à l'esprit que les résultats obtenus ne sont pas représentatifs de l'ensemble de la classe des vassaux inférieurs.

Ainsi, comme nous l'avons fait précédemment, nous allons nous intéresser aux cas où 1) le fils adoptif rejoint une maisonnée touchant un revenu plus élevé que sa famille d'origine, et 2) à l'inverse, la famille d'adoption touche un revenu moins élevé.

Pour le premier cas de figure, il est possible de relever 3 occurrences, ce qui signifie que l'adoption d'un héritier par une famille possédant un revenu supérieur représente environ 21.4 % de l'ensemble. Quant à la différence moyenne de revenu, elle s'élève à 16 *koku*.

Dans le second cas, il existe 9 occurrences. Cela représente environ 64.3 % du total des cas et l'écart moyen de revenu est alors de 14 *koku*.

Les 2 cas restant ne présentent quant à eux aucune différence de revenu, ce qui équivaut à 14.3 % de l'ensemble.

Le revenu moyen des familles vassales de catégorie inférieure est de 22 *koku*. Étant donné que ces salaires sont relativement peu élevés, il est parfaitement naturel que la différence moyenne de revenu lors de l'adoption soit peu marquée. Cependant, on peut néanmoins noter une tendance à pratiquer l'adoption entre maisonnées de revenus similaires, tout comme pour les vassaux supérieurs.

Observons à présent la différence de rang selon la fonction occupée lors de l'adoption. Parmi les 12 cas pour lesquels il est possible de connaître ces informations, on observe que l'écart maximal entre famille adoptive et famille d'origine est de 90 fonctions. Quant à l'écart le moins important, il est de 0. La moyenne de l'écart est d'environ 19 rangs de fonctions.

Analysons désormais la situation où un fils adoptif entre dans une famille ayant une fonction plus élevée que sa famille d'origine ainsi que la situation inverse.

Parmi les 12 cas étudiés, 8 concernent des fils adoptifs rejoignant une famille occupant une fonction plus élevée, ce qui représente 67 % des situations. Il y a en moyenne 22 rangs d'écart entre la famille d'origine et la famille adoptive. Dans les trois derniers cas, les héritiers sont adoptés par une famille possédant une fonction moins élevée, avec un écart moyen de 16 rangs environ. Ce dernier cas de figure représente 25 % de l'ensemble.

Enfin, le cas restant ne présente pas de différence de rang mais représente à lui seul 8 % de l'ensemble.

Ainsi, on peut émettre l'hypothèse selon laquelle les familles vassales inférieures cherchent elles aussi à pratiquer l'adoption entre maisonnées ayant un rang familial proche.

## Conclusion de la première partie

À travers un ensemble de données chiffrées émanant des sources analysées, nous avons pu observer une dépendance certaine des vassaux de rang supérieur à l'adoption en tant que moyen d'assurer la succession de leur maisonnée.

Pour avoir une vision d'ensemble, nous avons récapitulé les informations obtenues dans le tableau ci-dessous :

	清 末 Kiyosue	桑 名 Kuwana	忍 上 士 Vassaux supérieurs d'Oshi	忍下士 (幕末 維新期のみ) Vassaux inférieurs d'Oshi (fin d'Edo)
Cas d'adoption parmi toutes les successions (en %) 相続に占める養子割合	39.7%	19%	26%	32%
Familles ayant recouru à la succession par adoption (en %) 養子経験のある家	-	40%	70%	33%
Cas d'adoption d'un fils issu de la même lignée (adoption agnatique) (en %) 同姓養子の割合	5.5%	28%	14%	-
Cas d'adoption d'un fils issu d'une maisonnée extérieure à la lignée agnatique (en %) 異姓養子の割合	94.50%	72%	86%	-
Cas d'adoption d'un fils issu d'une famille vassale extérieure à la lignée mais appartenant au même fief (en %) 藩内養子	90%	76%	88%	-
Cas d'adoption d'un fils issu d'une famille vassale d'un autre fief (en %) 藩外養子	10%	24%	12%	-
Cas d'adoption présentant un écart du revenu entre la famille d'origine et la famille adoptive (fief de Kiyosue) (en %) 清末のみ養子の養家実家石高差	±×1.5			

Cas d'adoption entre familles du même rang de fonctions (fief de Kiyosue) 清末のみ養子の養家実家同家格	60%			
Cas d'adoption où le fils rejoint une famille ayant un revenu supérieur à celui de sa maisonnée d'origine (en %) 石高が高い家に養子された場合の割合		36%	31%	21.4%
Moyenne des écarts de revenus en cas d'adoption d'un fils par une famille ayant un revenu supérieur à celui de la maisonnée d'origine (en koku) 石高が高い家に養子された場合の石高差平均		101 koku	100 koku	16 koku
Cas d'adoption où le fils adoptif rejoint une famille ayant un revenu supérieur à celui de sa maisonnée d'origine (en enlevant les familles du rang d'ancien) (en %) 石高が高い家に養子された場合の割合 (家老抜き)		30%	32%	-

Moyenne des écarts de revenus en cas d'adoption d'un fils par une famille ayant un revenu supérieur à celui de la maisonnée d'origine (en <i>koku</i> ) (en enlevant les familles du rang d'ancien) 石高が高い家に養子された場合の石高差平均 (家老抜き)		101 <i>koku</i>	63 <i>koku</i>	-
Cas d'adoption où le fils adoptif rejoint une famille ayant un revenu inférieur à celui de sa maisonnée d'origine (en %) 石高が低い家に養子された場合の割合		59%	56%	64.3%
Moyenne de l'écart de revenus en cas d'adoption d'un fils par une famille ayant un revenu inférieur à celui de la maisonnée d'origine (en <i>koku</i> ) 石高が低い家に養子された場合の石高差平均		206 <i>koku</i>	133 <i>koku</i>	14 <i>koku</i>

Cas d'adoption où le fils adoptif rejoint une famille ayant un revenu inférieur à celui de sa maisonnée d'origine (en enlevant les familles du rang d'ancien) (en %) 石高が低い家に養子された場合の割合 (家老抜き)		55%	54%	-
Moyenne de l'écart de revenus en cas d'adoption d'un fils par une famille ayant un revenu inférieur à celui de la maisonnée d'origine (en koku) (en enlevant les familles du rang d'ancien) 石高が低い家に養子された場合の石高差平均 (家老抜き)		87 koku	75 koku	-
Cas d'adoption réalisées entre familles ayant le même revenu (en %) 同じ石高の家に養子された場合の割合		5%	13%	14.3%
Cas d'adoption réalisées entre familles ayant le même revenu (en enlevant les familles d'ancien) (en %) 同じ石高の家に養子された場合の割合 (家老抜き)		15%	14%	-
Moyenne de l'écart du rang familial 家格の差平均		13	7	19

Cas d'adoption d'un fils par une famille dont le rang de fonction est supérieur à celui de la maisonnée d'origine (en %) 家格が低い家から高い家に行った場合の割合		33%	16%	67%
Moyenne de l'écart de rang dans le cas où le fils adoptif rejoint une famille ayant un rang supérieur à sa maisonnée d'origine 家格が低い家から高い家に行った場合の差の平均		15	10	8
Cas d'adoption d'un fils par une famille dont le rang de fonction est inférieur à celui de la maisonnée d'origine (en %) 家格が高い家から低い家に行った場合の割合		51%	44%	25%
Moyenne des écarts de rang dans le cas où le fils adoptif rejoint une famille ayant un rang de fonction supérieur à sa maisonnée d'origine 家格が高い家から低い家に行った場合の差の平均		16	13	16
Cas d'adoption réalisée entre familles ayant le même rang (en %) 家格が同じ場合の割合		14%	40%	8%

(Tab. 9 : Tableau récapitulatif de l'étude des adoptions dans les trois fiefs de Kiyosue, Kuwana et Oshi)

Il est possible de dire que, sans le recours à cette pratique, environ 40% des vassaux supérieurs du fief de Kuwana et 70% de ceux du fief d'Oshi auraient vu leur

maisonnée disparaître dans la seconde moitié de l'époque d'Edo ; ainsi, l'adoption à Kuwana et à Oshi semble être une condition absolument nécessaire afin d'assurer le renouvellement de ces familles et par voie de conséquence la pérennité du fief.

Parmi les points qui méritent tout particulièrement notre attention, il y a tout d'abord le constat que la plupart des adoptions sont réalisées entre deux familles non liées par le sang (du côté masculin). Par ailleurs, s'il semble naturel que dans des fiefs de grande envergure comme Kuwana et Oshi (plus de 100 000 *koku*) employant de nombreux vassaux, les maisons guerrières cherchent à adopter au sein du même fief, on remarque que même pour une organisation vassalique de faible ampleur comme celle de Kiyosue (à peine 10 000 *koku*), 90 % des adoptions sont réalisées entre des familles du même territoire. Ceci nous amène à penser que le choix d'une maison appartenant au même fief est primordial pour les guerriers de la classe supérieure cherchant à assurer leur succession au moyen de l'adoption.

On observe en outre que lorsqu'une famille souhaite adopter un héritier issu d'une autre lignée au sein du même fief, c'est-à-dire le cas le plus fréquent, le fils provient en général d'une maison possédant un revenu plus élevé que celle qui fait la demande.

Néanmoins, le fait qu'environ 15% des vassaux concernés adoptent un fils issu d'une famille de même revenu indique que ceux-ci essaient malgré tout de trouver un héritier appartenant à une maison aux ressources à peu près équivalentes.

Pour ce qui concerne la fonction des chefs de familles, on peut également remarquer une plus grande fréquence de cas où l'héritier provient d'une maison possédant un rang plus élevé dans la hiérarchie des carrières que celle qui l'accueille par rapport à la situation inverse. Cependant, si l'on compare les résultats de Kuwana et d'Oshi, il est possible de noter que seulement 14% des vassaux de la classe supérieure du premier fief pratiquent l'adoption au sein du même rang professionnel alors que dans le second les vassaux persistent à chercher un héritier issu d'une famille possédant une fonction similaire. Il semble s'agir d'une caractéristique propre au fief d'Oshi mais il serait nécessaire d'analyser les données concernant d'autres fiefs afin de voir si ce type d'orientation dans la pratique peut être observé ailleurs.

Concernant l'adoption réalisée parmi les vassaux de rang inférieur, il est possible de remarquer certaines singularités. Si on ne note aucune différence au niveau de l'écart des revenus entre famille d'origine et famille d'accueil pour les vassaux supérieurs et inférieurs, en revanche pour ce qui concerne l'écart du rang de fonction, on observe des résultats totalement inverses. Pour les vassaux inférieurs, le fils adoptif semble le plus souvent issu d'une maison d'un rang inférieur. Cela vient sans doute du fait qu'il n'y a pas, au sein de cette classe, de minimum de revenu exigé pour accéder à des fonctions

d'importance, alors que celle-ci existe pour les vassaux supérieurs.

Les fonctions permises aux samouraïs de la classe inférieure sont généralement des occupations peu prestigieuses dans l'appareil militaire ou administratif, comme celles de garde du château ou encore de scribe, il n'y a donc pas de nécessité de bloquer l'accès à celles-ci. Le seigneur préfère ainsi donner de l'importance aux capacités individuelles plutôt qu'au pédigrée familial afin que les individus talentueux puissent s'exprimer. En outre, il n'existe que peu d'écart de revenu entre les vassaux inférieurs d'une manière générale.

Dans le cas où l'exercice de la fonction requiert des dépenses, le seigneur offre une augmentation de salaire à la famille pendant la durée de l'occupation de la fonction. C'est le cas, par exemple, pour la fonction de scribe où la maisonnée perçoit un supplément de salaire pour les frais de papier et d'encre. Mais dans la majorité des cas, les revenus perçus par les guerriers de cette classe sont plus ou moins homogènes, à la différence de ceux de la catégorie supérieure.

En définitive, ce qui ressort de cette analyse est qu'il n'y a pas de norme fixe concernant la pratique de l'adoption au sein des familles guerrières des fiefs étudiés. Il apparaît certes clairement que les vassaux recherchent en priorité des héritiers appartenant à une maisonnée de rang équivalent mais ce faisant ils sont forcés de sacrifier la préservation des liens du sang.

Pourtant, il semble difficile d'imaginer qu'il n'existe pas, parmi les membres de la parenté, au moins un fils à adopter. Les vassaux de ces fiefs font-ils sciemment le choix d'adopter à l'extérieur de la lignée ? Pourtant la préservation des liens du sang semble être d'une importance cruciale pour le shogunat. Pour prendre l'exemple des shoguns Tokugawa, on sait que six d'entre eux sont des fils adoptifs. Il s'agit de Tsunayoshi (5e), Ienobu (6e) Yoshimune (8e), Ienari (11e), Iemochi (14e) et Yoshinobu (15e). En revanche, tous sont liés à Ieyasu par le sang. Ainsi on voit qu'à la tête du pays, la préservation des liens du sang est une condition indispensable.

On voit qu'il est possible de distinguer deux formes d'adoptions extérieures à la lignée : celle où il n'y a aucune continuité de lien du sang et celle où une continuité est maintenue, comme dans le cas de l'adoption du gendre (*mukoyōshi*). Cependant, comme la mention de l'adoption du gendre ne figure pas dans les *yuishogaki*, il nous est malheureusement impossible de connaître la proportion représentée par ce type d'adoption. Cela nous aurait permis de savoir si les guerriers avaient tendance à la privilégier face à une adoption où toute continuité des liens du sang était exclue.

Dans le prochain chapitre, nous analyserons, en prenant appui sur les législations du shogunat et des fiefs, la manière dont le pouvoir guerrier a cherché à négocier avec le

désir des guerriers de prendre pour héritier un fils issu d'un rang familial similaire et la préservation des liens du sang considérée comme d'importance cruciale.

**Deuxième partie : Les règlements relatifs à l'adoption émis  
par le shogunat et les autorités du fief d'Oshi**



## Introduction

Le shogunat des Tokugawa définissait son mode de gouvernance de la population au moyen de divers règlements promulgués sous son règne. Les *daimyō* étaient d'une part, soumis aux *Règlements des maisonnées guerrières* (*Buke shohatto* 武家諸法度), qui constituent un ensemble de lois fondamentales à l'adresse des familles de *daimyō* et d'autre part, aux édits (*sata* 沙汰), qui sont des notifications conjoncturelles s'adressant à l'ensemble des guerriers.

Les premiers *Règlements des maisonnées guerrières* ont été rédigés au début de l'époque d'Edo par le moine Konchi.in Sūden 金地院崇伝 (1569-1633), conseiller chargé du contrôle religieux, sur ordre du shogun retiré Ieyasu. Sūden fait connaître ces nouvelles règles aux *daimyō* rassemblés au château de Fushimi à l'occasion des festivités tenues pour célébrer la victoire du siège d'Osaka (*Ōsaka no jin* 大坂の陣) et la chute du clan Toyotomi 豊臣, le 7e jour du 7e mois de l'année 1615. Par la suite, les *Règlements des maisonnées guerrières* seront mis à jour à chaque succession shogunale et lus à haute voix par le chef des études (*daigakunokami* 大学頭)<sup>1</sup>, devant l'assemblée des *daimyōs* réunie au château d'Edo, pour assister à la cérémonie d'intronisation. Cette coutume va se poursuivre et demeurer inchangée jusqu'au 7e shogun Ietsugu 家継 (1709-1716) dont le jeune âge (4 ans à peine) ne permet pas la tenue de la cérémonie en bonne et due forme. La tradition va être restaurée sous le 8e shogun, Yoshimune 吉宗 (1684-1751), qui remet en vigueur les règlements édictés du temps du 5e shogun, Tsunayoshi 綱吉 (1780-1809), afin de prendre de la distance par rapport à la politique d'Arai Hakuseki 新井白石 (1657-1725) qui avait exercé une influence très importante sur la gouvernance du pays, en tant que conseiller des 6e et 7e shoguns. Les *buke-shohatto* de Yoshimune vont demeurer inchangés pendant près d'un siècle, jusqu'au règne du 15e shogun, Yoshinobu 慶喜 (1837-1913), qui, en raison des troubles politiques du *bakumatsu*, va se trouver contraint d'abandonner ses fonctions avant de pouvoir promulguer ses propres *règlements des maisonnées guerrières*<sup>2</sup>.

Les *édits*, quant à eux, sont établis par les anciens (*rōjū* 老中) et les jeunes anciens (*wakadoshiyori* 若年寄), sont rédigés par le secrétaire public (*omote-yūhitsu* 表右筆), après avoir obtenu l'aval du shogun, et distribués aux vassaux directs et aux

---

<sup>1</sup> Cette fonction est héritée de père en fils par une famille de porteur de la bannière, les Hayashi 林.

<sup>2</sup> KASAYA Kazuhiko 笠谷和比古, « Tokugawabakufu bukesohatto no rekishiteki igi » 「徳川幕府武家諸法度の歴史的意義」, *Ōsaka gakuindaigaku hōgaku kenkyū* 『大阪学院大学法学研究』, n°45 (2018), p. 21-47.

seigneurs des fiefs<sup>3</sup>.

En raison de son importance cruciale pour le renouvellement de la classe guerrière, la pratique de l'adoption est réglementée par le shogunat et l'on peut observer des articles relatifs à cette pratique dans les *Règlements des maisonnées guerrières* tout comme dans les *édits*.

En outre, étant donné que le shogunat « reconnaît aux *daimyō* une large autonomie dans leur "droit de gouverner leur territoire" (*jibun shioki* 自分仕置権 ou *ryōbun shihaiken* 領分支配権) et a pour principe de ne pas interférer dans leur droit de percevoir les taxes et de rendre la justice », les fiefs possèdent également leurs propres lois concernant l'adoption, qui se superposent à celles du shogunat<sup>4</sup>.

Dans cette partie, nous allons nous intéresser aux règlements concernant l'adoption émis par le shogunat et par les autorités du fief d'Oshi. Nous avons choisi de nous intéresser au cas d'Oshi, car nous disposons pour ce fief de nombreuses informations sur les procédures d'adoption, les frais de cérémonie et d'autres détails absents des règlements du shogunat. En effet, de telles informations sont disponibles dans les archives de maisonnées vassales d'Oshi, telles que celles des Segawa 世川 (qui feront d'ailleurs l'objet de notre 5e partie) et des Nosaka 野坂. Grâce à ces données, nous serons en mesure d'analyser les pratiques concrètes de l'adoption dans les familles guerrières de l'époque d'Edo.

---

<sup>3</sup> ISHII Ryōsuke 石井良助, « Ofuregaki shūsei ni tsuite » 「御触書集成について」, *Teikokugakushiin kiji* 『帝国学士院記事』, n°1-3 (1942), p. 461.

<sup>4</sup> 「大名に対し大幅な「自分仕置権」(領分支配権)を認め、特に徴税権・裁判権については、原則として干渉しなかった」(Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Hō » 「法」.)

## Chapitre 4. Les règlements du shogunat

### 4-1. Analyse chronologique des règlements shogunaux concernant l'adoption

#### a. Les enjeux de l'adoption au début de XVIIe siècle : une nécessité pour la succession des maisonnées guerrières

Sous le gouvernement du premier shogun, il n'existe pas de texte dédié à la réglementation des pratiques d'adoption et de succession au sein des familles guerrières. Ce n'est qu'en 1632 que le shogunat édicte pour la première fois un règlement relatif à l'adoption.

À cette époque-là, l'un des problèmes majeurs de la société guerrière est l'augmentation du nombre de guerriers sans attache (*rōnin*) générée par la dissolution des fiefs (*kaieki* 改易). Cette dernière résultait le plus souvent de l'extinction de la maisonnée seigneuriale et condamnait tous les guerriers employés à l'état de *rōnin*. On sait que la plupart des 33 cas d'extinction de familles de *daimyō* répertoriés sont dus à l'absence d'héritier<sup>5</sup>. Ils interviennent au début du règne des Tokugawa et concernent autant les seigneurs héréditairement liés au shogunat, que les *daimyō* non liés au shogun<sup>6</sup>. Cette concentration au début de l'époque d'Edo est à rapprocher de l'interdiction relative à "l'adoption sur le lit de mort" (*matsugo yōshi* 末期養子) en vigueur à cette époque<sup>7</sup>.

Jusqu'à la fin du règne du 3e shogun, Iemitsu, 217 maisonnées seigneuriales ont été démantelées en raison de fautes commises par le *daimyō* et du fait de l'absence de successeur. Suite à ces démantèlements, les vassaux du *daimyō* devenaient des *rōnin*. On considère qu'environ 400 000 *rōnin* erraient dans le pays<sup>8</sup>, et cherchaient à se faire employer<sup>9</sup>. Certains d'entre eux étaient contraints d'habiter dans les quartiers populaires d'Edo et enseignaient les arts martiaux afin de subvenir à leurs besoins. D'autres se faisaient héberger par des parents éloignés ou se tournaient vers des métiers plus

---

<sup>5</sup> FUKUDA Chizuru 福田千鶴, « Kinsei zenki daimyōsōzoku no jittai ni kansuru kisoteki kenkyū » 「近世前期大名相続の実態に関する基礎的研究」, *Shiryōkan kenkyūkiyō* 『史料館研究紀要』, n°29 (1998), p. 60.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 70-81.

<sup>7</sup> Pratique consistant à entamer des procédures d'adoption une fois le chef de famille mourant.

<sup>8</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Rōnin » 「牢人」.

<sup>9</sup> HORI Tomohiro 堀智博, « Ōsaka ochiudo Takamatsu Hisashige no shikankatsudō to sono haikai » 「大坂落人高松久重の仕官活動とその背景」, *Kyōritsujoshidaigaku bungeigakubu kiyō* 『共立女子大学文芸学部紀要』, n°62 (2016), 2016, p. 53.

intellectuels, comme celui de maître de calligraphie<sup>10</sup> et cherchaient à se faire employer par un nouveau seigneur<sup>11</sup>. Selon le gouvernement, la mixité, induite par la cohabitation avec les guerriers au sein des quartiers populaires, génère parmi les roturiers toutes sortes de comportements inappropriés ou dangereux pour l'ordre établi, comme le fait de se conduire et de se vêtir tels des guerriers, en vue d'extorquer de l'argent ou de faire régner la terreur<sup>12</sup>.

Par ailleurs, les guerriers sans attache connaissent généralement des difficultés financières et sont souvent hostiles au pouvoir en place, ce qui est susceptible de les mener à conspirer contre le shogunat. Lors du siège d'Osaka (1614-1615), ils ont été nombreux à rejoindre les rangs du clan Toyotomi, et en 1651, ils tentent de renverser le shogunat à l'occasion de la rébellion de l'ère Keian (*Keian no hen* 慶安の変)<sup>13</sup>.

Face à la menace représentée par les *rōnin*, de plus en plus nombreux dans le pays, le shogunat répond en légiférant sur l'adoption et tente ainsi d'éviter l'extinction des lignées seigneuriales<sup>14</sup>.

Rappelons, avant d'aller plus loin, la manière dont s'effectue la succession au sein des familles guerrières à l'époque d'Edo.

L'un des termes clef pour comprendre le fonctionnement de la succession guerrière est celui de « *katoku* 家督 » : il désigne à la fois la position de chef de famille mais aussi le revenu qui y est attaché »<sup>15</sup>.

L'héritier du *katoku* est appelé *chakushi* 嫡子 ou *sōryō* 惣領<sup>16</sup>. Selon les coutumes propres aux maisonnières guerrières, les fils des familles de vassaux supérieurs doivent réaliser un rite de passage appelé le *gempuku* 元服 afin d'être reconnu en tant qu'adulte au sein de la société. À cette occasion, le garçon âgé de 15 à 20 ans doit se raser l'avant du crâne et être reçu pour la première fois en audience par son seigneur<sup>17</sup>. L'audience donne lieu à une cérémonie et c'est seulement après cette dernière que la succession est reconnue. Le droit d'audience (*omemie*) est un privilège qui sépare la classe

---

<sup>10</sup> NAKANO Tatsuya 中野達哉, « Kinsei zenki ni okeru Edo no rōnin » 「近世前期における江戸の牢人」, *Komazawashigaku* 『駒沢史学』, n°79 (2012), p. 28-47.

<sup>11</sup> HORI Tomohiro, *op. cit.*, p. 53.

<sup>12</sup> NAKANO Tatsuya, *op. cit.*, « Kinsei zenki ni okeru Edo no rōnin », p. 48.

<sup>13</sup> Voir plus loin pour plus de détails.

<sup>14</sup> MURAI Masuo, *op.cit.*

<sup>15</sup> 「江戸時代において、家督の語は一家の当主の意味に用いられるとともに、武家については、封禄を意味した」(Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Katoku » 「家督」.)

<sup>16</sup> *Idem.*

<sup>17</sup> OGATA Hiroyasu 尾形裕康, « Seinenrei no shitekikōsatsu » 「成年礼の史的考察」, *Nihongakushiin kiyō* 『日本学士院紀要』, n°8-3 (1950), p. 376.

des vassaux supérieurs de celle des vassaux inférieurs. En théorie, les guerriers qui sont dépourvus de ce droit ne peuvent pas transmettre leurs titres et leurs biens à un successeur. Mais dans la réalité, à la mort du père, le fils est systématiquement employé à la même fonction que son père. On peut dire que cette prise de fonction à la suite du chef de famille défunt est la forme que prend la succession héréditaire parmi les vassaux inférieurs<sup>18</sup>.

Du fait de l'enjeu majeur représenté par l'adoption pour les maisonnées seigneuriales, comme pour le shogunat, ce dernier édicte, en 1632, un règlement concernant les vassaux directs du shogun (*hatamoto*, hommes de la bannière, qui sont les vassaux supérieurs, et *gokenin*, hommes de la maison, les vassaux inférieurs) : il s'agit de la *Loi relative aux vassaux directs du shogun, hommes de la bannière et hommes de la maison* (*shoshi hatto* 諸士法度) :

« Concernant la succession et l'adoption, il convient d'obtenir l'accord du shogun de son vivant. Si la demande est faite sur le lit de mort, elle sera refusée. Il va de soi que l'adoption d'un héritier non lié par le sang sera également refusée. Cependant, même s'il s'agit d'un fils naturel [*jisshi* 実子], si celui-ci est illégitime [*sujime chigai* 筋目違ひ], il ne pourra pas devenir l'héritier de la famille. »<sup>19</sup>

「跡目之儀、養子は存生之内可得御意、及末期忘却之刻雖申之、御用ひ有へからず、勿論筋目なきもの御許容有ましき也、縦雖為実子、筋目違ひたる遺言御立被成ましき事」

Ainsi, on peut voir que la procédure doit être réalisée du vivant du demandeur et que l'adoption sur le lit de mort est interdite. Arrêtons-nous un moment sur le terme « *sujime* 筋目 » pour tenter de le définir et de comprendre la dernière phrase qui nous paraît assez obscure. Selon le *Grand dictionnaire de la langue japonaise* (*Nihon Kokugo daijiten* 『日本国語大辞典』), il désigne à la fois le prestige de l'ascendance familiale (*iegara* 家柄), la lignée (*kakei* 家系), le sang (*chisuji* 血筋) et l'environnement dans lequel un enfant a été éduqué (*sujō* 素姓) ». Ainsi, le terme *sujime* n'exclut pas a priori la parenté du côté maternel, mais, si l'héritier est un fils naturel, et si la mère n'est pas issue d'une maisonnée digne, alors la demande est refusée car, dans ces circonstances, le candidat n'est pas considéré comme légitime.

Ce règlement datant de 1632 est le premier texte autorisant officiellement les

---

<sup>18</sup> KAMATA Hiroshi 鎌田浩, « Kinsei bushi sōzokuhō no tokushoku » 「近世武士相続法の特徴」, *Hōseishi kenkyū* 『法政史研究』, n°13 (1963), p. 15.

<sup>19</sup> TAKAYANAGI Shinzō 高柳真三 dir., *Ofuregaki kanpō shūsei* 『御触書寛保集成』, Tokyo, Iwanami shoten, 1958, p. 13.

vassaux à adopter leur successeur. Cependant, les procédures devant être achevées du vivant du demandeur et l'adoption sur le lit de mort étant interdite, les lignées guerrières vont continuer à s'éteindre en dépit de cette loi. En effet, de 1633 à 1650, 19 maisonnées de *daimyō* vont disparaître suite à la mort subite du chef de famille et les guerriers sans attache générés par ces extinctions d'organisation vassalique vont continuer à augmenter et à exprimer leur mécontentement<sup>20</sup>.

b. Assouplissement de l'interdiction de l'adoption sur le lit de mort *matsugoyōshi* 末期養子

Dans son ouvrage intitulé *Yui Shōsetsu jiken to Tokugawa bakufu no yōshihō* (L'affaire Yui Shōsetsu et la loi sur l'adoption des Tokugawa), le juriste et homme politique de Meiji, Hozumi Nobushige 穂積陳重 (1855-1926), déclare la chose suivante : « Les maisonnées de *daimyō* ayant disparu ou vu la surface de leur fief réduite en raison de l'absence d'héritier représentaient environ quatre dixièmes de l'effectif total dans les années 1602-1651 »<sup>21</sup>.

Hozumi a mené des recherches concernant le fonctionnement des familles et de l'adoption dans le Japon d'avant Meiji afin de mettre en place une loi sur la famille dans le cadre de l'élaboration d'un droit civil à l'occidentale. Dans son ouvrage, il présente l'abrogation de l'interdiction de l'adoption de la dernière heure comme une des lois ayant le plus profondément changé le visage de l'adoption au sein de la société guerrière de l'époque d'Edo. Il considère également qu'elle correspond à une mesure de sécurité publique en raison de l'augmentation considérable des guerriers sans attache générée par l'extinction des maisonnées seigneuriales.

En 1651 se produit une affaire qui va avoir un impact important sur les législations à venir, ouvrant la voie à un assouplissement progressif de l'interdiction de l'adoption sur le lit de mort : il s'agit de la rébellion de l'ère Keian, à l'occasion de laquelle Yui Shōsetsu 由井正雪 (1605-1651), samouraï sans attache à la tête d'une école d'arts martiaux d'Edo, va fomenter un coup d'État contre les dirigeants du shogunat. Après avoir rassemblé plus d'un millier de *rōnin*, il échafaude le plan suivant : pendant qu'un premier groupe de guerriers, menés par Marubashi Chūya 丸橋忠弥 (?-1651), met le

---

<sup>20</sup> ODA Akinobu 小田彰信 (vassal supérieur de shogun), *Haizetsuroku* 『廃絶録』, 1814, in KONDO Heijō 近藤瓶城 *dir.*, *Sisekishūran* 『史籍集覧』, Tokyo, Kondō shuppanbu, 1902.

<sup>21</sup> HOZUMI Nobushige 穂積陳重, « Yui Shōsetsu jiken to Tokugawa bakufu no yōshihō » 「由井正雪事件と徳川幕府の養子法」, *Teikoku gakushiin daiichiburonbunshū* 『帝国学士院第一部論文集』, Tokyo, Teikoku Gakushiin, 1913, p. 8.

feu dans la ville d'Edo, pénètre dans le château, assassine les puissants seigneurs entourant Ietsuna et capture le jeune shogun de onze ans, un second groupe, guidé par Kanai Hanbei 金井半兵衛 (?-1651), va s'attaquer à Osaka, incendiant la ville et prenant son château. Shōsetsu a, quant à lui, prévu d'attendre les troupes de Marubashi dans la forteresse de Sumpu 駿府 (préfecture de Shizuoka 静岡), où il projette d'instaurer un nouveau régime Tokugawa, purgé des éléments qui tiraient auparavant les ficelles du pouvoir. Cependant, le complot va être démasqué suite à une délation, entraînant le suicide de Shōsetsu et de Hambei, ainsi que la condamnation à mort de Chūya<sup>22</sup>.

En définitive, bien que la tentative ait avorté, cette entreprise, par son ampleur et la planification méticuleuse dont elle a fait l'objet, a eu pour effet de faire prendre conscience au shogunat de la gravité du problème des *rōnin*. Pour reprendre les mots de Hozumi Nobushige : « les législations concernant l'adoption sous les Tokugawa sont profondément remaniées à la suite de la rébellion de Yui Shōsetsu. Alors que l'adoption sur le lit de mort était strictement interdite auparavant, elle va être admise à partir de ce moment »<sup>23</sup>.

On peut prendre la mesure des préoccupations du gouvernement à l'égard des guerriers sans attache à travers les descriptions figurant dans les *Chroniques véridiques des Tokugawa* (*Tokugawa jikki* 徳川実紀)<sup>24</sup>.

Le 10e jour du 12e mois de l'année 1651, une réunion, présidée par les ministres Ii Naotaka 井伊直孝 (1590-1659) et Hoshina Masayuki 保科正之 (1611-1673), est organisée dans la salle du conseil du château d'Edo (*Shiraki shoin* 白木書院), afin de débattre de la question des *rōnin*. Naotaka est le favori du 2e shogun Hidetada et c'est à lui que ce dernier a légué la gestion des affaires du shogunat à sa mort, en 1634. Ainsi, à partir de cette date et jusqu'à son décès en 1659, il incarne l'éminence grise du régime<sup>25</sup>. Masayuki est, quant à lui, le 4e fils de Hidetada. Adopté par la famille seigneuriale Hoshina, il est également le fondateur de la maisonnée Matsudaira du fief d'Aizu. Son frère aîné, le 3e shogun Iemitsu, lui demande à sa mort de devenir le conseiller du jeune Ietsuna<sup>26</sup>. Lors de cette réunion, sont également présents trois seigneurs héréditaires bénéficiant de la confiance d'Iemitsu et chargés d'assister Ietsuna, à savoir, Sakai

---

<sup>22</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Keianjiken » 「慶安事件」.

<sup>23</sup> HOZUMI Nobushige, *op.cit.*, p. 17.

<sup>24</sup> *Tokugawa jikki dai sanpen* 『徳川実紀第三篇』, Tokyo, Keizaizasshisha, 1907, p.35-36.

<sup>25</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Ii Naotaka » 「井伊直孝」.

<sup>26</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Hoshina Masayuki » 「保科正之」.

Tadakatsu 酒井忠勝 (1587-1662)<sup>27</sup>, Matsudaira Nobutsuna 松平信綱 (1596-1662) et Abe Tadaaki<sup>28</sup>.

Selon les faits relatés, Tadakatsu insiste pour expulser les guerriers sans attache d'Edo, en arguant de ce que la cause principale de cette rébellion tient au nombre de *rōnin* vivant à Edo. Son opinion est soutenue par Masayuki et Nobutsuna, mais Tadaaki s'y oppose, en répliquant qu'expulser les *rōnin* d'Edo reviendrait, tout bonnement, à déplacer le problème ailleurs. En outre, il souligne que si les guerriers sans attache se massent à Edo, c'est dans le but d'y trouver un nouveau seigneur à servir ; aussi, les expulser reviendrait, tout simplement, à les envoyer dans des lieux où toute possibilité de rejoindre le droit chemin leur serait ôtée et où ils finiraient, faute de mieux, par rejoindre des groupes de bandits et semer le désordre dans les campagnes. Il affirme également que le bannissement d'Edo revient à admettre que le shogunat est incapable de faire régner l'ordre dans sa propre cité, ce qui est mauvais pour l'image du shogunat. Cette opinion est soutenue par Naotaka et finalement un consensus se crée autour des arguments de Tadaaki.

Le lendemain même, le shogunat promulgue une loi autorisant l'adoption sur le lit de mort pour les vassaux âgés de 17 à 50 ans.

Cette tranche d'âge correspond, aux yeux des contemporains, à la période de la vie durant laquelle il est possible et raisonnable de devenir père<sup>29</sup>. En outre, la limite inférieure de 17 ans désigne également l'âge à partir duquel le guerrier peut être reçu en audience par son seigneur.

Ainsi, l'extinction des familles seigneuriales va naturellement concerner, à partir de là, les maisonnées dont le chef n'appartient pas à la tranche d'âge éligible à la demande d'adoption de la dernière heure. Cependant, comme les seigneurs font généralement leur requête avant d'atteindre la cinquantaine, on ne trouve qu'un seul exemple d'extinction d'une famille de *daimyō* dirigée par un individu de plus de 50 ans par la suite : il s'agit du cas exceptionnel du seigneur du fief de Kakegawa 掛川, Hōjō Ujishige 北条氏重 (1595-1668), âgé de 63 ans<sup>30</sup>, qui s'est produit en 1658. En revanche, l'extinction des maisonnées de *daimyō* suite au décès d'un chef de famille de moins de 17 ans va se poursuivre durant les années 1650, avec les décès inopinés du *daimyō* de Tajima Toyooka 但馬豊岡, Sugihara Shigeharu 杉原重玄 (1837-1853), âgé de 16 ans en 1653, du

---

<sup>27</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Sakai Tadakatsu » 「酒井忠勝」.

<sup>28</sup> *Tokugawa jikki dai sanpen* 『徳川実紀第三篇』, *op.cit.*, p. 35-36.

<sup>29</sup> FUKUO Take'ichirō 福尾猛一郎, *Nihonkazokuseidoshigaisetsu* 『日本家族制度史概説』, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 1972, p. 173.

<sup>30</sup> « Hōjō Ujishige » 「北条氏重」, *Nihonjinmeidaijiten* 『日本人名大辞典』, Tokyo, Kōdansha, 2001.

*daimyō* de Yamatotatsuta 大和龍田, Katagiri Tametsugu 片桐為次 (1641-1655), âgé de 14 ans, en 1655, et du *daimyō* de Sanukimarugame 讃岐丸龜, Yamazaki Haruyori 山崎治頼 (1650-1657), âgé de 7 ans, en 1657.

Face à cette situation, en 1663, le shogunat prend la décision d'autoriser l'adoption sur le lit de mort pour les vassaux âgés de moins de 17 ans. Cela se matérialise sous la forme d'une clause ajoutée à la *Loi relative aux vassaux directs du shogun* établie en 1632.

« Dans le cas où l'on ferait d'un fils adoptif l'héritier de la maison, il convient d'en faire la demande de son vivant. Si cette demande est réalisée sur le lit de mort, elle sera refusée. Cependant, si le chef de famille est âgé de moins de cinquante ans, dans certains cas l'adoption sur le lit de mort pourra être acceptée. Dans le cas où le demandeur est âgé de moins de dix-sept ans, un examen sera mené obligatoirement avant l'acceptation. Désormais, il convient de choisir l'héritier adoptif tout d'abord parmi les frères cadets, les neveux, les cousins, les petits-neveux et les cousins au second degré du côté paternel. S'il n'existe pas de personne qualifiée au sein de la même lignée, on devra chercher en premier lieu à adopter un gendre ou un demi-frère puis enfin on cherchera parmi les petits-fils issus des filles, en prenant en considération le caractère des pères des candidats. Si l'on ne parvient toujours pas à trouver un fils adoptif, il conviendra de s'en référer aux instructions du préfet. Cependant, même si le candidat est un fils naturel, si celui-ci est illégitime, il ne pourra pas devenir l'héritier de la famille. »<sup>31</sup>

「跡目之儀、養子存生之内可致言上、及末期申之、不可用之、雖然、其父年五拾以下之輩は、雖為末期、依其品可立之、拾七歳以下之もの於致養子は、吟味之上許容すへし、向後は同姓之弟同甥同従弟同又甥并又従弟、此内を以、相応之ものを可撰、若同姓於無之は、入贅娘方之孫姉妹之子種替り之弟、此等之者其父之人柄により可立之、自然右之内にても、可致養子者於無之は、達奉行所、可受差図也、縦雖為実子、筋目違たる遺言立へからさる事」

A travers ce règlement, on peut voir que le shogunat fixe un ordre de préséance dans le choix du fils adoptif. Il est en effet stipulé que le vassal doit choisir en priorité un fils issu de la famille du côté paternel, parmi les frères, neveux, cousins jusqu'aux petits-neveux et cousins au second degré. Ce n'est qu'après avoir cherché parmi ces derniers que le guerrier est autorisé à adopter son gendre, puis, en cas de besoin, les enfants et petits enfants nés des filles et en dernier recours les neveux nés des demi-frères et demi-

---

<sup>31</sup> TAKAYANAGI Shinzō 高柳真三 *dir.*, *Ofuregaki kanpō shūsei* 『御触書寛保集成』, Tokyo, Iwanamishoten, 1958, p. 16-17.

sœurs.

Ces éléments nous permettent de mieux comprendre le concept de la lignée dans la famille guerrière de l'époque d'Edo. À la différence de la succession impériale où l'héritier se doit forcément d'être un descendant du côté paternel, pour les guerriers, bien que la priorité soit donnée aux fils issus de la famille du côté paternel, il n'est pas impossible, en cas d'absence d'héritier du côté du père, d'adopter un gendre, autrement dit d'assurer la succession par l'intermédiaire d'une fille ou encore d'un enfant issu de la famille du côté maternel.

Cependant, lors de l'adoption d'un fils issu de la famille du côté maternel, les autorités se montrent très regardantes par rapport à la personnalité (*hitogara* 人柄) du père de ce dernier. Le terme *hitogara* désigne le caractère d'une personne, sa nature ainsi que sa dignité et sa distinction<sup>32</sup>. En somme, si l'adoption d'un fils issu de la même lignée semble naturelle et ne nécessite pas de vérifications et de critères particuliers, lorsque l'héritier est choisi à l'extérieur de la maisonnée (gendre ou encore côté maternel), en revanche, la dignité et les bonnes mœurs du père sont prises en considération. Cependant, les critères visant à déterminer si le père de l'héritier adoptif issu d'une autre lignée est doté de mœurs suffisamment respectables pour que le demandeur puisse accueillir son fils comme successeur ne sont pas précisés et l'on ignore de quelle façon tout cela était examiné.

Néanmoins, nous avons pu observer que les législations concernant l'adoption ont connu une évolution certaine, avec tout d'abord l'ouverture de l'adoption sur le lit de mort aux seigneurs âgés de 17 à 50 ans, puis également à ceux de moins de 17 ans. On note également une possibilité nouvelle de faire appel aux préfets en cas d'absence de candidat du côté paternel comme du côté maternel.

Pourtant, en dépit de cet assouplissement croissant, l'extinction des familles gouvernées en particulier par de jeunes seigneurs va continuer à se produire, comme on peut l'observer dans le tableau ci-dessous<sup>33</sup> :

Année de décès	Fief	Âge	Nom
1665	Shimotsuke-Minagawa 下野皆川	7	Matsudaira Shigetoshi 松平重利
1668	Dewa-Ōyama 出羽大山	26	Sakai Tadatoki 酒井忠解
1670	Harima-Shingū 播磨新宮	13	Ikeda Kuniteru 池田邦照
1679	Harima-Yamazaki 播磨山崎	4	Ikeda Tsuneyuki 池田恒行
1679	Bicchū-Niwase 備中庭瀬	9	Togawa Yasukaze 戸川安風

(Tab. 10 : familles de *daimyō* éteintes à la suite du décès prématuré de l'héritier, fin

<sup>32</sup> « Hitogara » 「人柄」, *Nihonkokugodaijiten* 『日本国語大辞典』, Tokyo, Shōgakkan, 2000.

<sup>33</sup> ODA Akinobu, *op.cit.*

## XVIIe)

Face à cela, le shogunat prend la décision, en 1683, de supprimer la limite d'âge concernant l'adoption. On peut ainsi lire la chose suivante dans les *Règlements des maisonnées guerrières* de 1683 (voir p. 127) :

« Il convient de choisir pour héritier adoptif un individu convenable dans la famille du côté paternel. S'il ne s'en trouve pas, la requête devra être adressée du vivant du demandeur, après s'être assuré des antécédents familiaux du candidat à l'adoption. Pour les demandeurs de plus de cinquante ans ou de moins de dix-sept ans, la requête fera l'objet d'un examen avant d'être acceptée, et ce même dans le cas où elle serait formulée à la dernière heure. Cependant, même si le candidat est un fils naturel, si celui-ci est illégitime, il ne pourra pas devenir l'héritier de la famille. »<sup>34</sup>

「養子者同姓相応之者を撰ひ、若無之ニおみてハ由緒を正し存生之内可致言上、五十以上十七歳以下之輩、及末期雖致養子吟味之上可立之、縦雖実子筋目違たる義不可立之」

### c. Évolution des lois et des pratiques

Nous aimerions à présent nous arrêter un instant sur les différences de formulation concernant la question de l'adoption sur le lit de mort pour les vassaux de plus de cinquante ans et de moins de dix-sept ans entre *les Règlements relatifs aux vassaux directs du shogun, hommes de la bannière et hommes de la maison* édictés en 1663 et les *Règlements des maisonnées guerrières* de 1683.

Dans le premier texte, on observe la formulation suivante : « (l'adoption de la dernière heure) pourra être acceptée dans certaines circonstances » 「依其品可立之」. Dans les *Règlements des maisonnées guerrières*, on relève les termes suivants : « la demande (d'adoption de la dernière heure) sera acceptée après examen » 「吟味之上可立之」.

Dans le premier cas, l'acceptation est conditionnée par les circonstances alors que dans le second cas, la requête est automatiquement acceptée après vérification.

Ainsi les *Règlements des maisonnées guerrières* nous apparaissent plus souples que les *Règlements relatifs aux vassaux directs du shogun*. Les premiers s'adressant exclusivement aux *daimyō* alors que les seconds étaient destinés aux *hatamoto* et *gokenin*, on voit que le shogunat est plus indulgent à l'égard des seigneurs, sans doute pour éviter l'extinction des *daimyō* et la disparition des organisations vassalques.

---

<sup>34</sup> TAKAYANAGI Shinzō, *op.cit.*, p. 9.

Cependant, à partir de 1683, les *Règlements relatifs aux vassaux directs du shogun, hommes de la bannière et hommes de la maison* vont être incorporés aux *Règlements des maisonnées guerrières* et les règles d'adoption tolérantes qui concernaient jusque-là exclusivement les *daimyō* vont dès lors s'appliquer à l'ensemble des vassaux du shogun (*daimyō, hatamoto et gokenin*).

À la même époque, l'adoption sur le lit de mort se pratique de plus en plus parmi les seigneurs de moins de cinquante ans. Face au risque représenté par l'extinction des familles guerrières, le shogunat fait donc le choix de tolérer ce type d'adoption autrefois réservée aux plus de cinquante ans.

En 1710, le shogunat assouplit encore davantage les règlements concernant l'adoption :

« Il va de soi que l'héritier de la maisonnée doit être un descendant lié par le sang. Ceux qui n'ont pas de fils doivent chercher un héritier parmi les fils issus de la famille du côté paternel. Les individus de plus de dix-sept ans peuvent choisir un successeur approprié et en demander l'adoption de leur vivant.

Par ailleurs, si un vassal fait le choix d'un autre successeur alors qu'il a déjà un fils, ou bien si celui-ci recherche un héritier en l'absence de descendance, il conviendra de demander l'accord du seigneur après avoir réuni le conseil de famille et celui des vassaux. Si la demande d'adoption est jugée déraisonnable, ou si elle est faite sur le lit de mort, elle sera considérée comme abusive et sera rejetée.

Cependant, si le demandeur descend d'aïeuls illustres ou bien s'il s'est montré lui-même particulièrement méritant durant son service, le seigneur pourra exceptionnellement donner son accord. Si un vassal méritant n'effectue pas de démarche en vue d'adopter alors qu'il a atteint un certain âge et n'a toujours pas d'héritier, le seigneur lui commandera de le faire. De plus, au cas où il n'y aurait pas d'homme apte à être adopté parmi les fils issus de la famille du côté paternel, il conviendra de choisir un parent issu de la branche maternelle en se conformant aux précédents. Dernièrement, on a vu des cas d'adoption essentiellement motivés par l'argent, dans lesquels on ne se préoccupait nullement de la préservation de la lignée. De telles adoptions sont contraires à la bienséance. Désormais ces pratiques sont rigoureusement défendues. »<sup>35</sup>

「継嗣ハ其子孫相承すへき事論するに及はず、子なからんものハ、同姓の中その後たるへき者を撰へし、凡十七歳より以上ハ、その後たるへき者を撰ミ、現存の日に及て望請ふ事をゆるす、或者実子たりといふとも立へき者の外を撰ミ、或は子なくして、その後たるへき者を撰むのときハ、親族家人等議定の上を以て、上裁を仰くへし、もし其望

---

<sup>35</sup> TAKAYANAGI Shinzō, *op.cit.*, p. 11.

請ふ所理におゐて相合はず、并其病危急の時に臨みて望請ふ所のこときハ、其濫望をゆるすへからず、しかりといへとも或は父祖の功績、或ハ其身の勤勞他に異なる輩においてハ、たとひ望請ふ所なしといふとも、別儀を以恩裁の次第あるへき旨、附、同姓の中継嗣たるへき者なきにおゐてハ、旧例に準して異姓の外族を撰みて言上すへし、近世の俗継嗣を定むる事、或は家族類を問すして、其貨財を論するに至る、人の道たる、かくのことくなるへからず、自今以後嚴に禁絶すへき事」

À travers cette législation, on comprend que non seulement l'adoption sur le lit de mort est désormais tolérée mais qu'en outre le shogunat soutient de manière active la pérennité des familles guerrières méritantes en accordant l'adoption comme récompense, voire comme récompense « forcée » dans le cas où un vassal aurait fait le choix de laisser sa famille s'éteindre.

La société guerrière sous les Tokugawa repose sur la pérennité des maisonnées vassales ; afin de les préserver le shogunat est forcé d'assouplir l'interdiction de l'adoption sur le lit de mort ainsi que celle de l'adoption d'un héritier extérieur à la lignée agnatique, s'écartant ainsi peu à peu des normes fixées au début de son pouvoir.

Par le biais du contenu de ces différentes législations, on peut également deviner que les familles guerrières sont déjà en proie à des difficultés financières au début du XVIIIe siècle puisqu'il existe apparemment des cas où des vassaux sollicitent l'adoption d'un héritier dans l'unique but d'obtenir l'argent de la dot.

#### 4-2. L'interdiction de l'adoption motivée par la dot

L'abrogation de l'interdiction de l'adoption sur le lit de mort permet dès la fin du XVIIe de résoudre le problème du déferlement ininterrompu des guerriers sans attache sur le territoire et de stabiliser la succession au sein des maisonnées guerrières.

Cependant, la société guerrière va se trouver confrontée à un nouveau problème d'ordre moral : il s'agit de l'adoption motivée par l'apport de la dot, déjà évoquée précédemment. Le développement de cette pratique est lié à l'appauvrissement croissant de la classe guerrière à la même époque.

Parmi les raisons expliquant cet appauvrissement progressif, on met généralement en avant le déplacement des guerriers depuis les campagnes vers la ville à la fin du XVIe siècle. Auparavant, jusqu'à la fin de l'époque des provinces en guerres, les guerriers vivaient sur leurs terres et percevaient leurs revenus directement de la production agricole. À partir du régime de Toyotomi Hideyoshi, les guerriers vont être

chassés des campagnes et avoir pour obligation de s'installer dans les « villes sous le château » (*jōkamachi* 城下町), devenant ainsi des citoyens et des consommateurs, percevant un revenu en riz invariable car déterminé par le mérite des ancêtres. Cette explication de l'appauvrissement des guerriers a été popularisée dans le milieu savant dès le milieu de l'époque d'Edo avec des penseurs confucéens comme Ogyū Sorai 荻生徂徠 (1666-1728).

Par ailleurs, on sait que cette crise financière ne touche pas seulement les petits guerriers : dans le *Kenzan Hisaku* 兼山秘策 (*Mesures secrètes de Kenzan*), le confucéen Muro Kyūsō 室鳩巢 (1658-1734) écrit que le paiement des revenus des vassaux shogunaux a été reporté à la fin de l'année 1717, plongeant les hommes de la bannière dans d'âpres difficultés économiques. En outre, à partir du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les *daimyō* commencent à pratiquer l'emprunt forcé (*kariage* 借り上げ) qui consiste en un prélèvement à la source de la moitié du salaire des vassaux. Les guerriers de toutes conditions se mettent également à emprunter de l'argent auprès des marchands, accumulant ainsi des dettes<sup>36</sup>.

À partir de l'ère Genroku (1688-1704), le cours du riz ne cesse de décroître en raison de l'augmentation du rendement de la production rizicole grâce au développement des techniques agricoles et à une meilleure exploitation des rizières. Par ailleurs, le prix des autres denrées connaît une inflation, ce qui place les familles guerrières dépendant essentiellement du revenu en riz dans une situation très difficile<sup>37</sup>. En effet, le revenu des vassaux est déterminé lors de l'entrée au service du seigneur et à ce titre il est invariable dans le temps. Cependant, les frais engendrés par le service militaire, l'emploi de vassaux et de domestiques ainsi que les nombreuses cérémonies qui ponctuent le quotidien des vassaux ne diminuent pas ; alors que le coût de la vie s'accroît, le pouvoir d'achat des guerriers diminue, plongeant bon nombre d'entre eux dans la misère. Ogyū Sorai affirme que le système des résidences alternées (*sankin kōtai*) obligeant les samouraïs à résider un an sur deux à Edo est responsable de l'aggravation des finances guerrières. Selon Sorai, son grand-père a acheté une maison de ville au début du XVII<sup>e</sup> siècle pour la modique somme de 50 *ryō* et 60 ans plus tard, son père a revendu cette même habitation pour un montant de 2000 *ryō*<sup>38</sup>. Ce commentaire nous permet de nous faire une idée de la sévérité de l'inflation au XVII<sup>e</sup> siècle.

---

<sup>36</sup> NAKAMURA Kōya 中村孝也, *Genroku oyobi Kyōhō jidai ni okeru keizai shisō no kenkyū* 『元禄及び享保時代における経済思想の研究』, Tokyo, Kokuminbunka kenkyūkai, 1926, p.1060-1069.

<sup>37</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Beika » 「米価」.

<sup>38</sup> OGYU Sorai 荻生徂徠, *Seidan* 『政談』, Tokyo, Heibonsha, 2011, p. 126.

Pour pallier ces problèmes économiques croissants, l'une des techniques des familles guerrières va consister à faire de l'adoption une source de revenus. En effet, il est de coutume que le mariage et l'adoption s'accompagnent du versement d'une dot. Lors du mariage, la dot est attribuée par la maisonnée de l'épouse à celle du mari. Lors de l'adoption, la dot est transmise par la famille d'origine aux parents adoptifs. L'historiographie japonaise considère que cette pratique remonte à l'époque Kamakura où les maisonnées guerrières fournissaient une terre en guise de dot, le *keshōden* 化粧田, lorsque leurs filles prenaient mari<sup>39</sup>.

Le mariage et l'adoption représentent une alliance entre deux familles et celle-ci est garantie par des intermédiaires qui participent également aux négociations du montant de la dot.

Dans son travail de recherches, l'historienne Matsuo Mieko présente les négociations du mariage entre le *daimyō* du fief de Takada 高田, de la province d'Echigo 越後, Sakakibara Masakiyo 榊原政養 (1798-1846), et la fille du seigneur de Hikone (Ii Naonaka 井伊直中, 1766-1831), Tomo-hime 知姫 (?-1875), en 1807.

« Le 26e jour du 2e mois de l'année du lièvre de feu [Bunka 4], notre vassal Miyake Yosuke, guidé par Sateya Kōjirō, envoyé par la maison des Ii, est allé rencontrer le commis [*tedai* 手代] de Masuya Genshirō, Tōzō, dans la maison de thé Ōmiya située sur la berge ouest de Nihonbashi. Ensuite, Miyake a rencontré pour la première fois Asada Jūsuke, le préfet des travaux publics [*sakuji bugyō* 作事奉行] de la famille Ii-Kamon-no-kami et ils ont mené ensemble des négociations secrètes en vue du mariage de notre jeune seigneur... »<sup>40</sup>

「文化四丁卯年二月廿六日 升屋源四郎手代藤藏と申者方江先方より幸手屋長次郎と申者案内ニ而三宅与助儀日本橋西河岸おふみやと申茶屋ニ而、井伊掃部頭様御家来御作事奉行相勤候麻田十助と申者江初而面会、若殿様御縁談及内談...」

Cette citation nous permet de comprendre que les mariages font intervenir un certain nombre d'individus de statuts divers, avec des vassaux bien sûr, mais également des marchands attirés, ainsi que leurs subordonnés, etc.

Il est difficile d'analyser de façon concrète la manière dont sont menées les

---

<sup>39</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Keshōden » 「化粧田」.

<sup>40</sup> MATSUO Mieko 松尾美恵子, « Kinsei buke no konin yōshi to jisankin » 「近世武家の婚姻養子と持参金」, YOSHIE Akiko 義江明子 *dir.*, *Kon.in to kazoku shinzoku* 『婚姻と家族親族』, Tokyo, Yoshikawa Kōbunkan, 2002, p. 254.

négociations en prévision d'un mariage ou d'une adoption car peu de sources mentionnent les détails relatifs à l'organisation ainsi qu'à la marche à suivre pour procéder à ces unions. Cependant, nous tenterons tout de même de mettre en lumière certains éléments grâce aux sources que nous analyserons dans les parties 4 et 5 de notre travail.

Cependant, l'adoption tout comme le mariage, ne sont pas seulement une affaire d'argent. D'autres facteurs que la richesse entre en jeu lors des négociations. Dans une société régie par les statuts, les origines familiales revêtent une très grande importance, en particulier pour les guerriers de haut rang (nous verrons que les vassaux inférieurs ont moins de scrupules à adopter un individu extérieur à leur milieu social). Les guerriers de rang élevé sont tenus de prendre pour épouse, ou pour héritier adoptif, un individu appartenant à la classe des vassaux supérieurs ou à la noblesse de cour. Ce système de valeurs se répercute également sur la descendance : les enfants nés d'une épouse officielle ont la préséance sur ceux d'une concubine, généralement issue d'un statut inférieur, et sont prioritaires dans l'ordre de succession. Toutefois, ces derniers héritent tout de même du statut de leur père, ce qui leur offre la possibilité, s'ils venaient à se révéler particulièrement talentueux, d'hériter de la maisonnée.

Dans le cas de l'adoption également, le sang transmis par la lignée ainsi que le talent individuel représentent un enjeu important, conduisant parfois à des disputes autour de la question du choix de l'héritier.

Un cas de querelle de succession très connu est celui qui se produit sous le 13<sup>e</sup> shogun Iesada 家定 (1824-1858).

En 1858, Iesada, de faible constitution physique et n'ayant pas eu d'enfant, décide d'adopter un héritier afin d'assurer la succession du shogunat. Immédiatement, deux partis s'opposent parmi les grands vassaux, avec d'un côté un groupe soutenant le seigneur de la maisonnée Hitotsubashi-Tokugawa 一橋徳川, Tokugawa Yoshinobu, connu pour son intelligence, et de l'autre, un clan soutenant Tokugawa Yoshitomi 徳川慶福, *daimyō* de Kishū 紀州, petit-fils du 11<sup>e</sup> shogun Ienari 家斉 (1773-1841) et cousin de Iesada.

À cette époque, le pays a besoin d'un shogun suffisamment habile en politique pour parer aux menaces étrangères. Cependant, Yoshitomi est plus proche de la lignée des Tokugawa que Yoshinobu, ce qui lui confère davantage de légitimité aux yeux du grand ancien (*tairō*), Ii Naosuke 井伊直弼 (1815-1860) et d'un grand nombre *daimyō* héréditaires. D'un autre côté, Yoshinobu est connu pour être un grand réformateur et un champion de la politique d'ouverture du pays. Il bénéficie du soutien de Matsudaira Yoshinaga 松平慶永 (1820-1890) et de puissants seigneurs non liés au shogunat, comme les *daimyō* de Satsuma 薩摩, Shimazu Nariakira 島津斉彬 (1809-1858),

d'Uwajima 宇和島, Date Munenari 伊達宗城 (1818-1892), et de Tosa 土佐, Yamauchi Toyoshige 山内豊信 (1827-1872). Cette querelle de succession va rapidement prendre la tournure d'une lutte d'influence entre les *daimyō* héréditaires (*fudai*), qui sont au premier plan de la politique du pays, et les autres *daimyō* (*gokamon* et *tozama*) qui sont, par principe, exclus de l'exercice du pouvoir<sup>41</sup>.

À l'issue de cette querelle, c'est finalement Yoshitomi qui est choisi pour devenir le 14<sup>e</sup> shogun, sous le nom d'Iemochi 家茂 (1846-1866). À travers cette affaire, on peut également observer un affrontement entre les partisans de la primauté du talent et ceux de la primauté des liens du sang lors de la succession.

Par ailleurs, bien que la documentation sur la question soit limitée, il semblerait qu'il y ait eu un précédent à cette querelle de succession shogunale : en effet, par le passé, il y aurait eu un affrontement entre les partisans d'Ieshige 家重 (1712-1761) et ceux de Munetake 宗武 (1716-1771), son frère cadet, reconnu pour sa sagesse et sa clairvoyance. Cependant, c'est finalement Ieshige qui a été choisi pour devenir le 9<sup>e</sup> shogun, parce qu'il était le fils aîné de Yoshimune et que son fils, Ieharu 家治 (1737-1786), était réputé pour son intelligence, alors qu'en réalité il n'était absolument pas apte à honorer cette fonction, en raison d'une affection neurologique<sup>42</sup>.

Ces visions divergentes concernant la question de la primauté du talent individuel ou du lien de sang ne concernent cependant que les samourais de haut rang. En effet, le tout venant des guerriers semble plus préoccupé, lors de l'adoption d'un successeur, par le montant de la dot qu'ils espèrent obtenir.

Selon les études de Jiang Ying Yan, qui s'est intéressé aux châtiments appliqués aux guerriers s'étant livrés à l'adoption motivée par la dot, on relève de nombreux cas durant les ères Genroku (1688-1704), Kyōhō (1716-1736), Enkyō (1744-1748), Kan'en (1748-1751) et Kansei (1789-1801), ce qui indique que le XVIII<sup>e</sup> siècle est marqué dans son intégralité par ce type d'infraction. De plus, on observe parmi ces occurrences des cas où l'héritier adoptif est un fils issu d'un statut inférieur, appartenant à une famille de *rōnin* ou encore de marchand<sup>43</sup>.

On voit donc ici se dessiner la question de l'adoption inter-statutaire. Si certains guerriers mettent un point d'honneur à refuser de concrétiser une alliance matrimoniale ou adoptive avec des roturiers, d'autres sont prêts à vendre leur statut, motivés qu'ils sont par l'appât du gain.

---

<sup>41</sup> INOUE Isao 井上勲, *Ōsei fukko* 『王政復古』, Tokyo, Chūōkōronsha, 1991, p. 13-17.

<sup>42</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Tokugawa Ieshige » 「徳川家重」.

<sup>43</sup> JIANG Ying Yan, *op. cit.*, p. 52.

Grâce à l'autorisation de l'adoption sur le lit de mort, le risque d'extinction des familles guerrières a diminué. Cependant, à la fin de XVIIe siècle, les autorités sont confrontées à trois problèmes majeurs et fondamentalement liés concernant l'adoption : il s'agit du maintien des liens du sang, du contrôle des adoptions abusives motivées par la dot et de la préservation de la société statutaire minée par l'adoption inter-statutaire.

Nous avons pu observer précédemment que le shogunat avait déterminé un ordre de préséance dans le choix de l'héritier adoptif afin de préserver les liens du sang (voir p. 135). Cependant, dans les faits cette règle de préséance n'est que peu respectée et, d'après Ogyū Sorai, l'adoption non-consanguine est couramment pratiquée, en particulier parmi les hommes de la bannière :

« Des individus non liés par le sang s'approprient le statut de chef de maisonnée guerrière par l'argent, et l'on ne saurait dire combien de bourgeois, de commis de préfet des travaux publics [*kobushin-tedai* 小普請手代] et d'aveugles se mêlent aux familles de *hatamoto*. »<sup>44</sup>

「筋もなきもの、金にて人の跡を買ひ、町人・小普請手代・座頭の類の御旗本に混ざる類、その数をしらず」

Le commis (*tedai*) est un fonctionnaire inférieur travaillant dans certains organismes shogunaux comme le bureau des gouverneurs des provinces sous contrôle direct du *bakufu* (*daikansho* 代官所), l'administration du préfet de la ville (*bugyōsho* 奉行所) ou encore celle des bâtiments publics ; il s'agit généralement d'un fils cadet de bourgeois ou de paysan fortuné employé de façon temporaire. On considère que beaucoup d'entre eux parviennent à se faire adopter par des maisonnées guerrières dans le besoin en échange d'une dot.

Pour illustrer cette idée, on peut citer le cas Kawaji Toshiakira 川路聖謨 (1801-1868) et Inoue Kiyonao 井上清直 (1809-1868), qui tous deux se sont illustrés en tant qu'administrateurs chargés des négociations avec l'étranger (*gaikoku bugyo* 外国奉行) à l'époque du *bakumatsu*. Leur père, un *tedai* du bureau du *daikan* de Hita (*Hita daikansho* 日田代官所), un territoire sous administration directe du shogunat, parvient, au moyen de ses finances, à faire adopter ses deux fils par des familles de *gokenin*, les Kawaji et les Inoue au début du XIXe siècle.

Depuis l'époque médiévale, les aveugles sont regroupés en une guilde (*tōdōza* 当道座) placée sous la direction de la famille de noblesse de cour Koga 久我 et composée à l'origine de moines jouant de la cithare (*biwa-hōshi* 琵琶法師) et récitant le

---

<sup>44</sup> OGYU Sorai, *op.cit.*, p. 263.

*Dit du Heike* (*Heike monogatari* 平家物語) pour gagner leur vie<sup>45</sup>. À partir de l'époque d'Edo, ils vont diversifier leurs activités et pratiquent l'acuponcture, la moxibustion, le massage mais aussi le *shamisen* 三味線 et le *koto* 琴.

Au sein de la guilde des aveugles, il existe une hiérarchie interne avec quatre rangs : ce sont, de haut en bas, les *kengyō* 検校, *bettō* 別当, *kōtō* 勾当 et *zatō* 座頭. Il est possible de verser une contribution à la guilde pour monter en grade. Afin de réunir cet argent, beaucoup d'aveugles se lancent dans l'activité de prêt (*zatōgane* 座頭金)<sup>46</sup>. Grâce à cela, certains d'entre eux vont s'enrichir au point d'être en mesure d'acheter le statut guerrier<sup>47</sup>.

Un autre cas d'achat du statut guerrier est celui de Yoneyama Kengyō 米山検校 (1702-1772), un riche aveugle. Kengyō est l'arrière-grand-père de Katsu Kaishū 勝海舟 (1823-1899), un célèbre vassal shogunal de la fin de l'époque d'Edo. Devenu riche, Kengyo parvient à faire adopter son fils par une maisonnée guerrière, les Odani 男谷. Par la suite, l'ascension de la famille va se poursuivre car son petit-fils Kokichi 小吉 (père de Katsu Kaishū) parvient à épouser une fille de la famille Katsu 勝, des hommes de la bannière ruinés, qui vont lui proposer l'adoption en tant que gendre en échange d'une dot conséquente.

Face à ces nombreuses violations des règlements sur l'adoption, le shogunat maintient sa position : il continue de châtier les contrevenants et de promulguer des édits rappelant les obligations. Mais le décret shogunal du 3e mois lunaire de l'année 1719 appelant les guerriers au respect des lois concernant le choix du fils adoptif démontre qu'il avait toutes les peines du monde à les faire respecter<sup>48</sup>.

Cependant, il ressort de la promulgation de réglementations successives que les guerriers ne respectaient pas les mœurs de l'adoption, et que les adoptions inter-statutaires motivées par la dot se sont poursuivies.

L'adoption inter-statutaire reste une pratique répandue durant la seconde moitié de l'époque d'Edo<sup>49</sup>. On peut l'observer au travers notamment de cet édit promulgué en 1793 :

« Bien que l'adoption soit, en règle générale, une affaire importante, certains l'entreprennent sans

---

<sup>45</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Zatōgane » 「座頭金」.

<sup>46</sup> KIKUCHI Takeshi 菊池武, « Kinsei no biwahōshi » 「近世の琵琶法師」, *Indogaku bukkyōgaku kenkyū* 『印度学仏教学研究』, n°41 (1989), p. 242.

<sup>47</sup> « Zatōgane », *op. cit.*

<sup>48</sup> TAKAYANAGI, *op.cit.*, p. 526.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 526

avoir procédé aux vérifications des origines du candidat ou établissent leur requête en dissimulant le fait que le candidat n'est pas de bonne naissance. »<sup>50</sup>

「惣て養子之儀は大切成事にて候處、節目之糺も不行届、養子ニ取組、又は筋なきもの所生を隠し候て、取拵候養子之願等いたし候」

L'inquiétude du shogunat est également perceptible dans cet édit de 1836 :

« Il nous est parvenu récemment que la pratique de l'adoption essentiellement motivée par la dot avait cours et ce de manière fréquente ; il convient de ne pas s'y adonner. »<sup>51</sup>

「近年は持参金ニ専ら拘り取組候儀も間々有之哉ニ相聞、左様は有之間敷事ニ候」

Preuve encore une fois de non-respect, cette ordonnance est reconduite en 1853. Au regard de ces éléments, nous pouvons conclure que la pratique de l'adoption inter-statutaire qui s'est développée à partir de la fin du XVIIe s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'époque d'Edo.

Comme nous avons pu le voir, les règlements shogunaux, limitant l'adoption à la parenté afin de préserver les liens du sang, n'étaient dans les faits pas respectés. La principale raison tient à l'appauvrissement de la classe des samourais. Désireux d'obtenir une dot susceptible de les sortir de leur misère, les vassaux démunis s'orientent de plus en plus vers l'adoption inter-statutaire.

Face à ce constat d'échec des réglementations, on peut se demander pour quelle raison les autorités ont continué à chercher à limiter cette pratique jusqu'à la fin de l'époque d'Edo.

Le contenu des édits shogunaux cités précédemment ne nous renseigne guère sur ce point. Les propos de Buyō Inshi<sup>52</sup> dans son *Recueil des choses vues et entendues concernant les affaires du monde (Seji kenbunroku)* nous offrent quelques pistes pour entrevoir quelles étaient les craintes du shogunat.

Selon Buyō, le problème majeur de ce type d'adoption est le fait que le demandeur ne se préoccupe nullement du caractère et de l'origine familiale du candidat et a tendance bien souvent à préférer un fils issu d'une maisonnée fortunée plutôt qu'un enfant d'une famille avec laquelle il existe des relations amicales ou des liens du sang.

<sup>50</sup> TAKAYANAGI, *op.cit.*, p. 412.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 413.

<sup>52</sup> Buyō Inshi est le pseudonyme d'un *rōnin* d'Edo dont on ignore l'identité. Il est essentiellement connu comme auteur du *Seji Kenbunroku* (1816).

De ce fait, l'héritier adoptif ne partage pas, le plus souvent, les valeurs de sa maisonnée adoptive et fait preuve, dans les cas les plus graves, d'un comportement condescendant et tyrannique, se vantant d'avoir fourni une dot conséquente, ne marquant aucun signe de respect pour son père adoptif et ne nourrissant aucune piété filiale à son égard. La mésentente avec le père se solde, bien souvent, par le renvoi du fils adoptif dans sa famille<sup>53</sup>. L'échec de l'adoption constitue une perte importante en termes de temps et d'argent et augmente le risque d'extinction de la maisonnée. En effet, une adoption nécessite parfois plusieurs années de tractations et le renvoi du fils revient à reprendre les recherches et les procédures depuis le départ, augmentant les chances de voir le chef de famille décéder entre temps, surtout si celui est déjà malade ou âgé.

Pour résumer, on peut dire que, dans un contexte d'appauvrissement généralisé, le guerrier sans héritier se retrouvait face à un dilemme insolvable : soit il adoptait un successeur lié par le sang et possédant le même statut social afin de préserver les mœurs et la culture des samouraïs (mais ce faisant, la famille continuait de vivre dans l'indigence au risque de s'éteindre un jour), soit il adoptait un fils issu d'une riche maisonnée non guerrière afin de pouvoir bénéficier de l'argent de sa dot (mais ce faisant la maisonnée prenait le risque de voir ses valeurs s'avilir et les querelles entre père et fils troubler l'ordre et la paix au sein de la famille).

Il est aisé d'imaginer que la question du choix de l'héritier adoptif ait pu faire naître des dissensions et diviser des familles entières. Ces querelles autour de la succession sont d'autant plus importantes pour les seigneurs qu'elles impliquent également les vassaux qui tendent à se constituer en factions rivales afin de soutenir le parti de leur choix. Nous allons nous intéresser à quelques exemples de querelles de succession survenues au sein des organisations vassaliques durant la première moitié de l'époque d'Edo.

#### 4-3. Querelles de succession et interdiction du renvoi de l'héritier désigné

##### a. Exemples de querelles de succession en rapport avec l'adoption d'un héritier

La « querelle de maisonnée » (*o-iesōdō* 御家騒動) à l'époque d'Edo est décrite comme la « matérialisation des antagonismes sous-jacents divisant les vassaux d'un seigneur » avec pour « motif commun la coexistence entre un problème de succession et

---

<sup>53</sup> BUYŌ Inshi 武陽隱士, *Seji Kenbunroku* 『世事見聞録』 (recueil des choses vues et entendues concernant les affaires du monde), 1816, Tokyo, Iwanami shoten, 1994, p. 43-45.

une lutte d'influence parmi des vassaux supérieurs »<sup>54</sup>. Selon l'historien Yoshinaga Akira 吉永昭 : « il n'est pas facile de faire le choix d'un candidat à la succession car le seigneur est forcé de composer avec les attentes des membres de sa maisonnée ainsi que des vassaux influents. Il arrive fréquemment que les négociations dégénèrent en différends et en querelles internes qui vont gangréner l'organisation vassalique »<sup>55</sup>.

Une fois installée, la querelle de maisonnée provoque des divisions entre les vassaux et donne naissance à des coteries, aboutissant à des conspirations et heurts parfois violents qui peuvent déboucher sur des assassinats. Cela a des conséquences sur la politique du fief et engendre de nombreux désordres au sein de l'administration du territoire. C'est pourquoi lorsque l'affaire est découverte par le shogunat, celui-ci inflige à la maisonnée des châtiments impitoyables, comme le déplacement du fief vers un autre territoire (souvent situé en périphérie et de moindre importance), voire le démembrement de la famille, et par conséquent le démantèlement du fief.

Nous allons ici analyser plusieurs cas de querelles engendrées par l'adoption du successeur au sein de familles seigneuriales durant la première moitié de l'époque d'Edo.

#### - La querelle du fief de Kubota (*Kubota sōdō* 窪田騒動) 1684-

N'étant pas parvenu à se constituer une descendance, le *daimyō* du fief de Mutsu-Kubota 陸奥窪田, territoire d'une valeur de 20 000 *koku*, situé dans la région du Tōhoku, Hijikata Katsutaka 土方雄隆 (1642-1691), souhaite faire de son frère cadet, Sadatoki 貞辰 (?-?), son successeur, alors que celui-ci est déjà le fils adoptif de la maisonnée vassale Hayashi 林.

Cependant, le frère aîné de Katsutaka, Katsunobu 雄信 (?-?), écarté de la succession en raison d'une constitution trop faible, a quant à lui un fils en pleine santé, Takumi 内匠 (?-?).

Alors que les vassaux en fonction à Kubota soutiennent Takumi et le parti du frère aîné, les vassaux employés à Edo souhaitent au contraire voir Satatoki prendre la succession de la maisonnée seigneuriale. La querelle éclate et se solde par la suppression du fief après une enquête menée par le grand inspecteur (*ōmetsuke* 大目付) du shogunat<sup>56</sup>.

---

<sup>54</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Oiesōdō » 「御家騒動」.

<sup>55</sup> YOSHINAGA Akira 吉永昭, « Shinshū suwahan ninomaru sōdō oboegaki » 「信州諏訪藩二の丸騒動覚書」, *Fukuyamadaigaku ningenbunkagakubu kiyō*, n°3 (2003), p. 15.

<sup>56</sup> Tokugawa jikki daiyonpen 『徳川実紀第四篇』, Tokyo, Keizai zasshisha, 1907, p. 169-170.

- La querelle du fief de Karasuyama (*Karasuyama sōdō* 烏山騒動) 1687-

N'ayant pas d'enfant, Nasu Sukemitsu 那須資弥 (1628-1687), *daimyō* de Karasuyama 烏山, fief d'une valeur de 20 000 *koku* (région du Kantō), adopte en 1683, Masano 政直, le fils de sa nièce (épouse de Tsugaru Nobumasa 津軽信政, seigneur de Tsugaru 津軽). Masano devient par la suite Nasu Sukenori 那須資徳 (1672-1708).

Cependant, à la mort de Sukemitsu, alors que Sukenori est prêt à lui succéder, un fils naturel caché du *daimyō* fait son apparition. Ce dernier, Sukehiro 資寛 (?-?), soutenu par sa mère, épouse de feu Sukemitsu, va porter plainte en clamant sa légitimité au shogunat.

Le shogunat jugea que Sukemitsu avait violé les réglementations puisque, non seulement il avait caché l'existence de son fils naturel, mais il avait aussi menti sur l'absence d'héritier afin de pouvoir adopter Sukenori.

Le shogunat décréta alors que l'adoption de Sukenori était déraisonnable et, pour punition, il décida de démanteler le fief de Karasuyama<sup>57</sup>.

- La querelle du fief de Shirakawa (*Shirakawa sōdō* 白河騒動) 1692-

C'est une affaire que nous avons déjà mentionnée dans le chapitre premier mais nous allons revenir dessus afin de l'analyser plus en détails.

Pour rappel, la famille Matsudaira-Shimofusa-no-kami prend la tête du fief d'Oshi à la fin de l'époque d'Edo. Auparavant, elle dirigeait le fief de Shirakawa où cette affaire est survenue.

En 1682, le *daimyō*, Matsudairai Tadahiro 松平忠弘, n'ayant qu'un fils maladif, Kiyoteru 清照, décide d'adopter l'époux de sa fille Chōfuku-hime 長福姫 (?-?), qui se prénomme Norimori 乗守, afin d'en faire son successeur.

Bien que Norimori soit le fils aîné et l'héritier de Matsudaira Norihisa 松平乗久 (1633-1686), le *daimyō* de Karatsu 唐津 (Kyushu), seigneur d'une branche cadette des Tokugawa, l'adoption est permise par le 5e shogun Tsunayoshi 綱吉. Norimori devient Matsudaira Tadanao 松平忠尚 (1651-1626) et Norihisa nomme son second fils Noriharu 乗春 (1654-1690) héritier de la maisonnée Matsudaira.

Cependant, en 1683, Kiyoteru, le fils naturel maladif de Tadahiro, devient père à son tour, son fils se prénommant Tadamasu 忠雅. Les vassaux vont alors se diviser en deux clans, l'un soutenant Tadanao, l'héritier adoptif, et l'autre, Tadamasu, le petit-fils naturel de leur seigneur. La querelle de succession va durer plusieurs années et prendre

---

<sup>57</sup> Tokugawa jikki daiyonpen, op. cit. p. 262.

une ampleur considérable, à tel point qu'un certain nombre de vassaux vont désertier le fief en protestation. Au bout de dix ans, la lutte ne semble pas s'apaiser et, en 1692, le shogunat est forcé d'intervenir.

Si l'on s'en réfère aux précédents, le fief aurait dû être supprimé par les autorités. Cependant, Tadahiro étant un arrière-petit-fils de Ieyasu, il va bénéficier d'un traitement de faveur.

Afin de mettre un terme à cette querelle, le shogunat décide tout d'abord de nommer Tadamasu comme successeur officiel et d'offrir une terre de 20 000 *koku* à Tadanao en dédommagement. Puis, en guise de châtiment, la surface du fief des Matsudaira-Shimofusa-no-kami passe de 150 000 *koku* à 100 000 *koku* et les anciens, Okudaira Kinya 奥平金弥 et Kuroya Kazuma 黒屋数馬 sont bannis de Shirakawa<sup>58</sup>.

#### b. L'interdiction de renvoyer le successeur désigné

Nous avons pu voir que l'adoption du successeur dans les familles guerrières est susceptible provoquer des querelles de succession de grande envergure. Il arrive également que le fils adoptif soit renvoyé pour cause de mésentente avec son père adoptif et que la famille se retrouve de nouveau dépourvue d'héritier, s'exposant ainsi au risque d'extinction.

Afin d'éviter ces problèmes susceptibles de mettre en péril la pérennité des familles, le shogunat promulgue, en 1722, un règlement interdisant le renvoi de l'héritier adoptif sans motif valable.

« Si un père adoptif renvoie son fils dans sa famille d'origine et qu'il lui naît un fils légitime par la suite, ce dernier ne pourra jamais hériter de la maisonnée. Ainsi, il conviendra de recourir à l'adoption une nouvelle fois. Toutefois, si le fils adoptif a été renvoyé chez lui en raison de sa morale douteuse ou d'une mauvaise santé l'empêchant de servir son seigneur, le père peut demander à ce que son fils légitime, né après le renvoi, puisse lui succéder ; pour cela il doit avoir obtenu au préalable l'accord des responsables. Pour ce faire, le supérieur doit tout d'abord confirmer la véracité des raisons évoquées auprès de la famille dont est issu le fils renvoyé et si cela est avéré, le père adoptif peut effectuer une demande afin que son fils naturel puisse lui succéder. Si la raison du renvoi tient à une maladie bénigne ou bien au fait que le père considère simplement que son fils adoptif ne le satisfait pas pleinement, il ne lui sera pas permis de prendre son fils naturel pour successeur. »<sup>59</sup>

---

<sup>58</sup> Tokugawa jikki daiyonpen, op. cit., p. 416.

<sup>59</sup> TAKAYANAGI Shinzō dir., *Ofuregaki kanpō shūsei*, op.cit., p. 527.

「養子いたし候者、若養子を返し候義有之之時、最前養子いたし候以後、実子出生候共、其実子家督ニは被 仰付間敷候間、又養子を可願奉候、然共右返し候養子何とそ行跡悪敷候品有之候か、病氣にて決て御奉公難ク成儀ニ相極り、養子返し候は、頭支配とくと承届、実方えも相尋、無相違候ハ、可相願候、軽き病氣又は養父之心ニ叶不申候一通り之儀迄にて、養子返し候跡ハ、実子ニ家督ハ被仰付間敷候」

Comme nous avons pu l'analyser précédemment, les autorités guerrières ont à cœur de préserver, en priorité, les liens du sang lors de la succession. Cela se manifeste par un ordre de préséance établi par le gouvernement dans ses règlements concernant l'adoption (voir p. 135).

Pourtant, avec la loi de 1722, on peut voir que même si ce n'est pas le but escompté, le fils adoptif peut se trouver privilégié par rapport à l'enfant né du père dans la succession de la maisonnée. Cela résulte du fait que, désormais, une fois le successeur nommé, celui-ci ne peut plus être renvoyé ou remplacé sans une raison valable. Cela indique qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, le fait d'assurer la succession sans encombre des maisonnées guerrières passe avant la préservation des liens du sang aux yeux du shogunat.

#### 4-4. Conclusion

Du début du XVII<sup>e</sup> siècle à l'aube du XVIII<sup>e</sup>, le shogunat doit faire face à l'augmentation des guerriers sans attache générée par l'extinction des maisonnées seigneuriales. Ceux-ci étant considérés comme un facteur de trouble de l'ordre public, le shogunat prend la décision d'assouplir les lois concernant l'adoption sur le lit de mort. De cette manière, le problème de l'extinction des familles guerrières semble résolu autour de 1710.

Par ailleurs, au début du régime des Tokugawa, le shogunat accorde encore beaucoup d'importance à la préservation des liens du sang. Afin de favoriser les adoptions au sein de la parenté, il établit un ordre de succession défini selon des critères de proximité avec le père adoptif.

Cependant, la politique du gouvernement central en matière de succession et d'adoption au sein de la société guerrière va connaître un changement au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle. Avec l'appauvrissement des vassaux et en parallèle l'enrichissement des bourgeois et des gros paysans, on voit apparaître des cas d'adoptions essentiellement motivés par l'apport d'une dot. Cette pratique n'implique pas seulement des vassaux guerriers entre eux : elle peut engager une maisonnée de samouraïs dans le besoin et une famille de

roturiers aisés. C'est ce que l'on appelle l'adoption inter-statutaire, pratique qui, selon le pouvoir guerrier et les penseurs confucianistes, a un impact négatif sur la mentalité des vassaux.

En dépit de l'interdiction du shogunat, l'adoption motivée par la dot va se poursuivre jusqu'à la fin de l'époque d'Edo.

Comme nous avons pu l'observer, l'adoption d'un héritier est un sujet sensible qui peut être source de querelles au sein des maisonnées de *daimyō*. Malgré le risque que cela comporte, le gouvernement décide en 1722 d'interdire toute modification de l'ordre de succession une fois celui-ci établi. Cette mesure vise à assurer à tout prix la succession de la famille, que l'héritier soit un enfant né du père ou un fils adoptif. Cependant, elle peut également conduire à donner la priorité au fils adoptif par rapport au fils du chef de maisonnée lorsque ce dernier voit le jour après l'adoption de l'héritier.

Les règlements émis par le shogunat ont toujours maintenu l'interdiction pour les vassaux directs de transgresser les mœurs concernant l'adoption. Cependant, nous avons vu que les fiefs disposaient d'une certaine latitude dans la promulgation de règlements internes, indépendants de ceux du shogunat. Afin de savoir si les fiefs suivaient la même orientation que le shogunat en matière de politique d'adoption ou s'ils développaient des particularités locales, nous étudierons dans le prochain chapitre les règlements émis par les autorités du fief d'Oshi.

## Chapitre 5. Le fief d'Oshi

La famille Matsudaira n'est à la tête du fief d'Oshi qu'après 1823, mais par commodité, nous nommerons également le territoire qu'elle dirigeait auparavant « fief d'Oshi » car il s'agit de la même organisation vassalique.

À la différence des sources émanant du shogunat, qui ont fait l'objet de compilations, de copies, et qui ont été transmises dans tous les territoires, il n'est pas toujours possible d'analyser la chronologie des politiques d'adoption au sein des fiefs à partir des archives.

À l'heure actuelle, il n'existe plus d'archives officielles du fief d'Oshi sur lesquelles prendre appui. Elles ont en effet été partiellement détruites au moment de la suppression des fiefs en 1871 puis, à la suite du bombardement de Tokyo en 1945. Cependant, grâce aux documents conservés par des vassaux de rang supérieur, comme les Nosaka et les Segawa, il nous est possible de réunir des informations concernant les règlements et les dispositifs relatifs à l'adoption au sein de ce fief. Toutefois, compte tenu des données dont nous disposons, nous nous en tiendrons à restituer les évolutions des procédures d'adoption pour la seconde moitié de l'époque d'Edo.

### 5-1. Les dépenses obligatoires lors du mariage et de l'adoption du gendre

À l'époque d'Edo, la manière de conclure une adoption du gendre est similaire à celle d'un mariage. Il peut être utile ici de rappeler les étapes du déroulement de cet événement. Voici comment l'historien Fukuo Takeichirō 福尾猛市郎 (1908-1990), auteur du *Aperçu de l'histoire du système familial au Japon* (*Nihon kazoku seidoshi gaisetsu* 『日本家族制度史概説』), en résume les principales étapes :

« Concernant les différentes étapes depuis la proposition de mariage jusqu'à la cérémonie, il y a tout d'abord les intermédiaires qui se rendent dans les deux familles pour faire part de la proposition, puis, si celles-ci donnent leur accord, la maisonnée du futur époux envoie des éventails en signe d'acceptation ; par la suite, on s'échange des présents de fiançailles ayant valeur de contrat d'engagement et pour finir la cérémonie d'entrée de la promise ou du promis est organisée en un jour faste. Ce processus et ces rituels ne sont guère différents de ceux qui se pratiquaient encore il y a peu dans les maisonnées villageoises. Bien évidemment, certaines coutumes diffèrent selon les régions et l'on ne peut donc pas généraliser, mais il est possible de dire que ce folklore particulier est lui aussi un legs de l'époque d'Edo et même de périodes

antérieures. Par ailleurs, ce processus précédemment décrit s'accompagne également du présent par la famille accueillant l'époux ou l'épouse, d'éventails, d'alcool, de vêtements et d'argent en tant que présents de fiançailles, de la préparation d'un trousseau composé de fournitures personnelles, telles qu'une commode, une malle pour les vêtements, ainsi que de nombreuses toilettes, affaires de literie etc. Par ailleurs, il existe également la coutume de la dot qui prend la forme d'une somme d'argent fournie par la maisonnée d'origine à la famille d'accueil. En général, la femme fait son entrée dans la maison de son mari, lors de la cérémonie d'accueil de l'épouse [*yomeiri shiki* 嫁入式], qui a lieu dans la maison des parents de ce dernier. La cérémonie d'accueil du gendre [*mukotori shiki* 婿取式] a, quant à elle, lieu dans la maison des parents de l'épouse. À l'occasion de ces cérémonies, on procède au rituel des trois coupes [*sansankudo* 三三九度] dans la salle de réception en présence des mariés, des intermédiaires, des deux familles et des parents proches.

»<sup>60</sup>

「縁談から婚姻に至る順序としては、まず仲人が双方の家に対して縁談を持ちかけて進め、それが諒解に達すると、娶家から扇子等のしるしを納め、つづいて婚姻の契約を意味する結納を納め、その後吉日を卜して祝言すなわち嫁入り、聳入りの式が挙行される。これらの順序や儀式は、近年まで農村の家屋敷で行われていたところとほとんど変わらない。もちろん地方によって色々な風習の相違があって一概に論じられない点もあるが、そうした特殊の民俗も江戸時代またはそれ以前からの継承であると見てよい。また結納の品目としては扇子・酒肴・衣料および目録が娶家から贈られ、嫁入りの支度には箆笥・長持以下の調度と数多の衣料・夜具等を調べ、ほかに当時は敷金と称した持参金がある。祝言は娶家において嫁入式、養子ならば婿取式を行うのが普通で、新郎新婦、仲人、双方の親および親族ら立会のもとに座敷で三三九度の盃の儀式をあげる。」

En examinant les règlements relatifs aux cérémonies de mariage des vassaux d'Oshi figurant dans les archives de la famille Nosaka, nous allons nous intéresser aux coûts que représentent le mariage et l'adoption du gendre. Nous espérons ainsi pouvoir mettre en lumière, de manière concrète, l'une des raisons pour lesquelles les guerriers pauvres se livraient à l'adoption inter-statutaire motivée par la dot.

En 1800, le fief des Matsudaira établit une réglementation concernant la cérémonie de mariage et l'adoption du gendre :

« Règles relatives au mariage :

---

<sup>60</sup> FUKUO Takeichirō, *op.cit.*, p. 180.

- Il convient d'effectuer le rituel des trois coupes [*sankon* 三献]<sup>61</sup>.
  - Les invités doivent se limiter à la parenté affectée par le deuil<sup>62</sup>, aux proches et aux membres de la maisonnée.
  - Les présents de fiançailles sont les suivants : pour les maisonnées dont le revenu est supérieur à 1 000 *koku*, un lot de trois kimonos [*kosode* 小袖] et de ceintures [*obi* 帯] ; pour celles dont le revenu est supérieur à 500 *koku*, un lot de trois kimonos ; pour les maisonnées dont le revenu est supérieur à 200 *koku*, un lot de deux kimonos ; celles dont le revenu est supérieur à 66 *koku* devront quant à elles fournir un lot de deux ceintures. Pour les familles dont le revenu est inférieur à 66 *koku*, la valeur du présent sera déterminée en fonction des finances et du statut.
  - Le présent adressé à l'époux par la famille de l'épouse lorsque celle-ci possède plus de 500 *koku* de rente doit être un costume de saison [*kamishimo* 上下]<sup>63</sup>. Dans le cas où la famille de l'épouse possède un revenu de moins de 500 *koku*, il conviendra d'adapter la valeur du cadeau aux finances et au statut de la maisonnée.
  - Pour ce qui concerne les cadeaux destinés aux invités [*hikidemono* 引手物], si la maisonnée [qui reçoit l'épouse et/ou le gendre] possède un revenu de plus de 1 000 *koku*, elle devra impérativement offrir un sabre. Pour les maisonnées de 500 *koku* ou plus, le présent sera constitué de cinq pièces d'argent correspondant à l'achat d'un sabre. Les familles de 200 *koku* ou plus devront quant à elles fournir trois pièces d'argent pour l'achat d'un sabre. Pour les maisons de plus de 66 *koku*, il s'agira de deux pièces d'argent pour l'achat d'un sabre.
  - Lors d'une adoption, il conviendra de procéder de la même manière [selon ce qui a été cité précédemment].
  - Lors d'un mariage ou d'une adoption contractée avec une famille extérieure au fief, il conviendra également de procéder de la même façon.
- 6e mois lunaire de l'année du singe [Kansei 12] »<sup>64</sup>

「嫁娶之御定

<sup>61</sup> Le rituel des trois coupes se déroule de la façon suivante : le mari reçoit une première coupe de saké (*sakazuki* 盃) dans laquelle il boit la moitié du contenu en inclinant la tête trois fois. Puis celle-ci est tendue à son épouse qui la termine en inclinant la tête à trois reprises. Ensuite, une nouvelle coupe remplie de saké est tendue à la femme qui en boit la moitié en inclinant la tête trois fois puis la tend à son mari qui répète les mêmes gestes et termine la coupe. Le mari reçoit une troisième et dernière coupe et le rituel est ainsi répété une troisième fois.

<sup>62</sup> Le terme *kigakari no shinrui* 忌懸之親類 désigne le cercle des parents proches (jusqu'aux cousins) qui doivent respecter le deuil en cas de décès de l'un des leurs.

<sup>63</sup> Vêtement composé de deux pièces distinctes, généralement fabriquées à partir du même tissu, porté par-dessus le kimono.

<sup>64</sup> *Sho ōseidasare hikae* 「諸被仰出扣」, *Nosaka-ke monjo* 『野坂家文書』 (Archives des Nosaka, chapitre 8), conservées aux archives de la préfecture de Saitama (Saitama-kenritsu monjo-kan 埼玉県立文書館).

- 一 式三献たるへき事。
  - 一 客来ハ忌懸之親類、近き縁者并、同家迄可限事
  - 一 結納千石已上小袖帯三種壹荷、五百石以上小袖三種一荷、貳百石已上小袖二種一荷、六十六石已上帯二種一荷、其已下ニ至而は准右各分限ニ応し可相調事。
  - 一 縁女方聳江之贈物、五百石已上時服上下、其已下ニ至而は上下各分限ニ応し可相調事。
  - 一 引手物ハ、千石已上刀一腰、五百石已上刀代銀五枚、二百石已上銀三枚、六十六石已上銀貳枚迄ニ可限事。
  - 一 養子之節も可准右事。
  - 一 他所と養子婚礼准右候事。
- 寛政十二申六月」

La dot est fournie par la famille d'origine de l'épouse et du fils adoptif mais la maisonnée qui accueille a également un certain nombre de dépenses à sa charge.

Ainsi, comme nous avons pu le mesurer à travers cette étude, le mariage, tout comme l'adoption, représente un budget conséquent pour la famille guerrière de l'époque d'Edo. Même dans les cas où le mariage et l'adoption sont motivés par la dot, il convient de ne pas négliger le fait qu'ils engendrent également des dépenses considérables du côté de la maisonnée qui accueille les convives de même que l'épouse ou le gendre.

## 5-2. La fixation de l'ordre de succession et la restriction de l'adoption aux maisonnées de rangs équivalents appartenant à la même organisation vassalique

Le fief d'Oshi a lui aussi fixé un ordre de préséance dans le choix du fils adoptif, en s'alignant sur les règlements shogunaux :

« - Concernant l'adoption, il convient de chercher une personne liée par le sang. Dans le cas où il ne s'en trouve pas, on mènera des recherches parmi les familles vassales du fief. Si, faute de candidat convenable, on demande l'adoption d'un fils issu d'une famille n'appartenant pas aux maisons vassales du fief, il conviendra de consulter son supérieur hiérarchique et de se conformer à ses instructions. Concernant la demande d'adoption inter-statutaire, elle sera restreinte aux vassaux possédant le droit d'audience avec le seigneur, qu'il s'agisse de gardes montés [*shoshi*] ou de guerriers pensionnés depuis le grenier du fief [*omemie-ijō-okirimai-dori*].

- Cette réglementation s'applique aussi bien aux vassaux de rang intermédiaire [possédant le droit d'audience mais recevant leur salaire depuis les entrepôts à riz], aux vassaux inférieurs dépourvus

du droit d'audience et pensionnés en riz [*omemie-ika-okirimai-dori*] et aux fantassins.

Le 8e jour du 8e mois de l'année du lièvre de l'an 7 de Kansei [1795]

Addenda

À l'intention de l'inspecteur [*O-metsuke*].

Si l'héritier en âge de procréer [*heyazumi*] n'a pas de fils, il lui est désormais possible d'adopter un successeur issu d'une famille convenable, ou bien de marier sa fille et d'adopter son gendre, en se conformant au règlement shogunal. Il convient pour cela de s'en remettre à ses parents qui devront soumettre la demande.

Promulgué le 16e jour du 3e mois lunaire de la 14e année de Bunka [1817] »<sup>65</sup>

「一 養子之儀、向後先祖方之血縁有之者可相願候。血縁之者無之者ハ於御家中養子可相願候。若相応之者無之他所方相願候節者、其趣向々江相達候上、可伺差図候。依之諸士御目見以上御切米取江相互ニ筋目ヲ以養子相願尤之筋ニ候。

一 御目見以上已下御切米取御足輕右同断ニ候事。

寛政七卯八月八日

附札

御目付へ

部屋住之者年頃迄実子無之候ハ、筋目相応之者養子又者娘江賀養子ホ公辺ニ被准、向後可為勝手次第候。尤親共方可相願候事。

文化十四年丑三月十六日被仰出候」

Dans cette déclaration, il convient tout d'abord de noter l'emploi de l'expression « en se conformant au règlement shogunal ». Le *daimyō* d'Oshi appartient à une branche cadette des Tokugawa et il paraît logique qu'il cherche à suivre les règles établies par le shogunat. Ainsi, on s'attend à ce que le système d'adoption dans ce fief soit semblable à celui qui est fixé par le gouvernement central.

La lecture de ce document nous permet de comprendre que les vassaux dépourvus d'enfant doivent chercher un héritier parmi les membres de la parenté, et que dans le cas où il n'y a pas de candidat approprié, ils sont invités à étendre leur investigation tout d'abord aux autres maisonnées guerrières d'Oshi puis, en cas d'échec, aux familles extérieures au fief.

Ici, nous aimerions brièvement revenir sur les conclusions apportées par Isoda au sujet de la manière dont se déroule l'adoption parmi les vassaux de Kiyosue (cf. partie

---

<sup>65</sup> *Op. cit.*, *Sho ōseidasare hikae*.

I). Nous observons en effet, comme Isoda avait pu le faire à propos de ce fief, que dans celui d'Oshi, les adoptions ont lieu, en grande majorité, entre les guerriers de la même organisation vassalique. Mais ce qui apparaît nouveau avec notre étude, c'est que cette pratique d'adoption en interne répond à une volonté de la part du gouvernement d'Oshi, puisque les autorités du fief ont fixé par écrit l'obligation de se conformer à cet ordre de préséance dans le choix de l'héritier. Ainsi, on peut dire, pour compléter les conclusions d'Isoda, qu'à Oshi, ce n'est pas simplement la commodité qui guide le choix des vassaux vers un successeur issu de la même organisation vassalique, mais bel et bien la politique des dirigeants du fief.

Cette pratique consistant à éviter les alliances matrimoniales ou les adoptions avec d'autres organisations vassaliques remonte à l'époque Sengoku (1467-1590), où les seigneurs interdisaient à leurs guerriers de chercher une épouse ou un fils adoptif dans d'autres fiefs. En ces temps de guerres incessantes, où les trahisons étaient monnaie courante, les *daimyō* préféraient que ces échanges aient lieu au sein du même fief, afin d'éviter les alliances avec des guerriers susceptibles d'ourdir des conspirations en vue de faire tomber la maisonnée seigneuriale. Le fait que cette pratique se soit poursuivie à l'époque d'Edo nous indique que, même dans cette ère de paix, les *daimyō* ont continué à se méfier des rapprochements entre leurs sujets et ceux d'autres territoires.

Par le biais de ce document, on constate également que les vassaux de rang supérieur ont la possibilité d'adopter un fils appartenant à une maisonnée de rang intermédiaire (*omemie-ijō-okirimaidori*) dans le cas où celle-ci est liée par le sang. Ces deux classes sont considérées comme proches car bien que la seconde ne possède pas le privilège d'aller à cheval, elles bénéficient toutes deux du droit d'audience auprès du seigneur. De la même façon nous comprenons que les samouraïs de rang supérieur n'ont pas la possibilité d'adopter un héritier issu d'une maisonnée de vassaux inférieurs (*omemie-ika-okirimaidori*) et encore moins de fantassins ou de domestiques guerriers.

Ainsi, il apparaît que les guerriers du fief d'Oshi ont, non seulement l'obligation de chercher en priorité un héritier au sein de la même organisation vassalique, mais également celle de pratiquer l'adoption entre vassaux d'un statut plus ou moins équivalent. Le fait de posséder ou non le droit d'audience avec le *daimyō* semble être le critère fondamental pour différencier les vassaux qui peuvent ou non se livrer à l'adoption entre eux.

L'analyse de ce règlement émanant des autorités du fief d'Oshi confirme le résultat des analyses statistiques menées en première partie. En effet, les données chiffrées relatives aux guerriers de Kiyosue, Kuwana et Oshi montrent que les vassaux supérieurs de ces fiefs n'adoptent que parmi des maisonnées ayant un statut similaire.

Dans le cas d'Oshi, nous avons pu voir également que cette pratique correspond à une obligation de la part du seigneur et s'inscrit dans la ligne politique du fief.

Au vu de ces observations, on peut dire que les vassaux possédant le privilège de rencontrer le seigneur appartiennent à une élite, et qu'en ce sens, ils ne peuvent établir de liens (*engumi* 縁組) qu'au sein de ce même milieu très fermé.

En 1710, le gouvernement shogunal édicte une loi visant à assouplir les règles de l'adoption et autorisant l'adoption sur le lit de mort, afin de lutter contre l'extinction des maisonnées seigneuriales. On voit qu'à partir de la fin du XVIIIe, les vassaux inférieurs, comme les fantassins, se voient conférer le droit de se livrer à l'adoption. L'idée des autorités est d'assurer la succession de toutes les familles guerrières de l'organisation vassalique, quel que soit leur rang.

Parmi les éléments de la source précédente qui retiennent notre intérêt, il y a la question des *heyazumi* 部屋住. Ce terme renvoie généralement aux fils cadets, normalement écartés de la succession, puisque celle-ci revient de fait à l'aîné (sauf si celui-ci est jugé inapte à gouverner la maisonnée et à servir son seigneur, ou bien s'il décède avant d'entrer en fonction en tant que chef de famille) et qui sont par conséquent souvent adoptés par d'autres maisons dépourvues d'héritier.

Cependant, dans ce règlement, le terme *heyazumi* est employé pour parler du fils aîné avant qu'il ne prenne la succession de son père. C'est donc un synonyme d'héritier. À partir de la promulgation de cette loi, on comprend que, non seulement le chef de famille sans héritier peut demander l'adoption d'un successeur, mais également, le fils aîné appelé à prendre la succession. En somme, le chef de la maisonnée peut avoir un petit-fils adoptif, ce qui permet d'assurer la succession pour les deux générations à venir. Par cette décision, on peut observer le souhait des dirigeants du fief de garantir la succession sans encombre des vassaux dans le temps.

### 5-3. Le maintien du statut d'origine chez les parents du fils adoptif

Comme nous avons pu le voir précédemment, deux maisonnées liées par le sang sont autorisées à se livrer à l'adoption, pour peu qu'elles bénéficient du droit d'audience auprès du seigneur. Cependant, cette politique va amener certains guerriers de rang intermédiaire à outrepasser leurs prérogatives en se comportant comme des vassaux supérieurs.

Dans la hiérarchie du fief, bien que les vassaux supérieurs et intermédiaires possèdent tous deux le privilège d'audience, les seconds n'ont pas le droit d'aller à cheval,

ce qui en fait deux groupes bien séparés.

Comme le montrent les recherches de Fukaya Katsumi<sup>66</sup>, la société d'Edo étant fortement hiérarchisée, il était naturel que les classes inférieures aspirent à rejoindre les classes supérieures et qu'elles soient mues par un fort désir d'ascension sociale, désir que le gouvernement cherche en permanence à réfréner dans le but de maintenir la société d'ordres.

Le comportement des vassaux qui profitent de l'adoption pour s'enorgueillir et imiter les guerriers de rang supérieur fait à ce titre l'objet d'un rappel à l'ordre en 1793 de la part des autorités d'Oshi dans lequel il est stipulé que le fait de faire adopter son fils par une maison appartenant à une classe supérieure n'a aucune incidence sur le statut de la famille d'origine et ne constitue nullement une promotion sociale pour cette dernière :

« - [autrefois] les vassaux supérieurs et les vassaux intermédiaires avaient la possibilité d'adopter mutuellement seulement s'ils étaient parents ou bien en cas de raison exceptionnelle ; cependant, les premiers ayant connu une baisse d'effectifs, gardes montés et samouraïs pensionnés peuvent désormais procéder à l'adoption selon leur convenance. Néanmoins, comme il a été ordonné par notre seigneur précédemment, le cas échéant, il n'y aura pas de traitement de faveur à l'égard des guerriers pensionnés [leur statut demeurera le même] car notre seigneur valorise fortement l'ascendance familiale. Ainsi notre seigneur a légiféré et il convient de ne pas se méprendre.

- Concernant les unions maritales et l'adoption, nous avons remarqué récemment que les samouraïs de rang intermédiaire [*omemie-ijō-okirimaidori*] ainsi que les guerriers inférieurs [*omemie-ika-okirimaidori*] et les secrétaires qui ne possèdent pas le droit d'audience auprès du seigneur refusent de se livrer entre eux à l'adoption car leurs statuts sont différents. Cependant, en raison de la pénurie de vassaux dans les couches supérieures et intermédiaires, il convient désormais de s'adonner à l'adoption inter-statutaire.

Le 29<sup>e</sup> jour du 2<sup>e</sup> mois lunaire de l'année du dragon [Kansei 8] »<sup>67</sup>

「一 諸士御目見以上御切米取ハ、相互ニ近親之続合并、格前之訳合有之者、養子縁組ホ致候処、上ニ而ハ御人員差(やや)無之事ニ候間、勝手次第縁辺可致候。右之通被仰出候ハ、御切米取之御取扱宜相成候義ニ而ハ無之、全親々之儀ヲ厚ケ被思召候而、被仰出候事ニ候間、心得違無之様可致事。

一 御右筆、以下以上御切米取組付之者、養子縁組ホ之儀、近来何となく格合違縁辺不

---

<sup>66</sup> FUKAYA Katsumi 深谷克巳, *Edojidai no mibungambō* 『江戸時代の身分願望』, Tokyo Yoshikawa kōbunkan, 2006.

<sup>67</sup> *Op. cit.*, *Sho ōseidasare hikae*.

致候様成来候処、是又上ニ而者、曾而御人員差無之事候間、已後勝手次第縁組可致事。  
寛政八辰二月十九日」

Afin de pallier la carence d'effectifs de ses vassaux supérieurs (*shoshi*), le seigneur d'Oshi autorise l'adoption de samouraïs de statut inférieur.

Néanmoins, la différence statutaire qui existe entre ces familles n'est pas gommée pour autant. La société d'ordres de l'époque d'Edo repose sur le système de la maisonnée et le statut attaché à la famille. C'est pourquoi, même dans le cas d'une adoption inter-statutaire, les deux maisonnées conservent leur position dans la hiérarchie.

On comprend donc qu'en dépit du lien créé par l'adoption, les autorités cherchent à maintenir malgré tout le statut originel des familles.

En outre, il est possible de voir à travers ce document qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le fief d'Oshi souffre d'un manque important d'héritiers parmi ses maisons vassales. Pour résoudre ce problème, les autorités ont préféré légaliser l'adoption inter-statutaire entre vassaux, alors qu'elles auraient pu leur permettre d'aller chercher un fils chez des guerriers de même statut mais appartenant à un autre fief. Ainsi, on voit clairement se dessiner le caractère fermé des organisations vassaliques et leur répugnance à se mélanger avec des familles extérieures.

#### 5-4. L'adoption obligatoire pour les vassaux dépourvus de descendance

Souffrant d'un manque de successeurs pour ses vassaux, le fief d'Oshi va mettre en place, en 1800, une législation qui lui est propre, se détachant ainsi de la politique du shogunat sur laquelle il s'alignait jusqu'alors, dans le but de résoudre ce problème :

« - Les individus de plus de cinquante ans, dépourvus de descendance, ont l'obligation de faire une demande d'adoption. L'adoption sur le lit de mort ne sera pas acceptée. Cependant, s'il y a une raison valable, il sera permis de procéder comme auparavant.

Le 23<sup>e</sup> jour du 3<sup>e</sup> mois de l'année du tigre de la même année [Kansei 12] »<sup>68</sup>

「一 五拾歳以上相成、実子無之者、養子可相願候。及末期養子願不相成候事。但、無據訳有之節御格前之事。

同 (寛政 12 年) 辰三月廿三日」

---

<sup>68</sup> *Op. cit.*, *Sho ōseidasare hikae*.

Jusqu'ici, les vassaux de plus de cinquante ans, dépourvus d'héritier, avaient la possibilité de faire une demande d'adoption sur le lit de mort, en accord avec la réglementation shogunale. Cependant, en 1800 les autorités du fief d'Oshi décident de mettre en place l'adoption obligatoire pour les guerriers sans descendance à partir de 50 ans. Ce faisant, le seigneur s'assure de la succession de ses vassaux les plus âgés, ne leur permettant plus d'attendre jusqu'à la dernière heure afin de rechercher un successeur. On peut d'ailleurs imaginer que dès l'entrée dans la quarantaine, les vassaux doivent se préparer à adopter en cas d'absence d'héritier.

#### 5-5. L'échec de l'adoption

Avec l'assouplissement des critères de sélection découlant de la simplification des procédures et de l'obligation de se livrer à l'adoption pour les vassaux de plus de cinquante ans, le risque d'échec augmente également. Alors que le système se perfectionne, il perd aussi en efficacité, ce qui va pousser les autorités d'Oshi à prendre des mesures afin de résoudre ce paradoxe.

Tout d'abord, en 1799, le fief adopte finalement le règlement shogunal de 1722 qui interdit le renvoi du successeur désigné en cas de naissance d'un héritier par la suite ou encore sans motif valable (voir p. 150). Les autorités d'Oshi, tout comme celles du gouvernement central, voient en effet d'un mauvais œil les troubles que ce revirement est susceptible d'engendrer au sein des familles guerrières.

Ensuite, en 1800, le fief met en place une réglementation spécifique concernant le renvoi du fils adoptif dans sa famille d'origine :

« - Jusqu'à présent, le renvoi du fils adoptif passait par une simple déclaration de la famille adoptive réalisée une fois le fait accompli ; désormais, il conviendra de s'entretenir au préalable avec la maison d'origine et ce n'est qu'une fois l'accord obtenu qu'il sera permis de procéder au renvoi. De plus, après l'obtention de l'accord, les parents d'origine devront également exprimer leur souhait de reprendre sous leur toit leur enfant. »<sup>69</sup>

「一 是迄者養子離縁致し候上ニ而届来候処、向後者、離縁致候節ハ、実方熟談之上、右訳合之趣ヲ以奉相願願之通被仰付候者、実方江可差戻候。尤、実方方も養方願之通り被仰付候ハ、引取可申趣届書可差出置候事。」

---

<sup>69</sup> *Op. cit.*, *Sho ōseidasare hikae*.

Avant cette date, la famille adoptive n'avait qu'à remplir une déclaration de renvoi une fois l'enfant restitué à sa maisonnée d'origine. Cela laissait donc la possibilité au père adoptif de renvoyer son héritier par simple caprice, sans motif valable.

Afin d'éviter ces abus, le fief a mis en place, en 1800, une nouvelle démarche concernant le renvoi du successeur adoptif, obligeant les deux familles à s'accorder sur cette décision.

Les réglementations shogunales ne prévoyaient pas le renvoi du fils adoptif. On constate cependant que le fief d'Oshi voit la nécessité de créer cette procédure et de l'inscrire dans ses textes de réglementation. On comprend qu'aussi bien l'adoption, que le renvoi d'un fils adopté dans une famille de *daimyō*, peuvent causer des querelles parmi ses vassaux. En revanche, dans une famille vassale de *daimyō*, la survenue de querelles significatives est peu probable du fait du nombre restreint de ses vassaux. Par conséquent, le fief choisit d'autoriser le renvoi du fils adoptif sous réserve d'un accord entre la famille d'origine et la famille adoptive.

#### 5-6. Les démarches d'adoption classique

On a déjà vu que l'adoption est une entreprise coûteuse et qu'elle comporte également des risques de mauvaise entente ou d'incompatibilité entre le fils adoptif et notamment son père d'accueil. Pourtant, les familles guerrières dépourvues d'héritier sont bien forcées de recourir à ce moyen afin de perpétuer leur maisonnée. Dans le but d'assurer la succession des vassaux, les procédures seront progressivement simplifiées, si bien qu'à la fin de l'époque d'Edo, l'adoption dans le fief d'Oshi n'est plus qu'une simple formalité administrative.

Intéressons-nous désormais aux démarches concrètes de l'adoption, ainsi qu'à la forme qu'elles revêtent.

Le document formalisant l'adoption se présente sous la forme d'une demande (*gansho* 願書) écrite sur du papier de Mino (*minogami* 美濃紙<sup>70</sup>). Y figurent, en entête, l'objet (demande d'adoption) ainsi que le nom et l'âge du fils adoptif. La structure du document se développe comme suit :

« Demande d'adoption d'un fils [ou d'un gendre]

Nom et prénom [du fils adoptif]

Âge

---

<sup>70</sup> Papier résistant de haute qualité, fabriqué dans la province de Mino.

Nom et prénom du frère aîné [du fils adoptif]

Demandeur de l'adoption d'un fils [ou du gendre] : Nom et prénom

Âge

Comme je n'ai pas d'héritier, j'aimerais prendre pour fils adoptif le frère cadet de untel.

Année et jour

Noms du chef de pages [*okoshō-gashira* 小姓頭]

Adressé au chef de pages

Cependant, lorsqu'il s'agit de l'adoption du gendre, il faudra écrire « je voudrais marier ma fille et adopter mon gendre comme héritier ».

En outre, si l'on souhaite adopter un fils sans lien du sang, il conviendra d'en expliquer la raison.

Nom et prénom du père de la fille

A l'adresse du gendre [nom et prénom]

Par la présente j'aimerais demander cette union

Date Nom et prénom du garant

Nom et prénom [du demandeur]

Cependant, lors du mariage d'un héritier, il conviendra de renseigner le nom de son père et du garant qui doit être un collègue. Il conviendra de rédiger cette demande des deux côtés [famille d'origine et famille adoptive]. »<sup>71</sup>

「養子奉願候覚

但智養子ニ候ハ、智養子奉願候覚ト可認

何之何某

当何之何歳

何之何某弟

養子奉願候者 何之何某

当何之何歳

但智養子ニ候ハ、

智養子奉願候者ト可認

私儀相續之男子無御座候ニ付何之何某

弟何某儀何之続御座候ニ付養子仕度

奉願候以上

年号月日

連名

---

<sup>71</sup> *Op. cit.*, *Sho ōseidasare hikae*.

御小姓頭宛殿  
但躰養子ニ候ハ、娘江躰養子仕度候旨可認  
尤血縁之者無之候ハ、其訳可認  
                  何之何某娘  
                  何之何某江  
右縁組仕度奉願候以上  
月          何之何某取次  
                  何之何某  
但嫡子縁組願之節ハ片書之何某之親者名  
取次者仲間勿論双方方願書准右」

On observe tout d'abord que la demande d'adoption doit être adressée aux chefs des pages (*okoshō-gashira*) par le père adoptif. La requête concernant l'adoption du gendre adoptif doit se faire en même temps que la demande de mariage, et, dans les deux cas il convient de produire un garant.

Une fois l'autorisation accordée, le père adoptif doit se rendre auprès du seigneur, afin de lui adresser ses remerciements, à l'occasion d'une cérémonie nommée *orei* 御礼. Selon les règlements d'Oshi contenus dans les archives des Nosaka, cette cérémonie est organisée pour les diverses occasions nécessitant l'aval du seigneur, comme le choix du successeur, l'adoption d'un héritier, le mariage, le changement de nom de famille, l'augmentation du revenu familial, la fondation d'une branche cadette, l'allocation d'un terrain etc. Durant cette cérémonie, les vassaux supérieurs doivent arborer leur habit officiel, composé du long pantalon de guerrier et d'une tunique courte à larges épaulettes (*noshime nagabakama* 熨斗目長袴) et payer leurs respects au seigneur en lui soumettant une somme d'argent<sup>72</sup>.

Cependant, en 1798, le fief décrète la chose suivante :

« - Dorénavant, il n'est plus nécessaire de remercier le seigneur lors de l'adoption ; on procédera seulement à l'audience. »<sup>73</sup>

「一 養子御礼向後申上候ニ不及候 御目見可相願候事」

Ainsi, l'adoption est désormais banalisée, devenant une forme de succession normale, pour laquelle il n'est pas particulièrement nécessaire de remercier le seigneur.

---

<sup>72</sup> *Op. cit.*, *Sho ōseidasare hikae*.

<sup>73</sup> *Idem*.

En outre, le principe de respect de la prédominance des liens du sang est complètement ignoré, puisque pour adopter un fils issu d'une maisonnée extérieure, il suffit désormais d'en expliciter la raison.

Une fois la demande acceptée, la date d'emménagement du fils adoptif dans la maison adoptive est fixée par cette dernière et par le garant de la famille d'origine puis l'adoption se concrétise par l'arrivée du fils dans sa nouvelle demeure.

Au regard de ces éléments, l'on peut supposer qu'à la fin de l'époque d'Edo, le seigneur n'examine plus les cas d'adoption comme il le faisait à l'époque Sengoku et au début d'Edo. En ces temps, la pratique de l'adoption était sévèrement contrôlée par les autorités, car considérée comme un moyen de mettre en place une alliance entre les familles. Sa réalisation était soumise à des entretiens et des enquêtes auprès du demandeur, portant sur la lignée et les faits d'armes de la maisonnée d'origine du candidat. Au XIXe siècle, à Oshi, l'adoption est accordée sur simple présentation d'un formulaire qui fait office d'enquête.

#### 5-7. Les démarches concernant l'adoption sur le lit de mort

Dans le cas d'une adoption sur le lit de mort, les démarches sont différentes de l'adoption classique.

Si le demandeur appartient à la classe supérieure des vassaux, le dossier doit passer par une première vérification de la part de l'inspecteur (*metsuke*) avant sa remise aux autorités. S'il s'agit d'un samouraï de rang intermédiaire (*omemie-ijō-okirimaidori*), les circonstances de la requête nécessitent un examen de la part de l'inspecteur des guerriers à pied (*okachi-metsuke* 御徒目付)<sup>74</sup>. Le dossier doit ensuite être validé par les chefs de cavalerie (*bangashira* 番頭), les intendants (*yōnin* 用人) et les chefs des pages (*o-koshōgashira* 御小姓頭) avant d'être remis à l'ancien.

Ainsi, avant l'engagement des procédures, un proche parent du demandeur, présent lors de ses derniers instants, est chargé de se rendre chez les deux commandants des troupes du fief, les deux intendants et les deux chefs des pages, afin de leur faire part de la situation. Ensuite, il se rend chez l'ancien pour le prier de recevoir le dossier. Une fois l'adoption acceptée, le père ainsi qu'un proche du père adoptif envoient une demande conjointe, afin que le candidat désigné soit autorisé à prendre le deuil et à emménager dans sa maisonnée adoptive le plus rapidement possible (généralement sous un jour).

Pour que l'adoption sur le lit de mort soit acceptée, le père adoptif doit être au

---

<sup>74</sup> *Op. cit.*, *Sho ōseidasare hikae*.

seuil du trépas mais encore vivant. Cependant, dès la permission obtenue, le fils adoptif doit immédiatement prendre le deuil. En ce sens, on peut supposer que cette adoption est, en vérité, souvent réalisée après le trépas du père adoptif.

On peut donc dire que, bien que cette demande fasse l'objet de vérifications plus strictes que pour l'adoption normale, il s'agit bien souvent, dans les faits, d'une adoption post-mortem traitée comme si elle avait été réalisée au seuil de la mort.

En 1799, la notion d'adoption sur le lit de mort est remplacée par celle d'« adoption d'urgence » (*kyūyōshi* 急養子)<sup>75</sup>. Ce changement nous indique qu'il n'était plus nécessaire de sauver les apparences en prétendant que le demandeur était encore vivant au moment de la décision. En d'autres termes, un défunt a désormais la possibilité d'adopter son successeur.

En 1802, le fief promulgue un règlement relatif à l'adoption d'urgence qui nous permet de saisir plus clairement les changements apportés. Cependant, bien qu'il soit désormais clairement admis que l'héritier soit adopté post-mortem, le terme d'adoption sur le lit de mort demeure employé.

« - Lorsqu'on demande l'adoption sur le lit de mort, les proches parents doivent en faire la demande dans les 50 jours après la mort. Cependant, si le fils adoptif réside loin du fief, la demande doit être réalisée dans les 30 jours. Pour ceux qui possèdent un métier attaché à la maisonnée, le délai est fixé à un an après le trépas. Si la date limite a été dépassée, la succession de la maisonnée ne sera plus possible. »<sup>76</sup>

「一 末期ニ願置、追而親類方養子願候節、向後者五十日迄ニ可被相願候。尤隔地之養子者、三十日御用捨ニ候。家業有之者者、其月方壹ヶ年之内ニ可相願候。右時日過候得者跡式不被仰付候事。」

Comme il est possible de l'observer, l'obligation de mener la procédure du vivant de demandeur est complètement laissée de côté et un fils adoptif a désormais la possibilité d'hériter de la maisonnée une fois le chef de famille décédé, du moment que les délais sont respectés.

Par ailleurs, on peut également voir se dessiner derrière ces lignes, l'orientation politique du seigneur visant à encourager ses guerriers à adopter au sein du fief, ce qui se traduit par l'existence d'une différence au niveau du délai imparti : en effet, si l'on souhaite adopter un successeur du même fief, on dispose de cinquante jours pour effectuer

---

<sup>75</sup> *Op. cit.*, *Sho ōseidasare hikae*.

<sup>76</sup> *Idem*.

ses recherches, alors que si l'on désire adopter un héritier issu d'un autre fief, on ne dispose que de trente jours. Étant donné la difficulté de trouver un candidat adéquat, de surcroît dans un autre fief, ce délai laisse peu de chance aux maisonnées concernées, en particulier celles dont le travail familial est très spécialisé (médecin ou maître en arts martiaux, etc.).

#### 5-8. Les problèmes liés à l'adoption motivée par la dot et à l'âge du fils adoptif

En 1836, le fief d'Oshi prend la décision d'appliquer l'édit shogunal interdisant l'adoption motivée par la dot et, en 1840, il soutient également l'injonction du shogunat à respecter ce règlement souvent bafoué par les guerriers.<sup>77</sup> Néanmoins, en dépit de ces efforts, cette pratique d'adoption, essentiellement tournée vers l'appât du gain, est bien loin d'être contrôlée dans l'ensemble du fief ; c'est pourquoi, en 1841, les autorités jugent nécessaire de faire passer une législation propre à Oshi :

« - Concernant l'adoption, bien qu'une loi sur le sujet ait été proclamée en l'année du singe de la 7e année de Tempō [1836], nous avons entendu dire qu'il existait toujours des pratiques ayant essentiellement pour but l'obtention d'une dot. Bien que cette ordonnance n'ait été promulguée que récemment, les guerriers de notre fief continuent de se livrer à cette pratique ; ce faisant, ils désobéissent à la loi et cela est fâcheux. Si nos vassaux continuent dans cette voie, notre résidence d'Edo fera l'objet d'une perquisition de la part du shogunat et des sanctions s'abattront. Concernant le mariage, il va sans dire que ces pratiques doivent également cesser. En outre, les supérieurs hiérarchiques qui n'auront pas bien vérifié les motifs de leurs subordonnés [lors de la demande d'adoption ou de mariage] seront également punis. Il convient de se conformer à ce qui écrit. »<sup>78</sup>

「一 養子取組之義ニ付、天保七申年相触候処、兎角持参金ニ専ら抱り取組候義有之哉ニ相聞、先達而相触候後未年数も不相立、右様之義ニ而者、触ヲ背候ニ相当如何之事ニ候。此上左様成義於有之ハ、御屋敷懸御穿鑿急度御沙汰之品も可有之候。尤女子縁組之儀も右ニ准じ候儀勿論之事ニ候。且、頭支配有之面々者其頭々ニ而も、糺方不行届儀、右之通可被相触候」

À la fin de l'époque d'Edo, les adoptions d'enfants en bas âge sont nombreuses,

---

<sup>77</sup> *Op. cit.*, *Sho ōseidasare hikae*.

<sup>78</sup> *Idem*.

en particulier parmi les vassaux de statut inférieur. Cela s'explique par le fait que ces derniers, qui n'ont pas le droit d'audience avec le seigneur, n'ont pas à présenter leur héritier au *daimyō* qui ignore donc leur âge.

Nous supposons que les autorités considèrent cette pratique comme légitime dans le cas où le jeune garçon est lié à la famille par le sang. Cependant, si le fils adoptif se retrouve à la tête de la maisonnée trop jeune, le fief est contraint de patienter plusieurs années avant qu'il ne puisse prendre son service. Afin d'éviter ce temps de latence, les autorités ont ordonné à leurs vassaux désireux d'adopter un héritier non lié par le sang de choisir un fils en âge d'assumer ses fonctions dans l'appareil administratif du fief.

Cette législation nous montre que même si l'adoption d'un fils en bas âge est tolérée, sous réserve qu'il y ait des liens du sang, l'idéal reste tout de même l'adoption d'un adulte apte à entrer en service immédiatement.

Durant deux siècles, le fief d'Oshi a cherché à définir la meilleure pratique de l'adoption. Il interdit tout d'abord celle effectuée dans le but d'obtenir la dot et légalise l'adoption sur le lit de mort, puis l'adoption post-mortem. Les autorités ont également mis en place l'adoption obligatoire pour les vassaux sans héritier, afin d'assurer la perpétuation de la lignée.

On peut observer à travers ces mesures un balancement entre durcissement et assouplissement, généré par le besoin de contrôler cette pratique afin d'éviter ses dérives et la nécessité de maintenir la société guerrière en assurant la reproduction des vassaux.

## Conclusion de la deuxième partie

L'analyse menée dans cette deuxième partie nous a permis d'observer que le maintien des maisonnées guerrières a constitué un enjeu majeur pour le shogunat et les fiefs durant toute l'époque d'Edo.

En effet, l'extinction des familles vassales mettait en danger l'avenir de la société guerrière tout entière et générait une augmentation du nombre de guerriers sans attache qui représentaient un facteur d'insécurité.

En outre, la diminution du nombre de maisonnées traduisait l'affaiblissement du pouvoir politique et militaire du shogunat, mais aussi des fiefs. C'est pourquoi il était important d'assurer leur reproduction et leur succession. Pour ce faire, la pratique de l'adoption était essentielle aux yeux des autorités. Bien que l'adoption d'un fils issu de la parenté fût privilégiée afin de préserver les liens, celle d'un héritier extérieur à la maisonnée était également autorisée en cas d'absence de successeur potentiel au sein de

la famille.

Réalisant que la mort sans héritier représentait les deux-cinquièmes des extinctions de maisonnées seigneuriales, l'adoption sur le lit de mort finit par être légalisée ; puis, dans une même volonté d'assurer la pérennité des familles, l'adoption post-mortem fut également autorisée.

Par ailleurs, les autorités étaient soucieuses d'éviter l'apparition de troubles -en particulier les querelles de succession- au sein des familles vassales. C'est pourquoi un règlement fixant un ordre de succession immuable fut promulgué, assurant au fils adoptif l'héritage de la maisonnée, même en cas de naissance d'un fils après l'achèvement des procédures.

Cependant, la société japonaise d'Edo était aussi celle des cérémonies et du paraître ; aussi, pour tenir leur rang, les familles guerrières étaient forcées de dépenser sans compter. Avec l'appauvrissement croissant des samourais au fil des années, l'obtention d'une dot conséquente devint l'un des motifs principaux des maisonnées souhaitant se livrer à l'adoption. Les guerriers, en dépit de leur pauvreté, constituaient l'élite sociale, et ce statut honorable attirait les roturiers aisés, prêts à payer des fortunes afin de voir leur enfant entrer dans une famille de samourais.

Dans la seconde moitié d'Edo, l'adoption inter-statutaire était de plus en plus répandue, car profitable aux deux parties. Cependant, aux yeux des autorités, ce phénomène était préjudiciable pour la classe guerrière, car les fils issus de la roture n'avaient pas été élevés dans les valeurs propres aux samourais et étaient donc susceptibles d'avoir une influence délétère une fois parvenus à la tête de la maisonnée.

Tout au long de cette partie, nous avons analysé la manière dont les autorités du shogunat et du fief d'Oshi ont été amenées à assouplir et simplifier le système d'adoption et à conférer davantage d'importance à la préservation de la classe guerrière qu'au maintien des liens du sang, afin d'assurer, par tous les moyens, la succession de leurs vassaux. Nous avons également pu observer qu'en parallèle de ces concessions, le shogunat et les seigneurs ont été forcés de prendre des mesures, afin de faire face à la généralisation dans la société guerrière de pratiques telles que l'adoption motivée par la dot.

Toutefois, en dépit de ces règlements, il est évident que chaque famille vassale avait ses convictions propres et l'on ne peut pas dire que la perspective pragmatique des autorités, concernant l'adoption, était partagée par l'ensemble de la classe guerrière. En effet, il est impossible d'affirmer, au nom du fait que le gouvernement avait cessé de privilégier les liens du sang, que tous les guerriers de la fin d'Edo étaient dépourvus du désir de préserver leurs racines et leur identité lors du choix d'un successeur adoptif.

Par ailleurs, on sait que le confucianisme chinois, pensée dominante à l'époque d'Edo, condamnait fermement l'adoption sans lien de sang. On observe donc une contradiction entre la politique menée par le shogunat et les dirigeants des fiefs et la morale qui guidait la société guerrière.

Dans le chapitre suivant nous allons nous intéresser à la manière dont les guerriers considéraient la question des liens du sang, au regard de leur situation personnelle et de leurs conceptions morales.



**Troisième Partie : Appartenance lignagère et identité  
guerrière**



## Introduction

Dans la partie précédente, nous avons pu observer que les règlements du shogunat et des fiefs obligent les guerriers désireux d'adopter un successeur à se tourner en priorité vers un candidat lié par le sang. Ce n'est qu'une fois que les recherches se sont avérées infructueuses de ce côté qu'il est possible de prendre pour héritier un fils provenant d'une famille extérieure à la lignée consanguine. Par ailleurs, nous avons vu qu'il existe dans la société guerrière de l'époque d'Edo des pratiques telles que l'adoption motivée par la dot ainsi que l'adoption inter-statutaire, toutes deux condamnées par les autorités mais largement répandues dans les faits. En outre, grâce aux analyses quantitatives réalisées au début de notre travail, nous avons également pu mettre en évidence le fait que la plupart des adoptions guerrières de l'époque d'Edo sont réalisées entre des familles non liées par le sang.

Cependant, nous avons également pu observer que dans le cas où le chef de famille n'a que des filles, l'adoption du gendre est privilégiée à celle d'un héritier extérieur à la lignée. Cela signifie d'une part que l'on considère qu'il existe une forme de transmission du sang des ancêtres par l'intermédiaire des membres féminins de la famille, et, d'autre part, que les guerriers cherchent malgré tout à assurer une continuité des liens du sang au sein de leur maisonnée. Nous aimerions ici nous intéresser à la manière dont les guerriers d'Edo perçoivent la famille ainsi que la lignée en prenant appui sur différents témoignages.

Nous allons voir qu'il existe un flou important entourant la notion de *dōsei* 同姓 que nous choisissons ici de traduire par « même lignée ». Cette confusion au sujet de sens de ce concept tient au fait que le shogunat préconise l'adoption d'un descendant lié par le sang sans réellement définir ce qu'il entend par le terme de *lignée*. Cette imprécision suscite un grand trouble parmi les guerriers qui éprouvent des difficultés à saisir le concept même de lignée et qui cherchent à l'interpréter en questionnant le shogunat. Dans cette partie nous essaierons de montrer, par l'analyse de sources diverses, combien il est difficile d'établir une définition globale et unanime du terme *dōsei* en lien avec la question de l'adoption.

Pour mieux comprendre la difficulté de saisir ce terme dans le Japon d'Edo, il convient tout d'abord de s'intéresser à celui de *kabane* 姓, qui figure déjà dans les ouvrages antiques que sont le *Recueil des choses anciennes* (*kojiki* 古事記, 712) et les *Chroniques du Japon* (*Nihon shoki* 日本書紀, 720).

Selon Tsuda Sōkichi 津田左右吉 (1873-1961), spécialiste des écrits de l'époque ancienne, « il semblerait qu'il y ait eu un changement dans l'usage du terme

*kabane* ; en effet, à l'origine il revêtait la même signification que *uji* 氏, que l'on traduit aujourd'hui encore par « clan », mais au fil du temps il s'est mis à désigner des titres honorifiques et héréditaires marquant le statut social et le prestige de la lignée familiale. Finalement ce mot a perdu son sens premier au profit de ce dernier »<sup>1</sup>. C'est en 684 que le terme *kabane* prend réellement le sens d'un titre honorifique renvoyant à la position sociale de la maisonnée, c'est-à-dire au moment où l'empereur Tenmu 天武 met officiellement en place huit grades de *kabane* : *mahito* 真人, *ason* 朝臣, *sukune* 宿禰, *imiki* 忌寸, *michinoshi* 道師, *omi* 臣, *muraji* 連 et *inagi* 稻置.

À partir de ce moment-là, *uji* devient le seul terme japonais désignant le clan à proprement parler, c'est-à-dire un « ensemble d'individus engendrés par un ancêtre commun », à l'instar du terme *xìng* 姓 en chinois<sup>2</sup>. Les guerriers et nobles sont donc désignés non plus seulement par le nom de clan mais aussi par leur titre, *kabane*, qui s'écarte du sens chinois originel.

À partir de l'époque Kamakura (1185-1333), le nom de famille (*myōji* 名字), généralement constitué à partir de toponymes, vient s'ajouter au nom de clan ainsi qu'au *kabane*, rendant les appellations officielles des maisonnées guerrières et nobiliaires relativement longues et complexes. Par exemple, la titulature complète de la famille de noblesse de cour Konoe devient Konoe-Fujiwara-no-Ason 近衛藤原朝臣 et celle des Tokugawa, Tokugawa-Minamoto-no-Ason 徳川源朝臣.

À cela s'ajoute un autre élément qui va venir complexifier encore davantage la définition de la lignée : en Chine, le terme *xìng* désigne exclusivement les descendants du côté paternel, tout comme les termes *uji* en japonais et *agnat* en latin. Par ailleurs, en Chine seul un fils issu du même *xìng* peut prétendre à la succession du chef de famille. Or, au Japon il est possible de perpétuer la lignée du côté maternel en mariant sa fille et en adoptant son gendre. Ainsi, au Japon le terme *sei* 姓 ne renvoie pas forcément à la lignée paternelle, à la différence du *xìng* chinois, du clan (*uji*) et de l'*agnat*. Cela signifie qu'en théorie le terme *dōsei* peut inclure les membres de la parenté non agnatique comme les femmes.

En prenant appui sur ces considérations, nous allons nous intéresser au flou législatif ainsi qu'aux différences d'interprétation entourant la notion *dōsei*, concept chinois qui va faire irruption à partir d'Edo dans les règlements du shogunat.

---

<sup>1</sup> TSUDA Sōkichi 津田左右吉, *Kojiki oyobi Nihonshoki no shinkenkyū* 『古事記及び日本書紀の新研究』, Kyoto, Rakuyōdō, 1920, p. 374-376.

<sup>2</sup> KUROITA Katsumi 黒板勝美, *Kyoshin bunshū daiichi* 『虚心文集第1』, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 1940, p. 355.

## Chapitre 6. La difficulté de définir la notion de *lignée* dans le Japon ancien, médiéval et pré-moderne

Dans le Japon médiéval les femmes avaient la possibilité de prendre la succession familiale et cette coutume va perdurer jusqu'à l'ère Meiji dans les sociétés villageoises du Tōhoku et du Kantō au moyen de la procédure dite de « l'héritage familial par la sœur aînée » *anekatoku* 姉家督. Selon cette procédure, si l'aîné de la maisonnée est une fille, c'est elle qui sera chargée de transmettre le sang de la lignée et la succession sera assurée par l'adoption de son époux par le chef de la maisonnée, et ce, indépendamment de l'existence ou non d'un fils cadet<sup>3</sup>. À ce titre, l'historien Fukuo Takeichirō estime que la coutume de l'adoption du gendre (*muko yōshi* 婿養子) se pratique au Japon depuis l'antiquité<sup>4</sup>.

Concernant la maisonnée guerrière, celle-ci a le devoir de transmettre un bien appelé « *issshokenmei no tochi* 一所懸命の土地 », soit littéralement « la terre qui doit être protégée au péril de sa vie » et qui désigne le cœur de la possession féodale, un territoire à défendre au péril de sa vie. Au Moyen-âge, la femme a le droit d'hériter des biens familiaux et également de cette terre, qu'elle a la possibilité de transmettre par la suite au successeur de la maisonnée. À ce titre, elle possède le droit d'adopter un héritier, comme cela est attesté dans le *Goseibai shikimoku* 御成敗式目<sup>5</sup> (*Liste des règlements pour distinguer le bien et le mal dans la maison shogunale*)<sup>6</sup><sup>7</sup>.

Ainsi, on voit apparaître en arrière-plan de ces pratiques « l'idée selon laquelle il est possible de perpétuer la lignée familiale par le côté maternel »<sup>8</sup>. De plus, à partir de l'époque d'Edo l'adoption du gendre va être institutionnalisée dans le cadre des règlements guerriers, amenant un développement important de la pratique<sup>9</sup>.

Néanmoins, l'adoption du gendre reste malgré tout une adoption extérieure à la maisonnée. Alors que le shogunat continue de prôner l'adoption d'un héritier masculin issu de la même lignée, il autorise légalement l'adoption d'un gendre en second recours, reconnaissant ainsi la possibilité aux femmes de perpétuer la lignée familiale.

---

<sup>3</sup> FUKUO Takeichirō, *op.cit.*, p. 23-24.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>5</sup> Le *Goseibai shikimoku* est le premier code de lois guerrier du Japon. Il fut promulgué à l'époque Kamakura, en 1232, par Hōjō Yasutoki 北条泰時.

<sup>6</sup> HERAIL Francine, *op.cit.*, p. 272.

<sup>7</sup> KURUSHIMA Noriko 久留島典子, « Chūsei kōki no yōshi to kon.inkankei -Saigoku o sozai ni- » 「中世後期の養子と婚姻関係-西国を素材に-」, *Reimeikan chōsa kenkyū hōkoku* 『黎明館調査研究報告』, n°28 (2016), p. 97.

<sup>8</sup> FUKUO Takeichirō, *op.cit.*, p. 94.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 175.

Il n'existe pas fondamentalement de distinction entre la lignée agnatique et non agnatique dans l'adoption pratiquée au Japon depuis l'antiquité. Ce n'est qu'à partir de l'époque d'Edo que le shogunat va intégrer aux règlements la notion chinoise de *dōsei* « même lignée » qui, comme nous l'avons souligné précédemment, ne reconnaît pas la transmission du sang par le côté maternel.

Cependant, dans la Chine des Tang (618-907) les unions entre individus appartenant à la lignée agnatique étaient strictement prohibées, de même que l'adoption d'un héritier provenant d'une lignée extérieure à la parenté masculine (同姓不婚・異姓不養 *dōseifukon-Iseifuyō*)<sup>10</sup>. En revanche ces restrictions n'existent pas dans le système pré-moderne japonais, c'est pourquoi les vassaux peinent à comprendre comment pratiquer l'adoption en accord avec les règlements émis par le shogunat.

#### 6-1. Analyse du mémorandum concernant la parenté de même lignage ou de lignage distinct par Kurosawa Sekka

Kurosawa Sekka 黒沢節窩 (1683-1748) est un guerrier confucéen du milieu de l'époque d'Edo, vassal de la famille Sakakibara 榊原, *daimyō* de Himeji, à la tête d'un territoire de 150 000 *koku*. En 1729, sur ordre de son seigneur, Sekka rédige un *Mémorandum concernant la parenté de même lignage ou de lignage distinct* (*Dōsei isei shinzoku oboegaki* 同姓異姓親族覚書)<sup>11</sup>.

Comme en témoigne le post-scriptum, le fait que le seigneur Sakakibara ait expressément commandé cette analyse est révélateur d'une difficulté pour les *daimyō* à saisir le contenu des règlements shogunaux ayant trait à la généalogie et à la succession.

L'ouvrage n'est composé que de dix-sept folios mais il s'agit d'une source très intéressante puisque son auteur s'emploie à y définir les notions de « même lignée » et de « lignée distincte ».

Tout d'abord, il s'attache à définir ce qu'il nomme « les parents agnatiques liés par le sang » (*dōsei ketsumyaku shinzoku* 同姓血脈親族) :

« Il s'agit d'individus appartenant aux maisonnées aînées et cadettes d'une même famille ayant conservé le même patronyme de génération en génération, depuis l'ancêtre fondateur. Bien qu'il s'agisse de branches différentes, ce sont des parents liés par un nom de famille et par le sang. »

---

<sup>10</sup> SHEN Xiuyi, *op.cit.*, 2008, p. 8-9.

<sup>11</sup> Ce manuscrit n'a jamais été imprimé mais une copie manuscrite est conservée à l'université Waseda à Tokyo.

「先祖より代々之兄弟之家にて今以姓氏を改めざる者を申候。我カ本家或ハ我カ分家品々御座候得共何レも姓を同して血脈貫キ候親族にて御座候」

Pour constituer une « parenté agnatique liée par le sang », ses membres doivent appartenir à des branches d'une même souche familiale, partager un patronyme et des liens du sang. On peut considérer que ces trois conditions constituent la lignée agnatique « parfaite ».

Ensuite, Sekka va définir ce qu'il nomme « les parents agnatiques ne partageant pas le même patronyme » (*isei nite dōsei* 異姓にて同姓).

« C'est le cas lorsqu'un fils est adopté par une autre famille. Devenant le successeur d'une lignée à laquelle il n'est pas lié par le sang [et abandonnant son ancien patronyme], ses descendants et ceux de sa maisonnée d'origine [neveux, petits enfants de ses frères] portent un nom différent alors qu'ils partagent le même sang ; on pourrait à ce titre les considérer comme des parents par alliance mais en vérité ils sont liés par le sang et constituent donc une lignée agnatique. Il est évident que les descendants du fils qui a été adopté dans une autre famille et ceux issus de la maisonnée d'origine, étant donné qu'ils ne possèdent pas le même nom de famille, n'ont pas l'impression d'être des proches parents, mais en vérité ils sont fondamentalement aussi proches que le sont des parents liés par un même patronyme [et par le sang]. »

「先祖之子共他家へ養子ニ成候類。異姓之家を相続申候得者、子孫皆異姓を称し申候故、異姓之親族之様ニ御座候得へ共、実ハ同姓血脈之親族ニ而御座候。勿論家を以てハ異姓故、親ミ無御座候へ共、人を以て同姓を称し申候血脈之者と、親ミ同様ニ而御座候。」

Pour Sekka, il semble donc qu'il y ait deux types de lignées agnatiques : une lignée d'agnats « parfaits », qui partagent un nom de famille, des ancêtres communs et des liens du sang ; et une lignée agnatique au sein de laquelle les membres ont des patronymes différents car l'un d'entre eux a été adopté dans une maisonnée avec laquelle il n'existe pas de consanguinité. Même si ces membres possèdent un patronyme différent et semblent éloignés, ils sont néanmoins liés par le sang et par une communauté d'ancêtres. C'est ce que notre auteur qualifie de « parents agnatiques ne partageant pas le même patronyme ».

Pour finir, Sekka met en avant la notion de « parents non agnatiques possédant le même patronyme » (*dōsei nite isei* 同姓にて異姓).

« Le nom de famille est transmis de génération en génération au sein des différentes branches [principale ou collatérales] issues du même ancêtre mais dès lors qu'un descendant vient à manquer et qu'un fils est adopté hors de la parenté pour assurer la succession, la lignée agnatique est rompue ; même s'il se présente sous le même patronyme, l'héritier adoptif n'est pas lié à par le sang à la famille qui l'accueille. Bien que ce dernier se sente naturellement proche de sa maisonnée adoptive du fait qu'il en partage le patronyme, en tant qu'individu il n'est pas lié à ses membres par le sang, et l'on est très loin du cas où le successeur est issu de la même lignée [...]. Le patronyme étant le même, il est aisé de se méprendre, mais en vérité l'héritier provient bien d'une maisonnée extérieure à la parenté et il n'existe pas de continuité des liens du sang. Il convient de ne pas choisir un fils adoptif issu d'une autre famille comme s'il s'agissait d'un proche de même sang ; même dans le cas où l'on a une fille et que la succession est réalisée par l'adoption du gendre, le sang de l'ancêtre a beau couler dans les veines de sa propre fille, l'enfant qui naîtra de cette union héritera du caractère de son père et la succession sera à jamais entachée par le sang d'une autre famille. Il en va de même lorsque l'on adopte un petit-fils du côté de sa fille : il ne s'agit en aucun cas d'un parent agnatique. »

「其先祖、或ハ我か本家或ハ我か分家にて、代々其姓氏を同しく称し候ても、一代実子無之、異姓之他家より養子いたし相続仕り候得者、其後ハ姓氏を同しく仕候迄にて、其人ハ異姓にて御座候故、血脈は無御座候。勿論家を以てハ同姓故、親ミ御座候へ共、人を以てハ少しも血脈之続ハ無御座候故、同姓血脈之者とハ大に相違仕候義ニ御座候。... 姓氏同しく御座候故、紛敷相見へ申候得とも、実ハ異姓にて血脈ハ断絶仕候。ケ様之類ハ同姓血脈之親族と同様ニ撰ミ申義ニ而者無御座候。縦ひ娘有之、聳養子にて相続仕候而も、娘ハ其身はかり（ばかり）先祖之血脈相続申候得共、其子に至り候而ハ、聳養子之氣を受申候故、全く異姓相続之味ニ相成、外孫を養子ニ仕候与同然にて、同姓血脈とは大に相違仕候儀に御座候。」

Il convient de souligner ici le fait que Sekka considère que les enfants nés de l'union de sa propre fille avec son gendre hériteront forcément du caractère (*ki* 気) de leur père, c'est pourquoi il insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un petit-fils agnatique. On comprend que l'on s'éloigne de la conception qui prévalait aux époques ancienne et médiévale, celle d'une transmission du sang par les femmes. Sekka nous apparaît au contraire très fortement influencé par la définition chinoise de la lignée consanguine, ne pouvant être perpétuée que du côté paternel.

En parallèle, il est également possible de trouver dans le *mémorandum* une description intéressante dans la rubrique intitulée « À propos des autres » (*tanin no koto* 他人之事) :

« En cas d'absence de descendant, il va sans dire qu'il convient de rechercher avant tout un héritier appartenant à la lignée agnatique. Selon les règlements en vigueur, ce n'est qu'après avoir échoué à trouver un fils adoptif parmi les membres de la lignée agnatique puis cognatique [du côté maternel] qu'il est possible de se tourner vers des sujets avec lesquels il n'existe aucun lien de sang. Toutefois, notre seigneur [Sakakibara] a décrété récemment que les vassaux devaient choisir un héritier adoptif parmi les familles du fief et qu'il n'était pas permis de mener ses recherches à l'extérieur de l'organisation vassalique. »

「実子無之養子仕候者、同姓血脈ハ不及沙汰、異姓外族之内ニも無之節ハ、由緒無之他人之内ニ而も撰ミ可申候御定ニ而御座候。乍然、御家中傍輩之内ニ而撰ミ、他家中之者無用ニ仕候。御先代近年ニ至リ被仰出候。」

On comprend ainsi que la recherche d'un fils adoptif doit être menée dans l'ordre suivant : en premier lieu, il convient de chercher dans la parenté agnatique, puis en cas d'échec, dans la lignée cognatique (maternelle). Si les recherches s'avèrent infructueuses, il est permis, en dernier recours, de solliciter les familles extérieures à la parenté. Cependant, Sakakibara Masakuni 榊原正邦 (1675-1726) a ajouté une clause à cette règle, consistant à restreindre les recherches aux seuls vassaux du fief. Cet ajout corrobore l'idée émise précédemment à propos du fief d'Oshi, à savoir que les seigneurs se plaisent à perpétuer la tradition médiévale de la reproduction des familles vassales en interne.

Par le biais du témoignage de Kurosawa Sekka, nous pouvons considérer qu'en marge des législations sur l'adoption étudiées dans la partie précédente et dans lesquelles les autorités shogunales semblent donner la priorité absolue à la succession des maisonnées vassales par tous les moyens, au détriment, parfois, des liens du sang, les guerriers de haut rang cherchent quant à eux à préserver autant que possible la lignée agnatique et la consanguinité. En effet, bien que la famille seigneuriale Sakakibara autorise ses vassaux à se livrer à l'adoption non-agnatique, aux yeux d'un guerrier confucianiste comme Sekka, il est important de maintenir les liens du sang du côté paternel ; même lorsqu'un fils a été adopté par une autre famille et porte un patronyme différent, celui-ci est toujours considéré comme un membre de la lignée agnatique.

En outre, on comprend que Sekka n'opère pas de distinction entre la famille et le clan. Pourtant, il s'agit de deux concepts dont la différenciation remonte à l'antiquité. En traitant le clan et la famille comme s'il s'agissait de la même chose, Sekka n'explicite pas réellement ce à quoi renvoie - et surtout jusqu'où s'étend - le concept de même lignée. Nous allons donc prendre l'exemple d'une autre source afin de compléter ce témoignage.

## 6-2. Inō Masaoki et la définition de l'agnat à travers les *Questions concernant l'appartenance lignagère*

Le texte intitulé *Questions concernant l'appartenance lignagère* (*Dōsei-isei ikken* 同姓異姓一件) a été rédigé durant l'ère Bunka 文化 (1804-1818) par un vassal supérieur du shogun, Inō Masaoki 稲生正興 (1872-1863), grand inspecteur (*ōmetsuke*) pour le compte du shogunat.

Nous avons trouvé cette source par hasard lors d'une visite aux archives de la préfecture de Saitama réalisée dans le but de consulter les archives des Nosaka du fief d'Oshi. La famille Inō est une maisonnée d'homme de la bannière (*hatamoto*) importante, basée dans la plaine de Musashi 武蔵 (actuelle préfecture de Saitama) et possédant un revenu annuel de 1 500 *koku*. Les archives familiales se composent de 1291 documents qui nous permettent d'observer la vie quotidienne des vassaux supérieurs du shogun à l'époque d'Edo<sup>12</sup>.

Cette découverte est intéressante pour notre étude car l'on y trouve une série d'interrogations formulées par d'importants vassaux shogunaux au sujet du sens accordé par le shogunat aux termes de "même lignée" et de "lignée distincte" lors de l'adoption, ainsi que les réponses fournies par ce dernier. Par ailleurs, il convient également de signaler que ce document n'a pour lors jamais été utilisé dans le cadre d'une recherche historique.

Pour débiter notre analyse, il convient de souligner que l'existence même de ce document démontre qu'au début du XIXe siècle, alors que près de 150 ans se sont écoulés depuis la première occurrence du terme dans les législations du shogunat, les guerriers ont toujours du mal à comprendre le sens des termes *dōsei* et *isei*.

La réflexion s'ouvre sur des questions formulées en 1797 par le 10e seigneur de Kii 紀伊, Tokugawa Harutomi 徳川治宝 (1771-1853), adressées au shogun. À ce moment-là, Harutomi est dans une situation compliquée car il n'a pas de fils (il n'a que des filles) ni de frère en mesure de lui succéder. On peut supposer qu'au moment où il pose ses questions au shogunat, il cherche à adopter un successeur parmi la parenté et qu'il a donc besoin de savoir jusqu'où sa lignée s'étend<sup>13</sup>. Étant donné qu'il a plusieurs

---

<sup>12</sup> Il s'agit du *Hatamoto Inō-ke monjo* 『旗本稲生家文書』 (archives manuscrites de la maisonnée de *hatamoto* Inō) conservées à la préfecture de Saitama (Saitama-kenritsu monjo-kan 埼玉県立文書館) depuis 1991.

<sup>13</sup> Harutomi hérite de la gouvernance du fief de Kii en 1789, à l'âge de 18 ans. N'ayant eu que des filles, il décide finalement en 1809 de marier sa fille aînée, Katahime 鋳姫, âgée de 14 ans, au 9e fils du 11e shogun Ienari 家斉, Torachiyo 虎千代, qui n'a alors que trois ans dans la perspective de l'adopter plus tard.

sœurs, il cherche notamment à savoir si ses neveux sont considérés comme faisant partie de la même lignée, telle qu'elle est définie par le shogunat. Par ailleurs, son grand-père, le 7<sup>e</sup> *daimyō* du fief de Kii, Tokugawa Munenobu 宗将 (1720-1765), a eu plusieurs fils qui ont été adoptés par des branches cadettes des Tokugawa, comme les Matsudaira Shimofusa-no-kami, ainsi que par des maisonnées liées au shogunat (*fudai*) comme les Miura 三浦, les Naitō 内藤 et les Abe 阿部. Il souhaite donc savoir si ses cousins, fils de ses oncles adoptés par ces familles, appartiennent à la même lignée, étant donné qu'ils sont liés par le sang du côté paternel<sup>14</sup>.

Voici les trois interrogations de Harutomi rapportées dans les *Questions concernant l'appartenance lignagère* :

Q1. « - Faut-il nécessairement porter le même nom de famille pour être qualifié de neveu ou de cousin appartenant à la même lignée ? il semblerait que l'on considère parfois les enfants de nos frères naturels comme des neveux agnatiques, quand bien même ceux-ci auraient été adoptés dans une autre maisonnée et auraient un patronyme différent. Ensuite, nos enfants et ceux de nos frères qui ont été adoptés sont-ils eux-mêmes cousins agnatiques ? Faut-il considérer que les descendants de nos propres frères n'appartiennent pas à la même lignée lorsqu'ils ont un nom de famille qui n'est pas le nôtre ? »

「一 都而同姓之甥又ハ同姓之従弟与唱候ハ、同苗之筋を指而申し候儀ニ御座候哉。他苗江養子罷成候而も、実兄弟之子ニ候得者同姓之甥与唱候儀ニも御座候哉。且右之子同士者、同姓之従弟与申筋ニも可有之哉。苗字違候得者実兄弟之子ニ而も異姓与申筋ニ御座候哉。」

Q2. « - Lorsqu'une fille rejoint la maisonnée de sa belle-famille après son mariage, son enfant sera-t-il qualifié de petit-fils issu d'une lignée distincte ou bien encore de petit-fils du côté maternel ? »

「一 娘外江嫁候而、右娘ニ出生之子ハ、異姓之孫与唱候哉。又ハ娘方之孫与申儀ニ御座候哉。」

Q3. « - Lorsqu'une sœur rejoint la maisonnée de sa belle-famille après son mariage, son enfant sera-t-il qualifié de neveu ou de nièce relevant d'une lignée distincte ? »

---

Malheureusement, Torachiyo décède l'année suivante. Pour assurer sa succession, en 1816, il adopte son gendre, Nariyuki 斉順, 7<sup>e</sup> fils de Ienari et époux de sa 5<sup>e</sup> fille, Toyohime 豊姫.

<sup>14</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Kuwana han ».

「一 姉妹他江嫁候而出生之子ハ、異姓之甥姪与唱候筋ニ御座候哉。」

Intéressons-nous désormais aux réponses du shogunat :

R1. « Concernant votre lettre, nous pouvons répondre que même si votre frère a été adopté dans une famille extérieure à la parenté, étant donné qu'il est inclus dans la sphère du deuil, il doit être considéré comme un parent issu de la même lignée. Le fils né de votre sœur après son entrée dans sa nouvelle maisonnée ne sera pas traité comme un neveu agnatique ; en revanche, nous ne pouvons pas vous apporter de réponse concernant la question relative à son appellation. »

「書面之通ハ、服忌掛りニ而ハ、兄弟之内他江養子ニ相成候而も同姓ニ取り扱、姉妹之内他江嫁出生有之候得者、異姓与取扱候得共、唱方之儀者難及挨拶候」

R2. « Concernant votre lettre, nous pouvons dire qu'il devra être traité comme un descendant issu d'une lignée distincte. En revanche, nous ne pouvons pas vous apporter de réponse concernant la question de son appellation. »

「書面之通ハ異姓与取扱候得共、唱方之儀者難御挨拶候。」

R3. « Concernant votre lettre, veuillez-vous référer à la réponse apportée précédemment. »

「書面之通も前条同様ニ而候。」

Ces réponses formulées à l'intention de Harutomi reflètent le point de vue officiel de l'époque : un frère adopté et possédant un nom de famille différent demeure un membre de la lignée agnatique ; en revanche, la descendance issue des femmes est considérée comme relevant d'une lignée distincte. Le shogunat appuie ses propos en faisant référence aux *Règlements concernant le deuil* (*Bukkiryō* 服忌令) qui stipulent que tous les individus tenus de porter le deuil lors du décès de l'un des membres appartiennent à la même lignée.

Les *Règlements concernant le deuil* ont été édictées en 1684 sous le règne du 5<sup>e</sup> shogun Tsunayoshi. Ils sont considérés par le shogunat comme la référence quant à définition de la lignée japonaise. Il y est notamment écrit que lors du décès de ses parents biologiques, le fils adopté doit porter le deuil : on voit donc qu'il est clairement traité comme un membre de la lignée agnatique par sa maisonnée d'origine. C'est en prenant appui sur cette règle d'autorité que le shogunat répond à Harutomi que les fils adoptés

par une famille extérieure à la parenté doivent être considérés comme des descendants agnatiques par leur famille d'origine. Cependant, les enfants nés d'une fille ou d'une sœur sont traités comme des individus appartenant à une lignée distincte. Ainsi l'on comprend que l'appartenance à une même lignée est déterminée par la filiation du côté masculin davantage que par le nom de famille<sup>15</sup>. Tout cela témoigne d'une volonté du shogunat de restreindre la succession familiale aux membres masculins issus du côté paternel.

En 1803, un homme de la bannière occupant la fonction d'intendant des appartements du shogun (*konando* 小納戸), Suwa Shōemon 諏訪庄右衛門 (?- ?)<sup>16</sup>, adresse au shogunat plusieurs interrogations au sujet de différentes notions, rapportées elles aussi dans les *Questions concernant l'appartenance lignagère* :

Q1. « La parenté de même lignée : cela désigne-t-il [seulement] les individus ayant le même nom de famille ? Cette notion est-elle liée à l'existence d'une continuité de lien du sang au moment présent ? »

「同姓。同苗之者ヲ申候哉。当時続之有無ニハ不拘候哉。」

Q2. « La parenté de lignée distincte : bien que possédant un autre nom de famille, si deux personnes sont issues du clan Seiwa-Genji, n'est-il pas possible de considérer qu'elles appartiennent à la même lignée ? Si tel est le cas, les individus issus d'une lignée distincte ne seraient-ils pas tout simplement ceux qui sont issus d'autres clans, comme les Taira, les Fujiwara ou les Tachibana ? »

「異姓。他苗ニ而も清和源氏ニ候得者、右同姓之者ヲ差而申候哉。又ハ平藤橘之類を指候哉。」

Q3. « La parenté lointaine de même lignée : cela désigne-t-il des individus partageant le même patronyme mais dont la continuité des liens du sang a été brisée ? »

「続遠之同姓。続之切レ候同苗を申候哉。」

Q4. « La proche parenté : s'étend-elle jusqu'aux cousins ? »

---

<sup>15</sup> FUJIKATA Hiroyuki, *op.cit.*, p. 30-31.

<sup>16</sup> « Suwake » 「諏訪家」, dans la collection *Kanseichōshūshokafu jūku* 『寛政重修諸家譜』, vol. 19, Tokyo, Yagi shoten, 1981.

「親類。従弟迄を申候哉。」

Q5. « La parenté lointaine : s'étend-elle jusqu'aux cousins du second degré ? »

「遠類。又従弟迄を申候哉。」

Q6. « La parenté par alliance : s'étend-elle jusqu'aux beaux-frères ? »

「縁者。小舅迄を申候哉。」

On observe ici que Suwa cherche à retourner au sens originel de *sei* au Japon, qui comme nous l'avons expliqué au début de notre chapitre, désignait originellement le clan, tout comme le terme *uji*. À ce titre, il demande au shogunat s'il est possible de définir les membres de la même lignée (*dōsei*) par leur appartenance à un même clan, et ce, même si le nom de famille diffère. Par exemple, la maisonnée Suwa appartient au clan Genji, et si le shogunat accepte son interprétation, cela signifierait que tous les guerriers se réclamant du nom clanique Genji seraient de la même lignée.

Observons désormais la manière dont le shogunat répond à son vassal :

Réponse aux questions 1&2 : « concernant votre lettre, nous pouvons vous dire qu'à partir du moment où le nom de famille [patronyme] est différent, les individus ne relèvent pas de la même lignée, qu'ils soient issus du côté paternel ou maternel. »

「書面、異姓与唱候者、同苗之外、父方母方、都而親類何れも異姓与存候。」

Réponse à la question 3 : « Concernant votre lettre, comme mentionné dans la réponse précédente, étant donné que l'existence d'un patronyme commun est plus importante que les liens de parenté, il n'existe pas de « parenté lointaine de même lignée ».

「書面、同姓之儀者初ケ条之通ニ而、一体親類方も重キ儀ニ付、別而続遠之同姓与申唱ハ無之候。」

Réponses aux questions 4, 5&6 : « Tout à fait ».

「書面之通ニ而候」

Il apparaît ainsi que, pour le shogunat, la notion de *même lignée* est différente de celle qui prévaut en Chine car elle renvoie avant tout à des individus possédant le même nom de famille. Par ailleurs, le gouvernement considère que même s'il n'existe pas de lien de sang, posséder le même patronyme fait automatiquement de l'individu un membre de la lignée, car le nom de famille est plus important que le fait d'être un membre de la parenté consanguine. Ces réponses entrent en contradiction avec celles qui avaient été formulées en 1797 et dans lesquelles le shogunat affirmait qu'un fils ou un frère adopté par une maisonnée de lignée distincte demeurait un membre de la lignée agnatique de sa famille d'origine, en dépit du fait qu'il ait un patronyme différent, l'existence de liens du sang étant supérieure au partage d'un nom de famille. Dans ces circonstances on peut se demander si le gouvernement lui-même savait réellement ce qu'il entendait par la notion de *dōsei* ou bien s'il s'agissait d'un concept vague dont il adaptait le sens en fonction des circonstances ou selon ses intérêts.

Le dernier extrait des *Questions concernant l'appartenance lignagère* que nous analyserons dans cette étude est une interrogation émanant d'un préposé aux divertissements du shogun (*dōbōshū* 同朋衆), Ikeda Teiami 池田貞阿弥 (?-?), formulée en 1808 :

« Concernant la traduction en langue japonaise du terme *isei* [lignée distincte] : le fils placé en adoption et se présentant sous un patronyme différent de celui des membres de sa maisonnée d'origine est-il considéré comme extérieur à la lignée agnatique ? »

「異姓之和解。当人之忝養子ニ遣、外姓名を相名乗候を異姓与申候哉。」

La réponse du shogunat est la suivante :

« Concernant votre lettre, nous pouvons vous répondre que les petits-enfants nés dans la maisonnée adoptive sont des membres de la même lignée, à partir du moment où ils sont issus d'un fils. Les petits-enfants nés d'une fille dans la maisonnée de son époux n'appartiennent cependant pas à la lignée de la famille d'origine. »

「書面之通ハ、次三男ホを他江養子ニ遣シ候先ニ而出生之孫ハ同姓ニ而候。娘を他江遣先ニ而出生之孫ハ異姓ニ而候。」

Si l'on compare cette réponse à celle qui a été faite à Suwa en 1803, il est là aussi possible d'observer une contradiction importante. En effet, à la question « *La parenté de*

*même lignée* : cela désigne-t-il seulement les individus ayant même nom de famille ? », le shogunat avait répondu : « à partir du moment où le nom de famille [patronyme] est différent, les individus ne relèvent pas de la même lignée, qu'ils soient issus du côté paternel ou maternel ». On peut observer que le gouvernement effectue un retour à sa définition de 1797, en stipulant que le fils adopté ainsi que ses descendants appartiennent à la lignée (agnatique) de la famille d'origine, et ce bien qu'arborant un patronyme différent.

Le shogunat a commencé à faire usage du terme *dōsei*, « même lignée » en 1663, dans le cadre de ses premières législations concernant l'adoption qui avaient pour objectif d'inciter les guerriers à adopter un héritier issu de la parenté masculine. Pourtant, au XIX<sup>e</sup> siècle encore les vassaux semblent perplexes face à cette notion. Pour certains elle désigne les individus liés par le même nom de famille, pour d'autres par la même appellation clanique, pour d'autres encore elle renvoie aux membres de la parenté agnatique, ou bien encore à tous les individus liés par le sang, sans savoir à quoi correspond réellement le terme de lignée. À partir du caractère contradictoire des réponses du shogunat, on peut faire l'hypothèse que le gouvernement lui-même ne possédait pas d'idée claire et précise de la signification de ce terme.

À travers cette analyse nous avons pu observer que même si le shogunat a été le premier à employer le terme chinois *xìng* 姓 dans le cadre des réglementations concernant l'adoption, la définition qu'il semble lui donner s'écarte de celle qui a cours en Chine, où *xìng* renvoie exclusivement aux membres de la lignée agnatique. Le sens prêté au terme *dōsei* par le shogunat est à la fois ambiguë et contradictoire : d'un côté il désigne les individus ayant le même patronyme, indépendamment du lien de sang, et d'un autre il qualifie de *dōsei* les fils adoptés et leurs descendants en raison des liens du sang qui les unissent à leur maisonnée d'origine, bien que possédant un nom de famille différent.

### 6-3. Atobe Yoshiakira et les *Théories de l'adoption japonaise* (*Nihon yōshi setsu* 日本養子説)

Nous allons désormais nous intéresser à l'ouvrage *Théories de l'adoption japonaise* (*Nihon yōshi setsu* 日本養子説)<sup>17</sup> rédigé par Atobe Yoshiakira 跡部良顕 (1658-1729) en 1722. Il s'agit d'une réflexion historique concernant l'adoption à l'époque

---

<sup>17</sup> ATOBE Yoshiakira 跡部良顕, « Théories de l'adoption japonaise (*Nihon yōshisetsu*) », Ōta Nanpo 大田南畝 *dir.*, *Misonoya daisan* 『三十幅. 第3』, Tokyo, Kokushokankōkai, 1917, p. 173-175.

d'Edo qui va nous permettre d'entrevoir la raison pour laquelle il semble si difficile pour les Japonais de cette époque de donner au terme *dōsei* (même lignée) une définition stable. Ce livre n'a pas été imprimé au moment de son achèvement. Ce n'est qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle qu'il a été diffusé, après avoir été offert au seigneur d'Annaka, Itakura Katsuakira 板倉勝明 (1809-1857), grand savant de la fin de l'époque d'Edo. C'est ce dernier qui a permis sa publication par la maison Yamashiroya Sahei 山城屋佐兵衛 à Edo, dans la collection Kan.utei sōsho 甘雨亭叢書, dirigée par Katsuakira lui-même.

Atobe Yoshiakira est un homme de la bannière percevant un revenu de 2500 *koku* et ayant acquis une renommée importante en tant que théoricien d'une pensée mêlant la religion shinto et le confucianisme. Lors de son service en tant que garde du château de Sumpu (*sumpu gojōban* 駿府御城番), position à laquelle il est affecté en 1695, il suit l'enseignement d'un prêtre shinto au Sengen-jinja 浅間神社. À partir de 1695, il fréquente l'école de deux savants confucianistes, Satō Naokata 佐藤直方 (1650-1719) et Asami Keisai 浅見綱斎 (1652-1711), tous deux disciples de Yamazaki Ansai 山崎闇斎 (1618-1682). Gagné à la théorie de Yamazaki qui prône l'alliance entre la pensée shinto et le confucianisme (*suika-shintō* 垂加神道), il commence à suivre, à partir de 1718, les enseignements du noble de cour Ōgimachi Kinmichi 正親町公通 (1653-1733), successeur de Yamazaki. Il décide par la suite de diffuser ce nouveau courant de pensée à Edo<sup>18</sup>.

Le travail de Yoshiakira est important dans le cadre de notre étude car il s'est intéressé de près à l'adoption au Japon, comme le titre de son ouvrage l'indique, en analysant l'histoire de cette pratique depuis les premiers témoignages écrits. En tant que spécialiste du shinto et du confucianisme, il défend l'idée qu'il n'a jamais existé au Japon (avant Edo), à la différence de la Chine, de règlement obligeant à adopter un héritier issu de la parenté agnatique.

En premier lieu, il est important de préciser que Yoshiakira soutient la pratique de l'adoption non agnatique, en opposition à son maître Yamazaki Ansai qui prônait au contraire la nécessité de l'interdire, suivant le modèle chinois. En nous basant sur le contenu de son ouvrage, nous allons analyser le fondement de ses arguments en faveur de l'adoption extérieure à la lignée agnatique.

Selon Yoshiakira la première adoption réalisée au Japon est celle d'Amaterasu ; elle est contée dans le *rouleau de la théogonie* (*Jindai no maki* 神代巻) des *Chroniques du Japon* (*Nihon shoki* 日本書紀), achevées en 720.

Selon la légende, lorsque le frère cadet d'Amaterasu 天照, Susanoo 素戔嗚,

---

<sup>18</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Atobe Yoshiakira » 「跡部良顕」.

fait ses adieux à sa sœur afin de devenir le souverain du pays de Ne (*Ne no kuni* 根の国), celle-ci lui offre des bijoux, les *yasakani no iomisumaru* 八坂瓊之五百箇御統. En les avalant, Susanoo donne naissance à cinq dieux et Amaterasu décide d'adopter ses neveux, faisant de l'aîné d'entre eux, Ame-no-oshi-ho-mimi 天忍穗耳尊, son successeur. C'est le fils de ce dernier, Ninigi 瓊瓊杵, qui va quitter le royaume des cieux pour descendre sur terre et donner naissance à la dynastie impériale.

La seconde adoption se produit sous le règne du 13<sup>e</sup> empereur Seimu 成務 qui, n'ayant pas d'héritier, adopte le fils de son demi-frère, Yamato Takeru 日本武尊, Tarashina Katsuhiko-no-mikoto 足仲彦尊, qui deviendra par la suite l'empereur Chūai 仲哀.

Une autre adoption survient du temps du 22<sup>e</sup> empereur Seinei 清寧 qui, dépourvu d'héritier, adopte les deux fils de son grand-oncle, le 17<sup>e</sup> empereur Richū 履中. Ceux-ci deviendront le 23<sup>e</sup> empereur Kenzō 顯宗 et le 24<sup>e</sup> empereur Ninken 仁賢. Cependant, le fils de ce dernier, le 25<sup>e</sup> empereur Buretsu 武烈, décède avant d'avoir pu donner naissance à un héritier. En outre, étant donné qu'il ne possède pas de parent proche susceptible de lui succéder, c'est un descendant du 15<sup>e</sup> empereur Ōjin 応神, Ōdo-no-ōkimi 男大迹王, qui est intronisé à Kusuba 樟葉, dans la province de Kawachi 河内, en tant que 26<sup>e</sup> empereur, sous le nom de Keitai 繼体. L'empereur Ōjin étant l'aïeul lointain de Buretsu, ce dernier ainsi que Keitai sont liés par le sang. Dans ce cas précis on ne peut pas parler d'adoption mais c'est cette succession par un parent éloigné qui va permettre de préserver la continuité de la lignée impériale, ininterrompue depuis les origines.

D'après Yoshiakira, c'est grâce à la pratique de l'adoption au sein de la dynastie impériale que le Japon est « *le pays divin le plus heureux du cosmos* » 「宇宙第一目出度無雙之神国也」<sup>19</sup>.

Ainsi, on voit que Yoshiakira considère que l'adoption permet de maintenir l'harmonie du pays en assurant la succession de la famille régnante. Cependant, à l'exception de la dynastie impériale pour laquelle il est nécessaire de maintenir une continuité des liens du sang puisqu'elle est d'ascendance divine, les individus sont parfois forcés de se résoudre à adopter un héritier n'appartenant pas à la même lignée.

Au moyen d'une métaphore végétale, Yoshiakira prône la nécessité mais également la légitimité de la pratique de l'adoption extérieure à la lignée agnatique :

« Tout d'abord, comme le disent les lois des temps divins, il convient de chercher la continuité du sang dans la succession familiale. Mais si l'on ne parvient pas à trouver d'héritier lié par le sang,

---

<sup>19</sup> ATOBE Yoshiakira, *op.cit.*, p. 173.

il est nécessaire d'adopter un fils d'une autre lignée et de lui céder la direction de la maisonnée. Par exemple, au moyen de la greffe végétale, le prunier-bungo peut pousser sur la souche du prunier-koume. Bien sûr, la souche d'origine ne va pas donner de fleurs et son fruit n'aura pas de goût, mais il ne fait aucun doute que son *qi* 気 [énergie motrice] va se transmettre à la greffe. Il en va de même lorsque l'on adopte un héritier issu d'une autre lignée. »

「先づ神代御掟の如く、一脈を尋求めて相続すべし、若一脈相伝なければ、他姓を養て其家を譲るべし、たとへば草木も接木をするが如し、小梅の木を台にして豊後梅をつぐ時は、台の気を受継て豊後梅となる也、勿論台の花も咲ず、台の味もならねども、一気の相続することは必定也、他姓の養子も亦如此也」

Ainsi, comme c'est le cas pour le prunier, sur lequel il est possible de greffer une variété différente, du moment que l'espèce est la même, l'adoption d'un héritier extérieur à la lignée a de grandes chances de succès.

Yoshiakira imagine par la suite les arguments que l'on pourrait lui objecter :

« D'aucuns pourraient penser la chose suivante : la greffe fonctionne pour passer d'un prunier à un autre prunier, ou encore d'un pêcher à un autre pêcher ; Cependant, elle ne prend pas sur une espèce végétale différente. Ainsi, l'adoption au sein de la même lignée peut servir de greffe car l'espèce demeure la même mais l'adoption d'un héritier provenant d'une lignée distincte ne peut pas prendre car l'espèce n'est pas la même. »

「或人疑ふ。接木は梅に梅をつぎ、桃に桃をつけばつく也。外の木をつけばつかず。然れば同姓は接木になり、他姓は接木になるまじと云。」

Il poursuit ainsi sa réflexion :

« L'adoption entre Japonais revient à greffer un prunier sur une autre variété de prunier. En revanche, adopter un étranger reviendrait à tenter de greffer un kaki sur un pêcher. Cela ne peut pas prendre. Même entre individus non liés par le sang, la greffe fonctionnera car les Japonais partagent le même *qi*. »

「日本に生まれたる人は、梅の木に梅を接が如し、異国の人を以て接は、たとへば桃の木に柿の木を接が如し。必定つかぬはず也。人と人との内にも、日本の人は同一気也。」

On comprend donc que, pour notre auteur, tous les Japonais partagent la même

énergie motrice, le *qi*, particulier à « l'espèce » japonaise ; en conséquence, l'adoption d'un individu non issu de la lignée agnatique ne pose pas de problème, alors que celle d'un étranger ne peut fonctionner.

Cela ne signifie pas pour autant que l'on peut adopter n'importe quel individu sous prétexte qu'il est Japonais et possède un *qi* similaire. En effet, voici ce que Yoshiakira écrit dans la suite de ses réflexions :

« Il n'y a aucun bénéfice à attendre de l'adoption d'une personne qui, oubliant la gratitude et la droiture, s'accapare la charge d'un autre en échange d'argent »

「恩を忘れ、義を忘れ、金銀を持って人の禄を買取たる如きは、養ても益なし。」

Puis :

« Lorsqu'un individu est prêt à céder sa charge à une personne issue d'une autre lignée, sans même la choisir pour ses qualités, dans l'unique but d'amasser de l'argent, cela revient à vendre son statut : il s'agit donc d'une succession déraisonnable »

「養子をする者も人を撰ばず、金銀を貪り、他姓の人に禄を譲らば、売物にしたるも同然なれば、相続の道理なし。」

Si l'adoption sans lien de sang est jugée naturelle pour les raisons évoquées précédemment, toute adoption motivée par l'argent est considérée par Yoshiakira comme contraire à la raison. On peut deviner en arrière-plan de cette remarque les inquiétudes d'un guerrier de rang supérieur face à la généralisation de la pratique de l'adoption en vue de la dot.

En guise de conclusion à ses idées concernant l'adoption, il résume son point de vue de la manière suivante :

« Depuis les origines de notre pays, nous ne rejetons pas la lignée agnatique. [...]. Cependant, il convient de ne pas raisonner à travers le prisme de la logique de l'Ouest. »

「我国には本より同姓をきはらず...西土の風を以て概論すべからず。」

Dans le cas présent « l'ouest » désigne la Chine. Yoshiakira souligne ici que la pensée des guerriers de son temps est influencée d'un côté par le shinto, et de l'autre par

le confucianisme, autrement dit la pensée chinoise. Pour comprendre les différentes idées qui se mêlent dans l'esprit des lettrés de l'époque, nous allons prendre l'exemple du règlement du Kōdōkan 弘道館 (Le Kōdōkan est l'école du fief de Mito, fondée en 1841 par le seigneur Tokugawa Nariaki 徳川斉昭 (1800-1860). Elle a formé de nombreux intellectuels de la fin d'Edo mais elle est également considérée comme le berceau du mouvement xénophobe *sonnō jōi* 尊皇攘夷 « révéler l'empereur et expulser les étrangers ») :

« Se conformer à la voie du pays divin, suivre l'enseignement de l'Ouest [la Chine], ne pas opérer de distinction entre la loyauté et la piété, entre le pinceau et l'épée, pas plus qu'entre le savoir et les agissements concrets »<sup>20</sup>

「神州の道を奉じ西土（中国のこと）の教えを資り忠孝二無く、文武岐れず、学問事業その効を殊にせず」

Yoshiakira fait également de la tradition shinto le critère de référence de ses réflexions concernant l'adoption. Même si la pensée confucianiste est importante, la pratique de l'adoption ne doit pas être définie en fonction des principes importés du continent. Ainsi, du moment que le *qi* est transmis et que la requête est faite conformément à la « raison » (*dōri* 道理), c'est-à-dire en choisissant un héritier pour ses qualités et non pas pour l'argent de la dot, l'adoption non-agnatique ne doit pas être vue comme un problème. Cependant, il convient de souligner que le concept de l'énergie motrice, le *qi*, de même que celui de « raison » sont des notions confucianistes, ce qui fait que le cadre de réflexion des lettrés de l'époque est largement influencé par la Chine.

Ainsi, il apparaît que par le biais de cette réflexion syncrétique, Yoshiakira apporte une nouvelle justification à la pratique de l'adoption au Japon, étayée à la fois par des idées shinto héritées du Japon ancien et par la logique confucianiste importée de Chine. Tout en faisant usage des cadres de la pensée chinoise, notre auteur va ainsi apporter une légitimité à l'adoption pratiquée au Japon depuis les origines, c'est-à-dire une adoption favorisant la transmission du sang mais tolérant également la succession d'un fils non issu de la lignée agnatique, du moment que cela est jugé conforme à la raison.

---

<sup>20</sup> ARAKAWA Hiroshi 荒川紘, « Mito gaku no shisō to kyōiku » 「水戸学の思想と教育」, *Jinbunronshū* 『人文論集』, n°54 (2003), p. 5.

#### 6-4. Conclusion

À la suite de cette analyse, nous sommes en mesure d'affirmer que le problème posé par la question de l'héritier agnatique au sein de la société guerrière de l'époque d'Edo repose sur deux raisons principales :

1. L'inadéquation entre la loi et les coutumes : le shogunat a mis en place des lois concernant l'adoption qui ne sont pas respectées dans les faits, en raison d'une opposition entre des conceptions héritées du Japon ancien, que d'aucuns attribuent à la pensée shinto, et des idées venues de la Chine, qui servent de cadre à l'élaboration des règlements censés dicter la conduite des vassaux.

2. La difficulté éprouvée par les vassaux guerriers pour comprendre le concept de « même lignée » (*dōsei*) : afin de stabiliser la société statutaire, le shogunat accorde une importance particulière à la préservation de la lignée paternelle et à la notion de « même lignée » dans le cadre des mesures concernant la succession familiale. Cependant, les guerriers vont rencontrer des difficultés dans l'interprétation de ce concept confucéen adopté dans les règlements shogunaux. Le problème vient de ce qu'ils ignorent si le terme *dōsei* doit s'appliquer à tous les descendants d'un ancêtre commun, ou bien uniquement à ceux qui sont issus du côté masculin, ou encore si les fils adoptés ainsi que leurs enfants doivent être considérés comme des membres de la lignée agnatique, même s'ils ont changé de nom de famille.

À force de buter contre des pratiques existantes, le shogunat se voit contraint d'accepter, pour des cas exceptionnels (généralement lorsqu'il n'existe pas d'héritier masculin dans la même lignée) la pratique de l'adoption extérieure à la lignée.

Cependant, comme nous avons pu le mesurer au début de notre travail, ces exceptions sont bien vite devenues la norme, avec 72 % des adoptions concernant un héritier d'une lignée distincte pour Kuwana et 86 % pour Oshi.

Toutefois, il nous semble que si le shogunat n'avait pas autorisé ce type d'adoption, la société de cette époque, basée sur la succession des maisonnées, n'aurait jamais été en mesure de se maintenir pendant 250 ans.

Face au constat de cette dépendance des familles guerrières à l'adoption extérieure à la lignée, des savants comme Atobe Yoshiakira ont entrepris de justifier cette pratique en prenant appui sur l'analyse historique de précédents remontant jusqu'aux temps mythiques, tout en faisant usage des concepts hérités de la pensée confucianiste.

L'adoption d'un héritier issu d'une lignée distincte est jugée légitime par le tout-venant des guerriers et si l'on met de côté quelques confucéens puristes, les intellectuels eux-mêmes ne la réfutent pas. En fin de compte, l'adoption agnatique s'apparente seulement à un ordre de priorité et l'on va continuer à prendre pour successeurs des fils non liés par le sang du côté paternel.

A partir de ce constat, on peut en déduire que plusieurs formes de successions coexistaient dans la société statutaire d'Edo, avec d'un côté l'héritage par un membre de la lignée agnatique, considéré comme la priorité, et de l'autre la succession du côté maternel, ainsi que l'adoption d'un héritier issu d'une lignée distincte.

Cependant, il serait erroné de conclure, au regard de la prépondérance de l'adoption non-agnatique parmi les vassaux guerriers, que ces derniers préféreraient adopter un héritier en dehors de leur propre famille.

Pour compléter cette étude, nous allons nous pencher à présent sur la conscience que les guerriers de l'époque d'Edo pouvaient avoir de la transmission du sang de la lignée.

## Chapitre 7. Liens du sang et conscience identitaire dans la famille guerrière d'Edo

Bien qu'il ait été établi que la majorité des adoptions réalisées durant la seconde moitié de l'époque d'Edo concernent un héritier extérieur à la lignée agnatique, nous ne pensons pas que les guerriers d'Edo étaient indifférents à la question de la préservation des liens du sang.

Pour nous en assurer, nous allons examiner l'état d'esprit des fils adoptifs ainsi que l'attitude et le ressenti des individus dont les aïeux ont connu l'adoption à travers les témoignages d'Arai Hakuseki, Tadano Makuzu 只野真葛 (1763-1825) et Matsudaira Sadanobu 松平定信.

### 7-1. Arai Hakuseki et la fierté guerrière dans les *Récits autour d'un feu de branchages* (*Oritaku shiba no ki* 折たく柴の記)

Arai Hakuseki 新井白石 (1657-1725) est un savant confucéen et homme de la bannière (*hatamoto*) au service des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> shoguns Ienobu et Ietsugu. Il est connu pour être parvenu, grâce à son talent et son ambition, à inspirer la politique du shogunat alors qu'il n'était ni seigneur héréditaire, ni vassal appointé à une fonction importante comme celle de ministre ou d'ancien (*rōjū*).

En tant que conseiller shogunal, il adopte plusieurs mesures visant à résoudre la crise financière qui touche alors le shogunat. Parmi celles-ci, on peut citer la limitation de la fuite des métaux précieux (*kingin ryūshutsu* 金銀流出) dans le cadre du commerce avec les occidentaux, la simplification des cérémonies organisées lors de la venue des ambassadeurs coréens (*Chōsen tsūshinshi* 朝鮮通信使) ainsi que la refonte monétaire (*kahei kaichū* 貨幣改鑄) réalisée dans le but de limiter l'inflation<sup>21</sup>.

Parmi les faits importants de sa carrière, on peut noter son entretien, sur ordre d'Ienobu, avec le missionnaire italien, Giovanni Battista Sidotti (1668-1714), envoyé par le pape Clément XI dans le but de relancer l'évangélisation du Japon<sup>22</sup>. Cette rencontre va lui inspirer un ouvrage intitulé *Mémoire sur l'Occident* (*Seiyō kibun* 西洋紀聞). Cet ouvrage a été transmis sous forme manuscrite au sein d'un milieu restreint d'intellectuels en raison de la présence de passages relatifs à la religion chrétienne alors sévèrement

---

<sup>21</sup> TAKAMASA Haruko 高正晴子, « Chōsentsūshinshi no kyōō ni tsuite » 「朝鮮通信使の饗応について」, *Nihon kaseigakkaishi* 『日本家政学会誌』, n°46 (1995), p. 51.

<sup>22</sup> MOLTENI Corrado, « Il ritratto ritrovato di Itō Sukemasu Mancio e la scoperta dei resti di Giovanni Battista Sidotti », BLUFONI Clara dir., *Sguardi sull'Asia e altri scritti*, Milano, La Collana, 2017, p. 28.

prohibée par le shogunat<sup>23</sup>.

Lors de l'arrivée au pouvoir du 8e shogun Yoshimune, ce dernier décida de placer à la fonction de conseiller des vassaux qui l'avaient accompagné depuis son fief d'origine (Kii 紀伊), dans une volonté de rupture avec la politique de son prédécesseur ; en conséquence Hakuseki fut écarté de la politique du shogunat. Après s'être retiré, en 1716, il se met à rédiger sa biographie à l'âge de soixante ans. Cet ouvrage est un essai qui retrace l'histoire de la famille Arai, ainsi que la politique menée par Hakuseki durant sa carrière en tant que conseiller du shogun. Il va circuler sous forme de manuscrit parmi les guerriers de haut rang.

Dans le cadre de cette étude nous analyserons la conscience de l'identité guerrière chez les samourais en prenant appui sur l'expérience de l'adoption qui est présentée dans cette autobiographie.

La première manifestation de cette conscience identitaire se découvre déjà dans la signature qu'il appose à son ouvrage et qui n'est pas Arai Hakuseki, son nom de plume (*gō* 号), mais Minamoto no Kinmi 源君美, une appellation qui manifeste d'emblée sa fierté d'appartenir à la classe guerrière. En effet, le fait d'utiliser le nom Minamoto ainsi que son prénom officiel, « nom véritable » (*imina* 諱), démontre qu'il se définit avant tout comme descendant de ce clan guerrier.

Pourtant, on ne connaît que peu de choses à propos de ses aïeux ; concernant son grand-père, on sait seulement qu'il se nommait Kageyu 勘解由. On possède davantage de détails sur son père, Masanari 正濟 (1597-1678). On sait par exemple qu'il occupait en 1642, alors qu'il est âgé de 31 ans, la fonction de *metsuke* pour le compte du seigneur de Kururi 久留里, Tsuchiya Toshinao 土屋利直 (1607-1675).

Le *metsuke*, généralement traduit par « inspecteur », est chargé de surveiller le respect et l'application des lois shogunales ; dans les fiefs, cette fonction est assurée par un vassal supérieur possédant le rang de garde monté ; elle se classe au-dessus des fonctions d'ancien, de commandant de troupe (*monogashira* 物頭) et de chef de cavalerie (*bangashira* 番頭) dans la hiérarchie des carrières<sup>24</sup>.

Au début de l'époque d'Edo, Kururi, situé à l'est d'Edo, est un fief de 20 000 *koku* revêtant une importance stratégique particulière car il constitue une barrière de protection contre la puissante famille de seigneurs non liés au shogunat, les Satomi 里見, à la tête d'un fief de 122 000 *koku*. C'est pourquoi le commandement de ce fief est

---

<sup>23</sup> MORI Yoshifumi 森良文, « Rangaku seiritsu no jijō ni tsuite » 「蘭学成立の事情について」, *Kindai* 『近代』, n°76 (1994), p. 133.

<sup>24</sup> KUDŌ Suketada 工藤祐薫, « Metsuke seido » 「目付制度」, *Hōseishi kenkyū* 『法制史研究』, n° 23 (1973), p. 137-138.

confié à une maisonnée de *daimyō* héréditaires, les Tsuchiya 土屋<sup>25</sup>. Ainsi, bien l'on ne connaisse pas précisément le revenu de la famille Arai, on sait en revanche que Hakuseki est né dans une maisonnée de samourais de rang supérieur au service de grands vassaux shogunaux.

Alors que Masanari n'est pas encore marié, il adopte le fils de l'un de ses amis proches et le prénomme Masanobu 正信. Cependant, ce dernier est appelé auprès du second fils de Toshinao lorsque celui-ci est adopté par le seigneur de Sōma 相馬. Masanari est donc contraint d'annuler l'adoption de Masanobu, alors âgé de 16 ans, pour lui permettre de partir à Sōma. On peut supposer que l'adoption de Masanobu a été réalisée avant 1663, année où le shogunat promulgue le règlement visant à imposer l'adoption agnatique puisque Masanari a pu adopter sans rencontrer de difficultés le fils de son ami avec lequel il n'avait aucun lien de sang.

Masanari finit par se marier dans sa quarantaine. Le couple donne naissance à cinq enfants, dont 4 filles (aucune n'atteindra l'âge adulte) et Hakuseki, en 4<sup>e</sup> position. À sa naissance, son père a 57 ans et sa mère 42, ce qui est relativement âgé pour l'époque.

Il n'existe pas à l'heure actuelle d'étude concernant l'âge de la maternité dans les familles guerrières de l'époque d'Edo. Toutefois l'historien démographe Hayami Akira 速水融 s'est intéressé à 182 cas d'accouchements ayant eu lieu chez des roturiers installés dans le quartier de Higashimuki kitamachi 東向北町 à Nara entre 1793 et 1872. Ses recherches ont mis en évidence 30 cas d'accouchements de femmes ayant entre 36 et 40 ans, 6 cas de femmes ayant entre 41 et 45 ans et un seul cas concernant une femme ayant entre 46 et 50 ans<sup>26</sup>. On observe ainsi que les cas d'enfantement après l'âge de 40 ans sont relativement rares à l'époque d'Edo puisqu'ils ne représentent que 7 cas sur l'échantillon de 182. Par ailleurs, bien que ces données ne concernent pas la classe guerrière, on peut imaginer que les chiffres n'étaient pas si différents chez les guerriers et que peu de grossesses étaient menées à terme par des femmes de plus de 40 ans.

Hakuseki ne connaît rien sur les origines de sa mère, ce qu'il explique de la façon suivante :

« Aujourd'hui encore, comme pour les nobles d'autrefois, il y a beaucoup de cas d'enfants nés de mères dont les origines [suji すぢ] sont obscures. Je pense que si je ne connais pas la famille de ma mère, c'est parce qu'elle n'est sans doute pas honorable. »<sup>27</sup>

---

<sup>25</sup> HOKARI Kōsuke 穂苜耕介, « Bōsō jōkamachi ni okeru toshi patān no kaiseki » 「房総城下町における都市パターンの解析」, *Toshikeikaku ronbunshū* 『都市計画論文集』, n°42 (2007), p. 842.

<sup>26</sup> HAYAMI Akira 速水融, « Kinsei Nara Higashimukikitamachi no rekishi jinkōgaku » 「近世奈良東向北町の歴史人口学」, *Nihonkenkyū* 『日本研究』, n°3 (1990), 1990, p. 28.

<sup>27</sup> ARAI Hakuseki 新井白石, *Oritaku shibanoki* 『折たく柴の記』, Tokyo, Seizandō, 1911, p. 39.

「昔のやむごとなき人も、すぢなきものゝ腹にやどり給ふためしは、いにしへも今も多かるものを、母の父母の御事しり給はぬとも、なにかはづかしき事あるべき。」

Le terme *suji* (ou *sujime*) que l'on trouve de manière récurrente dans les règlements shogunaux renvoie, comme nous l'avons évoqué en amont, aux origines de la famille. Il n'est pas rare pour un enfant né dans la noblesse de cour ou dans la classe guerrière de ne pas connaître la naissance de sa mère. On trouve parfois dans les arbres généalogiques la mention *bōshi* 某氏 « famille un tel » attachée à la mère, ce qui signifie que son origine est inconnue. Cela démontre bien que l'extraction sociale de la mère n'est pas réellement importante dans la succession familiale, le statut, le caractère et le sang étant transmis par le père. Pourtant nous avons vu que dans les faits la pratique de l'adoption du gendre est largement pratiquée tout au long de l'époque, ce qui entre en contradiction avec ce principe puisque dans ce cas de figure c'est bel et bien grâce à la fille que la lignée familiale peut se perpétuer.

La mère de Hakuseki est de naissance inconnue mais on sait tout de même qu'elle était au service de la fille du *daimyō* Niwa Nagashige 丹羽長重 (1571-1637), qu'elle accompagna lorsque cette dernière partit pour le fief d'Akō 赤穂 afin d'épouser le seigneur Asano Naganao 浅野長直 (1610-1672), puis qu'elle regagna sa région natale de Nihonmatsu 二本松 dans le de Tōhoku. Par la suite, elle reprit du service auprès de la sœur cadette de Nagashige, Chōseiin 長生院 (?-1616), retournée à Nihonmatsu pour y devenir nonne après la mort de son époux, Furuta Shigeharu 古田重治 (1578-1625) du fief de Hamada 浜田.

Hakuseki se souvient bien de la correspondance que sa mère entretenait avec Chōseiin. Ainsi, on devine que la famille de celle-ci avait des accointances avec la maisonnée seigneuriale de Nihonmatsu, les Niwa, et on peut supposer qu'il s'agissait de paysans ou de vassaux guerriers à leur service. C'est après avoir achevé son service auprès de Chōseiin que la mère de Hakuseki épouse l'héritier des Arai<sup>28</sup>.

En 1675, Arai Masanari, âgé de 75 ans, se retire de ses fonctions et s'installe avec son épouse sur le domaine du Hōonji 報恩寺 à Asakusa<sup>29</sup>. Hakuseki ne donne pas la raison de ce déménagement en ce lieu précis mais l'on peut considérer que ses parents ont fait jouer leurs relations afin d'obtenir ce logement grâce à leur implication au sein de

---

<sup>28</sup> ARAI Hakuseki, *op. cit.*, p. 38-41.

<sup>29</sup> *Ibid*, p. 41.

la secte bouddhiste Ikkō 一向<sup>30</sup>. Hakuseki sera d'ailleurs inhumé dans ce même temple<sup>31</sup>. Parmi les raisons les plus probables de cette prise de retraite cette année-là (hormis l'âge avancé de Masanari), il y a le décès de Toshinao, remplacé par son fils Naoki 直樹 (1634-1681). En vérité Toshinao ne souhaitait pas que Naoki, son fils aîné, prenne sa succession car ce dernier avait refusé de l'écouter et d'exécuter sa volonté. Cependant, le vieil homme avait trouvé la mort avant de modifier ses dispositions relatives à sa succession et Naoki s'était donc retrouvé à la tête de Kururi contre la volonté de feu son père. D'ailleurs, sur son lit de mort, ses dernières paroles avaient été : « après mon décès, ma maisonnée n'est-elle pas vouée à l'extinction ? » 「われ死しなば、わが家はほろぶべきか」<sup>32</sup>. Une fois seigneur de Kururi, Naoki va faire table rase de la politique de son père et écarter tous les anciens vassaux les plus loyaux, les forçant à prendre leur retraite. Dans ces conditions, Hakuseki qui aurait normalement dû prendre la succession de son père au service de Naoki, se trouve évincé en 1677 par le jeune seigneur, désireux de se débarrasser de l'influence de la maisonnée Arai<sup>33</sup>.

Ainsi, la famille Arai tombe au rang de guerrier sans attache. En outre, Naoki adresse une missive au shogun ainsi qu'à l'ensemble des seigneurs du pays dénonçant la maisonnée Arai afin que ses membres ne puissent plus trouver d'employeur à l'avenir (*Hōkōgamae* 奉公構), les plaçant définitivement au banc de la classe guerrière<sup>34</sup>.

Dès sa plus tendre enfance, Hakuseki est connu comme étant un individu brillant. Devenu un guerrier sans attache à l'âge de 21 ans, il se met à fréquenter activement le milieu intellectuel d'Edo. Il y reçoit diverses propositions de mariage et d'adoption. C'est dans ce contexte que l'on peut voir s'exprimer le plus clairement sa conscience identitaire de guerrier.

Par exemple, un beau jour Suminokura Ryōnin 住倉 (角倉) 了仁 (1594-1681), une connaissance de son père anciennement au service du fils d'Oda Nobunaga, Nobukatsu 信雄 (1558-1630) et fréquentant également le seigneur Toshinao, lui apprend qu'il a parmi ses relations un riche marchand qui cherche à marier sa fille à un guerrier et à adopter son gendre<sup>35</sup>.

Cependant, Hakuseki rejette cette proposition, justifiant ainsi sa décision :

---

<sup>30</sup> NAKAJIMA Ryōichi 中島亮一, « Sō Shiseki no bijutsu to shisō -Arai Hakuseki ga maita jitsugaku no tane» 「宋紫石の美術と思想-新井白石が播いた実学の種-」, *Bunka* 『文化』, n°14 (1991), p. 62-63.

<sup>31</sup> MIYAZAKI Michio 宮崎道生, « Arai Hakuseki » 「新井白石」, *Nihon daihyakkazensho* 『日本大百科全書』, Tokyo, Shōgakkan, 2001.

<sup>32</sup> ARAI Hakuseki, *op.cit.*, p. 65-66.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 65-66.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 67-69.

« On ne peut pas se détourner de la « Voie du tir à l'arc » [*yumiya no michi*] transmise par son père et son grand-père et devenir le successeur d'une famille de marchands simplement parce que l'on ne trouve pas de seigneur à servir, alors même que l'on a vu le jour dans une maisonnée guerrière »<sup>36</sup>

「武士の家に出てつかふる事のかなはざる故に候ものを、我身に及びて、おやおうちの取伝へ給ひし弓矢の道をすてて、商人の家つぐべしとも思ひ候はず。」

La Voie du tir à l'arc est un art martial réservé aux guerriers de rang supérieur car sa pratique nécessite de posséder le privilège de monter à cheval. Ainsi, Hakuseki juge avilissant pour un guerrier faisant comme lui partie de l'élite d'entrer dans une maisonnée de roturiers, quand bien même il appartient désormais à la catégorie des guerriers sans attache.

Lorsqu'il apprend à son père qu'il a refusé cette union, celui-ci est soulagé<sup>37</sup>. On devine ici la réticence des guerriers à abandonner leur statut pour de l'argent même si cela les condamne à vivre dans la pauvreté.

Par la suite, une connaissance conseille à Hakuseki de s'engager dans la voie de la médecine car d'une part il s'agit d'un statut respecté dans la société, et d'autre part parce qu'il pense que le talentueux Hakuseki est capable de devenir un médecin de renom. À l'époque d'Edo, les médecins doivent être capables de lire les ouvrages de médecine rédigés en chinois et imprégnés de la pensée confucianiste. C'est pourquoi les grands médecins sont pour la plupart des érudits confucéens<sup>38</sup>. Hakuseki étant particulièrement brillant dans les études chinoises, il paraissait naturel qu'il embrasse une carrière de médecin. De plus, cette occupation lucrative aurait pu lui permettre de subvenir aux besoins de son père vieillissant. Pourtant, contre toute attente le jeune homme refuse, par manque d'intérêt pour cette discipline, et également par crainte de commettre des erreurs médicales<sup>39</sup>.

Nous verrons par la suite, en analysant les cas de Tadano Makuzu et Takizawa bakin, que le fait de devenir médecin constituait une porte de sortie pour les guerriers tombés au rang de *rōnin* et acculés à la misère.

La troisième proposition se dessine lorsque Hakuseki se lie d'amitié avec un

---

<sup>36</sup> ARAI Hakuseki, *op. cit.*, p. 68-69.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>38</sup> KUMANO Hiroko 熊野弘子, « Edozenki ni okeru Chūgoku isho no juyō to ishazō » 「江戸前期における中国医書の受容と医者像」, *Higashiajia bunka kōshō kenkyū* 『東アジア文化交渉研究』, n°3 (2010), p. 161.

<sup>39</sup> ARAI Hakuseki, *op. cit.*, p. 69-70.

camarade d'école, fils cadet d'un riche marchand du nom de Kawamura Zuiken 河村瑞賢 (1618-1699).

Zuiken, qui est à l'origine issu de la petite paysannerie, a fait fortune dans la vente de bois et dans les transports fluviaux et maritimes. Le shogunat lui confie également des travaux d'aménagement des voies fluviales autour d'Osaka. À la fin de sa vie, en récompense de ses bons et loyaux services, il est élevé au rang de vassal supérieur du shogun, ce qui assure pour sa descendance le statut de vassaux shogunaux<sup>40</sup>.

Repérant le potentiel de Hakuseki, Zuiken lui propose d'épouser sa petite-fille, la fille de son fils aîné décédé, et de devenir son gendre adoptif. Il lui propose également de lui acheter une maison d'une valeur de 3 000 *ryō* afin qu'il puisse se consacrer à ses études.

Cependant, pour Hakuseki, accepter cette proposition lui rappelle l'allégorie de la blessure du serpent. La blessure infligée au serpent lorsqu'il est encore petit est sans gravité ; cependant elle va grandir avec lui et une fois que ce dernier atteindra l'âge adulte elle sera comme une plaie béante. Au moment où Hakuseki reçoit cette offre, il est encore inconnu et pauvre, aussi le coup porté à son honneur sera de faible ampleur. Cependant, s'il devient par la suite un savant réputé, le préjudice sera énorme et il sera considéré par tous comme un parvenu entretenu par un père adoptif issu de la rotture. C'est pourquoi il décide de la refuser<sup>41</sup>.

Ainsi on comprend que, même si sa famille n'est plus en mesure de servir de nouveau un seigneur, Hakuseki considère toute union avec une maisonnée marchande comme une blessure faite à son honneur de guerrier.

On perçoit également derrière les propositions reçues par le jeune homme le désir d'élévation sociale des marchands qui cherchent par tous les moyens à créer des unions avec des maisonnées guerrières, même déchues, afin de bénéficier du rayonnement qu'offre le statut de guerrier.

En 1679, comme le craignait Tsuchiya Toshinao, le fief de son fils Naoki est confisqué par le shogunat. L'interdiction faite aux Arai de servir un nouveau seigneur est alors levée. Cela ouvre la voie pour l'ambitieux et brillant Hakuseki, alors âgé de 26 ans, à une carrière de conseiller confucéen auprès du seigneur de Koga 古河, Hotta Masatoshi 堀田正俊 (1634-1684), occupant alors la fonction de « grand ancien » (*tairō*) dans le gouvernement du shogun Tsunayoshi.

Cependant, quelques années plus tard, le malheur frappe à nouveau Hakuseki

---

<sup>40</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Kawamura Zuiken » 「河村瑞賢」.

<sup>41</sup> ARAI Hakuseki, *op.cit.*, p. 70-72.

qui perd son père puis son seigneur, assassiné par le jeune-ancien (*wakadoshiyori* 若年寄) Inaba Masayasu 稲葉正休 (1640-1684) dans l'enceinte du château d'Edo.

On ne connaît pas réellement la raison de cet incident mais quoi qu'il en soit, Masanaka, le fils aîné de Masayasu, prend la succession de son père mais son fief est déplacé une première fois à Yamagata, au nord du pays, en 1685, puis une seconde fois à Fukushima, en 1686, deux territoires éloignés et pauvres en ressources. La famille Hotta ne tarde pas à connaître d'importantes difficultés financières qui vont se répercuter sur leurs vassaux dont les salaires vont être considérablement réduits, voir supprimés<sup>42</sup>. Dans son autobiographie *Hakuseki* nous livre le fond de sa pensée alors qu'il subit de plein fouet les conséquences des difficultés de son fief :

« En ces temps, si je m'obligeais à demeurer auprès de mon seigneur c'était essentiellement dans le but de nourrir ma femme et mon enfant car j'exerçais mon service sans aucune conviction. Je me disais que si j'avais davantage de temps libre, j'aurais pu me consacrer à l'étude des classiques chinois.»<sup>43</sup>

「かゝる時に至りて、はなれ去るべき事にあらずとおもひしかば、わづかに妻孥の餓をまぬかるゝのみにて、心にもあらぬつかへにしたがひみたりけれど、いとま多かる身なりしかば、この時にこそ経史の類をも渉獵せし事はありつれ。」

Ce passage nous laisse entrevoir le doute dans lequel Hakuseki est plongé à ce point de son existence quant aux perspectives d'avenir.

Dans la suite de ses mémoires il se plaint en outre de sa condition de vassal :

« La pauvreté étant le lot commun des guerriers, c'est quelque chose que je peux endurer. Cependant, lorsque l'on est au service d'un seigneur, les obligations augmentent avec la charge de travail et finalement la fortune finit par s'épuiser, tout comme l'énergie »<sup>44</sup>

「貧は士の常などいふ事あれば、私の事においては、いかにも堪へ忍びしかど、つかへにしたがふ身には、そのほどにつけて、なすべき事ども多ければ、つひには財尽き、力窮まり」

---

<sup>42</sup> FUJIKATA Hiroyuki 藤方博之, « Kōki Hottashi kashindan ni okeru engumi teatekin ni tsuite » 「後期堀田氏家臣団における縁組手当金について」, *Sakura shishi kenkyū* 『佐倉市史研究』, n°20 (2007), p. 28.

<sup>43</sup> ARAI Hakuseki, *op.cit.*, p. 73.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 73.

Comme nous l'avons souligné dans notre introduction, les dépenses inhérentes à la condition de guerrier sont extrêmement importantes et même un samouraï servant son seigneur finit par voir sa fortune s'épuiser en remplissant ses obligations statutaires. Cependant, comme l'a souligné Hakuseki, être vassal garantit tout de même un revenu minimum permettant de se nourrir et de subvenir aux besoins de sa famille.

C'est cependant le seul mérite que Hakuseki reconnaît à cette fonction. Hésitant à quitter son seigneur, il demande conseil à ses collègues qui tentent tous de le persuader de demeurer au service du fief. Hakuseki rapporte leurs arguments dans son autobiographie :

« Grâce au revenu en riz, tu sais que tu ne mourras jamais de faim. Mais si tu abandonnes ta rente et quittes ton seigneur alors que tu n'as déjà plus un denier, tu seras acculé à la famine du jour au lendemain. Comment nourriras-tu ta jeune épouse et ta fille en bas âge ? »<sup>45</sup>

「禄米あれば、餓ゑて死するまでの事はあらず。かくまで財力つきはてし人の、禄をも辞して去らむには、一日の餓をすくふべきたすけもあらず。...わかき妻、をさなき子どもをば、いかにし給ふべき」

Hakuseki se trouve ainsi face à un dilemme : d'un côté devenir *rōnin* offre une liberté de mouvement ainsi que des possibilités d'ascension sociale ; mais d'un autre, cette condition expose également à des risques majeurs comme la dispersion de la famille et surtout la disette. Cependant, même si le vassal possède la sécurité d'une rente fixe, il est forcé de vivre dans la pauvreté et de servir son seigneur à temps plein, ce qui ne lui laisse aucun loisir d'étudier.

Finalement, Hakuseki fait le choix de quitter la famille Hotta en déclarant que ses amis « étaient incapables de mesurer l'ampleur de son ambition »<sup>46</sup> 「我がこゝろざしのほどは見ゆべき事ぞかし」.

Hotta Masanaka tente de le retenir en envoyant son ancien, un certain Ōtagaki 太田垣, pour le persuader de rester mais il est contraint de le laisser partir en automne 1691. Hakuseki a alors 35 ans et sa femme vient de mettre au monde son fils aîné, Meikei 明卿 (1691-1741)<sup>47</sup>.

Il se retrouve donc à nouveau guerrier sans attache et s'installe avec son épouse et ses deux enfants au temple Kōtokuji 高德寺 à Nakano (où se trouve sa seconde

---

<sup>45</sup> ARAI Hakuseki, *op.cit.*, p. 73.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 74.

sépulture) puis près du Honganji d'Asakusa (Asakusa Honganji 浅草本願寺) à Edo, en se servant de ses relations avec l'école Ikkō.

Si Hakuseki fait le choix d'aller contre l'avis de ses amis et de son seigneur, c'est parce que d'une part il sait qu'il pourra compter sur la fraternité religieuse de la secte Ikkō et que d'autre part il a confiance en sa capacité de devenir un érudit fameux<sup>48</sup>.

Néanmoins ses débuts vont être difficiles. Il va heureusement pouvoir compter sur l'aide du seigneur de Sano 佐野, Hotta Masataka 堀田正高 (1667-1728), fils cadet de son ancien *daimyō* et également disciple de Hakuseki, qui décide de lui verser une allocation en riz afin qu'il puisse être en mesure de nourrir sa famille et se consacrer à l'étude. Grâce à cette rente, il déménage à l'est d'Edo et son école gagne en popularité avec un nombre croissant de disciples<sup>49</sup>.

La carrière de Hakuseki va réellement débiter lorsqu'en 1693 Kōriki Tadahiro 高力忠弘 (1648-1696), vassal et proche du seigneur de Kōfu 甲府, Tokugawa Tsunatoyo 徳川綱豊 (1662-1712), lui-même petit-fils du 3e shogun Iemitsu, demande au maître de Hakuseki, Kinoshita Jun.an 木下順庵 (1621-1699)<sup>50</sup> de lui recommander un de ses disciples.

Jun.an recommande Hakuseki, alors âgé de 37 ans, mais trouve à redire quant au salaire de 30 *nin buchi* 人扶持<sup>51</sup> qu'il juge trop faible. Il négocie avec le fief de Kōfu en prétextant qu'aucun de ses élèves n'a jamais été employé avec un revenu aussi bas. Finalement, grâce à son maître Hakuseki entre au service de Tsunatoyo avec une rente fixe de 40 *nin buchi*<sup>52</sup>, sans savoir que cette opportunité le conduirait quelques années plus tard à devenir le conseiller du shogun.

En effet, en 1704 Tsunatoyo est finalement adopté par Tsunayoshi et s'installe dans le pavillon réservé à l'héritier shogunal, le Nishi-no-maru du château d'Edo. Cinq ans plus tard, Tsunatoyo devient le 6e shogun Ienobu. La maisonnée Arai va désormais servir le shogun en tant qu'homme de la bannière.

La lignée de Hakuseki va s'éteindre au moment du décès inopiné de son arrière-petit-fils Shigeyoshi 成美, âgé de 23 ans à peine, en 1794. Cependant, la maisonnée Arai

---

<sup>48</sup> ARAI Hakuseki, *op.cit.*, p. 75.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>50</sup> Savant confucéen né à Kyoto. Il devient le conseiller du 5e shogun Tsunayoshi à l'âge de 62 ans en 1682. Il est également connu pour avoir été le maître d'Arai Hakuseki. Il a formé un grand nombre de disciples, s'étant pour la plupart illustrés au sein des administrations du shogunat et des fiefs. En récompense, il fut autorisé à créer une école confucianiste du nom de Kimon 木門 à Edo. (Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Kinoshita Jun.an » 「木下順庵」.)

<sup>51</sup> *Nin-buchi* : allocation calculée à partir de la quantité théorique de riz consommée par une personne en une année. 30 *nin buchi* équivaut à la quantité théorique de riz consommée par trente personnes en un an et représente donc un revenu permettant de pourvoir aux besoins de trente personnes.

<sup>52</sup> ARAI Hakuseki, *op.cit.*, p. 78-81.

va être capable de se maintenir jusqu'à l'ère Meiji grâce à l'adoption d'un fils issu de la famille d'homme de la bannière Ogasawara 小笠原<sup>53</sup>.

On peut conclure à partir de cette analyse que Hakuseki a certes eu de la chance dans sa carrière mais qu'il a aussi et surtout su se montrer opportuniste et ingénieux afin de la faire décoller. Il aurait été sans doute plus facile pour lui de se faire adopter par une riche maisonnée marchande plutôt que de vivre dans la misère durant de nombreuses années en guettant les opportunités. Cependant, il a préféré faire le choix de conserver son statut guerrier en dépit des souffrances auxquelles il s'exposait.

Pour oser quitter son seigneur après avoir connu les tourments de la condition de guerrier sans attache pendant sa jeunesse, il est certain que Hakuseki possédait une grande confiance en ses capacités intellectuelles. Cependant, il n'a jamais cédé à la tentation d'abandonner son statut de guerrier dans le but de mener une vie plus aisée, ce qui nous indique combien il tenait à ce statut, combien il était fier de son identité guerrière.

## 7-2. La conscience de l'identité guerrière chez les femmes : Tadano Makuzu et *Les contes anciens (Mukashi banashi むかしばなし)*

Nous voudrions à présent nous intéresser à la manière dont la conscience d'appartenir à une élite sociale se manifeste chez les femmes de la classe guerrière à l'époque d'Edo en prenant appui sur les *Contes anciens (Mukashi-banashi むかしばなし)*<sup>54</sup>, écrits par Tadano Ayako 只野綾子 (née Kudō, 1763-1825) sous le nom de plume Tadano Makuzu 只野真葛.

Makuzu a commencé à attirer l'attention du monde académique japonais en tant que femme de la classe guerrière d'Edo après la parution de l'article d'Ogura Hiroshi 小倉博 « Tadano Makuzu »<sup>55</sup> en 1933, ainsi que de l'ouvrage biographique de Nakayama Eiko, *Tadano Makuzu* en 1936<sup>56</sup>. Par la suite, avec le développement des idées féministes après la seconde guerre mondiale, elle a été érigée au rang de « pionnière de la libération des femmes » (*josei kaihō no senkusha* 「女性解放の先駆者」)<sup>57</sup> et a fait l'objet de nombreux travaux de recherches influencés par la pensée féministe et l'histoire des

<sup>53</sup> ŌTA Saijirō 太田才次郎, *Kyūbunshōroku* 『旧聞小録』, 1939, publié par Ōta Saijirō, p. 15-16.

<sup>54</sup> TADANO Makuzu 只野真葛, « Mukashibanashi » 「むかしばなし」, dans la collection *Bakin shokan shūsei* 『馬琴書簡集成』, dirigée par SHIBATA Mitsuhiro 柴田光彦, vol. 1, Tokyo, Yagishoten, 2002.

<sup>55</sup> OGURA Hiroshi 小倉博, « Tadano Makuzu » 「只野真葛」, *Sendai kyōdo kenkyū* 『仙台郷土研究』, Sendai, Sendai kyōdo kenkyūkai, 1933.

<sup>56</sup> NAKAYAMA Eiko 中山栄子, *Tadano Makuzu* 『只野真葛』, Sendai, Auto édition, 1936.

<sup>57</sup> SEKI Tamiko 関民子, *Tadano Makuzu* 『只野真葛』, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 2008, p. 1.

femmes<sup>58</sup>. Un des ouvrages les plus importants concernant Makuzu est *Thinking Like a man : Tadano Makuzu*<sup>59</sup> rédigé par l'historienne Bettina Gramlich-Oka en 2006.

Il faut savoir qu'aucun des ouvrages de Makuzu n'a été publié de son vivant. Toutefois, le nom de plume de Tadano Makuzu était connu dans le milieu littéraire de la fin de l'époque d'Edo. En effet, vers la fin de sa vie, Makuzu a tenté de faire publier ses essais en faisant appel à l'aide de Takizawa Bakin, célèbre écrivain populaire. Cependant, à l'issue d'une longue correspondance, ce dernier décide d'interrompre toute relation avec Makuzu. Sans l'appui de Bakin, son entreprise de publication était vouée à l'échec. Toutefois, ayant eu vent du décès de Makuzu par l'intermédiaire du poète Ashibe Tazumaru 芦辺田鶴丸 (1759-1835), Bakin décide d'inclure le nom de Makuzu ainsi que la liste de ses ouvrages à la fin de son célèbre roman fleuve, la *Légende des huit chiens de Satomi (Nansō Satomi Hakkenden kanketsuhen 南総里見八犬伝)*. C'est grâce à cette mention que le nom de Makuzu va être connu parmi les lettrés de la fin d'Edo<sup>60</sup>.

Les *Contes anciens* auquel nous allons nous intéresser dans le cadre de cette étude n'est pas l'ouvrage du même nom composé de six fascicules (*maki* 巻) mais une lettre envoyée par Makuzu à Bakin en 1819 et intitulée de la sorte en référence à son manuscrit.

Dans cette correspondance où elle présente ses ancêtres et l'origine de sa famille, il est possible de mesurer sa fierté d'appartenir à une maisonnée guerrière. Le destinataire, Takizawa Bakin, qui fera l'objet de notre quatrième partie, est quant à lui un ancien vassal de la famille Matsudaira qui a pour ambition de réintégrer la classe des guerriers. Ainsi, loin de mépriser cette attitude de Makuzu, il comprend et partage son sentiment d'appartenance à une élite sociale.

Makuzu vient en effet d'une famille illustre puisque son père, Kudō Heisuke 工藤平助 (1734-1801), était un célèbre médecin au service de la famille Date, seigneurs de Sendai. Ayant été autorisé à ouvrir son cabinet médical à l'extérieur de la résidence du fief à Edo, Heisuke compte parmi ses patients différents *daimyō*, spécialistes des études hollandaises et guerriers venus de tout le pays. Grâce à ses nombreuses fréquentations, il est au fait de la situation internationale et notamment de l'avancée des Russes à Ezo (aujourd'hui Hokkaido). Il publie en 1781 une étude intitulée *Réflexion sur les rumeurs à propos de la Russie (Akaezo fūsetsu-kō 赤蝦夷風説考)* dans laquelle il met en avant la défense à adopter dans le nord du pays pour contrer les étrangers. Le conseiller

---

<sup>58</sup> On peut citer parmi les historiennes qui se sont intéressées à Makuzu Shiba Keiko 柴桂子, Suzuki Yoneko 鈴木よね子, Honda Kazuko 本田和子, Seki Tamiko 関民子 ainsi que le chercheur Ōguchi Yūjirō 大口勇次郎.

<sup>59</sup> GRAMLICH-OKA Bettina, *Thinking like a man: Tadano Makuzu*, Brill, Leiden, 2006.

<sup>60</sup> SEKI Tamiko, *op.cit.*, p. 208.

shogunal Tanuma Okitsugu 田沼意次 (1719-1788) va s'inspirer de cet ouvrage pour concevoir son projet d'exploration des terres d'Ezo à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>61</sup>.

Heisuke a vu le jour dans une famille de médecins des Tokugawa de Kii 紀伊, les Nagai 長井 ; il est par la suite adopté par les Kudō 工藤, médecins du seigneur de Sendai. Cependant, à l'origine les Nagai n'étaient pas des médecins mais des guerriers de haut rang du fief de Kii<sup>62</sup>.

Makuzu possède donc un double héritage, avec d'un côté des ancêtres naturels, avec lesquels elle est liée par le sang, et de l'autre ceux de la maisonnée adoptive de son père, dans laquelle elle a vu le jour. Dans sa lettre, elle prend le soin d'expliquer cela à Bakin :

« Mon père, Kudō Hei[suke], est le troisième fils d'un médecin du nom de Nagai Daian, vassal du seigneur de Kii. Mon arrière-arrière-grand-père, Nagai Shirōzaemon, était un daimyō de la province de Harima. Cependant, il fut attaqué par les troupes de Hideyoshi et se trouva dépossédé de son château et de ses terres. »<sup>63</sup>

「真葛が父なる工藤平(助)ことハ、紀州公の御内なる、長井大庵と云医の三男に候ひし。此長井家の高祖は、播州の城主長井四郎左衛門と名乗し大名に候ひしを、かの豊臣公にせめられて、城も領地もうしなひ侍りつれ。」

Les généalogies de l'époque d'Edo étant souvent enjolivées, voire totalement inventées<sup>64</sup>, nous nous sommes penchés sur l'histoire contée par Makuzu et avons pu attester de sa véracité : en effet, le seigneur de Noguchi 野口 du district de Kako 加古 dans la province de Harima (près de Kōbe), Nagai Shirōzaemon 長井四郎左衛門, a bien vu son territoire conquis par Toyotomi Hideyoshi en 1578<sup>65</sup>.

Selon notre auteur, au début de l'époque d'Edo, le fils de Shirōzaemon, soit l'arrière-grand-père de Makuzu, vivait toujours en ces lieux, malgré la chute de la forteresse de Noguchi, persuadé qu'il entrerait au service du nouveau gouvernement en tant qu'ancien seigneur de Kako. Cependant, lorsqu'il reçoit la visite d'envoyés du

---

<sup>61</sup> SUZUKI Michio 鈴木道男, « Hotta Masaatsu no hoppōtankyū to chōgaku, Masaatsu to Kudō Heisuke, Mogami Tokunai » 「堀田正敦の北方探究と鳥学 : 正敦と工藤平助・最上徳内」, Kokusaibunka kenkyūka ronshū 『国際文化研究科論集』, n°24, 2016, p. 16-19.

<sup>62</sup> TADANO Makuzu, *op.cit.*, p. 238.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 238.

<sup>64</sup> CARRE Guillaume, « Par-delà le premier ancêtre. Les généalogies truquées dans le Japon prémoderne (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles) », *Extrême-Orient Extrême-Occident*, n°32 (2010), Vincennes, p. 61-62.

<sup>65</sup> HOKYO Gyokuzan 法橋玉山, *Ehon Taikōki 3* 『絵本太閤記』, Tokyo, Kokushokankōkai, Tōkyō, 1917, p. 158-159.

shogunat, il se voit au contraire confisquer ses terres pour manquement à l'étiquette vis à vis des officiers du shogunat et est contraint de quitter sa province pour Osaka avec le statut de guerrier sans attache.

A l'époque de Daian, la famille, devenue très pauvre, déménage à Edo où il entame des études de médecine afin d'être en mesure de subvenir aux besoins de sa mère. Talentueux, il deviendra par la suite médecin du fief (*han.i* 藩医) au service des Tokugawa de Kii.

Pourtant, bien qu'ayant atteint une position confortable, Daian ne se départira jamais de son désir de réintégrer la classe guerrière, désir qu'il transmettra d'ailleurs à ses fils<sup>66</sup>.

On peut se demander pourquoi il souhaitait si fortement redevenir guerrier alors qu'il percevait un salaire convenable et qu'il bénéficiait d'une position stable et honorable au sein d'un fief.

Il existe peu de recherches concernant le statut de médecin à l'époque d'Edo. Selon le chercheur Ujiie Mikito 氏家幹人, ce statut aurait été considéré comme inférieur à celui de *bushi* dans la société guerrière. Cela viendrait du fait que le médecin portait jusqu'au milieu de l'époque un *kimono* avec de longues manches, lui valant le surnom de « manches longues (*chōshūsha* 長袖者) »<sup>67</sup>. Le mépris que ce surnom traduirait aurait son origine dans l'histoire de cette profession au Japon. À la cour de Heian durant l'époque ancienne, il existe deux familles occupant héréditairement la fonction de médecin au service de l'empereur, les Wake 和気 et les Tamba 丹波. Les médecins issus de ces maisonnées revêtent le même habit que les nobles et aucun signe ne les distingue donc de ces derniers. Cependant, à partir de l'époque Kamakura (1185-1333), des moines érudits ayant étudié dans les manuels de médecine chinoise vont commencer à exercer leur profession auprès du peuple : ce sont les moines médecins (*sōi* 僧医). Ils ont le crâne rasé et sont vêtus d'une soutane à manches longues. Ce style vestimentaire distinctif va être transmis à l'époque d'Edo où les médecins au service des guerriers continuent à porter « les longues manches », les distinguant des autres vassaux. En revanche, on note que dès le début de l'époque d'Edo les médecins de ville (*machi isha* 町医者) portent les mêmes vêtements que le peuple<sup>68</sup>.

Au début de l'époque d'Edo une nouvelle catégorie de médecins fait son apparition : il s'agit des médecins confucéens (*ju* 儒医). Il s'agit d'érudits ayant tiré profit

---

<sup>66</sup> TADANO Makuzu, *op.cit.*, p. 239-240.

<sup>67</sup> UJIE Mikihito 氏家幹人, *Edonoyamai* 『江戸の病』, Tokyo, Kōdansha, 2009.

<sup>68</sup> SUGAI Kiyomi 菅井清美, « Isha to sono ifuku » 「医者とその衣服」, *Kenritsu Nīgatajoshi tankidaigaku kenkyūkiyō* 『県立新潟女子短期大学研究紀要』, n°39 (2002), p. 2-3.

de leur connaissance du chinois et de la pensée confucianiste pour exercer en tant que médecins et tout comme les moines-médecins du moyen-âge, ils sont vêtus d'une soutane aux longues manches. Cette coutume va perdurer jusqu'au règne du 5e shogun Tsunayoshi qui ordonne aux médecins de ne plus se raser le crâne et d'adopter le style vestimentaire des guerriers<sup>69</sup>.

En acceptant de servir un seigneur, le médecin se trouve incorporé dans l'organisation vassalique : il porte les deux sabres ainsi qu'un nom de famille, tout comme les guerriers. Pourtant, dans les faits il reste méprisé par la société guerrière. Selon le *Yoshino zōshi*<sup>70</sup> de Mizuno Tamenaga 水野為長 (1751-1824), vassal de Matsudaira Sadanobu, les pages du shogun ne saluent pas les médecins du shogun lorsqu'ils les croisent au château<sup>71</sup>. Ainsi, en dépit des apparences, une forme de discrimination demeure à l'encontre des médecins évoluant dans la société guerrière, ce qui conduit certains d'entre eux à vouloir s'affranchir de cette position.

Le cas de Daian n'est pas isolé : par exemple, Hashimoto Sanai 橋本左内 (1834-1859), arrêté et exécuté lors de la grande purge de l'ère Ansei (*Ansei no taigoku* 安政の大獄) décrit dans son autobiographie, le *Keihatsuroku* 啓発録, sa frustration de ne pas pouvoir servir son seigneur, Matsudaira Yoshinaga 松平慶永 (1828-1890), le *daimyō* de Fukui 福井, à la manière des autres vassaux du fait de sa condition de médecin<sup>72</sup> :

« Hélas, que puis-je donc faire ? Ayant vu le jour dans une maisonnée de médecins, je suis contraint de me livrer à des arts vulgaires, sans pouvoir réaliser mes aspirations premières »<sup>73</sup>

「嗚呼如何せん、吾身刀圭(医師)の家に生まれ、賤技に局々として、吾初年の志を遂ぐる事を得ざるを。」

Pour en revenir à Daian, refusant de voir ses fils subir comme lui une discrimination sociale, il décide de leur faire porter le costume de guerriers et de leur

---

<sup>69</sup> YOSHIZAWA Nobuo 吉澤信夫, « Ikashika ichigen nigen ron no rekishiteki kenshō to gendaiteki igi (1) Zenshi : I wa sengyō kara no dappi to shinjidai e no mosaku » 「医科歯科一元二元論の歴史的検証と現代的意義(1)前史 : 「医は賤業」からの脱皮と新時代への模索」, *Shikagakuhō* 『歯科学報』, n°115 (2015), p. 55-57.

<sup>70</sup> Le *Yoshino zōshi* よしの冊子 est un ouvrage dans lequel Mizuno Tamenaga a recueilli les rumeurs, les opinions et les moeurs de son temps dans le but d'instruire son seigneur, Matsudaira Sadanobu 松平定信, sur les affaires du monde et de la société.

<sup>71</sup> UJIE Mikito, *op.cit.*, p. 106-110.

<sup>72</sup> YOSHIZAWA Nobuo, *op.cit.*, p. 65.

<sup>73</sup> HASHIMOTO Sanai 橋本左内, *Keihatsuroku* 『啓発録』 (1848), publié par Sano Toyotarō 佐野豊太郎, Tokyo, 1931, p. 10.

apprendre les arts martiaux au lieu de la médecine, discipline qui se transmet normalement de père en fils. À ce titre, il préfère ne pas informer son *daimyō* du fait qu'il possède une descendance apte à lui succéder, comme s'il préférerait voir sa famille devenir *rōnin* plutôt que de perpétuer une lignée de médecins.

Cependant, le seigneur finit par apprendre l'existence des fils de Daian. Lorsqu'il l'interroge sur la raison qui l'a poussé à ne pas désigner officiellement l'un de ses fils comme héritier, ce qui était pourtant obligatoire, Daian lui répond par cette plainte :

« Comme je vous l'ai déjà dit, l'arrière-grand-père de mon père était un seigneur respecté, châtelain de la province de Harima. Jusqu'à ma génération, tous les hommes de ma famille se sont consacrés aux arts martiaux. Cependant, bien que descendant légitime, j'ai été contraint de devenir un « manches longues » afin de nourrir ma famille et j'en éprouve un profond déshonneur, ainsi qu'une grande honte vis à vis de mes ancêtres. Je préfère voir mes fils devenir des guerriers sans attache car si mes descendants devaient servir éternellement en tant que médecin je ne pourrais plus penser à mes aïeux sans rougir. Je vous conjure donc de ne pas employer mes enfants en tant que médecins et de vous limiter au service de l'homme pitoyable que j'incarne. »<sup>74</sup>

「かねて申上しごとく、高祖は播州の一城主とあふがれ候ひし末の、父が代までハ、武を心にかけて候ひしを、其嫡々たる我代にいたりて、たつきの為長袖となり候だに、先祖の恥と歎かしくおもひ候を、よし子共等はらうゝの身と成り候とも、末々まで長袖となしきハめ候てハ、余り先祖へ対しめいぼくなく候まゝ、何卒ふがひなき我一代のミ、召つかはれ被下度。」

Tout comme Hakuseki, le père de Makuzu s'est vu proposer de devenir médecin afin d'échapper à la misère inhérente à la condition de guerrier sans attache. On peut supposer qu'il était courant à cette époque pour d'anciens guerriers de se lancer dans une carrière de médecin au service de familles seigneuriales, car cela leur conférait une position proche de celle des samouraïs. Il s'agissait d'une position à laquelle ne pouvaient prétendre ceux qui étaient issus de la roture.

Cette distinction particulière accordée aux médecins d'origine guerrière va de pair avec la possibilité qui était donnée aux plus talentueux d'entre eux de réintégrer la classe guerrière en tant que vassaux du shogun ou d'un seigneur. Il en allait par ailleurs de même pour les savants confucéens. On peut donc dire que ces deux professions, médecin et savant pour le compte du shogun ou d'un *daimyō*, constituaient une passerelle

---

<sup>74</sup> TADANO Makuzu, *op.cit.*, p. 240.

permettant aux guerriers sans attache les plus brillants de réintégrer la classe des samouraïs.

Cependant, comme il est possible de le mesurer à travers les exemples de Hakuseki et de Daian, si devenir médecin constituait en effet un tremplin vers le statut guerrier, cela était également considéré comme une disgrâce pour ces anciens samouraïs. C'est la raison pour laquelle Daian refuse que ses fils suivent ses traces et préfère les voir devenir *rōnin* plutôt que de mener leur existence dans le déshonneur.

Par chance, le seigneur comprend les sentiments qui animent Daian et décide d'employer son fils aîné Shirōzaemon en tant que samourai du fief. La famille Nagai réintègre ainsi la classe guerrière. En outre, le second fils de Daian, Zensuke 善助, devenu un archer expérimenté, entre par la suite au service des Shimizu-Tokugawa 清水徳川<sup>75</sup>. Toutefois, le fils cadet, Heisuke, le père de Makuzu, va être adopté par un confrère de Daian, Kudō Yasuyo 工藤安世 (1695-1755), devenant finalement médecin. Bien que cette fonction soit transmise de manière héréditaire au sein de la famille Kudō jusqu'à la restauration Meiji, Makuzu va hériter de la conscience identitaire de son père issu d'une maisonnée guerrière.

Makuzu clôture sa lettre en expliquant la raison pour laquelle elle fait part à Bakin de tous ces détails concernant ses ancêtres :

« Mon âme sera récompensée par ma dévotion envers mes ancêtres. Si j'écris ces mots c'est parce que je pense que par mon livre<sup>76</sup> j'aurai la possibilité de faire connaître mes ancêtres aux gens de ce monde, m'alignant ainsi sur leur volonté et leur prouvant que je souhaite dédier mon âme aux esprits de mon père et de nos aïeux. C'est une ode destinée à leurs esprits. Alors même que l'on ne peut interrompre le flot de la rivière Kako, pourquoi le nom de mes ancêtres devrait-il cesser de résonner ? »<sup>77</sup>

「遠つ祖の忠信を思ふ、真葛が念魂むなしからで、此書によりて、世にかゝることの有とも人にしられなば、いさゝかこゝろざしをつぎて、父祖の亡霊にたむけんとおもふしるしともならんかとおもふが故也。亡霊に手むくるうた。賀古川のながれ絶せぬものならバ、やはか祖の名のひゞかざるべき」

Makuzu projette à cette époque de faire paraître un essai intitulé *Pensées*

---

<sup>75</sup> SEKI Tamiko, *op.cit.*, p. 18.

<sup>76</sup> Makuzu fait ici référence à l'ouvrage qu'elle est en train de rédiger, le *Hitori kangae* 『独考』 (pensées solitaires).

<sup>77</sup> TADANO Makuzu, *op.cit.*, p. 241.

*solitaires* (*Hitori kangae* 『独考』). Il s'agit d'une critique sociale soulevant divers problèmes, et l'auteur s'intéresse également à la question internationale, notamment l'avancée des Russes vers le Japon. Grâce à cet ouvrage, Makuzu entend restaurer le prestige de sa famille. Pourtant il ne sera publié qu'en 1936.

On peut identifier deux raisons ayant poussé Makuzu à écrire cet essai alors qu'elle est déjà relativement âgée pour l'époque. Il y a tout d'abord le décès de son père Heisuke, en 1800, à l'issue d'une longue lutte contre la maladie, et dont la mort va porter un coup aux finances de la famille Kudō. La seconde raison ayant mené à l'écriture de cet ouvrage est l'arrivée à Nagasaki en 1804 de l'ambassadeur russe Nikolai Rezanov (1764-1807) dans le but de solliciter un traité commercial avec le Japon. Le navire russe avait à son bord quatre naufragés japonais du fief de Sendai dont il assurait le rapatriement. Or, les Kudō, tout comme la belle-famille de Makuzu, les Tadano, sont originaires de Sendai et c'est un ancien collègue et ami de feu Heisuke, le médecin Ōtsuki Gentaku 大槻玄沢 (1757-1827), qui est chargé de mener l'interrogatoire des quatre pêcheurs recueillis par les Russes, aboutissant à la rédaction d'un traité intitulé *Etonnants récits d'une circumnavigation* (*Kankai ibun* 環海異聞) achevé en 1807.

Face à la réussite de Gentaku et à la renommée acquise par sa famille, les Otsuki, à la suite de cette publication, Makuzu décide de prendre la plume à son tour afin de perpétuer la mémoire de son père, avec l'espoir de redorer le blason familial, terni depuis la mort de Heisuke et la succession de son frère cadet Genshirō 源四郎<sup>78</sup>.

On pense que Makuzu a commencé à rédiger les *Pensées solitaires* après le décès de son époux, Tadano Iga 只野伊賀 (1763-1825), en 1812. Il sera achevé en 1817 alors qu'elle est âgée de 57 ans. Déterminée à le faire publier, elle le fait parvenir à Bakin en 1819 par l'intermédiaire de sa sœur cadette qui travaille dans la résidence du seigneur de Fukui à Edo<sup>79</sup>.

Après avoir lu son ouvrage, Bakin conseille cependant à Makuzu de ne pas le faire publier mais plutôt de le faire circuler sous forme manuscrite dans un cercle restreint car elle y aborde des sujets sensibles qui pourraient porter préjudice à sa famille<sup>80</sup>. Face à son refus opiniâtre d'abandonner son projet et sa détermination à faire publier son traité en mémoire de son père, Bakin décide de rompre tout lien avec elle, et son ouvrage ne

---

<sup>78</sup> SEKI Tamiko, *op.cit.*, p. 160-162. Il convient de rappeler que Heisuke est l'auteur d'un traité intitulé *Réflexions et rumeurs à propos de la Russie* et la question des Russes est aux yeux de Makuzu une problématique qui concerne sa famille.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 156.

<sup>80</sup> TAKIZAWA Bakin, « lettre à Makuzu, le 24e jour du 4e mois de la 12e année de Bunsei (1820) », (文政12年4月24日真葛書簡 *Bunsei ninen shigatsu nijūyokka Makuzu shokan*), dans la collection *Bakin shokan shūsei* 『馬琴書簡集成』, dirigée par SHIBATA Mitsuhiko, vol. 1, Tokyo, Yagishoten, 2002, p. 120.

sera donc pas publié.

Toutefois Bakin n'est pas insensible aux sentiments qui animent Makuzu, comme il le reconnaît dans l'une de ses correspondances : « Personne ne saurait rester indifférent face aux efforts que vous déployez au nom de vos ancêtres »<sup>81</sup> 「先祖の御名さへあらはさんとはげみ思し候事、たれかは感じ奉らざるべき」.

Même si on ne peut le généraliser à l'ensemble des femmes de la classe guerrière, on peut supposer, à travers l'exemple de Makuzu, qu'il existait des femmes dotées d'une forte conscience de l'identité guerrière ainsi que d'une perception exacerbée des liens du sang : en plus de vouloir honorer son père et ses aïeux, Makuzu considère sa maisonnée, les Kudō, comme les descendants des Nagai, seigneurs de Noguchi, et se définit comme l'héritière de cette lignée guerrière.

Cette constatation rejoint la conception de l'historien Yabuta Yutaka 藪田貫 selon laquelle « l'une des particularité des femmes de l'époque pré-moderne est le fait qu'elles sont porteuses de statut social » (「身分を纏った存在であることが近世女性の特徴のひとつ」)<sup>82</sup>, ce qui signifie qu'elles ne se départent jamais de la conscience de leur statut d'origine, même une fois mariées.

Sorai écrit d'ailleurs la chose suivante au sujet des épouses de guerriers dans *Seidan* :

« De nos jours, il est de coutume que l'épouse emporte avec elle son rang d'origine, sans se soucier du rang de la maisonnée de son époux, et qu'elle fasse des dépenses extravagantes, se montre d'une grande insolence [...]. Les conséquences d'un tel comportement sont désastreuses car l'épouse néglige les règles de la maisonnée, dilapide des sommes colossales, ce qui est extrêmement néfaste pour la famille. Ces choses se produisent lorsqu'une fille de noble de cour se marie avec un fils de *daimyō*, lorsqu'une fille de *daimyō* épouse un *hatamoto* ou encore un vassal de son père. Cela est désormais ancré dans les mœurs et même l'époux le plus avisé ne parvient plus à mettre un terme à ces conduites. »<sup>83</sup>

「今の代の風俗、夫の家の格には不構、その妻の親本の家格を夫の家に持行て、奢を恣にする事、以の外の事也。...其害甚しく、夫の家法を破り、物入莫大にして夫の身上以の外に悪敷なる。公家の娘大名へ嫁し、大名の娘御旗本へ嫁し、又我家中へ嫁するも、皆かくのごとし。此風作法の様に成て、志有夫も是を制する事ならず。」

---

<sup>81</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 120.

<sup>82</sup> YABUTA Yutaka 藪田貫 dir., *Mibun no nakano josei* 『身分の中の女性』, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 2010, p. 213.

<sup>83</sup> OGYU Sorai, *op.cit.*, p. 268-269.

Selon Sorai, il est devenu commun au milieu de l'époque d'Edo pour l'épouse de guerrier de conserver le train de vie de son statut d'origine, mettant ainsi en péril le devenir de la maisonnée de son mari. On le voit en effet chez Makuzu qui semble ne s'identifier qu'à la famille d'origine de son père et qui ne possède aucune considération pour la maisonnée de son mari, les Tadano.

### 7-3. Matsudaira Sadanobu et les enjeux de l'adoption à travers les *Propos d'un homme du monde*

*Propos d'un homme du monde* (*Uge no hito-goto* 宇下人言) est l'autobiographie de Matsudaira Sadanobu 松平定信 (1759-1829), seigneur de Shirakawa puis ministre du gouvernement shogunal de 1787 à 1793. L'analyse de cette source nous permettra d'aborder l'adoption en tant que manœuvre politique et ainsi que le rôle des femmes dans la société guerrière lorsqu'elles prennent un gendre pour époux.

Le père de Sadanobu, Tokugawa Munetake 徳川宗武 (1716-1771), est le second fils du 8e shogun Yoshimune. Ainsi, en tant que petit-fils de ce dernier, Sadanobu est considéré comme un héritier potentiel au poste de shogun. En effet, son oncle Ieshige, fils aîné de Yoshimune, est atteint d'une maladie neurologique qui pourrait l'empêcher d'exercer correctement ses fonctions de shogun<sup>84</sup>. Munetake, intelligent et avisé, incarne donc le candidat idéal pour prendre la succession shogunale dans l'esprit d'un grand nombre de vassaux.

En 1731, il se voit attribuer une résidence personnelle près de la porte Tayasu (*Tayasumon* 田安門) du château d'Edo et obtient le droit de fonder une branche cadette de la famille Tokugawa, éligible à la succession shogunale. Il s'agit des Tayasu-Tokugawa 田安德川<sup>85</sup>.

Cependant, Munetake ne sera jamais shogun en raison de la naissance d'Ieharu, fils d'Ieshige, en 1637. Considérant sa succession assurée, Yoshimune laisse sa place à Ieshige en 1645 et continue de diriger la politique du pays en tant que shogun retiré (*ōgosho* 大御所).

Néanmoins Munetake n'approuve pas le choix de son père. Après avoir tenté de dissuader Yoshimune de laisser son aîné accéder au pouvoir shogunal en soulignant

---

<sup>84</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Tokugawa Ieshige » 「徳川家重」.

<sup>85</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Tayasu Munetake » 「田安宗武」.

l'incompétence de ce dernier, il s'attire les foudres paternelles et est assigné à résidence pendant trois ans, de 1747 à 1749<sup>86</sup>.

Munetaka a eu six fils, dont les trois premiers sont morts prématurément. Les trois fils ayant atteint l'âge adulte sont Haruaki 治察 (1753-1774), Sadakuni 定国 (1757-1804) et Sadanobu. Sadanobu et son frère aîné Sadakuni vont tous deux être adoptés sur ordre du shogun Ieharu : en 1768, Sadakuni, âgé de 11 ans, devient l'héritier de Matsudaira Sadakiyo 松平定静 (1729-1779), seigneur de Matsuyama 松山<sup>87</sup>. En 1774, Sadanobu, âgé de 16 ans, épouse Minehime 峯姫 et devient le gendre adoptif du seigneur des Matsudaira-Ecchū-no-Kami, Matsudaira Sadakuni 松平定邦 (1728-1790)<sup>88</sup>. En vérité, on considère que ces deux adoptions ont été décidées par le conseiller shogunal Tanuma Okitsugu dans le but d'éloigner les descendants de Munetake et de provoquer l'extinction de sa lignée<sup>89</sup>.

En effet, le fils aîné de Munetake Haruaki étant dépourvu d'héritier, Sadakuni et Sadanobu n'auraient pas dû être envoyés à l'adoption, la succession de la maisonnée Tayasu-Tokugawa n'étant pas assurée. Cette décision prise par le shogunat tourmentera toujours Sadanobu, comme en témoignent ses mots dans *Propos d'un homme du monde* :

« Je crois que cela s'est produit lorsque j'avais environ 16 ans. J'ai été adopté par le seigneur Sadakuni. Au départ, la famille Tayasu-Tokugawa ne souhaitait pas cette adoption, mais les ministres du shogun de l'époque ont fait pression et cela s'est fait quand même. À ce moment-là, le seigneur Haruaki [frère aîné de Sadanobu, à la tête de la maisonnée Tokugawa-Tayasu] n'avait pas encore d'héritier, et on entendait dire qu'il ferait mieux de se retirer. Je ne peux pas faire le récit des raisons qui ont conduit à mon adoption car elles sont difficiles à exprimer. »<sup>90</sup>

「十六の年にかありけむ。定邦公の養ひとはなりたり。元と、此事は田邸にても望み給はずありけれども、其時の執政ら押しすゝめてかくはなりぬ。其頃治察卿にも未だ世子も持給はず侍れば、いとど御世つぎなきうちは如何あらんなど聞えけれどもさがたきわけありしこと此事は書きしるしがたし。」

---

<sup>86</sup> TAKAZAWA Noriharu 高澤憲治, *Matsudaira Sadanobu* 『松平定信』, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 2012, p. 2.

<sup>87</sup> *Tokugawajikki Kokushitaikei 15* 『徳川実紀 国史大系 15』, Tokyo, Keizaizasshisha, 1902-1905, p. 285.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 428.

<sup>89</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Matsudaira Sadanobu » 「松平定信」.

<sup>90</sup> MATSUDAIRA Sadanobu 松平定信, *Uge no hitogoto* 『宇下の人言』, 1816, publié par Matsudaira Sadaharu 松平定晴, 1928, p. 5.

Celui que l'on considère comme le responsable de cette adoption, Tanuma Okitsugu, est à l'origine un fantassin du fief de Kii ayant peu à peu gravi les échelons du pouvoir<sup>91</sup>. Lorsque Yoshimune est devenu shogun, Okitsugu est devenu un vassal shogunal en tant que page. Grâce à son talent, il parvient à devenir l'assistant d'Ieshige et est promu au rang de *daimyō* du fief de Sagara 相良 avec une rente de 10 000 *koku*. Mais son ascension ne s'arrête pas là : en 1785 il accède à la fonction d'ancien sous Ieharu et son revenu passe alors à 57 000 *koku*<sup>92</sup>.

Durant son règne, Yoshimune a fondé deux branches cadettes afin d'assurer la succession de la maisonnée Tokugawa : il s'agit d'abord des Tayasu, descendants de son second fils Munetake, dont Sadanobu est issu, puis des Hitotsubashi 一橋, descendants de son 4e fils Munetada 宗尹 (1721-1765). Cependant, suite à ses manœuvres dans le but de dérober le pouvoir à son frère aîné, Ieshige, Munetake a été écarté de la succession shogunale.

Cependant, un problème de succession va se poser à la mort du fils unique de Ieharu, Iemoto 家基 (1762-1779), décédé en 1779 à l'âge de 18 ans à peine. La maisonnée Tayasu étant en disgrâce, c'est le petit-fils de Munetada de la famille Hitotsubashi, Ienari, qui va être choisi pour devenir le 11e shogun, grâce à l'appui des Tanuma.

La maisonnée Tanuma possède des liens forts avec la famille Hitotsubashi : dès 1726, Okinobu 意誠 (1721-1774), frère cadet d'Okitsugu, devient page de Hitotsubashi Munetada ; en 1759 il est finalement promu au rang d'ancien<sup>93</sup>. Lorsqu'Ienari devient l'héritier du shogun, Okitsugu reçoit 10 000 *koku* supplémentaires qui viennent s'ajouter à sa rente, en récompense de son soutien dans cette entreprise<sup>94</sup>.

L'accession d'Ienari au pouvoir shogunal a été rendue possible par le fait qu'il n'existait plus d'héritier dans la maisonnée Tayasu puisque les deux frères Sadakuni et Sadanobu avaient été envoyés à l'adoption alors même que leur aîné, Haruaki, n'avait pas encore d'héritier. Ces deux adoptions souhaitées par Tanuma ont donc permis la victoire du clan Hitotsubashi et l'extinction de la maisonnée Tayasu à la mort de Haruaki, en 1774. Sadanobu est au fait de cela et c'est pourquoi il nourrit une grande rancœur à l'égard d'Okitsugu qu'il juge responsable de l'extinction de sa lignée<sup>95</sup>.

---

<sup>91</sup> YAMADA Tadao 山田忠雄, « Tanuma Okitsugu no seiken dokusen o megutte » 「田沼意次の政権独占をめぐる」, *Shigaku* 『史学』, n°44 (1972), p. 100.

<sup>92</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Tanuma Okitsugu » 「田沼意次」.

<sup>93</sup> YAMADA Tadao, *op.cit.*, p. 102.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>95</sup> YAMADA Tadao, *op.cit.*, p. 100.

Pour en revenir à l'adoption de Sadanobu, une fois celle-ci décidée, Harusato, frère de Sadanobu, rapporte à ce dernier les paroles de feu leur père, Munetake, prononcées à l'intention de Sadakuni (son 5e fils) lors de son adoption par le seigneur de Matsuyama, Matsudaira Sadakiyo en 1768, suite à son mariage avec sa fille Tetsu 鉄 (1761-1780) :

« C'est grâce à O-Tetsu que vous allez devenir le fils adoptif de cette famille. Ainsi, il ne faut pas se montrer froid et distant à son égard. Ce sera une grande félicité si elle parvient à vous donner un fils. Si au contraire vous avez un fils avec une concubine, celui-ci n'héritera que de votre sang et la lignée de Sadakatsu sera perdue<sup>96</sup>. Le cas échéant, je le plaindrais grandement. Il est naturel de vouloir des petits-enfants liés par le sang, mais quant à moi je préfère vous voir adopter un héritier issu d'une branche cadette [des Matsudaira-Ecchū-no-kami] ayant des liens de sang avec Sadakatsu [dans le cas où il n'y aurait pas d'enfant mâle né de l'union avec O-Tetsu] plutôt que d'avoir un fils né d'une concubine qui perpétuera votre lignée. »<sup>97</sup>

「汝のかしこの子と為りしはお鉄あるが故也。されば此後お鉄に対しておろそかになすまじ。お鉄が腹に男子生れば幸の至り也。妾腹の男子出来てそれに其家を伝ふれば定勝の血脈はたゆるといふべし。如何計りか気の毒に思ひ侍る也。人は孫をみたきといふは凡の情なれども、われは不肖の孫見むよりは末家又は血脈相当の家より養子して汝があとは絶え侍る様になしたき。」

Par ce témoignage, il est possible d'entrevoir la place importante accordée à la fille en tant qu'épouse du gendre adoptif mais également en tant que moyen de perpétuer le sang de la lignée en cas d'absence d'héritier masculin. Les règlements shogunaux se focalisent sur l'adoption agnatique et ne touchent guère à la question de l'adoption du gendre. Pourtant on observe dans le cas présent que les guerriers considèrent que le sang est bel et bien transmis par l'intermédiaire de la fille : en ce sens, l'adoption du gendre est vue comme une seconde manière de perpétuer la lignée au sein des familles guerrières.

Sadakuni étant le petit-fils du 8e shogun, son statut est théoriquement supérieur à celui de Sadakatsu. Pourtant, dans cet extrait on voit Munetake enjoindre son fils Sadakuni à avoir un fils avec son épouse Tetsu afin de perpétuer la lignée de Satakatsu, c'est-à-dire de sa maisonnée adoptive. On comprend donc ici l'importance de la préservation du sang au sein des familles guerrières, même si cette continuité des liens

---

<sup>96</sup> La lignée de Sadakatsu désigne ici la famille Matsudaira-Ecchū-no-kami fondée par Hisamatsu Sadakatsu, demi-frère de Ieyasu au début du XVIIe siècle.

<sup>97</sup> MATSUDAIRA Sadanobu, *op.cit.*, p. 6.

consanguins doit passer par la fille.

Malheureusement, Sadakuni et Tetsu n'auront pas d'enfant et c'est finalement un fils issu d'une concubine qui héritera de la maisonnée, mettant ainsi un terme à la lignée de Sadakatsu. L'union de Sadanobu avec Mine s'avèrera elle aussi stérile puisque la jeune fille décédera quelques années après leur union, en 1781. Sadanobu épousera en secondes noces Haya 隼 (?-?), fille de Katō Yasutoki 加藤泰候 (1760-1787), seigneur du fief d'Iyo-Ōzu 伊予大洲, et ensemble ils auront un fils, Sadanaga 定永 (1791-1838), qui héritera de Sadanobu<sup>98</sup>.

Finalement, en dépit de l'injonction paternelle, Sadakuni et Sadanobu vont échouer à perpétuer la lignée de leurs maisonnées adoptives qui vont toutes deux s'éteindre après leur adoption.

Pour en revenir au cas de Sadanobu, au moment où celui-ci s'apprête à rejoindre la famille Matsudaira afin de concrétiser son adoption, son frère Harusato tombe brusquement malade. Au vu de la situation, Ōya Masatomi 大屋昌富 (1713-1793), l'ancien (*karō*) de la maisonnée Tayasu-Tokugawa, consulte Inaba Masaakira 稲葉正明 (1723-1793), chambellan (*sobashū* 側衆) du shogun au sujet de l'adoption de Sadanobu. Ce dernier lui dit qu'en cas de décès de Harusato, l'adoption sera annulée afin que Sadanobu puisse hériter de la maisonnée paternelle. Rassuré quant à l'avenir de sa famille, Harusato s'éteint paisiblement le 8<sup>e</sup> mois de l'année 1774.

Hōren.in 宝蓮院 (1721-1786), veuve de Munetake et mère de Harusato, tombe à son tour gravement malade cette année-là, et, inquiète pour le devenir de la maisonnée Tayasu, elle adresse à Sadanobu les propos suivants<sup>99</sup> :

« Si cette famille s'éteint, comment pourrais-je m'expliquer face au seigneur Munetake ? Envoyer Masamaru [Sadanobu] dans la maison Hisamatsu [Matsudaira] était contraire à notre intention/désir dès le départ, mais Harusato, nos vassaux et moi-même, nous nous sommes laissés bernés par les intrigues du ministre [Tanuma]. Mais si notre famille disparaît, il ne servira à rien de tenter de nous justifier. Quelle souffrance pour moi de voir le culte de nos ancêtres délaissé et nos vassaux dispersés et sombrer dans la famine ! »<sup>100</sup>

「此家此度断絶しなば、宗武公へ何といひ侍らん。賢丸を久松家へ養ひにやりしは元と心に成せざる事なれども執政邪路の計らいより詮方なく斯く為しなれども、之を許るしたるは我と治察と重臣也。断絶するときは如何に初の事言わけたらんとて何の甲斐も有

<sup>98</sup> TAKAZAWA Noriharu, *op.cit.*, p. 204.

<sup>99</sup> MATSUDAIRA Sadanobu, *op.cit.*, p. 7-9.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 8.

らん。其外先公の祭祀を絶つのみか下々も飢渴離散せば如何計りの苦しみならん。」

Comme on peut le comprendre à travers les lamentations de la veuve de Munetake, l'extinction de famille guerrière signifie également l'abandon du culte des ancêtres, qui représente un devoir de piété filiale. De la même façon, comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, l'extinction d'une maisonnée seigneuriale conduit les vassaux à devenir des guerriers sans attache.

L'adoption est un moyen d'éviter ces catastrophes mais en même temps elle n'est pas censée priver une maisonnée de son successeur, au risque de lui faire subir le même sort. A ce titre, il aurait été logique que l'adoption de Sadanobu soit annulée.

Néanmoins, en dépit de ce qui avait été convenu avec le chambellan du shogun, l'adoption est toujours d'actualité à la suite du décès du chef de la maisonnée Tayasu-Tokugawa. Sadanobu est donc contraint et forcé de prendre ses quartiers dans la résidence principale des Matsudaira-Ecchū-no-kami à Edo, délaissant sa propre famille sur le point de s'éteindre.

Les vassaux de la maisonnée Tayasu vont finalement trouver une solution en confiant en 1787 la gouvernance du fief à Tokugawa Narimasa 斉匡 (1779-1848), 5e fils du Hitotsubashi Harusada et frère cadet du 11e shogun Ienari<sup>101</sup>.

Pour résumer, l'étude du cas de Sadanobu nous permet de comprendre que la famille guerrière de haut rang privilégiait avant tout la continuité des liens du sang, quand bien même ce lien était transmis par la femme. Évidemment la transmission du sang par la lignée agnatique constituait la voie privilégiée mais l'on a pu voir que lors de l'adoption du gendre, le sang de l'épouse était considéré comme suffisant pour transmettre le caractère familial. De la même façon, la continuation du culte des ancêtres nous apparaît comme une préoccupation majeure des familles guerrières.

Pour finir, comme on en témoigne les passages cités des *Propos d'un homme du monde*, il apparaît que, bien qu'adopté par les Matsudaira, Sadanobu se considère toujours et avant tout comme le descendant de Yoshimune, et que son identité demeure attachée à la maison Tayasu avec laquelle il est lié par le sang, tout comme pour l'exemple précédent de Makuzu.

---

<sup>101</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Tayasuke » 「田安家」.

## Conclusion de la troisième partie

Dans ce chapitre, nous avons pu mettre en évidence quatre aspects fondamentaux entourant la question de l'adoption dans les maisonnées guerrières de l'époque d'Edo : il s'agit de la préservation du statut guerrier, du respect des ancêtres, de la continuité de la lignée et de la transmission des liens du sang par l'intermédiaire de la fille/épouse.

Nous avons vu que Hakuseki a refusé l'adoption proposée par un riche marchand, préférant demeurer un guerrier sans attache réduit à la misère mais susceptible de réintégrer un jour la classe des guerriers.

De son côté Makuzu déplore l'adoption de son grand-père Daian par une maisonnée de médecins alors que leurs ancêtres appartenaient à la classe guerrière.

Quant à Sadanobu, petit-fils de Yoshimune, son adoption décidée par le stratège Tanuma Okitsugu l'a empêché de devenir l'héritier des Tayasu, branche cadette des Tokugawa et de perpétuer sa lignée.

Ces trois personnages considèrent également la perte du statut guerrier ainsi que l'extinction de la lignée comme des événements inexcusables envers les ancêtres. Afin d'honorer la mémoire des aïeux, il est nécessaire de maintenir la continuité du sang au sein de la famille, même en cas d'adoption, et c'est pourquoi l'adoption du gendre doit être privilégiée en cas d'absence de successeur issu de la lignée agnatique.

Cette pratique constitue certes une adoption extérieure à la lignée, mais elle permet néanmoins la transmission du sang par l'intermédiaire de la fille. Le fait de privilégier cette adoption à une adoption extérieure simple (sans union avec la fille de la maisonnée) constitue une preuve de l'importance accordée aux femmes en tant que moyen de perpétuer la lignée consanguine.

Ainsi, dans les familles guerrières de l'époque d'Edo, si la fille ne peut prendre la succession de son père, en revanche elle peut servir de vecteur dans la transmission des liens consanguins en cas d'absence de fils. C'est pourquoi la présence d'une fille est cruciale pour la maisonnée lorsqu'il n'existe pas d'héritier masculin.

Dans cette partie nous avons pu observer le caractère confus et ambiguë de la définition de *dōsei* « même lignée », concept venu de Chine et importé au Japon à l'époque d'Edo par le biais du confucianisme. Finalement, incapables de saisir le sens de ce concept et surtout de l'appliquer à une réalité où il était bien souvent difficile de trouver un successeur agnatique, les guerriers vont s'évertuer tout au long d'Edo à préserver les liens du sang ainsi que leur identité familiale tout en se livrant majoritairement à l'adoption non agnatique.

Dans les analyses qui suivent, nous prendrons appui sur les écrits de Takizawa

Bakin, afin de mettre en lumière les possibilités d'ascension sociale induites par l'adoption motivée par la dot, et nous réfléchissons au sens et aux implications de l'adoption du point de vue des guerriers se livrant à cette pratique, en nous basant sur les écrits de Segawa Sakunojō 世川作之丞 du fief d'Oshi.

**Quatrième Partie : Réintégrer la classe guerrière par l'achat  
du statut guerrier et l'adoption motivée par la dot : analyse du  
cas de Takizawa Bakin**



## Introduction

En prenant appui sur les mémoires de Takizawa Bakin, nous voudrions examiner la manière dont s'exprime chez cet auteur l'identité guerrière, d'une part, et observer un cas concret d'adoption motivée par la dot ayant permis à une maisonnée guerrière déçue de réintégrer cette classe, d'autre part.

Les recherches concernant Takizawa Bakin portent pour la plupart sur son œuvre littéraire, et rares sont celles qui abordent le personnage d'un point de vue historique. On peut néanmoins citer les travaux de Takamaki Minoru 高牧實, qui, en prenant appui sur les récits de Bakin, a cherché à reconstituer la vie quotidienne des bourgeois de la ville d'Edo<sup>1</sup> et a également analysé le système de publication ainsi que le marché du livre dans la capitale shogunale<sup>2</sup>. On peut également mentionner ceux de Matsumoto Ryōta 松本良太 qui s'est intéressé aux difficultés financières des hommes de la bannière (*hatamoto*, vassaux directs du shogun) résidant à Edo<sup>3</sup>.

Le cas de Bakin est d'un grand intérêt pour notre étude car cet auteur possède cette particularité d'avoir consacré la majeure partie de sa vie à œuvrer pour réintégrer la classe guerrière dont sa famille a été exclue au moment où il a pris la tête de la maisonnée Takizawa. Il a consigné minutieusement ses différentes entreprises, ses échecs et ses succès, et l'on peut y déceler son très fort attachement à l'identité guerrière de sa famille.

Mais avant d'entrer dans le cœur de l'analyse, nous allons rapidement dresser la liste des différents chefs de maisonnée qui se sont succédé en partant du fondateur de la lignée jusqu'au petit-fils de Bakin :

- 1 - Takizawa Okitoyo 滝沢興豊 : vassal des Mogami 最上, seigneurs de la province de Dewa 出羽.
- 2 - Takizawa Okimochi 滝沢興望 ( ?-1670) : guerrier sans attache résidant dans la province de Dewa.
- 3 - Takizawa Okinari 滝沢興也 ( ?-1716) : vassal du *daimyō* de Kawagoe, Matsudaira Nobutsuna 松平信綱, puis vassal de Matsudaira Katatsuna 堅綱 à Hanyū 羽生, près d'Oshi, à partir de 1662.

---

<sup>1</sup> TAKAMAKI Minoru 高牧實, *Bakin ikka no Edo gurashi* 『馬琴一家の江戸暮らし』, Tokyo, Chūōkōronshinsha, 2003.

<sup>2</sup> TAKAMAKI Minoru 高牧實, « Takizawa Bakin zōsho jicho jiaskukyūhan kōhon no baikyaku » 「滝沢馬琴 蔵書・自著・自作旧版・稿本の売却」, *Seishin joshidaigaku* 聖心女子大学 dir, *Seishin joshidaigaku ronsō* 『聖心女子大学論叢』, n°119 (2012).

<sup>3</sup> MATSUMOTO Ryōta 松本良太, *Bukehōkōnin to toshishakai* 『武家奉公人と都市社会』, Tokyo, Azekurashobō, 2017.

4 - Takizawa Okie 滝沢興吉 (1700-1760) : vassal des Matsudaira de Hanyū.

5 - Takizawa Okiyoshi 滝沢興臧 (1725-1775, père de Bakin) : vassal des Matsudaira de Hanyū.

- Takizawa Tadaoki 滝沢忠興 (1734-), frère d'Okiyoshi, oncle de Bakin, adopté par Tawara Kihei 田原喜兵衛, vassal de la famille d'homme de la bannière Sengoku 仙谷. Devient dès lors Tawara Tadaoki 田原忠興.

- Takizawa Sadaoki 滝沢定興 (1740-), frère d'Okiyoshi, oncle de Bakin, adopté par Kaneko Sanai 兼子左内, chef d'une famille d'homme de la maison (*gokenin*). Devient dès lors Kaneko Sadaoki 兼子定興.

6 - Takizawa Okimune 滝沢興旨 (1759-1798), frère aîné de Bakin, successivement vassal de deux maisonnées d'homme de la bannière, les Toda 戸田 et les Yamaguchi 山口.

- Takizawa Okiharu 滝沢興春 (1765-1786) : frère aîné de Bakin, successivement vassal de deux maisonnées d'homme de la bannière, les Takai 高井 et les Mizunoya 水谷.

7 - Takizawa Okikuni 滝沢興邦 (1767-1848) = Takizawa Bakin.

8 - Takizawa Okitsugu 滝沢興継 (1797-1835), fils de Bakin, médecin.

9 - Takizawa Okikuni (Tarō) 滝沢興邦 (1828-1849), petit-fils de Bakin, *gokenin* (vassal shogunal de rang inférieur).

## Présentation de l'auteur et des sources

Takizawa Bakin (1767-1848) est un écrivain de la fin de l'époque d'Edo, également connu sous son nom de plume Kyokutei Bakin 曲亭馬琴. Son genre de prédilection est le *yomihon* 読本, littéralement "livre à lire"<sup>4</sup>, un genre littéraire qui s'est développé à partir de la fin du XVIIIe siècle dans le milieu lettré de Kyoto et Osaka avant d'atteindre les lettrés d'Edo. Il s'agit d'une littérature destinée à un public instruit, inspirée de romans populaires chinois, avec une forte coloration didactique et moralisante et présentant des éléments d'intrigues empruntés à la littérature historique et aux récits d'anecdotes édifiantes (*setsuwa* 説話)<sup>5</sup>.

Bakin est né dans une famille guerrière tombée dans la rotture en raison de problèmes financiers. Il s'intéressait déjà au monde de la littérature alors qu'il était guerrier. En 1792, il fut même recruté par le patron d'une librairie, Tsutaya Jūzaburō 蔦屋重三郎, qui appréciait son talent. Il perdit par la suite son statut de guerrier.

Après avoir acquis une certaine notoriété grâce à la publication, en 1796, de son premier ouvrage intitulé *Takao senjimon* 高尾船字文, « *Les Mille caractères des bateaux sur la Takao*<sup>6</sup> », il cesse de travailler comme libraire et commence à vivre de sa plume. C'est à partir de là qu'il va se lancer dans la réalisation de son projet visant à reconquérir son ancien statut de guerrier.

En automne 1820, alors âgé de 56 ans, Bakin se met à rédiger une histoire de ses ancêtres ainsi que son autobiographie, regroupées sous le titre *Chronique des défunts* (*Aga hotoke no ki* 吾仏乃記). Dans la préface il écrit :

« Dans la mesure où il s'agit d'un ouvrage composé avec soin à l'intention de mes enfants et petits-enfants, il convient de le garder secret afin de le préserver des regards extérieurs »<sup>7</sup>

「見孫にのこさん為にとて、をさゝもものせしものなれば、秘めて人には視すべからず」

---

<sup>4</sup> MOLLARD Nicolas, Construction d'une identité littéraire moderne à travers la relecture d'une esthétique traditionnelle – Fūryū dans les écrits de Kōda Rohan autour de 1890 thèse de doctorat, Université de Genève, 2007, p. 44.

<sup>5</sup> ISOZAKI Yasuhiko 磯崎康彦, « Yomihon no Katsushika Hokusai to Kyokutei Bakin 1 » 「読本の葛飾北斎と曲亭馬琴 1」, Fukushima daigaku ningenbunka hattatsu gakurui 福島大学人間文化発達学類 *dir.*, Fukushima daigaku ningenbunka hattatsu gakurui ronshū 『福島大学人間文化発達学類論集』, n°30 (2019), p. 84.

<sup>6</sup> Traduit par Takagi Gen, dans « L'illustration des romans populaires au Japon aux XVIIIe et XIXe siècles », *Arts Asiatiques vol. 66, Imagerie en Asie orientale* (2011), p. 144.

<sup>7</sup> TAKIZAWA Bakin 滝沢馬琴, *Aga hotoke no ki* 『吾仏乃記』, (chronique des défunts), Tokyo, Yagishoten, 1987, p. 5.

Ayant perdu la vue en 1839, il confie la fin de la rédaction à sa belle-fille, O-Michi お路 (1806-1858). Celle-ci sera achevée en 1840. Durant les vingt années qu'il a consacrées à l'écriture de la *Chronique des défunts*, Bakin s'est beaucoup dépensé afin de réaliser son objectif. Il a visité de nombreux temples bouddhistes dans le but de se renseigner sur les origines de sa maisonnée, il a fait de son fils un médecin et il est également parvenu, comme nous le verrons, à faire adopter son petit-fils par une famille de *gokenin*. Dans sa *Chronique*, que nous appellerons aussi ses mémoires, il a laissé le témoignage vivace des sentiments qui l'ont animé durant ces décennies, ainsi que la description détaillée du long processus qui a finalement mené sa famille à la réappropriation de son statut d'origine.

Au moment où Bakin est contraint d'abandonner son titre pour devenir un simple habitant d'Edo, les Takizawa appartiennent toujours à la classe guerrière car son frère aîné, Okimune, est au service d'une famille d'homme de la bannière. C'est à la mort de ce dernier que la famille est réellement déchue dans son intégralité.

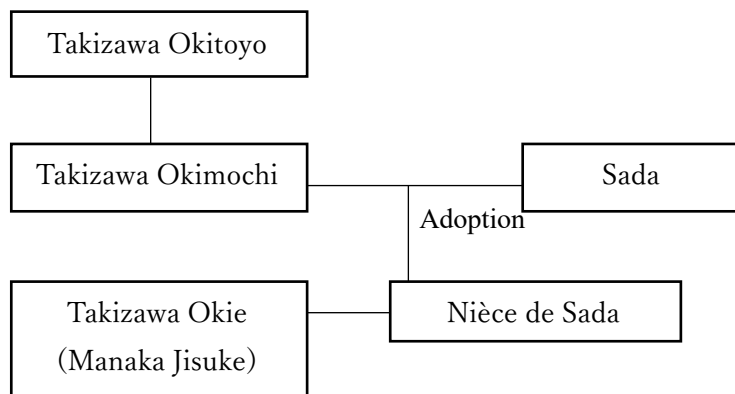
Bien que son rêve de réintégrer la classe guerrière ne sera exhaussé qu'à la fin de sa vie, Bakin a ce projet en tête dès le moment où il se retrouve dépossédé de son statut de guerrier.

Cependant, ce n'est pas chose facile que de récupérer son ancien statut, en particulier lorsqu'il s'agit de la classe guerrière supérieure. Très fier de ses origines, Bakin devra pourtant renoncer à l'idée de retrouver sa position de samouraï monté. En effet, "l'achat" de ce rang est excessivement couteux et le caractère héréditaire de la position ne permet pas l'adoption d'un nouveau nom de famille. À la fois pauvre et désireux de conserver le nom de Takizawa, Bakin devra finalement se contenter du statut inférieur d'« homme de la maison » *gokenin*.

Nous allons découvrir, au cours de ce chapitre, que les documents laissés par Takizawa Bakin constituent une source très riche pour approfondir notre connaissance historique de l'adoption au sein des familles guerrières de la seconde moitié de l'époque d'Edo.

## Chapitre 8. Histoire de la famille Takizawa des origines à Bakin

### 8-1. Les ancêtres de Bakin



En dépit de ses recherches, Bakin n'a réussi à réunir que peu d'informations concernant l'histoire de ses ancêtres. On sait que la maisonnée a été fondée par Takizawa Okitoyo 滝沢興豊 au début de l'époque d'Edo. Il semblerait qu'Okitoyo ait été un vassal de haut rang des Mogami 最上 de la province de Dewa 出羽 et seigneur du château de Takizawa (actuelle ville de Yurihonjō dans la préfecture d'Akita) avec une terre de 10 000 *koku*. Après la suppression de l'organisation vassalique des Mogami par le shogunat en 1622 suite à des querelles de succession, Okitoyo refuse de quitter son fief et continue de vivre près de son ancien château<sup>8</sup>.

Toutefois, il n'est pas certain qu'Okitoyo soit réellement l'ancêtre fondateur de la maisonnée Takizawa. Le premier personnage dont Bakin sait qu'il est bel et bien son ancêtre, est en réalité le petit-fils d'Okitoyo, Okinari. Mais comme il ne possède aucune information sur Okinari, il en conclut que le fondateur de la lignée est sans doute son grand-père, Okitoyo, seigneur de Takizawa.

Cette attitude nous évoque celle d'Arai Hakuseki et de Tadano Makuzu dans le chapitre précédent. Hakuseki raconte l'histoire de sa famille en se basant sur les dires de son grand-père et de son père. Bien qu'il n'ait aucune preuve historique, il perpétue la tradition orale en faisant remonter ses ancêtres à une puissante maisonnée de seigneurs médiévaux. De la même façon, Makuzu écrit que la famille de son père, les Nagai, tombés au rang de médecins, étaient, à l'époque des provinces en guerre, les seigneurs du château de Noguchi. On observe donc une tendance récurrente, parmi les guerriers ruinés d'Edo,

<sup>8</sup> TAKIZAWA Bakin *op. cit.*, p. 565-566.

à présenter leurs ancêtres comme de puissants seigneurs féodaux de l'époque médiévale.

Dans la suite de son récit, Bakin nous apprend que vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, Okinari 興也, le successeur du 2<sup>e</sup> chef de la maisonnée Takizawa, Okimochi 興望, quitte Dewa pour Edo, où il trouve un emploi auprès de Matsudaira Nobutsuna, seigneur du fief de Kawagoe 川越, un *daimyō* possédant à l'époque 60 000 *koku* de rente (75 000 par la suite). En 1662, lors du décès de Nobutsuna, son 4<sup>e</sup> fils, Katatsuna 堅綱, se voit accorder une terre d'une valeur de 1000 *koku* à Hanyū 羽生 près d'Oshi, dans la région de Musashi et devient homme de la bannière. Okinari est alors nommé à la fonction d'ancien du fief de Hanyū et un revenu de 50 *koku* et 5 *nin-buchi* (soit 75 *koku*) lui est attribué<sup>9</sup>.

Okinari épouse Sada 貞, la fille d'un vassal du seigneur de Fukui 福井, Matsudaira-Echizen-no-kami 松平越前守. Comme le couple n'a pas d'enfant, Okinari adopte sa nièce, fille de la sœur de sa femme, dont le père, son beau-frère Suzuki Shirōemon 鈴木四郎右衛門, exerce la fonction de chef des fabricants de cuves en bois (*okekata tōryō* 桶方棟梁). Il adopte ensuite son gendre, le mari de sa fille adoptive, un certain Manaka Jisuke 真中治介, un guerrier de campagne (*gōshi* 郷士) du fief de Kawaguchi 川口 dans la plaine de Musashi. Ce dernier succède à Okinari en tant que 4<sup>e</sup> chef de la maisonnée Takizawa sous le nom d'Okie 興吉<sup>10</sup>.

L'adoption d'Okie a pu se faire car la tante, du côté maternel de Jisuke, était l'épouse d'Ōshima Sagenta 大島左源太, un parent d'Okinari et également un ancien collègue du fief de Kawagoe. C'est donc par le biais de ce réseau de connaissances et de parenté qu'Okinari a été en mesure de trouver un fils adoptif issu d'une famille guerrière<sup>11</sup>.

Cependant, lorsqu'Okie prend la succession de la maisonnée Takizawa, son revenu se retrouve brusquement réduit de moitié, ne lui laissant plus que 25 *hyō* 俵 et 3 *nin-buchi*, soit environ 40 *koku*, pour assurer le train de vie de la famille<sup>12</sup>. On peut imaginer que cette baisse drastique de revenus trouve son origine dans la crise financière que traverse le seigneur des Takizawa, qui est un petit *daimyō* ne possédant que 1000 *koku* de rente. En effet, avec l'obligation de séjourner en ville, mise en place au début de l'époque d'Edo, les guerriers sont soumis à de nombreuses dépenses qui vont augmenter au fil du temps, alors que leurs revenus demeurent inchangés. Ainsi lorsque la maisonnée seigneuriale connaît des difficultés financières, elle n'a d'autre choix que de diminuer le

---

<sup>9</sup> TAKIZAWA Bakin *op. cit.*, p. 569

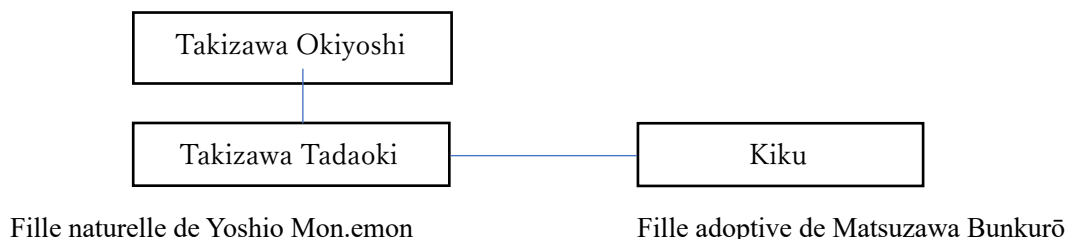
<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 570-572.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 28-29.

<sup>12</sup> *Ibid.*, p. 572-573.

salaire de ses vassaux. C'est sans doute ce qui s'est produit pour Okie<sup>13</sup>.

## 8-2. Okiyoshi, 5e chef de la famille Takizawa et père de Bakin



Takizawa Okiyoshi 興臧 succède à son père Okie autour de 1740. À cette époque-là, Ichikawa Yoichi 市川与一, un nouveau vassal des Matsudaira, parvenu à se hisser au rang d'ancien, se plait à répandre de fausses rumeurs sur le compte d'Okiyoshi. Il parvient à ruiner sa réputation au point de l'écarter de l'entourage du *daimyō*. Désavoué par son seigneur, Okiyoshi voit sa carrière périlcliter et sa famille sombrer dans la misère.

N'ayant plus d'espoir en son avenir auprès des Matsudaira, il décide en 1750 de quitter leur service et de devenir *rōnin* en espérant trouver une position plus avantageuse auprès d'un nouveau seigneur<sup>14</sup>.

Voici le témoignage rapporté par Bakin :

« J'ai été sanctionné<sup>15</sup> par monseigneur pour avoir, soi-disant, fauté alors pourtant que je lui ai toujours témoigné ma loyauté. C'est pourquoi j'ai pris la décision de quitter mon fief afin de me mettre au service d'un grand seigneur. Avec ce qui restera de mon revenu, j'ai l'intention d'aider mes parents. Veiller sur eux est ma raison d'être en tant que fils. »<sup>16</sup>

「君には不誼の咎にあふとも、大不忠にだに至らずば、親の為にこゝを去て大家に仕へて、その余禄をもて孝養に充んこそ、子たるものゝ甲斐はあれ」

<sup>13</sup> HONJO Eijirō 本庄榮治郎, « Bushikaikyū no kyūbō » 「武士階級の窮乏」, Kyōto teikokudaigaku keizaigakkai 京都帝国大学経済学会 *dir.*, *Keizaironsō* 『経済論叢』, n°24 (1927), p. 207-208.

<sup>14</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 43.

<sup>15</sup> En vérité, Okiyoshi n'a pas fait l'objet d'un châtimeut, mais il considère le fait d'être mis à l'écart alors qu'il est un vassal héréditaire de haut rang, comme une sanction de la part de son *daimyō*.

<sup>16</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 44.

Devenu guerrier sans attache, il cède à son frère cadet Tadaoki 忠興 la direction temporaire de la maisonnée Takizawa et laisse ses parents derrière lui afin de pouvoir agir plus librement.

Son audace est récompensée car il épouse Kiku, la fille adoptive de Matsuzawa Bunkurō 松沢文九郎, intendant (*yōnin*) d'Ogasawara Nagayuki 小笠原長恭 (1740-1776), *daimyō* de Tanagura 棚倉, un grand fief d'une valeur de 60 000 *koku*, situé dans la région du Tōhoku. La fonction d'intendant vient après celle d'ancien et de chef de cavalerie et il s'agit donc d'une position élevée dans la hiérarchie du fief<sup>17</sup>. Il est ensuite adopté par la maisonnée de son épouse et entre à son service en tant que garde monté (*umamawari*), tout en demeurant l'héritier de la famille Takizawa<sup>18</sup>.

Kiku est la fille naturelle de Yoshio Mon.emon 吉尾門右衛門, fils cadet d'un certain Watanabe 渡辺 devenu l'héritier adoptif des Yoshio 吉尾, anciens vassaux du seigneur de Kumamoto-Shinden 熊本新田, Hosokawa Toshimasa 細川利昌 (1672-1715). Après avoir quitté, pour une raison inconnue, le service des Hosokawa, Mon.emon, devenu *rōnin*, est désormais sans ressources et dans l'obligation de faire adopter sa fille Kiku par son frère cadet, Bunkurō, lui-même héritier adoptif des Matsuzawa<sup>19</sup>.

Cependant, peu de temps après l'adoption d'Okiyoshi, Ichikawa qui avait été à l'origine de l'exclusion de ce dernier, est banni par le seigneur Matsudaira Nobunari 松平信成 (1719-1783) qui insiste pour qu'Okiyoshi reprenne son service. Ainsi, en 1760, il fait annuler son adoption par la maisonnée Matsuzawa et retourne à la résidence des Matsudaira, avec sa femme Kiku et son nouveau-né, Okimune 興旨. La famille Takizawa est ressuscitée et, de son côté, Bunkurō parvient à adopter un nouvel héritier, un dénommé Bunroku 文六. Cependant, les Matsudaira ne vont pas tarder à connaître des difficultés financières sans précédent, qui vont les conduire à réduire le revenu des Takizawa à 12 *koku*<sup>20</sup>.

### 8-3. Le parcours mouvementé de Tadaoki

Intéressons-nous désormais au parcours de Tadaoki, né en 1734, et frère cadet d'Okiyoshi, dont on a vu qu'il a occupé la fonction de chef de maisonnée dans les années 1750, à l'époque où son frère aîné a quitté le service des Matsudaira. Au retour d'Okiyoshi,

---

<sup>17</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Yōnin » 「用人」.

<sup>18</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 44.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 56-57.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 46-47, 60.

Tadaoki quitte sa fonction et devient lui-même guerrier sans attache. Après avoir travaillé un temps pour les Suzuki 鈴木, une famille d'homme de la bannière possédant un revenu de 2000 *koku*, il démissionne à nouveau et redevient *rōnin*<sup>21</sup>.

Plus tard, il parvient à devenir l'héritier des Tawara 田原 en épousant la veuve de Tawara Kihei 喜兵衛, vassal de Sengoku Yahei 仙谷弥兵衛, chef d'une maisonnée d'homme de la bannière avec un revenu de 4 000 *koku* et occupant la fonction de *jōbikeshi* 定火消<sup>22</sup>. Il prend donc le nom de Tawara Tadaoki.

La raison pour laquelle Tadaoki a pu prendre la direction de cette maisonnée tient à deux facteurs : tout d'abord le fils adoptif de Kihei, qui aurait dû lui succéder, est décédé inopinément. Ensuite, Tadaoki n'est pas un étranger pour cette famille puisque étant le fils d'une tante du côté maternel, il est en fait le cousin de Kihei<sup>23</sup>.

En tant que vassal des Sengoku, Tadaoki se voit attribuer la fonction de chef de l'avant-garde des *jōbikeshi* (*senjin-gashira* 先陣頭) avec 100 hommes sous sa direction. Cependant, cette fonction va être supprimée par le fief, le réduisant au statut de guerrier sans attache pour la troisième fois<sup>24</sup>.

Vers 1778, il entre au service d'un médecin du shogun, Yamamoto Sōkō 山本宗洪. Cependant, il décide de le quitter en 1785, avant d'être employé par une famille d'homme de la bannière possédant 2000 *koku* de rente, les Abe-Iki-no-kami 阿部壱岐守. Ces derniers lui accordent un revenu de 25 *hyō* 3 *nin-buchi* (40 *koku*). Il a pu trouver cette place grâce à l'aide d'un ami de longue date, intendant pour le compte des Abe, un dénommé Kawai Shigezaemon 河合茂左衛門, dont la mère était domestique chez les Takizawa du temps d'Okimochi 興持, le grand-père de Tadaoki.

Tadaoki n'ayant pas d'enfant, il adopte la nièce de Shigezaemon et la marie à un guerrier sans attache, Matsuoka Tazen 松岡多膳, dont il fait son gendre adoptif. Le couple donne naissance à un fils qui deviendra l'héritier de Tadaoki<sup>25</sup>.

Ce petit-fils va cependant se retrouver rapidement criblé de dettes et contraint de quitter le service de la maisonnée Abe après la mort de Tadaoki, en 1815.

Dans la *Chronique*, nous apprenons que, furieux d'avoir été tenu à l'écart des problèmes rencontrés par son cousin, Bakin a décidé de rompre tout contact avec cette partie de la famille<sup>26</sup>.

---

<sup>21</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 36.

<sup>22</sup> Les *jō-bikeshi* étaient des corps de pompiers officiant dans la ville d'Edo et dépendant directement du gouvernement shogunal (IWAO Seiichi *dir.*, *Dictionnaire historique du Japon*, volume 7, Tokyo, Kinokuniya shoten, 1981. Lettre H (1) p. 141-142.

<sup>23</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 36-37.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 37

<sup>25</sup> *Ibid.*, p. 576.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 577.

A partir de ces différents éléments, on en déduit que, durant la seconde moitié de l'époque d'Edo, les cas d'adoption bafouant les règlements établis par le shogunat et ne respectant pas la continuité des liens du sang sont monnaie courante parmi les vassaux supérieurs du shogun.

On constate également que la conduite de ces vassaux est aux antipodes de celle du samouraï idéal, fidèle à son maître qui « ne sert jamais deux seigneurs »<sup>27</sup>. En effet, afin de continuer à exister en tant que guerriers et assurer le train de vie auquel ils sont tenus, les vassaux sont fréquemment contraints de changer de maître, ce qui les amène à embrasser la position de guerrier sans attache à plusieurs reprises au cours de leur existence.

#### 8-4. L'adoption en échange du remboursement d'une dette : le cas de Kaneko (Takizawa) Sadaoki et de Genshichi

Né en 1740, Sadaoki 定興 quitte les Matsudaira en même temps que Tadaoki, c'est-à-dire lorsque son frère aîné reprend la direction de la maisonnée Takizawa. Peu de temps après, il épouse la fille de Kaneko Sanai 兼子左内, un vassal inférieur du shogun (*gokenin*) exerçant la fonction d'assistant subalterne de la flotte (*O-funate-dōshin* 御船手同心) avec un revenu de 20 *hyō* 2 *nin-buchi* (soit 30 *koku*). Il est adopté par sa belle-famille et succède donc à la position de son beau-père<sup>28</sup>.

Son fils, Jūzō 十蔵, n'apprécie guère le travail de son père et afin d'échapper à son destin, il s'enfuit de la maison paternelle pour se réfugier chez un ami. Il ne tarde pas à trouver la mort. Par la suite, Sadaoki décide d'adopter Genshichi 源七, un maître ciseleur de Fukagawa 深川 à Edo. Comme ce dernier est endetté, Sadaoki lui propose de rembourser sa dette de 3 *ryō* et d'en faire son héritier en échange de la promesse de veiller sur lui jusqu'à sa mort. Genshichi accepte et Sadaoki lui cède alors le commandement de la maisonnée avant de décéder en 1806<sup>29</sup>.

Cette pratique, consistant à proposer l'adoption en échange du remboursement d'une dette, est aussi illégale que celle consistant à vendre son statut en échange d'une dot car, dans tous les cas, il s'agit d'une adoption essentiellement motivée par l'apport financier.

Cependant, on voit que ce type d'adoption se pratique parmi les vassaux

---

<sup>27</sup> *Bushi (chūshin) wa nikun ni tsukaezu* 武士 (忠臣) は二君に仕えず (*Nihonkokugo daijiten, op.cit.*)

<sup>28</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 578.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 578.

supérieurs du shogun et donc a fortiori parmi les vassaux inférieurs possédant un revenu limité.

#### 8-5. La vie du 6e chef de la famille Takizawa : Okimune, frère de Bakin

Pour rappel, Okimune 興旨 est le frère aîné de Okiharu et Okikuni (Bakin). Il a vu le jour dans la résidence du fief de Tanakura, à Edo, en 1759, à l'heure où son père était encore l'héritier adoptif de la maisonnée Matsuzawa. Suite à l'annulation de cette adoption, il regagne le fief des Matsudaira avec sa famille et prend la succession de son père lorsque ce dernier décède, en 1775. Pourtant, l'année suivante, Okimune quitte le service des Matsudaira<sup>30</sup>.

Ce choix découle en vérité du souhait maternel, dont la teneur est rapportée par Bakin dans son ouvrage :

« La famille seigneuriale que nous servons est de moindre importance, c'est pourquoi notre rémunération est faible. Feu mon mari et ses deux frères ont servi ce seigneur depuis leur enfance, mais leur revenu n'étant pas suffisant, ils ont été forcés de le quitter afin de se mettre au service d'un autre seigneur. Cependant, mon époux n'a jamais oublié la bienveillance de son ancien maître et, répondant à son appel, il a pris la décision de reprendre son service auprès de lui. Par la suite, bien qu'il ait passé 16 ans à ses côtés, accumulant les actes méritoires, ses enfants n'ont bénéficié d'aucune récompense à sa mort, comme si sa tombe s'était asséchée. Si l'on ne fait rien, mes fils cadets Tsunesaburō 常三郎 [Okiharu] et Kurazō 倉蔵 [Okikuni = Bakin] vont se retrouver employés par notre seigneur, comme l'ont été leurs oncles [Tadaoki et Sadaoki]. Sous les allures d'une récompense, il s'agit en fait d'une malédiction, car mes fils se retrouveraient ainsi liés à cette maison seigneuriale sans espoir de pouvoir la quitter. »<sup>31</sup>

「主君は小家にして恩恵敦からず。わが亡夫は総角より兄弟三人、一君に仕へ給ひしかども、その俸禄足らざれば已ことを得ず、おもひへに去て他家をかせぎ給ひき。独わが亡夫のみ旧恩を忘れずして、主君の招きに応じつゝ帰参してより十六年、勤功大かたならざれども、身既に没しては墳墓の壤も乾ぬ程に主恩その子に及ぶことなし。さるをこの儘にして在るならば、彼両叔父の例を引て、常三郎・倉蔵等も徴使はるゝことやあらん。そは新恩に似たりとも、進退便宜を失ふて竟に彼等が為ならず」

---

<sup>30</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 509-600.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 64.

Devenu *rōnin*, Okimune va habiter chez son cousin Ishikawa Chūjirō 石川忠次郎, fils cadet de Manaka Shunta 真中隼太, frère naturel de son père, Okie. Chūjirō exerce la fonction de préposé aux travaux publics (*fushin yaku* 普請役) en tant que *gokenin*. En 1777, Okimune déménage de nouveau et prend ses quartiers chez le beau-frère de sa mère, son oncle Itō Hampei 伊藤半平. L'année suivante, repéré pour ses talents de calligraphe, il se voit offrir une fonction auprès de Toda Tadatomo 戸田忠誠, un vassal supérieur du shogun possédant une rente de 7 000 *koku*<sup>32</sup>.

En 1784, Tadatomo se voit confier la charge de chef de corps de la garde (*kinban-shihai* 勤番支配) du château de Kōfu 甲府 et Okimune le suit, laissant derrière lui sa mère et ses sœurs cadettes, dans la résidence des Toda, à Edo. Cependant, en 1785, sa mère tombe gravement malade. Il prend alors un congé de 20 jours et rentre à Edo pour rester au chevet de celle-ci. Cependant, sa condition ne s'améliore guère et, incapable d'abandonner sa mère mourante, il prend la décision de demeurer à Edo jusqu'à son décès, désobéissant ainsi aux ordres de son seigneur. Il est immédiatement licencié et sa famille rayée des listes des vassaux<sup>33</sup>.

Okimune emménage alors dans la résidence de la famille Takai 高井, au service de laquelle se trouve son frère cadet, Okiharu. Mais Okiharu finit par quitter les Takai pour se mettre au service du seigneur Mizunoya 水谷. Okimune, Bakin, ainsi que leurs deux sœurs, le suivent mais ils se retrouvent bien vite à l'étroit dans le minuscule logement de fonction qui est attribué à Okiharu. Les trois cadets, Bakin et ses sœurs, sont envoyés chez leur oncle Tadaoki qui vit dans la résidence de la famille Abe-Iki-no-kami. Okimune est le seul à demeurer chez Okiharu<sup>34</sup>.

Il parvient à se faire employer par Yamaguchi Kambei 山口勘兵衛, un homme de la bannière possédant une rente de 2 500 *koku* (augmentée à 3 000 par la suite), et il parvient à progresser dans la hiérarchie, jusqu'à atteindre le second rang le plus élevé. Son revenu est alors de 15 *ryō* 3 *nin-buchi* (30 *koku*), ce qui est une somme relativement importante pour un *gokenin* de rang intermédiaire<sup>35</sup>.

En 1794, alors âgé de 35 ans, il épouse la petite-sœur de Yamada Heibei 山田平兵衛, vassal d'un homme de la bannière du nom de Toda Naizen 戸田内膳, et ensemble ils ont une fille unique, Tsuta 蔦<sup>36</sup>.

Mais alors que tout semble aller pour le mieux, Okimune tombe gravement malade en 1798. À ses dernières paroles rapportées par Bakin, on mesure à quel point la

---

<sup>32</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 600-601.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 601.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 602.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 602.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 95-98.

condition de vassal d'un homme de la bannière n'est guère enviable à cette époque :

« Autrefois, je désirais être au service d'une grande maison seigneuriale, mais par manque de chance je me suis retrouvé employé par un seigneur d'à peine 3 000 *koku* de rente. Cependant, étant devenu son homme de confiance, je n'ai eu d'autre choix que de continuer à le servir. »<sup>37</sup>

「われ嘗、大家に仕へんと欲するの志なきにあらねど、命運微にして纔に三千石の主に使はれる。しかれども、主君に重用せられて去るべきの道なし。」

« Ce matin j'ai rêvé que mon seigneur avait accepté de me laisser partir et que j'étais devenu un guerrier sans attache. J'étais vraiment heureux dans ce rêve, car je pouvais enfin m'affranchir de ce travail ennuyeux et harassant. Mais au lieu de cela, je m'apprête à mourir par excès de travail, lié par mes obligations envers mon seigneur. »<sup>38</sup>

「今朝、夢に主君より身の暇を給はりて、浪人になりしと見たり。夢ごころに、けふより繁務の苦勞を脱れん、よに歎しき事也と思ひき。しかれども、君恩に繋がれて勤死をするなり。」

Avec la disparition imminente du chef de famille dépourvu d'héritier masculin, la question de l'adoption se pose. La maisonnée porte tout d'abord son choix sur le fils en bas âge d'un collègue de Nishida Sen.emon 西田仙右衛門, ami d'Okimune, avec dans l'idée de lui faire épouser Tsuta, pour en faire un gendre adoptif. Cependant, le seigneur Yamaguchi souhaite que les Takizawa adoptent un héritier en âge de servir immédiatement. Le projet est donc abandonné<sup>39</sup>.

Après quoi, la branche aînée des Takizawa entre en négociation avec le mari de Ran 蘭, une des sœurs de la fratrie, un dénommé Suzuki Sandayū 鈴木三大夫 qui est employé par la maisonnée Yagyū 柳生, du fief de Yamato-Kōriyama, touchant un revenu de 10 000 *koku*. Le but est d'obtenir l'accord de Sandayū pour marier son fils cadet de 6 ans, Fusagorō 房五郎 avec Tsuta, la fille unique d'Okimune, afin d'en faire par la suite un gendre adoptif.

Au départ Sandayū était peu enclin à accepter cette alliance :

« La maisonnée du seigneur Yamaguchi est de faible importance, aussi je ne pense pas que mon

---

<sup>37</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 100.

<sup>38</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 104-105.

fils aura un bel avenir. De plus, je n'ai pas envie de voir mes enfants se mettre au service d'une autre famille seigneuriale »<sup>40</sup>

「山口殿は小家にして、ゆくすゑとても憑しからず。且、わが子共は他家へ仕へさせんことを願わず」

Mais, alors qu'à la suite d'âpres négociations, les Takizawa avaient fini par convaincre Sandayū, Tsuta décède brusquement et les projets sont donc abandonnés. Quant à Sandayū, accusé d'inconduite, il est jeté en prison, où il trouve la mort. Ran fait finalement adopter son fils par la maisonnée Okajima 岡嶋, d'anciens vassaux des Yamaguchi. C'est ainsi que s'achève cette seconde tentative d'adoption, et que s'interrompt la lignée guerrière des Takizawa<sup>41</sup>.

Sans héritier à la mort d'Okimune<sup>42</sup>, la famille est mise au ban de la classe guerrière.

#### 8-6. Les difficultés du gendre adoptif : Takizawa Okiharu (Tsunesaburō)

Au moment où Okimune quitte le service des Matsudaira, son frère cadet Okiharu, est adopté par un dénommé Takada Kimpei 高田均平, le frère de son oncle Itō Hampei 伊藤半平, dans le but d'épouser sa fille et de devenir son gendre adoptif. La famille Takada est au service de Makita Renzaburō 蒔田連三郎, un vassal supérieur du shogun possédant un revenu de 7 000 *koku*. Ainsi, en 1783, à l'âge de 20 ans, Okiharu épouse la fille aînée de Kimpei et, en tant que gendre adoptif, devient officiellement son successeur.

Cependant, il s'avère que sa nouvelle épouse est peu attrayante et qu'elle ne cesse, de surcroît, de rabaisser Okiharu. Les rapports au sein du couple se détériorent et, l'année suivante, le jeune homme décide de divorcer.

Voici les raisons invoquées, telles qu'elles sont rapportées par son frère Bakin<sup>43</sup> :

« Je n'ai jamais eu de chance ; mon père est décédé lorsque j'étais très jeune et j'ai été envoyé à

---

<sup>40</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 104.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 109-110.

<sup>42</sup> Nous rappelons ici que ses frères ont quitté leur fief d'origine avec pour objectif de se mettre au service d'un seigneur qui leur assurerait un salaire plus élevé que le maigre revenu conféré par les Yamaguchi aussi ils n'entendent pas prendre la succession d'Okimune.

<sup>43</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 70-72.

l'adoption sur ordre maternel. Mon épouse est stupide et me rabaisse sans cesse. Même si je dénonçais son comportement arrogant auprès de mes beaux-parents, je n'ai guère de chance d'être entendu car elle est leur fille bien-aimée et je ne suis que leur gendre adoptif. S'ils n'écoutent que leur cœur, ils éprouveront de la rancune à mon égard, même si mes arguments sont légitimes. En outre, quand bien même ils respecteraient le sens commun du juste et me donneraient raison, comment les parents qu'ils sont pourraient se réjouir, ne serait-ce qu'une journée, puisqu'il n'existe aucune harmonie au sein de notre couple. Je n'ai pas oublié la reconnaissance que je me dois de nourrir à l'égard de mes parents adoptifs mais parfois je me demande combien de temps je vais pouvoir supporter la fatalité d'être né homme et de devoir supporter l'arrogance d'une femme que l'on m'a forcé à épouser. N'ayant pas encore pris la succession familiale, même si je quittais cette maison aujourd'hui, mon père aurait la possibilité d'adopter un autre fils à qui il pourrait marier sa fille à sa guise. Partir me semble donc la meilleure solution. »<sup>44</sup>

「われは素より幸あらで、先考はやく世を去り給へば、母大人の命によりて、人の螟蛉とはなりにたり。妻は賢ならでわれを侮ること甚し。さればとて、不遜の罪を糾さん為に、親に訴まうすとも、渠は家の愛女にして、われは則養子也。只人情のまゝにせられば、曲直是非によらずして、二親われを恨み給はん。又、公道に依ることありて、われに理ありとせらるゝとも、わが夫婦睦まじからずば、親の心のいかにして一日も楽しからんや。親となり子とせられし恩義を疎に思ふにあらねど、たま〜男子と生れながら、一婦人に征せられて、牝鶏の晨するを見つゝ、いつまでか忍ぶべき。われ今中途に去ればとて、遊倅にして、家督ならねば、養父は亦復養子を徴めて、改めてその女を妻せんこと、自由なるべし。身退くにますことあらじ。」

On s'aperçoit par ce témoignage que la position d'un gendre adoptif n'est pas toujours facile car il est dépendant du bon vouloir de la famille adoptive et peut être soumis aux caprices de son épouse.

On sait en outre que la maisonnée Takada possède un revenu sept fois supérieur à celui des Matsudaira au service desquels se trouvent les Takizawa. Ainsi, on peut estimer que la fortune des Takada est bien plus importante que celle des Takizawa, amenant ainsi l'épouse d'Okiharu à le mépriser encore davantage, en raison de son statut inférieur.

Ce cas illustre parfaitement l'idée précédemment formulée, à savoir qu'à l'époque d'Edo les guerriers conservent le statut de leur famille d'origine même après leur entrée dans une nouvelle maisonnée. Ainsi, l'épouse peut avoir une position dominante, voir écrasante dans le couple si le rang de sa famille est plus élevé que celui de la maison

---

<sup>44</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 72.

de son mari.

Takada Kimpei, père adoptif d'Okiharu, n'est pas d'accord avec la demande de divorce de ce dernier et charge son frère cadet Hampei (l'oncle d'Okiharu) de le faire revenir sur sa décision. Cependant Okiharu est déterminé. En 1784, l'adoption et le mariage sont annulés et le jeune homme reprend le nom de Takizawa. Il ne tarde pas à être employé en tant que secrétaire personnel des Takai, maisonnée d'homme de la bannière possédant une rente de 2 000 *koku*. Mais à la mort de son seigneur l'année suivante, en 1785, Okiharu redevient *rōnin*. Après quelques mois d'errance il finit par entrer au service des Mizunoya, une maison d'homme de la bannière ayant un revenu de 2 200 *koku*. Il y accueille alors son cadet Bakin et tous deux vivent ensemble pendant quelques temps, jusqu'au décès inopiné d'Okiharu un an plus tard, en 1786. Le jeune homme âgé seulement de 23 ans est mort sans héritier<sup>45</sup>.

#### 8-7. La chute : Okikuni (Bakin), 7e chef de la maisonnée Takizawa

En 1776, suite au départ de ses deux frères aînés, l'un pour devenir guerrier sans attache et l'autre en vue d'être adopté par la famille Takada, Bakin, alors âgé de 10 ans, hérite de la succession des Takizawa.

Cependant, le jeune Bakin va être confronté à de sérieuses difficultés dès le départ car le revenu des Takizawa subit d'emblée une nette diminution, tombant brusquement à 2 *ryō* 2 *bu* et 2 *nin-buchi* (environ 14 *koku* en tout)<sup>46</sup>. Ne pouvant vivre à quatre avec un tel salaire, la mère de Bakin et ses deux sœurs déménagent pour aller prendre leurs quartiers chez Okimune dans la résidence des Toda en 1778. Bakin se retrouve à vivre seul à l'âge de 12 ans dans une petite pièce près des appartements de son seigneur.

Toutefois, incapable de supporter plus longtemps le tempérament colérique du petit fils de son seigneur, Yasogorō 八十五郎, il quitte à son tour le service des Matsudaira en 1780. Au départ, il trouve refuge chez un ami de son père mais Okimune ne tarde pas à venir le chercher afin qu'il parte vivre avec le reste de la famille chez les Toda<sup>47</sup>.

Un an plus tard, Bakin emménage chez son oncle Tadaoki, qui souhaite faire de lui son héritier adoptif. Finalement le projet échoue en raison de l'opposition de l'épouse

---

<sup>45</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 72-78.

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 610-611.

de Tadaoki et le garçon est contraint de retourner vivre chez Okimune en 1783. Ce dernier essaie de négocier avec la famille Toda afin que Bakin puisse entrer à leur service<sup>48</sup>. Le seigneur accepte à condition que Bakin soit employé avec le statut de guerrier à pied (*kachi* 徒士). Il existe en effet dans ce fief une règle selon laquelle le frère cadet d'un vassal de haut rang ne peut être employé que comme guerrier à pied, ce qui correspond à un statut inférieur dépourvu du privilège de monter à cheval<sup>49</sup>. Bakin refuse tout d'abord cette fonction qu'il considère comme « avilissant » (*hishoku* 卑職)<sup>50</sup>, mais, convaincu par sa famille, il se résout à l'accepter.

Cependant, de nouveaux problèmes ne vont pas tarder à voir le jour. En effet, le seigneur Toda est un passionné de musique et de théâtre Nō et il oblige le jeune Bakin à se mettre à la flûte pour accompagner les spectacles. Or, ce dernier a en horreur ce genre de divertissements, comme il l'évoque dans ses mémoires :

« Le jeune seigneur Toda appréciait la musique de Nō. C'est pourquoi il a exigé de moi que j'apprenne la flûte de l'école Issō. Je n'aime pas la musique par nature. De ce fait je lui ai exprimé mon refus, mais il n'a rien voulu entendre. Alors que cela faisait à peine six mois que j'avais commencé, il m'a fait rejoindre le groupe de musiciens intervenant lors des intermèdes dancés de chaque représentation de Nō. Je détestais cela. J'ai fini par nourrir le désir de quitter les Toda. »<sup>51</sup>

「戸田殿の郎君能楽を好めり。こゝをもて興邦に命じて、一双流の笛を学ばしむ。興邦、本性音曲をこのまず。故に辞すれども許されず。其習学いまだ半年に過ぎるに、乱舞ある毎に命じて其員数に充らる。興邦、是を病り。遂に去らまく欲する心あり。」

Bakin décide donc de quitter son maître et se retrouve de nouveau *rōnin* à l'âge de 18 ans. Alors qu'il erre de maison en maison, sa mère, rongée par le souci tombe gravement malade. Il établit alors ses quartiers chez son frère Okiharu dans la résidence des Mizunoya. Ce dernier parvient à le faire entrer au service de son seigneur mais Bakin décide de démissionner en 1786 afin de se mettre au service d'un homme de la bannière du nom d'Ogasawara-Kazusanosuke 小笠原上総介. Toutefois, il quitte les Ogasawara l'année suivante pour entrer au service du *daimyō* de Goi 五井, Arima Ujijyasu 有馬氏保 (1762-1790), un seigneur plus important, possédant une rente de 10 000 *koku*. Cependant, en 1788, Bakin tombe malade et doit quitter sa fonction auprès des Arima<sup>52</sup>.

---

<sup>48</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 611.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 611.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 611.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 611-612.

C'est à ce moment que son existence en tant que guerrier s'achève.

Bakin s'en va mener sa convalescence chez Okimune qui est forcé de vendre ses propres meubles afin d'acheter les médicaments nécessaires pour son frère. Finalement le jeune homme parvient à guérir en 1789. Il rejoint alors l'école de Yamamoto Sōei 山本宗英, médecin du shogun, puis celle du confucianiste Kameda Hōsai 亀田鵬齋 (1752-1826). Il délaisse rapidement la médecine au profit de cette seconde discipline qui lui plaît davantage et se met à fréquenter les salons de lettrés. C'est à cette époque qu'il fait la connaissance du célèbre romancier Santō Kyōden 山東京伝 (1761-1816) et qu'il décide de se consacrer à l'écriture. Son talent est très vite repéré par l'éditeur Tsutaya Jūzaburō (1750-1796) qui lui propose un toit et qui par la suite publiera ses œuvres<sup>53</sup>.

À cette époque il était possible de cumuler la fonction de guerrier avec le travail d'écrivain, à la manière de Takaya Hikoshirō 高屋彦四郎 (1783-1842), plus connu sous le nom de plume Ryūtei Tanehiko 柳亭種彦. Cependant, dans l'incapacité de réintégrer la classe guerrière après l'avoir quittée pour une énième fois, Bakin doit se résoudre à devenir un simple écrivain roturier.

## 8-8. Conclusion

En suivant l'histoire de la maisonnée Takizawa des origines jusqu'à Bakin, nous avons pu observer le déclin progressif d'une famille de guerriers de haut rang originellement au service d'un grand *daimyō*, mais devenue vassale d'une maison d'homme de la bannière, les Matsudaira de Hanyū.

Alors qu'au départ, les Takizawa perçoivent un revenu de plus de 50 *koku* celui-ci va se réduire comme peau de chagrin, à mesure que la situation financière du fief s'aggrave. Tombés à 15 *ryō* 2 *bu* et 2 *nin-buchi* (environ 14 *koku*) de rente, les Takizawa ne sont plus en mesure d'assurer leur train de vie et la famille est forcée de quitter le fief.

Je présente ici un exemple permettant d'imaginer l'organisation vassalique des hommes de la bannière selon leur revenu en *koku* et de celui de leurs vassaux. On s'aperçoit que même les Nishi-Takagi 西高木, famille installée dans la province de Mino 美濃 et possédant un revenu de 2 300 *koku*, ne peuvent se permettre d'entretenir plus de 40 vassaux. Parmi eux, l'ancien, la fonction la plus élevée, ne correspond qu'à une rente de 15 *koku* et 2 *nin-buchi*, soit en tout 25 *koku*<sup>54</sup>.

---

<sup>53</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 612-613.

<sup>54</sup> ISHIKAWA Hiroshi 石川寛, « Takagike shujū no bakumatsuishin » 「高木家主従の幕末維新」,

Au vu de ces données se rapportant pourtant à l'une des plus importantes familles de vassaux shogunaux, on comprend que les guerriers au service des hommes de la bannière, et même ceux qui se trouvaient tout en haut de la hiérarchie vassalique, vivent pour la plupart dans une grande pauvreté.

En outre, les vassaux des hommes de la bannière sont contraints d'habiter à Edo où le coût de la vie est très élevé. À l'époque, la maisonnée Takizawa est composée de six membres, à savoir les trois frères, les deux sœurs et leur mère et tous ne peuvent dépendre de ce salaire, insuffisant pour assurer une vie décente dans la capitale shogunale.

Ces conditions précaires vont pousser les hommes de la famille Takizawa à devenir guerriers sans attache et à servir différents maîtres, dans l'espoir de gagner davantage d'argent afin de subvenir aux besoins de leurs dépendants.

Par ailleurs, à partir de ce qui précède, on peut émettre l'hypothèse qu'il existe à l'époque d'Edo deux types de maisonnées guerrières au service des vassaux supérieurs du shogun (*daimyō* et homme de la bannière) : tout d'abord, les familles au service de grands fiefs (plus de 100 000 *koku* de revenu), comme Oshi ou Kuwana. Ces vassaux continuent à servir leur seigneur de génération en génération et, pour assurer la pérennité de leur position sociale, ils ont volontiers recours à l'adoption en cas d'absence d'héritier. À l'inverse, les vassaux au service d'un petit seigneur (*daimyō* de 10 000 à 20 000 *koku*<sup>55</sup> ou homme de la bannière) ont moins à cœur de pérenniser leur fonction auprès de leur seigneur et n'hésitent pas à le quitter, dans l'espoir de trouver de meilleures conditions de travail et surtout un meilleur salaire auprès d'un autre.

Ce cas de figure concerne en particulier les vassaux d'homme de la bannière vivant à Edo car, comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, la vie y est très chère. En conséquence, un grand nombre de petits guerriers basculent ponctuellement vers la condition précaire de guerrier sans attache et l'organisation vassalique des seigneurs de moindre importance ne cesse de se renouveler, engendrant une perte du caractère héréditaire des fonctions et conduisant parfois à un manque de vassaux.

Bien que certains membres de la famille Takizawa ont fait le choix de devenir guerrier sans attache à plusieurs reprises dans leur existence respective, aucun d'entre eux n'est parvenu à se mettre au service d'un grand seigneur. Okimune est d'ailleurs décédé en regrettant amèrement cet échec.

On peut considérer que l'objectif de tous les guerriers est de pouvoir rejoindre le

---

*Hatamoto Takagike shujū no kinsei to kindai* 『旗本高木家主従の近世と近代』, Nagoya, Nagoyadaigaku fuzoku toshokan, 2009, p. 48-49.

<sup>55</sup> NAKAJIMA Giichi 中島義一, « Ichimangoku daimyō no jōkamachi daiippō » 「一万石大名の城下町第一報」, *Shinchiri* 『新地理』, n°10 (1962), p. 1.

service d'un grand seigneur qui leur garantirait un salaire décent. En effet, les vassaux ne choisissent pas de devenir guerrier sans attache sur un coup de tête, ou parce qu'ils aiment changer de maître. S'ils tentent leur chance sur le « marché des vassaux », c'est avant tout dans l'espoir d'attirer l'attention d'un seigneur susceptible de leur conférer une stabilité financière. D'un autre côté, il est possible de voir à travers l'histoire de la famille Takizawa qu'il est très facile d'entrer au service d'un petit seigneur, mais qu'il est au contraire bien plus ardu de rejoindre les rangs d'un grand *daimyō* car les vassaux qui les servent ont tendance à s'accrocher fermement à leur position.

Par ailleurs, on peut également percevoir une conscience de classe chez les Takizawa dans l'importance accordée à leurs origines. Cela est particulièrement manifeste lorsque Bakin exprime son refus face à la proposition qui lui est faite d'être employé en tant que guerrier à pied par la maisonnée Toda, en arguant que sa famille appartient à l'origine à la classe supérieure des samouraïs. Ainsi, pour conserver son statut guerrier, le chef d'une maisonnée de haut rang éprouvant des difficultés financières a le choix de mettre de côté sa fierté et de servir comme une famille de rang inférieure, ou bien de devenir guerrier sans attache dans l'espoir de se voir proposer par un autre une position à la hauteur de son statut d'origine (ce qui arrive rarement dans les faits). De la même façon, on peut dire que le choix de devenir guerrier sans attache n'est pas seulement guidé par l'appât du gain mais également par la fierté de samouraïs refusant de se voir rabaissés en dépit de leurs difficultés économiques. On voit donc se dessiner en filigrane un conflit entre l'orgueil des vassaux et la réalité des difficultés financières éprouvées.

Concernant l'adoption, elle se réalise généralement au sein du cercle familial ou amical mais la question de la lignée agnatique n'est jamais mise en avant, comme si elle n'était pas une priorité. En effet, les guerriers pauvres n'ont pas le luxe de se préoccuper de la préservation de la lignée consanguine : ils doivent avant tout trouver un héritier acceptant de prendre la succession d'une maisonnée désargentée et c'est là leur visée principale. Lorsqu'il n'y a pas de fils, on a pu voir que l'on adoptait une fille afin de la marier et faire de son époux un gendre adoptif qui prendra la succession de la famille.

## Chapitre 9. Les différentes manœuvres de Bakin dans le but de réintégrer la classe guerrière

### 9-1. Mariage et descendance de Bakin

Le nom d'origine de Bakin était Takizawa Sashichirō Minamoto no Okikuni 瀧澤左七郎源興邦<sup>56</sup>. Devenu simple *chōnin* (habitant des quartiers), il décide d'en changer et de se faire appeler Sakichi. Il en explique les raisons dans son autobiographie :

« Un jour, alors que j'étais en train de me lamenter sur mon sort, j'ai réalisé que j'étais issu d'une famille de guerriers héréditaires au sein de laquelle il n'y avait jamais eu aucun paysan ni bourgeois. Bien que cinquième fils<sup>57</sup> d'un bushi, je me suis malheureusement retrouvé contraint de vivre dans les quartiers marchands. Considérant que je n'étais plus digne de mon prénom guerrier, Okikuni, formé avec le caractère Oki 興 et transmis de manière héréditaire au sein de la famille Takizawa, j'ai décidé d'en changer et de m'appeler Toku 解. Quant à mon appellation commune, elle serait désormais Sakichi 瑣吉. »<sup>58</sup>

「一日嗟嘆して思へらく、我家累世武弁にして、農商に成りたる者なし。吾身は父の五男なれども、不肖にして市中に在りながら、家の通字を名に承て興邦といはんは過ぎたりとて、則改めて、名は解、字を瑣吉とす。」

Ainsi comprend-on que Bakin regrette amèrement le fait que sa famille ait perdu son statut de guerrier et qu'il se sent coupable de ce que cela se soit produit à sa génération.

En 1793, il reçoit une proposition de mariage avec la fille de l'oncle de son patron, Tsutaya Jūzaburō, un riche tenancier d'une importante maison de thé (*chaya* 茶屋) située à Naka-no-chō 仲の町 dans le quartier de plaisir de Shin-Yoshiwara 新吉原. Bien que la proposition soit alléchante sur le plan financier - d'autant plus qu'on lui propose d'être adopté par son beau-père en tant que gendre - Bakin est trop fier pour accepter une telle alliance. Habitué à vagabonder, il quitte Tsutaya chez qui il était hébergé et se met en quête d'un nouvel endroit pour s'établir. Peu de temps après il prend pour épouse O-Hyaku お百, une fille de la maisonnée Aida 会田<sup>59</sup>.

Voici comment il justifie son choix :

---

<sup>56</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 611.

<sup>57</sup> Suite au décès précoce de deux de ses frères aînés, Bakin sera élevé comme le 3e fils de la fratrie.

<sup>58</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 613.

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 613.

« Bien qu'étant un pauvre samouraï devenu rōnin, pourquoi aurais-je dû m'abaisser à devenir l'héritier adoptif d'un mendiant-voleur au risque d'humilier mon père et mes aïeux ?! C'est ainsi que je m'insurgeais intérieurement. J'éprouvai soudainement le désir de partir de chez Tsutaya sans dire un mot. Le 7<sup>e</sup> mois de l'année du bœuf de l'eau cadet, soit la cinquième année de l'ère Kansei [1793], je quittai Kōshodō [Tsutaya] et allai habiter chez Yamadaya Han.emon à Moto-Idamachi. Son fils adoptif, Hanzō, était un vieil ami, et grâce à l'aide financière apportée par le père et le fils, j'emménageai à Nakazaka-shita à la fin du même mois. Ensuite, j'épousai un peu plus tard O-Hyaku, fille de la famille Aida, qui m'avait été présentée par le couple Yamadaya. »

60

「吾は浮浪の一窮士なれども、豈乞盜の女婿に成りて父祖を辱んやと爪弾をしぬる而已。言には出さず退きて、急に去らまく欲する心あり。時に寛政五年癸丑の秋七月、耕書堂を辞去りて、元飯田町なる山田屋半右衛門の家に止宿す。半右衛門の義児半蔵は解が竹馬の友なれば、この父子の資助を得て、同月下旬に元飯田町中坂下に卜居しつ。又山田屋夫妻の媒妁にて会田氏（名はお百）を娶りにけり。」

À cette époque, Bakin a déjà perdu son rang de guerrier mais sa fierté de samouraï demeure intacte. Pour lui, épouser la fille d'un tenancier de maison de thé, qu'il qualifie volontiers de « mendiant » et « voleur », lorsque l'on est né samouraï est le comble de l'opprobre. Jugeant qu'il n'est pas tombé assez bas pour cela, il refuse cette union et prend finalement pour épouse la fille d'un bourgeois de bonnes mœurs. C'est à partir de ce moment-là qu'il décide de se consacrer entièrement à sa carrière d'écrivain.

O-Hyaku est originellement la fille d'un paysan du village de Sueda 末田 dans la province de Musashi. Elle est âgée de deux ans lorsque sa mère divorce et l'emmène avec elle à Edo. Elle est par la suite adoptée par son oncle, beau-frère de sa mère, Ebiya Ichirōbei 海老屋市郎兵衛 de la maisonnée Aida 会田 résidant dans le quartier d'Akagi 赤城. Bakin qui a élu domicile à Nakazaka-shita 中坂下 (Moto-Idamachi 元飯田町) près de Kagurazaka 神楽坂 se trouve donc à proximité de la famille Aida. Ainsi, il est possible d'imaginer que cette union a été arrangée par le biais d'un réseau de voisinage.

Le couple donnera naissance à trois filles et un fils : Saki さき (née en 1794), Yū いふ (née en 1796), Okitsugu 興継 (né en 1797, père de Tarō 太郎 dont nous reparlerons par la suite) et Kuwa くは (née en 1800)<sup>61</sup>.

Désormais pourvu d'une descendance, Bakin va dès lors déployer de nombreux

---

<sup>60</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 613.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 620-627.

efforts afin que son fils et son petit-fils puissent réintégrer la classe guerrière. Tout en parcourant le récit de ses différentes entreprises, nous allons nous intéresser en particulier aux tentatives d'adoption motivées par le rachat du statut guerrier.

## 9-2. Takizawa Okitsugu : destiné à devenir médecin

Dans un premier temps, Bakin va entreprendre de faire de son fils un médecin. En effet, dans la seconde moitié de l'époque d'Edo, acquérir une réputation en tant que médecin et se faire employer directement par un seigneur peut amener à se voir offrir le statut d'homme de la bannière ou encore de vassal seigneurial, tout en permettant de conserver son patronyme d'origine. Cependant nous allons voir que cette stratégie requiert du temps et des efforts et qu'elle n'est pas si aisée à mettre en œuvre dans les faits.

### a. Okitsugu au centre des ambitions de Bakin

Okitsugu (dont le nom d'enfance est Shizugorō 鎮五郎) est le fils héritier tant attendu de Bakin. Il a vu le jour en 1797 et dès sa prime enfance, son père veille à ce qu'il bénéficie d'une bonne éducation : il l'inscrit à de nombreux cours où il apprend la calligraphie, la lecture, la peinture chinoise et la poésie. Lorsqu'il atteint l'âge de 14 ans, Bakin décide de le faire entrer dans l'école de Yamamoto Hōin 山本法印<sup>62</sup>, un médecin du shogun possédant le statut d'homme de la bannière<sup>63</sup>.

Hōin est le petit-fils de Yamamoto Sōkō au service duquel se trouvait l'oncle de Bakin, Tadaoki, dans les années 1778. Il existe donc un lien assez ancien entre les deux familles. Pourtant, au moment où Okitsugu rejoint l'école de Hōin, on lui dit qu'il doit obligatoirement s'acquitter d'un montant de 2 *ryō* 3 *bu* pour l'inscription (en plus des cadeaux et dons d'argent destinés aux enseignants et à ses camarades) et d'une somme d'1 *bu* 600 *mon* pour le *sekihan* 赤飯 (riz gluant aux haricots rouges) servi lors des festivités d'accueil. Bakin s'insurge face à ces frais démesurés qui, selon lui, auraient été manigancés par la maîtresse de Sōkō et le représentant des disciples, Akahori Tsūmin 赤堀通珉<sup>64</sup>.

---

<sup>62</sup> L'appellation *Hōin* correspond à un titre religieux décerné par la cour de Kyoto à partir de 864. Il s'agit du rang le plus élevé dans la hiérarchie des moines bouddhistes, au-dessus de *Hōgen* 法眼 et *Hōkyō* 法橋. Cette distinction hiérarchique va être adoptée par le shogunat d'Edo afin de classer les médecins et savants confucéens. (voir NAKAI Shinkō 中井真孝, « Sōi » 「僧位」, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 1987 (*Kokushidaijiten daihakkan* 『国史大辞典第8巻』))

<sup>63</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 630-631.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 174-175.

Néanmoins, il doit se résoudre à les payer afin que son fils puisse rejoindre cette école de renom. Shizugorō change alors son appellation pour prendre celle de Sōhaku 宗伯, qui est un nom de médecin, se rase la tête et adopte la tunique aux manches longues typique de cette profession. À la même occasion, il reçoit également de son père son "vrai nom" (*imina* 諱), Okitsugu. Sa dénomination complète devient donc Takizawa Sōhaku Minamoto no Okitsugu 滝沢宗伯源興繼<sup>65</sup>.

Par l'attribution de ce nom guerrier, on comprend que Bakin place tous ses espoirs d'ascension sociale en son fils unique. Bien qu'ayant lui-même abandonné son *imina* guerrier, mortifié mais résolu à vivre comme un simple bourgeois, il donne au contraire à son fils un nom typique de guerrier. De plus, en y incorporant le caractère de *tsugu* 継 (succéder, hériter) après celui de *oki* 興, transmis de génération en génération au sein de la famille, il signifie clairement qu'il souhaite que son fils succède aux Takizawa en tant que guerrier.

Comme nous l'avons évoqué plus haut, la décision de Bakin de faire de son fils un médecin s'inscrit dans le même désir de lui faire réintégrer la classe guerrière. En effet, comme nous avons pu l'observer dans le 3e chapitre au sujet du père de Tadano Makuzu, le statut de médecin semble avoir été considéré par les guerriers sans attache de la seconde moitié de l'époque d'Edo comme une sorte de passerelle permettant aux plus talentueux de regagner leur position de samouraï.

Cette hypothèse est corroborée par les propos de Bakin lui-même :

« Selon son talent, un médecin a la possibilité d'entrer au service du bakufu ou d'un fief ou encore de devenir médecin attitré d'un seigneur et de se voir accorder le statut de vassal guerrier. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu que mon fils exerce cette profession... »<sup>66</sup>

「医者ハそのものゝ才学によりて、官医・侍医にもなり登るものなれば、我子をバ医者にせんと思ひ定め....」

Ainsi le choix de Bakin n'est pas anodin. On y voit en arrière-plan l'espoir que son fils parvienne à gagner la confiance d'un *daimyō* et se voie proposer en récompense un statut de médecin vassal.

---

<sup>65</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 631.

<sup>66</sup> SHIBATA Mitsuhiro 柴田光彦 *dir.*, *Bakin shokan shūsei* 『馬琴書簡集成』, vol. 1, Tokyo, Yagishoten, 2002, p. 300.

## b. La constitution d'un réseau guerrier et le mariage d'Okitsugu

Après sept ans d'apprentissage, Okitsugu, alors âgé de 21 ans, ouvre son propre cabinet médical sur ordre de Bakin dans une demeure en location appartenant à un homme de la bannière du nom de Hashimoto Kihachirō 橋本喜八郎 et située à Dōbōchō 同朋町.

Le jeune homme parvient à acquérir une certaine notoriété en raison de son talent et, au bout de deux ans à peine, en 1820, il est nommé médecin attitré (*deiri-i* 出入り医) de la famille du *daimyō* de Matsumae 松前, avec un revenu de 3 *nin-buchi*. Il rachète alors la maison voisine afin d'élargir son cabinet médical<sup>67</sup>.

Un médecin attitré n'est pas un samouraï mais de par ses compétences hautement valorisées et sa proximité avec le *daimyō*, il a la possibilité de fréquenter la société guerrière, ce qui lui permet de créer et d'entretenir des relations au sein de la classe guerrière. Il peut également espérer un jour se voir proposer le statut de vassal par son seigneur. À ce stade, on peut dire que le plan de Bakin pour réintégrer la classe guerrière est en bonne voie.

À la fin de l'année de 1821, Matsumae Michihiro 松前道広 (1754-1832) propose à Okitsugu une fonction de médecin guerrier avec un revenu de 80 *koku* 5 *nin-buchi* (soit 105 *koku*) s'il accepte de quitter Edo pour l'accompagner dans son fief de Matsumae (au sud de l'île d'Hokkaidō). Il s'agit d'une opportunité en or car jamais aucun membre de la famille Takizawa ne s'est vu offrir un tel salaire. Pourtant, Okitsugu va décliner cette proposition car il ne souhaite pas abandonner ses parents désormais âgés.

En 1827, il prend pour épouse O-Michi, fille de Tokimura Genryū 土岐村元立, médecin guerrier et vassal d'une maisonnée seigneuriale, les Miura 三浦, dont le chef bénéficie d'une rente de 15 000 *koku* et exerce la fonction d'ancien du fief de Kii<sup>68</sup>. Bien qu'étant en vérité des vassaux au service des Tokugawa de Kishū, les Miura possèdent un revenu de plus de 10 000 *koku* qui les place au rang de *daimyō*. La maisonnée Tokimura possède le statut guerrier ainsi qu'un revenu de 15 *koku* 3 *nin-buchi* (30 *koku*) et elle vit dans le quartier d'Imagawabashi 今川橋 à Edo<sup>69</sup>.

La rente n'est certes pas très conséquente mais en tant que médecin, le chef de

---

<sup>67</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 631-632.

<sup>68</sup> LIU Chen 劉晨, « Tsukegarō Andōke no sōzoku mondai kara miru kinsei shoki no Kishūhansei » 「付家老安藤家の相続問題から見る近世初期の紀州藩政」, *Kishū keizaishi bunkashi kenkyūjo kiyō* 『紀州経済史文化史研究所紀要』, n°39 (2018), p. 40.

<sup>69</sup> À l'instar du mariage de Bakin et O-Hyaku qui avait été arrangé grâce au réseau de voisinage du quartier de Kagurazaka, on peut considérer que cette union a pu être réalisée grâce au réseau de connaissances développé autour de Kanda 神田 car Imagawabashi et Dōbōchō (où se trouve le cabinet médical d'Okitsugu) sont tous deux situés dans cette zone géographique.

famille peut également compter sur des revenus annexes, fournis par les consultations externes<sup>70</sup>.

Bakin écrit la chose suivante au sujet de cette union :

« Il y avait des années [5 à 8 ans] que je cherchais une épouse pour Okitsugu sans jamais parvenir à trouver une personne convenable ; cette proposition répondant parfaitement à mes souhaits, je me suis empressé de donner mon accord »<sup>71</sup>

「吾、七、八年来興継が為に姻女を徴れども相応しき者なかりしに、こゝに至て其宜しきをえたれば、速に熟談す。」

Ainsi, on peut comprendre que la vie d'Okitsugu, de ses études à son mariage, a entièrement été planifiée par son père en vue de lui faire réintégrer la classe guerrière. On peut donc imaginer que durant toutes ces années où il dit avoir cherché une épouse convenable pour son fils, Bakin était à la recherche de la fille d'un médecin bénéficiant du statut guerrier afin que son fils puisse par la suite tirer profit de ses relations.

Toutefois, étant donné qu'Okitsugu, en dépit de son talent et de sa notoriété, n'est à l'époque qu'un simple bourgeois, Bakin a sans nul doute été contraint de mener d'âpres négociations afin que cette union puisse voir le jour ; c'est également la raison pour laquelle il a été forcé de poursuivre des investigations pendant près d'une décennie avant de trouver un médecin guerrier qui ne soit pas rebuté par l'idée de marier sa fille à un roturier. On peut imaginer que c'est grâce au réseau de connaissances que la famille a pu se constituer au fil des ans au sein de la classe guerrière, que cette union a été rendue possible.

De ce mariage vont naître trois enfants, deux filles, Tsugi et Sachi, et enfin le fils héritier, Tarō, en 1828<sup>72</sup>.

### c. Le décès d'Okitsugu et les stratégies déployées par Bakin

Cependant, ce bonheur est de courte durée. De condition physique fragile depuis son enfance, Okitsugu voit sa santé se détériorer au fil des ans, jusqu'à atteindre le point critique où il ne va plus être mesure d'assurer son travail de médecin attiré des Matsumae. Sa situation devient encore plus instable à la mort du seigneur Michihiro, son protecteur,

---

<sup>70</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 292-293.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 292.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 632-633.

en 1832<sup>73</sup>.

Bakin déplore amèrement le fait que ce seigneur qui affectionnait tant Okitsugu soit décédé inopinément avant que son fils n'ait eu le temps de devenir un vassal guerrier :

« À ce stade, il n'y avait plus rien à faire, tous les moyens étaient épuisés. Dorénavant, Okitsugu ne bénéficiera plus de la même considération de la part des vassaux du seigneur [Michihiro] »<sup>74</sup>

「こゝに到りて万事休す。是よりの後、彼家の諸臣、興継を見る事浅かり。」

L'état physique d'Okitsugu s'aggrave encore à partir de l'automne 1834, l'obligeant à cesser complètement ses activités pour demeurer alité de façon permanente. Finalement, il décède le 5e mois de l'année suivante, en 1835<sup>75</sup>.

La mort d'Okitsugu plonge les Takizawa dans le désarroi, d'autant plus qu'elle remet en cause le lien avec la maison Matsumae et l'avenir de la famille, puisque ce dernier est décédé avant la désignation de Tarō comme héritier officiel. Afin de ne pas être oubliés par la famille seigneuriale et le reste de la société guerrière, Bakin va tout mettre en œuvre pour que les Takizawa soient perçus comme des guerriers par l'ensemble de l'organisation vassalique. Pour cela, il ne va pas hésiter à user de ruse et à brandir son identité de samouraï à la manière d'un étendard afin qu'il soit visible de tous.

Ainsi, Bakin va organiser des funérailles « à la manière guerrière » pour Okitsugu, avec une procession formée par des domestiques guerriers (*wakatō* 若党) arborant les deux sabres d'Okitsugu, suivis de quatre porteurs de lance (*yarimochi* 槍持) et de serviteurs transportant la caisse de ses effets personnels (*hasami-bako* 挟箱). En effet, lorsque les samouraïs de haut rang (ceux qui possédaient le privilège d'aller à cheval) de l'époque d'Edo effectuent une sortie officielle, ils manifestent leur supériorité et leur prestige en se faisant accompagner par une suite de vassaux et de domestiques guerriers transportant des objets spécifiques réservés à leur statut, comme les deux sabres, la lance et le *hasami-bako* évoqués ci-dessus<sup>76</sup>. Le *hasami-bako* est un coffre transporté sur l'épaule par les suivants du guerrier et contenant ses affaires personnelles ; il a lui aussi une forte connotation guerrière puisqu'il est utilisé dans les déplacements des

---

<sup>73</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p.314.

<sup>74</sup> *Ibid.*, p.314.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p.633-634.

<sup>76</sup> HOTTA Yukiyoishi 堀田幸義, « Bushi no tashinami Bushi no igen sono ni, Sendai hanshi no gyōretsu ni kansuru kisoteki kenkyū » 「武士の嗜み武士の威厳その2 仙台藩士の行列に関する基礎的研究」, *Tōhokugakuindaigaku keizaigaku ronshū* 『東北学院大学経済学論集』, n°177 (2011), p. 370-373.

guerriers depuis l'époque médiévale. Le fait d'être suivi par des porteurs de sabres, de lances et de *hasami-bako* est la manifestation la plus ostentatoire de la puissance guerrière et le symbole même de la distinction accordée aux samourais de haut rang. En organisant pour son fils des funérailles à la manière d'une procession guerrière, Bakin entend montrer au monde les origines supérieures de sa maisonnée, une maisonnée désormais déchu qui demeure néanmoins attachée à ses privilèges et à sa fierté d'autrefois.

Afin de conférer encore plus d'ampleur et de visibilité à ces funérailles guerrières, Bakin fait également appel à son réseau professionnel et amical afin d'accompagner le défilé ; finalement plus d'une centaine de personnes, composées principalement de voisins et de libraires de la ville, va suivre le cercueil depuis Īdamachi jusqu'au temple bouddhique Jinkōji 深光寺 à Myōgadani 茗荷谷 (environ 3 km)<sup>77</sup>.

Alors qu'il s'adonne déjà dans l'ombre aux préparatifs des funérailles de son fils, Bakin va également ruser en dissimulant le trépas d'Okitsugu au fief de Matsumae. Le jeune homme étant décédé sans avoir eu le loisir de désigner son fils comme successeur de manière officielle et l'adoption post-mortem n'étant pas autorisée, Bakin va se faire passer pour Okitsugu et rédiger en son nom une demande de succession adressée aux autorités de Matsumae dans l'espoir que le jeune Tarō puisse prendre la suite de son père en tant que médecin attitré du fief.

La demande en question figure dans l'ouvrage de Bakin :

« Requête établie par la présente.

Bien qu'encore novice, vous avez fait de moi un médecin attitré et m'avez attribué une allocation en riz que je perçois depuis plusieurs années. En outre, j'ai eu la chance d'être traité comme un vassal héréditaire grâce à votre considération exceptionnelle à mon égard. Tout cela est dû à la mansuétude de Shōginin-sama [Matsumae Michihiro] et à la vôtre, Reishōin-sama [Matsumae Akihiro], et j'en suis profondément reconnaissant. Toutefois, je suis tombé malade récemment et depuis l'été dernier je souffre de maux divers, dont une toux grasse persistante ainsi que du bérubéri. Alité depuis un moment déjà, je ne suis plus à mon grand regret en mesure de servir mon seigneur. Ces temps derniers, le mal qui me ronge s'est encore aggravé, et je n'ai plus guère d'espoir de recouvrir ma santé d'origine. Dans le cas où je viendrais à mourir, mes parents qui sont désormais âgés ne seront pas en mesure de subvenir aux besoins de mon fils Takizawa Tarō, qui a eu huit ans en cette année du mouton, et de ses deux sœurs cadettes qui sont encore si jeunes. Je suis vraiment très embarrassé par cette perspective. Par pitié, ayez l'extrême obligeance, à ma mort, de traiter mon fils Tarō comme un vassal héréditaire de votre maison, comme vous l'avez fait pour moi. Une fois devenu adulte, s'il vous est utile en quoi que ce soit, je vous prie de bien

---

<sup>77</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.* p. 328-329.

vouloir le faire entrer à votre service. Si vous acceptez de mettre en œuvre cette demande, soyez assuré que mon fils vous rendra cette faveur par un service dévoué et une fidélité sans limite. Je vous prie de bien vouloir prendre ma requête en considération.

Établi comme ci-dessus,

Le 28e jour du 7e mois

Takizawa Sōhaku [sceau] »<sup>78</sup>

「以書付奉願上候

私義未熟者に御座候処、御出入被 仰付、年来御扶持被下置、猶又格別之思召を以、御譜代御家臣同様に被 召使候段、松吟院様 靈照院様御高恩故と、難有仕合奉存候。然処、近年病身に罷成、殊に従去夏中持病の痰咳脚気等、種々病症差発り、於今打臥罷在り、久々出仕難仕、不本意之仕合に奉存候。尤至此節、病気日々差重り候に付、本復之程無心許奉存候。若此儘相果候はゞ、忝滝沢太郎義、当未八歳に罷成り、并に太郎妹式人、尚幼小に有之候間、極老之親共養育行届兼、当惑可仕候。何卒以 御慈悲、及滅私後に候共、忝太郎義、私同様御家臣分に被成置被下、同人成長之節、相応御用達可申者に御座候者、被 召使被下候様、奉願上候。右願之通り、被為 仰付被下置候者、以忝追々為奉 報 御高恩度奉存候。此段御序之節、宜御執合奉頼存候。以上。

七月廿八日

滝沢宗伯 印」

En rappelant au seigneur de Matsumae son indulgence à l'égard d'Okitsugu, Bakin entend faire bénéficier Tarō de la même bienveillance. Toutefois, il ne s'arrête pas là : non content de demander aux Matsumae de prendre Tarō à leur service en se faisant passer pour son fils défunt, il les prie d'en faire à l'avenir un vassal guerrier s'il se montre à la hauteur de leurs attentes.

Suite à cela, Bakin s'en va consulter le gardien de la résidence des Matsumae à Edo afin de savoir à qui il doit adresser sa demande. Il est assez mal reçu et on lui rétorque qu'étant donné qu'Okitsugu ne fait pas partie de l'organisation vassalique et ne possède pas de supérieur hiérarchique, le courrier devra être adressé à un certain « préposé de service »<sup>79</sup> (*oyakuban* 御役番) anonyme. Cette réponse floue et ce traitement à la-vite blesse l'orgueil de Bakin qui se dit que jamais une telle chose ne se serait produite du temps de Michihiro qui avait beaucoup d'estime pour Okitsugu<sup>80</sup>.

Ce n'est qu'après s'être acquitté de cette procédure qu'il remet l'acte de décès d'Okitsugu en se faisant cette fois passer pour Tarō :

<sup>78</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 333-334.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 334.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 334.

« Je porte à votre connaissance le fait que mon père, Takizawa Sōhaku, malade depuis quelque temps et ne parvenant pas à recouvrer la santé, est décédé à la cinquième heure ce matin. Établi comme ci-dessus.

Le 8e jour du 8e mois

Takizawa Tarō »<sup>81</sup>

「私父滝沢宗伯儀、久々病気の処、養生不届、今朝五時死去仕候。依之、御届申上候。以上

八月八日

滝沢太郎」

Finalement, les Matsumae ne prendront même pas la peine de répondre à Bakin/Tarō au sujet de la succession. En outre, comme Bakin le craignait, les vassaux du fief vont cesser de fréquenter la famille Takizawa et bientôt l'allocation en riz qu'ils percevaient depuis des années va leur être supprimée. Bakin est forcé d'abandonner à contre cœur ses espoirs de réintégrer la classe guerrière en tant que vassal des Matsumae :<sup>82</sup>

« Pas un vassal de cette maisonnée, même ceux qui étaient proches d'Okitsugu, ne nous a rendu visite ou nous a exprimé ses condoléances par écrit après avoir eu vent de son décès. Les habitants des fiefs spécialisés dans les échanges commerciaux comme Nagasaki ou Matsumae n'entretiennent de relations que lorsqu'elles leur sont profitables et manquent ainsi de sens de la loyauté. De la même façon, on est susceptible d'y perdre du jour au lendemain tout ce que l'on a gagné. Il est impossible de leur faire confiance et c'est quelque chose que j'avais toujours méprisé. Ainsi, j'ai décidé de ne pas refaire une demande de succession en réunissant les signatures de tous les membres de la famille et d'interrompre toute relation avec les Matsumae. Ce n'est pas le vassal qui a abandonné le seigneur, c'est le seigneur qui a abandonné son vassal. Toute prière est inutile. »<sup>83</sup>

「彼家の諸臣、興継と親しかりしも、其死を聞きて来訪或は書をもつて弔する者一人もなし。蓋長崎・松前など、交易を旨とする地方の士民は利にあらざれば交らず、義に疎き事かくの如し。実に寵辱得喪の理り、たのもしからぬ人心、久恋の園にあらねば、親類連署の追願書も出さず、やうやくに思い捨て、竟に断絶したるなり。是臣が棄たるにあらず、君に棄られたれば祈る所なし。」

---

<sup>81</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 334.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 334.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 335.

L'attitude du fief de Matsumae à l'égard des Takizawa signifie clairement qu'Okitsugu n'est pour eux qu'un médecin attiré et qu'ils n'ont nulle intention d'en faire un vassal guerrier. Quant à Tarō, âgé de 8 ans à peine, il ne leur est d'aucune utilité étant donné qu'il ne pourra pas reprendre la fonction de son père avant de nombreuses années. Il va de soi que si Okitsugu avait accepté la proposition de Michihiro en 1821, une telle chose ne serait pas arrivée.

La famille Matsumae perçoit en théorie un revenu de 10 000 *koku*. Cependant, ne possédant pas de terre cultivable à Ezo en raison des conditions climatiques, elle bénéficie du droit de commercer avec les Aïnous. Ce territoire dépend donc essentiellement du commerce qui est sa ressource principale<sup>84</sup>. Pourvu d'une grande fierté guerrière et également pétri de valeurs propres à cette classe, Bakin méprise le commerce et le goût du profit qui l'accompagne. C'est la raison pour laquelle il finit par abandonner son rêve de voir son petit-fils devenir le vassal des Matsumae.

Cependant, il ne renonce pas pour autant à son désir de voir les Takizawa réintégrer la classe guerrière au service d'un autre seigneur. Ainsi, à partir de la mort de Okitsugu, tous ses espoirs vont reposer sur les épaules de son unique petit-fils, Tarō.

### 9-3. Les efforts de Bakin pour faire adopter Okikuni (Tarō) par une maisonnée guerrière

#### a. La naissance du petit-fils tant espéré

En 1828, Bakin voit naître son premier petit-fils. Sa joie est grande, comme en témoignent ses paroles, rapportées dans ses mémoires :

« À l'âge de 62 ans, je devins grand-père pour la première fois, et de surcroît d'un petit-fils. Vous imaginez ma joie »<sup>85</sup>

「解 62 歳にして、初孫に男子を得たり。喜び知るべし。」

L'enfant est nommé Tarō. Représentant tous les espoirs de la maisonnée Takizawa, il va bénéficier d'une attention particulière de la part de son grand-père.

---

<sup>84</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Matsumaehan » 「松前藩」.

<sup>85</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 297.

L'année suivant sa naissance, Bakin va déboursier 2 *ryō* 2 *bu* pour vider le bassin de la maisonnée et le combler, inquiet à l'idée que Tarō puisse y tomber et s'y noyer. Cette entreprise couteuse et difficile va faire l'objet de nombreuses moqueries de la part des habitants du quartier<sup>86</sup>. Mais cet exemple nous montre bien combien cet enfant est précieux aux yeux de Bakin.

À la mort d'Okitsugu, Tarō devient donc l'héritier des Takizawa, grâce au subterfuge de Bakin. Ce dernier est nommé son tuteur légal. Cependant, se sentant vieillir, il décide de tout mettre en œuvre pour que Tarō devienne un guerrier de son vivant dans le but d'assurer l'avenir de la maisonnée. En marge de ce pragmatisme, on perçoit également les craintes de Bakin ainsi que la persistance de son rêve de voir les Takizawa réintégrer un jour la classe guerrière :

« Mon existence tire sur sa fin mais mon petit-fils est encore très jeune. En outre, les revenus de notre maisonnée sont de 5 to 斗 [environ 90 litres] à peine. Si je venais à mourir subitement, sur qui Tarō pourrait-il compter ? La famille s'est dispersée tout comme notre patrimoine. La lignée d'Okitsugu est-elle vouée à s'éteindre ? »<sup>87</sup>

「解既に晩年に及びて、嫡孫尚幼少也。且今は家に五斗の禄米なし。我たちまち命終らば、太郎が孰を寄処にせん。家材と共に分散せられて、興継が跡断絶せん歟。」

Pour les guerriers de l'époque d'Edo, lorsque que le successeur désigné n'est pas encore en âge de travailler, la famille perçoit une rente en attendant que l'héritier puisse entrer au service du seigneur de manière effective et toucher l'intégralité de son salaire<sup>88</sup>. Cependant, pour les roturiers, il n'y a pas de revenu sans travail. Tarō étant encore trop jeune pour gagner sa vie, le seul moyen d'assurer à la maisonnée Takizawa une rente fixe est de le faire entrer dans la classe guerrière dès que possible. Bien que maigre, la pension touchée permettrait au moins à la famille de survivre le temps qu'il puisse exercer pleinement ses fonctions. C'est pourquoi Bakin entend faire de Tarō un samouraï au plus vite. On voit qu'avec le décès prématuré d'Okitsugu, le désir de Bakin et les nécessités économiques se retrouvent liés.

Un an après le décès de son fils, Bakin confie ses soucis à son ami Tonomura Yasumori 殿村安守, marchand à Ise 伊勢, dans une correspondance datée de 1836 :

---

<sup>86</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 307-308.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p.342.

<sup>88</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Atome » 「跡目」.

« Ayant atteint un grand âge et ne voyant plus que d'un œil, il ne m'est plus possible d'écrire à la lueur de la chandelle. En outre, depuis l'été dernier, les travaux domestiques n'ont cessé de s'accumuler au point que je ne trouve pas le temps pour m'adonner tranquillement à mon travail de bureau. [...] Désireux de faire de mon petit-fils un *gokenin*, je me suis adressé à plusieurs personnes récemment, afin de leur demander conseil. Cependant, étant donné que nous souhaitons conserver notre nom de famille, il est nécessaire de trouver une maisonnée acceptant de nous vendre son statut, ce qui est difficile, d'autant que Tarô est encore si jeune. Toutefois, si l'on y parvient, je pourrai mourir en paix. »<sup>89</sup>

「極老ニ及び、且隻眼ニて、燈下の著述出来かね、さらでも去夏已来、家内の雑用日々蝟集、ゆたかに机にかゝり居いとまなく候。

[中略] 嫡孫は御家人ニいたし度、此節も折々相談いたしかけ候へ共、他姓を続かせず、尚幼少故、ちやうどよろしき株式も、急ニ得やすからず候。但シ、此相談出来候へバ、小生身後も、まづ安身ニ有之。」

Comme on peut le comprendre, Bakin est à la recherche d'une famille guerrière acceptant non seulement d'adopter Tarô comme héritier, mais également de lui laisser conserver le nom des Takizawa. Bakin emploie le terme de *kabushiki* 株式 pour désigner le fait de vendre ou acheter le statut de guerrier. Afin de mieux comprendre cette pratique, nous allons prendre appui sur une définition du *Grand dictionnaire historique du Japon (Kokushi daijiten)* :

« À l'époque d'Edo, le terme de *kabushiki* est utilisé pour décrire le cas où un *gokenin* cède le statut de sa maisonnée à une tierce personne en échange d'argent. Cette transaction est appelée le *gokeninkabu no baibai* 御家人株の売買, soit la « vente du statut d'une maisonnée de *gokenin* ». Généralement, le vendeur et l'acheteur établissaient un accord d'adoption au moment de la vente, et suite à cela le vendeur prenait sa retraite [*inkyô* 隠居] afin de laisser la place à l'acheteur qui héritait de la succession familiale [*katoku sôzoku* 家督相続]. Cette pratique s'est répandue à partir du milieu de l'époque d'Edo, dans le contexte de l'appauvrissement de la classe guerrière et de l'enrichissement des gros paysans et marchands des villes. Parmi les guerriers les plus sévèrement touchés par la crise financière se trouvaient les *hatamoto* possédant un faible revenu, ainsi que les *gokenin*. Ainsi, à partir de cette époque un grand nombre de maisonnées de *hatamoto* ainsi que de *gokenin* vont mettre en vente leur statut qui va être racheté par des roturiers fortunés, attirés par le prestige inhérent au statut guerrier. On ne sait pas exactement quand la pratique du

---

<sup>89</sup> SHIBATA Mitsuhiko *dir. op.cit.*, p. 187.

gokeninkabu s'est popularisée mais selon Mitamura Engyo<sup>90</sup>, elle se serait développée à partir de l'ère Hōreki [1751-1764]. Par ailleurs, l'auteur du *Seji kenbunroku* [Recueil des choses vues et entendues concernant les affaires du monde] paru vers 1816 a laissé le témoignage suivant : « les gokenin cèdent [leur statut] contre une somme d'or ou d'argent équivalente au rang/statut de leur maisonnée [kabu 株] et cette transaction est désignée par le terme de bangawari 番代 [changement de direction] ». On estime donc que cette pratique était déjà répandue dans la société à cette époque. Concernant les tarifs attribués aux différents rangs, on sait que l'achat du statut de guerrier à pied [okachi 御徒士] s'élevait à environ 500 ryō, que celui d'assistant [yoriki 与力] était d'environ 1 000 ryō et que celui d'assistant subalterne [dōshin 同心] d'environ 200 ryō. »<sup>91</sup>

Cependant, comme le souligne Bakin, à cette époque l'enfant n'a que 9 ans, ce qui va compliquer les choses, comme nous allons le voir.

#### b. Le problème de l'âge du fils adoptif et de la conservation du patronyme

Comme nous l'avons évoqué précédemment, un homme de la maison (*gokenin*) est un vassal shogunal de bas rang ne possédant ni le droit d'audience ni le privilège de monter à cheval (à la différence des hommes de la bannière, *hatamoto*)<sup>92</sup>. Il existe également une hiérarchie à l'intérieur de cette classe avec tout d'abord les *fudai* 譜代, qui sont des guerriers à pied (*okachi*) héritant du statut de *gokenin* et d'un revenu familial fixe de père en fils, puis les *nihanba* 二半場, pour qui le statut est héréditaire mais dont le revenu varie selon la fonction occupée, et enfin les *kakaeseki* 抱席<sup>93</sup> qui comprennent les *yoriki* et *dōshin* évoqués précédemment et ne sont pas des guerriers héréditaires en théorie, même si l'on sait qu'en pratique nombreux sont ceux qui se transmettent ce statut de père en fils<sup>94</sup>.

---

<sup>90</sup> Mitamura Engyo 三田村鳶魚 (1870-1952) est un historien spécialisé dans la question des mœurs et de la culture de l'époque d'Edo. Durant sa carrière, il a rassemblé de nombreux témoignages sur l'époque d'Edo en analysant notamment les essais produits durant cette période mais également en interrogeant directement des contemporains ayant connu cette époque. Il est considéré comme le pionnier des *Edo gaku* (études sur l'époque d'Edo).

<sup>91</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Gokeninkabu » 「御家人株」.

<sup>92</sup> En vérité, le *yoriki* possédait le privilège d'aller à cheval, bien qu'il appartînt en théorie à la catégorie des *gokenin*.

<sup>93</sup> À titre d'exemple de patrimonialisation du statut de *kakaeseki*, on peut citer le cas de l'assistant du préfet urbain d'Osaka (*Ōsaka machi bugyō yoriki*) dont la position se transmet de père en fils (WATANABE Tadashi 渡邊忠司, « Ōsaka machibugyōsho ni okeru yoriki dōshin taisei no kakuritsu » 「大坂町奉行所における与力・同心体制の確立」, *Bungakubu ronshū* 『文学部論集』, n°90 (2006), p. 34).

<sup>94</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Hatamoto, Gokenin » 「旗本・御家人」.

Ces différences de statut au sein de la classe des *gokenin* vont avoir un impact sur le montant de la dot et l'obligation ou non de conserver le nom de famille lors de la succession :

« De nos jours, nombreux sont ceux qui héritent du revenu et du statut de *gokenin*. S'il s'agit d'une famille de *fudaiseki*, il est possible de faire adopter un fils encore enfant. Cependant, même si les parents adoptifs promettent de quitter la maison pour laisser la place à la famille adoptive, dans les faits la lignée continuera d'appartenir au père adoptif car la transmission du patronyme est obligatoire. Ainsi, si j'avais fait adopter mon unique petit-fils par une famille de *gokenin* héréditaires hors de la parenté, nous n'aurions plus eu la possibilité de révéler nos propres ancêtres. D'un autre côté, lorsqu'un *kakaeseki* cède sa maison, celui-ci peut conserver son nom de famille. Cependant, dans ce cas de figure, j'avais entendu qu'il n'était pas permis d'adopter un fils de moins de 16 ans. Que devais-je donc faire ?»<sup>95</sup>

「世に御家人の秩禄を譲受る者多くあり。そも御譜代席ならば、養子童年也とも其事成るべし。遮幕只一箇の孫をもて他の名跡に成す時は、よしや居抜など云約束也とも、家は養父の家なれば、吾先霊を措処なし。又御抱席にて遠縁番代などいふ者は、我姓氏を名告て養実の障なけれども、十六歳以上ならねば許されずと聞にき。いかにせまじ。」

Le statut de *fudai* et de *nihanba* étant héréditaires (*fudaiseki*), dans le cas où le successeur n'est pas en âge de servir le shogun au moment de la succession, ce dernier est amené à percevoir un salaire en tant que *kobushin* (réserviste) jusqu'à ce qu'il soit apte à occuper ses fonctions. Cependant, le statut de *kakaeseki* n'étant pas héréditaire (en théorie), la fonction attachée au statut doit être occupé immédiatement et il n'est donc pas possible de confier cette position à un enfant encore trop jeune pour exercer ses fonctions<sup>96</sup>.

D'un autre côté, l'acquéreur du statut de *fudai* ou de *nihanba* n'a pas la possibilité de conserver son patronyme d'origine étant donné qu'il s'agit d'un statut héréditaire se transmettant de génération en génération au sein de la même maisonnée. À l'inverse, le statut de *kakaeseki* permet la conservation du nom de famille originel puisque la position n'est pas attachée à une maisonnée ; en revanche, il est impossible de faire adopter un successeur de moins de 16 ans, âge en dessous duquel l'héritier n'est pas considéré comme apte à exercer ses fonctions. On peut imaginer que l'une des raisons de l'existence de

---

<sup>95</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 342.

<sup>96</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Kobushin » 「小普請」.

cette limite d'âge fixée à 16 ans pour les *gokenin* est que les guerriers de rang inférieur ont la charge de travaux requérant davantage de force physique que les guerriers de haut rang qui sont plutôt assignés à des tâches de bureau et qui sont par conséquent plus rapidement aptes à assumer l'exercice de leurs fonctions<sup>97</sup>.

Ainsi aucune de ces options n'arrange Bakin qui, comme nous l'avons vu précédemment, souhaite faire l'acquisition du statut de *gokenin* pour son petit-fils de 9 ans tout en gardant le nom des Takizawa.

Cependant, désireux avant tout de conserver le patronyme de sa maisonnée, Bakin décide finalement de se mettre à la recherche d'une famille de *gokenin* non-héréditaires (*kakaeseki*), tout en sachant que Tarō doit avoir 16 ans afin de pouvoir être adopté par une telle maisonnée.

On remarque que si Bakin se préoccupe de savoir quelle est la meilleure option à choisir (une famille de *gokenin* héréditaires ou non), il ne se pose pas la question de savoir s'il parviendra à trouver une maisonnée acceptant de vendre son statut aux Takizawa. On peut imaginer que l'offre de la part des *gokenin* est assez importante. De la même façon, on peut imaginer que l'adoption pour les *gokenin* est facilitée par l'absence, dans cette catégorie inférieure de la classe guerrière de vérifications quant à l'existence d'un lien agnatique entre le père adoptif et son successeur.

Afin de trouver une solution concernant le problème de l'âge de Tarō, Bakin décide tout d'abord de demander conseil à Harada Kichijūrō 原田吉十郎, un ami *gokenin* exerçant la fonction d'assistant subalterne d'avant-garde (*osakite dōshin* 御先手同心).

Voici la réponse que lui fait ce dernier :

« Dans le cas où l'héritier adoptif d'un *yoriki* ou d'un *dōshin* est encore trop jeune pour travailler et percevoir un revenu, il est possible de s'arranger avec un collègue ayant un fils cadet afin que ce dernier serve à sa place, moyennant une partie du revenu, jusqu'à ce que l'héritier soit en âge d'exercer son métier. Il y a des précédents dans différents groupes d'avant-garde. Si vous désirez acquérir le titre de *kakaeseki*, je peux me charger d'être votre intermédiaire. »<sup>98</sup>

「与力同心杯の番代に童年の者也とも、其組中なる二男三男を其子の成長まで分米を取らせて、仮番代に出す時は障あることなし。この義諸組に先例あり。御抱席を御所望に候はゞ、己も今より心がけて、媒妁仕るべし」

---

<sup>97</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 342.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 342.

Ainsi, le problème de l'âge peut être résolu par l'adoption temporaire du fils cadet d'un autre *gokenin* qui servirait à la place de Tarō le temps que celui-ci atteigne l'âge de 16 ans.

Fort de ce conseil, Bakin s'en va alors consulter le grand-père maternel de Tarō, Tokimura Genryū 土岐村元立 afin de lui demander son avis. Ayant obtenu son aval, il se met à la recherche d'une maisonnée de *gokenin* non-héréditaire possédant un fils cadet susceptible de remplacer Tarō moyennant une partie de son salaire<sup>99</sup>.

Genryū décide de lui prêter main forte : le 6e mois de l'année 1836, il s'en va louer les services d'un spécialiste de l'achat du statut de *gokenin*, un certain Iso Mataemon 磯又右衛門, lui-même un *gokenin* exerçant la fonction de fabricant de poudre pour les armes à feu (*teppō-tamagusurikata* 鉄炮玉薬方)<sup>100</sup>.

Ce dernier se rend peu de temps après chez Bakin avec trois propositions : la première concerne une maisonnée de *kakaeseki* possédant un revenu de 30 *hyō* 2 *nin-buchi* (40 *koku*), dont le chef de famille exerce la profession d'assistant de ravitaillement (*makanaikata* 御賄方), proposée au prix de 230 *ryō*. La seconde concerne une maisonnée de *kakaeseki* dotée d'une rente de 30 *hyō* 3 *nin-buchi* (45 *koku*), dont le chef de famille exerce la fonction d'assistant subalterne de la garde armée du shogun (*tsutsumochi-dōshin* 筒持同心), pour une valeur de 135 *ryō*. La troisième et dernière proposition concerne une maisonnée de *kakaeseki* possédant un revenu de 20 *hyō* 2 *nin-buchi* (30 *koku*), dont le chef de famille exerce la profession de préposé aux petits travaux (*kobito* 小人), mise en vente au prix de 70 *ryō*.

La meilleure option est indéniablement celle du *makanaikata* car bien que son revenu soit bas, il est autorisé à porter le *kamishimo* 上下, le vêtement cérémonial composé de deux pièces porté au-dessus du kimono. À l'inverse, le *tsutsumochi-dōshin* n'est qu'un assistant subalterne dont la position est située à la frange de la classe guerrière. Quant au *kobito*, son travail consiste essentiellement à transporter des bagages et des affaires au sein du château d'Edo, à la manière d'un domestique<sup>101</sup>.

Cependant, après réflexion, Bakin décide finalement d'opter pour le second choix, celui du *tsutsumochi-dōshin*, n'ayant pas suffisamment d'argent pour se permettre d'acquérir la maisonnée de *makanaikata* :

« Une maisonnée de *makanaikata* aurait été idéale car il s'agit d'une position guerrière héréditaire permettant le port du *kamishimo*. Cependant, il m'aurait été difficile de réunir l'argent nécessaire

---

<sup>99</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 342.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 343.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 343.

[230 ryō d'or] dans l'immédiat. Nous nous sommes donc contentés de la maisonnée de *tsutsumochi-dōshin* car le prix de ce *kabu* [rang] nous convenait, même s'il est vrai qu'elle n'offrait pas un statut de guerrier à part entière. »<sup>102</sup>

「御賄方は継上下勤にて宜しけれども、只今急に二百三十金は調達しがたし。御筒持同心は侍品ならねども其株金相応し」

Bien que Bakin soit devenu un écrivain populaire, il ne possède pas la fortune d'un grand marchand et doit donc se contenter de la seconde proposition. Il apparaît ainsi que l'achat d'une maisonnée guerrière est très coûteux et par conséquent seulement accessible aux riches roturiers.

La maisonnée choisie par Bakin est celle de Suzuki Kinji 鈴木金治, qui, après s'être brouillé avec son fils adoptif Kyūemon 久右衛門, souhaite accueillir un nouvel héritier et vendre son nom et son statut en échange d'une dot conséquente<sup>103</sup>.

Après s'être entretenu à plusieurs reprises avec Kinji grâce à l'entremise de Mataemon, l'affaire est conclue le 7<sup>e</sup> mois de la même année (1836).

Bakin verse à Kinji 20 ryō d'arrhes mais ce dernier lui réclame 10 ryō supplémentaires. Comme il ne lui reste que 6 ryō, Bakin est forcé d'emprunter auprès des maisons d'édition qui publient ses œuvres. La Bunkeidō 文溪堂 et la Kansendō 甘泉堂 lui prêtent en tout 30 ryō afin de lui permettre de payer le restant des arrhes, de s'acquitter des dépenses quotidiennes de la famille et des frais de commission de Mataemon (5 ryō)<sup>104</sup>.

L'adoption de Tarō est donc décidée.

Cependant Bakin doit toujours s'acquitter des 105 ryō restants et surtout trouver quelqu'un pour remplacer son petit-fils jusqu'à ce qu'il atteigne sa seizième année.

### c. Réunir l'argent nécessaire à l'achat du statut de *gokenin*

En 1836, Bakin entre dans sa soixante-dixième année<sup>105</sup>. En guise de célébration, la maison d'édition Bunkeidō, qui a fait paraître sa série *Nansō satomi hakkenden* 南総里見八犬伝 de 1814 à 1842, décide d'organiser pour lui un *shogakai* 書画会 (littéralement rassemblement pour des calligraphies et des peintures). Il s'agit d'une exposition se tenant à une date fixée dans un lieu privé (généralement un restaurant ou

<sup>102</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 343.

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 343.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 343-344.

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 339-342.

une taverne), à l'occasion de laquelle des artistes présentent des peintures et des calligraphies que les invités ont le loisir d'observer tout en se restaurant, moyennant une participation. Cette coutume d'organiser des expositions dans des lieux de restauration a débuté durant l'ère Kansei (1789-1801)<sup>106</sup>.

Les visiteurs étant tenus d'effectuer un don en argent en guise de cadeau de célébration, la somme récoltée était d'autant plus importante que les visiteurs étaient nombreux. À l'inverse, si les visiteurs étaient rares, les organisateurs pouvaient perdre de l'argent dans l'opération<sup>107</sup>. Cette entreprise représente donc un enjeu important pour Bakin.

À dire vrai le vieil homme n'est pas très emballé par ce projet, encore chagriné par la perte récente de son fils. Pourtant, il finit par céder face à l'insistance de la maison Bunkeidō. La réception prendra place dans un *ryōtei* 料亭 (restaurant luxueux), le 14e jour du 8e mois.

Ainsi, après la célébration du premier anniversaire de la mort d'Okitsugu au mois de mai, Bakin s'attèle à la préparation de l'événement tout en continuant à chercher une famille adoptive pour Tarō<sup>108</sup>.

En tant qu'organisateur de l'événement, Bakin doit s'acquitter des divers frais relatifs à la tenue du banquet, parmi lesquels les frais de bouche mais aussi la rémunération du personnel de service. Dans ses écrits il se plaint d'être forcé d'inviter et de régaler une dizaine de convives à chaque réunion de préparation, « ce qui représente un budget non négligeable » (*shōshō no zappi ni arazu* 少々の雑費にあらず)<sup>109</sup>. En outre, à cela s'ajoute le coût de l'impression des affiches, le but étant d'attirer un maximum de visiteurs<sup>110</sup>.

Le jour même, le beau temps est de la partie et ce sont plus de 700 convives de statuts variés qui se pressent pour assister à l'événement. Parmi ces derniers, on dénombre 60 représentants de fiefs d'Edo (*Edo rusui yaku* 江戸留守居役) ainsi que l'ensemble des libraires d'Edo, de même que des artistes célèbres<sup>111</sup>. L'exposition est un franc succès et 800 portions de nourriture sont servies ce jour-là. Au total, l'organisation de la

---

<sup>106</sup> TERAKADO Seiken 寺門静軒, *Edo hanjōki* 2 『江戸繁盛記 2』, 1831-, Heibonsha, Tokyo, 1974, p. 96.

<sup>107</sup> SHIBATA Mitsuhiro *dir.*, *op.cit.*, p. 187.

<sup>108</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 340.

<sup>109</sup> SHIBATA Mitsuhiro *dir.*, *op.cit.*, p. 296.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 296.

<sup>111</sup> Parmi les artistes de renom attendus à cette exposition, on peut citer, les peintres Tani Bunshō 谷文晁 (finalement remplacé par sa petite-fille car trop âgé pour se déplacer) et Watanabe Kazan 渡辺崋山, l'écrivain Ryūtei Tanehiko 柳亭種彦, les maîtres d'estampes Utagawa Kunisada 歌川国貞 et Utagawa Kuniyoshi 歌川国芳 et le professionnel de *rakugo* 落語 Hayashiya Shōzō 林家正蔵. (*Ibid.*, p. 297)

manifestation aura coûté à Bakin 70 *ryō*, incluant les cadeaux destinés aux invités qui se composaient d'une étoffe pour envelopper les objets (*fukusa* 服紗), d'un éventail (*sensu* 扇子) et d'une petite coupe à alcool (*ochoko* 猪口). Ayant obtenu une recette de 120 *ryō* grâce aux entrées et dons des visiteurs, Bakin se retrouve, une fois les comptes fait, avec un bénéfice de 50 *ryō*. Cet excédent lui permet de rembourser sa dette auprès de ses éditeurs, le portant à un gain final de 20 *ryō*<sup>112</sup>.

Pendant, il lui reste encore 105 *ryō* à rembourser pour l'achat du titre de *gokenin*. Il se décide donc à vendre une grande partie des ouvrages qu'il possède<sup>113</sup>. Prévoyant, Bakin s'était constitué au fil du temps une belle collection, en se disant qu'à la différence de l'argent, les livres ne pourraient être aisément dilapidés et qu'ils pourraient ainsi lui servir un jour ou l'autre, en cas de nécessité financière. Il demande donc à la Bunkeidō de les revendre et deux tiers de sa collection sont ainsi écoulés, lui rapportant la somme de 50 *ryō*<sup>114</sup>. Il s'occupe lui-même de vendre le tiers restant à des connaissances, ce qui lui rapporte 40 *ryō* supplémentaires<sup>115</sup>.

Afin de rassembler la somme restante, il se résout à vendre sa propre demeure, soit la clinique d'Okitsugu à Kanda. Le terrain de la maison n'est pas la propriété de la famille Takizawa mais celle d'un vassal supérieur du shogun du nom de Sugiura Seitarō 杉浦清太郎, qui l'a lui-même racheté à un autre homme de la bannière du nom de Hashimoto Kihachirō. Seitarō accepte néanmoins de lui reprendre la clinique pour 42 *ryō* 2 *bu*<sup>116</sup>. C'est grâce à cette ultime vente que Bakin parvient à s'acquitter de sa dette et que son petit-fils devient enfin le détenteur du statut de *gokenin*.

Nous avons pu voir qu'en dépit de la renommée qui est la sienne en tant qu'écrivain, Bakin a dû se résoudre à faire l'acquisition d'une maisonnée de rang inférieur, faute de finances suffisantes. Avant d'en arriver à cette extrémité, Bakin avait auparavant tenté d'acheter un *gokeninkabu* (le droit de *gokenin*) plus élevé pour son fils, mais n'avait pu y parvenir, la dépense étant trop colossale.

« Autrefois, lorsqu'Okitsugu était enfant, j'avais pour projet d'en faire un *gokenin*, mais le rang de *yoriki* coûtait 1000 *ryō* d'or. Il était possible d'obtenir le statut d'*okachi* [guerrier à pied] pour la moitié de cette somme mais l'apprentissage de la natation était un prérequis, et j'avais entendu dire que cette pratique serait difficile pour un individu valétudinaire [comme *Okitsugu*]. D'un autre côté je ne voulais pas le voir devenir un assistant subalterne dépourvu du droit de porter le

---

<sup>112</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 298-299.

<sup>113</sup> *Ibid.*, p. 348-349.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 350.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 352.

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 352.

*noshime*<sup>117</sup>. »<sup>118</sup>

「昔興継が幼少なりし時、他（ママ）を御家人になさばやと思ひしかども、与力は一千金あらざれば事成りがたし、御徒士の株は其半分にて購得べけれども、水稽古を旨とすなれば、多病なる者は勤がたしと間にき。熨斗目だも被ること得ならぬ同心にすべくもあらず。」

Pour Bakin qui désirait voir son héritier conserver le nom des Takizawa tout en possédant le privilège d'aller à cheval, la seule solution consistait à acquérir le statut de *yoriki*. Cependant, bien qu'étant un bourgeois assez aisé, la somme nécessaire à l'achat de ce rang était bien trop élevée pour lui. C'est une des raisons qui l'a poussé à abandonner ce projet et à faire d'Okitsugu un médecin.

C'est après la mort de son fils que Bakin décide de reconsidérer son idée de départ, à la lumière des nécessités nouvelles et du constat que ses finances ne lui permettront jamais de réaliser simultanément ces deux critères de sélection. Finalement il se résout à faire l'acquisition du statut d'assistant subalterne de la garde armée du shogun (*tsutsumochi-dōshin*) qui ne permet pas le port du *kamishimo* mais lui assure au moins le maintien de son patronyme. Mais bien que s'agissant d'une position très subalterne, à la frange de la classe guerrière, nous avons pu voir les moyens mobilisés par Bakin pour rembourser son achat, au point d'en arriver à se séparer de ses précieux livres et même de sa maison. Il apparaît ainsi que malgré la banalisation de la vente du statut de *gokenin* dans la société de la seconde moitié d'Edo à des fins d'ascension sociale, cette pratique n'était en vérité abordable que pour les individus très fortunés. Cette passerelle vers la classe guerrière était donc sans doute beaucoup moins empruntée que ce que l'historiographie tend à nous présenter<sup>119</sup>.

#### d. un remplaçant pour Tarō

Une fois la question financière réglée, Bakin se met en quête d'un homme susceptible de remplacer Tarō jusqu'à ce qu'il soit apte au service. La rétribution accordée au remplaçant s'élevant généralement à la moitié du salaire perçu par la maisonnée (en l'occurrence 15 *hyō* 1 *ninbuchi*), il ne devrait pas être difficile de trouver un cadet du

---

<sup>117</sup> Kimono en soie utilisé comme costume de cérémonie chez les guerriers de rang supérieur.

<sup>118</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 343.

<sup>119</sup> Les historiens Yoshioka Takashi 吉岡孝, Takahashi Satoshi 高橋敏, Jiang Yingyan 姜鶯燕 qui ont tous trois travaillé sur l'achat du statut de *gokenin* ont en effet tendance à présenter cette pratique comme quelque chose d'assez commun à cette époque.

même groupe de fantassins désireux d'assurer l'intérim pendant quelques années<sup>120</sup>. Cependant, étant donné que le fils adoptif n'est pas dans l'obligation de changer son nom de famille lorsqu'il rejoint une maisonnée de *gokenin* non-héréditaire, Bakin craint que ce dernier n'en profite pour accaparer ce statut et refuse de laisser Tarō reprendre sa place une fois en âge d'assumer ses responsabilités :

« S'il refuse de porter notre nom de famille et conserve son propre patronyme, nous ne pourrons jamais avoir l'esprit tranquille. »<sup>121</sup>

「此方苗字を名乗らず、先方の姓氏を名のり候てハ、末々に至り、甚不安心」

Bakin est en proie à ces tergiversations lorsque Genryū lui propose d'adopter temporairement le fils de sa cousine, un certain Nakafuji Otoshige 中藤音重. Originaire de la province de Shinano 信濃 (actuelle préfecture de Nagano), il s'est installé à Edo il y a dix ans afin de travailler comme domestique chez Matsuzakaya 松坂屋, un vendeur de vêtements de seconde main situé à Kanda. À l'époque, son contrat vient tout juste de prendre fin et il cherche à réunir de l'argent afin d'ouvrir son propre commerce de kimonos d'occasion. En attendant, il a élu domicile chez Genryū et ce dernier l'estime grandement. Fort de la confiance que lui témoigne Genryū, Bakin décide d'en faire l'héritier temporaire d'Okitsugu en remplacement de Tarō. Le jeune homme accepte d'adopter le patronyme des Takizawa et il devient donc Takizawa Jirō. Un contrat d'adoption temporaire est alors établi :<sup>122</sup>

« - Monsieur Bakin, vous qui êtes au crépuscule de votre existence, avez décidé de prendre en main l'avenir de Tarō, votre petit-fils et héritier. Pour cela, vous en avez fait le successeur de la maisonnée de Suzuki Kyūemon, assistant subalterne de la garde armée du shogun, officiant sous le commandement de Kobori Oribe. Tarō étant encore trop jeune pour effectuer son service de manière effective, vous avez su trouver un homme de confiance en la personne de Nakafuji Otoshige [moi-même], rōnin de son état et fils de la cousine paternelle de Tokimura Genryū, cohabitant chez ce dernier depuis le 3e mois de cette année.

Après vous être entretenu avec Genryū, vous avez décidé de faire de ma personne [Otoshige] le fils adoptif temporaire de feu votre fils Sōhaku. Le nom Otoshige est donc abandonné au profit de celui de Takizawa Jirō. Sous ce nom, j'aurai l'honneur de remplacer Tarō

---

<sup>120</sup> SHIBATA Mitsuhiko *dir.*, *op.cit.*, p.301.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p.301.

<sup>122</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 345-346.

dans son service jusqu'à ce qu'il atteigne ses 16 ans. Il est convenu qu'au moment où le contrat arrivera à son terme, je demanderai mon congé auprès de mon responsable et restituerai à Tarō la fonction qui lui est dû.

Je suis également d'accord pour percevoir un montant de 15 *hyō* et 1 *nin-buchi* correspondant à la moitié de votre allocation en riz s'élevant à 30 *hyō* 2 *nin-buchi* et ce pendant toute la durée de mon service. Étant donné que je cohabiterai avec vous [Bakin et Tarō], il est convenu que 5 *hyō* et 1 *nin-buchi* de mon salaire seront affectés aux dépenses quotidiennes. En outre, dans le cas où nous manquerions d'argent, il me faudrait prendre un travail d'appoint et m'y consacrer de toutes mes forces lors de mes jours de repos, tout en poursuivant mon contrat jusqu'à son issue. Je promets de ne jamais solliciter d'autre somme que celle qui a été fixée ci-dessus.

Au cas où ma conduite vous déplairait, vous pourriez exiger mon licenciement et trouver un autre fils adoptif temporaire pour me remplacer. Le cas échéant, ni moi-même, ni mon garant n'émettrons d'opposition.

Il est entendu que si j'accomplis mon travail avec sérieux jusqu'à l'échéance du contrat et que je restitue sans faute sa fonction à Tarō, je recevrai une somme d'argent en récompense et vous aurez la possibilité de me faire adopter temporairement par une autre maisonnée [de *gokenin*] ou encore de me laisser annuler mon contrat d'adoption et rentrer chez Genryū. Veuillez me donner vos instructions au moment opportun et je vous promets de me conformer à vos ordres.

Le contenu de notre accord a été fixé et j'atteste avoir reçu la somme de 1 000 *hiki* 疋 [environ 3 *ryō*] afin de me procurer l'équipement nécessaire à mon service ainsi que 4 vêtements : un pantalon d'été [sendai-hira natsubakama 仙台平夏袴], une veste *haori* [honba taori awase haori 本場太織袷羽織], un kimono à manches courtes [nanbushimai kosode 南部島小袖], une casaque pour les incendies [hankai kaji haori 燵噲火事羽織].

Tout en vous exprimant ma reconnaissance, je m'engage à servir comme il se doit, en accord avec nos engagements.

Nous apposons notre signature sur le présent document afin qu'il ait valeur de preuve pour l'avenir.

Établi le 9<sup>e</sup> mois de la 7<sup>e</sup> année de Tempō [année de singe]

Personne concernée, Nakafuji Otoshige, devenu Takizawa Jirō

Nakafuji Tetsujirō, frère aîné de Jirō,

Tokimura Genryū, garant

Monsieur Takizawa Kōmin [Bakin]

Monsieur Takizawa Tarō »<sup>123</sup>

「一 貴殿御義被及晩年に候処、御嫡孫滝沢太郎御義幼年に付、後後之御儀を被成遠謀、

<sup>123</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 346-347.

今般御筒持頭小堀織部殿御組同心鈴木久右衛門殿居拔迹、御番代被讓受候得共、太郎殿幼年に而当分御番勤仕難被成候間、土岐村元立実方従兄弟違之続有之候中藤音重義、当春三月頃より浪人にて元立方に致同居罷在、平生実体之若者に候間、

元立並に音重へ御相談之上、右音重を以宗伯殿没後之被成仮養子に、則滝沢二郎と致改名、太郎殿十六歳に被成候迄、二郎に御番代為相勤、右年限相立候節者、二郎義は御暇被成御願、如約束太郎殿に番代返渡し、太郎殿可被相勤旨堅く致議定候処、実正に御座候。

尤二郎相勤候内は、御切米三拾俵三人扶持之内十五俵一人扶持者二郎に被成配分候旨、是亦一同承知仕候。但二郎義各方と致同居候間、五俵一人扶持者日々の食料に相成候。尚又不足之義も有之候者、非番之折々無油断致内職等取続可申候。定之外決而ねだりか間敷儀申間敷候。

万一当人身持不行跡にて、自由の取計致し候はゞ、御願之上御番御取放被成候而、別人を以御番代に被成候とも、当人者不及申、加印之者共難渋之義一切申間敷候。

若又二郎義、年限之通り御番神妙に相勤、至其期、太郎殿江御番代無相違返し渡し候はゞ、二郎へは年限身分相応之金子被遣、外江養子に被遣候とも、当人被任勝手、離縁之上、元立方江被成御返候とも、可依時宜旨被仰聞、是亦忝承知仕候。

右御対談、今般決着に付、為二郎勤向之衣装代金千疋并に仙台平夏袴壹本、本場太織袷羽織一つ、南部島小袖一つ、燵燗火事羽織一つ、都合五種被遣之、

忝落無等閑、約束之通取計可申条、相違無御座候。

為後証置申候連印一札、仍如件。

天保七年申九月

当人 中藤音重改 滝沢二郎

二郎兄 中藤鉄次郎

証人 土岐村元立

滝沢篁民殿

滝沢太郎殿」

La première chose que l'on remarque à la lecture de ce contrat c'est que la somme perçue par Jirō une fois les frais des dépenses quotidiennes retirés est de 10 *hyō*, ce qui est très peu pour vivre décemment à Edo à cette époque.

On observe également que Jirō est présenté comme un guerrier sans attache alors qu'il est en vérité originaire d'une famille paysanne de la province de Shinano et employé par le tenancier d'une boutique de kimonos de seconde main. On peut se demander s'il est alors courant de mentir sur l'origine sociale d'un fils issu de la roture lorsque celui-ci s'apprête à intégrer une famille guerrière en tant que successeur adoptif.

La lecture de ce document nous apprend également que Bakin a la possibilité de faire adopter Jirō par une autre famille de *gokenin* à l'issue de son contrat, si ce dernier a

rempli ses engagements. On peut alors imaginer qu'il existe des individus qui passent ainsi de maisonnée en maisonnée pour combler un manque de successeur de manière temporaire.

Sur le plan financier, on constate que faire entrer un fils adoptif d'une autre classe sociale dans une maisonnée guerrière était très coûteux puisqu'en plus de l'argent versé à Jirō à son arrivée (1000 *hiki*), Bakin a également dû lui fournir ses vêtements de travail.

Dans notre texte il est indiqué que Jirō va vivre sous le même toit que Bakin, c'est à dire dans le logement de fonction attribué aux Takizawa. Cependant, en lisant les mémoires de ce dernier, on comprend qu'il aurait préféré que Jirō continue d'habiter chez Genryū<sup>124</sup>. Mais ayant appris par le supérieur de Jirō, Ishii Kangorō 石井勘五郎, que le chef de famille (ce qu'est désormais Jirō) doit obligatoirement habiter dans le logement attribué par le shogun, il va se résoudre à cohabiter avec son petit-fils adoptif<sup>125</sup>.

Le 28e jour du 10e mois, Jirō débute son service pour le compte du shogunat en prenant la place de Suzuki Kyūemon, lequel se retire en prétextant des ennuis de santé. Après s'être acquitté du restant de la somme qu'il doit à Kinji, père adoptif de Kyūemon, les Takizawa deviennent officiellement une maisonnée de *gokenin*<sup>126</sup>.

Cependant, pour ce faire, Bakin a dû s'acquitter de frais supplémentaires : un don d'argent en guise de remerciement au bataillon de fantassins de la garde armée du shogun commandé par Ishii Kangorō d'une valeur de 2 *ryō* 2 *bu*, une somme de 5 *ryō* à l'adresse d'Iso Mataemon en témoignage de sa gratitude et enfin une somme de 6 *ryō* pour le banquet organisé afin de célébrer la conclusion de l'adoption de Jirō. S'ajoutent à cela 2 *ryō* 2 *bu* pour l'achat de plusieurs arbres appartenant au patrimoine de la famille Suzuki et 2 *shu* dépensés pour l'acquisition de divers outils nécessaires à l'entretien de la nouvelle demeure. Ces frais annexes représentent ainsi une forte somme d'argent<sup>127</sup>. Des dépenses imprévues se sont également ajoutées à la réparation du toit, des murs et des portes coulissantes de la maison des Suzuki, qui se sont élevées à 5 *ryō* 2 *bu*<sup>128</sup>.

Ainsi, nous comprenons qu'acheter une maisonnée guerrière et adopter un fils pour le mettre à sa tête n'impliquent pas seulement de verser une somme d'argent à une famille en échange de son statut : il s'agit d'une entreprise très coûteuse générant un grand nombre de frais annexes et également parfois des dépenses imprévues.

Le 11e jour du 10e mois, Bakin, sa belle-fille Michi, Tarō, âgé de 9 ans, et sa petite sœur de 4 ans quittent leur ancienne demeure pour s'installer à Yotsuya dans la

---

<sup>124</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 345.

<sup>125</sup> *Ibid.*, p.347.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 355-356.

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 358-359.

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 362.

maison des Suzuki. Ce déménagement coûte à Bakin encore 5 *ryō*<sup>129</sup>. La réserve d'argent qu'il s'était constituée grâce à l'exposition organisée pour son anniversaire ainsi que la vente de ses livres étant épuisée, il lui faut s'endetter de nouveau et emprunte la somme de 5 *ryō 3 bu* à un courtier en riz de Kuramae 蔵前, Iseyasu 伊勢安<sup>130</sup>.

Par ailleurs, pour Bakin qui a toujours vécu autour d'Īdamachi et Kanda, ce déménagement s'apparente à un véritable exil :

« Pour moi Yotsuya était comme une contrée étrangère et parfaitement inconnue. Je ne suis jamais parvenu à m'y habituer. »<sup>131</sup>

「四谷は尚知らぬ他郷の心地して、是より後も不自由涯りなかりき。」

Voici comment il résume son sentiment au terme de cette aventure :

« Depuis mon mariage à l'automne de mes 27 ans, je ne m'étais jamais senti aussi acculé par ma situation financière et matérielle. À 70 ans je me retrouvais contraint de vivre comme un ascète. Aujourd'hui encore, il arrive que mes filles et moi-même soupirions ensemble en nous remémorant ces temps douloureux. »<sup>132</sup>

「解廿七歳の秋、妻を娶りしより以来、財用かくの如く急迫なりし事も、居宅かくの如く難義なりし事も、いまだ覚ざりし所也。是年古稀の齢に至りて、是等の修行をしつるかな。今も折々、愚媳等さへそのをりの苦をいひ出て、嗟嘆しつること也かし。」

Cependant, en faisant le sacrifice de son confort et de sa fortune, Bakin est parvenu à accomplir son objectif : grâce à ses efforts pugnaces, à peine un an et demi après le décès d'Okitsugu, la famille Takizawa fait son retour dans la classe guerrière, même si sa position n'est pas encore assurée, comme nous allons le voir dans la suite de notre étude.

#### e. La succession d'Okikuni

Tarō va grandir plus vite que Bakin ne l'imaginait :

---

<sup>129</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 362-363.

<sup>130</sup> *Ibid.*, p. 365.

<sup>131</sup> SHIBATA Mitsuhiro *dir.*, *op.cit.*, p. 357.

<sup>132</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 365.

« Tarō a 13 ans cette année, mais il est plus grand que la moyenne, et parait en avoir 15. Ayant une idée en tête, je me suis empressé d'organiser sa cérémonie de passage à l'âge adulte ce printemps-là »<sup>133</sup>

「太郎今年十三歳なれども、身材人並より巨大にて、十五歳許に見ゆめり。吾且思ふよしもあれば、当春この義を急たり。」

Selon le souhait de Bakin, Tarō effectue son rite de passage à l'âge adulte (*genpuku* 元服) le 18<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de l'année 1840. Il coupe sa frange, endosse pour la première fois sa tenue d'adulte et reçoit également de la part de son grand-père son nouveau nom : Takizawa Tarō Minamoto no Okikuni 滝沢太郎源興邦. Okikuni était, on s'en souvient, le prénom de guerrier de Bakin que celui-ci avait abandonné, ne se sentant pas digne de le porter puisque devenu un simple roturier. En lui attribuant ce nom hautement symbolique, il redevient, par procuration, le jeune guerrier qu'il était autrefois avant de perdre son statut<sup>134</sup>.

En dépit de ces réjouissances, Bakin sait que le temps qui lui reste à vivre est désormais compté. Par ailleurs, avec la cécité qui le frappe dès 1840, il devient complètement dépendant de sa belle-fille, O-Michi<sup>135</sup>. Dans ces conditions, il ressent le besoin urgent de voir Tarō prendre la succession effective de la maisonnée Takizawa, comme en témoignent ces mots couchés sur le papier grâce à l'aide de sa belle-fille :

« Comme mes forces déclinaient, je devais, pour être tranquille, écarter Jirō et le faire remplacer par Tarō »<sup>136</sup>

「吾等老衰の故に、安心の為、二郎を退けて太郎へ番代」

À ce stade, on peut comprendre que la présence de Jirō est devenue source d'embarras pour le vieillard, et même un obstacle à la réussite de son entreprise. Sentant sa mort prochaine, il est d'autant plus impatient d'écarter le jeune homme<sup>137</sup>.

L'idée de faire de Tarō le successeur des Takizawa avant l'âge requis en prenant pour excuse sa croissance précoce est venue à Bakin après avoir été témoin d'un cas similaire : suite au décès inopiné d'un collègue de Jirō, un certain Hasegawa Kōemon 長

---

<sup>133</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 398-399.

<sup>134</sup> *Ibid.*, p. 399.

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 462-463.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 418.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 418.

谷川孝右衛門, son fils de 12 ans, Kōtarō 孝太郎, avait apparemment reçu l'autorisation de lui succéder<sup>138</sup>.

Inspiré par ce précédent, Bakin se met donc à échafauder un plan qu'il intitule : « comment écarter Jirō afin de faire nommer Tarō »<sup>139</sup> 「いかで二郎を退けて太郎を世に立ばや」.

Dès lors, toutes ses pensées vont être tournées vers l'accomplissement de ce projet. Le 14e jour du 1er mois de l'année 1840, avant même l'organisation du rite de passage à l'âge adulte de Tarō, Bakin se rend successivement chez Ishii Kangorō, ancien commandant du bataillon auquel appartient Jirō, puis chez Arizumi Iwagorō 有住岩五郎, l'actuel commandant, et enfin chez plusieurs collègues afin de leur offrir de la bonite séchée *katsuobushi* 鰹節 (qui est alors un mets luxueux). Il en profite pour leur parler de la succession de Tarō afin de recueillir leur assentiment<sup>140</sup>.

Le soir même du *genpuku* de Tarō, le vieil homme prend Jirō à part et lui demande de quitter la maison, lui offrant la somme de 5 *ryō* en compensation. Ce dernier, qui n'est pas d'accord avec les méthodes de Bakin, s'empresse d'aller révéler le véritable âge de Tarō à Ishii et Arizumi. Ce dernier convoque Bakin pour lui expliquer que Tarō est trop jeune pour succéder à Jirō et servir le shogun. Lorsqu'il évoque le cas de Kōtarō, Arizumi lui explique que le jeune garçon est lui aussi remplacé par le fils cadet d'un collègue le temps qu'il atteigne l'âge de remplir son devoir de manière effective<sup>141</sup>.

Cependant, Bakin refuse d'abandonner si aisément. Après avoir offert plusieurs présents à Ishii, Arizumi et à un autre collègue influent du nom de Hayashi Inosuke 林猪之助 dans le but de les amadouer, il décide de reconsidérer son plan d'attaque<sup>142</sup> :

« Ce projet a échoué à cause de ma méconnaissance de la situation. Dès le départ j'aurais dû retenir Jirō enfermé en prétextant qu'il était gravement malade. Mais je ne l'ai pas fait. Ainsi, Jirō a pu me devancer et me calomnier auprès de ses supérieurs, ce qui a mené à cette situation. »<sup>143</sup>

「抑この一義は吾不案内にて仕損じたる也。始めより二郎を病氣と申立て、引籠て置べかりしに、其義手遅れになりし故に、二郎先へ廻りて上役の人々へ讒言したれば、遂に右の如くになりたる也。」

---

<sup>138</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 418.

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 418.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 418-419.

<sup>141</sup> *Ibid.*, p. 419.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 420.

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 420.

Ayant tiré la leçon de ses erreurs, Bakin dépose le 22<sup>e</sup> jour du 5<sup>e</sup> mois une demande de congé au nom de Jirō, prétextant une infection oculaire. En vérité il a fait enfermer le jeune homme dans la demeure et le retient captif le temps de régler l'affaire. Le 25, Bakin offre un pot de vin d'une valeur de 100 *hiki* d'or à Arizumi, Ishii, Hayashi et Fukada Daijirō 深田大次郎 afin qu'ils acceptent la retraite de Jirō pour cause de maladie au profit de Tarō. Après de longues négociations, ils acceptent d'intercéder auprès du commandant général de la garde armée du shogun, Kobori Oribe<sup>144</sup>.

Cependant, Jirō n'est pas décidé à laisser Bakin décider de son sort. Il parvient à s'échapper et s'enfuit chez Ishii afin de lui exprimer son mécontentement à l'égard de la manière dont il a été traité ; l'un de ses arguments est que les 5 *ryō* offerts par Bakin ne sont pas suffisants pour constituer une dot convenable au cas où il souhaiterait se faire adopter de nouveau. Finalement une rencontre entre les deux hommes est arrangée, durant laquelle Bakin déclare qu'il ne reviendra pas sur sa décision, en faisant valoir que Jirō a eu la chance de percevoir un revenu de 15 *hyō* 1 *nin-buchi* suivi d'une dot de 5 *ryō* car selon lui un *gokenin* remplaçant ne recevait généralement que 10 *hyō* 1 *nin-buchi* et seulement 1 ou 2 *ryō* au terme de son contrat.

Néanmoins, selon les engagements conclus au préalable, Jirō était censé remplacer Tarō jusqu'à ses 16 ans ; le fait que ce contrat lucratif se termine trois ans avant son terme constitue pour lui un manque à gagner, ce qui explique son opposition. Cependant, n'ayant pas d'autre solution, il se résigne à partir avec la somme qui lui a été accordée<sup>145</sup>.

À la fin du 7<sup>e</sup> mois, Bakin dépose une demande de succession avec pour motif la démission de Jirō pour cause de maladie. Cependant, la réponse va être retardée en raison du décès de l'épouse du commandant Kobori. Finalement Bakin obtient un accord de principe au début du 11<sup>e</sup> mois. Le 8, il effectue une demande de succession officielle auprès des autorités compétentes. Une réponse positive lui parvient le 20, et celle-ci donne ordre à Tarō de prendre la succession de Jirō dès le lendemain<sup>146</sup>.

Une fois Tarō devenu le successeur officiel de la maisonnée Takizawa, Bakin doit offrir en remerciement la somme d'1 *ryō* 1 *bu* 1 *shu* aux futurs collègues et supérieurs de Tarō. De plus, à force d'insister, Jirō est parvenu à lui extorquer 3 *ryō* supplémentaires.

Il semblerait que dès le départ Jirō n'était guère apprécié des Takizawa, comme en témoignent les propos de Bakin :

---

<sup>144</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 420-421.

<sup>145</sup> *Ibid.* p. 421-422.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 423-424.

« En devenant remplaçant de Tarō, Jirō bénéficiait d'un revenu en riz assez conséquent et, grâce à cela, il pouvait vivre de la manière qui sied à un guerrier. Pourtant, au lieu de se montrer reconnaissant, il s'est comporté en ingrat, se contentant de parader, fier de son statut de fantassin, sans jamais nous aider pour les tâches ménagères, à moins de lui ordonner. O-michi détestait son attitude, elle laissa donc à d'autres le soin de coudre ses vêtements et autres tâches du genre. Une proposition de mariage et d'adoption a été faite à Jirō au moment de la rupture du contrat. Il s'agissait d'une maisonnée de *gokenin* exerçant la fonction de pompier [*kurokuwa* 黒焔] mais comme j'ai refusé de lui servir de parent référant, la proposition a été abandonnée. »<sup>147</sup>

「仮番代に出しより、米穀高料なる故に、衣服なども身分相応に出来しを恩とせず、只奉公を鼻に被て、いひつけざれば家事の資にならず。お路も是を憎がりて、後には他が衣などを縫ことを要せざる也。この故に、二郎を婿養子にして黒焔の株を譲らんといひし人ありしかど、吾里親にならざる故に、其事竟に已たりき。」

On comprend que, bien qu'ayant été lié aux Takizawa en tant qu'héritier temporaire et avoir vécu sous leur toit pendant des années, Jirō ne s'est jamais intégré à cette famille. S'il avait réussi à s'entendre avec eux et avait accepté la décision de Bakin de rompre le contrat avant terme, ce dernier aurait été plus enclin à le recommander à une autre maisonnée en tant fils adoptif. Mais son entêtement et surtout sa cupidité lui ont attiré le mépris des Takizawa, le privant ainsi de toute chance de bénéficier de leur réseau de connaissances pour retrouver un emploi. Finalement, Jirō reprendra son nom de roturier, Nakafuji Otoshige, et réintégrera son ancienne activité dans le commerce des vêtements de seconde main.

Quant à Bakin, il est certes parvenu à faire de Tarō un *gokenin* de son vivant mais les dépenses ne sont pas encore terminées : au début du 12<sup>e</sup> mois, il offre un tonneau de saké et 150 *hiki* d'or à Arizumi et à Ishii, ainsi que 50 *hiki* d'or à Fukada. Il va en outre les régaler avec du saké, de la bonite séchée et des mochi<sup>148</sup>, le tout pour une valeur d'un *ryō*. Pour finir, il doit également acheter les vêtements de travail et l'équipement de Tarō, ce qui lui revient à 25 *ryō*. Pour s'acquitter de ces frais, il se résout à vendre ses derniers livres à ses amis Kimura Mokurō 木村黙老, Ozu Keisō 小津桂窓 et Tonomura Jōsai 殿村篠齋, ce qui lui rapporte 36 *ryō*. Dépouillé de ses précieux ouvrages, Bakin nous livre ses sentiments, avec bravoure et résolution, tout en adressant ses recommandations à la postérité<sup>149</sup> :

---

<sup>147</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 430.

<sup>148</sup> Boulettes de riz gluant.

<sup>149</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 430-432.

« J'ai bâti ma collection d'ouvrages durant cinquante ans, en réduisant les dépenses domestiques, en économisant chaque denier. J'y tenais énormément et devoir m'en séparer m'a fendu le cœur. Cependant, lire est un passe-temps égoïste. Je ne regrette donc pas d'avoir troqué cette collection pour le bien de ma famille et d'Okikuni [Tarō]. Si Okikuni devait lire ces mots après ma mort, il lui reviendra de faire preuve de loyauté et de piété filiale et de servir son seigneur avec abnégation. Ma descendance a pour devoir de nourrir sa mère, de chérir ses sœurs, de gouverner sa maisonnée et de prendre soin de tous. Si Okitsugu et ses successeurs ont les ressources nécessaires, ils devront s'adonner aux armes et aux lettres sans faire preuve de paresse. S'ils ont du temps libre, il conviendra de le consacrer à un travail d'appoint dans le but de pallier l'insuffisance de notre modeste revenu. Si l'on tient scrupuleusement ses comptes et que l'on ne se montre pas prodigue, il n'y a pas de raison de manquer d'argent. Si l'on se conduit avec modestie en se défaisant de tout orgueil, si l'on préfère l'Honneur aux honneurs et que l'on connaît le goût de la honte, alors il est possible de devenir un parangon de vertu, à l'instar de « l'homme de bien » [*junzi* 君子]<sup>150</sup>. Courage mes enfants ! Ne négligez pas mes paroles ! Ne les oubliez pas ! »<sup>151</sup>

「蔵書は吾五十年來衣食を省き、節儉を旨として多く集へし者なるに、沽却は実に一書万涙、愛情の癡念いふべきもあらねど、読書は則吾一人の娯樂也。それを秩禄に易ぬるは興邦等が為にして、吾厭はざる所也。興邦等、吾なからん後にこの書を読でこの心を知らば、只忠孝を旨として、君に仕へて私なく、母を養ひ妹を憐み、家を理め身を愛し、余力あらば文武の芸術に懈ることなく、猶暇ある折は内職をもて、小禄の足らざるを補ふべし。入るを料りて出さざれば、何をもて財用たらん。常に慎みて驕ことなく、外物を飾らずして、恥べきことを恥る時は、竟に君子の人とならん。勉よや小子、懈るべからず。忘るべからず。」

## Conclusion de la quatrième partie

Grâce à l'exemple de la famille Takizawa, nous avons pu mettre en évidence plusieurs faits importants concernant la pratique de l'adoption dans la société guerrière de l'époque d'Edo en lien avec le changement de statut.

Tout d'abord, nous avons vu qu'il existait des guerriers désireux de se faire adopter dans l'unique but d'échapper à la pauvreté. Il s'agit surtout de vassaux au service de petits seigneurs ou d'homme de la bannière dont les revenus étaient généralement

---

<sup>150</sup> Le terme chinois *junzi* renvoie dans le confucianisme à un homme moralement bon, doté d'une grande humanité, qui est présenté comme le modèle à atteindre par tous les disciples de cette doctrine.

<sup>151</sup> TAKIZAWA Bakin, *op.cit.*, p. 431.

assez faibles. On a vu également que certains samouraïs parvenaient à rétablir leurs finances en abandonnant leur statut de guerrier au profit de celui, beaucoup moins contraignant, de roturier. C'est le cas de Bakin, qui, après avoir quitté son seigneur, a eu la possibilité de se consacrer à l'écriture et est parvenu à atteindre une grande notoriété en tant qu'écrivain, non sans se départir du désir de réintégrer un jour sa classe sociale d'origine.

À travers l'exemple de ce dernier, nous avons pu voir qu'en dépit d'une ascendance guerrière et de finances confortables, réintégrer la classe guerrière n'était pas chose aisée, en particulier lorsque l'on nourrissait des ambitions élevées. La maisonnée Takizawa était à l'origine une famille de samouraïs de rang supérieur possédant le privilège de monter à cheval. Mais malgré la ténacité de Bakin, la maisonnée ne pourra jamais réintégrer sa place au sein de la classe supérieure et devra se contenter, non sans effort, d'accéder au statut de *gokenin*, c'est-à-dire de guerrier subalterne au service du shogun.

On peut donc voir ici se dessiner un fossé infranchissable entre la classe des samouraïs de rang supérieur (possédant le privilège d'aller à cheval) et celle des guerriers de rang inférieur. Alors qu'il semble possible, au prix de nombreux efforts, de parvenir à réintégrer la classe guerrière par le bas de l'échelle, en revanche la classe des guerriers supérieurs demeure un monde inaccessible, une position d'élite qui, une fois perdue, ne peut jamais être retrouvée.

Comme il a été possible de le mesurer dans la première partie de notre analyse, les adoptions pour les vassaux supérieurs (tout comme les unions maritales) avaient lieu la plupart du temps entre des maisonnées possédant un rang familial proche et la reproduction des familles était ainsi assurée à l'intérieur de cette classe hiérarchique hermétiquement fermée. On peut imaginer que cette « fermeture » avait pour but la conservation des mœurs et privilèges propres à l'élite de la condition guerrière.

Au contraire, nous avons pu observer qu'il existait une certaine « porosité » des classes inférieures, qui s'accroissait au fur et à mesure que l'on descendait dans la hiérarchie. Aux franges de la condition guerrière, parmi les *gokenin* non héréditaires, nous avons pu mettre en évidence la présence de maisonnées souhaitant vendre leur statut à des bourgeois, eux-mêmes désireux d'intégrer (ou de réintégrer, dans le cas de Bakin) la classe guerrière. Les adoptions inter-statutaires avaient donc lieu au sein de cette catégorie inférieure de vassaux auprès de laquelle les autorités se montraient beaucoup moins regardantes concernant la succession des maisonnées. Cette classe inférieure nous apparaît ainsi très mouvante, avec des guerriers qui la quittent et des roturiers qui l'intègrent, tout cela par le biais de transactions monétaires guidées par l'appât du gain ou

du prestige.

Néanmoins, à partir du cas de Bakin, il nous semble possible d'affirmer que cette pratique ne devait pas être aussi courante que l'historiographie tend à la présenter, étant donné le coût extrêmement élevé qu'elle représentait. Écrivain à succès, Bakin a pourtant été forcé de se livrer à des emprunts, de mettre en place diverses stratégies dans le but d'amasser de l'argent, pour finir par se séparer de ses précieux ouvrages et même de sa maison, dans l'unique but de pouvoir acquérir le statut de *gokenin* non-héréditaire, soit le plus bas de l'ensemble de la hiérarchie guerrière.

Dans la suite de notre travail nous allons nous intéresser, à travers l'exemple des Segawa du fief d'Oshi, à la pratique concrète de l'adoption au sein de la classe des guerriers de rang supérieur, afin de voir en quoi la manière de chercher un successeur ainsi que les motivations et enjeux de l'adoption diffèrent de celles des maisonnées de rang inférieur.



**Cinquième partie : Étude de l'adoption dans la famille**

**Segawa**



## Origine et histoire de la famille Segawa, problématique et présentation des sources

Nous examinerons dans cette partie la pratique de l'adoption au sein de la famille guerrière des Segawa 世川, de la catégorie des vassaux supérieurs du *daimyō* du fief d'Oshi, les Matsudaira-Shimofusa-no-kami.

D'après la généalogie des Segawa, cette famille a été fondée par Koikawa Shichiemon Tachibana no Tomonori 古井川七右衛門橘知規 qui a pris le nom de Segawa au début de l'époque d'Edo. Elle est originaire de la province du Yamashiro 山城 (région de Kyoto) et le caractère *tomo* 知 est transmis d'une génération à l'autre comme un composant du nom personnel (*imina* 諱).

À l'origine, Shichiemon était chef de la bannière<sup>1</sup> (*hatabugyō* 旗奉行) d'une famille de *daimyō*, non liée au shogunat, du fief de Iyo-Saijō 伊予西条, les Hitotsuyanagi 一柳. Le 3<sup>e</sup> *daimyō* de cette famille, Naooki 直興, est connu pour ses faibles capacités intellectuelles et son manque de discernement. Shichiemon va avoir maille à partir avec lui et décide finalement de quitter le service des Hitotsuyanagi pour retourner à Kyoto. Il est alors employé par Kadenokōji Suketada 勘解由小路資忠 (1632-1679), un noble de cour exerçant la fonction de conseiller à la cour impériale (*sangi* 参議). Le choix était judicieux car, peu de temps après, le fief des Hitotsuyanagi est supprimé par le 3<sup>e</sup> *shogun* Iemitsu en raison de la mauvaise gouvernance de Naooki.

Cependant, bien que le statut des guerriers au service des nobles de cour soit élevé dans la hiérarchie guerrière, leur revenu est relativement faible, car les finances des nobles sont très limitées. Par exemple, les Imadegawa 今出川, une famille de nobles de cour, touchent un revenu de 1655 *koku* avec lequel il doit employer 28 familles vassales. Mais le revenu maximum pour chacune d'elles était de 8 *koku*<sup>2</sup>. Bien qu'appartenant à la haute noblesse, les Kadenokōji ne percevaient que 130 *koku*<sup>3</sup>. Les Segawa disposaient donc de peu de moyens au regard de leur position dans la société guerrière.

C'est d'ailleurs pour des raisons financières que le fils de Shichiemon, Zenbei-Tomokata 善兵衛知方, est contraint à l'état de *rōnin* et prend la route d'Edo avec sa famille.

Son fils, le 3<sup>e</sup> chef des Segawa, Sadayū-Tomoaki 左太夫知顕, entre au service de Matsudaira Shimofusa-no-kami Tadamasu 松平下総守忠雅, seigneur de Fukuyama

---

<sup>1</sup> *Hatabugyō* : c'est la fonction de Responsable de la bannière/ Chef de la bannière. Ce vassal est chargé de porter la bannière du seigneur lors des batailles.

<sup>2</sup> TANAKA Toshitatsu 田中曉龍, « Kinseikuge no kanaishikimoku to kanaitōsei » 「近世公家の家内式目と家内統制」, *Ningenbunkakenkyūjokiyō* 『人間文化研究所紀要』, n°4 (2010), p. 28.

<sup>3</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Kadenokōjike » 「勘解由小路家」.

福山 (une branche cadette des Tokugawa), le 6e mois de l'année 1701, en tant que garde monté (*umamawari*), avec un salaire de 20 *nin-buchi* 二十人扶持, ce qui équivaut à 100 *koku* (voir p. 78). Sadayū a été recommandé par Ryūkō 隆光 (1649-1724), supérieur (*daisōjō* 大僧正) du temple Shingon Goji-in 護持院, placé sous le patronage du 5e shogun Tsunayoshi, et par un homme de la bannière du nom de Ōoka Jiemon 大岡治右衛門. Au moment d'entrer en fonction, Sadayū prend le nom de Sakudayū 作太夫<sup>4</sup>. En 1722, Sakudayū se voit attribuer le statut de vassal héréditaire (*fudai*) et le revenu de la famille est augmenté à 25 *nin-buchi* (environ 125 *koku*). Les Segawa accèdent donc à la classe des vassaux supérieurs des Matsudaira.

Après Sakudayū-Tomotaka 作太夫知堯 et Gizaemon-Tomona 義左衛門知号, la responsabilité de la maisonnée incombe à Sakunojō-Tomoshi 作之丞知志, qui est donc le 6e chef de la lignée.

Ce sont les pratiques d'adoption de Sakunojō et ses deux frères cadets que nous nous proposons d'analyser ici, en nous appuyant sur les archives de la famille Segawa (*Segawakemonjo* 世川家文書, 1300 entrées), dont des lettres, conservées au Musée local de la ville de Gyōda.

Ces lettres nous permettent notamment de retracer l'histoire des adoptions de Sakunojō et de ses frères. Il s'agit pour nombre d'entre elles de correspondances non-officielles. Par conséquent, les dates n'y sont que rarement précisées. On peut cependant considérer que les faits que nous évoquons se sont déroulés dans la période allant des années 1830 à 1850 (Annexes 5 à 34).

Les motivations et les modalités de l'adoption dans les familles guerrières diffèrent en fonction du rang occupé par ces familles. Comme nous l'avons vu dans les parties précédentes, les vassaux au service du shōgun étaient confrontés à des difficultés pécuniaires en raison de leur résidence permanente à Edo et accordaient de ce fait une plus grande importance à la dot qui accompagne l'adoption. Les vassaux de rang supérieur d'un *daimyō*, quant à eux, recherchent plutôt dans l'adoption des alliances familiales avec des vassaux de même rang dans le même fief.

À travers l'étude qui suit, nous aborderons la question de l'adoption sous quatre angles : 1) Il s'agira d'abord d'examiner dans quel état d'esprit la recherche du fils adoptif est menée par le chef de famille Sakunojō, quel est le profil idéal du fils adoptif pour ce dernier, sachant que les Segawa relèvent de la catégorie des familles vassales occupant des fonctions militaires au sein du fief<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> *Senzoyorinotsutomegaki* 『從先祖之勤書』, Musée local de la ville de Gyōda.

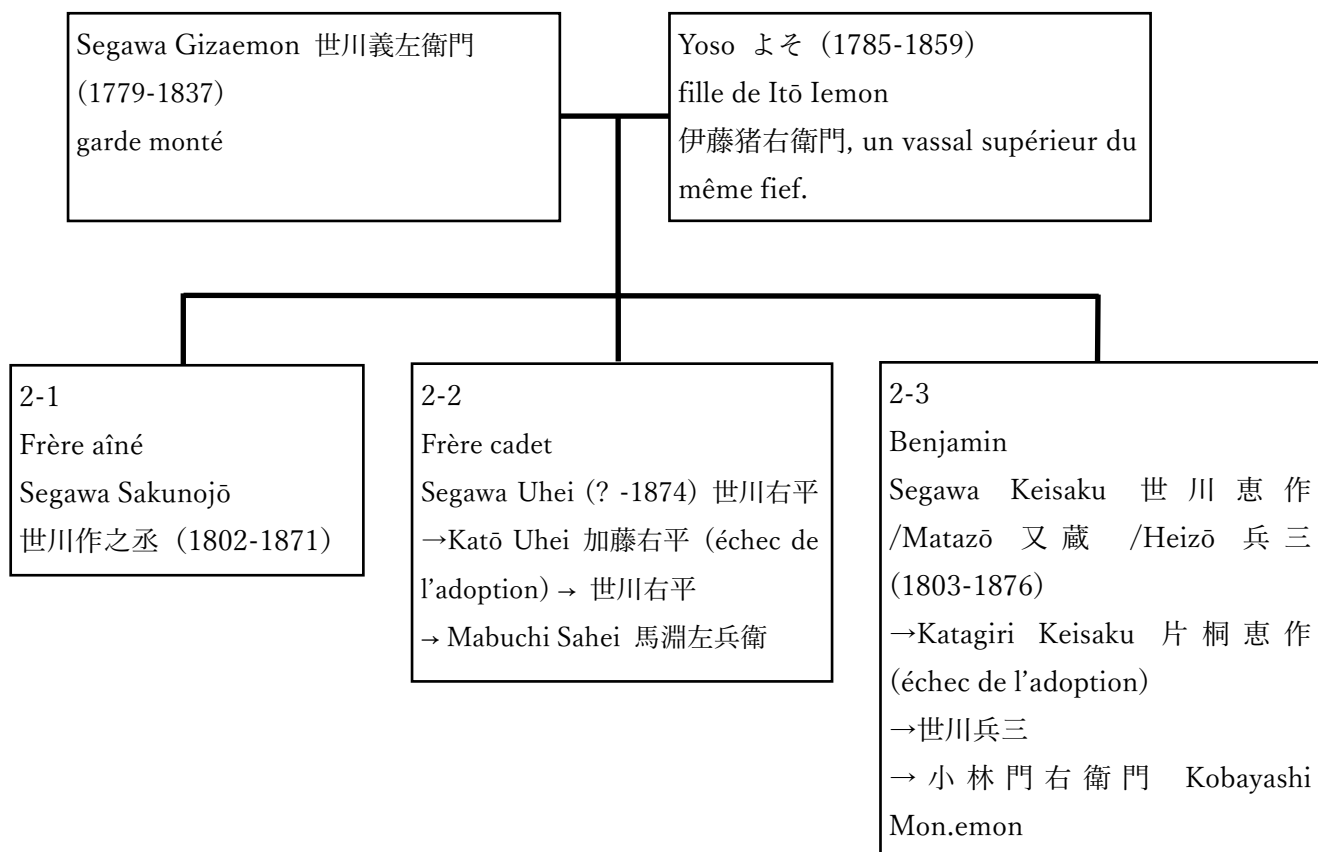
<sup>5</sup> Il y a deux sortes de famille vassale. L'une occupe des fonctions administratives, comme comptable

- 2) Nous nous intéresserons ensuite à l'état d'esprit des fils adoptés. Pour cela nous prendrons pour exemple les deux frères cadets de Sakunojō, qui sont adoptés par des familles vassales d'autres fiefs tout en restant en contact avec les Segawa. Nous observerons les relations entretenues entre les fils adoptés et leur famille d'origine.
- 3) On s'intéressera aux personnes qui participent au processus d'adoption. En effet, des parents proches, notamment les femmes de la famille, assistent celui qui souhaite adopter un fils dans sa recherche. On analysera donc la démarche d'adoption du point de vue de l'ensemble des membres de la famille participant au processus.
- 4) Enfin, nous verrons en quoi, en l'absence d'un fils, il est important d'avoir une fille, car celle-ci, en devenant l'épouse du fils adoptif, peut perpétuer le lignage de la famille adoptive. Nous considérerons donc les différences entre les adoptions par des familles sans enfant et celle par des familles ayant une fille.

---

(*kanjōkata* 勘定方) ou secrétaire (*yūhitsu* 右筆), et l'autre occupe des fonctions militaires, comme garde monté (*umamawari*) par exemple.

## Chapitre 10. Les trois fils de Segawa Gizaemon (1779-1837)



### Repères généalogiques<sup>6</sup> :

Segawa Gizaemon 世川義左衛門 et son épouse Yoso (1785-1859), fille d'Itō Iemon 伊藤猪右衛門, vassal supérieur du même fief, bénéficiant d'un revenu de 86 *koku*, ont eu trois fils. L'aîné, Sakunojō, héritera des biens et du titre de son père alors que les cadets, Uhei 右平 et Keisaku 恵作, vont être adoptés par des maisonnées guerrières en manque de successeur.

Dans un premier temps, nous allons nous intéresser aux adoptions ayant eu lieu au sein de cette génération durant la première moitié du XIXe siècle.

Afin de saisir la mentalité et carrière de guerrier monté, nous verrons en détail les étapes de la carrière et les fonctions successives occupées dans le fief par ces trois acteurs.

<sup>6</sup> Les personnes de l'époque d'Edo changent de prénom plusieurs fois dans leur vie à des moments particuliers tels que lors d'une succession, d'une promotion, ou d'une adoption, etc.

## 10-1. Carrière de Sakunojō et son contexte

Gizaemon prend la succession de la famille Segawa en 1793 et hérite également de la charge de garde monté (*umamawari*) et de page (*koshō* 小姓) au service du *daimyō* de Kuwana. Il suit son seigneur à Oshi, lorsque le fief est déplacé en 1823. Il se voit alors confier la garde de la grande porte du château (*mochidaguchi-gomon* 持田口御門), avec sous ses ordres deux fantassins, un porteur de lance (*yarimochi* 鎗持) et deux serviteurs de guerriers (*chūgen* 中間). Mais, en 1826, alors qu'il semble au point culminant de sa carrière, celle-ci va prendre fin brusquement, comme nous allons le voir plus loin<sup>7</sup>.

Le fief d'Oshi est chargé du contrôle et de la gestion de la barrière de Kawamata 川俣, située le long de la rivière Tone 利根 sur une route secondaire menant à Nikkō 日光. La charge de surveillance de cette barrière est exercée de manière héréditaire par quatre familles. Toutefois, certains gardes montés pouvaient y être affectés en surnombre pour renforcer la surveillance. Bénéficiant de la confiance de son seigneur, Gizaemon se voit confier cette fonction à partir de 1824.

Cependant, le 4<sup>e</sup> mois de l'année 1826, un banquet est organisé dans la demeure d'un garde monté du nom de Takeda Jiroschichi 武田次郎七. Gizaemon s'y rend et se laisse aller à une consommation excessive de *sake*. La soirée prend fin et Jiroschichi, assisté de Kawai Sanai 川合左内 et Miyazaki Hatazō 宮崎二十蔵, décident de raccompagner Gizaemon éméché. Au bout d'un moment, lassé de son escorte, ce dernier s'enfuit. Puis, dans son ivresse, il pénètre dans les écuries du seigneur, persuadé d'être arrivé chez lui, et s'y installe pour dormir. Cette attitude et cette effraction des écuries du seigneur correspondent à des fautes graves. Lorsqu'ils apprennent la nouvelle, Sakunojō et ses frères se rendent immédiatement sur les lieux pour recueillir leur père. Cependant, cette inconduite arrive aux oreilles du seigneur qui exige que Gizaemon soit démis de ses fonctions deux jours plus tard<sup>8</sup>.

Sakunojō, qui avait déjà commencé à servir en tant que garde monté, est autorisé à conserver le rang et les revenus familiaux. Cependant, pour expier la faute de son père, il est affecté au « corps de travaux de construction mineurs » (*kobushin-gumi* 小普請組). Un vassal du *kobushingumi* n'exerce pas de fonction, il doit s'acquitter d'une redevance à la place du service. En général, un vassal peut être affecté au *kobushingumi* s'il n'est pas en mesure d'effectuer un service, par exemple, si c'est un enfant qui hérite de la charge de son père, ou si le vassal est malade, mais elle sert aussi, comme on le voit ici, à marquer

---

<sup>7</sup> *Oshi-oshiro o-uketori-on.na-obo*「忍御城御請取御名覚」, conservé au Musée local de la ville de Gyōda.

<sup>8</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°149, date inconnue (Annexe 5).

une disgrâce momentanée<sup>9</sup>. Cette affectation va se prolonger jusqu'au 4e mois de l'année 1829, soit une durée de trois ans.

Sakunojō va rapidement reprendre les rênes de son destin et sortir les Segawa de cette situation. Après trois années passées au « corps de travaux de construction mineurs », il se voit confier successivement plusieurs fonctions : celui de garde monté (le 4e mois de l'année 1829), de page (le 6e mois de l'année 1829), d'inspecteur (*metsuke* 目付, en 1834), de garde monté à nouveau (en 1837), de chef du corps des gardes montés (*umamawari-kumigashira* 馬廻組頭, en 1846), de préfet des lanciers (*nagae-bugyō* 長柄奉行, en 1863), et enfin, celui de réserviste sur une génération (*ichidai-yoriai* 一代寄合, en 1867). En outre, il dirige en parallèle une école d'escrime, la *shinkage-ryū* 新陰流<sup>10</sup>.

Chargé depuis 1842 de la surveillance de la baie d'Edo, le fief d'Oshi est en première ligne face à l'arrivée des deux flottes américaines dirigées respectivement par James Biddle (en 1846) et Matthew Perry (en 1853). Sakunojō, en tant que guerrier de ce fief, est précisément chargé de cette mission. En raison de la persistance des tensions suscitées par la venue des étrangers, Sakunojō est amené à occuper la fonction de chef des gardes montés.

On sait par ailleurs qu'il est l'un des vassaux favoris de son seigneur, Matsudaira Tadakuni, et qu'il a été récompensé à plusieurs reprises pour son travail lors de l'arrivée du Commodore Perry en 1853-54<sup>11</sup>. A la fin de sa carrière, il est nommé préfet des lanciers, une fonction prestigieuse pour un samouraï monté<sup>12</sup>. Ainsi, termine-t-il sa carrière de samouraï avec tous les honneurs.

Pour ce qui est de sa vie personnelle, Sakunojō a divorcé cinq fois au cours de son existence. Toutes ses épouses étaient des filles de vassaux supérieurs de son fief. Au début des années 1830, il se marie pour la 6e fois et prend pour femme Ryū りう (1814-1867), fille d'Obata Kan.noshin 小幡勘之進 (un garde monté dont le revenu est estimé à 110 *koku*) avec laquelle il aura trois filles : Fusa 房 (1837-1905), Nao ナヲ (1839-1864) et Mitsu 美津 (1844-1873)<sup>13</sup>. On sait également que Sakunojō a conservé toute sa vie de bonnes relations avec ses frères, en dépit du fait qu'ils aient été adoptés par des

---

<sup>9</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Kobushin » 「小普請」.

<sup>10</sup> « Segawake monjo » 「世川家文書」, *Saitamakenshi shiryō shozai mokuroku daisanshū* 『埼玉県史資料所在目録第3集』, Saitamakenshi hensanshitsu, Saitama, 1982.

<sup>11</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°187, date inconnue (Annexe 6).

<sup>12</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Yaribugyō » 「鑓奉行」.

<sup>13</sup> *Segawa-ke-Kakochō* 『世川家過去帳』 (*Généalogie des Segawa*), conservé chez les Segawa.

familles vassales du fief d'Obata.

#### 10-2. Segawa Uhei (? -1874)

Le frère cadet de Sakunojō, Uhei 右平, va tout d'abord être adopté<sup>14</sup> par un vassal supérieur du nom de Katō Yajiemon 加藤弥次右衛門, garde monté, doté d'un revenu de 100 *koku*, en épousant sa fille à cette occasion. Cependant cette alliance ne fait pas long feu et Uhei réintègre sa famille d'origine<sup>15</sup>.

Peu de temps après, Uhei se voit proposer une nouvelle adoption en tant que gendre héritier de la famille Mabuchi 馬淵, famille de vassaux supérieurs des Matsudaira du fief d'Obata 小幡, possédant une rente de 20 000 *koku*<sup>16</sup>. Cette maison seigneuriale est une branche cadette des Matsudaira d'Oshi<sup>17</sup>. Les liens entre les deux fiefs étaient très forts, et bien que les seigneurs de l'époque ne vissent pas d'un bon œil les alliances avec des vassaux appartenant à d'autres fiefs, les mariages et adoptions entre les guerriers d'Obata et ceux d'Oshi étaient tolérés par les *daimyōs* respectifs.

À l'époque où Uhei se voit proposer l'adoption par la famille Mabuchi, l'organisation vassalique d'Obata est composée de 104 familles vassales de rang supérieur, bénéficiant d'un revenu supérieur à 13 *hyō* 2 *nin-buchi* (23 *koku*). Le chef de famille des Mabuchi perçoit quant à lui une rente de 60 *koku* 4 *nin-buchi* (80 *koku*) en tant que gardien de la résidence du fief à Edo (*Edo-rusuiyaku* 江戸留守居役) et *yōnin* 用人<sup>18</sup>. Ce revenu est peu important car Obata est un fief de faible ampleur, mais on sait que, durant la période du *bakumatsu*, les Mabuchi occupaient le 9<sup>e</sup> rang le plus élevé de la hiérarchie vassalique. Il s'agit donc d'une maisonnée au statut très important, c'est pourquoi Uhei va s'empresse d'accepter cette proposition.

La satisfaction d'Uhei est perceptible dans une lettre qu'il adresse à son frère aîné peu après son adoption :

---

<sup>14</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°506, date inconnue.

<sup>15</sup> *Ibid.*, n°506.

<sup>16</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°503, date inconnue.

<sup>17</sup> Ce fief cadet est fondé par Matsudaira Tadanao 松平忠尚, fils adoptif de Tadahiro 忠弘 après la querelle de succession entre Tadanao et un petit-fils de Tadahiro (Tadamasa 忠雅) né après l'adoption de Tadanao en 1692 (voir p. 149).

<sup>18</sup> Le *yōnin* a pour fonction d'assister l'ancien dans la gestion de la politique du fief.

« Comme je vous l'ai dit, je suis allé l'accueillir le 28 de ce mois-ci<sup>19</sup>, en tant qu'émissaire du seigneur, lors de son passage par Nanokaichi et mon cortège était ainsi composé :

Kuchitsuki Wakatō Hasamibako Kappakago Kutsukago  
 (palefrenier) (jeune suivant) (porteur de coffre) (porteur de vêtements de pluie) (porteur de sabots)

Un cheval

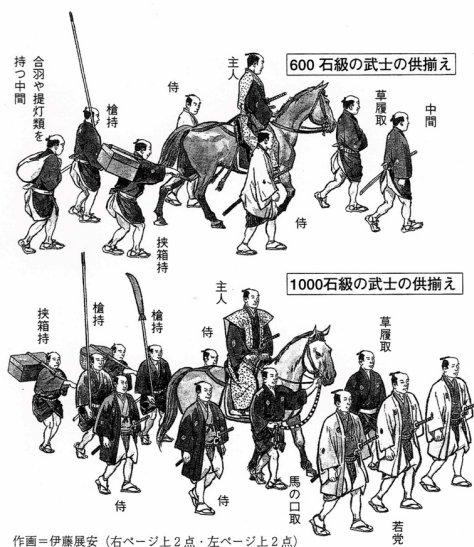
Kuchitsuki Zōritori Yari avec fourreau à poils noirs<sup>20</sup>  
 (palefrenier) (porteur de sandales) (porteur de lance)

Si j'étais resté chez Katō je ne pense pas que j'aurais pu un jour bénéficier de cette escorte. Cette année, c'est déjà la deuxième mission que j'effectue. »<sup>21</sup>

「当月廿八日ニ者先方へ御咄申上候通り、七日市御通り候付御使罷出候供廻り、  
 口付 若党 挟箱 合羽籠 沓籠  
 馬

口付 草り取 鎗一但シさや黒つみ毛

右之通りニ御坐候。私加藤家ニ罷在候而者、中々一生右様之供召連候事出来間敷ト奉存候。当年早二度出役仕候。」



(Fig. 11 : Illustration d'une sortie officielle de guerrier de rang supérieur<sup>22</sup>)

<sup>19</sup> On ne sait pas qui est la personne qu'Uhei est chargé d'accueillir, mais l'on peut imaginer qu'il s'agit de quelqu'un d'important, peut-être un daimyō de passage se rendant à Edo.

<sup>20</sup> La lance avec fourreau à poils noirs est l'emblème des Mabuchi dans ce fief. Le droit d'arborer la lance lors de la sortie est la preuve d'appartenance à la classe des guerriers de rang supérieur. (HOTTA Yukiyo, *op.cit.*, p. 376.)

<sup>21</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°152, date inconnue (Annexe 7).

<sup>22</sup> HIRAI Kiyoshi 平井聖 *dir.*, *Daimyō to hatamoto no kurashi* 『大名と旗本の暮らし』, Tokyo, Gakken, 2000, p. 87.

Uhei fait ainsi part à son frère aîné, Sakunojō, de la satisfaction qu'il ressent à avoir intégré la famille Mabuchi, une famille de rang supérieur dans le fief.

Cela nous rappelle, Takizawa Bakin, ce guerrier monté devenu bourgeois, resté fier de son origine guerrière et agissant en samouraï, qui participait à la grande procession des funérailles de son fils (voir p. 252). Les samourais montés sont les gardes du seigneur, lorsque ce dernier part au combat. Ils emmènent leurs propres vassaux et une lance lorsqu'il suivent leurs seigneurs à la guerre<sup>23</sup>. Comme l'explique Hotta Yuki-yoshi, l'apparat militaire demeure dans la société d'Edo un signe de distinction pour les classes dominantes<sup>24</sup>. Il est possible de connaître le rang d'un guerrier à partir de sa tenue vestimentaire et le nombre de personnes qui composent son escorte. Il va sans dire que plus l'effectif de la suite est important, plus le rang est élevé. C'est au moment où il représente officiellement son seigneur qu'Uhei prend conscience de la dignité qu'il a acquise grâce à cette adoption.

Comme en témoigne cette lettre, le jeune homme se réjouit de pouvoir bénéficier d'une telle escorte. Il lui importe peu qu'il soit désormais vassal d'un fief de faible envergure, puisque sa position au sein de la hiérarchie interne est nettement supérieure à celle qui était la sienne en tant que fils de Katō Yajiemon, son ancien père adoptif. Il peut ainsi jouir de privilèges qu'il ne possédait pas auparavant. On voit dans cet exemple que le rang de la famille adoptive pouvait jouer un rôle important dans la motivation de l'héritier à rejoindre cette maisonnée.

A travers cet enthousiasme, on peut deviner que la cohabitation avec sa nouvelle famille se passe très bien, ce qui est loin d'être toujours le cas, comme nous avons pu le voir précédemment avec l'exemple de Bakin.

### 10-3. Segawa Keisaku /Matazō /Heizō (1815-1876)

Le troisième fils de Gizaemon, Keisaku 恵作, est tout d'abord adopté en 1837 par un vassal de rang supérieur du même fief, Katagiri Genshirō 片桐源四郎, garde monté possédant un revenu de 10 *nin-buchi* (50 *koku*). Cependant, il semble ne pas s'entendre avec son père adoptif, comme en témoigne une lettre d'Uhei qui répond selon toute probabilité à l'une de ses missives dans laquelle il se plaint à son aîné :

---

<sup>23</sup> KASAYA Kazuhiko 笠谷和比古, *Kinseibukeshakai no seijikōzō* 『近世武家社会の政治構造』, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 1993, p. 170.

<sup>24</sup> HOTTA Yuki-yoshi, *op.cit.*, p. 363.

« J'ai appris que vous alliez mettre un terme à votre adoption. Je sais que les relations avec votre père adoptif sont particulièrement difficiles et votre décision me semble légitime. [...] Il ne faut point vous affliger. »<sup>25</sup>

「片桐氏養子不縁之由承り、おやじよほとむつかしくと存、貴様も御尤ト存候...啼はだめ」

Finalement, cette adoption sera annulée peu de temps après, comme l'atteste le document ci-dessous :

« S'agissant de mon frère cadet du nom de Keisaku, la demande d'adoption soumise par Katagiri Genshirō, le 23e jour du 2e mois de l'an passé du coq, a été agréée mais déjà, avant même son départ chez les Katagiri, il avait émis des réserves sur la personne de Genshirō ; à aucun moment il ne s'est montré soucieux d'approfondir le lien d'adoption et il a fini par dire à Genshirō qu'il souhaitait y mettre fin. Étant du même avis, j'ai, après avoir dûment consulté la parenté des deux parties, accepté le souhait de Genshirō de rompre l'adoption et je vous en informe ici.

Le 26e jour du 9ème mois, Segawa Sakunojō. »<sup>26</sup>

「私弟恵作義、去酉年二月廿三日、片桐源四郎養子願之通  
被 仰付、未差遣不申候所、源四郎心底ニ懸不申、始終熟縁可仕様子無御坐離縁仕度旨、  
源四郎申聞候。私同様奉存候付、双方一類共熟談之上、離縁仕度段源四郎奉願候旨申聞  
候間、此度御届申上候。以上。

九月廿六日 世川作之丞」

Dans cette lettre, on note l'emploi de l'expression « approfondir le lien d'adoption » (*juku.en* 熟縁). Il apparaît que Keisaku et son père adoptif Genshirō ne s'entendent pas bien. Dans ce cas de figure, l'adoption pouvait être annulée au moyen d'une déclaration au seigneur. On note que les adoptions pouvaient être assez facilement rompues, en cas de désaccord entre le fils adoptif et la famille d'adoption.

Keisaku épouse, en 1842, la fille de Kobayashi Mon.emon 小林門右衛門, vassal supérieur du fief d'Obata, afin de devenir son gendre adoptif et de lui succéder à sa mort. Le chef de la maisonnée Kobayashi occupe la fonction de *chūrō*<sup>27</sup> 中老, avec une rente de 100 *koku*.

---

<sup>25</sup> Archives de la famille Segawa, n°565, date inconnue (Annexe 8).

<sup>26</sup> Archives de la famille Segawa, n°507, date inconnue.

<sup>27</sup> Personne qui possède un rang important dans l'administration et la politique du fief.

La fonction de *chūrō* correspond en général à celle d'un administrateur de deuxième rang, en dessous de l'Ancien (*karō*), et son revenu de 100 *koku* est important pour ce petit fief de 20 000 *koku*.

Voici le contrat d'adoption et de mariage établi par Mon.emon :

« - Le 2e mois de la 13e année du Tigre [de l'ère Tempō] : n'ayant pas de fils, j'ai demandé l'autorisation d'adopter Matazō, frère cadet de Segawa Sakunojō, vassal occupant la fonction de garde monté au service du seigneur de Shimofusa, âgé de 27 ans en cette même année du Tigre, comme gendre adoptif et époux de ma fille. Le 4ème mois, ma requête a été accordée et j'atteste que nous avons bien accueilli Matazō et célébré le mariage le 28e jour du 4ème mois. »<sup>28</sup>

「一 同十三壬寅年二月男子無御座ニ付、下総守様御家来御馬廻相勤罷在候世川作之丞弟、又蔵儀、当寅ノ廿七才召出、此者江娘聳養子仕度奉願候所、四月願之通被仰付、四月廿八日引取即御婚姻相整申候。」

Cette seconde adoption se déroule bien dans un premier temps.

L'une des raisons du succès de l'opération semble due au fait que le haut rang de la famille adoptive satisfait Keisaku autant qu'il satisfait son frère Uhei.

Dans une lettre que Keisaku envoie à Sakunojō après la naissance de son fils Tetsugorō 鐵五郎, nous percevons la fierté que lui inspire le rang de sa maison adoptive.

La famille Kobayashi occupe en effet la fonction de « chambellan » (*yōnin*), qui correspond au 3e rang le plus élevé de la hiérarchie du fief. Or, par le biais de cette missive Keisaku nous apprend qu'il a récemment été promu « adjoint de l'Ancien » *chūrō*, une fonction qui surpasse la position attribuée de manière héréditaire à sa maisonnée et le place au second degré de la hiérarchie vassalique.

« Du fait de mon statut de *chūrō*, Tetsugorō peut lui aussi revêtir le *noshime*. Ainsi, la distinction attachée au rang est totalement différente de celle d'un simple héritier de chambellan [*yōnin*]. Depuis que j'ai accédé au statut de chef de famille, nous [mon fils et moi] le portons toujours [le *noshime*]. C'est là le résultat de la conduite des chefs précédents, je leur en suis très reconnaissant. Vous devez vous en réjouir pour moi. On dit qu'il n'y a pas d'autre famille qui occupe la fonction de chambellan de père en fils sans interruption. C'est là une chose précieuse. Je prie vraiment

---

<sup>28</sup> Archives de la famille Segawa, n°114 (Annexe 9).

pour que Tetsugorō prenne ma succession. »<sup>29</sup>

「私御中老ニ付、鐵五郎も熨斗目着用出来、御用人之嫡子与ハ格式も餘程違ひ申候。家督ニ相成候得者、直ニ常着衣ニ御座候。御代々様之御餘孝ニ而、難有事ニ御座候。御歛可被下候。代々御用人一代もかけなく相勤候家者、外ニハ一家も無御座候はなし。尊き事。鐵五郎も何卒跡次候様祈居候。」

Keisaku se félicite ici de sa promotion au rang de *chūrō* qui lui a notamment donné le droit de revêtir quotidiennement le *noshime* 熨斗目. Cet habit masculin est un *kimono* de cérémonie réservé aux guerriers de rang supérieur. Ce privilège touche également son fils, qui lui aussi est autorisé à revêtir le *noshime* lors des cérémonies alors même qu'il n'est pas chef de famille. Par ailleurs, il semble tirer une grande fierté du seul fait que les Kobayashi soient la seule famille parmi les vassaux supérieurs du fief à occuper la fonction de *yōnin* de façon héréditaire (du moins jusqu'à sa génération, puisqu'il vient d'être promu).

Par ailleurs, on sait que, avant que lui naisse un enfant, Keisaku songeait à adopter le fils d'une riche roturière pour obtenir une dot et retourner chez les Segawa, dans sa famille d'origine. Mais avec la naissance de son fils, sa conscience du lignage est ravivée et il en fait l'héritier de sa maison.

Nous voyons ici que certaines conditions favorisaient une adoption durable. Il s'agit notamment de la fierté ressentie par le fils adoptif du fait de son intégration dans une maison de rang supérieur et de la naissance d'un enfant qui intègre durablement la lignée du fils adoptif dans celle de la famille d'adoption.

#### 10-4. Conclusion

À travers l'exemple des fils de Gizaemon, nous avons pu observer le schéma classique du devenir de la progéniture masculine au sein d'une famille guerrière. L'aîné, Sakunojō, va ainsi hériter de la maisonnée de son père au moment de sa mise à pied pour faute professionnelle. Quant à ses deux cadets, dépourvus de perspectives de carrière et d'avenir au sein de leur famille, ils vont naturellement être adoptés par d'autres maisonnées guerrières en manque d'héritiers.

Cependant, nous avons pu observer que pour Uhei, comme pour Keisaku, la première tentative d'adoption va se solder par un échec. Cela les conduit à chercher une

---

<sup>29</sup> Archives de la famille Segawa, n°295 (Annexe 10).

nouvelle famille d'adoption. La facilité avec laquelle les deux frères Segawa vont trouver satisfaction nous renseigne sur l'important besoin en héritiers adoptifs des guerriers d'Oshi. Cette observation corrobore les chiffres énoncés dans la première partie de notre étude : durant la seconde moitié de l'époque d'Edo la proportion des successions par adoption à Oshi s'élevait à 26 % et 70 % des maisonnées vassales de rang supérieur avaient expérimenté au moins une fois l'adoption d'un héritier.

Par ailleurs, nous avons pu voir que même si le fils avait tendance à conserver le rang de sa maisonnée d'origine, lorsque la position de sa famille adoptive était plus élevée, il ne se privait pas de s'enorgueillir de ses nouvelles attributions et de comparer sa nouvelle situation à sa vie passée, tirant un trait sur son ancienne existence. Comme on le voit dans la lettre d'Uhei à son frère Sakunojō, le rang dans la société guerrière appartient à la famille et non pas à l'individu. À ce titre, le rang de la maisonnée adoptive peut changer le destin et l'existence du fils adoptif.

## Chapitre 11. La question des liens du sang et de l'adoption

Après nous être intéressé aux parcours des trois fils de Segawa Gizaemon, nous voudrions désormais à travers l'exemple de cette famille nous pencher sur les rapports qu'un enfant placé dans une famille d'adoption peut maintenir avec sa famille d'origine. En nous appuyant sur cette analyse, nous aimerions réunir des éléments pour réfléchir plus généralement sur la place respective qu'occupent les liens du sang et l'adoption dans la société guerrière de la fin de l'époque d'Edo.

### 11-1. Un lien du sang indestructible ?

#### a. Le mal du pays

Uhei et Keisaku retournent de temps en temps dans la famille Segawa à Oshi en laissant derrière eux leur famille adoptive d'Obata. Ils ont conservé de bonnes relations avec leur famille d'origine et ils apprécient de revoir leurs parents, Sakunojō et leurs anciens amis. Cela ne signifie pas pour autant que les relations ont toujours été sereines. Dans le cas du dernier frère Keisaku, qui avait treize ans lors de son adoption, on peut noter qu'il a toujours souffert du mal du pays et que, même à la trentaine, il rêve d'un retour au sein de sa famille d'origine, comme en atteste la lettre suivante adressée à Sakunojō.

« C'est avec une profonde nostalgie que je me remémore chaque jour de ma terre natale. Chaque jour qui passe, lorsque la nuit tombe, je monte sur la terrasse à l'étage et je regarde vers Oshi, seul, en me récitant la prière du *daimoku*<sup>30</sup> pour que m'apparaissent les visages tant regrettés de mon père et de ma mère. Je vous en prie, comprenez les sentiments qui m'animent. Je n'ai qu'un seul souhait, celui de pouvoir rentrer chez moi au plus vite. »<sup>31</sup>

「日々御地之事思出し御なつかしくぞんじ居申候。夜ニなると二かいの物ほし江上り、一人ニて忍之方を見て、御題目をとなへ、こいしく母上様父上様皆様の御かほが見得るよおにて、暮居申候。私之心御察し可被成下候。何卒々々早く帰り度、夫迄いのり居申候。」

---

<sup>30</sup> « Namumyōhōrengyō 南無妙法蓮華經 », est le Soutra du Lotus récité par les croyants de la Secte du Lotus.

<sup>31</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°574, date inconnue (Annexe 11).

Lassé de prier, et ne pouvant attendre davantage, Keisaku finit par déposer une demande de congé afin de se rendre à Oshi pour, soi-disant, prendre soin de sa mère tombée malade. Uhei formule la même requête pour soutenir son frère et ils prennent tous deux le chemin de leur fief natal quelques jours plus tard. Uhei précise qu'il est lui-même accompagné de sa femme et de l'un de ses vassaux.

Leur mère est très heureuse de leur visite, mais Uhei est inquiet, peut-être parce qu'il pense que son frère a fui sa famille adoptive (la source ne le précise pas). Pourtant, après plusieurs jours, Keisaku annonce qu'il va repartir à Obata, ce qui réjouit son frère :

« [Si Keisaku est rentré chez nous, les Segawa] c'est seulement parce que sa famille lui manquait. De ce fait, je suis soulagé [de le voir repartir]. J'étais vraiment inquiet car pendant son séjour, il s'est longuement plaint des Kobayashi. Je suis grandement soulagé que cela se termine ainsi. »<sup>32</sup>

「全ク内恋く存候様子ニ御坐候間、於私安心仕候。此間中、色々こゝと申候ニ付、甚心配仕候得共、此節ニ相成大キニ安心仕候。」

Uhei décide de retourner à Obata avant Keisaku pour préparer le retour de son frère. Il fait parvenir une missive à Kobayashi Mon.emon, le père adoptif de Keisaku, afin de régler le problème de sa fuite. Mon.emon et sa famille étant très inquiets de ce départ subit, Uhei est lui-même très anxieux et craint pour l'avenir de son frère, comme en témoigne ce passage de la lettre :

« Cette fois-ci, Heizō [Keisaku] n'a aucune excuse. Je me sens terriblement embarrassé vis-à-vis du seigneur et de ses supérieurs. »<sup>33</sup>

「此度兵三[恵作]ニ於てハ何一ツ申分者なし上江たいし重役江もたいし私甚心配困り入申候」

Sur le chemin du retour, Keisaku s'arrête chez Uhei pour passer la nuit et rejoint la maison Kobayashi le lendemain, résolu à subir les foudres de Mon.emon. Finalement, il parvient à se faire pardonner par son père adoptif qui décide de le garder auprès de lui en dépit de son incartade.

En vérité, Keisaku n'était pas réellement mécontent de sa famille adoptive. Il dit à leur sujet :

---

<sup>32</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°265, date inconnue (Annexe 12).

<sup>33</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°140, date inconnue (Annexe 13).

« Tout le monde est aimable avec moi et je leur suis très reconnaissant. »<sup>34</sup>

「皆様御心節ニ被成下候而難有存込居候」

On en déduit que si Keisaku a quitté le domicile des Kobayashi, c'est uniquement parce qu'il avait le mal du pays.

Oshi et Obata sont deux fiefs qui ne sont éloignés que de 65 kilomètres, ce qui ne représente pas une grande distance. Mais une fois adopté, le fils devait se consacrer intégralement à sa nouvelle famille et rompre les contacts avec sa famille d'origine. Cette rupture pouvait être mal supportée par le fils, tout particulièrement lorsqu'il était jeune, et ce, même lorsque l'entente avec sa maisonnée d'adoption était bonne. On observe ainsi que le lien affectif avec les personnes du même sang demeurait, en dépit du caractère excessivement commun de la pratique de l'adoption.

Dans le cas de Keisaku, cette nostalgie ne va pas s'estomper avec le temps. Même à l'âge de cinquante ans, il rêve toujours de retourner vivre dans la maison de son enfance, avec ses deux frères, comme en atteste cette lettre adressée à Sakunojō :

« A bientôt cinquante-trois ans, me voilà désormais au seuil de la vieillesse. Je vis en songeant au plaisir que j'aurais à bavarder, réunis tous les trois dans la demeure familiale. Avec l'âge, c'est encore plus difficile de vivre éloigné des siens. Je ne parviens pas à m'ôter de l'esprit mon désir de nous retrouver tous les trois pour échanger une coupe de saké. »<sup>35</sup>

「最早五十三才与相成老人ニ相成申候。三人相揃御地ニ一緒ニ居候ハ、咄之楽しみ成事与存出し暮申候。老人ニ相成候而者別而はなれ居心細く奉存候。何卒三人より一はい相楽しみ度、夫斗存出し申候。」

À cette époque, Keisaku se prépare à se retirer au profit de son fils Tetsugorō. Il aimerait que Sakunojō prenne, lui aussi, sa retraite, afin qu'ils puissent tous deux partager leur temps entre la demeure de l'un et de l'autre.

Après avoir observé le cas de cette fratrie, dont deux des membres ont expérimenté l'adoption, l'impression qui s'en dégage est que les liens du sang ne disparaissent jamais complètement, malgré le temps qui s'écoule et l'éloignement. Le fait que ces liens persistent n'est pas en soi étonnant. Le plus étonnant ici est peut-être que de tels sentiments puissent s'exprimer au grand jour. L'adoption, guidée par le seul profit,

---

<sup>34</sup> Archives de la famille Segawa, n°140, date inconnue (Annexe 13).

<sup>35</sup> Archives de la famille Segawa, n°594, date inconnue (Annexe 14).

était une expérience frustrante, qui générait chez les intéressés un état de mélancolie qui pouvait se prolonger durant toute la vie.

#### b. La relation entre la mère naturelle et le fils adopté

Grâce à plusieurs témoignages provenant des archives de la famille Segawa, on peut établir que les fils adoptés continuaient de prendre soin de leur mère, même après avoir quitté la demeure familiale. Par exemple, Keisaku envoyait régulièrement de l'argent à sa mère et, lorsqu'elle le refusait et le lui retournait, il le lui envoyait de nouveau, pour la forcer à l'accepter. Lorsque celle-ci lui apprend qu'elle ne peut pas, faute de moyens suffisants, s'acheter un nouveau vêtement, Keisaku lui envoie aussitôt de l'argent, accompagné d'un mot sur lequel on peut lire :

« Vous êtes ma seule et unique mère, c'est pourquoi je vous viendrai en aide. N'en soyez pas gênée. Je vous aiderai en toutes circonstances, soyez-en assurée. »<sup>36</sup>

「たつたひとりのはゝ様のことおんちからになり候わたくしにごゑんりよ者こぎなくいつにても金あげ申べくおんこゝろじようぶにおんいてなさるべく候」

Par l'expression « ma seule et unique mère » 「たつたひとりのはゝ様」 on comprend que, quand bien même ils possédaient une mère adoptive, les fils adoptifs demeuraient attachés à leur génitrice et la considéraient comme leur véritable mère.

De la même façon, la mère naturelle est également celle qui est sollicitée en premier lieu pour apporter son soutien en cas de problème. Par exemple, lors du décès de son épouse, Keisaku fait venir sa mère chez lui pour s'occuper de la demeure, comme en témoigne cette lettre :

« Mon épouse ayant été touchée, il y a deux trois jours, par un mal singulier, elle est décédée ce soir peu après la 6e heure et demi [19h] malgré les soins apportés. Étant livré à moi-même, je ne parviens pas à gérer les affaires domestiques et je suis dans l'embarras. Pourriez-vous venir au plus vite ? »<sup>37</sup>

「妻儀、両三日以前異病ニ而、今晚六ツ半時過養生不相叶病死仕、此段為御知申上候。右ニ付而者、私壺人と相成、何共留守番当惑至極仕候間、母上様早々御出被成候様仕度

---

<sup>36</sup> Archives de la famille Segawa, n°148, date inconnue (Annexe 15).

<sup>37</sup> Archives de la famille Segawa, n°255, date inconnue (Annexe 16).

奉希上候。」

Par ailleurs, Keisaku invite régulièrement sa mère dans sa demeure d'Obata, ainsi qu'à Edo, lorsque le service le conduit à y séjourner quelques temps.

De la même façon, on sait, grâce aux sources, que les frères Segawa sortaient fréquemment avec leur mère : par exemple, ils l'ont emmenée visiter le temple familial situé dans le quartier d'Ikenohata 池之端 à Edo. Ils ont aussi rendu visite en sa compagnie aux Igari 猪狩 du fief d'Oshi pour festoyer, assisté à un tournoi de sarbacane à Shinmeichō 神明町, mangé de la soupe de loche à Udagawachō 宇田川町, des *soba* à Shiba 芝, passé la soirée dans une célèbre taverne appelée le Shussean 出世庵 à Sotokanda 外神田, visité Asakusa etc<sup>38</sup>.

On voit donc, que même une fois adoptés par une autre famille, mères et fils continuent de se fréquenter, en dépit de la distance qui les sépare. Là encore, ce n'est pas tant la persistance du lien qui surprend. C'est le fait que de telles conduites soient tolérées par l'entourage et la société.

#### c. Les déplacements de femmes entre la famille d'origine et la maisonnée adoptive

Même après l'adoption d'un fils, la relation entre le fils adopté et sa famille d'origine restait étroite. C'était souvent les femmes, notamment les mères, qui allaient et venaient entre les deux maisonnées, sous prétexte de prendre soin du fils. Les familles guerrières disposaient de serviteurs et de domestiques, il est donc peu probable qu'il n'y eut personne dans la famille adoptive pour prendre soin du fils adoptifs en cas de besoin. On peut donc supposer que le fait d'aller prendre soin de son fils était un prétexte convenu et acceptable ne reposant sur aucune nécessité réelle. Les extraits de lettres qui suivent montrent la façon dont la relation du fils adoptif est maintenue avec sa famille d'origine grâce aux visites de sa mère.

« [J'atteste que] Mabuchi Uhei, vassal du seigneur de Gemba, est mon frère cadet naturel. Ce dernier étant tombé malade, il n'a personne pour prendre soin de lui. De ce fait, il [Uhei] nous a fait part de son souhait que notre mère se rende à son chevet pour veiller à sa santé. Comme cela me convient aussi, nous aimerions la laisser partir après demain, soit le premier jour [du 10e mois], afin qu'elle y demeure quelque temps. Je vous prie humblement d'accepter ma requête. Ce sera tout.

---

<sup>38</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°588, date inconnue (Annexe 17).

Le 29<sup>e</sup> jour du 9<sup>e</sup> mois, Segawa Sakunojō »<sup>39</sup>

「玄蕃頭様御家中馬淵右平儀、私実弟ニ而御座候。同人儀、此節病氣罷在候処、世話仕候者無御座候付、私母江為看病世話相頼申度段申聞候間、差遣申度奉存候。左候得者、私儀も勝手ニ相成候間、母儀右平方江、明後朔日差遣、当分預ヶ置申度、此段奉願候。以上。

九月廿九日 世川作之丞」

On se souvient que lorsque Keisaku avait décidé de s'échapper de la demeure de son père adoptif autour de 1842, il avait pris comme prétexte l'état de santé de sa mère. On peut imaginer que c'est un argument auquel il était fait souvent appel pour demander un congé ou un déplacement, étant donné qu'il s'agit de l'un des rares motifs justifiant une sortie prolongée des femmes hors de la maisonnée.

À ce titre, on peut émettre quelques doutes concernant le mal dont souffre Uhei. Il n'est pas impossible en effet que le jeune homme ait, d'un commun accord avec son frère et sa mère, feint la maladie afin que sa mère puisse lui rendre visite.

Par la suite, la fille d'Uhei va passer quelques temps chez ses grands-parents à Oshi, comme l'atteste une demande de prolongement de séjour pour maladie, établie par Sakunojō.

« La fille de Mabuchi Uhei, que j'ai fait venir chez moi après en avoir obtenu la permission, et qui devait reprendre demain le chemin de la maison paternelle, présente les signes d'une accumulation de souffles [*shakke*]. Son départ pouvant difficilement avoir lieu, elle souhaiterait prolonger son séjour jusqu'à ce qu'elle soit parfaitement remise.

Le même jour, Segawa Sakudayū [Sakunojō] »<sup>40</sup>

「此間御達之上私儀江呼入置候、玄蕃頭様御家中馬淵右平娘、明日出立可仕筈之所、積氣差癸、出立難仕御坐候付、全快仕候迄、逗留仕度奉存候。

同日 世川作太夫」

Il est possible d'imaginer que cette fois encore la maladie est un prétexte et que la jeune fille souhaite juste prolonger son séjour chez les Segawa. Mais au-delà de la véracité de cette excuse, ce qu'il importe de relever ici, c'est le fait que lorsque les femmes se déplaçaient d'une famille à une autre, il était non seulement nécessaire de

<sup>39</sup> Archives de la famille Segawa, n°501, date inconnue.

<sup>40</sup> Archives de la famille Segawa, n°498, date inconnue.

demander une autorisation mais il lui fallait également renseigner la durée du séjour et prévenir les autorités en cas de modification des dates. Néanmoins, la demande de prolongement est aisément acceptée, sans vérification de l'état de la jeune fille. On peut donc se dire qu'il s'agissait d'une simple formalité.

Ces exemples montrent que les liens familiaux ne sont pas totalement rompus après l'adoption d'un fils. Les enfants adoptés ou encore leur progéniture pouvaient rendre visite à leur maison d'origine. De même, il pouvait arriver que les parents naturels se rendent dans les familles d'adoption. Il va sans dire que certains fils adoptifs rompaient tout contact avec leur famille d'origine, mais cela était dû généralement à une mauvaise entente. Le cas le plus habituel était d'entretenir des liens avec le fils envoyé à l'adoption et ses descendants.

Par ailleurs, les femmes étaient en position de faire la navette entre les deux familles pour peu qu'elles aient une raison à faire valoir, comme par exemple la maladie de l'un des membres. Les guerriers n'ayant pas la possibilité de prendre des congés à leur guise, le maintien des relations entre la maisonnée d'origine et la famille adoptive reposait avant tout sur la mobilité des femmes.

#### 11-2. Les échanges entre les membres de la famille d'origine et les fils adoptifs

La parentèle constitue un réseau important pour les familles guerrières. En effet, au sein de cette dernière, on se prête de l'argent, on vient en aide à un enfant trop jeune pour succéder à son père en cas de décès brutal de ce dernier, on fait des requêtes conjointes auprès du seigneur en cas de problème de succession, etc. C'est pour bénéficier de ce genre de soutien que les guerriers cherchent à entretenir de bonnes relations avec leurs proches parents<sup>41</sup>.

Les déplacements des femmes de la maisonnée ainsi que les échanges épistolaires entre les membres des différentes branches des familles sont indispensables à l'entretien de ces relations d'entraide. Par exemple, les frères Sakunojō, Uhei et Keisaku, donnent de l'argent de poche à leur mère et ne cessent de s'échanger des nouvelles.

Ainsi trouvons-nous dans la correspondance une lettre <sup>42</sup> dans laquelle l'expéditeur (Uhei ou Keisaku) demande à son frère Sakunojō de lui indiquer des maisonnées fortunées d'Oshi susceptibles de prêter de l'argent au fief d'Obata. Il semble que le fief ait eu un besoin subit d'argent et que pour trouver la somme nécessaire (au

---

<sup>41</sup> ISODA Michifumi, *Bushi no kakeibo, op.cit.*, p. 79-84.

<sup>42</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°243 (Annexe 18).

moins 300 *ryō* mais dans l'idéal 1000) Uhei, au nom de son seigneur, décide de solliciter son propre frère.

Par ailleurs, Sakunojō et les siens vivaient à une époque où les navires étrangers faisaient des incursions fréquentes près des côtes japonaises. Durant ces temps troublés, les membres de la famille partageaient également des informations concernant la situation politique et militaire. Par exemple, une lettre évoque la présence de sept navires étrangers stationnés au large de Shinagawa<sup>43</sup>. Dans une autre, il est fait mention de ce que les *daimyō* ont commencé à s'entraîner au canon dans la ville d'Edo<sup>44</sup> etc. Lorsque le ministre du shogun, Ii Naosuke, est attaqué devant la porte de Sakurada par des *rōnin* des fiefs de Mito et de Satsuma (événements connus sous le nom de « Sakuradamongai no hen »), les frères Segawa échangent leur vue sur les mérites respectifs du sabre court et du sabre long en terme de facilité d'usage au combat<sup>45</sup>.

Enfin, on note que les membres de la famille se prêtent mutuellement de l'argent, à titre personnel. Par exemple, le 7<sup>e</sup> jour du 12<sup>e</sup> mois, Uhei demande à Sakunojō s'il connaît un parent susceptible de lui prêter de l'argent car il éprouve d'importantes difficultés financières<sup>46</sup>, en raison de « *la baisse du cours du riz cette année*<sup>47</sup> ». C'est vers la maisonnée dont est issue leur mère, les Itō, que Sakunojō va se tourner pour aider son frère.

Comme beaucoup de guerriers à cette époque, Keisaku, se trouve également dans une situation difficile et il est forcé de chercher un travail d'appoint. Il fait part de son intention à son frère :

« - Comme je vous le disais, j'aimerais donner de temps à autre un peu d'argent de poche à notre mère, mais je n'ai pu le faire jusqu'ici car je n'avais pas de travail d'appoint. Cependant, depuis cinq ou six jours, il est prévu que je commence un travail consistant à plier du papier pour l'élevage du ver à soie. Lorsque je ne suis pas de service, je me rends à Asakusa pour m'y former. Un ou deux mois d'entraînement devraient suffire pour maîtriser cette technique. De cette façon, il semble que je pourrai gagner 2 *bu* par jour, voire 6 à 7 *bu*, si je me perfectionne. Lorsque je serai parfaitement autonome, cela fera un travail d'appoint très lucratif. Je voulais donc vous annoncer que je serai capable de donner de l'argent de poche à notre mère vers le festival d'*Obon*<sup>48</sup>.

---

<sup>43</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°367, date inconnue (Annexe 19).

<sup>44</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°367, date inconnue (Annexe 19).

<sup>45</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°254, date inconnue (Annexe 20).

<sup>46</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°258, date inconnue (Annexe 21).

<sup>47</sup> 「当年者米直段下直」

<sup>48</sup> La cérémonie de l'*Obon* お盆 est célébrée le 15<sup>e</sup> jour du 7<sup>e</sup> mois. C'est l'occasion d'inviter les âmes des ancêtres à passer ensemble quelques jours chez leurs descendants.

Réjouissez-vous donc ! »<sup>49</sup>

「一 母上様日々少し宛も御小遣差上度、先達而方申上置候得共、此節者内しよく無御座候。夫故、得差上不申候。然ル所、五六日以前方毛ふるいのそこおり候仕事相初候積りニ而、非番之日日々浅草迄習ニ参申候。一月二月も稽古致候得者出来候様子ニ御座候。右候得者、一日二分位ハ取れ申候様子、上手ニ相成候得者一日ニ六七分宛位取れ申候様子ニ御座候間、右老人ニ而出来候様ニ相成候得者、随分よき内しよくニ御座候。兄様ニも御おしへ申度そんじ、盆頃方少し宛之小遣上候積りニ御座候間、左様御楽可被下候。」

Les frères s'informent mutuellement de leurs problèmes d'argent et des moyens auxquels ils ont recours pour y remédier. Ils se prêtent également de l'argent. À cette fin, ils maintiennent une relation régulière malgré la distance grâce à des échanges épistolaires.

### 11-3. Conclusion

Dans la société guerrière de la seconde moitié de l'époque d'Edo, le fils aîné succédait normalement à son père et il était assez rare que les fils cadets fondent une nouvelle famille vassale reconnue par le seigneur. En effet, les revenus du fief qui dépendaient de la superficie de leur territoire étaient fixes. Les seigneurs n'avaient pas les moyens d'augmenter le nombre de familles vassales dont la rémunération pesait déjà lourdement sur leur budget. Les cadets n'avaient pas d'autre choix que d'être adoptés ou de vivre aux crochets de leurs aînés, une situation inconfortable qualifiée de « parasite » (*yakkai* 厄介). Le système d'adoption permettait donc non seulement de résoudre le problème posé par le manque de successeurs, mais aussi d'offrir la possibilité aux cadets de se faire une place dans la société guerrière<sup>50</sup>.

L'adoption ne signifiait pas pourtant que tout lien était coupé avec la famille d'origine. Comme nous l'avons constaté dans le cas de la famille Segawa, il arrivait que les fils cadets continuent d'entretenir des relations avec leur maisonnée d'origine, servant de relais d'information et d'entraide au sein du vaste réseau de parenté constitué par la famille naturelle et la maisonnée adoptive.

Les femmes jouaient un rôle de premier plan dans le maintien de ce réseau car elles se déplaçaient d'une maisonnée à l'autre plus facilement que les hommes qui étaient contraints à un service quasi quotidien.

<sup>49</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°579, date inconnue (Annexe 22).

<sup>50</sup> Nous avons consulté l'édition en ligne (*Japan knowledge*) du *Kokushi daijiten* sur « Yakkai » 「厄介」.

Par ailleurs, lorsque les familles étaient à la recherche d'un fils à adopter, c'était ce réseau « inter-familial qui était mobilisé. Le rôle des femmes au sein de ce réseau est peu mis en avant dans l'historiographie, c'est pourquoi nous aimerions souligner l'importance de ces dernières dans le cadre d'une étude de cas ayant trait à la recherche d'un héritier adoptif.

## Chapitre 12. Pratique de l'adoption et réseau familial

Dans ce chapitre, il sera question du rôle du réseau familial dans le processus d'adoption des familles guerrières. Nous prendrons pour exemple le cas de la recherche d'un fils adoptif par Sakunojō, l'aîné de la famille Segawa. En effet, celui-ci n'a pas de fils et, ses deux frères cadets qu'il aurait pu adopter ont quitté le domicile. Il doit donc chercher autour de lui un fils adoptif.

### 12-1. Retard dans l'adoption

Lorsque Segawa Sakunojō atteint sa cinquantième année, lui et sa femme Ryū ont trois filles mais aucun fils. Or, comme nous l'avons vu dans notre seconde partie, selon le règlement en vigueur dans le fief d'Oshi à la fin de l'époque d'Edo, les vassaux de catégorie supérieure avaient pour obligation de désigner un héritier adoptif si à l'âge de cinquante ans ils n'avaient pas encore de successeur masculin. C'est la raison pour laquelle Sakunojō va se mettre à la recherche d'un époux pour Fusa, sa fille aînée, afin d'en faire son successeur. Cependant, faute d'un candidat acceptable, Sakunojō franchit le cap des cinquante ans sans héritier masculin.

Dans les archives de la famille Segawa, on peut trouver une lettre de Sakunojō adressée à son seigneur dans laquelle il fait une déclaration d'intention et présente ses excuses :

« Atteignant cette année l'âge de 53 ans, je souhaite adopter un fils [pour me succéder]. À ce propos, j'aurais normalement dû prendre un héritier adoptif lorsque j'ai atteint l'âge de cinquante ans, comme cela est stipulé par la loi de notre fief. Mais n'ayant pu trouver une personne convenable [cela ne s'est pas fait]. Alors que j'aurais dû vous en informer, j'ai commis la faute de temporiser sans finalement m'exécuter, ce pour quoi j'exprime ici mes profonds regrets. Je vous serais obligé de m'indiquer s'il me faut oui ou non m'astreindre à résidence.

Le 8e jour du 11e mois, Segawa Sakunojō »<sup>51</sup>

「私儀当年五十三歳ニ御座候付、此度養子仕度奉存候。右者、御定茂御座候付、五十歳ニ相成候節、早速養子可仕之処、相応之者無御座候付、其節右之儀、可申上筈之処無其儀延引ニ相成不念之段、奉恐入候。依之差控可申達哉奉伺候。

十一月八日 世川作之丞」

---

<sup>51</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°354, le 8e jour du 11e mois (1855).

On comprend ici que Sakunojō a enfreint la loi du fief pendant trois années consécutives et ce sans prévenir les autorités. Réalisant sans doute que tôt ou tard, il sera forcé de prendre un héritier s'il ne souhaite pas que sa maisonnée s'éteigne, il écrit à son seigneur pour lui faire part de son intention de trouver un successeur et lui demande s'il doit s'attendre à être astreint à résidence en guise de châtement pour lui avoir dissimulé son infraction pendant toutes ces années. Comme nous n'avons pas de trace d'un quelconque châtement ni dans les archives des Segawa, ni dans le registre des carrières familiales des vassaux (*yuishogaki*), on peut imaginer que Sakunojō n'a pas eu à subir les conséquences de son manquement.

Le terme « *sashihikae* 差控 » employé ici par Sakunojō renvoie à la pénitence qu'un guerrier se devait de respecter en cas de manquement. Celle-ci consiste à garder le domicile pendant une période plus ou moins longue. Le *sashihikae* correspond à la punition la plus légère visant un vassal. Elle peut être levée au bout de quelques dizaines de jours<sup>52</sup>.

Ne pas adopter de fils dans les délais fixés par la législation du fief était une infraction mineure pour laquelle on n'était pas vraiment puni. Mais Sakunojō était conscient qu'il transgressait la législation. Ainsi, on peut dire que cette législation avait une valeur incitative sur les vassaux supérieurs qui atteignaient l'âge de 50 ans sans avoir de descendant.

Cependant, ayant annoncé de manière officielle son intention d'adopter, il se voit dès lors contraint de s'activer dans sa recherche d'un fils à même de lui succéder.

Dans sa lettre, Sakunojō souligne le fait qu'il n'a pas réussi à trouver jusqu'ici une « personne adéquate ». Il semble donc pertinent de se demander, dans un premier temps, quelles sont les qualités attendues d'un successeur adoptif « adéquat ».

## 12-2. Le fils adoptif idéal selon Sakunojō

Il convient ici de rappeler brièvement le type de famille guerrière auquel se rattache la famille Segawa.

On a déjà vu que les familles vassales du shogun ou d'un *daimyō* se différenciaient par certains privilèges qui leur étaient accordés, tels que celui de monter à

---

<sup>52</sup> NOJIRI Yasuhiro 野尻泰弘, « Shimofusa.no.kuni Sakurahan bugenchō kara miru kashin no keireki – Bugenchō honkoku to kashin no chōbatsu ni tsuite- » 「下総国佐倉藩分限帳からみる家臣の経歴-分限帳翻刻と家臣の懲罰について-」, *Meijidaigaku jinbunkagaku kenkyūjo kiyō* 『明治大学人文科学研究所紀要』, n°83 (2018), p. 43.

cheval ou encore le droit d'audience ou l'importance de leurs revenus. Il faut y ajouter la distinction relative à la fonction héréditaire occupée par le chef de famille.

En effet, à l'époque d'Edo, il existait deux grandes catégories de maisonnées de guerriers : le « Corps des chargés d'obligations militaires » (*bankata* 番方), où le chef de famille était affecté aux affaires militaires, et le « Corps des chargés de fonctions civiles » (*yakukata* 役方) où celui-ci occupait une position dans l'administration. Par exemple, une famille au sein de laquelle se transmettait de manière héréditaire la fonction de garde monté (*umamawari*) ou de commandant des troupes de piquiers (*nagaebugyō* 長柄奉行) appartenait à la première catégorie, alors qu'une maisonnée liée à une charge de comptabilité (*kanjōgata* 勘定方) ou de préfet de district (*kōribugyō* 郡奉行) relevait de la seconde catégorie<sup>53</sup>.

La famille Segawa appartenait au corps des chargés d'obligations militaires, et était donc affectée héréditairement à des fonctions militaires.

L'assemblée des vassaux étant une structure avant tout militaire, les maisonnées du corps des chargés d'obligations militaires étaient considérées au début de l'époque d'Edo comme supérieures en distinction. Cependant, avec la fin de la période de guerres civiles, cette assemblée se transforme en organisation de gouvernance. C'est ainsi que les fonctions à contenu administratif du corps des chargés de fonctions civiles vont acquérir un prestige croissant dans le shogunat et dans les fiefs. Comme le souligne Ōishi Shinzaburō, les occasions de se servir des armes vont être de moins en moins fréquentes et, « bien que la position de ces guerriers fût supérieure dans les formes, ils occupaient la plupart du temps dans les faits des fonctions purement honorifiques<sup>54</sup> ».

Néanmoins, avec la montée des tensions internationales à l'orée du XIXe siècle, les familles du corps des chargés d'obligations militaires se voient de nouveau confier un rôle de premier plan dans les affaires du pays. C'est le cas de Sakunojō qui, à l'arrivée du Commodore Perry en 1854, se voit propulsé à des fonctions devenues désormais essentielles, telles que celle de « responsable du corps des gardes montés ou encore celle de maître de l'école d'escrime *shinkage-ryū*<sup>55</sup>. Sa fierté d'appartenir à ce corps va grandir en conséquence.

Par ailleurs, à la même époque, le fief d'Oshi se voit confier la garde du 3e fort

---

<sup>53</sup> MORI Tomohisa 森朋久, « Iwakitairahan zaiyōkata yakunin no kakuritsu » 「磐城平藩財用方役人の確立」, *Meiji daigaku jinbun kagaku kenkyūjo kiyō* 『明治大学人文科学研究所紀要』, n°34 (1993), p. 342.

<sup>54</sup> OISHI Shinzaburō 大石慎三郎, « Edobakufu no gyōsei kikō » 「江戸幕府の行政機構」, *Gakushū daigaku Keizaironshū* 『学習院大学経済論集』, n°10 (1973), p. 49.

<sup>55</sup> Il y avait plusieurs écoles d'escrimes dans ce fief et la fonction de maître d'une l'école était considérée comme essentielle et donc prestigieuse.

de la baie d'Edo, ainsi que la défense de la péninsule de Bōsō (*Bosohantō* 房総半島). Sakunojō s'enorgueillit de pouvoir prendre part à ces préparatifs et opérations militaires et il déclare même dans une lettre adressée à sa mère :

« Si les étrangers débarquent, je voudrais être parmi les premiers à me faire un nom. »<sup>56</sup>

「唐人参候ならば一番ニ高名いたし候」

Ces mots témoignent de son ambition et de sa conscience d'appartenir à une famille de militaires.

Les tensions militaires de l'époque qui ont préoccupé Sakunojō pendant une partie de sa carrière ont pu avoir une influence dans sa manière de choisir son fils adoptif. En effet, Sakunojō a pu être tenté de chercher ce fils parmi les guerriers du corps des chargés d'obligations militaires, doués pour les arts martiaux.

Sakunojō qui a dépassé 50 ans sait qu'il doit adopter un fils et s'inquiète de ne pouvoir trouver le fils adoptif idéal. Comme il l'évoque dans une lettre adressée à son frère Keisaku, le retard pris dans les démarches d'adoption est dû au fait qu'il a été très absorbé par ses fonctions dans le fief au moment de la venue du Commodore Perry<sup>57</sup>.

Or, nous allons vite comprendre que Sakunojō et Keisaku, son plus jeune frère, ont, en matière d'adoption, des projets et intentions bien différents :

« Vous [Sakunojō] m'avez fait dire que vous alliez me [Keisaku] consulter dans une prochaine lettre à propos de votre projet d'adoption, mais il me semble que cela soit un peu prématuré. Pour ma part, n'ayant aucun enfant, [il est urgent] que j'adopte un successeur. J'ai quelques desiderata. J'aimerais adopter le fils d'une famille aisée d'Oshi, ayant un revenu de 100 *ryō* et en mesure de me fournir une dot d'environ 50 *ryō*. À Obata, il est courant que l'on adopte des fils de paysans et il n'y a là rien de honteux. Une fois cela fait, je souhaiterais très vite prendre ma retraite et m'installer à la maison [à Oshi]. Comme je voudrais vraiment un fils adoptif issu d'une famille bourgeoise ou paysanne opulente, pourriez-vous avoir l'obligeance de demander à Saitō Shōemon s'il connaît une famille de riches paysans, ou encore de fantassins, ayant un fils disponible ? »<sup>58</sup>

---

<sup>56</sup> *Archives de la famille Segawa* n°572, date inconnue (Annexe 23).

<sup>57</sup> « Comment se passe votre projet d'adoption ? Je songe également à accueillir un successeur adoptif. Mais ce sera plutôt l'année prochaine, après que le problème des étrangers ait été résolu. Je vous conseillerais de faire de même. » 「御養子ハ如何相成候哉私も養子貫候事色 (ママ 色々) 考居候得共、先来年唐人さわぎ首尾能相済候上之事与存候。兄様も左様可被成候。」, *Archives de la famille Segawa* n°284, date inconnue (Annexe 24).

<sup>58</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°141, date inconnue (Annexe 25).

「兄様御養子御貫被成度、重便御相談御申遣し被成候与被仰遣候処、また～少し早き事与存候。私者一人も子無御座候ニ付貫度与奉存候。私者少しのそみ御座候。御地ニ而在方ニ而宜敷金百兩取五十兩位も持参候養子貫度、爰元屋敷者百性々ゑん組仕候者大分ニ而、一向はづかしき事無御座候。左様仕候而私早く隠居仕御地江参御世話ニ相成候与申事を御断置被仰下度奉願候。何卒～金持々養子貫度足輕ニ而も宜敷御座候間、斎藤庄右衛門江御咄し置くれ～御頼上申上候。」

Comme nous l'avons vu précédemment, Keisaku a été adopté par une maisonnée de *yōnin* du fief d'Obata. Étant demeuré attaché à sa maisonnée d'origine, il songe à prendre sa retraite et à retourner dans la demeure familiale des Segawa où vit son frère aîné Sakunojō. Pour cela, il est prêt à prendre un paysan pour successeur, son but étant de réunir une somme d'argent suffisante pour quitter Obata et vivre jusqu'à la fin de ses jours à Oshi.

Cet exemple montre qu'en cas d'absence d'héritier naturel, certains fils adoptifs pouvaient se désintéresser de l'avenir de leur famille adoptive. Nous avons vu dans la partie III que le père de Matsudaira Sadanobu, Tayasu Munetake, disait que la mission d'un gendre adoptif était d'avoir des enfants avec sa femme afin de préserver le lien de sang avec les ancêtres de son épouse. Ainsi, Keisaku ne respecte pas ses obligations de fils adoptif. Plutôt que de prendre soin de sa famille adoptive, Keisaku est prêt à adopter un fils dans le but de se libérer de son obligation envers sa maisonnée d'accueil et ce, afin de « rentrer chez lui » auprès des siens. Il est possible que si Keisaku avait eu un fils, il se serait davantage soucié du sort de sa famille adoptive car elle serait alors devenue la famille de son fils.

« Comment se passe votre projet d'adoption ? Je pense que le fils de Hisoka est un bon choix. Mais le cadet de Mori n'est pas mal non plus, car il ne retournerait pas dans sa famille d'origine même si son père était malade. Sahē est d'accord avec moi. »<sup>59</sup>

「御養子之事者如何御座候哉密之子よろしく与奉存候且又森之次男親病気ニも家江引候様成ル事も無御座候間随分よろしく与奉存候左兵衛様も御同意ニ御座候」

Il est utile ici de rappeler l'histoire de Keisaku, l'auteur de cette lettre. On sait qu'il lui est arrivé de retourner dans sa famille d'origine en prenant pour prétexte la maladie de sa mère. La lecture de cette missive donne à penser que l'idée qu'un fils puisse

---

<sup>59</sup> Archives de la famille Segawa, n°418, date inconnue (Annexe 26).

retourner dans sa famille d'origine, afin, par exemple, de soigner un proche parent, était quelque chose de peu souhaitable pour la maisonnée adoptive. En effet, un fils adoptif amené à faire des allers et retours entre sa famille d'accueil et de sa famille d'origine n'était pas en mesure de se consacrer avec assiduité aux affaires de sa maison d'adoption ainsi qu'au service du seigneur.

On ignore qui est Hisoka, mais on sait que le cadet de Mori désigne le second fils de Mori Kansuke 森勘助 qui est garde monté et maître du maniement de lance *sōjutsushinan* 槍術指南), possédant une rente de 10 *nin-buchi* (50 *koku*).

Finalement, en dépit de l'avis favorable de ses frères pour le fils de Mori Kansuke, Sakunojō renonce brusquement à ce projet pour se tourner vers le fils de Hatakeyama Kanshirō 畠山勘四郎, comme en témoignent les propos de Keisaku, un peu désorienté par le choix de son aîné :

« Au sujet de votre projet d'adoption, j'ai appris que vous aviez finalement renoncé à adopter le fils de Mori et que faute de candidat vous souhaitiez maintenant prendre pour successeur le second fils de Hatakeyama, bien qu'il ne pratique pas du tout les arts martiaux [...] »<sup>60</sup>

「養子之儀、弥森氏の者御止被成候由、右ニ付外ニ無御座候付、武芸ハ一向致し不申候得共、無御扱畠山之次男御貫被成度[....]」

Par le biais d'une lettre intitulée « J'ai bien pris note de votre souhait d'adopter le fils de Kanshirō prochainement<sup>61</sup> », écrite par Keisaku à l'adresse de Sakunojō, nous comprenons que ce dernier a pris sa décision et que les procédures d'adoption vont être lancées sous peu.

Pour ce qui est de Kanshirō, il s'agit d'un samouraï, occupant la fonction de « garde monté » d'Oshi, maître de l'école *shinkage-ryū* possédant un revenu de 20 *nin-buchi*. Il est, non seulement un collègue de Sakunojō, mais également un de ses compagnons d'escrime. On peut imaginer que ce changement subit de candidat, au profit du fils de Kanshirō, est en lien avec le fait que Sakunojō a pris, au même moment, la direction de l'école Shinkage.

Pourtant, la procédure d'adoption va être finalement annulée. La raison exacte ne nous est pas connue mais cela est peut-être dû au fait que le fils cadet de Kanshirō ne pratiquait pas les arts martiaux, comme cela est souligné dans la lettre de Keisaku.

Finalement, Sakunojō va jeter son dévolu sur le fils d'un collègue du nom de

---

<sup>60</sup> Archives de la famille Segawa n°614, date inconnue (Annexe 27).

<sup>61</sup> Archives de la famille Segawa n°595, date inconnue (Annexe 28).

Nishida 西田, lui aussi garde monté d'Oshi.

Au vu de ce parcours chaotique, il apparaît d'abord que choisir un héritier n'est pas une tâche facile et qu'il fait intervenir de multiples considérations. Parmi ces dernières, on trouve le fait que le successeur adoptif doit être issu d'une maisonnée d'Oshi et posséder au moins le rang de garde monté. Ensuite, parmi les compétences requises, le candidat doit être capable de manier les armes, condition jugée primordiale par Sakunojō pour un guerrier destiné à rejoindre le corps des chargés d'obligations militaires (*bankata*). Dans le cas de Hatakeyama, on peut considérer qu'il accorde de l'importance au fait qu'ils soient tous deux issus de la même école d'escrime. On voit ainsi, à travers le cas de Sakunojō, qu'il existait, en tout cas à la fin de l'époque d'Edo, une différence importante entre les guerriers occupant une profession à caractère militaire et ceux qui occupaient une fonction civile.

Les deux exemples de Keisaku et de Sakunojō nous montrent également que l'importance accordée aux liens du sang varie selon que l'on cherche un héritier pour sa famille d'origine ou pour sa famille d'adoption et aussi selon que l'on a un enfant ou non. Sakunojō, qui est resté dans sa famille d'origine et dont la fille peut transmettre le sang de ses ancêtres, préfère avoir un gendre adoptif qui convient aux Segawa. En revanche, Keisaku est adopté par les Kobayashi et n'a pas d'enfant dans un premier temps. Il ne voit pas d'inconvénient à adopter le fils d'un paysan pourvu qu'il soit riche et ne se soucie guère d'adopter un fils qui plairait aux Kobayashi. En effet, pour Keisaku, c'est la dot qu'il obtiendrait de cette adoption qui compte puisqu'elle doit lui permettre de retourner chez les Segawa.

Il est évident que leurs motivations sont totalement différentes et cela influence grandement le choix du candidat : alors que Keisaku, le cadet, se précipite vers un fils de paysan fortuné d'un autre fief, Sakunojō, l'aîné, prend le temps de réfléchir et d'examiner les potentiels des candidats avant de se décider, optant finalement pour le fils d'un samouraï de haut rang du corps des chargés d'obligations militaires d'Oshi.

Cette étude nous a permis d'aborder la question des critères entrant en jeu dans le choix d'un fils adoptif. Ces critères ne sont pas les mêmes selon que l'on est le chef de la famille par lien de sang ou chef de la famille par adoption ; selon que l'on a une fille ou non pouvant être mariée au fils adoptif car la naissance de petits-enfants permet d'assurer une continuité du lien de sang à travers la lignée féminine. Enfin, la question de la dot est également importante. La recherche du fils adoptif peut-être motivée par la dot que ce dernier peut verser à la famille d'adoption.

Il faut encore compter parmi les critères entrant en jeu dans le processus d'adoption, la question de la personnalité du fils adoptif. Il est en effet important que le

fils adoptif s'intègre harmonieusement dans la famille d'adoption.

Les processus d'adoption entre les Segawa et les Mori ou les Hatakeyama ont échoué pour des raisons inconnues. Cependant l'exemple de l'adoption conclue par la suite entre les Segawa et les Nishida met en lumière les différents critères pris en compte lors de l'adoption. En nous basant sur le cas de l'adoption de Nishida par Sakunojō, nous allons étudier le processus d'adoption, l'influence de la question économique ainsi que l'importance des sentiments et appréciations réciproques dans la réussite ou non de ce processus.

### 12-3. L'adoption de Nishida Hayama

#### a. Le processus

Finalemment Sakunojō fait le choix d'adopter Nishida Hayama 西田隼馬, le frère cadet de Nishida Buntaemon 西田文太右衛門, garde monté du fief d'Oshi possédant un revenu de 86 *koku*. La famille Nishida est une branche cadette de celle de Nishida Shimbei 西田新兵衛, grand page (*ōgoshō* 大小姓) d'Oshi avec une rente de 160 *koku*.

Nous allons tout d'abord présenter les différents protagonistes afin de mieux comprendre le déroulement d'une adoption dans la société guerrière de l'époque d'Edo.

Du côté des Nishida :

Branche cadette :

- Nishida Buntaemon (fils aîné), chef du corps des gardes montés, 86 *koku*.
- Nishida Hayama (fils cadet, futur fils adoptif de Sakunojō), garde monté, en service pour sept ans au camp militaire de Boshū-Hōjō, 3 *nin buchi*.

Branche aînée :

- Nishida Shimbei (cousin de Hayama) : grand page, 160 *koku*.
- La concubine de Shimbei
- Miwa Junsei 三輪順政 : médecin et proche des Nishida, 15 *nin buchi*.

Du côté des Segawa :

- Segawa Sakunojō (futur père adoptif et aîné des frères Segawa) : chef de garde monté, 25 *nin buchi*.
- Mabuchi Sahei (Segawa Uhei, frère cadet de Sakunojō) : chambellan du fief d'Obata
- Kobayashi Mon.emon (Segawa Keisaku, frère cadet de Sakunojō et Sahei) : jeune-ancien du fief d'Obata
- Daimon Tōsō 大門東曹 (cousin de Sakunojō) : page, 110 *koku*
- Daimon Matsuyo 大門松代 (cousin de Sakunojō)
- Sawa Ataru 沢辺 (cousin de Sakunojō) : chargé des inspections (tsukaiban 使番), 130 *koku*.
- Itō Iemon 伊藤猪右衛門 (cousin de Sakunojō) : garde monté, 86 *koku*.

Par une lettre adressée à Sakunojō par ses frères cadets Uhei et Keisaku, et la date de la missive, il nous est possible d'observer le processus d'adoption de Nishida Hayama, qui, comme nous allons le constater, s'est avéré pour le moins compliqué.

Sakunojō, qui cherche un gendre adoptif qui deviendrait l'époux de sa fille, consulte ses frères et ses cousin(e)s afin que tous participent à la recherche en mobilisant leurs réseaux de connaissances. Après avoir pris contact avec la famille du futur fils adoptif, ils conviennent d'une rencontre. A cette occasion, des personnes de l'entourage des intéressés (il ne s'agit ni du père adoptif, ni du fils adoptif, ni de la future épouse) se retrouvent pour arranger les termes de l'adoption.

Tout d'abord, c'est une cousine des Segawa, Daimon Matsuyo, qui, après avoir

discuté avec la concubine de Nishida Shimbei, va proposer à Sakunojō le jeune Hayama, fils d'une branche cadette des Nishida. Hayama était affecté à la défense côtière de la baie d'Edo au moment où Sakunojō s'y est rendu à l'occasion de la venue du commodore Perry. Sakunojō a eu l'occasion de rencontrer directement Hayama lors de son déplacement à la péninsule de Bōsō et Hayama ayant fait bonne impression à Sakunojō, celui-ci réagit favorablement à cette proposition.

Matsuyo va alors se rapprocher des Nishida afin de débiter les négociations en vue de l'adoption de Hayama. Mais face à l'absence de réponse de la famille, il lui faut insister. Finalement, elle reçoit la réponse d'un médecin du nom de Miwa Junsei, sans doute un proche parent des Nishida. Celle-ci est négative. La raison avancée par le jeune homme pour refuser l'adoption est qu'il ne souhaite pas vivre à la campagne.

Cependant, cela ne décourage nullement Sakunojō qui va demander à ses frères, Uhei (Sahei) et Keisaku (Mon.emon), de négocier pour lui directement avec Buntaemon, le frère aîné de Hayama. Les deux frères vont choisir successivement deux intermédiaires parmi leurs cousins, Sawa Ataru puis Daimon Tōsō, pour les assister dans les négociations.

« Vous nous avez demandé de nous occuper de l'adoption de votre successeur, ce que nous avons accepté. Cela a commencé, un peu avant que notre mère ne vienne chez nous [à Obata], lorsque Matsuyo a pris contact avec Nishida Shinbei. L'an passé, la concubine de Nishida a suggéré l'adoption du frère cadet de Nishida, Nishida Hayama de Bōshū [房州]. Ayant eu vent de cela par le biais de Matsuyo, lorsque vous êtes venu au printemps dernier, vous parliez de vous rendre à Bōshū. Comme vous disiez de lui qu'il conviendrait en tant que fils adoptif, ce printemps, il a été demandé à Matsuyo de se renseigner sur la réaction de la famille de Nishida Shimbei, mais la réponse s'est fait attendre très longtemps. Lorsque Matsuyo a insisté pour connaître leur avis, Miwa Junsei [médecin de son état] aurait déclaré que nous devons chercher un héritier adoptif ailleurs. Dans la réponse qui vous est parvenue plus tard, il était mentionné que Hayama ne souhaitait pas être adopté avant trois ans et vous avez accepté cette condition. Cependant, d'après Ataru, Hayama refuserait de partir à la campagne dans le cas où il serait adopté. L'affaire est devenue de plus en plus complexe, mais vous avez persisté dans votre choix. De ce fait, vous nous avez demandé d'oublier et de pardonner le comportement des Nishida et de proposer de nouveau l'adoption à cette famille. Nous avons accepté votre requête. Alors nous avons demandé à Ataru de servir formellement d'intermédiaire et, lorsque nous nous présenterons chez vous au moment de la réalisation de l'adoption, nous demanderons officiellement à Daimon de prendre la suite d'Ataru. [...] Dernièrement, afin de mettre la dernière main à l'opération, Buntaemon s'est rendu chez Mon.emon [c'est Keisaku, dans la résidence du fief d'Obata, à Edo]. Cependant, alors

qu'il était prévu que Mon.emon lui expose les conditions, ce dernier s'est trouvé indisposé. De ce fait, Sahei se rendra à la résidence [du fief d'Oshi] à Fukagawa un jour qui conviendra au mieux afin de convenir des dispositions avec Iemon et Ataru. Après cela, Sahei se rendra chez Buntaemon et, comme nous l'avons dit dans une autre lettre, nous tacherons de le convaincre. Si nous parvenons à nous entretenir avec eux en évitant toute source de malentendu et que nous arrivons à une décision, nous vous ferons sans faute parvenir leur réponse. Nous vous prions de bien vouloir prendre ceci en considération. »<sup>62</sup>

「養子之儀御世話申上候様被仰下、奉畏候。初者御地ニ而母上様当表へ御出被下候少し前ニ、松代より西田新兵衛へ申込、是ハ先年之事なれ共、西田目懸方房州西田之弟貫不申哉ト松代へ申事有之由。兄様へ昨年松代方御咄も有之候所、兄様昨春渡来ニ付房州江御出之節御談被成候所、よき養子与御説候付、当春松代方西田新兵衛様子見て御貫被成候処、此返事おそく候処、段々御催促被成候処、三輪順政方申候ニハ外方貫呉様与の事。其後返事ニハ、当人申候ハ、両三年とかハ養子ニも不参ト申事ニて返事有之、相分り候事ト思為候処、其後辺方之咄し与相成、夫も養子ニ参候義、田舎ハいやと申事。段々入組候事ニ御座候得共、夫ハ扱置兄様御養子ニ御貫相成候与御存付ニ付、其迄之事ハ相止御貫可被成候間、宜私共御頼被仰下承知仕候。扱なこふとハ表向辺へ頼、其表へ参候節何れ仲人入所大門ニ御頼可被成申候。[...]此度弥取極之处者、文太右衛門先日門右衛門宅江参候事故、門右衛門方掛合可申之処、不快中ニ付左兵衛早速能日ヲ見て深川御屋敷へ参、猪右衛門辺江相談仕候上左兵衛文太右衛門宅へ参候而御別紙江被仰下候通、少しも落なく委細ニ申聞、先方ニ而後日ニ心得違之無之様相談し弥取決候ハ、早速御返事ニ間違有之 [ママ 無之?] 様ニ稔相認、人中江御出し被成候而もよき様ニ認可申上候間、左様御承知可被成下候。」

Ce qu'il convient d'observer ici, c'est que le réseau parental composé par les frères et les cousins participe de manière directe à la préparation du projet d'adoption. On note également que les femmes jouent un rôle assez important, puisque c'est la concubine de Shimbei qui a suggéré le nom du candidat potentiel et que c'est Matsuyo qui a été chargée d'entrer en contact avec la maisonnée Nishida. Même si les négociations sont menées par les hommes, il est important de souligner la fonction d'intermédiaire remplie par les femmes des familles respectives.

On peut supposer que, si ce rôle est dévolu aux femmes, c'est parce qu'elles ont la possibilité, comme nous l'avons vu précédemment, de se déplacer plus facilement d'une maisonnée à l'autre, alors que les hommes sont tenus par leurs obligations de service à Oshi, Obata ou Edo.

---

<sup>62</sup> Archives de la famille Segawa n°638, date inconnue (Annexe 29).

Finalement, en dépit du refus de Hayama, la ténacité de Sakunojō va finir par porter ses fruits puisque les négociations vont s'ouvrir entre les deux familles.

#### b. L'avancée des négociations

Nous allons nous intéresser ici à la stratégie adoptée par les Segawa afin d'adopter Hayama. Tout d'abord, Ataru est envoyé chez les Nishida pour les convaincre du sérieux de la démarche de Sakunojō. Finalement, ces derniers finissent par donner leur accord, comme en témoigne cette attestation émanant d'Ataru :

« Le 28e jour, Buntaemon a reçu la visite d'Ataru qui lui fait officiellement part de son souhait d'adopter Nishida Hayama. Buntaemon a accepté la proposition et a donné son accord en se réjouissant de ce lien noué entre les deux familles. »<sup>63</sup>

「兄様御養子西田隼馬御所望、弥先日廿八日辺文太右衛門方へ罷出、表向申込候処、弥御取結之儀承知ニ而御整目出度御儀御同意奉存候。」

Premièrement, on observe que l'accord d'adoption n'est pas communiqué directement à la famille concernée. C'est l'intermédiaire qui se charge d'exprimer les volontés du demandeur auprès de la maisonnée du fils adoptif.

Ce n'est qu'après avoir laissé Ataru préparer le terrain que la famille entre en scène. Keisaku, qui est lui aussi en service à Edo, se rend à Asakusa pour rencontrer Buntaemon afin de discuter des détails autour d'une coupe de saké :

« Avant-hier, le 6, je me suis rendu à Asakusa dans le cadre de mon service et j'en ai profité pour aller voir Nishida Buntaemon à Gobō-chō. Comme l'un et l'autre nous souhaitions discuter de l'adoption, nous nous sommes installés dans la taverne de Kikusen. Nous avons bu et mangé du poulpe vinaigré, un bouillon avec des œufs, des aubergines grillées au miso, etc. Ensuite nous avons réglé le prix du saké et des accompagnements en divisant l'addition. Étant donné que nous étions déjà amis auparavant, nous avons pu parler à cœur ouvert et je me sens maintenant soulagé. »<sup>64</sup>

「一昨日六日私浅草江御用向ニ而参申候処御坊町ニ而西田文太右衛門ニ逢候処御養子之事ニ付咄し申度両方存候付菊千与申料理茶屋へ兩人ニ而罷出酢だこ玉子之碗盛し

---

<sup>63</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°167, date inconnue (Annexe 30).

<sup>64</sup> *Ibid.*, n°167.

ぎ焼其外御馳走ニ而酒肴代料割合ニ而勘定仕誠ニ別懇故服臈なく心安き事ニ御座候。」

Le premier contact direct entre les deux familles s'est fait autour d'une coupe de saké afin d'approfondir les liens unissant les deux maisonnées bientôt liées par l'adoption.

Keisaku a également rapporté à Sakunojō les dires de Buntaemon :

« Buntaemon a exprimé sa gratitude à l'égard des Segawa pour cette proposition d'adopter Hayama, son cadet. Il vous remercie également d'avoir envoyé Ataru chez eux l'autre jour, et vous fait part de sa grande joie à l'idée de nous voir bientôt devenir parents. Il vous prie d'être bienveillant envers Hayama. »<sup>65</sup>

「文太右衛門申候二者、此間者、表辺殿方御申込、弟隼馬御所望被下難有、幾久敷目出度、右ニ付此上御親類ニ相成大慶。何分、隼馬御心快被成下候様、頼与申事。」

Le problème est que Hayama, le futur fils adoptif, n'est guère tenté par cette adoption, mais son frère aîné et les frères cadets de Sakunojō ne lui laissent pas de choix. Ainsi, les deux frères de Sakunojō rapportent que Hayama aurait dit : « Je ne veux pas aller à la campagne en étant adopté<sup>66</sup> ».

En tant que cadet de sa famille, Hayama devait évidemment se préparer à être un jour adopté. Cependant, peut-être rêvait-il d'une adoption par une famille vassale du shogun qui lui aurait permis de rester à Edo plutôt que par une famille vassale du fief résidant à la campagne.

Buntaemon paraît donc satisfait de cette adoption, en dépit du refus qui avait été exprimé de prime abord lors de la première prise de contact de Matsuyo. Il semble cependant que l'intéressé ne partage pas l'entrain de son frère puisque Buntaemon prie Sakunojō de l'amadouer afin qu'il puisse laisser de côté sa rancœur. Ainsi, l'on comprend d'une part que Hayama est resté campé sur ses positions de départ et d'autre part qu'il n'a pas son mot à dire, puisque son adoption va être conclue en dépit de sa réticence. En outre, l'avis de Fusa, la fille aînée de Sakunojō, n'est absolument pas mentionné, alors qu'il lui faut épouser Hayama pour qu'il puisse être adopté en tant que gendre par son père.

Il apparaît ainsi que l'adoption était décidée essentiellement par les chefs de famille, et que les sentiments des intéressés, en l'occurrence le fils adoptif Hayama, et sa future femme Fusa, n'entraient pas du tout en ligne de compte.

---

<sup>65</sup> *Archives de la famille Segawa*, n°167.

<sup>66</sup> 「養子ニ参候義田舎ハイヤ」, *Archives de la famille Segawa*, n°638, date inconnue (Annexe 29).

c. Les stratégies adoptées par les familles guerrières face aux dépenses engendrées par l'adoption

Comme nous avons pu l'observer dans notre première partie, l'adoption motivée par la dot était largement pratiquée parmi les guerriers de la seconde moitié d'Edo. Keisaku lui-même a exprimé son désir d'adopter un fils issu de la paysannerie afin d'obtenir de l'argent de la part de sa famille. Cependant, dans le cas de Sakunojō, le but recherché n'est pas la dot puisque, comme nous allons le voir, la maisonnée Nishida est totalement dépourvue de moyens.

Les difficultés financières des deux familles transparissent derrière les négociations d'adoption, comme en témoignent en premier lieu ces mots laissés par Sakunojō :

« Buntaemon m'a bien dit que la famille Nishida, tout comme la nôtre, connaissait des difficultés financières, et il va de soi que j'ai bien compris leur situation. »<sup>67</sup>

「西田も難渋之趣文太右衛門方委細承り差支尤ニ存候」

Cette hypothèse trouve confirmation dans la lettre envoyée par Keisaku à Sakunojō, datée du 8e jour du 6e mois (l'année n'est pas précisée) dans laquelle on apprend que les Nishida ont fait appel à un individu (probablement un bourgeois) pour leur prêter de l'argent, mais que les négociations n'ont pas abouti, les laissant dans l'incapacité de produire l'argent de la dot :

« Nous avons confié la charge de notre économie domestique à une personne qui nous verse la somme de 5 ryō pour couvrir les besoins en vêtements de la maisonnée sur toute l'année. Dernièrement, nous l'avons consultée au sujet des frais de confection [du kimono] de Hayama, mais elle refuse de verser quoi que ce soit. Nous sommes ainsi plongés dans l'embarras. Nous avons l'intention de demander une avance sur la somme annuelle versée pour les kimonos de la maisonnée. »<sup>68</sup>

「人江勝手向頼有之年中家内中之着物之料をして壹ヶ年ニ五兩ツゝ出し呉候得共此度隼馬拵入用相談し候得共彼時の入用ハ一切出し呉不申夫故当惑仕候付右年中家内中着物之料ヲ繰上ヶ出し貰候積りニ御座候」

---

<sup>67</sup> Archives de la famille Segawa, n°378, date inconnue (Annexe 31).

<sup>68</sup> Archives de la famille Segawa, n°167, date inconnue (Annexe 30).

De leur côté aussi les Segawa sont loin d'être fortunés :

« D'après vos dires, votre situation financière est critique au point que O-Tamo partage encore sa couche avec O-Nao. Néanmoins il est obligatoire de confectionner des *futon* [pour les futurs mariés], même si ceux-ci sont faits de vieilles étoffes. »<sup>69</sup>

「兄様方申越候ニ者勝手向不廻リニ而お保夜具も実ハ未たお直与一諸ニ寝而居候位ニ付古き物ニ而も拵不申候而ハ不相成」

Ainsi, nous pouvons comprendre que les Segawa se trouvent démunis au point de ne pouvoir fournir des *futon* neufs aux jeunes mariés. Mais, loin de se décourager, et témoignant d'un esprit d'économie acquis par des années d'aléas financiers, Sakunojō va proposer la chose suivante :

« Dans la mesure où Hayama apporte son *futon*, il n'y a aucun inconvénient à ce que les époux le partagent. Souvent les gens pensent qu'ils doivent à tout prix fournir aux mariés de superbes *futons*. Nous ne pouvons pas leur en acheter mais comme il en possède déjà un et qu'il viendra avec, il n'y a pas de souci à se faire. L'harmonie est primordiale dans le couple, c'est la priorité. Il est donc préférable que l'épouse aille dormir avec son mari ; ce n'est pas un problème si les gens l'apprennent. La priorité c'est l'entente du couple. »<sup>70</sup>

「隼馬右夜具を持参候間夫婦一諸ニ寝候方世話なしニ而宜敷能人々りつは成ル夜具ても出来相成候様ニ而者此方方も拵なしニ者参候事も不出来却而とんと御心配なしニ被下候而隼馬之夜具之中江這入而寝る申様成候事ニ手かるく相願度夫婦一緒ニねる事与申事者どこ迄もしれ而もとおてもよろしくたゝむつましく仕候処か要用と申居候」

Finalement, il est décidé que Hayama amènerait le vieux *futon* qu'il utilisait lorsqu'il était en fonction à Bōsō, afin que les époux puissent y dormir ensemble une fois le mariage et l'adoption scellés. La famille de Nishida n'y voit pas d'inconvénient, les deux maisonnées n'étant pas en mesure de faire les difficiles, compte tenu de leur situation financière respective.

Le 11e mois de l'année 1855, Hayama emménage donc au domicile des Segawa.

---

<sup>69</sup> Archives de la famille Segawa, n°167.

<sup>70</sup> Ibid., n°167.

#### d. Problèmes d'intégration et renvoi du fils adoptif dans sa famille

Hayama et Fusa ont rapidement un fils, mais malheureusement l'enfant meurt le 5<sup>e</sup> jour du 12<sup>e</sup> mois de l'année 1854, quelques mois à peine après sa naissance. Il est possible que la perte de cet enfant ait eu un impact sur les rapports entre les deux époux. Toujours est-il que les relations entre Hayama et les Segawa, qui n'étaient pas au beau fixe dès le départ, vont très vite se détériorer.

Bien que l'on ignore ce qui peut en être à l'origine, les relations entre Hayama, Sakunojō et Fusa ne sont pas bonnes. On peut s'en rendre compte à partir de témoignages de leur entourage, telle cette lettre de Keisaku :

« Nous avons bien compris que vous considériez que vous traversiez une situation très difficile avec Hayama. Tout le monde est impressionné par la générosité dont vous faites preuve. Ataru nous a rapporté que Zen.emon également admire votre mansuétude. »<sup>71</sup>

「隼馬事も迎も六ヶ敷弥御離被成候思召之由承知仕候。兄様方皆々様人の能事ニハ与、善右衛門初感心仕居候由、辺咄しニ御座候。」

On devine, par la manière dont les proches louent la patience de Sakunojō, que son fils adoptif se comportait de manière irrespectueuse à son égard. On comprend donc que le jeune homme n'est pas parvenu à surmonter ses réticences d'origine et à s'habituer à sa nouvelle famille.

La situation va continuer à s'aggraver pour atteindre un point de non-retour et finalement Sakunojō est contraint de demander une rupture du contrat d'adoption le 29<sup>e</sup> jour du 9<sup>e</sup> mois de l'année 1856<sup>72</sup>.

L'échec de cette adoption a évidemment pour cause principale le fait que ni les sentiments de Hayama, ni ceux de Fusa, n'ont été pris en compte lors de l'établissement du contrat entre les deux maisonnées. Il en résulte, non seulement de la rancœur à l'égard de la famille adoptive, mais également des incompatibilités d'humeur et de caractère qui finissent avec le temps par dégénérer en de véritables oppositions.

À cet égard, on peut dire que les fils cadets et les filles des maisonnées guerrières sont largement instrumentalisés afin de servir les intérêts des familles.

Après s'être séparé de Hayama, Sakunojō va adopter Kanazawa Nabegorō Masanobu 金沢鍋五郎正述, frère cadet de Kanazawa Kataru 金沢語, un garde monté

---

<sup>71</sup> Archives de la famille Segawa n°248, date inconnue (Annexe 32).

<sup>72</sup> Archives de la famille Segawa n°507, 1856 (Annexe 33).

du fief d'Oshi possédant un revenu 100 *koku*<sup>73</sup>.

Après avoir épousé Fusa, il devient le gendre de Sakunojō et prend le nom de Segawa Tatsunosuke Tachibana.no Tomonobu 世川辰之助橘知述.

Tatsunosuke était le 6e fils de Kanazawa Kingo 金沢謹吾 et sa mère, Rikiko 力子, une concubine d'origine paysanne.

Les Segawa avaient reçu de Matsudaira Tadamasu un sabre forgé par Osafune Norimitsu 長船則光. Ce sabre était un trésor de la famille des Matsudaira, transmis de génération en génération depuis qu'il avait été offert à Kame-hime, fille aînée de Ieyasu, lors de son mariage avec Okudaira Nobumasa, à la fin de la période Sengoku. Matsudaira avait offert ce sabre à Sakudayū, en récompense de l'éducation prodiguée à son fils, à l'occasion de la première audience de ce dernier auprès du shogun Yoshimune. Ce sabre fut ensuite porté par le chef de la maison Segawa uniquement lors des cérémonies officielles. Le port de ce sabre garantissait un traitement de faveur et c'est apparemment afin de pouvoir en hériter un jour que Tatsunosuke avait accepté d'être adopté.

Tatsunosuke va se montrer d'emblée très sérieux dans les arts martiaux et il finira par devenir maître de l'école de *iai*<sup>74</sup> *yamamoto-ryū* 山本流. Travailleur, il obtint rapidement une promotion dans sa fonction au sein de l'appareil militaire du fief d'Oshi. A ce titre, Sakunojō l'appréciait beaucoup et père et fils s'entendaient très bien.

Keisaku lui-même ne tarissait pas d'éloges à son sujet :

« Je me préoccupais beaucoup de savoir si Tatsunosuke se consacrerait comme il se doit à l'école bouddhique du lotus [hokke-shū, 法華宗]<sup>75</sup> mais il se trouve qu'il est tout à fait dévot et qu'il a très bien compris la déférence qui est la nôtre à l'égard de notre religion. Tatsunosuke est vraiment un homme honnête sur qui l'on peut entièrement compter. »<sup>76</sup>

「辰之助江法花信心之處、実正如何哉与奉存候。氣ヲひき見候処、中々様心実、信心ニ而、法花之難有、張能存居、実々辰之助之心底よろしく奉恐入候。頼母敷男ニ御座候。」

Au-delà du fait que Tatsunosuke était apprécié et bien intégré au sein de la famille Segawa, il apparaît, par le biais de cette lettre que Keisaku adresse à Sakunojō, qu'il était attendu du fils adoptif, non seulement qu'il endosse le nom de sa maison

---

<sup>73</sup> *Op. cit.*, *Généalogie des Segawa*.

<sup>74</sup> L'*iai*, 居合, est un art martial dédié au maniement du sabre. L'objectif est d'avoir le dessus sur son adversaire dès le moment où l'on tire le sabre de son fourreau.

<sup>75</sup> École bouddhique fondée par Nichiren à l'époque de Kamakura. Cette école donne de l'importance au Sūtra du lotus.

<sup>76</sup> *Archives de la famille Segawa* n°613, date inconnue (Annexe 34).

d'accueil, ainsi que la succession de la fonction occupée par son père adoptif, mais qu'il adopte également les différentes coutumes et croyances familiales. Cela pouvait donc entraîner un changement dans l'affiliation religieuse. On voit pourquoi il était si difficile pour un héritier adoptif, en particulier lorsqu'il rejoignait sa nouvelle famille à l'âge adulte, de s'intégrer et de la considérer comme sienne.

## Conclusion de la cinquième partie

À travers cette étude de la famille Segawa, nous avons pu voir que l'adoption dans les familles guerrières de la fin d'Edo se pratiquait essentiellement entre maisonnées du même type, c'est-à-dire entre familles du corps des chargés d'obligations militaires ou entre familles exerçant une charge administrative. En effet, Uhei et Keisaku ont été adoptés l'un comme l'autre dans une maisonnée au profil militaire, de même que les deux fils adoptifs de Sakunojō, la famille Segawa étant, comme nous l'avons dit, une maisonnée du corps des chargés d'obligations militaires.

Nous avons pu voir qu'il existait également des échecs dans l'adoption, celles-ci se soldant parfois, comme dans le cas de Hayama, par un retour du fils adopté dans sa maisonnée d'origine.

Ces difficultés d'intégration ont principalement deux causes : tout d'abord les adoptions étaient décidées par les deux familles, sans aucune prise en compte de l'avis des principaux intéressés (il existe sans doute des cas où ces avis sont pris en compte), à savoir le futur successeur adoptif et la fille qui lui était promise. Nous avons pu en effet observer dans le cas de Hayama que le jeune homme avait été contraint d'accepter, ce qui avait fait naître en lui un ressentiment, conduisant finalement l'entreprise dans laquelle chacune des deux maisonnées avait investi du temps et de l'argent, à un échec. L'autre raison de l'échec est que le fils adoptif était non seulement tenu de reprendre la charge de son père mais également de s'investir dans toutes les coutumes et habitudes de sa maisonnée d'accueil, chose rendue d'autant plus malaisée que l'adoption intervenait à l'âge adulte.

Ogyū Sorai et Buyō Inshi critiquent ardemment le comportement des fils adoptifs mal intégrés dans leur nouvelle famille ainsi que le renvoi de ceux-ci dans leur maisonnée d'origine.

Néanmoins, il arrivait également que le fils adoptif s'entende très bien avec son père et les autres membres de sa famille d'accueil, comme dans le cas de Tatsunosuke dont l'engagement dans la vie familiale des Segawa est l'objet de louanges de la part de

Sakunojō et Keisaku. En outre, dans ce cas de figure, les deux maisonnées pouvaient entretenir des liens d'amitié et s'assister mutuellement, constituant un véritable réseau interfamilial ayant pour pivot le fils adoptif et ses descendants. Les femmes jouaient quant à elles un rôle essentiel dans le maintien et la consolidation de ce réseau. Cela tient au fait, comme nous l'avons évoqué, que les femmes jouissaient d'une plus grande liberté de mouvement que les hommes, n'étant pas retenues par un travail régulier pour le compte d'un seigneur.

Il va sans dire que ces réseaux étaient largement mis à contribution lors de la recherche d'un fils à adopter, puisque les suggestions de candidats potentiels se faisaient par relations, et que tous les membres de la famille, jusqu'aux concubines des cousins, pouvaient être mis à contribution.

## **Conclusion**



À l'époque d'Edo, la pérennité de la société guerrière repose sur la transmission du statut familial à un héritier désigné par le chef de la maisonnée.

Au début de la période, le shogunat considère que le successeur doit être lié à son prédécesseur par le sang, même lorsqu'il s'agit d'une adoption. De ce fait, les adoptions concernant un fils extérieur à la lignée consanguine sont perçues par le pouvoir comme des cas exceptionnels. De la même façon, la pratique consistant à nommer son successeur à l'heure de son trépas (l'adoption sur le lit de mort) est strictement prohibée et la désignation de l'héritier doit passer par une procédure administrative, afin d'éviter les abus susceptibles d'en découler, comme par exemple la nomination post-mortem d'un individu n'ayant pas été choisi par son prédécesseur.

Cependant, le shogunat va bien vite constater que ces règlements sont en contradiction avec la nécessité d'assurer la reproduction des familles guerrières, sur laquelle repose le système shogunal. L'adoption est en effet une pratique extrêmement courante afin de pallier l'absence d'un fils apte à prendre la succession familiale et apparaît comme absolument vitale au maintien de la classe dirigeante. L'interdiction de prendre pour héritier adoptif un fils issu d'un autre lignage restreint de manière significative les recherches et au début de l'époque d'Edo bien des familles vont se trouver dans l'incapacité d'adopter un successeur faute de candidat répondant aux conditions exigées, ce qui va les mener à l'extinction. De la même manière, le fait de ne pouvoir désigner un successeur adoptif au seuil de la mort se heurte à certaines réalités, comme le décès subit d'un héritier trop jeune pour avoir eu le temps de procréer.

Durant la première moitié du XVIIe siècle, un certain nombre de maisonnées seigneuriales vont s'éteindre, à défaut de successeur, condamnant ainsi l'ensemble de leurs vassaux à rejoindre la catégorie des guerriers sans attache. Exclus de fait de la classe guerrière, les *rōnin* résultant de l'extinction des familles de *daimyō* vont déferler en masse vers les grandes villes du pays et devenir un facteur de désordre et d'instabilité. Ils sont particulièrement craints par les autorités en raison de la puissance qu'ils détiennent (ils sont capables de manier les armes) ainsi que de leurs griefs à l'égard du shogunat. La menace représentée par les guerriers sans attache atteint son paroxysme au milieu du XVIIe siècle, avec la rébellion de l'ère Keian (1651) durant laquelle une coalition de *rōnin* va ourdir un complot visant à faire tomber le shogunat.

Cette affaire va servir de catalyseur à la réaction des autorités, déclenchant l'assouplissement progressif des législations concernant l'adoption, dans le but de limiter le nombre de guerriers sans attache errant dans le pays. L'adoption extérieure au lignage est donc autorisée, sous réserve qu'il n'y ait pas de candidat apte à la succession au sein de la parenté. La pratique de l'adoption d'un héritier non lié par le sang va se propager

dans tout le pays et se généraliser au sein de toutes les couches de la classe guerrière dès le milieu de l'époque d'Edo.

Cependant, bien que l'adoption soit désormais ouverte aux individus extérieurs à la lignée consanguine, les guerriers ne peuvent adopter le premier venu sous prétexte qu'il n'existe aucun candidat dans la parenté. La société de l'époque d'Edo est basée sur une division en classes hermétiques et les guerriers en particulier, du fait qu'ils se trouvent au sommet de cette pyramide sociale, ont pour obligation d'adopter un fils issu de la classe guerrière. La question de l'adoption rejoint ainsi la question des statuts sociaux et de leur préservation, de l'identité guerrière mais aussi du désir de s'élever dans la hiérarchie sociale.

Dans ce travail, nous avons mené dans un premier temps une analyse à partir de données chiffrées relatives à plusieurs organisations vassaliques, puis une étude des textes de lois ayant trait à l'adoption. Nous les avons ensuite mis en parallèle avec des récits et témoignages présentant des cas concrets d'adoption, qui ont pu nous renseigner sur la diversité des pratiques et également sur le respect des textes législatifs en vigueur. Cette confrontation de sources de nature diverse nous a permis de confirmer ou infirmer un certain nombre de théories/hypothèses et d'établir plusieurs constatations :

**Conclusion 1. La dépendance à l'adoption et la prépondérance de l'adoption extérieure à la lignée agnatique**

En prenant exemple sur les recherches effectuées par Isoda Michifumi sur le fief de Kiyosue, nous nous sommes intéressés aux cas de Kuwana et Oshi et avons pu mettre en évidence, à travers l'analyse du taux d'occurrence de l'adoption parmi les successions, que la société guerrière de l'époque d'Edo était incapable de se maintenir sans recourir à cette pratique.

Par ailleurs, à l'exception des shoguns Tokugawa qui devaient obligatoirement hériter du sang du fondateur de la lignée, Ieyasu, afin de justifier leur domination sur le pays, les guerriers pratiquaient régulièrement l'adoption extérieure à la lignée agnatique, soit plus de 70 % dans les organisations vassaliques de Kiyosue, Kuwana et Oshi.

Nous avons également pu voir que la grande majorité des adoptions avaient lieu entre des familles vassales du même fief, ce qui permet d'observer une reproduction des maisons en interne, sans apport des fiefs extérieurs.

Cependant nous avons été en mesure de mettre en lumière des différences au niveau des pratiques entre les différents fiefs étudiés puisque les guerriers d'Oshi

semblaient accorder une grande importance à l'adoption d'un héritier issu du même rang de fonction, alors que ceux de Kuwana se montraient moins regardants à ce sujet. Néanmoins, nous avons également pu observer qu'au sein de ces deux organisations vassaliques les guerriers appartenant à la classe supérieure (possédant le privilège d'aller à cheval) ne se livraient jamais à l'adoption d'héritiers issus des catégories intermédiaires ou inférieures de la classe guerrière.

## Conclusion 2. L'inadéquation entre les idéaux du shogunat et les exigences de la réalité

Nous avons ainsi montré que la société guerrière de l'époque d'Edo reposant sur la succession familiale masculine était totalement dépendante de l'adoption. Cependant, dans le cadre d'une société statutaire hiérarchisée, l'adoption devait se conformer à certaines règles, afin de préserver les mœurs de la classe dominante ainsi que l'ordre social établi. La question de la préservation du statut et des liens du sang apparaît en ce sens cruciale dans les règlements concernant l'adoption guerrière à l'époque d'Edo.

Dans notre analyse des textes de lois en rapport avec la pratique de l'adoption, nous avons pu comprendre que la législation du gouvernement et les bonnes pratiques définies par celles-ci s'opposaient aux réalités contemporaines. Comme nous l'avons dit, le caractère strict des règlements du début d'Edo va conduire bon nombre de maisonnées seigneuriales à l'extinction, générant un très grand nombre de guerriers sans attache, facteur d'instabilité pour le régime. Afin de remédier à la situation et garantir la sécurité du régime, la shogunat est amené à assouplir les conditions de l'adoption.

Cet assouplissement va se faire par étape, par le biais de concessions de plus en plus importantes qui vont finir par renier complètement les principes de base de l'adoption tels que définis au début de la période : à partir de 1651, le shogunat promulgue une loi autorisant l'adoption sur le lit de mort pour les vassaux âgés de 17 à 50 ans. Cependant, face à l'extinction successive de plusieurs maisonnées seigneuriales suite au décès impromptu d'un héritier trop jeune pour bénéficier de cette mesure, le gouvernement prend la décision d'ouvrir la pratique aux *daimyō* de moins de 17 ans, avant de l'autoriser pour les vassaux de tous âges dès 1683. On a donc pu voir que ce premier assouplissement des législations rigides du début d'Edo a une vocation purement pragmatique, qui est celle d'assurer la pérennité de la classe dirigeante.

Ensuite, d'autres problèmes vont se révéler et amener le shogunat à légiférer de nouveau, concédant toujours davantage : on va tout d'abord assister à l'ouverture de la pratique de l'adoption aux membres extérieurs à la lignée. Jusqu'au milieu du XVIIe siècle,

les guerriers étaient contraints de chercher un fils à adopter parmi les membres de la lignée (il y a des incertitudes cependant concernant la définition de celle-ci : concerne-t-elle tous les individus descendant de l'ancêtre fondateur de la famille ou bien seulement les personnes liées par un même patronyme ou encore possédant un lien agnatique ?). Mais face au constat, d'une part, du nombre important de familles guerrières éteintes faute d'avoir pu trouver un héritier lié par le sang et, d'autre part, de la prépondérance de cette pratique dans les faits, les autorités vont finir par légaliser l'adoption d'un successeur issu d'une lignée non consanguine. Néanmoins, celle-ci constitue le dernier recours, et un ordre de préséance strict est établi dans le choix de l'héritier : le guerrier doit tout d'abord effectuer ses recherches auprès de ses frères cadets, puis de ses neveux, ensuite auprès des cousins, petits-neveux et cousins au second degré du côté paternel. En cas d'absence d'individu apte à succéder parmi ces derniers, le chef de maisonnée doit se tourner vers les gendres, demi-frères (issus d'une mère différente), puis vers les petits-fils et neveux issus de la lignée cognatique. L'adoption d'un héritier sans lien de sang est donc autorisée, mais seulement après avoir épuisé toutes les autres possibilités.

En théorie il devient donc possible d'adopter un fils de guerrier issu d'une autre lignée, pour peu que ce dernier soit un individu convenable, c'est-à-dire un personnage provenant d'un statut plus ou moins équivalent, choisi pour ses bonnes mœurs et son désir de s'intégrer à sa nouvelle maisonnée.

Mais le souhait du gouvernement, soucieux de maintenir l'ordre social, entre à nouveau en contradiction avec certaines pratiques qui vont se développer en lien avec la légalisation de l'adoption extérieure à la lignée. En effet, la forte demande en fils adoptifs ainsi que la pauvreté croissante des vassaux va entraîner l'émergence d'un véritable "marché" de l'adoption, amenant les guerriers de basse extraction à rechercher un successeur sur la base du montant de la dot susceptible d'être fournie par la famille d'origine, reléguant l'existence de liens du sang ou l'appartenance à une maisonnée de même statut au second plan.

C'est dans ce contexte que vont voir le jour des pratiques qui vont venir saper les fondements même de l'adoption telle qu'elle était définie au début de l'époque d'Edo. Il s'agit principalement de l'adoption motivée par la dot, et sa conséquence directe, l'adoption inter statutaire, qui va en outre venir brouiller la distinction entre les classes sociales hiérarchisées et théoriquement hermétiques.

À l'époque d'Edo, il était de coutume que la famille d'origine du fils adoptif, tout comme celle de la promise lors d'une union maritale, fournisse une dot à la maisonnée qui allait l'accueillir. En conséquence, beaucoup de familles guerrières en proie aux difficultés financières vont faire le choix de prendre pour héritier adoptif un fils issu d'une

maisonnée fortunée dans le but d'obtenir une dot importante, sans regarder l'origine sociale de celle-ci. Ces "mauvaises pratiques" telles qu'elles sont décrites par le shogunat, conduisant un certain nombre de guerriers (parmi les plus pauvres) à se mêler à des individus issus de la roture (fils de marchands, d'artisans, de paysans fortunés etc.) vont se poursuivre jusqu'à la fin de l'époque d'Edo, en dépit des admonestations du shogunat, incapable de mettre un terme à un problème social d'ordre structurel.

Par ailleurs, nous avons pu voir que certaines pratiques étaient susceptibles de provoquer des désordres au sein des fiefs, en générant des querelles de succession. Celles-ci surviennent généralement lorsqu'un chef de famille ayant adopté un héritier se retrouve subitement père d'un fils né de son sang, et décide de renvoyer son successeur adoptif dans sa maisonnée d'origine. Dans ce cas de figure, les vassaux rivaux avaient tendance à se liguer en factions pour soutenir l'un ou l'autre des candidats à la succession, générant une ingérence dans la politique du fief et ainsi des troubles susceptibles de porter atteinte à la paix civile. Pour pallier ce genre de situation, le shogunat interdit en 1722 le renvoi du fils adoptif en cas de naissance d'un héritier lié par le sang. Cette mesure semble s'opposer à l'assouplissement des législations concernant l'adoption qui se succèdent depuis le milieu du XVIIe siècle mais en vérité il convient plutôt de la voir comme une forme d'acceptation pleine et entière de l'adoption extérieure à la lignée, conséquence d'une généralisation de la pratique. Le shogunat abandonne donc ici l'un des principes fondamentaux des lois sur l'adoption du début d'Edo, celui de la primauté des liens du sang, en donnant la priorité au successeur adoptif une fois celui-ci désigné, même en cas de naissance d'un héritier à posteriori. Il est possible d'observer derrière cette mesure l'échec du gouvernement à maintenir sa ligne de conduite concernant l'adoption face à l'impossibilité d'enrayer les nouvelles pratiques guidées par les besoins d'une société guerrière en crise.

Les législations du fief d'Oshi, calquées sur celles du shogunat, tolèrent la pratique de l'adoption inter-statutaire au sein de la classe guerrière, soit entre samourais de rang supérieur et vassaux de rang inférieur, en rappelant à ces derniers que le fait de faire adopter un fils par une maisonnée plus élevée dans la hiérarchie guerrière ne constitue nullement pour eux une promotion sociale. Pourtant notre étude a permis d'observer que les vassaux supérieurs tendent à pratiquer exclusivement l'adoption entre maisonnées appartenant à cette catégorie. On a donc pu mettre en évidence une pratique très différente de l'adoption entre des guerriers de rang élevé, soucieux de préserver leur statut et leurs privilèges, et des vassaux inférieurs n'hésitant pas à se livrer à l'adoption inter-statutaire motivée par la dot.

Par ailleurs, en parallèle des règlements du shogunat, nous avons pu voir que les

fiefs possédaient des législations propres. Pour reprendre l'exemple d'Oshi, chaque chef de famille ayant atteint l'âge de cinquante ans avait pour obligation de demander l'adoption d'un successeur au cas où il serait dépourvu d'héritier. On voit donc que l'adoption est légalement présentée comme étant la solution au problème de l'extinction des maisonnées, à tel point qu'elle fait figure d'obligation pour tout vassal dépourvu d'héritier à partir de cinquante ans. La législation d'Oshi nous apparaît en ce sens avant tout pragmatique, d'autant que les pratiques n'affectant pas directement la succession des maisonnées, même si elles sont condamnées par les autorités, ne font pas l'objet d'une traque réelle : on a pu observer en effet que l'adoption motivée par la dot ainsi que le renvoi du fils adoptif étaient largement pratiquées dans ce fief.

Pour conclure sur la question de l'évolution des législations concernant l'adoption au sein des familles guerrières, on peut dire que l'abandon progressif des restrictions de départ face aux nouvelles réalités et à la persistance des coutumes révèle une inadéquation importante entre les idéaux du shogunat et le souci de maintenir la classe guerrière, ouvrant la porte à de nouvelles pratiques guidées par les problèmes liés à la reproduction de la classe guerrière (qui a du mal à se renouveler en interne, sans apport extérieur à la lignée) et surtout à l'appauvrissement des guerriers, concomitamment à l'enrichissement de la classe marchande et des gros paysans. C'est en vérité toutes les failles et les contradictions d'un système qui se révèlent derrière l'assouplissement progressif de la législation sur l'adoption car dès lors que les règlements vont commencer à perdre en rigueur, les réalités et les pratiques existantes vont peu à peu se mettre à dicter les lois.

Conclusion 3. L'existence d'une conscience statutaire et d'un désir de préserver des liens du sang

Le fait que l'adoption extérieure à la lignée consanguine soit dans les faits largement pratiquée à partir du milieu de l'époque d'Edo ne doit pas nous amener à penser que les guerriers de cette époque n'avaient cure de préserver les liens du sang au sein de la maisonnée.

En dépit de la tolérance de la pratique de l'adoption extérieure à la lignée, le shogunat, en déterminant un ordre de préséance dans la sélection de l'héritier adoptif considère néanmoins que la meilleure option consiste à prendre pour succession un individu appartenant à la lignée du chef de famille, dans le but de transmettre le sang hérité des ancêtres. Il définit ainsi la notion de lignée agnatique (*dōsei*), en opposition à

la succession non agnatique ou extérieure à la parenté. L'héritier agnatique est défini comme un proche parent possédant le même patronyme que son père adoptif et cette proximité consanguine assortie du partage du nom de famille en fait selon le gouvernement le candidat le plus à même de prendre la succession de la maisonnée.

Cette vision est partagée par la majorité des guerriers de la période, même si elle se heurte au constat de sa réalisation difficile. En effet, comme nous l'avons vu, beaucoup de chefs de famille sans héritier se voyaient dans les faits contraints d'adopter un successeur extérieur à la lignée agnatique, faute de candidat au sein de la lignée.

Atobe Yoshiakira va tenter de légitimer cette pratique en avançant l'idée selon laquelle les Japonais pratiquent l'adoption depuis des temps immémoriaux et que l'adoption extérieure à la maisonnée n'est pas problématique à partir du moment où elle a lieu entre des individus appartenant à la même ethnie et dotés d'un esprit commun.

Néanmoins, dans la pratique un certain nombre de guerriers n'en étaient pas moins rebutés par l'idée de voir leur sang mêlé à celui de roturiers, même lorsqu'ils se trouvaient en proie aux pires difficultés financières. Attachés à leurs privilèges de classe dominante, ainsi qu'au culte des ancêtres, symbole de leur identité, les guerriers déçus préféraient parfois, à la manière d'Arai Hakuseki, entreprendre des études de médecine ou de confucianisme dans l'espoir de pouvoir un jour regagner leur statut d'origine, plutôt que de se faire adopter par une maisonnée marchande en mesure de leur assurer une vie confortable.

À travers les exemples significatifs de Hakuseki et Tadano Makuzu, nous avons pu mesurer à quel point les guerriers étaient attachés à leur statut et à la conservation de la lignée transmise depuis l'ancêtre fondateur de leur maisonnée.

La pratique très répandue de l'adoption du gendre est particulièrement significative à ce titre. Bien que l'adoption d'un héritier issu de la lignée agnatique incarne la meilleure option, celle du gendre est placée au-dessus de l'adoption simple (non assortie d'un mariage) d'un fils extérieur à la maisonnée. Cela indique d'une part que les filles, bien qu'écartées de la succession et non considérées légalement comme des membres en mesure de fournir un héritier lié par le sang, c'est-à-dire un fils issu de la lignée agnatique, sont considérées dans les faits comme un moyen de perpétuer les liens consanguins. D'autre part cela montre que loin de n'avoir cure de la continuité du sang, les guerriers considèrent au contraire que celle-ci revêt suffisamment d'importance pour chercher en priorité à marier leur fille. Les familles optent donc pour l'adoption extérieure "simple" (non assortie à une union maritale) en dernier recours, c'est-à-dire lorsqu'il n'existe pas de descendance féminine directe. L'adoption du gendre est certes catégorisée comme une adoption extérieure puisque non agnatique, mais dans les faits elle est différenciée de

l'adoption simple puisqu'elle ne signifie pas l'interruption de la lignée ancestrale étant donné que l'enfant à naître héritera en partie du sang de ses aïeux par le biais de sa mère. Derrière la pratique de l'adoption d'un successeur non lié par le sang se cachent en vérité un très grand nombre d'adoptions animées par le souci de préserver la lignée consanguine, bien qu'il ne soit pas permis d'en déterminer le pourcentage, l'adoption du gendre n'étant que rarement mentionnée dans les sources.

Une autre idée vient renforcer l'idée que la transmission du sang était particulièrement importante pour les guerriers : il s'agit de la manière dont étaient traités les gendres adoptifs, en particulier lorsqu'ils provenaient de familles d'un rang inférieur à celui de la maisonnée adoptive. L'épouse étant considérée dans les faits comme un vecteur de la consanguinité, elle revêtait souvent plus d'importance que son époux, parfois dénigré par sa belle-famille en tant que pièce rapportée.

Conclusion 4. L'existence d'une marchandisation du statut guerrier guidée par la pauvreté et l'ambition

Nous avons pu observer à travers notre étude que la pratique de l'adoption diffère entre guerriers de rang supérieur et vassaux de rang inférieur. Cela n'est pas forcément dû à un manque de fierté de la part des guerriers subalternes, mais plutôt la conséquence des difficultés financières qui acculent ces derniers.

Le successeur idéal est celui qui possède le même nom de famille, le même statut ou rang de fonction ainsi que le même sang que le chef de la maisonnée. Si les vassaux de haut rang peinent à réunir ces trois critères et doivent souvent se résoudre à adopter un héritier non lié par le sang ou le patronyme, cet idéal est encore plus difficile à atteindre pour les petits guerriers qui sont parfois contraints à adopter des roturiers ou encore à quitter la classe guerrière en "vendant" leur statut au plus offrant.

Dans le cadre de notre étude nous avons analysé le cas de la famille Takizawa, des guerriers de rang supérieur devenus vassaux d'une maisonnée d'homme de la bannière aux faibles revenus. Voyant leur salaire se réduire d'année en année, plusieurs membres des Takizawa vont être contraints de quitter leur statut temporairement, devenant des guerriers sans attache, dans l'espoir de se faire adopter par une maisonnée au service d'un riche seigneur. Lorsque la direction des Takizawa échoit à Bakin, les finances familiales sont au plus mal et après avoir quitté le service de son seigneur le jeune homme se retrouve finalement mis au ban de la classe guerrière, faute de n'avoir pu trouver un nouvel employeur ; lorsque les derniers membres de la famille s'éteignent sans héritier il

devient donc un simple roturier.

Devenu écrivain, Bakin reste pourtant un guerrier dans l'âme, fier de l'origine illustre des Takizawa. C'est la raison pour laquelle il va chercher par tous les moyens à réintégrer cette classe, en comptant sur sa descendance. Le parcours de Bakin illustre non seulement les difficultés pour réintégrer la classe guerrière une fois déchu de ce statut, mais également les différents moyens qu'il a à sa disposition ainsi que l'ampleur de la "marchandisation" du statut guerrier qui se déroulait à la frange de la condition guerrière à la fin de l'époque d'Edo.

En effet, comme nous avons pu l'observer, Bakin avait au départ pour projet d'acheter le statut de *yoriki* pour son fils dans le cadre d'une adoption motivée par la dot. Cependant, il fut forcé d'abandonner ce projet trop coûteux pour ses finances, alors qu'il s'agissait pourtant d'une fonction attachée à la catégorie subalterne des vassaux directs du shogun, celle des *gokenin*. Ainsi, il décide par la suite de faire de son fils un médecin, gageant sur l'espoir de le voir réintégrer la classe guerrière en devenant le praticien attitré d'un seigneur, en mesure de se voir offrir par la suite le statut de médecin vassal, une position honorable dans la hiérarchie guerrière.

Contrecarré dans ses plans par le trépas inopiné de son fils, pressé par les années (il a alors plus de soixante ans), il décide de se mettre de nouveau en quête d'une maisonnée vassale du shogun en revoyant ses idéaux de départ à la baisse. En effet, Bakin a bien compris que tout ce qu'il pourrait obtenir, au prix de nombreux efforts, et en dépit de sa popularité d'auteur et de sa fierté d'ancien guerrier de rang supérieur, serait une maisonnée de fantassin dont la fonction n'est même pas héréditaire.

Le fait d'avoir pu observer combien Bakin, un *chōnin* pourtant aisé d'Edo, a été forcé de se démener des années durant, de s'endetter, de vendre jusqu'à sa collection de livres et sa propre maison afin d'acquérir le statut le moins élevé de la hiérarchie guerrière nous amène à comprendre plusieurs choses : premièrement, tout comme le souhait de transmission des liens du sang qui peut, de prime abord, paraître assez ténu chez les guerriers en raison des très nombreuses adoptions extérieures à la maisonnée pratiquées par les vassaux, le désir de se maintenir dans la condition guerrière - ou encore de la réintégrer - semble avoir été particulièrement vif chez certains vassaux, en dépit de ce que les nombreux passages par la condition de *rōnin* peuvent laisser supposer. En effet, comme nous avons pu le voir, quitter la classe guerrière pendant un temps pouvait correspondre à une stratégie ayant pour but de trouver un meilleur salaire afin de s'y maintenir durablement par la suite. De la même façon, même tombés dans la roture, certains guerriers comme Bakin continuent d'arborer avec fierté leurs origines guerrières, sans se départir de l'espoir de regagner un jour leur prestige d'antan. Néanmoins, nous

avons également pu comprendre que ce rêve n'était pas toujours accessible, étant donné la quantité d'argent nécessaire à l'achat du statut ou encore en raison de l'investissement temporel - et la chance - qui conditionnaient la réintégration du statut via la formation médicale. Nous avons aussi pu mettre en évidence le fait que l'achat d'une maisonnée guerrière n'était pas à la portée d'un grand nombre d'individus, nous amenant à conclure qu'elle n'était peut-être pas une pratique si courante dans la société de la fin de l'époque d'Edo. De la même manière, l'absence de cas d'adoption inter statutaire dans la classe des guerriers de rang supérieur d'Oshi et de Kuwana, combiné au tarif sans doute exorbitant -au regard du prix déjà très élevé d'une maison de fantassin- d'une position de vassal supérieur, nous amènent à penser que cette pratique ne pouvait avoir cours que dans les catégories les plus basses de la classe guerrière, là où le statut guerrier rencontrait celui des roturiers, notamment de par l'absence d'hérédité des fonctions.

Néanmoins, nous avons également observé que trouver une maisonnée désireuse de vendre son statut n'était pas chose ardue, au contraire : nous avons vu qu'il existait même des individus spécialisés dans cette transaction. À peine Bakin avait-il déposé sa demande que trois choix lui étaient proposés. Au regard de ces éléments, on peut imaginer que si la concrétisation de l'achat du statut guerrier n'était pas si courante en raison de son caractère onéreux, en revanche il existait néanmoins une offre très importante dans la seconde moitié de l'époque d'Edo.

#### Conclusion 5. L'existence de pratiques différentes entre l'élite guerrière et les vassaux inférieurs

Dans la cinquième partie, nous avons pu observer à travers la pratique concrète de l'adoption parmi les vassaux supérieurs, la manifestation de la conscience d'appartenir à une élite guerrière chez ces derniers. De même nous avons pu comprendre qu'il existait une différence entre maisonnées du *bankata* (corps chargé des fonctions militaires) et du *yakukata* (corps chargé des fonctions civiles), étant donné que celles-ci ne se mêlaient pas lors des adoptions ou des mariages.

À travers le cas de Segawa Sakunojō, garde monté du fief d'Oshi, nous avons pu voir que ce dernier était non seulement à la recherche d'un gendre issu de la classe supérieure mais également provenant d'une famille du *bankata*, tout comme lui et sa famille. Pour les guerriers supérieurs, ce qui prévaut lors de l'adoption du gendre n'est pas seulement la perpétuation des liens du sang par l'intermédiaire de la fille mais également la transmission de valeurs propres à la classe supérieure et aux fonctions exercées

(militaires ou civiles).

Étant donné que ces adoptions avaient lieu en interne, c'est-à-dire entre individus du même statut, les personnes sollicitées afin de réaliser ces alliances, qu'elles soient adoptives, maritales ou les deux, appartenaient elles aussi à ce microcosme social. Il s'agissait généralement de membres de la parenté (frères et soeurs, cousins etc).

Les familles de ces vassaux supérieurs formaient ainsi des réseaux de parenté et ce sont les membres des différentes maisonnées qui allaient négocier entre eux des alliances dans l'intérêt des parties intéressées. Ce n'est qu'une fois l'accord de principe validé entre ces intermédiaires familiaux que les concernés se rencontraient et scellaient l'alliance de manière officielle.

Ce fonctionnement nous apparaît comme très différent de celui que nous avons pu observer pour les guerriers de bas rang, qui ne semblent pas accorder la même importance à la recherche d'un successeur issu d'une maisonnée d'un rang équivalent. En outre nous avons pu voir que lors de l'adoption de Tarō, Bakin a fait appel à un parfait inconnu, un individu dont l'occupation officieuse était de mettre en relation des maisonnées entre elles en vue de conclure des adoptions.

Comme nous avons pu le voir durant notre première partie, si les maisonnées de catégorie supérieure tendaient à se reproduire entre elles, le rang familial n'était pas toujours équivalent, étant donné le nombre restreint de candidats et le grand nombre de positions hiérarchiques. Il était ainsi possible pour un fils adoptif de voir son statut s'élever dans la hiérarchie guerrière par le biais de l'adoption. D'un autre côté, l'intégration du fils dans sa nouvelle maisonnée pouvait s'avérer difficile, surtout si son statut était d'un rang inférieur à celui de son épouse, le statut étant particulièrement important chez les vassaux supérieurs.

Par ailleurs nous avons également mis en évidence le fait que les relations entre la famille d'origine et la maisonnée adoptive se maintenaient grâce à l'action des femmes qui, plus libres que les hommes liés à de nombreuses obligations de travail ou protocolaires, se déplaçaient fréquemment pour aller rendre visite à leurs fils, frères etc. L'entretien des réseaux de parenté reposait donc en grande partie sur les femmes dans ces familles de classe supérieure.

Dans le cadre de ce travail, nous pensons avoir pu mettre à jour un certain nombre d'observations nouvelles concernant l'adoption au sein des familles guerrières de l'époque d'Edo. Tout d'abord, le fait qu'il existait une différence importante entre la vision de l'adoption émanant des législations du shogunat et la réalité des pratiques. La première prenait appui sur des concepts issus du continent, et plus particulièrement hérités de la pensée confucéenne qui faisait de la continuité de la lignée agnatique une nécessité

absolue dans le cadre de l'adoption. Or, cette idée n'existait pas avant l'époque d'Edo au Japon et les guerriers dépourvus de successeur n'hésitaient pas à prendre pour héritier des fils issus de la lignée cognatique ou encore des parents éloignés, considérant qu'il existait une forme de transmission des liens du sang via les membres féminins. Dans les faits, la pratique de l'adoption d'un héritier extérieur à toute parenté était aussi très répandue, en dépit des idéaux prônés par le shogunat. Au lieu de voir les vassaux suivre les règlements du shogunat ce sont ces législations idéalistes bâties sur des concepts importés qui ont peu à peu dû s'adapter aux pratiques en acquérant davantage de souplesse.

Deuxièmement, nous savons maintenant qu'il existait une différence dans la pratique de l'adoption entre les vassaux de rang supérieur et les vassaux de rang inférieur, en lien d'une part avec la présence d'un attachement particulièrement fort des premiers à leur identité guerrière, et d'autre part aux conditions matérielles, amenant les petits guerriers à devoir sceller des alliances (mariage ou adoption) avec des familles issues d'autres statuts. Dans les classes supérieures, l'adoption était pratiquée en interne, entre maisonnée du même rang de fonction, et dont l'occupation était de même nature. Les familles occupant un poste dans la fonction civile ne se liaient pas à celles qui exerçaient une fonction militaire, même lorsque celles-ci possédaient un rang et un salaire équivalents au sein de leur organe respectif. À l'inverse, à la frange de la condition guerrière il était possible d'observer un certain nombre de pratiques condamnées par les autorités, comme l'adoption motivée par la dot ou encore l'adoption inter statutaire. L'univers des guerriers de rang supérieur et celui des vassaux inférieurs constituent dans la seconde moitié d'Edo deux mondes complètement séparés, avec des codes, des coutumes et des préoccupations également différents. Les catégories subalternes de la condition guerrière ont été forcées de s'ouvrir à des pratiques différentes et le renouvellement des vassaux des rangs les plus bas passait souvent par l'alliance avec les roturiers.

Enfin, nous pensons être en mesure d'affirmer que les femmes avaient un rôle très important au sein de la société guerrière, et qu'elles n'étaient pas seulement des épouses, des mères soumises à l'autorité du patriarcat, écartées de toute décision et dénuées de capacité d'agir par elles-mêmes. Au contraire, nous avons vu que ce sont les femmes qui étaient responsables de l'entretien et du développement des réseaux de parenté permettant de trouver des candidats à l'adoption, notamment en voyageant entre les maisonnées afin de chercher de potentielles alliances. Cette constatation remet en cause la vision de la domination masculine et de la passivité des femmes au sein de la classe guerrière. L'influence et le rôle officieux attribués aux femmes de cette classe sociale dans le but de soutenir la reproduction en interne des élites guerrières nous paraît

être un sujet important à développer à l'avenir, en lien avec l'historiographie récente qui tend justement à repositionner les femmes comme des actrices importantes de l'époque prémoderne.

Pour clore ce travail, nous dirons que la pratique de l'adoption parmi les guerriers de la seconde moitié de l'époque d'Edo est un reflet du fonctionnement, des changements et des contradictions internes de la société guerrière car la pratique de l'adoption à l'origine pensée pour la préservation des liens du sang et la reproduction de la classe dirigeante devient au fil du temps pour beaucoup de guerriers une stratégie de subsistance, un moyen de "vendre" au plus offrant le prestige attaché à cette classe.



## **Annexes**



Annexe 1. La répartition des revenus entre les vassaux supérieurs d'Oshi

山田半右衛門家	4840
山田久弥家	2400
山田十郎兵衛家	1200
平野勘解由家	800
奥平吉兵衛家 (宝暦8年立退)	750
加藤太郎右衛門家	733
奥平三郎兵衛家	666
黒屋十郎太夫家	600
山田治部右衛門家	533
山田権之進家	500
安井	498
服部主馬之進家	480
小笠原本家	400
鳥居本家	400
伊藤市郎兵衛家(本家山田久弥)	388
片岡本家	384
原田	350
奥平仁兵衛家	300
黒屋数馬家	300
杉浦本家	300
山田此面家	300
山田小隼人家	300
山田四郎兵衛家	300
山名(柘植)	300
奥山本家	280
村越分家	266
尾崎本家	256
奥平惣右衛門家	250
奥平弥三左衛門家	250
岸嘉右衛門家	250

黒澤	250
田嶋源太夫家	250
内藤弥学家	248
小野田	240
武藤	240
藪田与一右衛門家	216
市川治左衛門家	200
市原	200
小幡伊左衛門家	200
木戸	200
黒屋甚九郎家	200
竹之下	200
高木甚五太夫家	200
松井	200
千賀	196
弥田	190
萩野本家	180
土方左五兵衛家	180
和田孫兵衛家(小林)	180
岡田本家	170
草生	166
佐藤与三右衛門家	166
千葉(黒沢)	166
永田本家(長田)	166
一都(萩野本家)	160
竹下	160
長坂弥兵衛家	160
西田本家	160
服部五郎左衛門家	160
古市藩兵衛家(前田同族)	160
久河	156
沢田	153

白杵	150
奥平儀兵衛家	150
武田本家	150
平井東之進家	150
福永(冨田)	150
渡辺善左衛門家	150
沢井本家	140
平野庄右衛門家	140
岩田	133
小河原	133
佐藤孫助家	133
佐橋	133
杉浦分家	133
丹羽	133
畠山惣左衛門家(宮原)	133
星野	133
丸山	133
荒瀬(本家)	130
伊藤作之右衛門家(本家山田久弥)	130
小林宗左衛門家	130
澤	130
津田	130
作手	130
内藤市右衛門家	130
長坂多宮家	130
伴喜左衛門家	130
平賀十兵衛家	130
松嶋	130
世川	125
森岡(吉川)	125
矢田(三ヶ月)	125
大嶋	120

栗田	120
後藤五右衛門家	120
榊原玄益家	120
長野	120
芳賀	120
牧野	120
山下	120
岩崎	116
安東・皆川(分家)	110
奥山分家	110
栗本五郎太夫家	110
榊原藤右衛門家	110
野間分家	110
畠山宇右衛門家(宮原)	110
古市助左衛門家(前田)	110
古市孫右衛門家	106
岡田茂左衛門家	103
安西	100
安東(本家)	100
青山	100
荒木	100
伊藤六左衛門家(本家山田久弥)	100
市川半兵衛家	100
家所分家(岡野)	100
池田	100
一都(萩野分家)	100
井狩本家	100
井上	100
内田	100
奥平市左衛門家	100
小幡小一右衛門家	100
大藪本家	100

小川	100
笥本家(高橋)	100
貝原	100
川合	100
金澤(佃)	100
書上	100
岡田本家	100
岡田分家	100
岸田	100
木口	100
黒屋久兵衛家	100
熊谷	100
久代(荒木)	100
竹内(小河原分家)	100
後藤條右衛門家	100
佐藤源左衛門家	100
櫻井七之丞家	100
斎藤甚兵衛家	100
斎藤権八家	100
柴田	100
星野(柴田)	100
鈴木甚太夫家	100
杉本本家	100
杉本分家	100
杉野	100
柘植六太夫家(平岡)	100
辻	100
鳥居分家	100
冨永本家	100
内藤弥五左衛門家	100
長坂半五左衛門家	100
長崎	100

野坂常右衛門家	100
畠山熊之進家(西川)	100
萩野分家	100
馬場	100
林玄琢家	100
平野権左衛門家	100
平野助太夫家	100
古市孫兵衛家(前田)	100
船越	100
本庄儀右衛門家	100
松平	100
松宮左司馬家	100
松岡三郎右衛門家(櫻井)	100
益田	100
武藤	100
村越(村瀬)	100
村上助三郎家	100
山田権右衛門家	100
山田喜惣兵衛家	100
山北	100
芳川	100
吉田伝兵衛家	100
吉田仲右衛門家	100
若林八十兵衛家(草生)	100
若林冲右衛門家	100
中野(櫟田)	90
葛畑(大熊)	90
辻村	90
福村	90
足助・山田(分家)	86
伊藤猪右衛門家	86

伊藤小右衛門家(本家伊藤宇左衛門)	86
石井弥左衛門家	86
今泉	86
岡野	86
加藤十郎左衛門(菅沼)家	86
懸川	86
岸市郎太夫家	86
菅沼	86
武田分家	86
柘植金八郎家	86
柘植安太夫家	86
中野作兵衛家	86
西田分家	86
松本	86
松田本家	86
吉川(黒川)	86
松岡専八家	85
新居	80
奥平徳左衛門家	80
太田	80
荻田	80
平賀徳右衛門家	80
西郷(斎藤)	79
平野休右衛門家	77
伊藤理左衛門家	76
石川	76
岩見	76
小林勇右衛門家	76
杉野目(竹藤)	76

森平八家	76
上原	75
奥平源吾家	75
徳重	75
中野甚左衛門家	75
蜷川	75
平野隆兵衛家(妙善院殿名跡)	75
森(佐橋分家)	75
矢嶋	75
鷺尾	75
中村長左衛門家	73
西山	73
尾関	72
稲葉	70
荒瀬(分家)	66
丹羽・渥美(本家)	66
丹羽・渥美(分家)	66
浅井	66
鮎川	66
市原分家	66
石井千八家	66
井坂本家	66
石田	66
井狩分家	66
井伊	66
宇佐美(林)	66
梅田	66
榎本(豊嶋)	66
奥平十郎左衛門家	66

小幡三右衛門家	66
小笠原分家	66
大藪分家	66
大根田	66
岡本箕兵衛家	66
大竹	66
大久保	66
加藤弥次右衛門家	66
加藤五右衛門家	66
加藤五郎兵衛家	66
黒宮	66
後藤弥左衛門家	66
後藤雄左衛門家	66
佐藤角右衛門家	66
佐藤徳左衛門家	66
沢井分家	66
鈴木与次右衛門家	66
鈴木喜兵衛家	66
水沢	66
関口(老女玄妙院名跡)	66
田島績家(老女八重園名跡)	66
田辺分家	66
富永分家	66
長坂又右衛門家	66
中村兵左衛門家	66
中野作右衛門家	66
野坂勇助家	66
伴小左衛門家	66

林金左衛門家(横江分家)	66
平井一学家	66
平井文左衛門家	66
藤井金右衛門家	66
藤井庄右衛門家	66
松岡平之進家(佐川)	66
松原	66
蒔田	66
松田分家	66
山本	66
藪田紀左衛門家	66
横江(林)	66
横田	66
渡辺郡蔵家	66
伊藤蔵男家	65
石澤	65
佐藤甚三郎家	65
眇田	65
田辺本家	65
二味	65
森尾(古河)	65
岡崎	60
村上甫快家	60
和田作太夫家	55
足助(本家)	50
伊藤次郎市家(本家伊藤理左衛門)	50
井坂分家	50
石垣	50

鶴野(五十嵐)	50
奥平九右衛門家	50
尾崎隼之助家	50
尾崎八弥家	50
小幡勘之進家	50
岡田分家	50
岡本権太平家	50
岡本辰蔵家	50
小山	50
大友(針医につき特殊)	50
加藤壱右衛門家	50
片岡分家	50
河上	50
笈分家	50
片桐(平賀分家)	50
川佐	50
河合	50
北村	50
倉田	50
後藤源右衛門家	50
小杉	50
佐藤孫之進家	50
櫻井磯兵衛家	50
斎藤六太夫家	50
斎藤清右衛門家	50
佐久間	50
鈴木怡家(荒瀬より相続奥老女天寿院 殿名跡)	50
高木半内家	50

柘植善太夫家	50
永田分家	50
中村辰八郎家(村上)	50
野坂良助家	50
平野喜兵衛家	50
土方新兵衛家	50
土方左蔵家(赤木)	50
福田	50
深瀬(橋本)	50
布施(大森)	50
堀場	50
松宮奥太郎家	50
松岡男也家	50
村越本家	50
村野(野村)	50
山鹿(三宅)	50
山口	50
吉田甚右衛門家	50
吉村	50
若林九之丞家	50
片山	40
新井	35
青木	35
榊原源蔵家	33
伊藤宇左衛門家	23
大熊	17
栗本文左衛門家	17

Annexe 2. Nombre d'adoptions parmi l'ensemble des successions des vassaux de classe supérieure et proportion représentée par l'adoption entre familles issues de lignées différentes

Codes couleurs appliqués dans le tableau ci-dessous :

Les noms de familles marqués des mêmes couleurs dans la partie gauche signalent la relation entre famille aînée et branche cadette.

Dans la partie droite, le nom d'un fils adoptif marqué de la couleur bleue signale qu'il est issu du même clan que sa famille adoptive et le nom d'un fils adoptif marqué de la couleur jaune signale qu'il est issu d'une famille vassale d'un autre fief. Les inscriptions en rouge indiquent que les informations concernant la famille d'origine ne sont pas claires. Les cases vert clair indiquent que la famille d'origine est vassale d'un fief dépendant du même seigneur.

從先祖之助書養子總數									養子情報		
	石高 (koku 幕末時)	役職 (幕末時)	總相統數	總養子數	同姓養子數	異姓養子數	藩内養子數	藩外養子數			
安西	20人扶持(100)→450→650→100	家老一寄合	6	4	0	3	1	3	2代目宇門・土岐伊予守 3次男	3代目朝負・堀 4代目伊織・松 長門守家中祐 平越前守家中 棟御家中祐權守左衛門 權安左衛門次 大進寺孫九郎 三男	5代目宇門・山田十郎兵衛弟 瀧之丞養嗣(名跡復活)
荒瀧(本家)	150→240→100→130	馬廻一使番→用人	6	0	0	0	0	0	4代目權太夫・安西朝負 弟	5代目主馬雄・ 丹羽藤弟	
荒瀧(分家)	66 馬廻		4	2	0	2	2	0	3代目右衛門・奧平弥 吉弟	4代目左衛門・ 村越四郎 左衛門次男	7代目左衛門・ 芳賀三太 夫弟
丹羽・瀨美(本家)	180→10人扶持(50)→66	馬廻	7	3	0	3	3	0	2代目右權・長坂佐左衛 門介介	3代目佐十郎・水野小太夫弟	
丹羽・瀨美(分家)	66 馬廻		5	2	0	2	2	0	7代目段右衛門・松井孫 一郎次男	8代目進士・内 藤權次男	9代目段右衛門・ 三浦甚五 兵衛四男
安東(本家)	20人扶持(100石)	寄合	9	3	0	3	3	0	2代目庄太夫・設楽武太 夫次男	7代目利兵衛・ 小野田源右衛 門次男	
安東・皆川(分家)	110 馬廻		5	0	0	0	0	0	2代目小左衛門・設楽三 右衛門三男	4代目半十郎・ 奧和田九郎兵 衛	
足助(本家)	10人扶持(50石)	馬廻	8	2	0	2	2	0	4代目五右衛門・西田勤 右衛門次男	7代目利兵衛・小野田源右衛門次男	
足助・山田(分家)	86 馬廻		6	2	0	2	2	0	3代目又兵衛・拓禮伝三 郎弟	6代目又藏・松 平肥後守棟御 家中小室衛門 多孫	8代目孝馬・横 田武右衛門三 男
淺井	66 馬廻		5	2	0	2	2	0	6代目内藏治・村瀬華太 三男	4代目領右衛門・永井山城守 棟御家中高橋孫昌次男	
青山	100 馬廻		7	3	0	3	2	1	3代目七兵衛・片岡淺右 衛門弟		
荒木	100 馬廻		8	1	0	1	1	0	5代目昌圭・村越善三郎 次男		
新居	80 馬廻		6	2	0	2	1	1	3代目玄都・永田伝兵衛 次男		
鮎川	66 馬廻		1	0	0	0	0	0	3代目市部兵衛・奧平仁 兵衛侍	4代目市部兵衛・奧平忍兵 衛侍	5代目市部兵衛・ 田島源太 次男
新井	7人扶持(35石)	醫師	4	1	0	1	1	0	2代目作之右衛門・横嶋 監物三男	4代目作之右衛門・3代目伊 藤六左衛門弟	7代目作之右衛門・伊藤市 郎兵衛弟
青木	7人扶持(35石)	醫師	2	1	0	1	1	0	2代目六左衛門・先祖六左衛門弟武田敬 庵侍		
伊藤市部兵衛家 (本家山田久弥)	388 番頭		10	4	0	4	4	0	2代目蔵男・安東段兵衛 弟		
伊藤作之右衛門家 (本家山田久弥)	130 留守居		7	4	2	2	4	0	4代目平治・高橋長太夫 婿	8代目猪右衛門・ 奥山惣十 郎三男	9代目卓三・鈴 木清十郎次男
伊藤六左衛門家 (本家山田久弥)	100 寄合		7	1	1	0	1	0	9代目米藏・小川瀨左衛 門弟		
伊藤蔵男家	13人扶持(65石)	馬廻	1	1	0	1	1	0	2代目竹次郎・岩見信作 弟		
伊藤猪右衛門家	88 馬廻		8	3	0	3	3	0	6代目宇左衛門・砂田睦 右衛門次男	9代目桂助・伊 藤益盛弟	
伊藤理左衛門家	76 馬廻		8	1	0	1	1	0	5代目伊藤多門・平井直 蔵弟		
伊藤次郎市家(本家伊藤理左衛門)	50 馬廻		1	1	0	1	1	0	2代目治左衛門・市川喜 兵衛侍	6代目治左衛門・市川喜 兵衛侍	8代目參佐・7 代目市川奔太 郎弟
伊藤宇左衛門家	8石3人扶持(23石)	右筆	8	2	1	1	2	0			
伊藤小右衛門家 (本家伊藤宇左衛門)	86石	馬廻	5	1	0	1	1	0			
新川治左衛門家	200 小姓頭		10	3	3	0	3	0			
新川力雄家(本家新川治左衛門家)	?	馬廻	0	0	0	0	0	0			

市川半兵衛家	100	馬廻	8	4	0	4	4	0	4代目半兵衛: 河合小右衛門弟 3代目茂太夫: 2代目弥次右衛門親阿波徳島同藩七左衛門方 5代目市原勇: 4代目龜弟	6代目半兵衛: 弥田金右衛門弟 4代目家所寛兵衛三男 4代目政右衛門: 平野与五太夫五男	7代目半兵衛: 4代目家所寛兵衛三男 6代目茂太夫: 河上御兵衛三男	9代目次郎: 新宮矢柄義方弟 12代目次郎: 11代目岩田龍毛弟		
岩田	133	物頭	11	4	2	2	3	1						
市原	200	留守居	5	1	1	0	1	0						
市原分家	66	馬廻	1	0	0	0	0	0						
家所分家(岡野)	100	馬廻	6	2	1	1	2	0	3代目久右衛門: 4代目武藤六右衛門弟	5代目寛兵衛: 家所勇右衛門次男				
弥田	190	勘定奉行・次坂留守居	5	0	0	0	0	0						
石井弥左衛門家	86	馬廻	6	1	0	1	1	0	3代目源太右衛門: 古市文九郎三男 3代目友八郎: 山鹿五太夫次男					
石井千八家	66	馬廻	6	2	0	2	2	0		7代目八三郎: 岡田勘兵衛弟				
池田	100	馬廻	6	3	0	3	1	2	2代目兼兵衛: 松平阿波守様御家中孫子孫左衛門次男 5代目龜門: 小笠原吉右衛門四男	4代目兼兵衛: 松平阿波守様御家中孫子九郎三郎次男 6代目兼兵衛: 松平阿波守様御家中孫子三郎次男	6代目兼兵衛: 安西勘兵衛弟 9代目市太夫: 丹羽源弟			
一都(萩野本家)	160	馬廻	8	3	0	3	3	0	4代目津右衛門: 牧野越中守様御家中岡田弥右衛門侍孫 2代目角兵衛: 富安惣兵衛次男	6代目津右衛門: 5代目萩野左馬之丞弟	8代目津右衛門: 7代目一都此弥弟			
一都(萩野分家)	100	馬廻	8	3	2	1	2	1						
岩崎	116	勘定奉行	5	1	0	1	1	0	4代目所左衛門: 宮崎徳太夫嫡子					
井坂本家	66	馬廻	7	1	0	1	1	0						
井坂分家	10人扶持(50石)	馬廻	0	0	0	0	0	0						
稲葉	70	馬廻	6	0	0	0	0	0						
石川	78	馬廻	4	0	0	0	0	0						
石田	66	馬廻	6	3	0	3	3	0	3代目藤八郎: 浅井五右衛門次男 9代目駒藏: 吉村小平治弟	4代目藤八郎: 西田六郎兵衛次男	6代目武兵衛: 西田三輪順也弟			
岩見	76	馬廻	8	1	0	1	1	0						
井狩本家	20人扶持(100石)	鉄砲役	4	0	0	0	0	0						
井狩分家	66	鉄砲役	1	1	0	1	1	0	2代目作: 大榎田七右衛門次男					
井伊	66	馬廻	7	1	0	1	1	0	4代目源左衛門: 3代目藤次郎弟名除復活(養子に含ます) 2代目佐右衛門: 山北徳之進三男	8代目源左衛門: 松嶋金兵衛次男				
今泉	86	馬廻	3	1	0	1	1	0	3代目半右衛門: 2代目中野庄兵衛弟					
中野(榎田)	90	馬廻	6	1	1	0	1	0						
石垣	10人扶持(50石)	馬廻	4	0	0	0	0	0						
石澤	13人扶持(65石)	馬廻	6	0	0	0	0	0						
井上	20人扶持(100石)	奥医師	6	1	0	1	1	0	3代目道悦: 河上善右衛門三男					
宇佐美(林)	66	馬廻	8	5	3	2	5	0	3代目兼兵衛: 2代目林嘉右衛門弟 2代目右衛門: 五十嵐伊太夫相続の養子に罷りあり、のちに別家(養子に含ます)	4代目七兵衛: 3代目林嘉兵衛弟	5代目笹右衛門: 石田芳野右衛門弟	6代目安之助: 谷五兵衛弟	9代目米吉: 8代目宇佐美三郎弟	
鶴野(五十嵐)	10人扶持(50石)	馬廻	6	0	0	0	0	0						
上原	15人扶持(75石)	鉄砲教官	0	0	0	0	0	0						
内田	20人扶持(100石)	馬廻	4	1	0	1	0	1	2代目内田村: 松平大和守様御家中齋藤友田次男					
梅田	66	馬廻	7	2	0	2	2	0	4代目市右衛門: 安東十助侍 2代目玄真: 石川日向守様御家来堀正堂次男 2代目八十之進: もと小野里八十之進	6代目市右衛門: 齋藤半人弟 4代目玄朴: 一様御家中: 柳下十助次男				
日杵	30人扶持(150石)	奥医師	4	2	0	2	0	2						
榎本(豊嶋)	66	馬廻	3	1	0	1	0	1						
奥平三郎兵衛家	500→666	番頭	6	3	0	3	3	0	2代目三郎兵衛: 加藤太右衛門末子 3代目九右衛門: 小野田源右衛門弟 2代目左衛門: 加藤惣兵衛末子	4代目貞: 小笠原吉右衛門三男 4代目秀五郎: 小笠原吉右衛門次男				
奥平九右衛門家	10人扶持(50石)	馬廻	8	2	0	2	2	0	9代目勤三: 岩崎角兵衛次男					
奥平源吾家	15人扶持(75石)	馬廻	5	1	0	1	1	0						
奥平惣右衛門家	250	用人	7	2	0	2	2	0	4代目吉左衛門: 黒屋五左衛門三男	5代目吉左衛門: 三好藏人弟				
奥平弥三左衛門家	250	用人	8	3	0	3	3	0	2代目弥惣左衛門: 鳥居弥右衛門弟 13代目仁兵衛: 杉浦八右衛門次男	4代目弥惣左衛門: 小笠原吉右衛門次男	8代目弥三左衛門: 千賀仁藏弟			
奥平仁兵衛家	300	番頭	16	2	0	2	2	0	12代目治部: 杉浦八右衛門次男	4代目十郎左衛門: 村瀬守次男 2代目左衛門: 唐後福山水野松之丞様御家中関口新左衛門侍				
奥平十郎左衛門家	66	馬廻	4	2	0	2	2	0	3代目十郎左衛門: 村瀬守次男 2代目左衛門: 唐後福山水野松之丞様御家中関口新左衛門侍	10代目市左衛門: 小幡伊左衛門弟 9代目市左衛門: 小幡伊左衛門弟 5代目内藏助: 柘植泰太弟				
奥平徳左衛門家	80	馬廻	5	1	0	1	0	1						
奥平市左衛門家	20人扶持(100石)	寄合	12	2	0	2	2	0						
奥平吉兵衛家(宝曆8年立遣)	750	番頭	7	2	0	2	2	0						
奥平儀兵衛家	150	物頭	6	3	0	3	3	0	4代目權右衛門: 大岡香太次三男 5代目權右衛門: 大岡香太次三男 2代目才兵衛: 黒沢八左衛門弟	5代目權右衛門: 田権右衛門次男 5代目草生権之助三男 7代目才兵衛: 柴田一左衛門弟	6代目謙輔: 山田権右衛門次男 8代目才兵衛: 山名次郎四郎次男			
尾崎本家	256	用人	7	4	0	4	4	0						
尾崎半之助家	100→10人扶持(50石)	馬廻	10	5	0	5	3	2	5代目半之助: 若林八十八兵衛弟 3代目八弥: 奥平美作守様御家中津久井彦太次侍	8代目半之助(石城) 9代目半之助: 足助十太郎弟 10代目半之助: 柴田戸伯父				
尾崎八弥家	146→170→(弘化6年)10人扶持(50石)	物頭→寄合	10	6	1	5	5	1						
奥山本家	280→330→280	用人→番頭	8	4	0	4	2	2	3代目惣十郎: 飛騨守様御家中実父生田平九郎 6代目左伝治: 丹羽勘四郎次男	4代目半弥: 益田平兵衛四男 5代目惣十郎: 丹羽英女正様御家中流加様	8代目又兵衛: 高山宇右衛門三男 7代目宗十郎: 鳥居強右衛門弟	10代目卯三郎: 8代目尾崎部: 沢田甚五左衛門次男		
奥山分家	110	馬廻	5	1	0	1	1	0						

小幡伊左衛門家	300→200	旗奉行→用人→小姓頭	8	5	0	5	5	3代目伊左衛門: 拓雄(山名) 弥門次男	4代目伊左衛門: 黑澤八左衛門次男	6代目伊左衛門: 杉浦八右衛門弟	7代目猪八郎: 鳥居強右衛門弟	9代目伊左衛門: 内藤弥次男
小幡小一右衛門家	100	馬廻	7	2	0	2	2	5代目作内: 高木基五太夫次男	7代目謙司: 武田新左衛門次男			
小幡三右衛門家	66	馬廻	1	1	0	1	1	2代目八郎: 齋藤仁右衛門弟				
小幡勘之進家	110→10人扶持(50石)	馬廻	6	2	0	2	1	3代目森右衛門: 本多中務大輔様御家中新延一徳次男	6代目門十郎: 家所寛兵衛次男			
岡田本家	170	寄合	8	1	0	1	1	4代目右衛門: 奥平仁兵衛三男				
岡田分家	10人扶持(50石)	馬廻・鉄砲役	1	0	0	0	0					
岡田茂左衛門家	103	馬廻	6	2	0	2	1	3代目茂左衛門: 水野松之丞様浪人坂井佐右衛門次男	7代目茂: 森小次郎弟			
小笠原本家	400	番頭	8	3	1	2	3	3代目吉右衛門: 荒瀬一郎右衛門三男	5代目逸馬: 分家小笠原頼馬	9代目乙無: 安井軍次兵衛四郎子		
小笠原分家	66	馬廻	1	0	0	0	0					
小野田	240	寄合	9	2	1	1	2	5代目源右衛門: 4代目小野田源右衛門弟	6代目源右衛門: 古市文九郎三男			
大藪本家	100	馬廻	7	1	0	1	0	7代目丈助: 松平和泉守様御家中より養子				
大藪分家	66	馬廻	3	0	0	0	0					
大嶋	120	馬廻	6	1	0	1	1	3代目金太夫: 水野与一兵衛弟				
大根田	300→66	馬廻	10	3	1	2	3	6代目七右衛門: 5代目大根田七右衛門弟	9代目七右衛門: 奥平仁右衛門弟	10代目七右衛門: 井狩貞次男		
岡野	86	馬廻	4	2	0	2	2	2代目為右衛門: 中村兵左衛門次男	3代目小一郎: 佐藤角右衛門次男			
岡本権太平家	10人扶持(50石)	馬廻	6	0	0	0	0					
岡本箕兵衛家	66	親別当	5	0	0	0	0					
岡本辰蔵家	15両3人扶持→10人扶持(50石)	親別当	0	0	0	0	0					
小山	10人扶持(50石)	馬廻	6	0	0	0	0					
大竹	10人扶持(50石)→66石	馬廻	8	2	0	2	2	6代目久悦: 奥山五郎太夫末男	8代目卯兵衛: 長谷川善三郎弟			
太田	80	馬廻	2	1	0	1	0	2代目太田甚兵衛: 脇坂中務大輔様御家中津守玄尾次男				
尾関	72	茶道	7	3	0	3	2	4代目千伝: 新宮茂右衛門次男	5代目長伝: 二味次郎右衛門次男	7代目宗関: 水野孝成守様御家中久保勘右衛門介		
大熊	7石2人扶持(17石)	文好	5	1	0	1	1	6代目首蔵: 玉岡安兵衛三男				
岡崎	60	馬廻	5	0	0	0	0					
小原(原本に記載なし)	10人扶持(50石)	馬廻										
大久保	66	馬廻	8	0	0	0	0					
小川	100	馬廻	12	3	2	1	3	6代目宝右衛門: 5代目小川源之進弟	8代目源之進: 7代目小川藤七郎弟	10代目藤兵衛: 田辺兵衛次男		
小川新助(原本に記載なし)	5石2人扶持(15石)											
萩田	80	馬廻	6	3	0	3	3	2代目左太夫: 土方新兵衛三男	4代目六郎右衛門: 古市文九郎弟	5代目左太夫: 古市孫兵衛次男		
大友(針医につき特殊)	10人扶持(50石)	医師	3	1	0	1	0	2代目勾当: もと田村校校介日野沢右衛門市後座頭				
加藤太郎右衛門家	733	家老	9	1	0	1	1	6代目左内: 三好藏人弟				
加藤弥次右衛門家	66	馬廻	6	3	1	2	3	4代目弥次右衛門: 加藤次郎太夫嫡子	6代目弥次右衛門: 深井文太夫次男	7代目虎市: 山下司次男		
加藤十郎左衛門(菅沼)家	86	馬廻	10	1	0	1	1	7代目十郎左衛門: 山下喜兵衛次男				
加藤五右衛門家	100→66	馬廻	6	3	0	3	3	5代目泰左衛門: 安田宇瀧太弟	6代目林八: 若林八左衛門弟	7代目米四郎: 黒宮右衛門次男		
加藤五郎兵衛家	66	馬廻	3	1	0	1	1	0	登弟			
加藤左衛門家	10人扶持(50石)	馬廻	7	0	0	0	0					
加藤惣左衛門家	?	文好	8	0	0	0	0					
片岡本家	384	用人	10	3	1	2	3	5代目与太夫: 4代目片岡荘兵衛弟	8代目与太夫: 伊藤小幡伊左衛門弟	9代目与太夫: 7代目加藤太郎右衛門弟		
片岡分家	150石→10人扶持(50石)	馬廻	7	2	0	2	1	3代目彦造之丞: 水野松之丞様浪人酒井佐右衛門次男	5代目嶋之助: 5代目鈴木次右衛門弟			
河上	150石→130石→10人扶持(50石)	馬廻	8	0	0	0	0					
筑本家(高橋)	150→100	馬廻	6	0	0	0	0					
筑分家	10人扶持(50石)	馬廻	0	0	0	0	0					
片山	360→240	物頭	7	2	0	2	2	2代目新右衛門: 萩野与兵衛弟	7代目新右衛門: 奥平仁兵衛次男			
片桐(平賀分家)	10人扶持(50石)	馬廻	7	2	0	1	1	2代目源四郎: 岩崎権久郎弟	4代目圭三: 養子元不明			
川佐	10人扶持(50石)	馬廻	5	1	1	0	1	5代目運平: 4代目川佐専太夫弟				
貝原	100	馬廻	6	3	0	3	3	2代目八郎右衛門: 武藤善右衛門次男	3代目吉之丞: 福山庄三郎三男	4代目次郎左衛門: 前田孫兵衛弟		
川合	100	馬廻	10	3	0	3	1	5代目兵太夫: 水野松之丞様浪人堀地宇右衛門次男	9代目对馬守様御家中松井彦十郎次男	10代目小右衛門: 水沢伝治次男		
金澤(恒)	200→150→100	使番→馬廻	9	2	0	2	2	7代目伝右衛門: 村越理右衛門弟	10代目亨之助: 長坂多宮介			
懸川	86	組外→馬廻	9	1	0	1	1	9代目九一兵衛: 井谷幸右衛門三男				

河合	144→10人扶持(50石)	馬廻	7	2	0	2	2	0	2代目郷右衛門: 奥山弥兵衛次男	5代目郷右衛門: 溝口庄右衛門弟				
書上	86→100	馬廻	4	2	0	2	1	1	2代目半治: 4代目柳原玄益四男	4代目要人: 土井大次郎種御家中四本平治弟				
岡田本家	100	馬廻	5	2	0	2	1	1	4代目日之助: 飯倉佐渡守種御家中和田紋右衛門次男	5代目勘兵衛: 佐藤源右衛門次男				
岡田分家	100	馬廻	4	2	0	2	2	0	2代目篤次郎: 矢田五郎左衛門弟	3代目権兵衛: 矢田五郎左衛門弟				
岸屋右衛門家	240→300→250	用人	8	2	0	2	2	0	7代目又市: 千賀平右衛門次男	8代目嘉右衛門: 養方弟(千賀平右衛門子)				
岸市郎太夫家	85	馬廻	4	0	0	0	0	0						
木戸	200	小姓頭	6	0	0	0	0	0						
岸田	20人扶持(100石)	奥医師	4	3	0	3	1	2	3代目宗泉: 尾張大納言種御家中岸上弥次夫弟	4代目宗泉: 尾張大納言種御家中岸上弥次夫弟	4代目宗泉: 尾張大納言種御家中岸上弥次夫弟	5代目宗泉: 古孫右衛門次男		
木口	10人扶持(50石)	100 馬廻	9	6	0	6	6	0	3代目長左衛門: 猶原長左衛門三男	4代目藤九郎: 3代目柳原玄益次男	5代目藤九郎: 沢田基五太夫弟	6代目藤九郎: 三男	8代目権蔵: 崎八十右衛門弟	9代目藤九郎: 岡田多門弟
北村	10人扶持(50石)	文好	7	0	0	0	0	0						
黒屋甚九郎家	1200→200	家老→小姓頭	12	4	0	4	4	0	8代目勘之助: 奥平吉兵衛次男	9代目八藏: 大岡善太夫次男	12代目五左衛門: 中川半兵衛三男	13代目甚九郎: 奥平家次郎弟		
黒屋数馬家	2400→200→300	家老→脚小姓頭→番頭	9	3	0	3	3	0	3代目数馬: 山田久弥次男	9代目宗: 生田園喜左衛門	10代目宗: 山田園喜弟			
黒屋十郎太夫家	10人扶持(50石)→500→600	小姓頭→番頭→家老	6	2	1	1	2	0	2代目十郎太夫: 黒屋甚九郎次男	3代目十郎太夫: 養田与一右衛門三男				
黒屋久兵衛家	20人扶持(100石)→100	寄合	0	0	0	0	0	0						
黒澤	250→300→250	小姓頭→用人→寄合	9	3	0	3	3	0	4代目八左衛門: 2代目拓	7代目鏡之助: 黒屋十郎太夫弟	8代目九藏: 数田与一右衛門三男			
翠生	166	物頭	7	0	0	0	0	0						
栗田	180→120	物頭→寄合	6	2	1	0	0	1	2代目藤左衛門: 藤堂和秀守種御家中栗田清左衛門四男	7代目栄之助: 養子(養細不明)				
黒宮	200→86→66	馬廻	8	4	0	4	4	0	3代目武兵衛: 作兵衛弟	4代目忠忠夫: 富永左内四男	7代目五郎治: 三男	8代目百右衛門: 堀川安左衛門弟	若林八左衛門弟	
熊谷	100	馬廻	5	1	0	1	1	0	6代目貞: 岡野平喜次男	4代目五郎太夫: 沢井文太夫弟				
栗本五郎太夫家	110	馬廻	6	1	0	1	1	0						
栗本文左衛門家	7石2人扶持(17石)	文好	5	0	0	0	0	0						
久代(荒木)	100	馬廻	8	3	1	2	3	0	4代目源五右衛門: 片岡十太夫次男	6代目源五右衛門: 寛長太夫弟	9代目優澄: 8代目久代優澄弟			
葛畑(大黒)	90	馬廻	4	0	0	0	0	0						
倉田	10人扶持(50石)	馬廻	5	1	0	1	1	0	5代目皆次: 福井富右衛門門内介	4代目孫左衛門: 小幡久右衛門孫: 笑父他家へ奉公	5代目孫左衛門: 三浦甚五兵衛次男	8代目孫左衛門: 殿家九兵衛弟	9代目孫左衛門: 龜山清左衛門孫	
小河原	200→133	物頭	8	4	0	4	3	1	2代目小弥太: 奥平弥三左衛門次男	4代目治郎左衛門: 5代目辻市右衛門三男	5代目笙次郎: 3代目数田元右衛門次男	6代目吉弥次: 5代目杉浦源助三男	7代目大右衛門: 辻市右衛門弟	
竹内(小河原分家)	150→100	物頭→馬廻	7	5	0	5	5	0	3代目兵衛: 片岡十太夫三男					
後藤五右衛門家	80→100→120	馬廻	5	1	0	1	1	0						
後藤弥左衛門家	11人扶持(50石)→66石	文好→馬廻	0	0	0	0	0	0						
後藤雄左衛門家	11人扶持(50石)→66石	馬廻	2	1	0	1	0	1	2代目雄左衛門: 九鬼式部少輔種御家中内田文左衛門次男	7代目奥之丞: 杉村伝七四男				
後藤源右衛門家	10人扶持(50石)	馬廻	7	1	0	1	1	0						
後藤修右衛門家	100	馬廻	1	0	0	0	0	0						
小林宗左衛門家	150石→130石	馬廻	8	0	0	0	0	0						
小林勇右衛門家	6→76	船頭→勘定→馬廻	4	1	0	1	1	0	2代目勇右衛門: 中村市左衛門三男	7代目基右衛門: 岡崎本右衛門三男				
小杉	10石2人扶持(20石)→10人扶持(50石)	旗紹→文好	7	1	0	1	1	0						
佐藤与三右衛門家	250→166	馬廻→物頭	6	3	0	3	3	0	3代目与三右衛門: 初代永田兵衛三男	4代目江崎之助: 3代目永田兵衛弟	6代目与三右衛門: 6代目水野小左衛門弟			
佐藤孫助家	200→133	寄合	7	0	0	0	0	0						
佐藤源左衛門家	100	馬廻	6	4	0	4	3	1	2代目源左衛門: 長嶋御家中伊藤治郎右衛門次男	3代目源左衛門: 西川勘平次男	5代目正六郎: 三好兵衛親市兵衛厄介十河謙造弟	6代目源左衛門: 武田新左衛門(足助利兵衛)養方弟		
佐藤角右衛門家	100→130→66	馬廻	6	3	0	3	2	1	3代目峰右衛門: 栗本兵右衛門弟	6代目角右衛門: 勢州山田御師中館主水介				
佐藤徳左衛門家	6→66	従一右筆→馬廻	5	0	0	0	0	0						
佐藤善三郎家	13人扶持(65石)	馬廻	0	0	0	0	0	0						
佐藤孫之進家	10人扶持(50石)	馬廻	1	1	0	1	1	0	2代目孫之進: 芳賀大学次男					
柳原藤右衛門家	300→10人扶持(50石)→20人扶持→110石	寄合	9	2	0	2	2	0	5代目藤右衛門: 足助利兵衛四男	8代目藤右衛門: 片山又市弟				
柳原玄益家	120	奥医師	7	3	3	0	3	0	4代目玄格: 3代目柳原玄益弟	5代目玄順: 4代目柳原玄格弟	6代目玄益: 3代目柳原玄益弟			
柳原源藏家	18回3人扶持	馬廻	1	1	0	1	1	0	2代目源藏: 後藤五八四男					
澤	200→150→180→130	馬廻→寄合→使番	9	4	0	4	4	0	2代目九郎左衛門: 元祖杉浦八右衛門末子	3代目九郎左衛門: 杉浦八右衛門次男	7代目九郎左衛門: 6代目伊藤孫右衛門次男	8代目源: 家所寛兵衛次男		
櫻井七之丞家	200→150→100	馬廻→寄合	7	2	0	2	2	0	2代目勘平: 家所十兵衛次男	4代目一助郎: 伊藤宇左衛門弟	6代目段次郎: 森平八次男			
齋藤善兵衛家	120→13人扶持(65石)→100	馬廻	7	2	0	1	1	1	5代目善兵衛: 松平丹羽守種御家中齋藤仙右衛門次男(因姓?)	6代目善兵衛: 服部五郎左衛門三男				
齋藤権八家	100	馬廻	4	1	0	1	1	0	3代目権八: 小河原孫左衛門次男					
齋藤六太夫家	20人扶持(100石)→10人扶持(50石)	馬廻	4	2	0	2	0	2	2代目六太夫: 稲垣孫守種御家中服部三木右衛門次男	3代目源馬: 水野近右衛門種御家中柘植四郎兵衛次男				

斎藤清右衛門家	9→10人扶持(50石)	弓組→出仕並→馬廻	6	1	0	1	0	1	0	7代目左金吾・公儀御徒 桑地俊助作				
沢田	200→230→153	馬廻	10	5	0	5	5	0	0	6代目兼五左衛門・金沢伝 右衛門次男	7代目信左衛門・百市七郎 太夫次男	8代目信左衛門・富山守右 衛門次男	9代目兼五左衛門・佐橋文 右衛門次男	
沢井本家	140	馬廻	5	0	0	0	0	0	0					
沢井分家	66	馬廻	0	0	0	0	0	0	0					
西郷(斎藤)	100→15人扶持(75石)→66→79	馬廻	9	2	1	1	2	0	0	6代目亀次郎・水沢伝治 次男	7代目友之丞・ 4代目斎藤源 齋部弟			
佐久間	10人扶持(50石)	馬廻	0	0	0	0	0	0	0					
佐橋	200→133	馬廻→物頭	7	2	0	2	2	0	0	2代目弥五兵衛・奥平内 藏之助九男	4代目文右衛門・奥平權兵 衛次男			
柴田	10石2人扶持(20石)→15→86→ 100	足輕→代官→文好→ 馬廻	7	2	0	2	2	0	0	4代目又右衛門・大熊弥 次右衛門四男	5代目文右衛門・谷五兵衛 弟			
星野(柴田)	480→200→20人扶持(100石)→10	使者→奥医師	7	3	1	2	3	0	0	4代目寿元・千賀平右衛 門甥	5代目元常・三 代目兼田寛家 妾腹	6代目柳庵・5 代目草生繩之 助次男		
杉浦本家	360→300	物頭→番頭	8	0	0	0	0	0	0					
杉浦分家	200→133	馬廻→物頭	8	2	2	0	2	0	0	4代目源助・3代目杉浦源 助弟	7代目源助・6 代目杉浦門兵 衛弟			
鈴木与次右衛門家	240→10人扶持(50石)→66	馬廻→物頭→馬廻→ 寄合	8	4	0	4	3	1	0	2代目与次右衛門・藤堂 和泉守様御内氏并九郎 右衛門侍	3代目与次右衛門・内藤徳 兵衛次男	6代目与次右衛門・内藤徳 兵衛次男	7代目与次右衛門・岡田茂 左衛門弟	
鈴木基太夫家	10石3人扶持(25石)→66→100	普請方→出仕並→馬廻	6	2	0	2	2	0	0	5代目茂左衛門・長谷川 武助三男	6代目伝左衛門・岡崎本左 衛門五男			
鈴木喜兵衛家	2面2分→10人扶持(50石)→66	隼口番→出仕並→馬廻	6	0	0	0	0	0	0					
鈴木恰家(荒瀬上) 相續奥老女天寿院 殿名跡)	10人扶持(50石)	馬廻	2	2	0	2	2	0	0	2代目恰・柴田衛守弟	3代目庄三・富 永清兵衛次男			
杉本本家	180→400→150→10人扶持(50 石)→100	物頭→寄合→馬廻→ 寄合	7	2	0	2	2	0	0	6代目助右衛門・竹之下 孫八弟	7代目助右衛門・安井孫兵 衛次男			
杉本分家	100	馬廻	4	2	0	2	2	0	0	2代目数太・小幡小一右 衛門弟	3代目為右衛門・柳原藤右 衛門弟			
菅沼	300→150→86	使者→馬廻→小姓→ 馬廻	7	1	0	1	1	0	0	6代目七郎兵衛・片山新 右衛門次男				
杉野	12石3人扶持(27石)→8石2人扶 持(18石)→13石2人扶持(23石)→ 100石	吟味役→出仕並→馬廻	7	0	0	0	0	0	0					
妙田	7石6斗2人扶持(17石)→13人扶 持(65石)	足輕→徒→右筆→馬廻	7	1	0	1	1	0	0	7代目専内・二味郷右衛 門次男				
杉野目(竹藤)	4石2人扶持(14石)→10人扶持(50 石)→76	隼口番→右筆→馬廻	5	0	0	0	0	0	0					
水沢	100→66	馬廻	6	1	0	1	1	0	0	7代目鉄三・横田武右衛 門次男				
千賀	480→300→250→280→196 20人扶持(100石)→25人扶持(125 石)	江戸留守居→寄合→ 物頭	9	3	0	3	3	0	0	4代目九郎治・奥平弥吉 次男	6代目平右衛門・星野由伯 侍	10代目金次郎・奥山宗十 郎弟		
世川	関口(老女玄妙院 名跡)	馬廻	4	1	0	1	1	0	0	5代目作太夫・金澤謙吾 弟	3代目良次郎・鈴木伝左 衛門次男			
世良(不明)	4石5斗2人扶持(14石)	留守居手代→文好	2	1	0	1	1	0	0					
武田本家	500→150	番頭→物頭	5	1	0	1	0	1	0	2代目衛士・有馬備後守 様御家中置佐五兵衛 次男	3代目新左衛門・足助利 兵衛次男	4代目御助・武田衛士次男		
武田分家	86	馬廻	3	2	1	1	2	0	0					
田嶋源太夫家	300→250	使者→用人	7	2	0	2	2	0	0	6代目源太夫・小笠原鏡 馬次男	8代目源太夫・生田平右衛門 次男			
田島績家(老女八 重園名跡)	10人扶持(50石)→66	馬廻	1	1	0	1	1	0	0	2代目元毛・松本中藏次 男	2代目源助・大岡助七郎 孫弟			
竹之下	20人扶持(100石)→200	馬廻→寄合	7	1	0	1	0	1	0	10代目七郎左衛門・足助 利兵衛三男	5代目市兵衛・後藤伝之 丞弟	7代目市兵衛・松嶋金太夫弟		
竹下	240→220→160	郡奉行→寄合	10	1	0	1	1	0	0					
田辺本家	19石3人扶持(30石)→10人扶持 (50石)→13人扶持(65石)	徒→出仕並→馬廻	8	2	0	2	2	0	0	6代目信之助・岡崎半藏 次男				
田辺分家	13石2人扶持(23石)→66	徒→馬廻	6	1	0	1	1	0	0					
高木基五太夫家	300→200	勘定頭→馬廻	4	0	0	0	0	0	0	6代目幸之進・長坂金三 郎弟				
高木半内家	不明→10人扶持	割役→右筆→馬廻	5	1	0	1	1	0	0					
竹内(不明)	2人扶持(10石)	書役→文好												
千葉(黒沢)	200石20人扶持(300石)→230石 20人扶持(330石)→166	医師→馬廻	6	3	0	3	3	0	0	3代目善之丞・生田平右 衛門弟	4代目大右衛門・柴田寿元 三男	6代目善之丞・佐藤孫作次男		
津田	240→150→180→130	馬廻→使者→物頭	8	4	0	4	3	1	0	2代目安左衛門・萩野与 兵衛侍	7代目左守・若 林八十兵衛弟	9代目小弥太・ 黒屋正親弟		
柘植六太夫家(平 助)	15石3人扶持(30石)→200→150 →100	馬廻→物頭	7	0	0	0	0	0	0					
柘植善太夫家	10人扶持(50石)	馬廻	0	0	0	0	0	0	0					
柘植金八郎家	12石3人扶持(27石)→24石3人扶 持(39石)→86	鷹方→代官→鷹匠頭 →馬廻	8	2	1	1	2	0	0	3代目伝三郎・初代柘植 金八郎次男	9代目磯之丞・梅田勇太郎弟			
柘植安太夫家	18石2人扶持(26石)→86	右筆→馬廻	6	2	0	2	2	0	0	4代目安太夫・青山又兵 衛次男	7代目八十太 夫・横田市太 郎弟			
辻	120→100	馬廻→	10	3	1	2	3	0	0	3代目金五郎・2代目辻喜 助弟	8代目市右衛門・6代目大根 田七右衛門次男	9代目九一郎・ 河合郷右衛門 三男		
作手	8石5斗2人扶持(18石)→11石5斗 2人扶持(21石)→20石3人扶持→ 100→130石	山方→徒→側坊主→ 馬廻	10	2	0	2	2	0	0	9代目目連・荒瀬三十郎弟	10代目作手 守・金沢伝右 衛門弟			
辻村	12石2人扶持(22石)→17石2人扶 持(27石)→90→100→90	徒→代官→出仕並→ 馬廻	6	0	0	0	0	0	0					
鳥居本家	1500→700→300→400	番頭	13	4	3	1	4	0	0	9代目強右衛門・松井角 太夫三男	12代目強右衛門・11代目鳥 居強右衛門弟	3代目強右衛門・鳥居峰雄 兄	14代目強右衛門・鳥居峰雄 兄	
鳥居分家	300→150→100	寄合	10	3	1	2	3	0	0	2代目準之助・竹下三郎 太夫弟	8代目準之助・11 代目鳥居強右 衛門弟	9代目門之助・ 服部金之助弟		
富永本家	840→300→150→200→10人扶持 (50石)→86→100	馬廻→物頭→馬廻	8	3	1	2	3	0	0	3代目左内・奥平吉兵衛 六男	6代目兼之丞・ 長坂半五左衛 門次男	8代目清兵衛・ 富永輔曹侍		
富永分家	13人扶持(65石)→66	馬廻	2	1	0	1	1	0	0	2代目輔太夫・水野文左 衛門弟				



平野権左衛門家	600→360→100	物頭→馬廻→寄合	12	2	0	2	1	1	2代目基五左衛門、參州 秋領主高山因幡子	8代目権左衛門、奥平三郎兵衛次男				
平野勘解由家	1320→1200→800	番頭	12	5	4	1	5		3代目勘解由: 2代目平野 新五左衛門弟	6代目三平、黒 屋丹次男	8代目頼母: 7 代目平野主計 弟	9代目勘解由: 11代目勘解 由: 10代目平 野翁之助弟		
平野勘太夫家	200→100	物頭→馬廻	7	3	0	3	2	1	2代目勘太夫: 河内波次 郎左衛門次男	7代目次郎兵衛: 長崎八十 右衛門弟	8代目勘次郎: 清水玄策惣領			
平野庄右衛門家	5→20両3人扶持→140 金12両3人扶持→金18両3人扶持	徒→附役→馬廻→京 都留守居	5	0	0	0	0	0						
平野休右衛門家	→66→77	馬廻	1	0	0	0	0	0						
平野喜兵衛家	金4兩銀10兩2人扶持→6→8→13 →66→10人扶持(50)	会所番→坊主→徒→ 瓜敷附役→勘定頭→ 馬廻	6	1	0	1	1		7代目与兵衛: 石垣宇左 衛門次男					
平野隆兵衛家(妙 善院殿名跡)	10人扶持(50)→15人扶持(75)	馬廻	0	0	0	0	0	0						
平賀十兵衛家	100→150→130	馬廻→寄合	8	0	0	0	0	0						
平賀徳右衛門家	?→100→80	徒→右筆→馬廻	7	0	0	0	0	0						
土方左五兵衛家	金20両→100→180	馬廻→物頭	4	2	0	2	2		2代目左五兵衛: 蟻川安 左衛門次男	5代目直人: 片 岡善治弟				
土方新兵衛家	?→10人扶持(50)	寄合→用人→馬廻	3	1	0	1	1		3代目新兵衛: 一都此弥 次男					
土方左蔵家(赤木)	?→8→10→10人扶持(50)	日記役→右筆→文好 →馬廻	5	1	0	1	1		6代目箕: 豊川次郎太郎弟 2代目は弟彦之進を養子し、たが家業不心 得で退身					
平井東之進家	200→150	儒者	2	0	0	0	0	0						
平井一学家	66	馬廻	2	1	0	1	1		3代目善之助: 奥山山治 0兵衛次男					
平井文左衛門家	9石2人扶持(15)→8石2人扶持→ 66	蔵役→勘定組頭→文 好→馬廻	6	2	1	1	2		2代目竹右衛門: 初代平 井文左衛門弟	4代目定之進: 大竹専蔵弟				
久河	150→106石6斗6升10人扶持	医師	7	2	0	2	2		2代目玄策: 家所半太夫 0五男	3代目玄庵: 上 田素安嫡子				
古市藩兵衛家(前 田同族)	100→150→200→240→160	郡奉行→寄合→使番 →物頭→旗奉行	7	1	1	0	1		6代目七郎太夫: 古市文 0九郎次男					
古市孫右衛門家	100→86→106	馬廻	6	0	0	0	0	0						
古市助左衛門家 (前田)	8石3人扶持(23)→13→18→20→ 90→100→110	代官→蔵役→勘定頭→ 馬廻	8	2	0	2	2		4代目又作: 斎藤仁右衛 門次男	6代目助左衛 門: 貞原次郎 左衛門次男				
古市孫兵衛家(前 田)	15石3人扶持(30石)→21→15石3 人扶持→80→100	右筆→小姓→馬廻	5	2	2	0	2		2代目權太夫: 古市文九 郎次男	5代目孫兵衛: 古市藩左衛門 弟				
福永(富田)	180→210→150	馬廻→使番→物頭	7	4	0	4	4		4代目与三兵衛: 石崎長 0兵衛惣領	5代目与三兵 衛: 豊生源五 右衛門次男	8代目与三兵 衛: 井上道貞 弟			
二味	(30)→10人扶持(50)→13人扶持 (65)	徒→代官→勘定吟味 役→出仕並→馬廻	7	1	0	1	1		6代目孫右衛門: 小林勇 0右衛門三男					
船越	16石2人扶持(26)→18石2人扶持 (28)→→66→90→12人扶持(60) →90→100	徒→代官→勘定吟味 役→馬廻	6	1	0	1	1		6代目海之丞: 松岡十右 0衛門弟					
福田	7石5斗2人扶持(17石)→6石6斗6 升→10人扶持(50)	足輕→町方吟味役→ 徒→文好→馬廻	6	0	0	0	0	0						
福村	10人扶持(50)→12人扶持(60)→ 14人扶持(70)→90	献上改役→勘定→勘 定頭→馬廻	5	1	1	0	1		5代目中兵衛: 4代目福村 0友太郎弟					
藤井金右衛門家	7→6石2人扶持(16)→10人扶持 (50)→66	足輕→吟味役→出仕 並→右筆→馬廻	6	1	0	1	1		5代目金右衛門: 野村太 0左衛門次男					
藤井庄右衛門家	6石6斗6升2人扶持→5石→10人 扶持(50)→66	徒→出仕並→馬廻	5	0	0	0	0	0						
深瀬(橋本)	7石5斗2人扶持(17)→10人扶持 (50)	足輕→吟味役→出仕 並→馬廻	7	0	0	0	0	0						
布施(大森)	?→10人扶持(50)	遣	8	1	0	1	1	0	7代目道清: 妹尾貞六次男					
別所(分部)	(23)	右筆	8	0	0	0	0	0						
星野	100→150→200→133	馬廻→寄合→使番	10	2	0	2	2		8代目十郎右衛門: 小川 0原衛守弟	10代目清右衛 門: 内藤権三 男				
本庄權右衛門家	(26)→15石3人扶持(30)→90→ 100	勘定→代官→出仕並 →馬廻	6	1	0	1	1		6代目九郎兵衛: 櫻田与 0五右衛門厄介					
本庄弥左衛門家	6石2人扶持(16)	代官→出仕並→文 好	7	0	0	0	0	0						
堀場	10人扶持(50)	医師→奥医師	3	2	0	2	0	2	2	2代目壽安(?): 千村平右 衛門様御家来野尻道南 次男	3代目堀場玄仙: 松平肥後守 様御家中平井良伯厄介			
松井	200	馬廻→物頭→町奉行 →小姓頭	7	0	0	0	0	0						
松平	200→240→10人扶持(50)→100	使番→馬廻→寄合	11	5	0	5	4	1	6代目新左衛門: 高山武 1兵衛次男	7代目新左衛 門: 黒屋善六 弟	9代目四郎左 衛門: 足助庄 太夫侍	11代目四郎左衛門: 本多主 膳正様御家中	12代目良之 助: 古市丹解 次男	
牧野	300→400→20人扶持(100)→100 →120	寄合→用人→寄合	9	3	0	3	3	0	8代目新五右衛門: 平野 0勘解由四男	9代目鶴之丞: 三浦基五兵衛 三男	10代目良三 郎: 奥平謙輔 次男			
松宮左司馬家	20人扶持(100)→100	御軍奉行	3	0	0	0	0	0						
松宮奥太郎家	10人扶持(50)	御軍奉行	0	0	0	0	0	0						
松岡三郎右衛門家 (櫻井)	13石2人扶持(23)→13石6斗→66	徒→附役→馬廻	6	0	0	0	0	0						
松岡男也家	10人扶持(50)	馬廻	0	0	0	0	0	0						
松岡平之進家(佐 川)	金30両5人扶持→18→86→66	献上役→出仕並→馬 廻	9	3	0	3	2		6代目矢兵衛: 福村嘉左 1衛門侍	7代目平之進: 松平久五郎様 御家中山口兵左衛門厄介	8代目平之進: 佐藤俊治弟			
松岡専八家	8人扶持(40)→17人扶持(85)	附役→右筆→文好→ 馬廻	4	0	0	0	0	0						
益田	360→250→100	物頭→馬廻	12	2	1	1	2		8代目左次馬: 長坂半五 0右衛門四男	12代目平兵衛: 11代目益田 平兵衛弟				
松本	10人扶持(50)→66→86	馬廻	2	1	0	1	1		0 2代目中蔵: 井坂藤次男					
松原	100→66	馬廻	7	1	0	1	1		8代目又八郎: 尾崎又兵 衛四男					
藤田	3石2斗2人扶持(25)→66	料理人→附役→文好 →馬廻	4	0	0	0	0	0						
松田本家	10人扶持(50)→13人扶持(65)→66	儒者→馬廻	4	3	1	2	2	1	2代目多善: 紀州御家中 1葛山六郎右衛門次男	4代目多善: 佐橋林平三男	5代目多善: 松田右善惣領			
松田分家	66	馬廻	2	0	0	0	0	0						
松嶋	4→16→66→130	幕取→徒→勘定→ 勘定組頭→馬廻	8	0	0	0	0	0						

丸山	200→133	馬廻→使番	9	2	1	1	2	4代目叔之進:市川喜兵衛次男	10代目熊次郎:9代目丸山虎太郎弟		
武藤	240→400→260→10人扶持(50)→20人扶持(100)→100	馬廻→江戸留守屋→馬廻→寄合	8	2	1	1	2	4代目六右衛門:3代目武藤与五右衛門甥	5代目伴右衛門:山田治部右衛門弟		
村越本家	200→250→100→10人扶持(50)	馬廻→使番→町奉行→馬廻	8	0	0	0	0				
村越分家	400→296	物頭→旗奉行	9	2	1	1	2	4代目源之進:3代目村越源右衛門弟 3代目筆太:山名(柘植)及0兵衛嫡子	5代目理右衛門:岸高右衛門次男		
村越(村瀬)	140→100	馬廻	7	1	0	1	1				
村上助三郎家	300→200→100	寄合→使番→馬廻	5	0	0	0	0				
村上甫快家	15人扶持(75石)→7人扶持(35)→12人扶持(60)	医師	5	1	0	1	0	4代目村上甫快:松平右京亮様御家中吉川昌益次男			
村野(野村)	金5兩2人扶持→10人扶持(50)	料理人→御留守屋手代→日記役→馬廻	5	2	0	1	1	0突4代目虎次郎養子	5代目半九郎:石坂宇右衛門三男		
望月(不記載)											
森(佐橋分家)	10人扶持(50)→15人扶持(75)	馬廻	2	1	1	0	1	3代目小次郎:2代目森勘助助男 5代目平八:3代目櫻井新六三男			
森平八家	7石2人扶持(17石)→66→76	使→代官→出仕並→勘定頭→馬廻	7	1	0	1	1				
森岡(吉川)	20石5人扶持(48)→25人扶持(125)	医師	10	1	0	1	0	7代目万彦(彦):水野出羽守様御家中程田翠伯弟			
森岡(古河)	7石5斗2人扶持(17)→金4兩2人扶持→13人扶持(65)	足輕→吟味役→代官→使→出仕並→勘定頭→馬廻	6	0	0	0	0				
山田平右衛門家	4800→4840	家老	13	2	0	2	0	9代目主水:松平相模守2様御家中寛尾志摩弟 3代目藤殿:6代目山田平右衛門弟	11代目半右衛門:伊井掃部頭様御家中西郷藤左衛門弟		
山田梅之進家	20人扶持(100)→368→800→80	家老	6	3	2	1	3				7代目梅之進:奥平貞次男
山田此道家	20人扶持(100)→300	番頭	1	0	0	0	0				
山田小幸人家		300番頭	0	0	0	0	0				
山田権右衛門家	420→100	物頭→馬廻→寄合	8	2	0	2	2	6代目権右衛門:村越理右衛門次男	7代目権右衛門:黒屋此道弟 3代目權助:5代目藤兵衛次男 4代目藤兵衛:6代目藤六太夫次男	5代目山田一太夫:山田藤兵衛孫	
山田喜惣兵衛家	100	馬廻	4	4	1	3	4	2代目喜惣兵衛:柳原藤右衛門弟 5代目直記:山田四郎兵衛惣領	7代目典謙:松平内膳道様御家老伊木長門弟 6代目直記:山田治部右衛門惣領	10代目久弥:山田大限弟	
山田久弥家	2700→3300→3600→2400	家老	9	4	3	1	3	4代目治部右衛門:黒次0八左衛門三男 3代目權輔:7代目山田典顯弟	5代目九郎兵衛:中川珠右衛門次男	8代目求馬:山田大隅弟	
山田治部右衛門家	550→560→800→533	番頭→家老	8	4	1	3	4				
山田四郎兵衛家	10人扶持(50)→30人扶持(150)→333→20人扶持(100)→300	番頭	3	1	1	0	1				
山田十郎兵衛家	600→800→1800→1200	家老	9	4	1	3	4	3代目十郎兵衛:加藤太右衛門三男	4代目十郎兵衛:岡田主水次男 7代目十郎兵衛:加藤太右衛門弟	8代目十郎兵衛:7代目山田十郎兵衛弟	
山名(柘植)	200→350→450→600→300	寄合→家老→用人→番頭	10	2	1	1	1	6代目弥平:5代目柘植弥平弟	9代目彦兵衛:戸田菜女正様御家中古藤田源八弟		
山下	8石3人扶持(23)→10石3人扶持(25石)→88→100→110→120	階役→勘定吟味役→台所奉行→勘定頭→馬廻	8	1	0	1	1	9代目龍平:梅田勇太郎弟			
山鹿(三宅)	7石5斗2人扶持(17)→8石3人扶持(23)→10人扶持(50)	山方→使→出仕並→馬廻	7	1	1	0	1	7代目金次郎:6代目山鹿初之丞弟			
山北	10石2人扶持(20)→12石3人扶持(27)→90→100	大工→使→金遣→勘定頭→馬廻	9	2	0	2	2	5代目卯波:矢田利興三男	6代目徳之進:寺嶋太藏四男		
山本	4石2斗2人扶持(10)→7石2斗2人扶持(13)→13人扶持(65)→66	持筒組→吟味役→階役→馬廻	5	2	0	2	2	5代目圭右衛門:宇佐美俊右衛門三男	6代目清三郎:岡野平吾三男		
山口	15石3人扶持(30)→10人扶持(50)	格	6	0	0	0	0				
安井	648→748→498	物頭→番頭	8	4	0	4	3	3代目猪兵衛:奥平宗右衛門次男 2代目:与一右衛門:父蔵田十兵衛侍、祖父初代へ0養子	4代目猪兵衛:奥平吉左衛門次男 5代目猪兵衛:秋月佐渡守様二罷在城貞之進次男	6代目猪兵衛:平野三平三男	
藪田与一右衛門家	200→250→216	馬廻→町奉行→江戸留守屋→用人→小姓頭	7	1	1	0	1				
藪田紀左衛門家	26人扶持(130)→66	馬廻	6	0	0	0	0				
矢嶋	10人扶持(50)→15人扶持(75)	医師→奥医師	4	0	0	0	0				
矢田(三ヶ月)	130→100石5人扶持(125)	馬廻	8	1	0	1	1	0	8代目満平:榎金八弟		
横江(林)	10石→10人扶持(50)→66	吟味役→出仕並→馬廻	4	2	0	2	1	4代目大助:藤川九左衛門1門弟	5代目新左衛門:岡部内膳正様御家中吉澤漢次男		
芳川	15人扶持(75石)→100	儒者	2	0	0	0	0				
吉川(黒川)	86	馬廻	4	0	0	0	0				
吉田伝兵衛家	23石2人扶持(33)→86→100	組外→馬廻並→馬廻	7	4	1	3	2	2代目才右衛門:松原弥次次男 2代目安兵衛:3代目吉田才右衛門次男	4代目才右衛門:板倉掛津守様御家中上田安兵衛次男 5代目鏡蔵:吉田安兵衛養子	6代目才右衛門:松平伊賀守様御家中上田安兵衛次男 5代目伊賀守:松平伊賀守様御家中上田安兵衛次男	
吉田仲右衛門家	100	馬廻	4	3	1	2	3				
吉田甚右衛門家	金3兩→8石3人扶持(23)→10人扶持(50)	足輕→文好格 使→文好→馬廻	7	4	0	4	4	4代目勝治:奥村幸助厄介男	5代目謙之丞:6代目弁次郎:7代目実兵衛:土屋五兵衛次男 倉田繁右衛門次男		
吉村	6石2人扶持(16)→10人扶持(50)	階役→使→出仕並→馬廻	8	0	0	0	0				
横田	?→66	馬廻	9	2	0	2	2	5代目幸助:市川文左衛門門弟 3代目弥七:松井角太夫五男 3代目冲右衛門:益田本0兵衛弟	6代目武右衛門:伊藤三右衛門次男 4代目武右衛門:松井角太夫六男 5代目武右衛門:安東浄右衛門弟	7代目八十兵衛:尾崎集之助次男	
若林八十兵衛家(草)	150→100	馬廻	7	4	0	4	4				
若林冲右衛門家	100	馬廻→寄合	5	1	0	1	1				
若林九之丞家	100→10人扶持(50)	馬廻	6	3	0	3	3	2代目弥平治:小幡勘之0兼三男 3代目文治:森岡慶祐次男	3代目九之丞:4代目九之丞:寺嶋次兵衛五男 4代目文治:星野十郎右衛門次男		
和田孫兵衛家(小林)	150→180	馬廻→寄合 足輕→金預→出仕並→馬廻	7	2	0	2	2				
和田作太夫家	7石2人扶持(17)→11人扶持(55)	馬廻	8	0	0	0	0				
渡辺善左衛門家	300→150	寄合→物頭→寄合 足輕→金預→出仕並	6	3	0	3	3	3代目善左衛門:永田伝0兵衛五男	5代目善左衛門:金澤伝右衛門弟 6代目善左衛門:松井孫一郎三男		
渡辺郡藏家	9石2人扶持(19)→10人扶持(50)→	勘定頭→馬廻	6	0	0	0	0				
蟹尾	15人扶持(75石)	馬廻	7	3	0	0	3	3代目庄助:5代目辻市右衛門次男 6代目庄助:砂田義三男	8代目友衛:山下三男		
			2193	578	82	488	504	70			

Annexe 3. Nombre d'adoptions parmi l'ensemble des successions des vassaux « intermédiaires » (*omemie-ijō-okirimaidori*) et « inférieurs » à la fin de l'époque d'Edo

旧忍藩士官歴秩禄集 御目見以下								
	秩禄高	役職	相続数(世代数)	養子数	祖父	父	子	孫
安達源藏家	7石9斗	町同心	1	1		安達角兵衛	安達源藏	
安達金兵衛家	7石4斗		1	1		安達金兵衛	安達金兵衛	
相田薫家	8石6斗		2	1		相田銃藏	相田薫	相田延一
相田正述家	9石4斗		1	0		相田新助	相田正述	
秋本三千雄家	7石9斗		0	0				
秋本季作家	6石2斗		0	0				
青戸直太郎家	8石6斗		0	0				
阿部	6石6斗		1	0		阿部善右衛門	阿部金作	
鮎川登家	8石7斗		2	1		鮎川治平	鮎川登	鮎川富太郎
朝芝	8石6斗		2	1		朝芝邦五郎	朝芝義一	朝芝壮十郎
荒木啓吉家	8石6斗		1	0		荒木恭平	荒木啓吉	
新	7石9斗		1	0		新謙三郎	新鉄太郎	
浅田寛之助家	6石6斗		0	0				
秋山直三家	7石9斗		1	0		秋山伴三	秋山直三	
荒木度三家	6石6斗	御用席子供	1	0		荒木三平	荒木度三	
足立德三家	9石9斗		2	0		足立清左衛門	足立德三	足立銀太郎
新岩之助家	9石		1	0		新勇太郎	新岩之助	
阿部信之家	7石9斗	先手組	1	1		阿部利喜藏	阿部信之	
新啓助家	7石4斗		1	1		新清藏	新啓助	
新半之助家	7石9斗		1	0		新次郎市	新半之助	
伊藤久三郎家	6石2斗		2	1		伊藤貞四郎	伊藤久三郎	伊藤金吉
市川春太郎家	6石6斗		1	0		市川半三	市川春太郎	
伊藤清助家	6石2斗	表坊主	1	1		伊藤清右衛門	伊藤清助	
石川直自家	7石9斗		0	0				
伊藤与一郎家	7石9斗	先手組	2	1		伊藤平七	伊藤与一郎	伊藤芳之助
石川清二家	無禄	郡方組	1	1		石川久左衛門	石川清二	
井谷小文治家	7石2斗	船頭	2	1		井谷十兵衛	井谷小文治	井谷金作
井形糺治家	8石6斗	先手組	1	0		井形長左衛門	井形糺治	
市川波太郎(井上常次郎)家	7石9斗	先手組	1	1		市川金右衛門	市川波太郎	
井田周次郎家	6石2斗		1	1		井田周藏	井田周次郎	
石田銚太郎家	6石6斗		0	0				
伊藤政次郎家	7石6斗		0	0				
石川勇三家	7石9斗		0	0				
伊藤泰三郎家	7石2斗		0	0				
石川勘右衛門家	8石6斗		0	0				
伊藤善之助家	7石9斗		1	0		伊藤庄平	伊藤善之助	
石川熊三家	7石2斗		1	1		石川平七	石川熊三	
池内中助家	7石9斗		1	0		池内藤兵衛	池内中助	
伊東米次郎家	6石6斗		1	0		伊東新七	伊東米次郎	
井田春太郎家	6石6斗	御用席子供	1	0		井田仁三郎	井田春太郎	
伊東晏平家	7石9斗		2	1		伊東金八	伊東晏平	伊東隆太郎
井上渡一家	6石6斗	御用席子供	1	0		井上音市	井上渡一	
井上定保家	6石6斗	御用席子供	1	0		井上民右衛門	井上定保	
五十嵐昌平家	7石2斗	徒目付	2	1		五十嵐伊太夫	五十嵐昌平	五十嵐熊一
市川瀧之助家	10石4斗	徒目付	2	1		市川権八	市川瀧之助	市川美郎
伊藤桂次郎家	7石2斗		2	0		伊藤弥八	伊藤桂次郎	伊藤初五郎
今岡善治家	7石9斗		2	0		今岡唯藏	今岡善治	今岡亀次郎
石山藏次郎家	6石6斗	御用席子供	1	1		石山沢之助	石山藏次郎	
伊藤藏三家	9石		1	1		伊藤熊三郎	伊藤藏三	
市川謹吾家	9石9斗	徒目付	2	0		市川半六	市川謹吾	市川槌之助
伊藤直三家	7石9斗		0	0				
石川直自家	無禄	先手役	1	1		石川栄次郎	石川直自	
伊藤直矩家	9石9斗		1	0		伊藤岩助	伊藤直矩	
石川左源太家	9石	御組外	2	0		石川仲左衛門	石川左源太	石川耕一
石川玄太郎家	6石6斗	料理人	2	0		石川宇八	石川玄太郎	石川金吉
伊藤栄家	7石9斗		1	0		伊藤栄	伊藤栄一	
井上友藏家	6石7斗	普請方	2	0		井上平藏	井上友藏	井上登喜三
池内広愛家	7石9斗		1	0		池内三郎平	池内広愛	
石川平七家	6石2斗	町在廻り方	2	0		石川善藏	石川平七	石川口藏
伊藤栄三郎家	6石2斗		1	0		伊藤又次郎	伊藤栄三郎	
石垣浅次郎家	7石2斗	史生	2	0		石垣栄藏	石垣浅次郎	石垣蛙雄
石川道太郎家	7石9斗		2	0		石川利右衛門	石川道太郎	石川亀造
伊藤三男家	7石9斗	御用席子供	1	1		伊藤亀次郎	伊藤三男	
稲垣義真家	8石6斗		1	0		稲垣治右衛門	稲垣義真	
石川四方助	7石9斗		2	0		石川又右衛門	石川四方助	石川讓之助
伊藤三六家	7石9斗		2	0		伊藤次郎八	伊藤三六	伊藤直太郎

伊藤岩太郎家	8石6斗		1	0	伊藤善右衛門	嫡孫承祖	伊藤岩太郎	
伊藤与平太家	8石6斗	先手小頭	2	0		伊藤与平治	伊藤与平太	伊藤駒之進
伊藤謙吉家	7石6斗		1	1		伊藤与平治	伊藤謙吉	
石山研吉家	7石9斗		1	0		石山龍兵	石山研吉	
家本富藏家	7石9斗		1	0		家本治助	家本富藏	
石山其兵衛家	7石9斗	先手組	2	1		石山節次郎	石山其兵衛	石山栄次郎
石久保種三郎家	7石2斗		0	0				
池畑兼太郎家	7石2斗		0	0				
池畑浜次郎家	7石6斗		0	0				
伊藤辨吉家	9石		0	0				
伊藤信郷家	7石9斗		2	0		伊藤繁八	伊藤信郷	伊藤庄太郎
井上己藤家	8石6斗	御用席子供	1	1		井上清右衛門	井上己藤	
岩田増次郎家	6石7斗		0	0				
岩浅恒助家	7石6斗		0	0				
岩見鑄太郎家	7石9斗		1	0		岩見左右造	岩見鑄太郎	
岩田幸右工門家	6石2斗	郡方組	2	0		岩田順左衛門	岩田幸右工門	岩田産四郎
岩田信藏家	6石6斗	徒士	1	0		岩田益次	岩田信造	
岩田鐵次郎家	8石6斗	先手組	1	1		岩田久右衛門	岩田鐵次郎	
岩見義次家	9石		1	1		岩見伴右衛門	岩見義次	
岩見曾左衛門家	7石4斗	町同心組	2	0		岩見曾左衛門	岩見曾左衛門	岩見喜与造
岩本良次郎家	7石9斗		1	0		岩本五郎兵衛	岩本良次郎	
岩見一男家	7石4斗		0	0				
岩井友之助家	6石6斗	甲冑師	1	0		岩井專藏	岩井友之助	
岩見重長家	7石4斗	徒士	1	0		岩見新左衛門	岩見重長	
岩崎友五郎家	8石6斗		1	0		岩崎甚内	岩崎友五郎	
羽山久則家	7石9斗		2	0		羽山助右衛門	羽山伊織	羽山久則
羽山造治	8石6斗		2	0		羽山左右治	羽山造治	羽山銀藏
売間巽家	7石2斗		1	1		売間与一	売間巽	
鵜野芳郎家	8石6斗		1	0		鵜野清右衛門	鵜野芳郎	
鵜野武次郎家	7石9斗		1	1		鵜野孫太郎	鵜野武次郎	
植村蓮次家	6石6斗		0	0				
植松栄二家	6石6斗	徒目付	2	1		植松谷平	植松栄二	植松隆作
宇田重作家	7石6斗		1	0		宇田勘十郎	宇田重作	
上原吉三家	8石6斗		1	0		上原貞右衛門	上原吉三	
上野録次郎家	7石9斗		1	1		上野雄治	上野録次郎	
植木辰五郎家	7石9斗		1	1		植木貞一	植木辰五郎	
上野友次郎家	8石6斗		1	1		上野友次郎	上野定吉	
内田嘉久治家	6石2斗		2	1		内田又市	内田嘉久治	内田秀吉
内田満長家	9石8斗		2	0		内田源左衛門	内田満長	内田銀太郎
鵜野真平家	7石9斗	先手組小頭	1	1		鵜野弥之助	鵜野真平	
江草休治家	7石4斗		0	0				
江草脩造家	7石4斗		0	0				
越川皆之助家	7石9斗		1	1		越川浪治	越川皆之助	
江草兎毛家	8石6斗	勘定方	1	1		江草三藏	江草兎毛	
江口信行家	8石6斗		1	0		江口与兵衛	江口信行	
江草三十郎家	7石9斗		2	1		江草長右衛門	江草三十郎	江草重一
江間健次郎家	6石2斗		1	1		江間潤治	江間健次郎	
江崎九右衛門家	8石6斗		1	0		江崎九右衛門	江崎秀三	
江草孝太郎家	7石4斗	町在廻り方	1	1		江草孝太郎	江草斧太郎	
江間錯太郎家	7石4斗		0	0				
岡田郡作家	9石		1	1		岡田八百太郎	岡田郡作	
奥田定祇家	7石2斗		1	0		奥田半五	奥田定祇	
岡野金弥家	7石4斗		1	0		岡野藤之丞	岡野金弥	
大村新左衛門家	6石6斗	徒目付	2	1		大村権藏	大村新左衛門	大村権雄
岡野伊右衛門家	7石6斗		2	0		岡野休六	岡野伊右衛門	岡野正治郎
大倉正卯三郎家	7石6斗		1	1		大倉成太郎	大倉正卯三郎	
岡野六四郎家	7石9斗	先手組	1	1		岡野源次郎	岡野六四郎	
岡村直矩家	9石		2	1		岡村寛太郎	岡村直矩	岡村豊作
大石藤三家	7石9斗	台所錠口番	1	0		大石藤藏	大石藤三	
小野長雄家	8石6斗		0	0				
大村瀨左衛門	8石6斗		2	0		大村九十郎	大村瀨左衛門	大村信太郎
大江長作家	6石2斗		0	0				
大村熊治家	8石6斗	先手組	1	1		大村熊作	大村熊治	
大地常雄家	8石6斗		1	0		大地志實之助	大地常雄	
大熊又左衛門家	7石2斗		0	0				
大熊辨之助家	7石9斗		0	0				
岡田保之家	7石4斗		1	1		岡田市左衛門	岡田保之	
岡田増右衛門家	7石4斗	町同心組	2	1		岡田雄治	岡田増右衛門	岡田俊次
大須賀金五郎家	6石2斗	郡方組	2	1		大須賀藤右衛門	大須賀金五郎	大須賀武一郎
大井泰藏家	8石6斗		2	0		大井米八	大井泰藏	大井良太郎
大嶋鎌三家	7石9斗		1	0		大嶋善次郎	大嶋鎌三	
岡野春道家	7石6斗		2	1		岡野虎之助	岡野春道	岡野春吉
大橋兵三郎家	6石2斗	広敷吟味方	1	1		大橋清太郎	大橋兵三郎	
大西郷藏家	6石2斗		0	0				
大井勇之助家	7石9斗		1	0		大井貞平	大井勇之助	
奥村文蔵家	7石9斗		2	0		奥村政右衛門	奥村文蔵	奥村一吉
大戸勤之助家	8石6斗		1	0		大戸善右衛門	大戸勤之助	
岡野圭三家	7石9斗	御用席子供	1	1		岡野清助	岡野圭三	
大熊休一郎家	8石6斗	御組外	2	0		大熊勘助	大熊休一郎	大熊直橋
大石又十郎	8石6斗		1	0		大石平右衛門	大石又十郎	

小嶋(木へん山)之助家	8石6斗		1	1	小嶋金之助	小嶋(木へん山)之助		
岡本倉蔵家	8石6斗		1	1	岡本辨立	岡本倉蔵		
大須賀龍潭家	7石2斗		1	1	大須賀孝宜	大須賀龍潭		
小川雄之助家	8石6斗		1	1	小川源左衛門	小川雄之助		
岡(金へん全)吾家	7石9斗	先手組	1	1	岡道太郎	岡(金へん全)吾		
尾山桑左衛門家	8石6斗	普請方下役	1	0	尾山桑左衛門	尾山桑左衛門		
岡銀之助家	8石6斗		2	0	岡勇七	岡銀之助	岡辰弥太	
小嶋(金に峰)一郎家	8石6斗		1	1	小嶋富太郎	小嶋(金に峰)一郎		
小川弥五兵衛家	8石6斗		2	1	小川庄五郎	小川弥五兵衛	小川金助	
大竹又四郎家	8石6斗		0	0				
小川辰三家	7石2斗	御用席子供	1	1	小川貞四郎	小川辰三		
岡本兼治家	8石6斗	軍員役	2	1	岡本団蔵	岡本兼治	岡本千代太郎	
小川兼蔵家	8石6斗	先手物書役	2	0	小川彦五郎	小川兼蔵	小川庫市	
岡本建之助家	9石		1	1	岡本継二	岡本建之助		
大嶋銀蔵家	9石9斗	料理人	2	0	大嶋心助	大嶋銀蔵	大嶋富太郎	
大熊与五郎家	7石9斗		0	0				
大石道三郎家	7石9斗		1	1	大石兼次郎	大石道三郎		
大谷小八郎家	8石6斗		2	0	大谷小右衛門	大谷小八郎	大谷長太郎	
大熊左源太家	8石6斗	先手組小頭	1	0	大熊喜三兵衛	大熊左源太		
奥川直之助家	7石6斗		1	1	奥川小次郎	奥川直之助		
大場多市家	7石2斗		1	0	大場十左衛門	大場多市		
大竹元太郎家	7石9斗		1	0	大竹俊治	大竹元太郎		
岡村留作家	9石9斗		1	1	岡村覚太郎	岡村留作		
大平高次家	7石2斗	徒	1	1	大平磯太郎	大平高次		
越智道遠家	7石2斗		1	1	越智新右衛門	越智道遠		
越智道定家	7石4斗		1	1	越智新右衛門	越智道定		
奥村七郎右衛門	8石6斗	先手組	2	1	奥村平九郎	奥村七郎右衛門	奥村庄太郎	
小川善経家	7石9斗		1	1	小川伝四郎	小川善経		
小嶋義三郎	8石6斗		1	1	小嶋俊左衛門	小嶋重太郎		
大井(にんべんに喜)之助家	7石9斗		1	0	大井佐蔵	大井(にんべんに喜)之助		
奥村官一郎家	9石1斗		1	0	奥村佐右衛門	奥村官一郎		
奥村勘治家	7石9斗		1	1	奥村熊一右衛門	奥村勘治		
大嶋久左衛門家	7石2斗	徒	2	0	大嶋久左衛門	大嶋久左衛門	大嶋和吉	
大場直道家	8石6斗		1	1	大場栄之助	大場直道		
大蔵富次郎家	6石6斗	御用席子供	1	0	大蔵桂治	大蔵富次郎		
岡本宇平家	7石9斗	徒目付	1	0	岡本文内	岡本宇平		
岡野仲右衛門家	7石9斗		0	0				
大倉成太郎家	7石4斗		1	0	大倉宇兵衛	大倉成太郎		
岡梯蔵家	8石3斗		1	0	岡由兵衛	岡梯蔵		
小野田浅次郎家	7石9斗		1	1	小野田沢太郎	小野田浅次郎		
大村米次郎家	6石2斗		1	0	大村元太郎	大村米次郎		
岡本峰太郎	7石9斗		1	0	岡本伝次郎	岡本峰太郎		
岡本伝次郎家	7石2斗		2	0	岡本領平	岡本伝次郎	岡本領之助	
岡志津衛家	9石5斗		2	0	岡弥左衛門	岡志津衛	岡藤太郎	
岡野勝太郎家	7石9斗		0	0				
小嶋義輔家	8石6斗		0	0				
小嶋智臣家	7石9斗	銃術教授	2	1	小嶋勝三	小嶋智臣	小嶋(木偏に登る)三	
太田耕太郎家	7石2斗		0	0				
大藤太郎右衛門家	8石6斗		0	0				
岡田伴治家	6石2斗		0	0				
岡見寛太郎家	6石2斗		0	0				
岡崎休七家	1石8斗		0	0				
大森典政家	7石2斗		0	0				
太田久之家	7石2斗		0	0				
小嶋新之助家	7石9斗	小普請	2	1	小嶋新左衛門	小嶋新之助	小嶋永昌	
岡田安次家	7石2斗		0	0				
尾崎為次郎家	6石2斗		0	0				
岡田信豊家	7石9斗	先手組	2	0	岡田八助	岡田信豊	岡田卯之助	
岡田力之助家	7石9斗	先手組	1	1	岡田源次郎	岡田力之助		
奥山重三郎家	6石6斗		1	1	奥山虎三郎	奥山重三郎		
小倉求平家	7石2斗	普請方	1	1	小倉春雪	小倉求平		
大山団六家	8石5斗		2	0	大山団六	大山団六	大山仁蔵	
岡野善十郎家	7石9斗	先手組	2	1	岡野保蔵	岡野善十郎	岡野慶太郎	
小川軍之助家	8石6斗	先手組	1	1	小川豊蔵	小川軍之助		
太田美朝家	7石2斗	徒	2	1	太田範五郎	太田美朝	太田鎮三	
大竹貞時家	9石9斗	留役	2	1	大竹五助	大竹貞時	大竹芳太郎	
大平太平太家	7石2斗		0	0				
大熊口吉家	7石9斗		0	0				
小川一真家	7石9斗		1	1	小川石太郎	小川一真		
大須賀成三家	7石2斗		1	0	大須賀三左衛門	大須賀成三		
岡田升直家	9石3斗		1	0	岡田専蔵	岡田升直		
岡本莊弥家	8石6斗	陣員役	1	0	岡本源次郎	岡本莊弥		
渡辺七郎右衛門家	8石6斗		2	0	渡辺順平	渡辺七郎右衛門	渡辺駒次郎	
川本貞之助家	7石9斗	右筆	1	0	川本源八	川本貞之助		
金森謙三家	6石2斗		0	0				
榎木董三家	6石2斗		2	1	榎木六兵衛	榎木董三	榎木寛則	
川村光則家	7石9斗		1	0	川村門右衛門	川村光則		
粕谷春義家	8石6斗		1	1	粕谷梅太郎	粕谷春義		
勝山五郎治家	9石		1	0	勝山五郎治	勝山五郎治		
加藤三和吉家	9石9斗		0	0				

粕谷金太夫家	8石6斗		2	0	粕谷金兵衛	粕谷金太夫	粕谷貴一郎
加藤春方家	7石2斗		0	0			
加藤熊作家	8石6斗		1	1	加藤清之助	加藤熊作	
加藤秀吉家	9石9斗		1	0	加藤三八	加藤秀吉	
加藤敏行家	7石6斗		1	1	加藤順之助	加藤敏行	
川本多津之助家	7石4斗	町在取締	2	0	川本達右衛門	川本多津之助	川本直一郎
川嶋直左衛門家	7石2斗	徒	2	1	川嶋隆之助	川嶋直左衛門	川嶋包作
加藤増之助家	8石6斗		1	0	加藤源六	加藤増之助	
金森新吾家	6石2斗	郡方	2	2	金森一太郎	金森新吾	金森廣太郎
河村吉之助家	9石		1	0	河村権平	河村吉之助	
川崎友三郎家	7石2斗		1	0	川崎次郎左衛門	川崎友三郎	
川本栄太郎家	7石4斗		1	0	川本古一	川本栄太郎	
加藤金次郎家	7石2斗		1	0	加藤勇助	加藤金次郎	
川下善太郎家	6石2斗		0	0			
					夫次郎実家長		
川村しづ家	8石5斗		0	0	野村農初田浅七		
梶嶋貞治郎家	6石2斗		0	0	郎方へ帰籍		
加藤達三郎家	7石9斗		1	0	加藤清次郎	加藤達三郎	
河井宗三郎家	9石	持筒組	1	0	河井猪作	河井宗三郎	
加治小六家	8石6斗	徒目付	2	1	加治助六	加治小六	加治五郎
河井貞弥家	6石2斗		0	0			
川嶋龍造家	8石6斗		0	0			
榎木十七三家	7石2斗		1	0	榎木本右衛門	榎木十七三	
加藤浅五郎家	7石2斗		1	0	加藤半蔵	加藤浅五郎	
河井俊蔵家	7石6斗	持筒組	2	2	河井策平	河井俊蔵	河井清之助
加藤金之助家	5石8斗		1	0	加藤文次郎	加藤金之助	
海谷左平二家	7石9斗	台所錠口番	2	0	海谷隆平	海谷左平二	海谷悦太郎
川村文三郎家	8石6斗		0	0			
金澤庫三郎家	7石9斗		1	1	金澤守之助	金澤庫三郎	
加藤農之助家	7石9斗		1	0	加藤永三郎	加藤農之助	
金子千太郎家	7石2斗	仕立物師見習	1	0	金子重次郎	金子千太郎	
片岡石之助家	7石9斗		0	0			
加藤庫助家	7石9斗	先手組	2	0	加藤庫助	加藤庫助	加藤瀬次郎
加藤政五郎家	7石2斗		1	1	加藤孫兵衛	加藤政五郎	
掛谷太郎市家	7石9斗		0	0			
海谷貞之助家	8石6斗		0	0			
鴨田甚平家	8石6斗	納方	2	1	鴨田治左衛門	鴨田甚平	鴨田虎之進
加藤新吾家	7石2斗		0	0			
加藤昇之助家	8石6斗		2	0	加藤四郎兵衛	加藤昇之助	加藤竹太郎
鹿野七右衛門家	7石9斗	先手組	2	0	鹿野伴之助	鹿野七右衛門	鹿野至良
北村菊四郎家	6石6斗		1	0	北村東太	北村菊四郎	
岸野孝迪家	10石1斗	徒目付	2	1	岸野七兵衛	岸野孝迪	岸野次郎作
木村覚太郎家	8石6斗		0	0			
木原賢之助家	7石3斗		0	0			
菊池信親家	8石6斗		0	0			
菊池為三郎家	8石6斗	下目付	2	1	菊池豊助	菊池為三郎	菊池定蔵
岸野鏡太郎家	9石9斗		1	0	岸野矢一平	岸野鏡太郎	
木村光武家	7石2斗		1	0	木村藤右衛門	木村光武	
北村古助家	7石9斗		1	0	北村俊蔵	北村古助	
岸本知平家	9石		2	1	岸本小右衛門	岸本知平	岸本富吉
木口活助家	7石9斗		1	0	木口藤蔵	木口活助(嫡孫相続)	
木村友矩家	6石6斗	御用席子供	2	1	木村頼之助	木村友矩	木村直一
北村多七郎家	6石2斗		1	1	北村多七郎	北村高道	
木村孝蔵家	7石9斗		1	0	木村孝蔵	木村桂太郎	
木村重貞家	7石9斗	奥坊主	2	1	木村佐兵衛	木村重貞	木村譲
湯浅平九郎家	9石	台所方	2	1	湯浅平九郎	湯浅平九郎	湯浅為太郎
栗本産吉家	8石6斗		1	0	栗本一作	栗本産吉	
栗本宅次郎家	8石6斗		1	1	栗本市太郎	栗本宅次郎	
倉田辰四郎家	8石		1	0	倉田又八	倉田辰四郎	
黒川一郎家	7石9斗		1	1	黒川友右衛門	黒川一郎	
栗本奎助家	6石6斗		1	0	栗本奎助	栗本賤次郎	
久保利伝治家	11石3斗		2	1	久保利伝治	久保利伝治	久保利信三
久保村為八家	6石2斗		1	0	久保村又七	久保村為八	
栗本信作家	8石6斗		1	1	栗本作蔵	栗本信作	
久保村活三家	7石2斗		0	0			
久保村又左衛門家	8石3斗		2	0	久保村又左衛門	久保村又左衛門	久保村仲太郎
草刈十蔵家	9石3斗		2	0	草刈十蔵	草刈十蔵	草刈米太郎
黒田貞三家	6石2斗		1	1	黒田九蔵	黒田貞三	
倉田廣太郎家	7石4斗		0	0			
熊谷順次郎家	9石9斗	徒目付	2	1	熊谷直左衛門	熊谷順次郎	熊谷峯次郎
黒田矩鎮家	7石2斗	郡方組	0	0	家督仕なので不明確		
倉田欣次家	7石4斗	市在取締	2	0	倉田金治	倉田欣次	倉田米作
倉田猶蔵家	7石4斗		2	1	倉田弥平太	倉田猶蔵	倉田竹次郎
久保田清兵衛家	9石		0	0			
黒田市三郎家	7石9斗		1	0	黒田卯平	黒田市三郎	
小塚芳蔵家	7石9斗		2	0	小塚栄次郎	小塚芳蔵	
小山大之助家	8石6斗		1	0	小山竹次郎	小山大之助	
後藤弥兵衛家	7石2斗		0	0			
小山宇三郎家	8石6斗		2	0	小山嘉兵衛	小山宇三郎	小塚一之助
小崎久治家	8石6斗		2	1	小崎孝左衛門	小崎久治	
後藤綱吉家	9石9斗		0	0			小山健三

小林桂太郎家	6石2斗		1	0	小林清作	小林桂太郎	小崎勝太郎
国分宗七家	8石6斗	先手組	2	1	国分宗七	国分宗七	
近藤善三家	6石2斗		1	1	近藤百三	近藤善三	
小寺成美家	7石9斗		0	0			国分伝房
小林善太家	6石6斗		2	0	小林熊蔵	小林善太	
近藤伝右衛門家	8石6斗	日記役	2	0	近藤伝右衛門	近藤伝右衛門	
小林米次郎家	6石2斗	料理方	1	1	小林乙兵衛	小林米次郎	小林金之進
小松六之助家	7石9斗	下目付	2	0	小松嘉左衛門	小松六之助	近藤力太郎
小山武右衛門家	7石9斗	賄役	2	0	小松武右衛門	小松武右衛門	
小山貴一郎家	7石9斗		1	1	小山留次郎	小山貴一郎	小松貞次郎
小久保正之助家	8石6斗		1	0	小久保常五郎	小久保正之助	小松正次
近藤三平家	6石2斗		0	0			
小林泰三家	9石9斗		1	0	小林仙三	小林泰三	
小山昌保家	9石8斗	普請方	1	0	小山覚兵衛	小山昌保	
後藤金八家	9石6斗		1	1	後藤弥五兵衛	後藤金八	
後藤睦三家	9石2斗		1	0	後藤八代蔵	後藤睦三	
後藤佐太郎家	7石2斗		1	0	後藤佐右衛門	後藤佐太郎	
後藤伊左之助家	9石		1	0	後藤佐太郎	後藤伊左之助	
権田義直家	6石2斗		1	0	後藤眞助	後藤義直	
小久保栄芳家	8石6斗		1	1	小久保軍兵衛	小久保栄芳	
近藤正好家	8石6斗		2	2	近藤金治	近藤正好	
小久保清秀家	10石4斗	徒目付	1	1	小久保銚三郎	小久保清秀	
小松等久家	7石9斗	先手組	1	0	小松貞次郎	小松等久(実は弟)	近藤直三
後藤玄三郎家	7石2斗		2	0	後藤儀兵衛	後藤玄三郎	
小守隆助家(下士)	14石3斗	蔵役	2	2	小守隆助	小守隆助	
小村義章家	7石9斗		0	0			後藤喜作
小松武左衛門家	7石9斗		0	0			小守哲之助
小池金助家	8石6斗		0	0			
小林七蔵家	8石6斗		2	0	小林七蔵	小林七蔵	
近藤扶蔵家	9石4斗	武器方縫物師	2	1	近藤佐満之助	近藤扶蔵	
国分豊馬家	7石9斗		1	1	国分柳之助	国分豊馬	小林善次郎
小林知盈家	7石2斗	鷹方	1	0	小林新蔵	小林知盈	近藤熊之助
小林藤次郎家	7石6斗		0	0			
小山宗直家	7石9斗		1	0	小山信義	小山宗直	
後藤致敬家	7石9斗	先手組	1	0	後藤集五郎	後藤致敬	
小杉輝太郎家	6石6斗		1	0	小杉幾太郎	小杉輝太郎	
小林桂助家	7石9斗		1	0	小林仁三郎	小林桂助	
坂口信吉家	8石6斗		0	0			
齋藤金右衛門家	6石2斗		1	1	齋藤留重	齋藤金右衛門	
櫻井茂理三家	6石6斗		1	0	櫻井直二	櫻井茂理三	
篠山記内家	10石4斗		0	0			
佐藤政之助家	7石2斗		1	1	佐藤丈之助	佐藤政之助	
櫻井彦三家	9石		1	0	櫻井七助	櫻井彦三	
佐藤市郎家	10石6斗	馬乗見習	0	0			
佐野時三郎家	14石	銃隊	2	1	佐野伊平	佐野時三郎	
佐藤三次郎家	7石2斗		1	0	佐藤禎蔵	佐藤三次郎	
坂本宗治家	7石6斗		2	1	坂本斧五郎	坂本宗治	佐野樞太郎
齋藤房之助家	6石2斗		1	0	齋藤重平	齋藤房之助	
酒井善三郎家	6石2斗		2	0	酒井嘉久次	酒井善三郎	坂本岩三郎
澤田正親家	6石6斗	御用席子供	1	1	澤田正脩	澤田正親	
佐川治内家	7石9斗		2	0	佐川比古右衛門	佐川治内	酒井隆之助
佐藤親三郎家	6石6斗		1	1	佐藤銀三助	佐藤親三郎	
佐藤徳房家	7石9斗		1	0	佐藤政助	佐藤徳房	佐川樞太郎
佐久間直弥家	6石6斗		1	1	佐久間津多平	佐久間直弥	
笹岡兼太郎家	9石9斗		0	0			
齋藤卯三郎家	7石9斗		0	0			
佐藤晋之助家	7石9斗		1	0	佐藤覚治	佐藤晋之助	
佐野九十郎家	8石6斗		0	0			
佐藤丈次郎家	8石6斗		1	1	佐藤中左衛門	佐藤丈次郎	
佐藤虎助家	7石9斗		1	1	佐藤廣貞	佐藤虎助	
齋藤英吉家	8石6斗		0	0			
佐藤利兵衛家	8石6斗		0	0			
坂本鳥策家	6石6斗		2	1	坂本津多平	坂本鳥策	
佐藤権十郎家	6石2斗	表坊主	1	0	佐藤兵次	佐藤権十郎	
佐藤右平太家	7石6斗	先手組	1	0	佐藤右平	佐藤右平太	坂本豊大郎
佐藤定六家	7石6斗		0	0			
佐藤宰二家	7石6斗		2	0	佐藤定六	佐藤宰二	
佐藤五作家	7石6斗		0	0			
坂本章家	9石3斗		0	0			佐藤芳三
坂本仙之助家	7石9斗		0	0			
齋藤清造家	7石2斗		1	0	齋藤小兵衛	齋藤清造	
佐伯作三家	6石6斗	御用席子供	1	0	佐伯貞太郎	佐伯作三	
佐藤勇左衛門家	8石6斗		1	0			
佐々木芳衛家	7石2斗		1	0	佐々木小平太	佐々木芳衛	
佐藤善兵衛家	9石1斗		0	0			
櫻井磯兵衛家	8石6斗		0	0	櫻井磯兵衛	櫻井磯兵衛	
佐野恒之助家	7石9斗		1	0	佐野次郎兵衛	佐野恒之助	
櫻井修之助家	7石9斗		1	1	櫻井彦次郎	櫻井修之助	櫻井八代吉
齋藤政太郎家	7石9斗		1	0	齋藤久太郎	齋藤政太郎	
佐野伝八郎家	13石9斗	銃隊	2	1	佐野宇兵衛	佐野伝八郎	

櫻井富作家	8石6斗		1	0	櫻井晋左衛門	櫻井富作	
里見金四郎家	6石6斗	徒目付	1	0	里見小十郎	里見金四郎	佐野貞次郎
齋藤浜五郎家	6石2斗	表坊主	1	1	齋藤七右衛門	齋藤浜五郎	
齋藤元五郎家	7石9斗		1	0	齋藤貞助	齋藤元五郎	
澤田銀之助家	8石6斗	徒士	1	1	澤田六蔵	澤田銀之助	
真木米一郎家	7石9斗		1	1	真木与四郎	真木米一郎	
真木隣平家	7石2斗		2	0	真木米治	真木隣平	
坂本貢造家	9石	勘定吟味役	2	0	坂本孫六	坂本貢三	
櫻井段次郎家	14石1斗	徒目付(土列)	2	1	櫻井梅太郎	櫻井段次郎	真木重三
齋藤友一郎家	7石9斗		1	0	齋藤嘉兵衛	齋藤友一郎	坂本英美
坂本三七郎家	7石9斗		1	0	坂本浜五郎	坂本三七郎	櫻井辰三郎
齋藤庄三郎家	7石2斗		1	0	齋藤友七	齋藤庄三郎	
櫻井藤左衛門家	6石6斗		2	0	櫻井佐太郎	櫻井藤左衛門	
齋藤勘吉家	7石9斗		0	0			
佐藤弘毅家	7石9斗		1	0	佐藤勇左衛門	佐藤弘毅	櫻井祭吉
佐藤一三郎家	6石2斗	代官手附	2	1	佐藤弁作	佐藤一三	
齋藤庄五郎家	6石2斗	郡方組	1	1	齋藤弥右衛門	齋藤庄五郎	
齋藤嚴造家	6石2斗		0	0			佐藤熊一郎
佐藤秀寛家	7石4斗	町同心組目付	2	0	佐藤金兵衛	佐藤秀寛	
佐藤一左衛門家	7石9斗		1	0	佐藤一左衛門	佐藤小太郎	
佐野本治家	7石5斗		1	1	佐野辰蔵	佐野本治	佐藤秀久
塩野九太夫家	7石9斗	徒目付	2	1	塩野省吾	塩野九太夫	
白石三之助家	7石9斗	記録方	2	1	白石壺左衛門	白石三之助	
清水浅助家	7石2斗		0	0			塩野御太郎
清水平吉家	7石6斗		0	0			白石門治
白井永整家	7石2斗		0	0			
白井永啓家	6石2斗		0	0			
城田大五郎家	9石		1	1	城田梅太郎	城田大五郎	
下村早苗家	7石9斗		0	0			
城野健三郎家	6石2斗		2	1	城野寿平	城野健三郎	
島弥平二家	7石9斗		2	0	島一郎	島弥平二	
重森嘉平治家	7石9斗		2	1	重森重兵衛	重森嘉平治	城野欽三
清水雪雄家	7石6斗		0	0			島甲子二
清水清兵衛家	7石2斗		0	0			重森庫蔵
重森元太郎家	8石5斗		1	0	重森仙次郎	重森元太郎	
清水新七郎家	7石3斗		1	0	清水新七郎	清水熊太郎	
新村留蔵家	7石2斗	表坊主	2	1	新村勇佐	新村留蔵	
清水圭太郎家	8石6斗		2	0	清水仙左衛門	清水圭太郎	
島八十市家	7石9斗		2	0	島伝七	島八十市	新村芳太郎
篠田勝吉家	11石1斗		1	0	篠田覚三	篠田勝吉	清水力之助
鈴木たけ家	7石2斗		0	0	曾孫庫三郎死去の後相続		島元太郎
鈴木金太郎家	9石8斗		2	1	鈴木重兵衛	鈴木重太郎	
須山福太郎家	7石9斗	先手組	1	0	須山平太	須山福太郎	
鈴木岩作家	7石9斗	御用席子供	1	0	鈴木伊兵衛	鈴木岩作	鈴木重次郎
杉村伝七家	9石9斗		1	0	杉村伝七	杉村伝七	
鈴木尹寿家	7石2斗		1	1	鈴木豊次郎	鈴木尹寿	
杉浦隼太家	6石6斗	御用席子供	2	0	杉浦栄三郎	杉浦隼太	
鈴木友右衛門家	6石6斗	徒士	2	1	鈴木清作	鈴木友右衛門	
須崎庄太郎家	7石9斗		1	0	須崎良右衛門	須崎庄太郎	杉浦織太郎
砂野右平治家	9石		2	1	砂野藤兵衛	砂野右平治	鈴木礎太郎
鈴木常三郎家	7石2斗		1	0	鈴木儀右衛門	鈴木恒三郎(嫡孫相続)	
鈴木大助家	6石2斗		1	1	鈴木清治	鈴木大助	砂野豊吉
鈴木勝次郎家	7石4斗		1	0	鈴木大次郎	鈴木勝次郎	
鈴木益左衛門家	6石2斗		2	0	鈴木右八	鈴木益左衛門	
杉原寛三郎家	6石7斗		2	0	杉原甚蔵	杉原寛三郎	
鈴木竹次郎家	7石2斗		2	1	鈴木順悦	鈴木竹次郎	鈴木益太郎
鈴木小一郎家	6石6斗		1	1	鈴木仙助	鈴木小一郎	杉原喜一郎
砂田常一郎家	8石6斗		1	0	砂田辨治	砂田常一郎	鈴木保三
鈴木繁三郎家	7石4斗		1	0	鈴木富右衛門	鈴木繁三郎	
鈴木銀平家	9石8斗		1	0	鈴木清治	鈴木銀平	
鈴木辰弥家	7石9斗		1	1	鈴木錦三	鈴木辰弥	
鈴木斧蔵家	7石2斗		1	0	鈴木斧蔵	鈴木峯作	
末吉勘兵衛家	16石1斗	徒目付	2	1	末吉次郎兵衛	末吉勘兵衛	
鈴木兵右衛門家	8石6斗		2	0	鈴木兵右衛門	鈴木兵右衛門	
鈴木瀧蔵家	7石2斗		0	0			末吉鉄馬
鈴木兼太郎家	6石2斗		0	0			鈴木道太郎
鈴木泰蔵家	7石9斗		0	0			
鈴木琢磨家	8石3斗		0	0			
鈴木太四郎家	7石2斗		0	0			
鈴木富蔵家	7石2斗		0	0			
須山致由家	7石9斗		0	0			
鈴木八十之助家	7石2斗		0	0			
鈴木穩三家	8石6斗		0	0			
清野三内家	8石6斗		1	1	清野三内	清野良助	
瀬野庸三家	7石9斗	徒士	1	1	瀬野栄之助	瀬野庸三	
関恭之助家	7石9斗	先手組	1	0	関泰三郎	関恭之助	
妹尾記十郎家	7石2斗		2	0	妹尾嘉七	妹尾記十郎	
関竹八家	6石2斗		0	0			
妹尾時太郎家	7石9斗		0	0			妹尾直三郎
世川音吉家	7石2斗	馬乗下役	1	1	世川六兵衛	世川音吉	

瀬味廣治家	7石9斗	町同心組	2	1	瀬味左平	瀬味廣治	
世良舒光家	7石9斗		1	0	世良健治	世良舒光	
瀬谷七太夫家	6石6斗	徒目付	2	2	瀬谷勝右衛門	瀬谷七太夫	瀬味捨三郎
世良富太郎家	6石2斗		1	0	世良銅次郎	世良富太郎	
妹尾太一家	11石1斗		2	1	妹尾八十五郎	妹尾太一	瀬谷加市
妹尾貞六家	14石6斗	普請方棟梁	2	1	妹尾貞六	妹尾貞六	
田島久馬平家	15石		0	0			妹尾健吉
谷口芳之助家	7石9斗		0	0			妹尾信親
武田万喜多家	7石9斗		1	0	武田万喜多	武田勇太郎	
高木岩市家	8石6斗		1	0	高木岩市	高木桂次郎	
竹中良平家	7石2斗		2	1	竹中佐一郎	竹中良平	
田中和平家	8石6斗		2	1	田中平吾	田中和平	
谷口覚太郎家	7石9斗		1	0	谷口覚蔵	谷口覚太郎	竹中友三郎
武田浦太郎家	7石9斗		1	1	武田勝蔵	武田浦太郎	田中昌次郎
田中太兵衛家	12石6斗	組外	1	0	田中佐兵衛	田中太兵衛	
高田福之助家	10石4斗		1	0	高田三郎右衛門	高田福之助	
立川万助家	10石4斗		1	0	立川宗兵衛	立川万助	
武田民三郎家	7石9斗		1	0	武田駒太郎	武田民三郎	
高橋友三家	6石6斗	御用席子供	2	1	高橋友九郎	高橋友三	
高橋策次郎家	7石9斗		2	1	高橋恭太郎	高橋策次郎	
高橋采五郎家	7石2斗	作事方割役	1	1	高橋多左衛門	高橋采五郎	高橋錠太郎
稲瀬八太郎家	7石9斗		1	0	稲瀬友助	稲瀬八太郎	高橋彦吉
高橋克家	7石9斗		1	0	高橋治郎左衛門	高橋克	
田宮亙家	8石6斗		2	1	田宮儀左衛門	田宮亙	
竹田利国	7石9斗	先手組	2	1	竹田順兵衛	竹田利国	
田中千藤	8石6斗	勘定役	1	0	田中千村	田中千藤	田宮力太郎
竹田義清	7石9斗		0	0			竹田寅太郎
玉岡利剛	11石8斗		1	0	玉岡利剛	玉岡竹太郎	
稲瀬久春	6石6斗		1	1	稲瀬達次郎	稲瀬久春	
竹村孝右衛門	7石4斗		0	0			
高橋十左衛門	10石4斗	組外	1	0	高橋十左衛門	高橋十左衛門(嫡孫承組)	
谷洗造	6石6斗	徒	1	0	谷仲右衛門	谷洗蔵	
武田九左衛門	8石6斗	先手組小頭	2	0	武田九左衛門	武田九左衛門	
武田茂三郎	7石9斗		1	1	武田健次郎	武田茂三郎	
田中城太郎	6石2斗		0	0			武田鯨一郎
田中右七郎	6石2斗	勘定所書記	1	1	田中作平	田中右七郎	
田中辰吉	7石9斗		1	0	田中六作	田中辰吉	
高木薫平	7石9斗		2	0	高木六助	高木薫平	
竹村莊治	7石9斗		1	0	竹村伝兵衛	竹村莊治	
高垣岡之助	7石9斗		0	0			高木豊太郎
田村武次郎	6石7斗		1	1	田村与助	田村武次郎	
田中岩之助	8石5斗		1	0	田中源之丞	田中岩之助	
高橋五助	8石6斗		0	0			
谷村太刀馬	10石9斗		0	0			
高橋治右衛門	7石9斗		0	0			
田代弥十郎	6石2斗		0	0			
田迎嘉典	8石6斗		2	1	田迎福右衛門	田迎嘉典	
高橋万蔵	6石2斗		0	0			
高橋集一郎	7石6斗		1	0	高橋孫平	高橋集一郎	田迎鏡一郎
田部延秋	9石		1	0	田部六平	田部延秋	
田中廣之丞	9石1斗		0	0			
武田新次郎	7石9斗		1	0	武田与七	武田新次郎	
田代初太郎	7石9斗		1	0	田代春平	田代初太郎	
高橋九二郎	7石2斗		1	1	高橋孫平	高橋九次郎	
田代宗行	6石2斗		1	0	田代治兵衛	田代宗行	
武田信行	7石9斗		1	1	武田半次郎	武田信行	
多田角右衛門	8石6斗		0	0			
竹村善助	7石9斗	町同心小頭	2	0	竹村善助	竹村善助	
田中源之助	6石2斗	広敷吟味方	2	0	田中源左	田中源之助	
高山信重	7石9斗	先手組	2	1	高山金蔵	高山信重	竹村富作
武田虎蔵	7石9斗	先手組小頭	2	1	武田俊吾	武田虎蔵	田中路造
田中尚利	6石6斗	徒目付	1	0	田中尚利	田中徳作	高山中助
田澤重行	10石2斗		1	0	田澤泰右衛門	田澤重行	武田元治
谷口政足	7石9斗		1	0	谷口又一郎	谷口政足	
田部助八	6石7斗	普請方下役	1	0	田部助八	田部柳太郎	
高橋農夫治	7石2斗	広敷吟味役	2	1	高橋嘉兵衛	高橋農夫治	
田村敬政	6石2斗		1	0	田村次郎助	田村敬政	
瀧口茂富	7石2斗		1	0	瀧口半兵衛	瀧口清五郎	高橋益吉
高橋道宜	7石9斗		2	1	高橋小三郎	高橋道宜	
高橋岡右衛門	7石9斗		1	0	高橋岡右衛門	高橋岡右衛門	
武田古平	8石6斗	先手組	1	1	武田岩治	武田古平	高橋勘七郎
高山桑八	8石7斗	先手組小頭	2	0	高山清左衛門	高山桑八	
竹田鎌三郎	8石6斗		0	0			
田代大助	1石8斗		0	0			高山駒蔵
武田競	8石6斗	先手組	2	1	武田半治	武田競	
千葉周助	7石2斗		2	0	千葉寿八	千葉周助	
筒井領三	6石2斗	米見納所方	2	1	筒井領蔵	筒井領三	武田道衛
津野四郎兵衛	11石		0	0			千葉圭一郎
津坂千三	7石9斗		0	0			筒井金作
塚生十蔵	7石9斗		1	1	塚生平四郎	塚生十蔵	

筒井孫之助	8石6斗		1	0	筒井領助	筒井孫之助	
土屋直藏	6石6斗	御用席子供	2	1	土屋仁右衛門	土屋真藏	
塚生榮之助	7石4斗		1	0	塚生兼次郎	塚生榮之助	
塚生初太郎	7石9斗		1	0	塚生峯藏	塚生甚之助(継父)	土屋貞太郎
土屋為八郎	10石3斗	組外	2	1	土屋小八郎	土屋為八郎	
坪井多平治	14石1斗	史官並	1	0	坪井市之丞	坪井多平治	塚生初太郎
津田峯五郎	8石6斗	先手小頭	1	1	津田宇左衛門	津田峯五郎	土屋彦三
土屋義広	7石6斗		0	0			
土屋早枝	7石9斗		1	0	土屋小伝治	土屋早枝	
津田菊藏	1石8斗		0	0			
江間錯太郎	7石4斗		0	0			
寺崎為之助	10石6斗		1	1	寺崎常次郎	寺崎為之助	
寺本安義	6石2斗		0	0			
寺本金十郎	7石9斗		1	1	寺本清藏	寺本金十郎	
寺崎善範	7石9斗		1	0	寺崎富平	寺崎善範	
寺本安寿	7石2斗		1	1	寺本隆八	寺本安寿	
寺崎富作	7石9斗		1	1	寺崎直太郎	寺崎富作	
寺崎庄右衛門	7石9斗	先手組	2	1	寺崎作兵衛	寺崎庄右衛門	
寺崎長兵衛	7石6斗	持弓組	1	0	寺崎立平	寺崎長兵衛	
寺崎音作	7石9斗		1	0	寺崎源三郎	寺崎音作	寺崎銚之助
寺崎守愛	8石6斗		2	0	寺崎善兵衛	寺崎守愛	
寺内郁作	11石6斗	徒目付	2	1	寺内何右衛門	寺内郁作	
寺本郡三	7石9斗		0	0			寺崎賢吉
寺崎由之助	7石9斗		0	0			寺内鉄藏
寺崎休作	7石2斗		0	0			
寺崎利憲	7石9斗		2	1	寺崎平次郎	寺崎利憲	
寺崎五兵衛	7石3斗	日記役	1	0	寺崎五兵衛	寺崎五兵衛	
友道鋭馬	10石2斗		1	0	友道瑗馬之助	友道鋭馬	寺崎秀曹
友道清三郎	7石2斗		0	0			
友野領助	7石3斗		0	0			
豊田竹三郎	6石2斗		1	1	豊田竹三郎	豊田竹三郎	
豊田宗八郎	6石2斗	中間小頭	1	0	豊田宗八郎	豊田兵次郎	
友道経通	9石9斗		0	0			
徳力勘吾	7石		0	0			
長井鉄治	9石	先手組	1	0	長井六左衛門	長井鉄治	
中川重時	11石3斗		1	0	中川源八郎	中川重時(嫡孫承祖)	
中村栄助	6石2斗		0	0			
中原幸義	7石6斗		0	0			
中野桂三郎	8石6斗		1	0	中野領太郎	中野桂三郎	
中原堅	8石6斗		2	1	中原清藏	中原堅	
永松栄太郎	7石6斗		1	0	永松嘉太郎	永松栄太郎	
中野銀三郎	7石9斗		1	1	中野藤四郎	中野銀三郎	中原清一郎
中西集之助	8石6斗		1	0	中西伴治郎	中西集之助	
中野喜久弥	7石9斗		2	1	中野幾治郎	中野喜久弥	
中村藤次郎	9石9斗		2	0	中村定右衛門	中村藤次郎	
中川信太郎	8石3斗		1	0	中川辰衛	中川信太郎	中野寿太郎
夏目為次郎	13石7斗		2	0	夏目又左衛門	夏目為次郎	中村豊次郎
中尾善太夫	12石	組外	1	1	中尾銚三郎	中尾善太夫	
中村弥七兵衛	7石2斗	普請方下役	2	0	中村勇助	中村弥七兵衛	夏目竹男
夏梅市右衛門	12石		1	0	夏梅市右衛門	夏梅登	
中木九十郎	7石9斗		1	1	中木重五郎	中木九十郎	中村次郎作
中木要藏	8石6斗		2	1	中木乙次郎	中木要藏	
永松確男	7石6斗		0	0			
中居米藏	6石2斗		1	1	中居米藏	中居らく	中木鎮之助
中村官二	8石6斗		2	0	中村重男	中村官二	
中居照三	7石2斗		1	1	中居周藏	中居照三	
中川治作	7石2斗		1	1	中川兼之助	中川治作	中村秀吉
永橋甲子太郎	8石6斗		0	0			
中居和志三	9石4斗		2	0	中居治兵衛	中居和志三	
長橋清三	8石6斗	徒	2	0	長橋市左衛門	長橋清三	
中川包吉	6石6斗	御用席子供	1	1	中川友市	中川包吉	中居計之助
中原幸治	6石2斗		2	1	中原貞次郎	中原幸治	長橋熊三郎
中居健助	7石2斗	郡方組	1	0	中居辨藏	中居健助(嫡孫承祖)	
中川浦太郎	6石2斗		1	0	中川伊兵衛	中川浦太郎	中原作太郎
永橋真之丞	7石9斗		1	0	永橋理左衛門	永橋真之丞	
永橋道次	8石6斗		2	0	永橋孝助	永橋道次	
永橋竹吉	7石2斗		1	0	永橋喜一	永橋竹吉	
永橋清作	9石9斗		1	0	永橋伊右衛門	永橋清作	永橋国丸
中川才治	9石		0	0			
永井市四郎	7石2斗	広敷吟味方	2	1	永井留五郎	永井市四郎	
中島虎太郎	7石2斗		1	0	中島春三郎	中島虎太郎	
西村為之助	7石9斗	先手組	1	0	西村又右衛門	西村為之助	永井兼太郎
西村鬼一	9石		1	0	西村秀造	西村鬼一	
西村高貞	8石6斗		1	0	西村金十郎	西村高貞	
西村宅右衛門	8石6斗		2	0	西村宅右衛門	西村宅右衛門	
西原董治	7石6斗		0	0			
西原兼測	6石2斗		0	0			西村宅右衛門
二藤政世	6石6斗		0	0			
西山新八郎	7石9斗	先手組	1	0	西山林兵衛	西山新八郎	
西田勘右衛門	6石6斗		2	0	西田弥市	西田勘右衛門	

西村桑右衛門	7石9斗		2	0	西村桑助	西村桑右衛門	
西山与三郎	7石2斗		1	1	西山長治郎	西山与三郎	西田森三
西山直安	6石6斗		0	0			西村軼三
西山意直	7石9斗		1	0	西山意庸	西山意直	
西山意庸(別家)	7石2斗		0	0			
沼生好治	7石2斗	小普請	1	1	沼生栄石	沼生好治	
沼生好澄	9石	持組小頭	1	1	沼生辰次郎	沼生好澄	
野村米蔵	7石6斗		1	0	野村栄三郎	野村米蔵	
野間米吉	9石3斗		2	0	野間嘉助	野間米吉	
野村繁太郎	7石6斗		1	1	野村陸平	野村繁太郎	
野口源兵衛	7石2斗		0	0			野間繁太郎
野間為市	8石6斗		1	1	野間豊平	野間為市	
野村定長	9石		1	0	野村半三郎	野村定長	
野間作之助	8石7斗		2	0	野間源左衛門	野間作之助	
野村太左衛門	12石	大工	1	0	野村十満之助	野村太左衛門	
長谷川宗政家	8石2斗		2	0	長谷川民三郎	長谷川宗政	野間益太郎
原田圓太郎	7石9斗		2	1	原田龜三郎	原田圓太郎	
原勝三	7石4斗		1	0	原伝五郎	原勝三	長谷川満吉
原治雄	7石4斗		1	1	原五作	原治雄	原田銚次郎
早川満平	8石6斗		2	0	早川波平	早川満平	
橋本龜三	7石2斗		1	1	橋本半左衛門	橋本龜三	
原田茂造	13石5斗		0	0			早川波満吉
長谷川義政	7石6斗		0	0			
長谷部常治	6石2斗		1	1	長谷川源七	長谷部常治	
早川清太郎	7石9斗		1	0	早川愛之助	早川清太郎	
長谷川元三郎	8石6斗		1	1	長谷川宗兵衛	長谷川元三郎	
橋本重平	8石6斗	先手組	1	0	橋本重平	橋本重平	
服部勝太郎	8石6斗		0	0			
林辰三	7石9斗		0	0			
原田小三郎	7石9斗		1	0	原田小三郎	原田ゆわ	
初田義次	6石2斗	小普請	1	1	初田圓次郎	初田義次	
坂野桂之助	12石5斗		1	0	坂野米三	坂野桂之助	
原龍太郎	8石2斗		1	1	原三千之助	原龍太郎	
原田米太郎	7石2斗		1	0	原田莊之助	原田米太郎	
橋本龍次郎	7石9斗	書役	1	1	橋本伝右衛門	橋本龍次郎	
長谷川磯右衛門	7石2斗	徒目付	2	1	長谷川磯右衛門	長谷川磯右衛門	
橋本常太郎	6石2斗		0	0			
羽山尚徳	7石2斗		1	1	羽山庸納	羽山尚徳	長谷川鎌三
長谷川勝太郎	9石3斗		1	0	長谷川理八	長谷川勝太郎	
服部廣之進	9石8斗	大工	1	0	服部廣助	服部廣之進	
林清吉	7石2斗		0	0			
橋本六左衛門	8石6斗		0	0			
羽山信俊	7石2斗		1	0			
橋本喜代太	6石6斗		1	1	橋本熊太郎	橋本喜代太	
長谷川与十郎	7石9斗		1	0	長谷川与十郎	長谷川ゆづ(嫡孫承祖)	
早川謹治	7石9斗	徒目付	1	0	早川謹治	早川謹治	
原田休次郎	7石6斗		1	0	原田休次郎	原田清次郎	
原岩吉	7石4斗		1	0	原左一郎	原岩吉	早川金十郎
橋本茂雄	8石6斗		1	1	橋本道三郎	橋本茂雄	
坂野唯吉	6石2斗		0	0			
服部宗太郎	6石2斗	代官手附	2	1	服部勝次郎	服部宗太郎	
羽山竹次郎	11石3斗		1	0	羽山重右衛門	羽山竹次郎	
早川松次郎	7石6斗		1	0	早川治兵衛	早川松次郎	服部寅太郎
羽山快三	8石6斗		2	1	羽山武助	羽山快三	
橋本誠一	7石6斗		1	1	橋本久右衛門	橋本誠一	
原田清太郎	7石9斗		1	0	原田庄左衛門	原田清太郎	羽山森蔵
服部山蔵	6石2斗		0	0			
秦良右衛門	7石9斗		2	0	秦伝内	秦良右衛門	秦胤作
橋本長之助	7石9斗		0	0			
長谷川喜道	8石6斗	御用席子供	1	0	長谷川小右衛門	長谷川喜道	
林栄作	7石6斗		0	0			
林東次郎	7石6斗		0	0			
長谷川平太郎	10石6斗		2	0	長谷川嘉兵衛	長谷川平太郎	
長谷川常之助	7石4斗		2	2	長谷川右三郎	長谷川常之助	
原田庫吉	10石2斗		1	0	原田孫八	原田庫吉	長谷川莊次郎 長谷川金太郎
半田宗太郎	8石2斗		0	0			
早川幸信	8石6斗		1	1	早川左右大夫	早川幸信	
濱中音蔵	9石		0	0			
萩原宗七	1石8斗		0	0			
篠田勝吉	11石1斗		1	0	篠田覚三	篠田勝吉	
日野陸次	7石9斗		1	1	日野与四郎	日野陸次	
平野竹次郎	6石6斗		1	1	平野竹次郎	平野藤四郎	
平井正	9石3斗		1	0	平井東三	平井正	
日野桂左衛門	7石2斗		1	0	日野桂左衛門	日野常吉	
日野幹	7石9斗	先手組	1	0	日野桂左衛門	日野幹	
平井鉄三郎	10石6斗		0	0			
広井時長	8石6斗	鷹匠	1	1	広井左六	広井時長	
平川近久	7石9斗	鷹匠	2	0	平井新平	平井近久	
広井弥惣治	10石6斗		1	0	広井磯右衛門	広井弥惣治	
広井十内	8石6斗	鷹匠	1	0	広井十内	広井包太郎(嫡孫) 平井銘太郎	
平川太郎八	10石6斗		2	1	平川太郎八	平川音弥	
人見此右衛門	6石6斗	徒役組頭	2	1	人見基平	人見此右衛門	
最上勝宜	8石6斗		1	1	最上権次郎	最上勝宜	平川初雄
古川栄次郎	6石2斗		1	1	古川栄太郎	古川栄次郎	人見時之丞
福井文之助	8石6斗		0	0			
藤井島右衛門	6石2斗	御用席子供末	1	1	藤井政之丞	藤井島右衛門	
藤井米次郎	7石9斗		0	0			
藤井左馬吉	6石6斗	徒	1	0	藤井有無	藤井左馬吉	
藤田孝右衛門	7石2斗		1	0	藤田孝右衛門	藤田孝右衛門	
福井包文	11石1斗	組外格	1	1	福井幸蔵	福井包文	

船橋才助	8石5斗		0	0				
藤井辰兵衛	8石6斗	徒目付	0	0				
藤田健次郎	6石2斗		0	0				
布施宇文治	14石1斗	史官並	2	0	布施道清	布施宇文治		
古川景愛	8石6斗	先手組	1	1	古川象五郎	古川景愛		
福本力三郎	9石3斗		0	0			布施好吉	
古川活雄	8石6斗		1	1	古川弥三郎	古川活雄		
藤田市助	7石2斗		0	0				
堀江正信	7石9斗	料理役	1	1	堀江勝五郎	堀江正信		
別所好則	7石9斗		0	0				
別所三次郎	7石9斗		0	0				
別所鑄五郎	14石1斗		2	0	別所記平	別所鑄五郎	別所岩太郎	
本庄宗時	14石1斗		0	0				
堀場一郎	14石1斗		0	0				
細井完太郎	6石7斗		1	0	細井三次郎	細井完太郎		
細井竹四郎	7石4斗	徒	2	0	細井權右衛門	細井竹四郎	細井葵一	
北郷吉郎	11石1斗	徒目付	2	1	北郷所左衛門	北郷吉郎	北郷綱男	
堀場英之助	7石6斗		0	0				
本多助八郎	8石5斗	御用席子供	2	0	本多官兵衛		本多助八郎(嫡孫)	本多岩太郎
堀田平三	7石3斗		1	1	堀田伴三	堀田平三		
星野孫助	6石2斗		0	0				
松岡峯二	7石9斗		2	1	松岡宗八	松岡峯二	松岡元吉	
松村茂市	7石9斗		0	0				
牧野準三郎	7石9斗		0	0				
牧野市太郎	7石6斗		0	0				
松枝孝五郎	7石9斗		2	0	松枝弥左衛門	松枝孝五郎	松枝悦三郎	
松澤仙太郎	6石2斗		1	1	松澤小平太	松澤仙太郎		
牧野鉄弥太	7石2斗		1	0	牧野弥右衛門	牧野鉄弥太		
松田音吉	8石6斗		1	0	松田武平太	松田音吉		
松本勇	8石3斗		1	0	松本次郎左衛門	松本勇		
松井竹之助	8石6斗		1	1	松井宗之助	松井竹之助		
松岡辰晴	7石9斗		0	0				
松枝六郎	7石9斗	先手組	2	1	松枝勇兵衛	松枝六郎	松枝友太郎	
牧光重	7石9斗		1	1	牧英次郎	牧光重		
松村小太郎	8石5斗		1	0	松村小右衛門	松村小太郎		
松井逸馬	7石3斗		0	0				
間瀬澤右衛門	7石9斗		2	1	間瀬仁左衛門	間瀬澤右衛門	間瀬磯吉	
牧作蔵	7石9斗	先手組	2	1	牧雲平	牧作蔵	牧成好	
牧野志津之助	6石2斗		1	1	牧野志津之助	牧野良之助		
牧寛吾	8石6斗	徒	2	0	牧寛五兵衛	牧寛吾	牧寅太郎	
松村(日仁高)喜	7石9斗		2	0	松村六兵衛	松村(日仁高)喜	松村叔太郎	
松屋長太郎	9石4斗		1	0	松屋兼次郎	松屋長太郎		
牧野尙	7石9斗	普請方	2	0	牧野庄作	牧野尙	牧野双二	
前田善興	6石2斗		1	0	前田善興	前田久馬造		
松村竹三	8石6斗		1	0	松村虎之助	松村竹三		
牧野正實	8石6斗		2	1	牧野五兵衛	牧野正實	牧野鉄馬	
松尾専蔵	6石6斗	徒	1	1	松尾勘七	松尾専蔵		
松岡茂利吉	7石2斗	奥坊主	2	0	松岡庫次郎	松岡茂利吉	松岡房一	
松尾常造	8石6斗	御用席子供	1	0	松尾五助	松尾常造		
松本比古太郎	6石2斗		0	0				
松本一左衛門	8石6斗	先手組	1	1	松本桂太郎	松本一左衛門		
松本三吾	7石2斗	普請奉行手代	2	0	松本新蔵	松本三吾	松本三千三	
松岡正直	6石2斗		2	0	松岡文好	松岡正直	松岡正太郎	
松田十五郎	6石2斗		0	0				
正田重次郎	6石2斗		0	0				
丸尾一兵衛	7石2斗		0	0				
藤田文次郎	7石2斗		0	0				
前田又一	7石9斗	先手組	1	0	前田五右衛門	前田又一		
目崎幸作	7石9斗		1	0	目崎清治	目崎幸作		
目崎平次郎	7石9斗		0	0				
水谷惟直	7石6斗		1	0	水谷岩右衛門	水谷惟直		
水谷又左衛門	7石9斗		0	0				
水谷麻之助	7石9斗		1	1	水谷龜三郎	水谷麻之助		
宮村喜太郎	7石4斗		1	0	宮村林次郎	宮村喜太郎		
水谷政行	7石2斗		0	0				
宮村小太郎	8石6斗		1	1	宮村桂次郎	宮村小太郎		
三嶋信之助	7石4斗		1	1	三嶋鑄五郎	三嶋信之助		
水谷重太郎	6石2斗	郡方組	1	1	水谷源之助	水谷重太郎		
水谷新八	8石6斗		1	0	水谷新八	水谷新八		
三浦千八	8石3斗	代々徒格	2	0	三浦鉄太郎	三浦千八	三浦助太郎	
水谷津多吉	6石6斗		1	0	水谷清助	水谷津多吉		
水谷輝造	9石	勘定見習	2	1	水谷十左衛門	水谷輝造	水谷幸太郎	
三嶋集	7石4斗	徒目付	2	0	三嶋貞兵衛	三嶋集	三嶋浜男	
三村重弘	8石6斗		1	1	三村仲右衛門	三村重弘		
三浦三代吉	9石		1	1	三浦藤太郎	三浦三代吉		
宮村昴三	6石6斗	勘定方見習	2	1	宮村奎兵衛	宮村昴三	宮村英作	
宮村寅次郎	7石9斗		0	0				
水谷藤太	7石9斗		0	0				
水谷淺次郎	6石7斗		0	0				
水越浪之助	7石9斗		0	0				

水谷覚次郎	7石2斗		1	0	水谷金八	水谷覚次郎	
水谷佐左衛門	6石2斗	稽古場下役	1	1	水谷清之助	水谷佐左衛門	
宮本倉蔵	7石3斗		2	0	宮本小伝治	宮本倉蔵	宮本喜一郎
水谷浅次郎	8石6斗	徒目付	1	0	水谷浅次郎	水谷源次郎	
水谷益之助	6石2斗	稽古場下役	1	1	水谷喜三郎	水谷益之助	
水谷兵次郎	6石2斗		1	1	水谷清之助	水谷兵次郎	
水越達身	7石2斗		1	0	水越宗三郎	水越達身	
水越得吉	7石9斗		1	0	水越藤左衛門	水越得吉	
三嶋祐英	7石4斗		2	0	三嶋長十郎	三嶋祐英	三嶋亀吉
水野又之助	7石2斗	徒目付	2	1	水野伴蔵	水野又之助	水野常裕
三嶋藤吉	9石3斗		1	0	三嶋中右衛門	三嶋藤吉	
宮村専助	8石6斗	先手組	2	0	宮村虎之助(兄)	宮村専助(弟)	宮村恒太郎
水谷流吉	7石2斗	子供役	1	0	水谷辨蔵	水谷流吉	
三嶋祐章	7石4斗	町同心組目付	1	0	三嶋祐章	三嶋尉曾次	
中島虎太郎	7石2斗		1	0	中島春三郎	中島虎太郎	
村賀友矩	7石2斗	郡方組	2	0	村賀九郎兵衛	村賀友矩	村賀貫一郎
梅村一三郎	9石9斗		0	0			
村田留造	7石2斗		2	0	村田伝治	村田留造	村田千代吉
村瀬梅太郎	7石9斗		1	0	村瀬幸三郎	村瀬梅太郎	
村瀬時蔵	7石4斗		2	1	村瀬八兵衛	村瀬時蔵	村瀬千代三
梅村律三	7石4斗		1	0	梅村回九郎	梅村律三	
梅村直政	9石		2	0	梅村勇左衛門	梅村直政	梅村金十郎
村岡鋭治	6石6斗		1	0	村岡勇	村岡鋭治	
梅津三記三	8石6斗	徒	1	0	梅津三記三	梅津禎蔵	
村田管之助	7石2斗	郡方組	1	1	村田小太郎	村田管之助	
村井柳太郎	7石9斗		0	0			
村瀬尚伸	7石2斗		1	0	村瀬栄八	村瀬尚伸	
村上徳太郎	7石9斗		0	0			
村田譲吉	7石9斗		1	1	村田孫右衛門	村田譲吉	
亮間巽	7石2斗		1	1	亮間与一	亮間巽	
最上勝宜	8石6斗		1	1	最上権次郎	最上勝宜	
森善治	7石2斗		2	1	森左平太	森善治	森清次郎
森安友次郎	7石9斗	先手組小頭	2	0	森安直右衛門	森安友次郎	森安正晃
最上留治	7石9斗		2	1	最上伝治	最上留治	最上恒三
望月定次郎	12石5斗	御用席子供	1	1	望月源之進	望月定次郎	
森英吉	7石9斗		0	0			
森権三	7石9斗		0	0			
森包普	7石2斗		0	0			
森晋治	6石6斗		0	0			
森源蔵	1石8斗		0	0			
茂木中七	6石6斗		0	0			
森領五郎	7石2斗		0	0			
森伴造	6石2斗		0	0			
森三七吉	6石2斗		0	0			
森島三	8石6斗	先手組	2	1	森直平	森島三	森健造
森駒太郎	7石9斗		1	0	森東作	森駒太郎	
森鏡太郎	7石2斗		1	0	森登平	森鏡太郎	
森金麿	7石9斗		1	0	森覚助	森金麿	
門田森之助	7石9斗		1	0	門田丈右衛門	門田森之助	
森熊一郎	7石2斗		1	0	森休左衛門	森熊一郎	
山野重務	7石2斗	徒目付	2	0	山中孫左衛門	山中重務	山中重徳
山本林蔵	7石2斗		1	1	山本林蔵	山本林次郎	
山腰鉄之助	7石9斗		0	0			
山下銚太郎	7石9斗		1	0	山下孝兵衛	山下銚太郎	
柳弥一郎	14石1斗	諸務調方	2	1	柳新四郎	柳弥一郎	柳口録
山野嘉蔵	7石9斗		2	0	山野金治	山野嘉蔵	山野金蔵
矢田春太郎	8石6斗		0	0			
安田猪太郎	7石9斗		1	0	安田勘蔵	安田猪三郎(弟相続)	
山北六郎	6石6斗	徒組頭	1	0	山北幸左衛門	山北六郎	
山内篤敬	8石7斗		0	0			
山本百蔵	7石9斗		1	1	山本弥平	山本百蔵	
山下輝長	6石6斗	書役	2	1	山下喜蔵	山下輝長	山下芳弥
山内連芳	7石2斗		1	0	山内吉造	山内連芳	
山田永次郎	5石8斗		0	0			
山本七右衛門	7石9斗		0	0			
山野福作	8石6斗		1	0	山野六兵衛	山野福作	
山下四方吉	7石4斗		1	0	山下政右衛門	山下四方吉	
山下捨三郎	7石4斗		1	0	山下此太郎	山下捨三郎	
山下力蔵	7石9斗		2	0	山下甚左衛門	山下力蔵	山下森太郎
山本武三	6石2斗		1	1	山本喜久治	山本武三	
山内年曹	6石2斗		1	0	山内良讓	山内年曹	
山本庄吾	8石5斗		2	1	山本兼五郎	山本庄吾	山本常造
山上太郎	6石7斗		0	0			
山下信次郎	8石6斗		0	0			
山本良太郎	8石6斗		1	0	山本英太夫	山本良太郎	
山村伝治	6石7斗		0	0			
安田瀨兵衛	7石3斗		2	1	安田善之助	安田瀨兵衛	安田沖太郎
山北健造	8石6斗	代官	2	0	山北十右衛門	山北健造	山北菊太郎
山内連勝	7石2斗		1	1	山内重内	山内連勝	
木村重貞	7石9斗	奥坊主	2	1	木村佐兵衛	木村重貞	木村讓

湯浅平九郎	9石	台所方	2	1	湯浅平九郎	湯浅平九郎	湯浅為太郎	
吉田常蔵	6石2斗		1	0	吉田定蔵	吉田常蔵		
吉田師澄	8石6斗	徒目付	2	1	吉田七左衛門	吉田師澄	吉田巖	
吉村金作	6石6斗	吟味役	2	1	吉村次郎市	吉村金作	吉村政辰	
吉田録三	6石2斗		0	0				
吉田八十五郎	7石2斗		0	0				
吉田藤吉	7石4斗		1	1	吉田文助	吉田藤吉		
吉田直一	7石9斗		1	0	吉田千次郎	吉田直一		
吉田奥吉	6石6斗	徒目付	2	1	吉田七之助	吉田奥吉	吉田謹三	
吉田信之助	6石7斗		1	1	吉田松之助	吉田信之助		
吉田庸徳	6石2斗		0	0				
吉田政之	7石9斗		1	0	吉田源太	吉田政之		
横山新七	9石	旗組	2	1	横山定八	横山新七	横山貞一	
吉田義房	7石9斗	徒目付	2	0	吉田基平	吉田義房	吉田治太郎	
吉見元治	7石2斗		2	0	吉見有右衛門	吉見元治	吉見起代三	
吉田三吾	7石9斗	町同心組	1	0	吉田(にんべん喜)	吉田三吾		
吉田貞治	10石6斗		2	1	吉田千造	吉田貞治	吉田勝弥	
吉田駒之助	7石9斗		1	0	吉田真兵衛	吉田駒之助		
横山蔵次郎	1石8斗		0	0				
吉田藤三	6石2斗		1	1	吉田荘治	吉田藤三		
吉岡元利	14石5斗	使暨	1	1	吉岡基五郎	吉岡元利		
吉川三七	7石9斗	徒目付	2	1	吉川道三	吉川三七	吉川其弥	
吉田兵右衛門	7石9斗		2	1	吉田新三郎	吉田兵右衛門	吉田音之助	
吉田元次郎	9石8斗		1	1	吉田団蔵	吉田元次郎		
横山貞太郎	6石2斗		0	0				
吉村量	14石3斗		2	0	吉村久右衛門	吉村量	吉村(かねへんに策)造	
吉安鉄次郎	8石4斗		1	0	吉安清左衛門	吉安鉄次郎		
吉田錦之助	7石2斗	小普請	1	0	吉田休之丞	吉田錦之助		
			927	304				
					298 養子経験の家			
					複数相続の家(赤字)6軒を抜いた数			904

## Annexe 4. Le rapport entre l'adoption et le revenu des familles et le rapport entre l'adoption et le rang de fonction

藩内異性養子 名前(家格差・石高差が判明するもののみ)	実家	養家役職	実家役職	家格差プラス	家格差プラス件数	家格差マイナス	家格差マイナス件数	家格差ゼロ軒数	養家石高	実家石高	石高差プラス	石高差プラス軒数	石高差マイナス	石高差マイナス軒数	石高差ゼロ軒数	養家住口	実家住口
荒瀬権太夫	安西	馬廻	寄合			12	1		66	100			34	1		摂州大坂	奥州白川
荒瀬主馬	丹羽郡家	馬廻	物頭			21	1		66	133			67	1		摂州大坂	摂州大坂
源美(丹羽)門左衛門	村越本家	馬廻	物頭			21	1		180	250			70	1		勢州亀山	和州郡山
源美(丹羽)門左衛門:	芳賀	馬廻	寄合			12	1	50(10人扶持)		180			130	1		勢州亀山	勢州亀山
安東段右衛門	松井	寄合	町奉行			11	1	100(20人扶持)		200			100	1		播州姫路	摂州大坂
青山孝馬	横田	馬廻	馬廻					1	100	66	34	1				羽州山形前	上州小幡
荒木内蔵治	村瀬	馬廻	馬廻					1	100	100					1	播州姫路	勢州亀山
新居七兵衛	片岡	馬廻	馬廻					1	120	150			30	1		羽州山形前	勢州亀山
新井昌圭	村越本家	医師	馬廻			4	1	50(10人扶持)		100			50	1		武州忍	和州郡山
青木玄都	永田	医師	馬廻			4	1	35(7人扶持)	50(10人扶持)				15	1		武州忍	勢州亀山
伊藤市郎兵衛	奥平仁兵衛	物頭	家老			7	1		432	700			268	1		勢州亀山	参州長篠
伊藤市郎兵衛	加藤太郎左	物頭	家老			7	1		432	800			368	1		勢州亀山	参州作手
伊藤市郎兵衛	田島	小姓頭	物頭	4	1				388	200	188	1				勢州亀山	和州郡山
伊藤駒之助	佐橋	物頭	物頭					1	160	180			20	1		勢州亀山	上州小幡
伊藤藏男	安東	砲術師家	馬廻			3	1	65(13人扶持)		110			45	1		武州忍	播州姫路
伊藤猪右衛門	奥山	馬廻	用人			26	1		86	280			194	1		勢州亀山	和州郡山
伊藤卓三	鈴木与次右	馬廻	寄合			12	1		86	66	20	1				勢州亀山	勢州亀山
伊藤米蔵	小川	馬廻	馬廻					1	76	100			34	1		勢州亀山	参州作手
伊藤竹次郎	岩見	馬廻	馬廻					1	50(10人扶持)	76			26	1		勢州亀山	播州姫路
市川半兵衛	河合	馬廻	馬廻					1	150	144	6	1				和州郡山	摂州大坂
市川半兵衛	弥田	馬廻	馬廻					1	150	100	50	1				和州郡山	播州姫路
市川半兵衛	家所	馬廻	馬廻					1	150	150					1	和州郡山	和州郡山
岩田政右衛門	平野権左衛	馬廻	家老			28	1		200	600			400	1		和州郡山	勢州亀山
岩田茂太夫	河上	馬廻	馬廻					1	200	150	50	1				和州郡山	播州姫路
岡野(家所)久右衛門	武藤	馬廻	物頭			21	1		150	400			250	1		和州郡山	和州郡山
池田桑兵衛	安西	馬廻	寄合			12	1		100	100					1	勢州桑名	奥州白川
一都(荻野)儀門	小笠原	馬廻	江戸留守居			22	1		240	350			110	1		和州郡山	和州郡山
一都(荻野)茂兵衛	奥平仁兵衛	馬廻	小姓頭			25	1		240	200	40	1				和州郡山	参州長篠
一都(荻野)市太夫	丹羽郡家	馬廻	使番			19	1		240	133	107	1				和州郡山	摂州大坂
岩見駒蔵	吉村	馬廻	馬廻					1	66	50(10人扶持)	16	1				播州姫路	勢州亀山
井狩正作	大根田	砲術師家	馬廻			3	1	50(10人扶持)		66			16	1		勢州桑名	和州郡山
井伊源左衛門	松嶋	広敷御用達	勘定頭			3	1		66	66					1	野州宇都宮	播州姫路
今泉佐右衛門	山北	馬廻	馬廻					1	66	90			24	1		勢州桑名	和州郡山
井上道悦	河上	医師	馬廻			4	1	100(20人扶持)		130			30	1		備州福山	播州姫路
梅田市右衛門	西郷(斎藤)	馬廻	馬廻					1	50(10人扶持)	66			16	1		摂州大坂	参州作手
奥平三郎兵衛	加藤太郎左	物頭	家老			7	1		500	800			300	1		上州小幡	摂州大坂
奥平貞	小笠原	物頭	小姓頭			4	1		500	350	150	1				上州小幡	和州郡山
奥平秀五郎	小笠原	用人	用人					1	666	400	266	1				上州小幡	和州郡山
奥平九右衛門	小野田	寄合	寄合					1	200	360			160	1		上州小幡	和州郡山
奥平勤三	岩崎	馬廻	勘定奉行			10	1	50(10人扶持)		116			66	1		上州小幡	播州姫路
奥平吉左衛門	黒屋	番頭	家老			1	1		660	1200			540	1		和州郡山	参州作手
奥平弥惣左衛門	鳥居	物頭	番頭			6	1		240	1200			960	1		和州郡山	勢州亀山
奥平弥惣左衛門	小笠原	物頭	用人			5	1		240	350			110	1		和州郡山	和州郡山
奥平弥惣左衛門	千賀	小姓頭	物頭	4	1				250	250					1	和州郡山	摂州大坂
奥平治部	杉浦	小姓頭	用人			1	1		200	360			160	1		和州郡山	参州作手
奥平仁兵衛	松井	小姓頭	町奉行	2	1				200	200					1	参州長篠	摂州大坂
奥平十郎左衛門	村瀬	馬廻	馬廻					1	100	120			20	1		参州長篠	勢州亀山

奥平十郎左衛門	岡田本家	馬廻	寄合			12	1		50(10人扶持)	50(10人扶持)				1	参州長篠	摂州大坂	
奥平市左衛門	小幡伊左衛門	物頭	物頭						1	250	300				参州長篠	播州姫路	
奥平市左衛門	小幡伊左衛門	物頭	物頭						1	250	300				参州長篠	播州姫路	
奥平織右衛門	草生	寄合	物頭			9	1		150	350		200		1	参州長篠	摂州大坂	
奥平謙輔	山田	町奉行	馬廻	23	1				150	100	50	1			参州長篠	参州作手	
尾崎才兵衛	柴田	用人	奥医師	21	1				384	200	184	1			勢州龜山	和州郡山	
尾崎才兵衛	山名	用人				1	1		256	300			44	1	勢州龜山	参州作手	
尾崎隼之助	若林	馬廻	町奉行			23	1		100	150			50	1	勢州龜山	上州小幡	
尾崎八弥	長坂	使番	小姓頭			6	1		216	400			184	1	勢州龜山	勢州龜山	
尾崎又兵衛	畠山惣左衛門	物頭	物頭					1	216	130	86	1			勢州龜山	播州姫路	
尾崎辰次郎	沢田	寄合	馬廻	12	1				50(10人扶持)	153			103	1	勢州龜山	和州郡山	
奥山半弥	益田	小姓頭	物頭			4	1		240	250			10	1	和州郡山	和州郡山	
奥山宗十郎	鳥居	番頭	番頭					1	330	400			70	1	和州郡山	勢州龜山	
奥山左伝治	丹羽	馬廻	町奉行			23	1		110	133			23	1	和州郡山	摂州大坂	
小幡伊左衛門	柘植(山名)	旗奉行	用人			2	1		300	600			300	1	播州姫路	参州作手	
小幡伊左衛門	黒澤	旗奉行	町奉行	1	1				300	338			38	1	播州姫路	勢州龜山	
小幡伊左衛門	杉浦	旗奉行	番頭			3	1		300	360			60	1	播州姫路	参州作手	
小幡猿八郎	鳥居	用人	番頭			1	1		300	400			100	1	播州姫路	勢州龜山	
小幡伊左衛門	内藤	小姓頭	小姓頭					1	200	248			48	1	播州姫路	勢州龜山	
小幡作内	高木	馬廻	馬廻					1	86	200			114	1	播州姫路	勢州桑名	
小幡謙司	武田	馬廻	馬廻					1	100	86	14	1			播州姫路	勢州桑名	
小幡八郎	斎藤	馬廻	馬廻					1	15(金15両)	90			75	1	播州姫路	参州作手	
小幡門十郎	家所	勘定奉行	物頭			11	1		110	150			40	1	野州宇都宮	和州郡山	
岡田左右衛門	奥平仁兵衛	使番	家老			9	1		300	700			400	1	摂州大坂	参州長篠	
岡田茂	森	馬廻	馬廻					1	103	75(10人扶持)	28	1			羽州山形前	上州小幡	
小笠原吉右衛門	荒瀬	小姓頭	使番			6	1		350	190	160	1			和州郡山	摂州大坂	
小笠原乙熊	安井	番頭	番頭					1	400	498			98	1	和州郡山	参州作手	
小野田源右衛門	古市孫右衛門	長柄奉行	馬廻	16	1				360	86	274	1			和州郡山	和州郡山	
大根田七右衛門	井狩	馬廻	鉄砲役	3	1				225	75(10人扶持)	150	1			和州郡山	勢州桑名	
岡野為右衛門	中村	馬廻	馬廻					1	86	90			4	1	勢州桑名	播州姫路	
岡野小一郎	佐藤	馬廻	馬廻					1	86	100			14	1	勢州桑名	和州郡山	
小川藤兵衛	田辺	馬廻	馬廻					1	86	50(10人扶持)	36	1			参州作手	摂州大坂	
萩田六郎右衛門	古市孫右衛門	馬廻	馬廻					1	130	86	44	1			和州郡山	和州郡山	
萩田左太夫	古市孫兵衛	馬廻	右筆	7	1				130	30(15石3人扶持)	100	1			和州郡山	和州郡山	
加藤虎市	山下	馬廻	馬廻					1	66	120			54	1	参州作手	勢州龜山	
加藤十郎左衛門	山下	馬廻	馬廻					1	86	86					1	参州作手	勢州龜山
加藤林八	若林	馬廻	馬廻					1	100	100				1	和州郡山	上州小幡	
加藤米四郎	黒宮	馬廻	馬廻					1	66	66				1	和州郡山	播州姫路	
片岡与太夫	小幡伊左衛門	町奉行	旗奉行	1	1				200	300			100	1	参州作手	播州姫路	
片岡与太夫	加藤太郎	番頭	家老	1	1				384	1000			616	1	参州作手	参州作手	
片岡崎之助	鈴木与次	馬廻	使番			19	1		150	240			90	1	参州作手	勢州龜山	
片山新右衛門	萩野本家	町奉行	物頭	2	1				360	180	180	1			摂州大坂	和州郡山	
片山新右衛門	奥平仁兵衛	物頭	物頭			6	1		240	300			60	1	摂州大坂	参州長篠	
金澤伝右衛門	村越分家	馬廻	旗奉行			24	1		150	266			116	1	播州姫路	和州郡山	
金澤亨之助	長坂	馬廻	物頭			21	1		100	130			30	1	播州姫路	勢州龜山	
岡田鷲次郎	矢田	馬廻	馬廻					1	100	100					1	野州宇都宮	勢州龜山
岡田権兵衛	矢田	馬廻	馬廻					1	100	100					1	野州宇都宮	勢州龜山
岸又市	千賀	小姓頭	町奉行	2	1				300	280	20	1			参州作手	摂州大坂	
岸嘉右衛門	千賀	用人	町奉行	3	1				300	280	20	1			参州作手	摂州大坂	
岸田宗泉	古市孫右衛門	奥医師	馬廻	5	1				100(20人扶持)	106			6	1	勢州桑名	和州郡山	
木口藤九郎	榊原	馬廻	医師	4	1				100	150			50	1	参州作手	羽州山形前	
木口藤九郎	榊原	馬廻	医師	4	1				100	150			50	1	参州作手	羽州山形前	
木口藤九郎	沢田	馬廻	馬廻					1	100	230			130	1	参州作手	羽州山形前	
木口権蔵	長崎	馬廻	物頭			21	1		100	150			50	1	参州作手	播州姫路	
黒屋翁之助	奥平吉兵衛	家老	番頭	1	1				1200	750	450	1			勢州龜山	勢州龜山	
黒屋数馬	山田久弥	家老	家老					1	2400	2700			300	1	参州長篠	上州小幡	
黒屋央	山田久弥	番頭	番頭					1	300	300				1	参州長篠	上州小幡	
黒屋十郎太夫	萩田与一	小姓頭	小姓頭					1	100(20人扶持)	250			150	1	参州作手	和州郡山	
黒澤八左衛門	柘植(山名)	町奉行	家老			5	1		338	600			262	1	勢州龜山	参州作手	
黒澤綾之助	黒澤十郎	用人	家老			2	1		300	600			300	1	勢州龜山	参州作手	

黒澤九蔵	藪田与一	寄合	用人			14	1		200	300			100	1	勢州龜山	和州郡山
黒宮武兵衛	西田本家	馬廻	馬廻					1	200	240			40	1	播州姫路	和州郡山
黒宮忠太夫	富永本家	馬廻	馬廻					1	200	200					和州郡山	和州郡山
黒宮五郎治	徳川	馬廻	馬廻					1	86	125(25人扶持)			39	1	播州姫路	備州福山
黒宮百右衛門	若林冲右衛門	馬廻	寄合			12	1		86	100			14	1	播州姫路	和州郡山
熊谷貢	岡野	馬廻	馬廻					1	100	86	14	1			羽州山形前	勢州桑名
久代源五右衛門	寛	馬廻	使番			19	1		150	150					1	播州姫路
小河原孫左衛門	畠山惣左衛門	物頭	使番	2	1				133	200			67	1	上州小幡	播州姫路
小河原(竹内)小弥太	奥平弥三右	使番	物頭			2	1		150	240			90	1	和州郡山	和州郡山
小河原(竹内)治部左衛門	辻	馬廻	馬廻					1	150	120	30	1			上州小幡	上州小幡
小河原(竹内)笙次郎	藪田紀左衛門	馬廻	馬廻					1	150	150					1	上州小幡
小河原(竹内)古弥太	杉浦	物頭	物頭					1	150	200			50	1	上州小幡	上州小幡
小河原(竹内)大右衛門	辻	物頭	馬廻	21	1				150	100	50	1			上州小幡	上州小幡
佐藤与三右衛門	永田	物頭	馬廻	21	1				250	150	100	1			和州郡山	勢州龜山
佐藤江場之助	永田	町奉行	馬廻	23	1				250	150	100	1			和州郡山	勢州龜山
佐藤源左衛門	足助	馬廻	馬廻					1	100	66	34	1			和州郡山	和州郡山
佐藤峰右衛門	栗本	馬廻	馬廻					1	100	150			50	1	和州郡山	勢州龜山
佐藤角右衛門	中村	馬廻	馬廻					1	100	66	34	1			和州郡山	播州姫路
佐藤孫之進	芳賀	馬廻	留守居			22	1		50(10人扶持)	120			70	1	?	
榊原藤右衛門	足助	寄合	使番			7	1		300	300					1	摂州大坂
榊原源蔵	後藤五右衛門	馬廻	馬廻					1	33(18両3人扶持)	120			87	1	羽州山形前	参州長篠
澤九郎左衛門	杉浦	馬廻	物頭			21	1		200	360			160	1	和州郡山	参州作手
澤九郎左衛門	杉浦	馬廻	物頭			21	1		150	360			210	1	和州郡山	参州作手
澤九郎左衛門	伊藤猪右衛門	寄合	馬廻	12	1				180	86	94	1			和州郡山	勢州龜山
澤辺	家所	寄合	町奉行			11	1		180	150	30	1			和州郡山	和州郡山
櫻井藤市	小河原	物頭	物頭					1	200	200					1	播州姫路
斎藤甚左衛門	服部五郎左	馬廻	物頭			21	1		65(13人扶持)	240			175	1	和州郡山	和州郡山
斎藤権八	小河原	馬廻	物頭			21	1		100	200			100	1	和州郡山	和州郡山
沢田甚五左衛門	金澤	馬廻	馬廻					1	230	150	80	1			和州郡山	播州姫路
沢田信左衛門	古市藩兵衛	馬廻	物頭			21	1		230	240			10	1	和州郡山	摂州大坂
沢田信左衛門	畠山宇右衛門	馬廻	旗奉行			24	1		230	150	80	1			和州郡山	播州姫路
沢田甚五左衛門	佐橋	馬廻	物頭			21	1		230	170	60	1			和州郡山	上州小幡
佐橋弥五兵衛	奥平吉兵衛	馬廻	番頭			27	1		200	750			550	1	上州小幡	勢州龜山
佐橋文右衛門	奥平儀兵衛	馬廻	馬廻					1	200	150	50	1			上州小幡	勢州龜山
柴田寿元	千賀	医師	江戸留守居			26	1		200	250			50	1	和州郡山	摂州大坂
柴田柳庵	草生	医師	物頭			25	1		100(20人扶持)	250			150	1	和州郡山	摂州大坂
鈴木与次右衛門	内藤弥字彥	物頭	物頭					1	240	150	90	1			勢州龜山	勢州龜山
鈴木与次右衛門	岡田茂左衛門	馬廻	馬廻					1	50(10人扶持)	110			60	1	勢州龜山	羽州山形前
鈴木茂左衛門	岡崎	勘定頭	馬廻	6	1				66	110			44	1	羽州山形前	備後福山
鈴木庄三	富永本家	馬廻	馬廻					1	50(10人扶持)	100			50	1	勢州桑名	和州郡山
杉本助右衛門	竹之下	寄合	寄合					1	100	200			100	1	摂州大坂	備州福山
杉本助右衛門	安井	寄合	番頭			15	1		100	748			648	1	摂州大坂	参州作手
杉本歎太	小幡小一右	馬廻	馬廻					1	100	86	14	1			摂州大坂	播州姫路
杉本為右衛門	榊原藤右衛門	馬廻	馬廻					1	100	100(20人扶持)					1	摂州大坂
曹沼七郎兵衛	片山	馬廻	使番			19	1		86	240			154	1	和州郡山	摂州大坂
砂田専内	二味	馬廻	馬廻					1	65(13人扶持)	65(13人扶持)					1	羽州山形前
水沢鉄三	横田	馬廻	馬廻					1	66	66					1	奥州白川
千賀九郎治	奥平仁兵衛	寄合	小姓頭			13	1		300	600			300	1	摂州大坂	参州長篠
千賀平右衛門	星野	寄合	医師	16	1				250	200	50	1			摂州大坂	和州郡山
千賀金次郎	奥山本家	旗奉行	番頭			3	1		280	280					1	摂州大坂
世川作太夫	金澤	馬廻	馬廻					1	125(25人扶持)	100	25	1			備州福山	播州姫路
関口良次郎	鈴木甚太夫	馬廻	馬廻					1	66	66					1	勢州桑名
武田新左衛門	足助	馬廻	馬廻					1	86	66	20	1			勢州桑名	和州郡山
田嶋源太夫	小笠原分家	江戸留守居	番頭			5	1		200	400			200	1	和州郡山	和州郡山
田島兎毛	松本	馬廻	馬廻					1	50(10人扶持)	86			36	1	武州忍	勢州桑名
田辺信之助	岡崎	馬廻	勘定頭			6	1		66	116			50	1	摂州大坂	備州福山
千葉(黒澤)大右衛門	柴田	馬廻	医師	4	1				330(230石20人扶持)	200	130	1			野州宇都宮	和州郡山
津田安左衛門	荻野本家	馬廻	物頭			21	1		240	180	60	1			和州郡山	和州郡山
津田左守	若林	寄合	町奉行			11	1		180	150	30	1			和州郡山	上州小幡
津田小弥太	黒屋十郎次	物頭	番頭			6	1		180	500			320	1	和州郡山	奥州白川

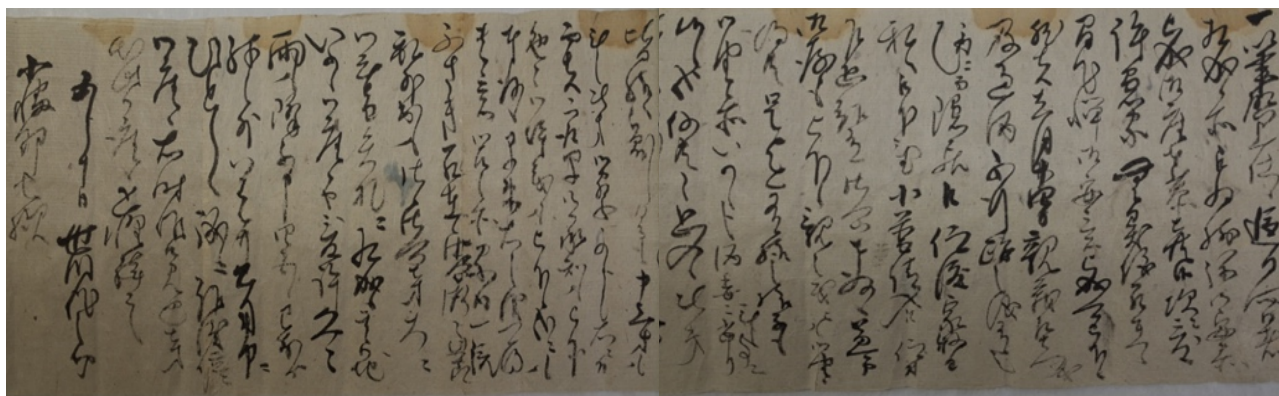
辻市右衛門	大根田	馬廻	馬廻					1	120	300				180	1	上州小幡	和州郡山	
辻九一郎	河合	馬廻	馬廻					1	100	144				44	1	上州小幡	摂州大坂	
作手進	荒瀬分家	馬廻	馬廻					1	100	66	34	1				上州小幡	摂州大坂	
作手守	金澤	馬廻	馬廻					1	120	100	20	1				上州小幡	播州姫路	
鳥居強右衛門	松井	寄合	町奉行			11	1		400	222	178	1				勢州龜山	摂州大坂	
鳥居半之助	竹下	馬廻	郡奉行			9	1		300	240	60	1				勢州龜山	参州作手	
鳥居門之助	服部主馬之寄合					15	1		150	720				570	1	勢州龜山	和州郡山	
富永左内	奥平吉兵衛	馬廻	家老			28	1		150	750				600	1	和州郡山	勢州龜山	
富永登之丞	長坂	馬廻	使番			19	1		50(10人扶持)	150				100	1	和州郡山	勢州龜山	
内藤与太夫	原田	物頭	旗奉行			3	1		372	360	12	1				勢州龜山	上州小幡	
内藤徳兵衛	黒屋敷馬房	旗奉行	用人			2	1		372	200	172	1				勢州龜山	参州長篠	
内藤段蔵	安東	京都留守居	旗奉行			2	1		150	500				350	1	勢州龜山	播州姫路	
内藤安太郎	安東	馬廻	町奉行			23	1		150	500				350	1	勢州龜山	播州姫路	
長坂多宮	益田	使番	物頭					1	900	360	540	1				勢州龜山	和州郡山	
長坂多宮	原田	小姓頭	用人			1	1		400	380	20	1				勢州龜山	上州小幡	
長坂民弥	小笠原	小姓頭	番頭			2	1		400	400						1	勢州龜山	和州郡山
長坂半五右衛門	河合	馬廻	馬廻					1	150	144	6	1				勢州龜山	摂州大坂	
長坂助之進	富永	使番	馬廻		19	1			150	100	50	1				勢州龜山	和州郡山	
長坂虎五郎	松嶋	勘定頭	勘定頭					1	150	130	20	1				和州郡山	播州姫路	
永田覺左衛門	渡辺善左衛門	旗奉行	使番		5	1			250	150	100	1				勢州龜山	羽州山形前	
永田勇記	渡辺善左衛門	寄合	小姓頭			13	1		250	150	100	1				勢州龜山	羽州山形前	
長崎作左衛門	津田	馬廻	江戸留守居			22	1		150	150						1	播州姫路	和州郡山
長崎作左衛門	木戸	馬廻	物頭			21	1		150	250				100	1	播州姫路	播州姫路	
中村兵左衛門	佐藤角右衛門	馬廻	馬廻					1	90	100				10	1	播州姫路	和州郡山	
長野新次右衛門	竹之下	馬廻	寄合			12	1		170	100(20人扶持)	70	1				羽州山形前	備州福山	
丹羽若之助	岸嘉右衛門	物頭	用人			5	1		200	300				100	1	摂州大坂	参州作手	
西田正平	奥山分家	馬廻	馬廻					1	290	150	140	1				和州郡山	和州郡山	
西田左平治	村越	馬廻	旗奉行			24	1		290	400				110	1	和州郡山	和州郡山	
西田孫三郎	後藤五右衛門	馬廻	馬廻					1	86	50(10人扶持)	36	1				和州郡山	羽州山形前	
蟠川安左衛門	後藤五右衛門	馬廻	馬廻					1	75(15人扶持)	80				5	1	備州福山	羽州山形前	
野坂常之進	岸田	馬廻	医師		4	1			32(金17兩3人扶持)	100(20人扶持)				68	1	勢州桑名	勢州桑名	
野坂勝	益田	馬廻	馬廻					1	100	100						1	勢州桑名	和州郡山
野坂勇助	栗田	馬廻	物頭			21	1		66	180				114	1	勢州桑名	和州郡山	
野坂江門	大久保	馬廻	馬廻					1	66	65(13人扶持)	1	1				勢州桑名	和州郡山	
服部五郎左衛門	佐橋	物頭	使番		2	1			240	200	40	1				和州郡山	上州小幡	
服部稻助	山田権右衛門	物頭	馬廻		21	1			160	100	60	1				和州郡山	和州郡山	
伴喜左衛門	富永	馬廻	馬廻					1	200	150	50	1				摂州大坂	播州姫路	
伴喜左衛門	佐橋	馬廻	使番			19	1		110	200				90	1	摂州大坂	上州小幡	
畠山清左衛門	片岡	使番	馬廻		19	1			200	150	50	1				播州姫路	勢州龜山	
畠山金吾	安東分家	馬廻	馬廻					1	125(25人扶持)	110	15	1				勢州桑名	播州姫路	
畠山熊之進	市川半兵衛	馬廻	馬廻					1	100(20人扶持)	150				50	1	勢州桑名	和州郡山	
畠山勘平	長野	馬廻	馬廻					1	100	120				20	1	勢州桑名	羽州山形前	
萩野嘉兵衛	竹下	馬廻	寄合肝煎		13	1			100	160				60	1	和州郡山	参州作手	
芳賀三太夫	市川治左衛門	寄合	物頭		9	1			180	300				120	1	勢州龜山	勢州龜山	
芳賀広次郎	村上助三郎	寄合	船奉行		8	1			180	200				20	1	勢州龜山	野州宇都宮	
平野権左衛門	奥平三郎兵衛	物頭	旗奉行		3	1			600	500	100	1				勢州龜山	上州小幡	
平野次郎兵衛	長崎	馬廻	馬廻					1	100	100						1	勢州龜山	播州姫路
平野与兵衛	石垣	馬廻	馬廻					1	66	50(10人扶持)	16	1				羽州山形前	勢州桑名	
土方左五兵衛	蟠川	馬廻	馬廻					1	100	125(25人扶持)				25	1	羽州山形前	備州福山	
土方直人	片岡	物頭	馬廻		21	1			180	50(10人扶持)	130	1				羽州山形前	勢州龜山	
土方賢	懸川	馬廻	勘定頭		6	1			50(10人扶持)	86						勢州桑名	和州郡山	
平井釜之助	奥山	馬廻	馬廻					1	66	110				44	1	勢州桑名	和州郡山	
久河玄策	家所	医師	馬廻		4	1			150	150						1	播州姫路	和州郡山
古市(前田)助左衛門	具原	勘定頭	馬廻		6	1			110	100	10	1				和州郡山	和州郡山	
福永(富田)与三兵衛	草生	馬廻	町奉行		23	1			210	250				40	1	和州郡山	勢州龜山	
福永(富田)与三兵衛	井上	物頭	奥医師		16	1			150	100(20人扶持)	50	1				和州郡山	備州福山	
二味郷右衛門	小林勇右衛門	馬廻	馬廻					1	50(10人扶持)	76				26	1	勢州龜山	備州福山	
船越滝之丞	松岡三郎老	馬廻	勘定頭		6	1			90	110				20	1	羽州山形前	和州郡山	
本庄九郎兵衛	櫛田	馬廻	馬廻					1	100	50(10人扶持)	50	1				羽州山形前	羽州山形前	
松平四郎左衛門	足助	馬廻	使番		19	1			50(10人扶持)	200				150	1	和州郡山	和州郡山	

松平良之助	古市藩兵衛 寄合	旗奉行			12	1		100	160			60	1	和州郡山	摂州大坂	
牧野新五右衛門	平野勘解由 寄合	番頭			15	1		100(20人扶持)	1200			1100	1	上州小幡	上州小幡	
牧野良三郎	奥平儀兵衛 寄合 肝煎	町奉行			10	1		120	150			30	1	上州小幡	勢州龜山	
松岡矢兵衛	福村 馬廻	馬廻						1	86	90		4	1	野州宇都宮	備州福山	
益田左次馬	長坂半五右衛門	馬廻						1	100	150		50	1	和州郡山	勢州龜山	
松本中藏	井坂 馬廻	馬廻						1	86	90		4	1	勢州桑名	勢州龜山	
松原又八郎	尾崎八弥右衛門	留守居			22	1		66	170			104	1	播州姫路	勢州龜山	
松田多善	佐橋 馬廻	使番			19	1		66	200			134	1	?	上州小幡	
丸山敏之進	市川治左衛門	物頭			21	1		200	300			100	1	播州姫路	勢州龜山	
武藤伴右衛門	山田治部右衛門	寄合	10	1				400	550			150	1	和州郡山	参州作手	
村越理右衛門	岸 寄合	旗奉行			12	1		400	300	100	1			和州郡山	参州作手	
村野半九郎	石垣 馬廻	馬廻						1	50(10人扶持)	50(10人扶持)				1	勢州桑名	勢州桑名
山田権之進	奥平三郎兵衛	用人	1	1				500	666			166	1	上州小幡	上州小幡	
山田権右衛門	村越分家 馬廻	寄合			12	1		100	400			300	1	和州郡山	和州郡山	
山田喜惣兵衛	榊原藤右衛門	寄合			12	1		100	300			200	1	和州郡山	摂州大坂	
山田権助	柘植六太夫	馬廻						1	100	200		100	1	和州郡山	摂州大坂	
山田藤兵衛	柘植六太夫	馬廻						1	100	200		100	1	和州郡山	摂州大坂	
山田治部右衛門	黒澤 番頭	町奉行	4	1				550	250	300	1			播州姫路	勢州龜山	
山田治部右衛門	藪田与一右衛門	用人			14	1		550	250	300	1			播州姫路	和州郡山	
山田十郎兵衛	加藤太郎左衛門	家老						1	1800	800	1000	1			参州作手	参州作手
山田十郎兵衛	加藤太郎左衛門	家老						1	1600	1000	600	1			勢州龜山	参州作手
山北勿波	矢田 勘定頭	馬廻	6	1					90	100			10	1	和州郡山	勢州龜山
山本左右衛門	宇佐美 馬廻	馬廻						1	65(13人扶持)	66			1	1	備州福山	勢州龜山
山本清三郎	岡野 馬廻	馬廻						1	65(13人扶持)	86			21	1	備州福山	勢州桑名
安井猪兵衛	奥平惣右衛門	番頭						1	748	660	88	1			参州作手	美濃加納
安井猪兵衛	平野勘解由	家老	1	1					748	1200			452	1	参州作手	上州小幡
矢田満平	柘植金八郎	馬廻						1	100	86	14	1			勢州龜山	参州作手
横江大助	懸川 馬廻	出仕並	9	1					50(10人扶持)	130			80	1	備州福山	和州郡山
吉田作馬	矢田 馬廻	馬廻						1	100	100				1	播州姫路	勢州龜山
吉田仲右衛門	矢田 馬廻	馬廻						1	100	100				1	播州姫路	勢州龜山
若林(草生)弥惣七	松井 馬廻	物頭			21	1			150	222			72	1	上州小幡	摂州大坂
若林(草生)武右衛門	松井 馬廻	物頭			21	1			150	222			72	1	上州小幡	摂州大坂
若林(草生)八十兵衛	尾崎隼之助	馬廻						1	100	50(10人扶持)	50	1			上州小幡	勢州龜山
若林冲右衛門	益田 馬廻	馬廻						1	100	100				1	上州小幡	和州郡山
若林弥平治	小幡勘之進	馬廻						1	43(28石3人扶持)	170			127	1	和州郡山	野州宇都宮
若林九之丞	尾崎八弥右衛門	物頭			21	1			130	216			76	1	和州郡山	勢州龜山
和田文治	森岡 馬廻	医師	4	1					100	48(23石5人扶持)	52	1			羽州山形前	和州郡山
和田文治	星野 馬廻	町奉行			23	1			100	150			50	1	羽州山形前	和州郡山
渡辺善左衛門	永田 寄合	馬廻	12	1					150	150				1	羽州山形前	勢州龜山
渡辺善左衛門	金澤 旗奉行	馬廻	24	1					150	150				1	羽州山形前	播州姫路
渡辺善左衛門	松井 旗奉行	小姓頭			1	1			150	200			50	1	羽州山形前	摂州大坂
鷲尾庄助	辻 馬廻	馬廻						1	75(15人扶持)	120			45	1	勢州桑名	上州小幡
鷲尾庄助	畠田 馬廻	馬廻						1	75(15人扶持)	65(13人扶持)	10	1			勢州桑名	羽州山形前
鷲尾友衛	山下 馬廻	馬廻						1	75(15人扶持)	120			45	1	勢州桑名	勢州龜山
					402	42	1515	120	109			8542	85	20095	151	34

Annexe 5. Lettre de Sakunojō (Sakunosuke) Segawa adressée à Obata Ushichi.  
 (Document n°149, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda,  
 Transcription)

一筆啓上仕候追而向暑  
 相成候所被為勝弥御安候所  
 被成御座奉察御座候次ニ爰  
 許愚家無異儀罷在候  
 間乍憚御安意被成可被下候  
 然者申月廿四日親義左衛門義  
 及過酒不行跡之儀有之  
 趣ニ而隱居被 仰渡家督  
 私へ被下置小普請入被 仰付  
 乍恐難有仕合奉存候御通ニ而  
 御存も被下候親之義ニも御坐候  
 得共是迄有様之様子も無之事ニ  
 御坐候所いかゝ之酒毒ニ当り  
 候之哉何共〜恐入候次第  
 皆様へ別し候而も申上方も  
 無之次第御察可被下候右ニ付

而者最早御承知も被下  
 色々御評義も被下候哉ニも  
 奉存候早束右之義尋  
 其意いたし所家内一統  
 ふさき罷在候仕合漸々此節  
 私外出も仕候仕合方々大ニ  
 御暮失礼ニ相成候其御地  
 いかゝ御座候や爰許久々  
 雨も降不申四五日已前方  
 殊之外□□□土用中ニ  
 ひとしく誠ニ難儀位与  
 御座候右時候御見廻旁  
 如此御座候恐惶謹言  
 五月十日 世川作之助  
 小幡卯七様



Annexe 6. La Carrière de Segawa Sakunojō

(Document n°187, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

一 私儀文政八酉年三月父義左衛門  
御奉公見習之儀奉願候処  
願之通御馬廻被 召出候

一 同五年十二月御目付被  
仰付候

一 同九戌年四月親儀隠居被  
仰付私江家督被下置小普請入被  
仰付候

一 同六未年十一月天祥寺  
御普請ニ付御上株御用  
相勤申候

一 同十二丑年四月御馬廻被  
仰付候

一 同八酉年三月江戸詰被 仰付候

一 同年六月御小姓被 仰付候

一 同年四月病氣ニ付御役儀  
并江戸詰共御赦免之儀奉願候処  
同年六月願之通御免被成下  
御馬廻被 仰付候

一 同十三寅年正月  
大殿様当  
御参勤立歸り御供被 仰付相  
勤申候

一 天保十亥年七月畠山勘平儀  
病氣ニ付同□□與曾平劔術  
取立候様被 仰付候

一 同年五月從  
大殿様御召下葵御紋附  
晒御帷子拝領仕候

一 同年十一月新陰流劔術  
長取世話被 仰付候

一 天保四巳年六月從  
大殿様御召下葵御紋附  
黒紗綾御小袖拝領仕候

一 同年十二月御番諸御用被  
仰付候

一 天保四巳年十二月来年頭  
御手水番被 仰付相勤申候

一 天保十一年子年四月昨年中  
門弟出情取立候ニ付御褒詞  
被成下候

一 從  
大殿様御召下之御品度々  
拝領仕候

一 天保十二丑年八月昨年中  
劔術門弟出情取立候ニ付  
拝領物仕候

一 天保十三寅年五月昨年中  
劔術門弟出情取立候ニ付  
拝領物仕候

一 同年十月安房上総国  
御備場方注進之次第ニ  
寄二番手御人数被差出候付  
出張心懸被 仰付候

一 同年十二月房総御入用  
火矢御細工被 仰付候

一 同年四月劔術長取被成  
御免候是迄門弟出情  
取立候付拝領物仕候長取者  
御免被成候得共畠山与曾平儀  
年若之儀ニ付心近付候様被  
仰付候

一 天保十四卯年正月安房上総国  
二番手増詰一ヶ年詰被 仰付候

一 同年二月竹ヶ岡御陣屋江  
罷越申候

一 同年四月御社参中御台  
場詰御番相勤候ニ付拝領物  
仕候

竹ヶ岡御陣屋方

一 房州白子遠見所江も罷越  
御番相勤申候

一 同年八月昨年中劔術門弟  
出情取立候月拝領物仕候

忍表方七ヶ年詰被 仰付候面々追々入込候  
ニ付

一 同年十月竹ヶ岡詰被成  
御免罷歸申候

一 天保十五年辰年九月川俣  
御関所定加番被 仰付候

一 弘化三年七月御馬廻  
四番組與頭被 仰付候

一 同年九月先頃利根川出水之  
節川俣 御関所床上迄茂  
水乗候所定加番中御道具類  
早速取仕廻万端格別心配  
出情相勤申候ニ付御内々拝領物  
仕候

一 嘉永四亥年三月稽古場  
掛り合被 仰付候

一 嘉永五子年六月猪狩貢儀  
炮術之儀ニ而出府被 仰付罷越候  
留守中炮術長取被  
仰付候

一 嘉永六丑年八月多年  
劔術執心ニ而格別懸出情  
御満足 思召候依之葵  
御紋附麻袴拝領仕候

一 嘉永六丑年十二月此度  
御警衛御場所替ニ付江戸表  
一ヶ年詰被 仰付尤防禦方江

除切相勤候様被 仰付候

一 嘉永七寅年正月異国船  
渡来ニ付北条御陣屋江出張被  
仰付同廿三日罷越申候神奈川  
沖江渡来ニ付同所江出船仕  
異国船警衛仕候浦賀江も  
罷越申候大房例之崎御台場  
白子遠見番所江も出番仕御陣  
屋ニ而茂日々御用相勤申候

一 同三月廿一日帰帆ニ付同廿九日  
罷帰申候

一 同午七月江戸詰被成  
御免候

一 同年壬七月同月先般異国船  
渡来之節御備場江出張  
数日厚懸心配出情相勤  
御満足 思召候依之銀五枚  
外ニ金百五拾疋拜領仕候

一 大島流鎗術指南江新入相濟候

ニ付拜領物仕候

一 新陰流劔術印可伝受相濟候  
ニ付拜領物仕候皆伝相濟申候

一 武衛流炮術印加伝受  
相濟候ニ付拜領物仕候

一 清心流御免状伝受相濟候  
ニ付拜領物仕候

七

一 稽古場掛り合六ヶ年相勤申候

三

一 御奉公被 召出候而方三拾二ヶ年  
相勤申候

十二

内 御馬廻與頭十一ヶ年  
相勤申候

辰 十一月 世川作之丞

○印

安政四年迄

○元禄十四年方百五十七ヶ年



嘉永七年六月廿七日  
 知術執事 松平 定房  
 御信 是 思 以 儀 兼  
 御信 清 林 御 下 御 任 任  
 嘉永七年三月廿七日  
 御信 是 思 以 儀 兼  
 御信 清 林 御 下 御 任 任  
 嘉永七年六月廿七日  
 御信 是 思 以 儀 兼  
 御信 清 林 御 下 御 任 任

嘉永七年七月廿七日  
 御信 是 思 以 儀 兼  
 御信 清 林 御 下 御 任 任  
 嘉永七年八月廿七日  
 御信 是 思 以 儀 兼  
 御信 清 林 御 下 御 任 任  
 嘉永七年九月廿七日  
 御信 是 思 以 儀 兼  
 御信 清 林 御 下 御 任 任  
 嘉永七年十月廿七日  
 御信 是 思 以 儀 兼  
 御信 清 林 御 下 御 任 任  
 嘉永七年十一月廿七日  
 御信 是 思 以 儀 兼  
 御信 清 林 御 下 御 任 任  
 嘉永七年十二月廿七日  
 御信 是 思 以 儀 兼  
 御信 清 林 御 下 御 任 任

Annexe 7. Lettre d'Uhei adressée à Sakunojō.

(Document n°152, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

一筆啓上仕候薄暑之節御座候  
得共母上様初メ御一同様□□□健  
被為在珍重御義御座候次ニ私宅  
皆々無恙罷通候間乍惶御安心  
可被成下候

一 私共此節麦取込ニ而日々はた  
取出大骨折仕百姓同様ニ御坐候ニ付  
毎晩一ふミツゝ楽申追付小麦  
差上可申与奉存候

一 去十五日者目録相済候趣私参  
御相手致度与奉存候門祝位  
之事ニ而者無御座候哉

一 佐次郎方ぼう出来仕候由御聞セ  
被下候所犬ニ御ふるまい之由承り  
御心配之趣御申被下必ゝ左様  
御心配被成候義ニ者不及候

一 金歎之義御申越被下何レ○印  
都合相願申上候間此節ニ何分御願  
申上候

一 子供被下候少切御願申上ケ大分  
御集被下候由難有奉存候  
別紙家内江為聞申候所大笑  
仕候

一 此間本庄迄御出御帰り所御立寄  
ニなり六時過御帰り之趣御申越被下  
かんしん仕候其跡ニ而者私方迄

御帰着ニ受合ニ御坐候御わかれ申候ニ  
私も何分困り入申候又々二三月も参り  
申候江者早わすれ申候

一 十四日ニ乗廻しニ山方江誠ニ面白キ  
事ニ御坐候

一 米暮し出来申候由承り大キ歎申候

一 当月廿八日ニ者先方へ御咄申上候通り  
七日市御通り候付御使罷出候供廻り

口付 若党 挟箱 合羽籠 沓籠  
馬

口付 草り取 鎗一但シさや黒つみ毛

右之通りニ御坐候私加藤家ニ罷在候而者  
中々一生右様之供召連候事出来間敷ト  
奉存候当年早二度出役仕候

一 江戸之様子未タ一向分り不申候

一 大麦四斗俵ニ而四俵位

一 小麦同俵位ニ而少しも大分ト相見へ申  
候

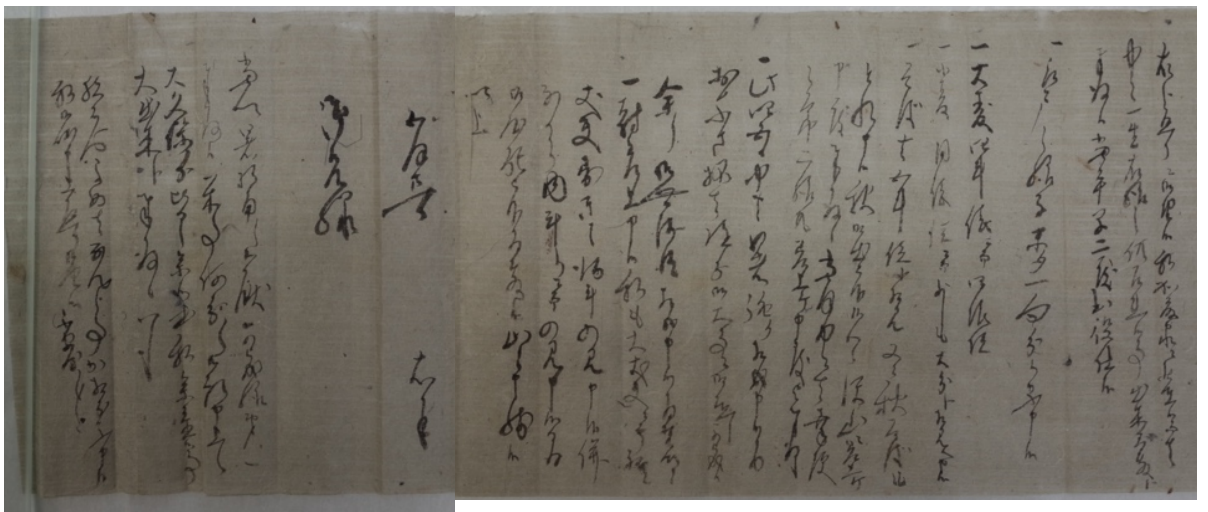
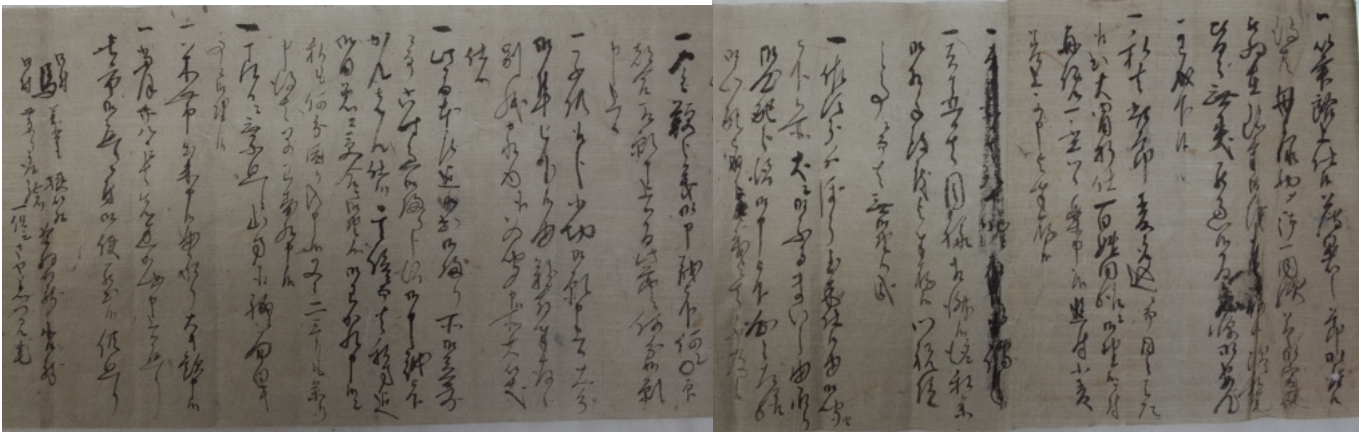
一 そば者五斗位ト相見又々秋度の  
とれ申候秋御出被下候ハゞ沢山ニ差上ケ  
申度奉存候当月中ニ者幸俵  
之節ニ様（俵？）共差上ケ申度与奉存候

一 此四五日中者暑強ク相成申候間  
おふさ杯者随分御大事ニ御過し可被成候  
余り御無沙汰相成申候間奉口候

九月廿一日 右平  
御兄様

一封差上申候私も大丈夫ニ而強く  
丈夫すきて酒斗のみ申候併  
なから内斗りニ而のみ申候間  
御心配被下間敷候山々申残候  
以上

尚々暑折角～御厭可被成候様第一  
奉存候米事何分～御願申上候  
大久保方皆々参候由私参置候事  
大出来ト奉存候以上  
猪右衛門事め者なん之事か相分り不申候  
私御咄申上通り御坐候目出度～～



Annexe 8. Lettre d'Uhei adressée à Keisaku.

(Document n°565, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

弥御安全珍重奉存候小子茂無事ニ  
御坐候間安心可被下候扱  
殿様始メ而之御帰城御参詣被為  
濟候由時々大勢拜見人罷出候事ト  
奉存候半様かたびら御氣ニ  
入候様子安心致候

一 殿様御馬御上手之趣御子様少々  
御相手致度与奉存候

一 金鞭早そく御拵被下候ニ付直ニ  
昨日稽古ニ持参貴様御存之小子共  
すわり居候うしろの土手を一ツ  
くらし候得者中ほとよりわれ  
申まことニ残念ニ御坐候

一 片桐氏養子不縁之由承りおやし  
よほとむつかしくと存貴様も御尤ト  
存候

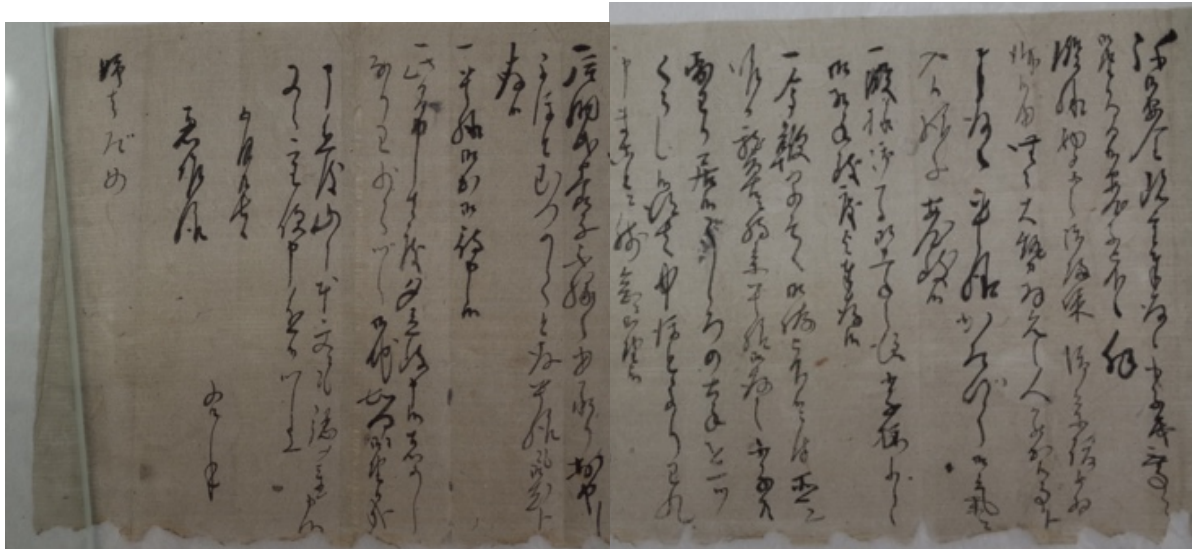
一 貴様御出御待申候

一 此間申其度夕立致候しかし  
なりわ少々ヅト御地七ツ向ニ御座候哉  
申進度山々本文ニも認メ置申候  
又々重便申進候以上

五月廿七日 右平

恵作様

啼はだめ



Annexe 9. Registres des carrières des Kobayashi

(Document n°114, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

由緒書	受代仕候日限相知不申候
本国播磨	
生国播磨	一 同十二丁未年正月十一日三拾石御加増被下置
高百五十石 小林門右衛門勝就	百石高被成下御役扶持三人扶持被下置御勝手
一 正徳三癸巳年 (元唐津大給松平家中)	御用向可相勤旨被 仰付之候
聞仰院様御代 (松平忠尚)	
高松院様御養子被為 入候節御宛行拾石	一 同月十五日御加増之御祝申上 御判物頂戴仕候
三人扶持御中小姓ニ而御供仕候月日相知不申候	
一 享保三戊戌年	一 同年三月十五日実子無御座候ニ付濱田庄五右衛門弟三郎助養子仕度段願之通被 仰付之候
空華院様御守役被仰付之月日相知不申候	
一 同四年巳亥年	
高松院様御代新地高四十石四人扶持被下置候	一 享保十五康戌年正月十一日式十石御加増
月日相知不申候	百式十石高二被成下候
同六辛丑年御用人役被 仰付之三拾石	一 同月十八日御加増之御祝申上候御判物頂戴仕候
御加増被下置七拾石高被成下候月日相知不申候	
一 同七壬寅年八月大坂御加番御勤御遊候節	一 同年八月廿四日桑折表勤番被 仰付罷越申候
御供被 仰付之無滞相勤申候日限相知不申候	
一 同九甲辰年正月十一日御側御用人役被仰付之候	一 同十七年壬子年五月朔日桑折御郡代被仰付之御老格御加増御役料共ニ高二結百五拾石高被成下桑折定役之為心得旨御書ヲ以被 仰出 御判物頂戴仕候
一 同年八月奥州桑折表勤番被 仰付之	

一 元文五庚甲年二月十七日近年老衰  
仕御奉公難相勤隱居奉願同九月廿七日  
出府仕同十月八日御懇之  
御意之上隱居被 仰付之御扶持方  
七人扶持被下置候

一 同年同月十五日名代ヲ以隱居之御祝  
申上之唯心与改名仕候

一 延享三丙寅年十二月九日病死仕候  
法号  
量寿院弥誉唯心居士

生国 始 三郎助  
半蔵  
兵治

高百三拾石 小林門右衛門勝承

一 享保六辛丑年  
高松院様御代七月朔日  
大謙院様御伽ニ被召出候

一 同年九月御宮參之御供被 仰付之候日  
限  
相知不申候

一 同十二丁未年三月養父門右衛門方江  
養子罷越申候日限相知不申候

一 同十四年巳酉年正月十一日拾七俵三人  
扶持  
被成下候

一 同十七壬子年養父格式ニ茂御直シ

被下候付御宛行廿五俵之高ニ被成下御知行  
被仰付被 仰付之御部屋住御近習相勤申候  
月日相知不申候

一 享保十九年甲寅年十二月朔日御刀番被  
仰付候

一 元文二丁巳年  
大謙院様御代正月十一日御側詰被 仰付之  
候

一 同四巳未四月三日日光 御祭礼御奉行  
被為蒙 仰候節御供被仰候

一 同五庚甲年十月八日父門右衛門願之通  
隱居被 仰付家督高百三拾石四人  
扶持被下置御取次始御書役御近習目付  
兼帶被 仰付之候

一 同月十五日家督之御礼申上御判物頂戴  
仕候

一 延享二乙丑年七月廿八日御広間席  
御取次被 仰付之一ツ橋御番所勤番  
被 仰付之候

一 寛延二巳巳年二月六日御使番被  
仰付之候

一 寛延三庚午年五月九日御武具加役  
被 仰付之候

一 宝曆五巳亥年二月廿八日御取次歸役  
被 仰付之候

一 同十四甲申年五月廿一日御物頭役被

仰付之候

一 明和二乙酉年三月日光為御見分  
御癸駕被遊候節御供被 仰付之  
無滯相勤申候日限相知不申候

一 同五戌子年五月廿一日御用人役  
被 仰付之候

一 同年十一月廿日御在所引越被  
仰付之候

一 安永七戊戌年七月七日宗門改係被  
仰付之候

一 天明四年甲辰年六月十九日願之通隱居  
被 仰付之御扶持方五人扶持被下置候

名法心与相改申候

一 寛政二庚戌年二月七日病死仕候  
六十四才

法号快樂院深誉法心居士

生国武蔵

高百拾石  
次

小林門右衛門勝

一 明和四丁亥年  
大籍院様御代六月朔日御近習被 召出  
御宛行十七俵三人扶持被成下候

一 同五戌子年八月七日御側詰被 仰付之  
候

一 同年十一月廿日父門右衛門御在所引越  
被

仰付候付同様引越被仰付候

一 同九壬辰年正月十一日父門右衛門勤柄  
二付式十俵高被成下候

一 安永六丁酉年四月廿七日当度御下  
屋敷御普請御出来二付御碁目之御矢取  
被仰付之同月廿九日無滯相勤申候

一 安永九庚子年十月朔日御納戸役  
被 仰付之候

一 天明四甲辰年六月十九日父門右衛門  
及老年候二付願之通隱居被 仰付家督高  
百拾石四人扶持被下置勤向是迄之通被  
仰付之候 御判物頂戴仕候

一 同五乙巳年正月十一日御書翰方御近習  
目付  
兼帶被 仰付之候

一 同年十二月晦日御取次被成下御箱調  
役被 仰付之候

一 同六丙午年五月十日江戸表引越被  
仰付之候

一 同年七月四日 公用人方被仰付之  
御役料並之通銀三枚被下之候

一 同八戊甲年四月十一日御書翰方御近習  
目付  
兼帶被 仰付之候

一 寛政元巳酉年十月廿五日当分  
御物頭代り且御本御番頭口介被

仰付候

一 同年十二月八日於  
御前御物頭役被仰付之御近習頭御書  
翰方兼帶被 仰付之候

一 寛政四壬子年九月三日日光  
御祭礼御奉行被為蒙 仰候節御供  
仰付且御旅中御用人申兼候様被  
仰付之無滯相勤申候

一 同七乙卯年正月十一日於  
御前御用人役被 仰付之候

一 同十戌午年十一月十五日於  
御前御勝手掛り被 仰付之候

一 享和二壬午年四月十五日於  
御前大坂御加番御供被 仰付之無滯  
相勤申候

一 文化四丁卯年三月十九日実子無御座  
候ニ付前田大和守様御家中菊池半兵衛  
三男鶴三郎養子仕度段願之通  
被 仰付之候

一 同年四月廿日病死仕候  
法号 五拾一才  
梅林院香譽言壇心居士

本国武蔵

高百石 小林門右衛門矯勝  
持高九拾石

一 文化四丁卯年五月十一日被召出養父  
門右衛門家督高九拾石四人扶持被下置

御広間詰被 仰付之候

一 同年十二月十日御取次介被 仰付之候

一 同六己巳年八月十五日御側詰  
仰付之候

一 同七庚午年六月廿三日御刀番介  
被 仰付之候

一 同八辛未年六月十五日  
宝岸院様御宝披之節御供被仰付之  
御目錄頂戴仕候

一 文化九壬甲年七月七日於  
御前御供頭役御側詰是迄之通被  
仰付之候

一 同十癸酉年十二月三十日御近習目付  
御書翰方介被 仰付之候

一 同十一甲戌年四月廿八日本役帰  
府ニ付介被成下候 御免候

一 同十四丁丑年二月廿八日御供頭役  
被 仰付之候

一 同年四月三日日光御祭礼御奉  
行御代被為蒙 仰候節御供被 仰付之候

一 同年九月六日御取次介兼候様被  
仰付之候

一 文政七甲申年正月十一日於  
御前御取次格被 成下御供頭役是

迄之通相勤候様被 仰付候同六月  
九日格式之御礼申上御判物頂戴仕候

一 同十丁亥年十二月朔日於  
御前御用人格被成下御用人役勤  
被 仰付候

一 同十一戌子年八月廿四日準助改  
門右衛門与改名仕候

一 同年九月廿九日於御上屋敷御長  
野替被 仰付候

一 同十三庚寅年八月廿三日於  
御前御懇之上意之上拾石御延  
高百石高二被成下御用人席御用人  
役被 仰付之御役料並之通被下候

一 同年九月朔日御役儀御礼申上候

一 天保四年癸巳年十月十一日御系譜  
取調御用掛被 仰付候

一 同五甲午年八月廿日於  
御前御勝手掛被 仰付之當時御時  
節柄之義万端心ヲ配可相勤旨被  
仰付之候

一 同六年乙未年一月十五日御年男被  
仰付之候

一 同九戌年八月廿日若御年寄  
被為蒙 仰候ニ付 以 思召公用人  
兼帶被 仰付候

一 同月廿八日西丸下御役屋敷詰旁  
浜町口堀御屋敷御渡方諸事  
御役上御用掛り被 仰付候

一 同十三壬寅年二月男子無御座ニ付  
下総守様御家来御馬廻相勤罷在候  
世川作之丞弟又蔵儀当寅ノ  
廿七才召出此者江娘賀養子  
仕度奉願候所四月願之通被  
仰付四月廿八日引取即御婚姻  
相整申候

一 同十四癸卯年十一月十日病死仕候  
五十九才

法号 壽安院祥譽意教居士

生国伊勢

高七拾石 小林門右衛門勝常







Annexe 10. Lettre de Keisaku (Kobayashi Mon.emon) adressée à sa mère (Segawa Yoso) et aux Segawa.

(Document n°295, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

破損

摩利支天様 妙見様蓮花寺へ御かんじ  
よおニ付弐百文差上申候間何卒御納被下候様

奉願上候且又兼而奉願上置候劍術免状之義段々被仰下難有奉存候右者最早当年ハ餘日も無之候間来春早々願上候義与奉存候乍併産物ハ最早御申付被下候義右ニ而者

代料差上不申候而者御不都合ニも御座候哉与ハ

存候得共春不候哉(?)被仰遣被下候ハ直ニ差上

可奉願上候間何分奉願上候先生江御礼与産物

直し代両様ニ而壹分差上候而可然哉猶御返事

奉願上候実ニ御厚意難有仕合奉存候

一 母上様例年之通り不相替金百疋年暮祝上候間御上 可被成下候扱又兄様御初皆様へ

乍麁肴少々祝上申候御笑納可被下候

一 先達中ハ爰元兩度火事御座候ニ付御安事被下候由之処先々私方ハ無難ニ而難有

奉存候其後少しツノの火事ハ御座候得共格前之事も無御座候間御安心可被下候且又当年之寒中ハ別而嚴敷御座候御地ニも

御同様与奉存候電も先達中ハ兩度ふり申候定而御地も御同様かと奉存候

一 私事近頃ハ大丈夫ニ相成十月朔日出勤仕候後ハ一日も引込候事無御座候実々大丈夫ニ而相勤馬淵江も度々参申候乍併酒ハ日々吞申候此前之様ニ而ハ忍へ日着位ハ大丈夫ニ御座候此間十八日浅草市ニも参申候

其外所々へ他行も仕候併夜ニ入候迄ハ居不申早く帰り申候間御安心可被下候左兵衛様も

私方へ度々御出被下候扱当暮ハ渡り物も出至極暮之仕舞も宜敷餘も例年之通り

廿一日ニ遊申候賑々敷年を取申候間御安心可被下候馬淵ニ而も至極暮之仕舞宜敷

御座候間御安心可被下候御地之事而已御案じ

申上候最早月近仕候間何卒早く春ニいたし日出度御同様祝候様希居申候

一 於直其後不快尋事与奉存候得共御案事申居候後便ニ為御聞可被下候

一 先日弥五左衛門参呉候節土産被呉候得共酒

出し不申候ニ付母上様同人方へ御出被成候処御不

都合ニ御座候趣何共奉恐入候先日中も母上様

御逗留中ニ委細御世話ニ御成り被成候事ハ

相伺

心得居候得共出産有乱取込ニ而こんさつ  
仕居御存之通り之由夫所ニ而人も両三人参  
居

且又弥五左衛門久川道庵同道ニ而京庭ニ立  
て居

上へあかり不申候処子を見而呉候様ニ与申  
無理

ニ上げ候位ニ而兩人ニ而そこ〜ニ致し居候  
尤最早其限ニ相成候間湯足府明ニ而一盃  
呑候様ニ与申候得共道庵与兩人ニ而外へ廻  
り

候趣ニ而帰り申候又一二宿も仕度存候ハ  
其事

一寸申候得ハ何れニも仕一宿位ハ為泊遣候  
可申者ヲ一向其事も不申訳の分らぬ

事ニ御座候出産ニ貫候物ハみかん百斗  
四文斗之者ニ御座候是ハ先達参候節少し  
酒為呑候間其挨拶かと奉存候乍併御老  
年之母上様御出之節御不都合ニ御座候趣  
被仰下実々以私不行届候恐入奉候重而  
参候節ハ酒出し能あしらい可申候

一 出産之節ハ所々方色々貫候方へ未タ  
挨拶不仕宮参り之節ニ赤飯配り候積り  
ニ御座候馬渕方も色々貫申候武田方全  
式百文腹布之代式朱夜食之代式朱  
貫申候世間広く所々方呉男子ニ而肩身広く  
御座候御歡可被成下候

一 私御中老ニ付鐵五郎も熨斗目着  
用出来御用人之嫡子与ハ格式も餘程  
違ひ申候家督ニ相成候得者直ニ常着  
衣ニ御座候御代々様之御餘孝ニ而難有  
事ニ御座候御歡可被下候代々御用人

一代もかけなく相勤候家者外ニハ一家も  
無御座候はなし尊き事鐵五郎も何卒  
跡次候様祈居候

一 御地も定而例年之通り廿一日御餅つき  
被成候事与兩人ニ而存出し被申候暮之節ハ  
如何御座候哉母上様兄様ニも御出被成候事  
哉

与相考居申候先達而も母上様方不相替  
日々之事御書付被仰下難有見る様ニ存申候  
私方も日々之事認上候様被仰下候処少しハ  
認候得共何分時節柄世話敷冬之内

春認上可申様

ハ得認上不申候間御用捨可被下候只々  
日々酒呑大丈夫ニ暮居申候

一 出産ニ付赤飯之料鐵五郎方百銅  
差上申候乍恐茂御祝可被下候さつば  
少し見当り申候間やす心付母上様御好ニ付  
差上申候武田へもはせ少し又赤飯  
之残し遣し手紙遣し候間一封  
御届可被下候

一 色々申上度御座候得共先者歳  
暮之御祝儀与申上度猶来陽  
目出度可申上候恐惶謹言

十二月廿三日 小林門右衛門

母上様

御兄様

皆々様

参人々御中

猶々追々月近仕候間折角御厭可被成候様  
奉願上候 早々目出度かしく

Handwritten Japanese text in cursive style (sōsho), consisting of multiple columns of dense characters. The text appears to be a formal letter or a detailed record, with some characters written in a slightly larger, more prominent hand.

Handwritten Japanese text in cursive style (sōsho), consisting of multiple columns of dense characters. The text appears to be a formal letter or a detailed record, with some characters written in a slightly larger, more prominent hand.

Handwritten Japanese text in cursive style (sōsho), consisting of multiple columns of dense characters. The text appears to be a formal letter or a detailed record, with some characters written in a slightly larger, more prominent hand.

Annexe 11. Lettre de Keisaku (Matazō) adressée à sa mère (Segawa Yoso) et les Segawa.  
(Document n°574, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda,  
Transcription)

(破損)

おかみ居申候何卒来年  
之春向ニハ皆様与御一しよニ  
御地走(馳走)御てつたい仕度夫迄楽  
罷在申候爰元覚正寺江  
十九日ニ参候積りニ御座候卯七様  
之御寺之事委細被仰下難有  
奉存候従之十九日ニハ覚正寺  
金龍寺両方江参候積り楽罷  
在申候当年ハ夕立無之  
候而大きニ仕合ニ而少し位之處江  
参申而も如何斗□故安心ニ御座候  
御地も御同様奉存候母上様別而  
御歎与奉存候先達たて頂戴  
仕日々用申難有奉存候  
一 十六日之御便ニ母上様御状  
可被下趣被仰下候処十六日ハ  
飛脚休与奉存候間十八日ニハ御尋  
不申候  
一 竹ヶ岡方之状二日出此間  
参候処盆ニ而飛脚屋休ニ而  
差上不申能便故差上申候  
兄様方度々便有之難有  
御事ニ御座候爰元方も日橋江  
参候江者毎日出船有之候  
太郎兵衛与申飛脚屋ニ御座候  
右宅江参候得者皆々上総房州之  
人ニ御座候而御地之咄し承り面白

御座候右之船今晚出候得者  
明日五半頃ニハ着候与申候遠き  
物ニ御座候  
一 一昨十五夜ハ前谷ふとお江ハ御不被成  
候哉  
私思出し罷在候  
一 桃林寺江御参詣被成候哉  
いつものむし□ち御もらい  
申度候  
一 小見之かんのんハ御出  
不被成候哉  
一 父上様之御墓之ちようちん  
ハ御つけ被成候哉  
一 当年ハ上野村江ハ御出被成候哉  
一 昨日駒込江御親類様之御法事  
ニ付御代香ニ参候而かへり懸  
郡方之金六ニ逢申候而大門安東江口上  
ことづけ申候間大門江御出被成候ハ、金二  
つ之事  
御聞可被成候大門ニ而ハ病人  
如何御座候哉  
一 日々御地之事思出し御なつかしく  
ぞんじ居申候夜ニなると  
二かいの物ほし江上り一人ニ而

忍之方を見而御題目をとなへ  
 こいしく母上様父上様皆様  
 の御かほが見得るよおに而  
 暮居申候私之心御察し  
 可被成下候何卒～  
 早く帰り度夫迄いのり  
 居申候申上度色々御座候得共  
 又々便十八日之たより与

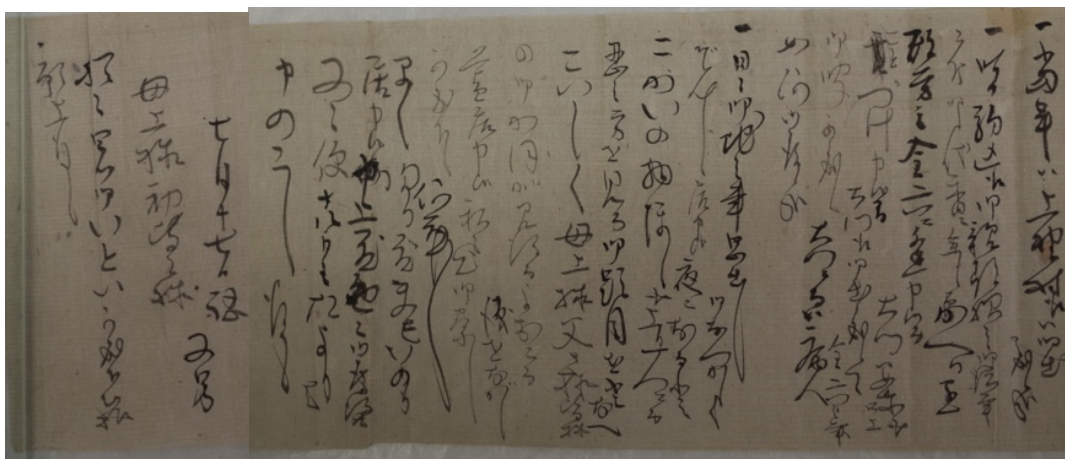
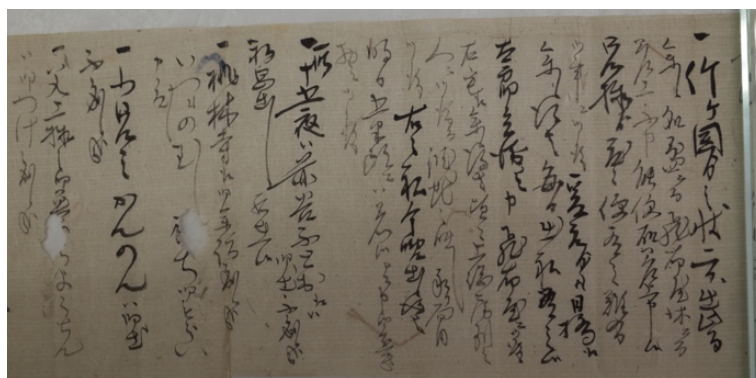
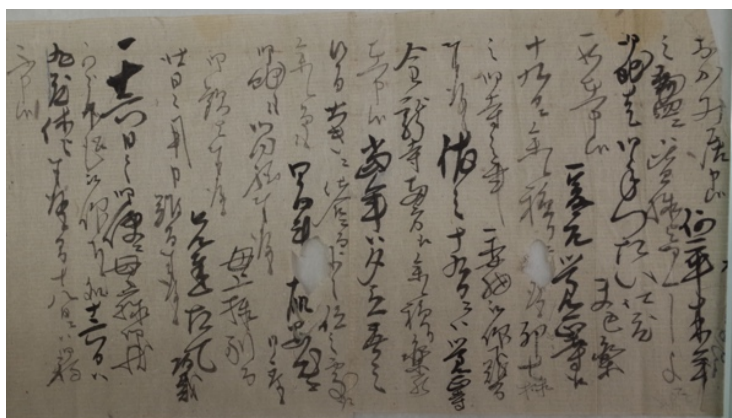
申のこし存候

七月十七日認又蔵

母上様初皆々様

猶々暑御いとい可被成下様

願上存候



Annexe 12. Lettre d'Uhei (Sahei) adressée à Sakunojō.

(Document n°265, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

作之丞様

左兵衛

要用

無異

一筆啓上仕候追々暖気相成申候処  
益御機嫌能被成御勤隠置御儀  
奉存候母上様御初皆々様御機嫌  
能御留守被成候間御安心可被成候  
次私方一同無事罷在候間乍惶  
御休意思召可被成下候且先達  
御出立之節者久ニ而尊顔仕大慶  
奉存候其節者早々御帰ニ相成誠以  
残今奉存候白銀丁ニ而者色々  
御馳走頂戴仕難有仕合奉存候  
私帰宅仕候節最早八半頃ニ御座候  
扱又今度兼而之兵三一件ニ付  
同人斗り母上様御病氣ニ仕忍江  
参度願書差出候処私も同様之事  
故参候方之様ニ相成候ニ付去五日  
昼後私も相願六ツ半朝ニ出立仕  
おとく連供壺人相連一宿仕七日九  
時頃御宅参候処 母上様ニ者  
大御歎一方無事ニ御坐候とくも  
おふさおなを中よく日々遊暮  
申候間御安心思召可被成候兵三  
事も先此度又々宅方帰申候様ニ  
自分方存出申候間御安心可被成下候  
全ク内恋く存候様子ニ御坐候間  
於私安心仕候此間中色々こいと  
申候ニ付甚心配仕候得共此節ニ相成大  
キニ安心仕候右之示申上候而者又々  
御心配之相掛候而者御氣之毒奉存候  
心々御安心可被成下候

一 其御地者如何ニ御坐候哉爰元ニ而色々  
ト申一向相分不申候定御難渋之御事  
之御様子ニ御坐候急者下直ト申事ニ  
御座候是者実々之事ト奉存候酒者  
矢張弍百五十文位ト承申候呉々大酒  
者御不要可被成下候母上様ニ茂右之所  
御心配被成候間随分与御心附之様第一ニ  
奉存候此節御宅ニ而日々一盃ツゝ  
頂御物入掛半恐入候久々ニ而蓮花寺江  
参詣仕大慶仕候御宅之義ハ必々御案事  
被成間敷様ニ申上候様母上様方被仰候間左  
様  
思召可被成下候子供兩人共ニ大丈夫気見  
よく遊おなをハ別段見違申候

一 ゑんしょうふ坐敷之床之上ニ掛而有之  
候間けんのんニ存白キ鉢江入ふたを  
仕床之下江入置申候尤ゆかの下ニ御坐候

一 先達而深川新地江御屋敷替ニ相成殊之  
事広キ御屋敷ニ御坐候九千六百七坪ト  
申事ニ御坐候右深川江ニ番手之向  
引越ニ被成候杯ト噂仕 母上様ニ者御楽ニ  
御坐候何卒左様相成候様仕度奉存候  
程々申度事色々御坐候得共筆ニ俣兼  
候間又々帰宅之上万々可申上候先者  
御見舞旁右申上度如斯御坐候恐惶謹言

三月十日認メ

馬淵左兵衛

御兄様

尚々時候折角御厭御勤仕可被成奉祈暮候



Annexe 13. Lettre d'Uhei (Mabuchi Sahei) adressée à Sakunojō.

(Document n°140, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

一筆啓上仕候追々暖気  
相成申候処益御機嫌能  
被成御勤仕隠置御儀奉存候  
扱忍表方朔日出御状拝見  
仕候所 母上様御初メ  
皆々様御機嫌能被成御座候  
段御同意安心仕候次ニ私方  
一同無事兵三義も先月  
廿五日無滞帰宅仕候且又  
先月十七日出之御状廿四日ニ  
拝見仕候処其以前十二日出  
御状ニ者十五日方百子江者  
御出番之旨被仰下候  
ニ付十六日大風雨故誠ニ御安事  
申暮候処御勤番候段承知仕  
遠方之事者何事心配仕候  
先達殿様御廻見候節ニ者  
少々御風邪被為在候旨乍併  
全ク御当分之御事之由被仰  
下安心仕候得共御場所柄之  
事并海辺之事故風吹  
之節者御安事申上候早ク  
壹年相済御帰国ニ相成候様  
  
仕度奉<sup>いのり</sup> 候兼而御約速之仕度奉<sup>いのり</sup> 候兼  
而御約速之  
御封并御せん米乍延引  
差上申候間  
御頂可被成候御初尾残り  
私方江御預り申置又々跡方  
差上可申候且又兵三一件  
先達而忍表方私先江帰り

書状を以先方江掛合申候  
処翌日小林方直ニ私江相談ニ  
掛り門右衛門申候ニ者誠ニ不存寄  
義御相談被下 門右衛門初メ家  
内も甚心配仕如何成事哉  
養子不縁ト申事者一両不成  
事先養子不縁之義者  
不埒者故無扱事此度兵三ニ  
於てハ何一ツ申分者なし  
上江たいし重役江もたいし  
私甚心配困り入申候先当人ハ  
何故之事ニ候哉ト申候ニ付  
兵三義何も不足ト申事ハ  
  
毛頭無御座皆様御心節ニ毛頭無御座皆様  
  
御心節ニ  
  
被成下候而難有存込居候得共  
何分当人万事不屈行身  
離者（ぎょうしんはなるるもの）故末々相  
続之所不  
安心ト申出候事故右用之者  
大節之御養家むりニ押付  
置候義者甚不本意ト存  
急初（急切？）私迄兎斯其所ニ  
心配仕候全ク右之趣意ニ  
呉々も掛合仕候得共門右衛門も  
誠ニ困り入候様子兎も角茂  
忍方帰り候事哉ト申候ニ付  
いつれ此度御掛合申候事故  
最早御宅江帰候事ハ誠致兼る  
与申候ニ付二十五日ニ者私方江

着致候様相談仕候間彼地へ  
願之日数ニ者帰申候ト申候へハ  
何レ帰候上門右衛門方色々咄申度  
与申候ニ付帰次第私方委細ニ  
申聞其上ニ而何レニも書状  
御返事申候ト申置候ハハ  
廿五日夕方最早宅着致候  
哉ト便り候処夜ニ入着  
仕候間私江内々一晩泊り  
翌昼後先方江歸し申候  
宅を出候跡江又々迎之人  
遣し申候兵三歸候所内々  
様子此節殊之外よき  
様子ニ相成申候様申聞一旦  
申出候事故此後者如様  
ニも談方御座候得共最初  
掛合候処先方方赦候様ニ  
申候事故於私方何分六ク申候事故於私方

<sup>むつかし</sup>  
何分六ク

成事申兼候ニ付無拋一先  
歸し申候私不取扱ト思召  
候事ト存是又心配仕候得者  
右申上次第先方之様子ニ  
甚心配仕候間左様御承知可被成下候  
何レ私引受申候間必々御安  
心ニ思召可被下候扱又先月  
五日私御地江参候前之日私当番  
中翌日ニも忍江参候願事ニ而夕方  
歸候所昨日ゑいの目をとく  
の実候ト申少しはれ居候へとも  
何分儀ニ出立之事故夫所ニも  
なく猶をき（なお置）翌朝出立之  
節ニ起居候を見申候所少し  
はれ御座候得共其俣ニ出立仕候

而十五日ニ歸候へ者十日頃者大  
そふはれ申候得共只今者  
大キニ宜与申候得共十六日ニ爰元  
名高キ目医師江参見て  
貰申候随分心配ニ者不及  
旨日々御不用候所一兩日甚  
不出来ニ付又々医師江参り  
候所大キニ心配仕呉候ニ付又々  
直外江歸参候得共何方ニ而も  
最早療治致方無御座旨申  
猶々ふひん至極残念成仕合  
いか成いんがト存御番ニ出候  
茂張合もなしかわいそふやら  
ふひんやら誠ニ～なさけ  
なき事ニ御座候御差し（さっし）可被成下  
候

此間日朝様（鎌倉本覺寺）江堀之内江

参御水頂御封も頂先達方参御水頂御封も頂

先達方

塩致生ゑん致候得共何分  
信心之不行届かとなけ  
かわしく存暮申候忍江者  
未夕申上も不致此節日光  
前ニ付最早往来留ニ相成候故  
御地江も右ホ之仕合故大キニ  
御無沙汰申上候最早日光  
濟ニ相成候ハ者少し者御帰ニ  
相成候ニ者無御座候哉奉存候  
御地方之御状来問屋方届候ニ者  
五十六文ツト取参申候其内

<sup>とく</sup>飛脚篤与定候へ者左様之飛脚篤与定候へ

者左様之

事無由申聞候申上度山々  
御座候得共何分日光前

とりこみとりこみ  
取紛取紛并右申上候次第故取紛并右申上

四月九日認メ

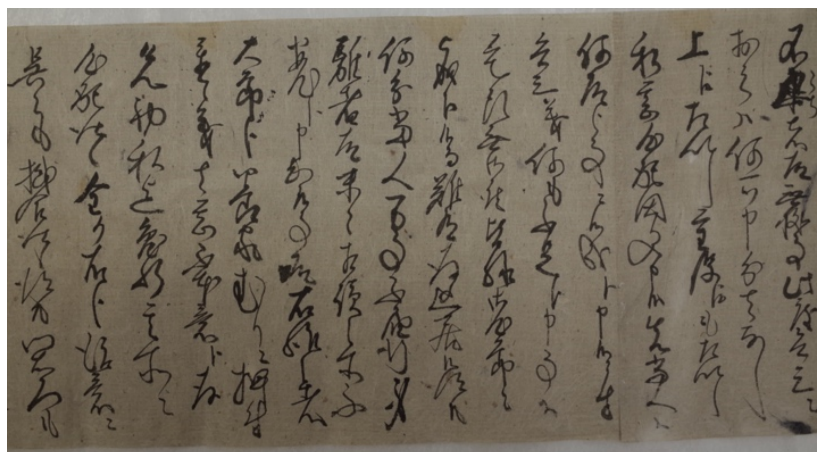
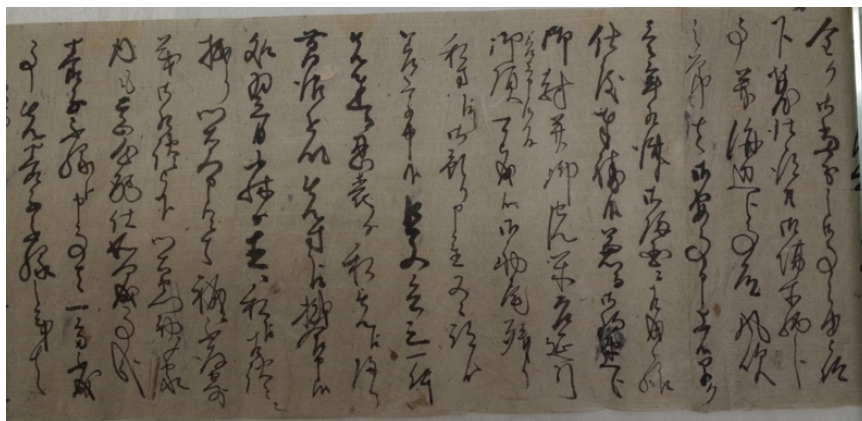
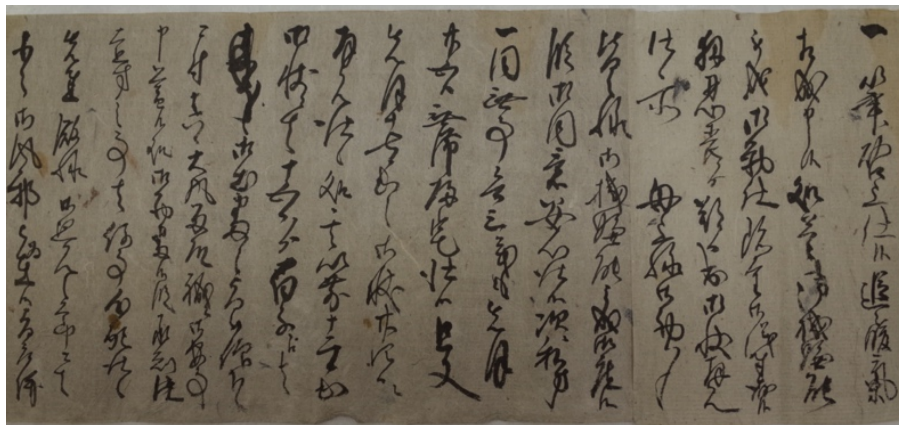
馬淵左兵衛

とりこみとりこみ  
候次第故取紛取紛并右申上候次第故取紛

御兄様

并右申上候次第故  
心落付不申候間又々重便  
万々可申上候先達御見舞  
奉存候如斯御座候恐惶謹言

猶以追々暖ニ可相成申候得共  
兎角不順御座候間折角～  
御厭御勤可被成様第一奉存候  
又々目出度可申上候以上





了の由中由中上之流也  
少流之流一何分り也  
五流之流一何分り也  
分り之流一何分り也  
了の由中由中上之流也  
少流之流一何分り也  
五流之流一何分り也  
分り之流一何分り也

即之流

馬創之流

即之流

打心半流之流一何分り也  
五流之流一何分り也  
分り之流一何分り也  
了の由中由中上之流也

Annexe 14. Lettre de Keisaku (Kobayashi Mon.emon) adressée à Sakunojō.

(Document n°594, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

破損

御兄様ニも御安心

被成下候趣大慶～仕候且又七月朔日

御認御状同廿八日相届難有拜見仕候先月

三日辰之助江戸勤番ニ罷出候趣目出度

奉存候并留守中咄之御淋し敷（ママ）与奉  
存候

同人勤番中ハ度々御状御遣し被成候付

私方へも度々被下候思召之旨難有相楽

居申候只々御機嫌能事斗リニ而よろしく

御座候間御状度々被下候様奉願上候

被仰下候通り熊谷迄御持出しハ御困リ之由

御尤奉存候且又妻事一昨六日昼

後安産ニ而男子出生仕候右者昨之不快

ニ者こり～仕候間当年者

摩利支天様蓮花寺之

子安鬼子母神ヲ一心ニ相願居候間誠ニ

軽々生跡も兩人共大丈夫ニ而難有

事ニ御座候何レ御礼仕候積リニ御座候

実躰ニ而千団子ヲ拵御礼申上候積リニ御座  
候

御歎可被成下候且又土用中頃ニ者雨降

続御節又々御地江水入候評列（評判？）仕  
殊

之外御案じ申暮し候処其内江戸方

帰り候者有之承り候処全風聞斗

之由ニ而大慶仕候当年ハ残暑有之

照強き世柄よろしく大慶奉存候

米之出来可仕候而者米直段よろしく

御地ニ而ハ御都合よろしく与大慶奉存候

当方ハ金渡リ之分ハ八斗五升相場ニ而

被下候処諸色高直ニ付四斗二升五合

相場ニ御直し被下候間ばい之被下ニ相成

先々助り難有奉存候不相替御勝手

掛リ之方御用多ニ相勤申候乍併

近頃ハ大丈夫ニ相成一日も不快与申

事ハ無之全心信之御蔭与難有奉存候

乍併最早五十三才与相成老人ニ相成申候

三人相揃御地ニ一緒ニ居候ハ、咄之楽しみ

成事与存出し暮申候老人ニ相成候而者

別而はなれ居心細く奉存候何卒

三人より一はい相楽しみ度夫斗

存出し申候只々ニ而者私者いつ

ニ而も其御地江ハ参り候事出来候間

御兄ニハ御目ニ懸り候事出来申候

色々申上度事御座候得共次之便

与申残候恐惶謹言

八月八日認 小林門右衛門

御兄様

参人々御中

猶々時候折角御厭可被成候様專一奉存候

乍末筆

御姉様御初皆々様へもよろしく奉願上候

且小幡様森様伊藤様竹之下様へ御序ニよろ  
し

奉願上候且又大門もとんた事ニ而氣之毒

奉存候且御兄様辰之助御勤番御帰り

候ハ、私方へ御出被下候様奉願上候色々申

上度事

次之便与申残し候早々以上

Handwritten Japanese text in cursive style (sōsho), likely a letter or a page from a diary. The text is dense and covers most of the page.

Handwritten Japanese text in cursive style (sōsho), continuing the narrative or correspondence from the previous page.

Handwritten Japanese text in cursive style (sōsho). The text is arranged in vertical columns, with a prominent signature or name on the right side.

Annexe 15. Lettre de Keisaku (Kobayashi Mon.emon) adressée à sa mère (Yoso).

(Document n°148, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

去ル廿一日御認御ふみ難有拜  
見仕候俄ニすゝしく相成申候得共  
おん揃なされこきけんよく  
おんくらしなされおんめて  
たくそんし申候つきにここ元  
両家共いつれも無事くらし  
申候間ごあんしんくださるへく候  
さてあにさま追々おんころ  
よくおんうれしくまちたく  
しんじんのおんかげとありがたく  
そんじ申候わたくしことしハ  
かつれのきみこさなく大じ  
ようぶ～さて又母上様ぶん  
のおんしまいいかゞこさ候や  
つぎのおんたよりにおんきかせく  
ださるべく候おんめしもの  
ことおんきかせくだされまつあん  
しんいたし申候しかなが  
らごぶじようなされおんひとり  
にておんしまつもつたいなき  
ことおそれいり申候ぶんにおん  
いわい申上候とぞんしたのおき  
候あいだすこしながらおん  
いわい申上申候ほんのおんいわ  
いめてたくきんにしゆあげ  
申候あんめしものにおんこま  
りなされ候ハゝごゑんりよなく  
おゝせくださるべくほかのこと  
とちかい候ことゆへしきにあげ  
申候あいだおん申つかわし  
なさるべく候たつたひとり

のはゝ様のことおんちから  
になり候わたくしにごゑ  
んりよ者こざなくいつにても  
金あげ申べくおんこゝろじ  
ようぶにおんいてなさるべく候  
一 かつまたさへいさて者おんあん  
じなさるまじくかねもし  
なものもいかいことおんもらいな  
され候しかしこどもにもの  
いり候よおすにハござ候さけ者  
よくおんあがりなされ候  
母上様 (ママ) あき者おんいでなさる  
べくおんいりよおハもおしやハ  
せいだし申べく又こちらゑ  
さいおんいでなされ候ゑばす  
こしもこふじゆうハいたさ  
せもうさづおんたのしみな  
さるべくわたくしたのしみ  
いのりおり申候申あげたきこと  
やま～つぎのたよりともおし  
のこし申候めてたくかしく

七月八日認 門右衛門  
ちゝうへさまへみづ御あげだいさん  
ねい (ママ ねかい) 申候  
母上様

猶々ふ順のしこおせつかくこよ  
おしんねかい上申候あねさま  
へもよろしくいんねかい申上申候



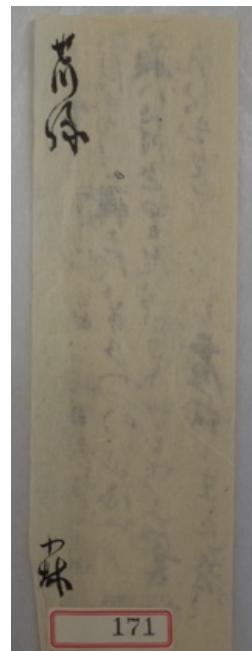
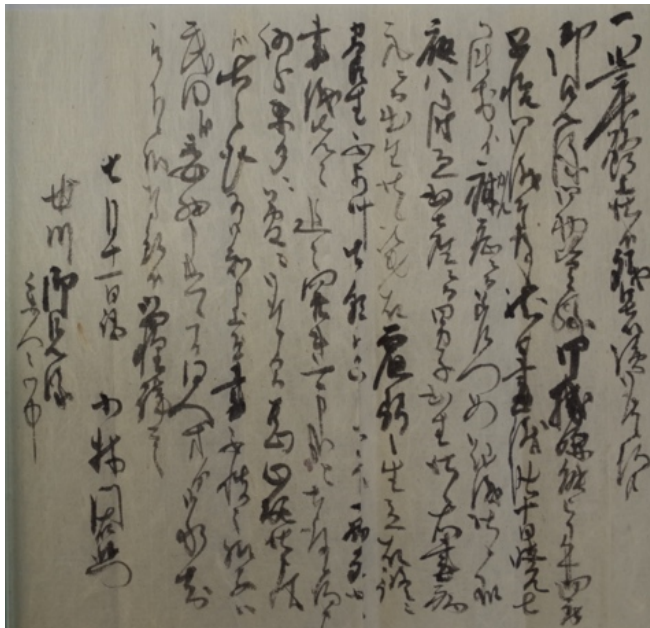
Annexe 16. Lettre de Keisaku (Kobayashi Mon.emon) adressée à Sakunojō.

(Document n°255, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

世川作之丞様 小林門右衛門  
大いそぎ之用

一筆啓上仕候然者  
妻儀兩三日以前異病  
ニ而今晚六ツ半時過養  
生不相叶病死仕此段  
為御知申上候右ニ付而者  
私忝人与相成何共  
留守番当惑至極仕候  
間母上様早々御出被成候  
様仕度奉希上候此方  
御迎之人差上候而も  
宜敷御座候得共無人ニ付  
何卒庄七ニ而も御連

少しも早様御出被成下度  
偏ニ奉希上候且右御  
道中御入用ハ何程  
懸り可申哉忝分忝朱位  
懸り可申与奉存候得共  
只今金子少し差支  
申候間一時御才覚 (工面の意)  
ニ而御間ニ御合せ被下度奉願上候  
尤御召物者其地ニ御出  
被下候得者孰れニも  
御間ニ合せ可申候先者  
大いそぎ申上度如此  
御座候恐惶謹言  
正月廿三日夜認 門右衛門  
世川作之丞様



Annexe 17. Lettre de Keisaku (Kobayashi Mon.emon) adressée à Sakunojō.

(Document n°588, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

破損

一 去月此□□□□□(虫食)兄様辰之助  
被 召出之御礼被仰上御安心被成候旨為御  
知  
被仰下日出度奉存候

一 殿様御発駕去ル朔日之由被仰下処二日  
御着相成恐悦奉存候御道中少し御風邪ニ而  
御着も餘程御おそく相成候御事ニ御座候

一 母様□□□□□(虫食)相成候積り之  
処被仰遣候  
付三朱御残し有之兄様御用心ニ  
御持参被成候所私共方差上候間三朱斗  
ニ而少しゑのやふれ御直し母上様御へや  
御直し御帰り御約被成御るす中  
兄様御□□□□少し御直し  
被成候旨母上様へ申上候

一 門右衛門方御用立申候金壹分弐朱  
御返し被下樋ニ受取申上候

一 猪狩ニ而御酒御上り被成居候所此間六  
平太  
参□□(虫食)之咄し相成母上様も御一政  
ニ  
連て参候ト申呉候由ニ付御頼  
被仰置其節庄七郎深九郎  
ニ而も御遣候者辰之助ニ而も御遣し  
ニ而も宜敷ニ而被仰下委細承知  
仕候先日松岡重七右衛門方ニ而承り候処

先月参又者当中頃迄ニハ

六平太迎ニ参候由申居候如何哉  
未た参不申様子いつ頃参可申  
哉与奉存候母上様今少し御留置  
申し度奉存候月東山ニ御座候ハ  
宜敷と奉存候母上様日々御地  
之事而已御噂被成御帰り被成度哉  
与奉存候辰之助参候方宜敷  
与奉存候中間者此方方御存之大助  
又者とみ蔵付差上候而も宜敷  
奉存候

一 辰之助馬乗袴おろし能出来候而  
大歎木口江仕立御頼相成候趣母上様へも  
申上候処能出来候由思召候

一 母上様御大丈夫ニ而御座候間御安  
心可被進候先月廿五日日蔭町夫方  
神明江御同道仕例之ふき矢御覽  
被成夫方□調上申候宇多川町  
辺ニ而とじお汁并□ニ而一盃  
相楽夫方芝口三丁目辺ニ而御のぞみ  
ニ付大せいろそば并しつほくニ而酒  
出世庵ニ而相楽申候帰宅七ツ半時前  
頃

一 先月六日馬淵江御出当月三日  
馬淵方御帰り左兵衛様送り御出被成  
宅ニ而さしみさつはの土蔵□ホ  
うりもみホニ而相楽夜ニ入左兵衛様  
御帰り

一 四日両国辺迄御出之積りニ而御つれ申候処少し例の御足御痛被成候様子ニ而最早御帰り被成度両国前辺り方被仰聞候得共御蔵前迄御連れ申候積りニ而段々参候付もおかゑり可申今少し～与御たましとおとお浅草かんのん様を参見御存し奥山遍へも参帰り掛ヶ兄様与一盃呑相楽申候川井江行兄様与相楽他人兄様の御刀ほめ候座敷兄様与相楽候席の直ニきわニ而母上様与相楽兄様与相楽候御咄し仕候而相楽申候いさきにさかな附合せせんまい長いも并刺身ニ而酒四合呑能御機嫌ニ而帰り申候暮六ツ時前

一 五日節句ニ付母上様ト内ニ而相楽申候朝から酒ニ而暮し申候兄様御嚙仕居候

一 六日於安お久母上様御連れ入湯ニ御帰り被成候而内ニ而一盃相楽申候

一 七日今日夕七ツ時過頃方芝辺江母上様御連れ申竹の子むまに位ニ而三合程相楽申候

一 八日今日少し御用向も有之御上屋敷へ出ねハならぬ事有之旁母上様御連れ申候私事方々ニ而地走相成又馬淵ニ而伝八郎談ニ入母上様もうけニ御入被遊一日色々御地走有之能機嫌ニ相成六時前ニ

帰宅仕尤中間連れ参り帰りも同様ニ御座候扱馬淵立派ニ御用座敷ホ出来仕兄様へ御覧入度奉存候夫者玄関からとこ迄もりつばニ相成申候何卒一寸も兄様母上様御迎ニ御出被下候様仕度奉存候御入用者兩人ニ而差上可申候御勘考可被成下候

一 今晚相認仕舞申候間明朝早く例の通り飛脚やへ持出し申候 此所ニ明八日飛脚やへ持出し候積りニ認置候処

少し気分悪敷御座候間得持参不仕候間

今十三日差出申候

申上度事色々御座候得共次之便ニ申残候先者壺分式朱槌ニ着仕候儀而已奉申度如此御座候早く日出度～

父上様江水御上代参奉願上候

五月十三日夜認小林門右衛門兄様皆々様

呉々も母上様へ妙法御心信被成候様申上候様被仰下奉畏候御心信被成候間

御安心可被成下候私共も御同様  
大心信仕候御互ニ心信第一  
御座候

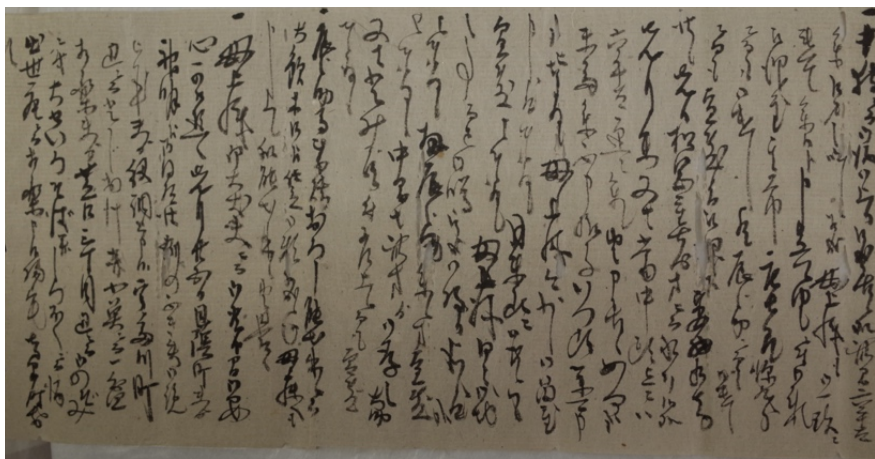
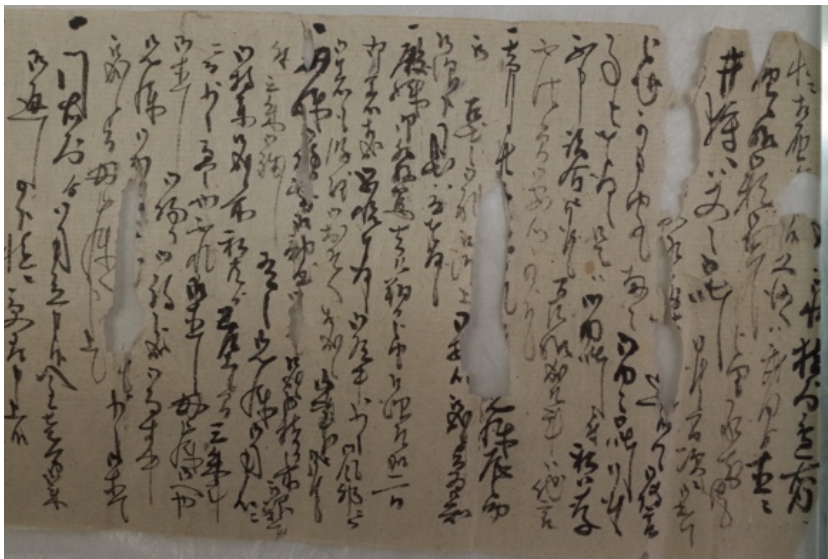
一 不順之時候折角御厭可被成専一奉存候

一 子供三人共母上様へ□上度  
申居候得共此度者得上不申  
候間何も重便目出度被仰下候旨  
且又御承知被成候  
母上様最早御地へ御帰り  
被成度御様子ニ而御ゑり  
御落付不被成候様子ニ御座候  
早く御帰り被成度思召候御様子ニ

御座候内ニ様よき物なき  
様被仰候得共折角御出之  
事ニ御座候得者今少し御留  
可申申度奉存候

一 母上様御地行御用心被成候趣  
申上候故御安心被成候間  
被仰猶大丈夫私共  
御用心仕候間御安心可被成候  
目出度～

一 申上度事色々御座候得共  
次之便り申残し候  
目出度～



Handwritten Japanese text in cursive style, likely a letter or document fragment. The text is dense and covers most of the page.

Handwritten Japanese text in cursive style, continuing the narrative or correspondence. The characters are fluid and connected.

Handwritten Japanese text in cursive style, featuring a prominent signature or name on the left side. The text is written in a traditional calligraphic hand.

Handwritten Japanese text in cursive style, showing further text from the document. The writing is consistent with the previous sections.

Annexe 18. Lettre de Keisaku (Kobayashi Mon.emon) adressée à Sakunojō.

(Document n°243, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

極御内々

御兄様迄御相談且相願申上度候

御直殿

一 御相談申上候小幡御氏齋藤七九郎  
其外江袋之儀兵衛又者大門与も手づる  
にて者御地金持埼玉村名□□若児玉  
唯羽生辺其外何れニ而も宜敷可相成  
義ニ御座候得者御地領ならバ猶更宜  
此方義者御勝手江金かし呉仕者  
御座候有間敷哉承相談出来仕千両宛  
五百両も出来候様子ニも御座候得者私出  
役仕行田町ニ逗留仕掛合仕度左候得  
者大はばに御地江参候而御目ニ懸り  
候事も出来又自腹も痛不  
申至極都合も宜敷事ニ御座候又者

三百両位之事ニ御座候ハ、表向場所

相願参候而町宿ニ而切々御近詰相成

居候而掛合仕度左候得者幾日ニ而も

御地ニ居候事出来何れにも金出し

呉候者御座候得者壹度斗ニ而無之年々参事  
ニも

可相成与奉存候此義者御年寄江も

相談も仕候事ニ御座候中村数之助も近年

熊谷辺参候事も御座候由御座候御内々

御兄様御含被成下候而小幡氏并七九郎其外

江御内々御相談被下候様仕度奉願上候右

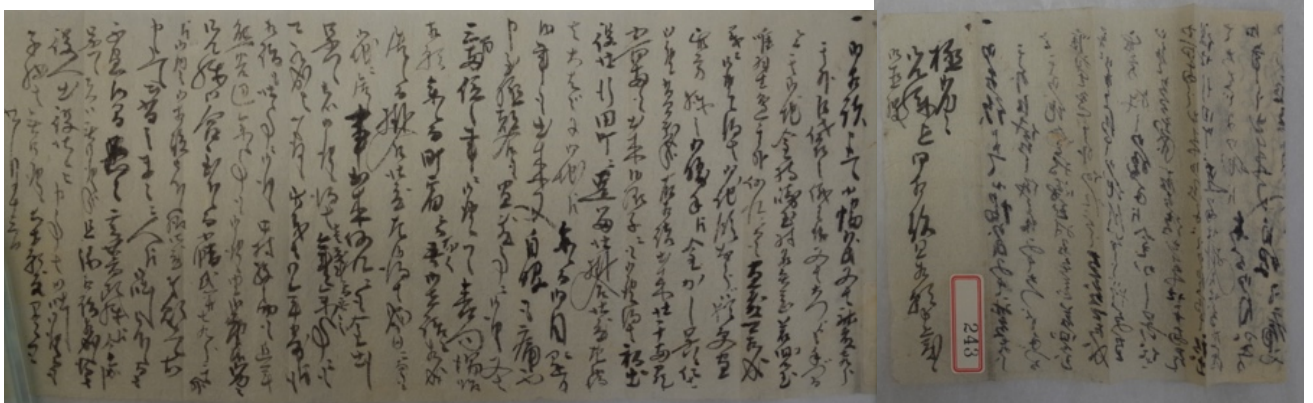
申上候ヲ尚々玄蕃頭様江金かし

呉候者ハ無御座候哉兄様相談相成候得者

役人出役仕候与申事者御咄し御座候而も

子細者無御座候奉願度早々以上

九月十三日



Annexe 19. Lettre d'Uhei (Sahei) adressée à Sakunojō.

(Document n°367, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

一筆啓上仕候追々寒冷之  
節相成候処先以 母上様御初メ  
皆々様益御機嫌事被成御座  
隠置候儀奉存候次ニ私方并小林ニ而も  
一同無事罷在候間乍惶御安心思召  
可被成下候扱又先便者御紙面  
難有拜見仕候処年来剣術御出  
精ニ付御上下御頂戴被成候段為  
御知（おしらせ）之趣承知仕兩人共誠ニ  
大慶奉存候多ク之御人之  
中ニ而右様之儀餘り承不申  
事ト奉存候結構成御事ニ御座候  
御家ニ残候事ニ御座候右之恐悦  
申上度奉存候

一 おなを事河上江御縁談御座候  
之趣御相談被成下委細承知仕候  
何之存寄も無御座候間御整ニ  
相成候様仕度奉存候

一 鉄砲之義相伺候処段々  
委敷候認メ被成下御面倒相掛  
難有仕合奉存候

一 異舩一条も当表ニ而者益御調  
ニ而之御様子御座候而品川海<sup>さく</sup>竿ニ而之御様

子御座候而品川海<sup>さく</sup>竿

建ホ相始誠ニ大変之事ニ御座候

一 当表御大名様方場末之御屋敷

ニ而調練者日々之事之様ニ御座候  
町方ニ而新具足之出来候事者  
大そふ成事革ニ而も出来又者  
張古ニ而も大分出来ぬし屋（塗師屋）も  
右道具屋も皆々具足屋ニ相成  
申候外之商売人杯ハ一向ニ  
渡世もは無様子ニ而困り入候様子ニ御座候

一 私只今迄有之候槍丸こきニ而  
心得不亘候ニ付御成小路江流義  
之槍申付一昨日出来仕候里ん  
ぼふ付尤袋ぼ随分能出来仕候  
只今迄之鎗者物ニ遣し二分斗り  
之おびニ而出来申候（二分ぐらいの差額で）

一 兼而持来候御拵之敷革ニ而着込  
拵申候ざいも赤ふさ付ニ而  
出来弍朱も掛り申候弁当入  
并あみ袋迄出来最早兩人共  
一通り残申候間御安心思召可被下候  
未タ首袋ハ出来不申候得共  
是者並々より大形ニ存沢山  
入候様出来可仕心得ニ御座候得共  
何分日々御用多ニ而何分宅ニ者  
居合不申存ながら無御沙汰而已  
申上候奉恐入候先者先達之  
御節ホ延引仕候右斗申上猶  
又々重便山々目出度  
申上度如斯御座候恐惶謹言  
十月三日 左兵衛  
御兄様

尚々兎角時候不順御座候間折角  
御厭可被成様第一奉存候乍惶

姉様江もよろしく奉願上候

以上

Handwritten Japanese text in cursive style, likely a letter or document. The text is written on aged paper and includes several lines of characters.

Handwritten Japanese text in cursive style, continuing the letter or document. The text is written on aged paper and includes several lines of characters.

Handwritten Japanese text in cursive style, concluding the letter or document. The text is written on aged paper and includes several lines of characters.

Annexe 20. Lettre d'Uhei (Mabuchi Sahei) et Keisaku (Kobayashi Mon.emon) adressée à Sakunojō.

(Document n°254, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

御兄様  
左兵衛  
門右衛門

一筆啓上仕候甚暑之節御座候得共  
被為揃益御機嫌能被成御暮日出度  
御儀奉存候次ニ爰元両家共打揃大丈夫  
相暮申候間乍惶御安意思召可被成下候

一 去ル十一日御認御状同十三日相達難有  
拝見仕候

一 よね事も万蔵も出生之男子之事  
血之道も追々能此度者ちゝも御蔭ニ而  
沢山ニ出候趣為御聞被成下難有安心仕候

一 松代大分六ヶ敷様子乍併金之  
さいそくホ種々申候趣よくの  
ふかきやつニ御座候併病気きの毒千万奉存  
候

御地茂壺人之従弟何卒此度者  
全快仕候様相祈居申候見舞  
何品も遣し度旨申上候所右今月の  
内ニ遣し候方ニ被仰下難有奉存候  
直便ニ遣し候積りニ御座候御出も御座候  
ハヽ  
見舞者宜敷奉願上候

一 身延山  
七面様之御杖之事被仰下難有奉存候  
御心丈夫成ル事ニ御座候  
私事も大信心ニ御座候間御安心可被成下候

先便も申上候哉去月廿三日松光寺江  
参詣仕夫方直ニ側ニ而寺方近く御座候ニ付  
清正公様江参詣候処式百五十回御忌  
ニ而大賑合御口も大勢ニ而有之説法も  
有之難有事ニ御座候六月廿五日  
御正当之様ニも承り申候夫迄之間  
御開帳ニ而御回向御座候然与奉存候  
江戸ニ而者名高き白金之  
清正公様ニ御座候御兄様も此後  
御出之節者御遣申度ニ奉存候

一 畠山先生も御病氣ニハ困り入候  
事ニ御座候御兄様一向御出も不被成  
手伝ハ御兄様方被仰上兩人出来  
一日御出被成候趣且十分兵衛殿へハ折々  
御出被成候斗ニ而稽古場へも御出被成度  
思召候得共御ヒマ無之得御出被成兼候趣  
御尤ニ御座候

一 門右衛門御蔭ニ而大丈夫ニ相成御歎  
被成下候趣実ニ御蔭故与難有頼  
信心仕候左兵衛も随分丈夫ニ者御座候得共  
年之せいニやげんきが大きに  
違申候上野之存披之中風  
之芝兩人共寄借候様被仰下  
難有奉存候今少しもすゞしく  
相成候はヽ見合罷越可申候間  
御案じ被成下間敷候何卒御兄様  
ニも近々御出府ニ而御同道仕度奉願候

一 御兄様当方へ御出ニ付御入用三人ニ而

割

合差出候儀兼而申上候ニ付なんても  
来年ハ御出被下度候趣被仰下候得共  
何卒当年中ニ御出被下候様奉願上候  
御互ニ信心之御蔭ニ而御目ニ懸り度  
与夫而迄（ママ）相樂居申候

一 亀市も大丈夫ニ而せい人仕候而人之  
仕候犬之事まね仕候由為御聞被下  
且此間少し不快之處御符為頂  
候ニ而大きニ快相成候趣咄しハ御心配  
与奉存候口切  
御符御いたゞかせ被成候趣此節  
きヨヲフウ虫ニ御とれ被下候由御尤  
奉存候併 御そおり取ニ被成候間大丈夫与  
御安心被成候由御尤ニ奉存候鐵五郎も  
大丈夫ニ御座候処此間中少しツゝ  
腹くくり申候而案じ候得共  
少しもよわり不申大いた  
づら分仕柘植ハ皆つかみつぶし  
而仕舞候全信心之御蔭故与  
難有事ニ御座候御互ニ御草り  
取ニ口心丈夫ニ御座候  
摩利支天様も心信ニ為仕候難有  
儀共ニ御座候御互ニ心信第（ママ 一）奉  
存候

一 尚御時節柄御暮方如何哉与御案じ  
申上居候処先頃御飯少し而少し  
御手当御頂戴先々少し安心仕候  
御互ニ御時節柄ニ者当惑仕候私共儀も  
先々とおかかうか仕候金も不仕  
相暮申候間御安心可被成下候

一 辰之助山本流居合長取  
被 仰付御扶持共三人扶持被下

当時並之通り老人半扶持渡り  
之趣誠ニ日出度於私共も  
難有仕合奉存候辰之助も御歎宜敷  
存上候よし何れ後便猶歎可  
申進候御兄様ニハ咄し御歎与  
奉察上候深川ニ而も此節柄  
御手柄成事与皆々かんしん  
仕居候

一 禁酒仕居候処願候而みりん呑候趣申上  
候処  
最初御約束申上候ヲ違名候而者悪敷ニ付  
元之通りニ仕候様被仰下誠以信意之儀  
難有仕合奉存候御心付ケ被成下ニ随ひ  
去ル十六日方最初之通ニ可仕旨申上元  
之通ニ何酒ニ而も一切呑不申候実々  
難有奉存候信心之御蔭ニ而大丈夫ニ  
御座候御互ニ実躰ニ仕信心第  
一奉存候心丈夫ニ相暮申候

一 当月十一日雑司ヶ谷  
鬼子母神様江参詣仕候

一 当月十六日深川御中屋敷江暑中  
見舞ニ罷越申候此間も被仰下候通り  
沢江母上様御志し之もち代  
百文 もち 此通りニ包認候而お市  
沢様 世川

中兩人居候処ニ而遣候処難有かり申居候  
其外例罷越候方へ罷越序ニ 入  
すゞしく相成帰宅仕候酒不呑  
いつ方ニ而も世話なしニ御座候

一 大切先御刀之儀先達方段々御深切ニ  
被仰下候処私も色々相考候得共御兄様  
先年渡来之節御力ニ被成御用も

無御滞御勤被成御力ニ而御家ニむかし方休候御刀之儀ニ御座候間先々私平田指居候刀式尺式寸四分斗御座候而むきずニ御座候然ル処しぶとくおもく先年馬淵ニ而わらをとめし候処切あじあしく御座候間如何哉与奉存候気ニ入不申候処右申上候通りむきずニ又おもき事ハ新刀如斯うこそせ候而も余程おもく御座候間此刀位之おもみハかるき方与奉存候とぎ候ハ、随分きれ可申与も奉存候間近日為研見可申候且又水戸様人申候ニハ桜田一条之節働候ニ長き刀ハ不弁理ニ而こり（ママ）候由夫与実ハいかね者是ニ而不覚ヲ取候人御座候趣申候趣ニ付先便ニ御兄様江其段申上先々大切先者御兄様御大切ニ御差りよおニ被成下候様申上候積りニ御座候処今便被仰下候を私江被下趣被仰下難有奉存候得共前文之次第ニ付御安心被成下候而御家ニ付置なれ候様奉願上候併私刀とぎ候上ニ而いかにもきれ不申様子ニも御座候又々奉願候積りニ御座候決而御拝領御刀之御替さや御柄御拵代差出候御厭い候訳ニ而者無御座候得共全御兄様当時御指料是先年も渡来之節御力ニ被成御用無滞御勤被成候御刀故呉々茂御兄様御指料被成下候様奉存候儀ニ御座候左も無御座候ハ、壺両や壺両式分位之金出候事ニ被替候事ニ而ハ無御座候張合

御役取必々私江心配無之御心置なく御安心被成下候乍併前文ニ申上候通り私刀為研候上ニ而何ニも切れ不申様子ニも御座候ハ、早速可申上候間其節は御ゆつり被成下候様呉々も奉希上候

一 父母様御墓江不替御参詣義私共名代も不替御拜被成下候与之趣被仰下難有仕合奉存候何分奉願候  
父母様御がぞお書御返し申上候様被仰下延引相成奉恐入候扱兩人得与相考心付遣候所相直し  
近便差上可申候間左様御承知可被成下候

一 御兄様日中御歩行之義先達而御疝癩ニ而此節者御用斗御歩行被成候得共御快御成候被成候得者矢張日中御かまい不被成御歩行被成候御積り之趣被仰下候処大丈夫ニ而頼母敷奉存候得共随分御用人被成候而日中者相成丈御見合諸而御用人被成候様奉願上候私共事も是年寄り候故哉あせ出候事沢山ニ而困り入申候

一 御互ニ妙法信心第一奉存候

一 申上度事色々御座候得共次之便ニ申残し候

目出度～

六月廿八日 小林門右衛門  
馬淵左兵衛

御兄様

参人之御中

尚以時候折角御厭被成候様奉願上候  
乍末皆々様にも宜敷奉願上候両家  
皆々宜敷申上候様申上候

一 亀市おいしい様斗一番ニ覚候

由為聞被下咄之御楽み与奉存候

鉄五郎おとつさんも何ニも出来

不申候外之事ハ少しツゝ申候

得共名ヲよび候事出来

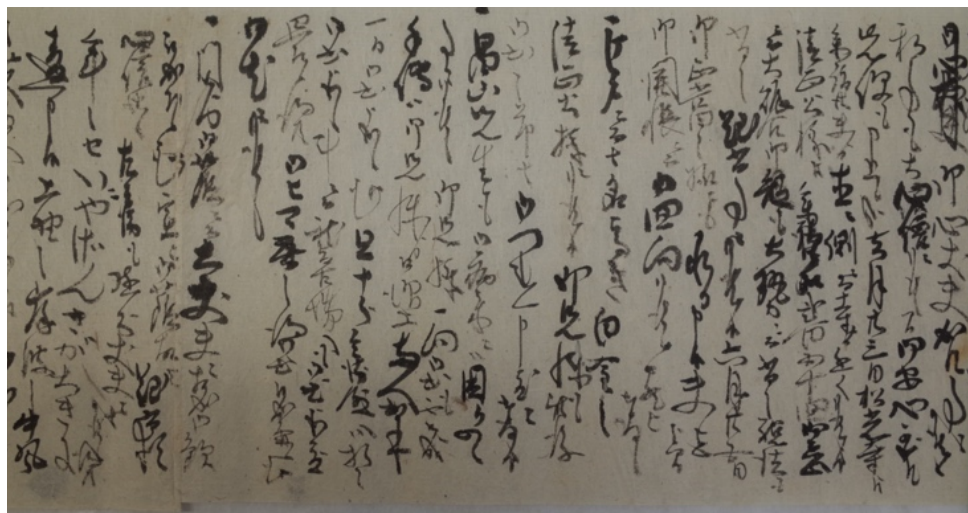
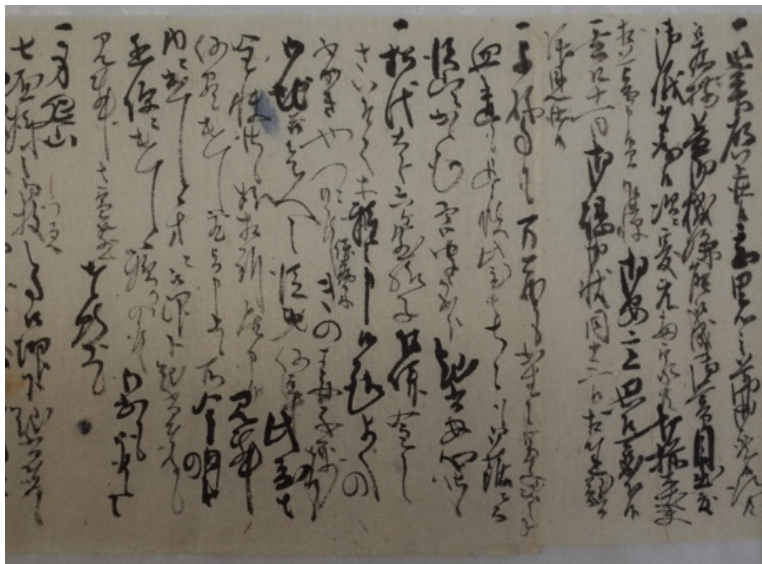
不申色々がてんハ仕居候様子

二者御座候口をきゝ候事おそく

御座候大丈夫ニ御座候間御安心可被成下候

亀市暑氣之時分御手当御遣し

可被成候以上







Annexe 21. Lettre d'Uhei adressée à Sakunojō.

(Document n°258, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

一筆啓上仕候甚寒之砌御座候処  
先以被成御揃母上様初メ皆々様増々  
御勇健被成御凌重御儀奉存候  
次ニ私方孰茂無異罷在候間恐惶御安心  
可被成下候米も不相替日々御世話ニ被成下  
候ト  
存難有奉存候当年者寒気  
余程厳敷相覚申候定而御地も  
御同様ト奉存候併雪者一度茂  
降不申候私も足痛快御座候ニ付  
先月廿八日出勤仕候間御安心被成下候  
先月廿二日廿七日御出し之御状早々相届キ  
御様子承知仕安心仕候最早此節者大丈夫ト  
奉存候右寒中御見舞如斯ニ  
御座候恐惶謹言  
十二月七日  
御兄様

一 金子茂相願申候処色々ト御心配被下候  
趣誠ニ～恐入奉候伊藤氏ニ而御相談被下候  
由  
右□者廿日過ニ相成候ニ付他ニ而取替早く  
出来  
候様御働被下由難有御儀奉存候私方ニ而  
「 印致候得者出来不申ト申事無御座候  
得共御地なれば直ニも出来其上私も一度  
参度与存方々ニ而相願申候随分金子者爰  
元ニ而「 印位ニ而間ニ合せ候間左様ニ思  
召被成下候  
乍併最早金子御拵被下十二日又々十七日  
位ニ御出しも被下何卒御願申上候私足痛  
未タさつはりも不致中々御地江参上仕候

義少々不安心ニ御坐候間万一十七日便ニ  
御出被下候様ニ出来仕候得者大丈夫也  
十九日ニ者相届キ候間夫迄相待廿日迄ニ  
若不仕候得者私方ニ而何レニも仕候間心々  
御心配被成下間敷様奉候節何レ正月十五日  
過ニ  
者御地参上可仕ト今方相楽申候呉々も  
金子之儀何レニも御安心被成下間敷様奉  
願候

一 兄様当暮御仕舞方如何ニ御座候哉当年  
者米直段下直ニ付私家一同六ヶ敷キ  
様（破損）御同様ニ皆々無事  
ニ而難有キ事御座候酒者大キニ～  
下直ニ相成当地百五十文ニ而随分  
宜酒ニ御坐候信州者七十二文方段々  
極上之処百十六文ト申事ニ御座候

一 当年定而御本役ニ被為成ト奉存候  
左候得者二分之ちがいニ而大キ成事ニ御坐  
候  
劍術新入者御心配ト奉存候伴頭位も  
出来申候哉其代り一□位有之候御家不申候

一 当年も赤木山ニ而相求日々家来こなし  
ニ遣申候壺分ニ而相求候所先三十駄之  
見込申候爰元ニ而相求申候而も三分余ニ  
御坐候御地なれば式刃位ト奉存候

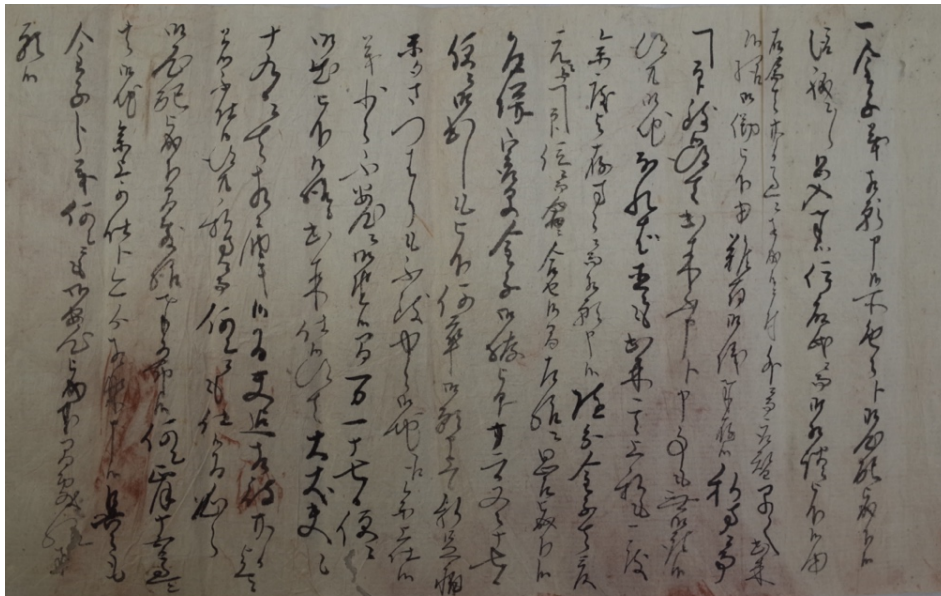
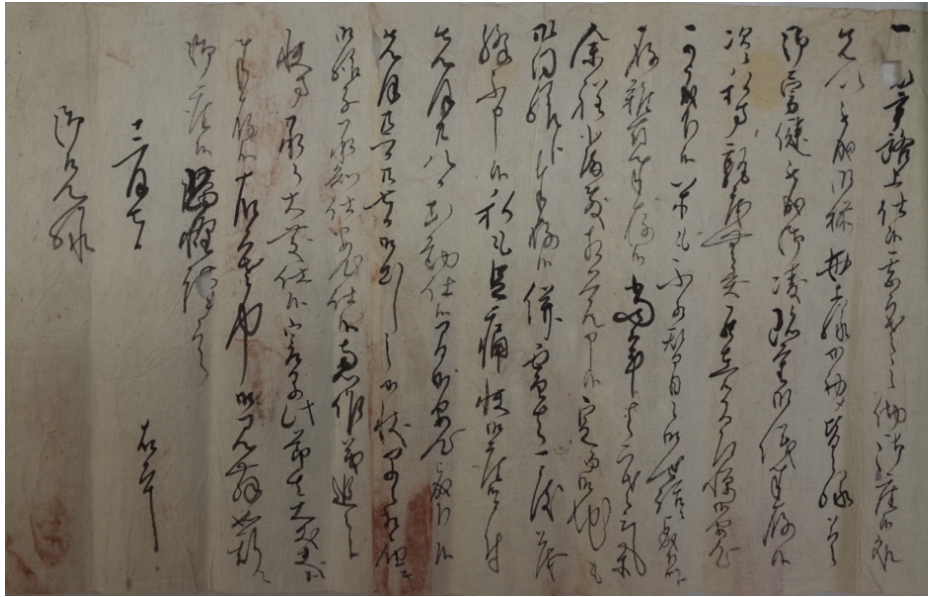
一 年ニ者あまり候位ニ御座候

一 爰元御陣屋内一面ほふそふニ御坐候得

共  
 先兩人共今日迄者沙汰無御座何卒～  
 春ニ仕度ト奉存候此節御題目力存相祈  
 罷在申候中二者けか人も少々御坐候私  
 題目之御陰ニ而かる可致存日々信心  
 仕候おふさ者相濟御安心ト奉存候

二日便り御返事差上可申心得罷在候所馬場  
 取出外ニ取込罷在候ニ付延引仕候何レ又々  
 廿日便り二年内今迄度差上可申与奉存候  
 山々申残候目出度～

尚以寒氣折角御厭被成様第一奉存候  
 以上



一、先年、  
二、  
三、  
四、  
五、  
六、  
七、  
八、  
九、  
十、

一、  
二、  
三、  
四、  
五、  
六、  
七、  
八、  
九、  
十、

Annexe 22. Lettre de Keisaku (Kobayashi Heizō) adressée à Sakunojō (Segawa).  
(Document n°579, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda,  
Transcription)

世川様 小林  
一筆啓上仕候不揃之時候  
御座候得共母上様初皆々様被成御揃  
弥御機嫌能被成御暮目出度  
御儀奉存候次ニ私共孰も無事  
相暮申候間乍惶御安心可被下候  
摩利支天様之儀委細被仰難  
有仕合奉存候此度者金子差上不申  
候得共次之便ニ金子差上申候間此間  
申上候通り伊藤氏ニ而御うつし  
表具茂御地ニ而御願申上候かいげんも  
蓮花寺ニ而いたし貫が初方之  
のそみに御座候何卒蓮花寺  
上人江御頼被成下度奉願上候  
次之便ニ先式朱被仰下候通差上  
不足致候ハ、被仰下次第差上可申候間  
偏ニ奉願上候 殿様御溜ニ被為成  
誠ニ～恐悦奉存候扱又房州ニ而  
後藤五八洪谷彈右衛門手柄之由  
真ニ～いさましき身ニ御座候  
権九郎方方書状遣し被呉候間御序  
ニ宜敷奉願上候併同人江願上候本御写  
被成下度奉願上候具足着甲べん者  
右成ニ而見当申候間同人江御咄し  
能々御礼奉願候

一 朔日覚蔵武八郎五郎七ニ下馬ニ而  
逢申候覚蔵ニ者御となり故  
別段色々咄しも仕候間同人江御逢  
被成候節御聞被成下候

一 松代庄七方御地之事色々承り  
なお～御地御なつかしくぞんじ  
私之事同人方委細御聞被成下候

一 早き物ニ而松代最早今日歸り被相成  
申候母上様一緒ニ御出被成候而も今日頃ハ  
御歸りニ相成候間今と相成候てハ今度  
一緒ニ御出被成候よりハ秋之樂の方  
宜敷与樂居申候其御つもりニ而  
御樂可被成候

一 母上様廿七日酒巻江御出被成候事承り  
御浦山敷御座候私も御地ニ居候ハ、  
せひ～御供与存出し兄様  
御寄合ニ而御残念奉存候いつも～  
御機嫌能張々嬉しくそんし候

一 母上様日々少し宛も御小遣差上度  
先達而方申上置候得共此節者  
内しよく無御座候夫故得差上  
不申候然ル所五六日以前方毛ぶるい  
のそこおり候仕事相初候積りニ而  
非番之日日々浅草迄習ニ参申候  
一月二月も稽古致候得者出来  
候様子ニ御座候右候得者一日二分  
位ハ取れ申候様子上手ニ相成候得者  
一日ニ六七分宛位取れ申候様子ニ  
御座候間右壱人ニ而出来候様ニ  
相成候得者随分よき内しよく  
ニ御座候兄様ニも御おしへ申度  
そんじ盆頃方少し宛之  
小遣上候積りニ御座候間左様御樂

可被下候

一 かく正寺江又々近々参候積りに  
御座候間左様思召可被成下候

一 私者真ニ～大丈夫ニ御座候  
間御安心可被成下候兄様与相談  
壺番取て見度

見たし実ニ大丈夫歟も

早くおき張能相勤申候

御地から内々ニ而人々参候様子  
ニ御座候間兄様も二三日ニ而も  
宜敷御座候間せひ～御出可被度  
祈居申候

一 日々母上様皆々様御機嫌能所  
神仏様祈居申候仏様御代々  
皆々様くよおも仕候

一 父上様江水御上代参奉願上候

一 申上度事色々御座候得共  
次之便ト申上残し申候

目出度～

呉々も大丈夫～

四月三日

小林兵三

世川皆々様

猶々時候折角御厭被成第一

奉存候松代庄七ニ私共方委細

御聞可被成下奉願上候

一 私夜分ハ何方江も出不申候間御安  
心可被下候

是方御内々

一 松代江金貳分かし遣し  
申候かへし方ハ尾崎氏方のしめ  
之代参候是貳而かへして

外ニもあづかり物も御座候間安心

一 同人口斗ニ而随分しわきやつ  
ニ御座候町江出候節私二度共  
うとん一ツニ酒壺合兩人ニ而

合申ぎり外ニ壺度家遣ニ而  
土橋増田や江参候此節随分

面白し先々帰りニ相成

安心左兵衛様御歎被成候

今日者少し送り申候雨天

ニ而都合悪敷御座候当地之様子

同人并庄七方も委細御聞可被成下候

早々已上





Annexe 23. Lettre de Sakunojō adressée à sa mère (Yoso) et sa femme (Ryū).

(Document n°572, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

宿元へ 大丈夫～  
用書 世川作之丞  
無事

一筆致啓上候大キニ暖気ニ相成候所  
母上様ヲ初々々御安全珍重奉存候  
次ニ爰元無事罷在候間乍惶御安心  
可被下候朔日ニも辻村ト奥平ト  
一緒ニ壺封差出し最早昨日ハ  
参り候ト存候子共紙懸歎候哉  
又々何ぞ遣し可申清兵衛方  
白子ニ而取参候子安貝大分  
爰元ニ而取候鮑貝之ちいさき  
三組ニして三組袋ニ入置  
此位之者此度ハ俄ニ  
一寸壺封差出候  
御社参ニ而今日出し不申候て  
廿日過ニなくてハ出不申候趣  
承り候ニ付是も今朝六半時頃  
ねて居候て伝八郎早や参り居  
ねて居て咄し致候内ニ鷲尾之  
咄しニ前文之通ニ付廿六日頃ニ  
なくてハ出不申候様子ト申候ニ付  
一寸壺封遣し可申やト申合  
無事用斗安心之ため  
遣し十三日方御台場御番も  
人多相成上へ下夕之御番所ニ  
十五人ツゝ供も半兵衛連て参候様子尤  
仲間ハ十人ト申事白子へ  
まし詰ハ御使番寄合二人ツゝ候事  
御台場御番もこてすね当  
ト申事折々鎗為持海岸

見廻り有之候様右之様子しかと  
致候事ハ承知不致候得共御番  
之人数小手すね当ト申事ハ  
極居候珍敷御番を致し  
候事又ト申事ハ度々ハ有  
間敷哉張よく相勤罷在候  
此節ハ大丈夫ニ相成り日も  
早く相立早四日も六日ト  
相成一昨日も鎗術御一観有之  
罷出稽古いたし人も多く  
子供少し忍方殊ニ寄候得者  
張之強キ事ニ御座候相濟  
算へ初而之殊ニ而酒出候趣  
之所内ニ而清兵衛白子方之  
みやげあわびニ□□□候ニ付  
罷帰り其上内藤弥五郎方  
伝八郎ト此方兩人へ酒貳升  
此間内藤之内へ金之事や  
遣し候ニ付右礼ニ遣し呉候而  
氣之毒成事夫ハ昨日少し  
伝八郎トのみ善三郎文治  
肴持参り伝八郎方ニ而少し  
のみニ合位ニ而仕舞□□(虫食)  
決してよつはらい事ハ  
無之安心成物ニ御座候昨日も  
伝八郎昼過方御陣屋向之山へ  
参り見夫方町方海岸あるき  
帰り夫方酒少しのみ面白キ事  
爰元方何事申遣候而も  
決して外へハ御咄し御無用  
ニ可被成候爰元方□□(虫食)  
色々ト沙汰御地ニ而致候様子

其事も爰元へ早くしれ申候  
たれが申遣候事哉杯ト申  
御国へハ何も申不遣候方ト申候間  
内々ニ而色々ト申遣候間  
外へ何事も御内々ニ可被下候  
御地方状参り不申殊之外  
あんじ申日々思出候  
十六日頃御認書状方参り候事哉  
吟味致候ト右候得共人も  
参り又外へ咄しニ参り  
内ニじつを致し居候ひま  
無之未吟味不致候得共何ニ  
しても御状御遣し右近々  
着たれそわるくハ無之  
又ハ兵三之事ハ出申哉ト  
人ニ成りあんじ暮し  
又ハ御地方状参候て中を明る迄ハ  
びつくり致しあけて安心いたし  
候ト申遣候事有之伝八郎方  
ハ度々遣し不申候様申遣候  
事有之御様子夫れで  
御遣し不被成候事哉  
トも存候何卒～折々  
ハ御厄故承り度心信いたし候  
御蔭ニ而無程ニ両方共参り  
可申ト存候得共ふれ候内ハ  
あんじ申候廿一日ニ本右衛門様方  
参候節皆々御安全  
ト申参候ニ付先々夫迄ハ  
皆様御安全ト存候得共廿一日  
方清兵衛ハ十五日斗之御厄故  
相参り不申昨日も状之参り候  
日ニ而伝八郎ト待居飛脚やへ  
尋ニ参り候榎屋市兵衛ト申所ニ  
御座候参り居不申御あんじ  
申候伝八郎方ニ而ハ今ニ

生れ不申候哉まち兼居候  
呉々も私大丈夫ニ而今  
唐人参候ならば一番ニ  
高名いたし候ト張よく相勤  
罷在候日々心信いたし居候  
得共勤番之事心底ニ  
まかせ不申毎度ながら  
何卒～御地ニ而心信御頼申上候  
毎度心信皆様被成下候趣御申遣し  
安心いたし候得共何でも  
蔭ニなくてハ参り不申  
何卒～御頼申上候  
蓮花寺へも宜敷御頼上榎之丞此間状遣し呉  
候宜敷  
御頼申候東曹方参り候宜敷  
御頼申候此間備舟出之事認  
遣し候ト存状未得遣し不申  
宜敷御頼申候

一 勢州へも御席ニ宜敷御頼申候

一 爰元ゑつハ希致し置有之様  
とこへ見せ候哉為御聞可被下候  
何ニならば江戸へ御見せ被下候  
而も宜次ニ而返し候様御申遣し  
可被下候私今一枚持居候得間（ママ）  
とをても宜キ事ハ宜キが先々  
帰り迄大事ニ可被下候

一 何卒～母上様大丈夫ニ  
御出可被下候子共ハお龍取廻し  
可申ト安心いたし母上様も  
お龍大事ニいたし候趣安心い（ママ）  
致し居候得共御老人様之事  
御あんじ申上候夫れでも  
与次右衛門様爰元へ参居事ニ付

随分御大丈夫ト御存候得共  
兎角御老人之事故御あんじ  
申上候お龍ハほねもおれ候テ  
こ苦勞ながら母上様ヲ初め  
子共御頼申候仕事ハ次ニして  
御心懸御頼申候何卒其御元  
是迄トハ御用心被成候而留守  
御頼申候月日も立のハ早き物  
ほとなく帰りト相成可申帰り之  
月日迄皆々様ニ御目ニ懸り度事  
日迄待暮し兵三ハ希いたし  
左兵衛心配いたし候事ト  
御あんじ申候席ニ江戸も  
よく御申遣し可被下候江戸方  
ハ一向状遣し呉不申何卒  
状遣し候様御申遣し可被下候  
此方方遣し状届不申候事哉  
御聞可被下候申進候事ハ  
山々なれ共急キ相認  
又々重便申進候

めて（度）かしく

四月六日 世川作之丞  
母上様  
お龍殿

尚々時候折角御厭可被成候  
面白キ御咄し色々有之候得共  
申つくしかたく重便  
色々御咄し可申候御地ハ希  
御座候哉爰元此両三日ハ殊  
之外暖気ニ相成裕ニよろしく  
夜者よき一ツニ而宜敷  
ふとんニ而よろしく候位

ふとんニハ困りとじ少し  
わたころ〜ニ相成  
此間ニ庄七トとち候つもり  
困り候事も無之ハ廿日過  
ニハ目出度可申上候此  
倉田之状宿元へ遣候趣  
頼申候急ニハ参兼候ト申  
人無之ニ付ト申（候）得共急ニなく  
て宜敷ト申候間席ニ御届可被下候めて度か  
しく

追而槌之丞ニゑんしよ御遣し  
被成候而宜敷候追々夏ニ相成  
母上様御困りト存候御信心第一  
ト存候かみなし用心ニ世話  
相成候ニ付ゑんしよ槌之丞へ  
御遣し可被成候併大門へ御遣し  
被成候ならば宜候先便  
伝八郎ト兩人ニ而隣之  
□太郎方へ一封遣し置候  
近習ハ大事ニ御座候間  
大事ニ可被成候御陣屋皆々  
無事ニ御座候間御あい被成候人ニ  
よく〜御申置可被成候弥五郎  
方へ先々便金之事ニ申候趣  
其御元方申遣候様申進候所  
又々なく先便伝八郎方  
遣候様申遣し而貴様不都合  
ハ相成候不申候事哉人之事  
いたし方程よく御申置可被成候  
半年も日々世話成誠ニよき人  
隠居へよく御申置可被成下候  
長屋かり御切申相成候哉為御聞可被下候  
早々べ



昔は中へ修るはるなり  
のしに君修るはるなり  
修るはるなり  
修るはるなり  
修るはるなり  
修るはるなり  
修るはるなり  
修るはるなり  
修るはるなり  
修るはるなり

あはれなり  
あはれなり  
あはれなり  
あはれなり  
あはれなり  
あはれなり  
あはれなり  
あはれなり  
あはれなり  
あはれなり

あはれなり  
あはれなり  
あはれなり  
あはれなり  
あはれなり  
あはれなり  
あはれなり  
あはれなり  
あはれなり  
あはれなり



そのまゝに  
母上様  
あつた  
わしは  
母上様  
あつた  
わしは  
母上様  
あつた  
わしは

母上様  
あつた  
わしは  
母上様  
あつた  
わしは  
母上様  
あつた  
わしは  
母上様  
あつた  
わしは

母上様  
あつた  
わしは  
母上様  
あつた  
わしは  
母上様  
あつた  
わしは  
母上様  
あつた  
わしは

Annexe 24. Lettre de Keisaku (Mon.emon) adressée à Sakunojō.

(Document n°284, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

兄様 門右衛門  
用事 大丈夫

去月六日御認御状難有拜見仕候  
母上様初被為御揃益御機嫌能被成御座候  
目出度御儀奉存候次ニ爰元両家共打揃  
孰も無事罷在候間乍惶御安慮思召可被成候  
扱先達中者暫書状差上不申候ニ付御安事  
被成下候趣被仰下奉恐入候全異舩渡来ニ而  
殊之外御勝手掛リニ付而之御用世話御座候  
而夫故大  
御無沙汰申上候其節左兵衛様不快如何哉と  
御安じ被下候由之處全当分之事ニ而早束  
全快ニ御座候間御安じ被成間敷候私儀ハ大  
丈夫  
全右御用多ニ而書状差上不申次第御安心可  
被下候  
如仰心信第一与奉存候

一 熊谷大和屋参り先達而小幡方御武器相  
廻り候由

咄し之趣被仰越候処其通り大分相廻り申候

一 左兵衛様具足御預被仰越候処先々安心  
ニ御座候追々修繕も出来よく相成申候

御内々御咄し之上候

一 せいよお流炮相初候様ニ

殿様方御沙汰有之私方作蔵江相頼候様ニと  
御沙汰ニ付去月廿一日同人方江朝罷出昼後  
八九人罷出しんもん致候由米五郎も罷出候  
由御停止相済候ハ、早速皆々罷出候積り

ニ御座候私も参可申哉与考居申候此間御入  
不申金五百疋被下候事此節者鉄炮  
第一ニ而諸家様ニ而も大流行ニ御座候し之  
お

見る矢おそく様成候事ニ御座候世間ニ而異  
舩

之咄し斗ニ而そお〜敷事ニ御座候  
右者御地ニ而無用被成下候様奉願上候

一 盆御入用多ニ而御困り之處先とおかこ  
お

か御借被成候趣被仰下大安心仕候乍併  
盆後之處御安年申上候爰元も

御存之通り之御難渋ニ而渡り物も兎角  
渡り不足ニ相成御家中も一同難渋

仕候乍併盆ニも相談申候私宅ハ

毎度葉代多分ニ而大きに困り申候

左兵衛様も先御凌ニ相成申候此節者  
着物も入不申武張り候事斗ニ御座候

先之事相分り不申只々軍之中

ニ居候様之心持ニ而宜敷事ニ御座候

着物も勤道具一通りも

御座候得者宜敷へ印ニ遣度与

存候而も此節者へ印取不申不融通

ニ而困り入候且又此節も御上之御勝手

も差繰不融通金主方者惣而町人

杯武家江金ヲかし候得共のしを

附候事与存居いざと申さバ革之

袋江入いなかへ立のき候心持之

様子ニ相見得申候又右様之人氣故

此様子ニ而者おし込杯も難斗最早

少し宛之右用之事も所々ニ御座候

様ニ而大きに江戸之様子も追々違  
候様ニ御座候不融通ニ而御勝手ニハ困り入  
申候

夫ニ此度之

公儀御大発恐入候事共ニ御座候乍併  
去ル四日御そおも相済此上之事ニ御座候

一 盆ニ付御酒御肴存寄不申頂戴仕  
母上様江も被下難有仕合奉存候兩人ニ而馬  
漕

ニかいニ而目出度御祝申上候又家内江も  
何方之御品難有頂戴仕候毎度御心ニ被懸

頂戴仕難有かんしん仕候私共方ハ  
得上不申奉恐入候此品少しながら

御祝申上度御器納可被成下候

右御祝可申上存居候処何様相考候而も

持出し候事出来兼御上屋敷御門迄為持遣し  
候事

ニ付物入之状ニ而ハ賃錢之訳ニ而差上兼候  
間今日者状斗差上候

次之便ニ御品者御祝可申候間左様御承知可  
被成下候

一 御馬廻り勤番先無之熊谷養子探楽  
之養子其外一人被召出候付無之旨

為御間被下承知

仕候

一 清十郎大御小姓ニ而詰ニ而去月十日参  
候由

被仰下候處御用方外ニ者出不申故未タ尋而  
参

不申候同人も参呉不申候

一 母上様当地江御出被下度趣被仰下候処  
母様江申上次第御考可被下候

一 御養子ハ如何相成候哉私も養子貫候  
事色考居候得共先来年唐人

さわぎ首尾能相済候上之事与存候兄様も  
左様可被成候

一 異国船さわぎにて勇敷事ニ御座候

一 異国船渡来之節之委敷書極内物

ニ而其せつ場所江罷出居候廻し物方申来り  
候哉之趣借写

候間御内々御覧ニ入申上候御覧相済候ハ  
御通し被下度奉願上候

一 申上度事色々御座候得共次之便万々可  
申候

今日之御返事ハ別紙ニ認上申候早々

目出度

八月八日

小林門右衛門

兄様

猶々時候折角御厭可被成専一奉存候

早々以上





Annexe 25. Lettre de Keisaku (Kobayashi Mon.emon) adressée à Sakunojō.

(Document n°141, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

世川様 小林  
去月廿六日御認御状難有拜見仕候  
残暑之節御座候得共  
母上様初被成御勝益御機嫌被成御勤  
目出度御儀奉存候次ニ爰元両家  
共打勝孰も無事罷在候間乍惶  
御安意思召被成下候扱又兄様御  
不快如何御座候哉与御案じ申  
居候処大キニ御快先達而者御出勤被成  
候趣為御聞被下難有安心仕候乍併  
御足者壹里位之所江者御歩行も御  
出来被成候由大きニ御丈夫ニ御成被成  
大慶奉存候御手も大分亘敷少し  
宛御痛も有之御不叶（ふかのう）ニ而何も  
御出来被成兼本位御読被成候事  
ニ而草取そうじの様成事も被成  
兼被成候由咄し御困りと奉察候乍併  
夫者よくニ御座候先達而之御様子  
ニ而者御いのちも如何哉与殊之外  
御案事申候処御無理ニも御出勤  
被成候様相成候さい大慶之處最早  
下忍辺迄も御出被成御寄合ホニも  
御出被成られ（ママ）候様ニ而者本とおニ  
御出勤被成候御事誠ニ～御信心  
之御蔭難有事ニ御座候御薬も  
三状ツゝ料ニ御むし薬も被成候由兎  
角之御療治第一与奉存候伊賀守  
様之御薬為し御用被成候思召  
も御座候ハゝ早々御申遣し可被成候  
早々調差上可申候尤代料者御遣し  
不被成候而亘敷調差上可申候乍併

只今之御様子ニ而者最早追々御快  
相成可申与大慶奉存候十七日方御腹  
合悪しく御出被成候処早速御快  
丹羽江御寄合ニ御出被成候由先安心仕候  
御からた御よはり居候処故御大切  
ニ御用心被成兄様之御好之目  
向者御用心可被成下候

一 此方西丸下与へだち不都合ニも  
困り入申候乍併此間馬渕江  
夕方七時頃方一盃楽ニ参候処  
少し腹痛出候困り入暮合方  
左兵衛様ニ送り貰歸り申候二日  
斗御番頼合最早大丈夫ニ相成  
申候右位ニ而左程之遠方  
ニ而も無御座候

一 国助刀之事おひやか  
申上候与思召候様御申被下決而左  
様ニ而者無御座候私刀ニ腰御座候  
得共ニ腰共ニ式尺五分位ニ而き  
すも有之实用ニ相用候刀  
無御座候付国助仕舞置候得共  
まさか之時ニ者国助を差候積  
ニ而頼ニ存居申候白さや物壹腰  
式尺四寸位斗之身御座候付是  
を拵可申与兼而存居無きす  
ニ而銘行久（藤原）ニ御座候随分きれ物  
与存氣ニ入候身ニ御座候親方ゆ  
づり物ニ御座候柄前鏝せつは迄  
外し刀之取仕舞置有之候間  
是を拵候上ニ而国助を御かへ

し可申与存居候鑿者信家  
ニ而十五兩位ニ望て御座候鑿甘本  
有之是をかけ候積りニ御座候  
右為拵候ニも式分式而出来候間  
近々為拵候得者国助を御かへし  
可申上候尤新蔭流ニ為拵可申与  
楽居申候

一 兄様御養子御貫被成度重便  
御相談御申遣し被成候与被仰遣候  
処また～少し早き事与存候  
私者一人も子無御座候ニ付貫度与  
奉存候私者少しのそみ御座候御地  
ニ而在方ニ而宜敷金百兩取  
五十兩位も持参候養子貫度  
爰元屋敷者百性方ゑん組  
仕候物大分ニ而一向はづかしき  
事無御座候左様仕候而私早く  
隠居仕御地江参御世話  
ニ相成候与申事を御断置被仰下  
度奉願候何卒～金持方養子  
貫度足輕ニ而も宜敷御座候間齋藤  
庄右衛門江御咄し置くれ～  
御頼上申上候

一 此間者御地  
若殿様御引移ニ而勤番追々  
出候由武八郎も出番相尋  
度存居候得共遠方ニ而未得

参不申候

一 御地ニ而も走人病人多ニ而  
大分死候人も有之世も  
代り候物ニ御座候

一 相願候養子者御地百姓与申  
候而も先ぬかたの権兵衛羽生の  
大く杯と申様なる所其外名主  
様取方貫度庄右衛門子共無御座候哉  
くれ～庄右衛門江御頼可被下候

一 私剣術免状御当不参ニ相濟  
候事者出来宜敷哉熊之進殿江  
申上候相成候ハ、貫置度奉存候  
よき御席も御座候ハ、兄様程  
よく御咄し御談（ママ）被下度奉願上候

一 申上度儀色々御座候得共  
次之便与申残し存候

目出度

七月八日認 門右衛門  
兄様

猶々不順之時候

折角御手当

可被下候早々

以上





Annexe 26. Lettre de Keisaku (Kobayashi Mon.emon) adressée à Sakunojō.

(Document n°418, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

世川様 小林  
去ル六日御認御状同十一日難有拜見  
仕如仰俄ニ暖和申候所母上様ヲ初皆々様被  
為  
揃益御機嫌能被成御勤日出度  
御儀奉存候次ニ爰元両家共孰も打揃  
無事罷在候間乍惶御安慮思召  
可被成下候扱先達中者久々ニ而御地江  
罷出寛々拜顔仕  
父上様江も参難有数年之心願  
相叶実々難有全心信之御蔭与奉存候  
殊ニ度々罷出色々厚御世話殊ニ相成御馳  
走ホも頂戴仕久々ニ敷内江参候様成ル  
心持ニ而爰之様子杯申候実ニ皆々様  
姉様子共迄歎呉実尊(慮)之処嬉しく  
難有此上之のそみ無御座候乍併是与  
申土産も持参不仕御氣之毒千萬ニ  
奉存候呉々も皆々様御世話被下候義御実  
尊(慮)之義内与申者ハ難有物ニ而金銀づ  
くニ者出来不申難有物ニ御座候且又小幡江  
出立之節も遠方迄御送り被下帰府之  
節も遠方迄御出張被成下丁度三  
度御目ニ懸り先三度御地江参候心持  
仕候乍去帰府節者内ニ而姉様子共  
御待被下候処参不申残念ニ思召被下候由  
実ニ私も参度与者存候得共ふと参  
不申事ニ相成今ニ而者甚残(ママ)奉存候  
乍併  
夫者歎ト申者ニ御座候追分ニ而御分れ  
申候而甚心細く相成候ニ付先之立場  
ニ而一盃呑若党ニも為呑申候夫方夕方

ニ相成雨ふり出し候ニ付上尾江泊り翌朝  
早く出立仕上尾泊りニ而髪月代杯為仕廿一  
日八ツ時頃  
ニ板橋江着昼支度仕供之者ホ江も支度  
為仕自分共支度仕候得共着ニ而  
御目見ホも可有之与存且勤柄ニ而酒之  
におひも不致方宜与存候而酒者少しも  
呑不申のとはぐび〜仕候御屋敷江帰り  
候者七ツ半時頃夫方帰宅仕候者暮六ツ時  
頃ニ相成候左兵衛様其外大分人参居候  
夫方中村江も支度為喰候其外同役共  
不残参酒ニ而九ツ時迄大にき合ニ御座候  
母上様兄様もそこらニ御出被成候様ニ御座  
候  
左兵衛様江御地之咄しホ仕候而浦山  
敷被思候只今ニ咄し切不仕色々  
為咄し楽み又御なつかしく  
奉存候御地其後者近く相成様ニ存候  
家内も大歎扱又家内江頂戴物  
早速遣し候処難有存上候道中  
無滞着仕其後大丈夫ニ御座候間  
御安心可被成下候帰り後早速書状差  
上可申筈之処先月ハ小之月当月  
ハ三日節句ニ而飛脚や不出八日ニ差上  
可申与存候処少し御用多ニ而取残得上  
不申然ル所十一日ニ御状出来仕候処  
殊之外御安事被成下候趣奉恐入候  
実者月初方家内少し不快之処七日八日  
与積気大痛ニ而私儀も頼合出席  
不仕段故得書状も差上不申夫故  
御安事被下重々奉恐入候私右之次  
第故馬溯江成共頼候而道中無事

着之處可申處甚奉恐入候扱梅干？  
之ふな御出来之御品沢山ニ被下早速  
頂戴仕難有仕合奉存候乍併御好物  
之御肴不残被下候事与奉恐入候帰府  
御用向之處御案じ被下候處金主方  
も存外談ホも相調至極都合よろしく  
仕合ニ而大安心仕難有事全心信之御蔭与  
難有仕合奉存候尤着後市郎左衛門と兩人  
御逢有之御近習向御除色々御用向御咄  
しも御座候難有事且市郎左衛門ト私罷出  
候様与申事子共之内之殿様事之様ニ而  
市郎左衛門トおかしき事与申候扱道中も  
心懸無之市郎左衛門ト道寄から并  
泊ニ而も色々咄し仕候而至極よろしく  
互ニ安心ニ而道中仕候同人出府中も私江  
色々頼候事も有之日々勤番所江も参  
又先方も宅江参申候扱武八郎  
私帰り前ニ最早忍ニ而同人宅江参候礼ニ  
参申候私も武八郎方江参申候然ル所留  
守又々兩三日已然ニ同人私之宅方参候得共  
又々  
御屋敷江参候留守ニ而参其後逢申候得共  
忍之武八宅参候ヲ歎候様子ニ御座候大門  
江も此間早速参候處東少し不快ニ御座候得  
共  
全当分之事ニ御座候松代様江も宜敷  
奉願上候御地江参候事今与相成候而者  
誠ニ御慶之様ニ存候御地ニ而も御慶之様ニ  
思召被下候  
趣御尤奉存候

一 逗留中供之者江かし夜具代差  
出し候ヲ失念仕跡ニ而存出し奉恐入候  
何程差上候而宜御座候哉無御遠慮  
可被仰下候

一 御分れ申候後間もなく中村追分ニ而  
御目ニ懸候御馳走頂戴仕候趣私方御礼

申上呉候様ニ御聞（ママ）候若党も御礼申  
出候

一 池田先生十一日出立ニ而出府為御聞被  
下候

難有奉存候広場御座候ハ、出候様ニ与御申  
被成候趣

被仰下難有奉存候早速御尋可申広場  
ニ而都合次第出可申候先達門之戸  
閉居候事委細被仰下其積ニ而先生江可申候

一 此節ハ当地賑々敷事与御遠察  
昨年之事思出し上野ニ而（ひょうたん型の  
図）

ニ而広所ごぎ之上ニ而酒呑山下之方見得  
候様夫方同所之桜向嶋之事今御覽

被成候様与思召出し被成候由被仰下成  
程月初メニ者所々賑やかなル様子ニ咄し

も御座候最早蕾も落花ニ相成候由ニ

御座候私共所々江罷出候節酒用

心仕候様且壺人ニ而ハ不参候様ニ与且外  
ニ而酒用心可仕候様御心附被成下難有

奉存候然ル所帰り後何方江も参不申

壺度若殿様御住居江罷出御初ひな

ニ而御奥江召出し御酒頂戴被仰付

夜四ツ時頃ニ帰り候得共まじめニ而

大丈夫右之次第ニ付決而御案じ被下間敷候  
其外一昨日駒ノ久保ニ而兩人ニ而左兵衛様  
与

兩人ニ而御座候五合呑申能機嫌ニ而

帰り申候乍併口外之事者無之あぶ

なげ御座なく候其外花見ホニ者

壺度も参不申入湯ニ式度斗出候斗

ニ御座候かならず～御案じ  
被成下間敷候兄様御酒御用心  
被成下候様奉願上候先達而私ヲ  
持田迄御送り被下候節之御様子ニ而ハ  
殊之外御案じ申上夜分杯  
思出し而ねられ不申位ニ御案じ  
申上候間かならず～沢山ニ召上り  
候事者御無用ニ被成下候様奉願上候

一 先夜松代之一条左兵衛様ニも申  
まつよ悪敷ト申居候

一 昨日御出候節為御持被下候□鳥葉此節  
大変ニふへ花咲りニ御座候

一 御酒之大酒者御留申上候得共少し宛  
ハぜひ御上り可被成候御躰の為ニ御座候母  
上様も  
御同様少しツゝ御上り可被下候

一 御養子之事者如何御座候哉密之子  
よろしく与奉存候且又森之次男親病氣  
ニも家江引候様成ル事も無御座候間随分

よろしく与奉存候左兵衛様も御同意ニ御座  
候

一 お米江も宜敷奉願上候衆市勤春ニ相成  
候節之事左兵衛様ニも申候処道中入用御出  
し  
御遣し可被成旨ニ御座候左様ニ御申可被下  
候

一 友蔵六左衛門皆七右衛門伝八郎鉄弥畠  
山先生庄七へ  
も宜敷奉願候書状ハ近便ニ出し候積りニ御  
座候

一 申上度事前々御座候得共次之  
便与申残候先者右御礼旁如此  
御座候恐惶謹言

三月十三日 小林門右衛門  
世川御兄様

参人々御中  
猶々兎角雨天故御時候も不足候間折角御厭  
可被成専一奉存候早々以上







Annexe 27. Lettre de Keisaku (Kobayashi Mon.emon) adressée à Sakunojō.

(Document n°614, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

世川様

小林

一 六月十六日服部廣御夕七半時過  
私宅江相越去ル三日御認御状相届  
同人方も委細御地之御様子も承り  
大安心仕候兄様之厚御世話ニ相成候  
迎私申聞候去ル五日ニ着府  
仕候ニ付早速御状御届可申之處  
手前ニ被紛大延引仕候申聞候且又  
河州様御屋敷江他流仕合ニ先年  
罷出候咄し杯仕候且又私共ニ御上  
屋敷江稽古ニ罷出呉候迎  
申候近々罷出壺本位候積りニ御座候  
罷出候ハ、其様子早速可申上候

一 此間武八郎去ル六月七日私宅江  
参呉候其節左兵衛様も  
其事御聞被成候而御出被成色々  
御地之様子承り大安心仕又々  
度々罷越趣申候帰り六時過  
其後十三日御上屋敷江  
御機嫌伺ニ罷出候節一寸立寄  
申候処留守ニ而逢不申候

一 六月十六日御認御状同十八日着

難有拝見仕候処 母上様初被成御勝  
御機嫌能被成御座候趣安心仕皆々  
御互ニ無事信心之御蔭与難有  
仕合奉存候母上様御心丈夫ニ御暮  
被成候由難有安心仕候御養子  
之儀弥森氏の者御止被成候由右ニ付  
外ニ無御座候付武芸ハ一向  
致し不申候得共無御抛畠山之  
次男御貫被成度弥御相談被成候ハ、  
別段御相談不被仰出候間被仰趣  
承知仕候遠方之事故見たる  
事も無御座候人物一向相分り不申  
候間御地ニ而宜敷与思召候由御相談  
被成候方可然与奉存候家柄者相応  
ニ御座候間右之處宜与奉存候扱又  
六月十五日山王御祭礼ニ付御締りと  
永田馬場御屋敷江相詰申候語ヲ召出候  
子共御連御出被成候処かくらん之  
気味合ニ而御難儀被成候ニ付足輕御頼被成  
候  
ニ四時過頃ニ御帰り被成二日程ハ難  
儀被成候得共早速御快其節者  
大丈夫ニ御成被成候間御安心可被成候  
目出度～～



Annexe 28. Lettre de Keisaku (Kobayashi Mon.emon) adressée à Sakunojō.

(Document n°595, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

世川様

小林

一 六月十六日服部廣御夕七半時過  
私宅江相越去ル三日御認御状相届  
同人方も委細御地之御様子も承り  
大安心仕候兄様之厚御世話ニ相成候  
迎私申聞候去ル五日ニ着府  
仕候ニ付早速御状御届可申之處  
手前ニ被紛大延引仕候申聞候且又  
河州様御屋敷江他流仕合ニ先年  
罷出候咄し杯仕候且又私共ニ御上  
屋敷江稽古ニ罷出呉候迎  
申候近々罷出壺本位候積りニ御座候  
罷出候ハ、其様子早速可申上候

一 此間武八郎去ル六月七日私宅江  
参呉候其節左兵衛様も  
其事御聞被成候而御出被成色々  
御地之様子承り大安心仕又々  
度々罷越趣申候帰り六時過  
其後十三日御上屋敷江  
御機嫌伺ニ罷出候節一寸立寄  
申候処留守ニ而逢不申候

一 六月十六日御認御状同十八日着

難有拝見仕候処 母上様初被成御勝  
御機嫌能被成御座候趣安心仕皆々  
御互ニ無事信心之御蔭与難有  
仕合奉存候母上様御心丈夫ニ御暮  
被成候由難有安心仕候御養子  
之儀弥森氏の者御止被成候由右ニ付  
外ニ無御座候付武芸ハ一向  
致し不申候得共無御抛畠山之  
次男御貫被成度弥御相談被成候ハ、  
別段御相談不被仰出候間被仰趣  
承知仕候遠方之事故見たる  
事も無御座候人物一向相分り不申  
候間御地ニ而宜敷与思召候由御相談  
被成候方可然与奉存候家柄者相応  
ニ御座候間右之處宜与奉存候扱又  
六月十五日山王御祭礼ニ付御締りと  
永田馬場御屋敷江相詰申候語ヲ召出候  
子共御連御出被成候処かくらん之  
気味合ニ而御難儀被成候ニ付足輕御頼被成  
候  
ニ四時過頃ニ御帰り被成二日程ハ難  
儀被成候得共早速御快其節者  
大丈夫ニ御成被成候間御安心可被成候  
目出度～～



Annexe 29. Lettre d'Uhei (Sahei) et Keisaku (Mon.emon) adressée à leur mère (Yoso) et Sakunojō.

(Document n°638, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

母上様	左兵衛	合
兄様	門右衛門	奉存ト元之通ニ御成被成候得者爰元江も御
姉様	大丈夫	出被成候
子供衆 用書御請		事出来目出度寛々御咄しも出来候事与
		被仰下実ニ其通ニ而難有樂居候実ニ
去ル十一日御認御状今十六日朝七時過		兄様ヲ一人ひろい候様ニ而難有奉存候
着難有拜見仕候処母上様ヲ初被御勝		最早私共気分も近々宜敷いさまし
皆々様御機嫌能被成御勤由実ニ目出度		しく難有奉存候異国人参候而も三人ニ而
難有仕合奉存候次ニ爰元両家共		一方之御防ハ大丈夫与奉存候扱差上候事
打勝大丈夫ニ相勤候間乍惶御安心被成候		委細ニ被仰下候付仰ニ随少しツゝ兩人ニ而
兄様御不快近々御快御座候由目出度		差上申候
難有奉存候全御互ニ信心之御蔭与奉存候		左兵衛方いさき一ツせいご一ツ門右衛門方
誠ニ以此間中度々御役ニ相伺御快事相伺		かし差上申候
いさましく猶又今日之御便取持居候処		直ニ御上ヶ被成候様願上候此相差上候奥三
今日者存外早く飛脚や参目出度御便ニ而		日も不仕舞
難有大安心仕候乍併御油断なく御養生都而		被成候而ハあし（味）も悪敷相成わるくす
御用心被下候様奉願上候私事日々神仏様江		る与くさり
兄様御全快ヲ相祈御題目者勿論方便品寿量		申候間今日壹度ニ御上り被下候様仕度奉存
品此経難持ヲ度々となゑ大信心仕からだ		候乍併
ヲ清メ相祈居申候兄様此度之御病気者中々		兄様一度ニ沢山ハ御無用少し明日江兄様た
よおいならぬ御病気之処御快御成被成候事		け
ハ		御残し置御上可被下候兄様御養生か（が）
全御互ニ信心之御蔭故与奉存候実以難有		大事ニ御座候
御儀ニ奉存候此上信心第一与奉存兄様被仰		
越候通り平日御心信且私共も心信仕居候御		一 あひる之生血之事左兵衛方申上候処生
陰ヲ以		物ヲころ
此位之御病気ニ而相濟御全快さい被成候得		し御薬ニ被成候事ニ御いや与被仰下御尤ニ
者		御座候併玉子
元之通り御奉公被成候得者難有事与被思召		位ハ宜敷与御尤ニ御座候すべて生物ころし
候趣		且右様之
全全文之通御互ニ心信仕候御蔭故与難有仕		事もつたいなき事ニ付兩人都而其心持ニ而

心信

仕候処御心付被仰下兩人共難有承知仕候実ニ

被仰聞候通りニ御座候門右衛門四年斗前迄ハ式年斗

之間玉子も殺し不申候此節者としよお（どじょう）玉子位ハ

殺し申候せつしよう（殺生）などハ入らぬ物ニ御座候被仰下候通

兩人共委細承知仕難有奉存候

一 養子之儀御世話申上候様被仰下奉畏候初者御地ニ而母上様当表へ御出被下候少し前ニ松代

より西田新兵衛へ申込是ハ先年之事なれ共

西田目懸めかけ方房州西田之弟貫不申哉ト松代へ

西田目懸めかけ方房州西田之弟貫不申哉ト松代へ

申事有之由兄様へ昨年松代方御咄も有之候所

兄様昨春渡来ニ付房州江御出之節御談

被成候所よき養子与御よろこび説候付当春松代

方西田被成候所よき養子与御よろこび説候付当

春松代方西田

新兵衛様子見て御貫被成候処此返事おそく候処

段々御催促被成候処三輪順政方方申候ニハ外方貫

呉様与の事其後返事ニハ当人申候ハ兩三年とかハ養子ニも不参ト申事ニて返事有之

相分り候事ト思おもいなし為候処其後辺方之咄し相

分り候事ト思おもいなし為候処其後辺方之咄し

与相成夫も養子ニ参候義田舎ハいやと申事段々入組候事ニ御座候得共夫ハ扱置兄様御養子ニ御貫相成候与御存付ニ付其迄之事ハ

相止御貫可被成候間宜私共御頼被仰下

承知仕候扱なこふと仲人ハ表向辺へ頼

其表へ参候節何れ仲人入所大門ニ御頼可被成申候

御地ニ而御考被成候間私共江御相談被仰下御地ニ而御存

付之通り御てついき御別紙ニ御認被仰遣則拜見仕兩人ニ而相談仕候処被仰下候通是迄

之間違ホハ御止被成候間兄様御貫被成候与思召候ハ

弥御取極被仰下候通日出度御整之方宜与

御同意奉存候付而ハ表向なこふと辺江相頼御地江参候節者大門江御頼ニ而至極宜敷与

奉存候間此度弥取極之处者文太右衛門

先日門右衛門宅江参候事故門右衛門方掛合可申

之处不快中ニ付左兵衛早速能日ヲ見て深之

処不快中ニ付左兵衛早速能日ヲ見て深

川御屋敷へ参猪右衛門辺江相談仕候上左兵衛

文太右衛門宅へ参候而御別紙江被仰下候通少しも落なく委細ニ申聞先方ニ而後日ニ心得

違之無之様相談し弥取決候ハ早速

御返事ニ間違有之様ニ聡相認人中江御出し被成候而もよき様ニ認可申上候間左様御承知

可被成下候呉々も次之便ニ御請

可申上候

一 母上様方御状被下殊ニ何寄之御品沢山  
ニ被下早速

私おりつ頂戴仕難有仕合奉存候乍併  
奉恐入候私事矢張不快中ニ御座候得共  
御安心可被成下候

一 申上度事山々御座候得共次之便与  
申残し候目出度～

五月十三日  
母上様

左兵衛  
門右衛門

兄様

姉様

子供衆

猶々不順之時候折角御厭可被成下様第一  
奉存候

目出度かしく

一 左兵衛今日漸々堀之内へ伝二郎  
連参申候ニ付別段書状差上不申得与  
兩人ニ而相談ニ仕今日書状門右衛門相認申  
候





Annexe 30. Lettre de Keisaku (Mon.emon) adressée à Sakunojō.

(Document n°167, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

一筆啓上仕候残暑之砌御座候得共  
母上様初被御勝益御機嫌能被成御勤  
仕目出度御儀奉存候次爰元両家共  
無異罷在候間乍惶御安意思召可被成下候  
扱又兄様御不快追々御快方ニ御座候得共  
兎角御気分悪敷趣困り候事ニ御座候  
弥御順快与存楽居候処御気分悪与申ハ  
定而かん氣之訳与奉存候猶爰元ニ而も  
日々御快氣之処相祈居申候間何も御苦勞  
ニ不被成むやみニ御養生可被成下候私儀も  
御存之  
通りかん氣ニ而ふさき候事も御座候得共  
心信仕居候得者宜敷与存只々むやみニ  
仕夫ニ而近頃ハ晴々敷心持ニ相成申候  
難有事ニ御座候兄様も何事も御氣  
ニ御懸ヶ不被成候様仕度奉願上候

一 兄様御養子西田隼馬御所望弥先日  
廿八日辺文太右衛門方へ罷出表向申込候処  
弥御取結之儀承知ニ而御整目出度御儀  
御同意奉存候辺方三日之便ニ兄様方へ申込  
候  
約束ニ付定而書状参候事与奉存候扱一昨日  
六日私浅草江御用向ニ而参申候処御坊  
町ニ而西田文太右衛門ニ逢候処御養子之  
事ニ付咄し申度両方存候付菊千与申  
理料茶屋へ兩人ニ而罷出酢だこ玉子之  
碗盛しぎ焼其外御馳走ニ而酒肴  
代料割合ニ而勘定仕誠ニ別懇故  
服臈なく心安き事ニ御座候文太右衛門  
申候ニ者此間者表辺殿方御申込弟  
隼馬御所望被下難有幾久敷目出度

右ニ付此上御親類ニ相成大慶何分  
隼馬御心快被成下候様頼与申事扱夫  
ニ付御引取之処も存之あやニ而何ら今直与  
申事ニハ当惑仕自由ニ間敷御座候得共  
人江勝手向頼有之年家中内中  
之着物之料をして壹ヶ年ニ五両ツト出し  
呉候得共此度隼馬拵入用相談し候得共  
彼時の入用ハ一切出し呉不申夫故  
当惑仕候付右年中家中内中着物  
之料ヲ繰上ヶ出し貫候積リニ御座候夫ニハ  
此節之着物拵候付今ハ何分ニも  
かり候事出来不申候間当暮迄御延し  
被下候様ニ仕度夜具も御台場江御番ニ出候  
節持て参候古き俵ニ而為持上候様ナル  
事右之位ニ而何も拵ハ出来不申困り入候  
趣ニ申候ニ付兼而御兄様方被仰遣候事委細  
ニ申聞候得者夫者難有事被申候  
実者兄様方申越候ニ者勝手向不廻り  
ニ而お保夜具も実ハ未たお直与一諸  
ニ寝而居候位ニ付古き物ニ而も拵不申候而  
ハ  
不相成夫是色々委細咄し  
申候夫故来年ニ而無之而者引取  
与申斗ニハ六ヶ敷右ニ付願書近内  
ニ差出ス与申事相成候得者御奉公も  
引かねばならぬから左様相成候而ハ  
御扶持も上り不都合ニ付引取ハ来  
春頃与申事ニいたし度与思召候処  
委細ニ申聞候処早く相成候与ハ前文  
之次第相困り候得共先取延ひる事  
ハ都合能与文太右衛門申居候扱夜具の  
所者お保之分別ニ御拵不相成隼馬

右夜具を持参候間夫婦一諸ニ  
寝候方世話なしニ而宜敷能人々りつ  
は成ル夜具ても出来相成候様ニ而  
者此方方も拵なしニ者参候事も  
不出来却而とんと御心配なし  
ニ被下候而隼馬之夜具之中江  
這入而寝る申様成候事ニ手かる  
く相願度夫婦一諸ニねる事与  
申事者とこ迄もしれ而も  
とおてもよろしくたゝ〜  
むつましく仕候処か要用  
と申居候とんときらおかざ  
ると申事者なしニして  
お保今迄の通  
着而居なりニ而よろし  
く参からわ内之人ニ御座候間  
実之子与兄様思召被下隼馬も実の  
親と存候からわ何も内わ之事  
両方取かさり之無き様ニ願度申居候  
隼馬元方其存寄之由文太右衛門方  
呉々も申聞候其趣今便兄様  
方へ申上呉候様申居候文太右衛門方  
も今便兄様へ書状差上可申と  
申居定而今便ハ書状差上候  
事与奉存候御地西田慎兵衛  
同性之事故作之丞様方へ参  
弥隼馬御貴被下候御挨拶申上候  
様今便文太右衛門方慎兵衛方へ  
申遣し趣ニ申居候文太右衛門  
殊之外難有がり居申候隼馬  
親類書御談被下候ハゝいつニ而も  
差上可申旨ニ申居候おいす親類  
書も為見可申哉与申候得者夫者  
引取之時分ニ而宜敷与申居候  
一躰御近親ハ存居候与申呉候  
結納ハ如何可仕候哉此方ニ而拵

<sup>とりかわせ</sup>  
も取 変 可仕候哉文太右衛門孰れニ而も  
よろしく与申居候御相談申上候  
近日文太右衛門隼馬連れ而私迄  
一寸参候約速ニ御座候目出度  
奉存候扱私儀不快快（ママ）当月  
四日ニ出勤仕大丈夫ニ相勤居申候  
昨日七日御上屋敷へ少し御○○○  
御用伺ニ而原田牧太殿へ参候付  
此面殿初御用席不残其外  
懇意の方へ相廻り大島又兵衛へ  
も参当人江逢先触之礼も申候  
岸江も一寸参上江上り久々ニ而おとみ  
さんニ逢申候処無事ニ御座候御席ニ  
辻村方御用聞可被下候岡田其外申候  
余程之新数歩行申候申上度  
事色々御座候得共次之便ト  
申残し候兄様御祝ニ被成候  
物何品ニ差上度奉存候処未  
出勤間も無之町方江も寛  
々出不申調候間合無之不相替  
御用多ニ而尚恐仕候乍併  
大丈夫ニ相勤申候間御安心可被成候  
右御不快見舞旁申上度  
早々如此御座候

目出度〜

六月八日 門右衛門  
世川様

尚々暑中折角御厭可被成  
第一奉存候呉々も文太右衛門  
無腹臆互ニ咄合申候付  
何成共被仰聞度事御座候者  
可仰被下候且近日西田方兩人共  
□□□□筈ニ御座候おふさ  
夜具御拵ニハ不及候

今日左兵衛様御用多ニ付  
別段御書状御上不被成候以上

今日左兵衛様御用多ニ付  
別段御書状御上不被成候以上

今日左兵衛様御用多ニ付  
別段御書状御上不被成候以上



Handwritten Japanese text in cursive style (sōsho). The text is dense and covers most of the page. A vertical signature or seal is visible on the left side.

Handwritten Japanese text in cursive style (sōsho). The text is dense and covers most of the page. A vertical signature or seal is visible on the left side.

Annexe 31. Lettre d'Uhei (Mabuchi Sahei) et Keisaku (Kobayashi Mon.emon) adressée à leur mère (Yoso) et Sakunojō.

(Document n°378, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

去ル六日御認御状難有拜見仕□□ (虫食)  
残暑之節御座候得共母上様ヲ初皆様  
益々御機嫌能御勤目出度御儀奉存候  
次ニ爰元両家共内揃無事相勤申候間  
乍惶御安意思召可被成下候扱又兄様  
御不快追々御快当月ハ御用番義  
御勤被成候趣被仰下先々安心仕候其後  
御癢御快被成御坐候哉暑中之処御不快  
御案事申上候処御無難ニ御凌被成目出度  
奉存候乍去御あやうき御からたニ御成□□  
□ (破損)  
御案事被成候由被仰遣御自分ニハ深案事ニ  
而  
作用思召御尤ニハ御座候得共医者も請合御  
聞  
□又爰元ニ而も此上御丈夫ニ御全快之処  
相祈信心仕居候間御心丈夫ニ御養生被成  
御厭御勤可被成下候様奉願候

一 御養子結納先達而も申上候通追々引延  
相成  
居候処去ル十七日文太右衛門参候而最早幾  
日ニ而も  
差支無御座候間十九日を相撰呉候様ニ申聞  
候付当月  
七月ニ而不宜候間今迄相延ひ候事故来月ニ  
可致与申候得者最早暁与相極候事故結納者  
ほんの  
表向の祝儀ニ而内実ハ御互ニ手紙御取受申  
候からハ隼  
馬事世川作之丞様御養子ニ暁与取極り是又

変事  
ハ無御座候間結納ハいつニ而も宜敷与存彼  
是延引  
仕候間いそき候事ハ無御座候弥来月十九日  
ヲ相撰  
御結納取受候積リニ約束仕候文太右衛門士  
氣之男ニ而  
面白男ニ御座候此節組頭老人不快ニ而御台  
場御番も  
二日連其外御用多ニ而無沙汰仕候趣ニ而御  
座候扱隼馬  
御引取之一条ニ而金主方へ段々相談し候得  
共何分  
盆前否哉返事出来兼候付盆過ニ者否哉返事  
御座候間夫迄待呉候様文太右衛門申候ニ付  
夫迄御□□ (破損)  
御座候而も六ヶ敷御座候も最早十二月与申  
候而も格別之  
月数も無御座候付暮ニ引取候様ニ致し候而  
ハ如何哉  
兄様方へ可申遣与申聞置候尤盆過ニ相成思  
ひ之外  
□(虫食)日頃ハ出金致呉候哉も不知候得共  
先六ヶ敷暮ニハ  
無相違出来可仕趣ニ御座候金主方ニ而も養  
子ニ参候事  
ニ而尤ニ存精々心配い致候得共何ら西田も  
難渋之趣  
文太右衛門方委細承り差支尤ニ存方委細承  
り候得共実々  
尤ニ御座候間不悪兄様ニも御承知可被成下

候乍併御養子  
相成候からハなんても早く御引取被成度与  
兄様思召  
候ハ、孰れ仕候而も仰次第ニ可仕与申居候  
文太右衛門  
私与ハ別懇之事故無腹臆相談ニ御座候間  
能々御察し

不悪御勘考奉<sup>ねがい</sup>希上候又願之処も兄様御考

之通り不悪御勘考奉<sup>ねがい</sup>希上候又願之処も兄  
様御考之通り

御奉公引ケハ御扶持ホ頂戴物ニも違難洪之  
中ニ而

甚実々困り入候由可相成ハ御引取之前ニ願  
差出し度様子ニ御座候間右之処も兄様能々  
御考

可被下候扱私之考ニ而兄様御不快ニ而深案  
じ

被成候間隼馬親類内へ無抛用ニ而相願一寸  
御地へ参兄様へ

御目ニ懸り候様致し候義者如何哉与相談仕  
候処至極宜敷

御座候得共親類内へ之土産ハなしニ仕而も  
勤番ニ参候而懇意

之者方何品貫候得共夫々何そ遣さねハ不相  
成又逗留

中熊谷江参々の何分<sup>つきあい</sup>都合ニも餘程入用

相掛り中熊谷江参々の何分<sup>つきあい</sup>都合ニも餘  
程入用相掛り

候ニ付困り全存之外之入用ニ相成候間夫よ  
りハ早く

引越し候方宜敷哉与<sup>つきあい</sup>金主江相談仕候方宜  
敷

与文太右衛門も存付右之処ヲ以相談仕候処  
益過ニ返事

可申与の事ニ御座候是迄も心配仕候間能々  
御察

可被成下候

一 門右衛門未だ引込居申候不快金持病ニ  
付御察事被下

間敷様奉願上候扱盆ハ渡り物少しも無御座  
候付

難洪仕馬淵ニ而少しかり盆之凌仕候跡之次  
第へ御座候兄様

御難洪ニ而少し外ニ而御借り先々御凌被成  
候趣被仰下先々安心

仕候

一 先達而ハ御上屋敷方暑中ニハ見舞ニ大  
分参候佐藤与三右衛門も

参候与三右衛門隼馬之事歎居候由ニ御座候  
兄様も御不快中酒御上り不被成趣私事不快  
申故酒少しも

相用不申候毒ニ相成候ニハ無御座全快ニ御  
座候

一 養子之義全文色々申上入組ニ而御分り  
兼可申哉

与奉存候つまる処結納者来月十九日相撰取  
願者暮前ニ致し度様子御引取者暮ニ致し度  
事全文江申上候事二重ニつまみて申上候事

一 申上候儀色々御座候得共次之便ニ  
申残し候日出度～

七月廿三日 馬淵左兵衛  
小林門右衛門

兄様  
母上様  
皆々様

- 厭可被成第一奉存候庄七へもよろしく
- 兄様御不快折角御大事可被成候左兵衛
- 相勤申候門右衛門不快御案事
- 御互ニ信心第一奉存候

俄ニ凌罷在成御地も御同様与奉存候

A page of handwritten Japanese text in cursive (sōsho) style. The text is written on a light-colored paper and is densely packed. It appears to be a continuation of a letter or a separate page of correspondence. The characters are fluid and connected, typical of the Edo period's calligraphic style.

A second page of handwritten Japanese text in cursive style, continuing the letter from the top page. The text is written in a similar fluid, connected style. The paper shows some signs of age and wear, with some darker spots and a slightly uneven texture. The handwriting is consistent with the top page, suggesting it is part of the same document.



Annexe 32. Lettre de Keisaku (Mon.emon) adressée à sa mère (Yoso) et Sakunojō.  
(Document n°248, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda,  
Transcription)

母上様 門右衛門  
兄様  
無事

一筆啓上仕候暑サ相談申処  
母上様ヲ初皆々様御機嫌能被成  
御座目出度奉存候次ニ爰元両  
家共打勝無事罷在候間乍惶御安意  
思召可被成下候扱又先日者辺殿御地ニ  
参御様子承知仕大安心仕候母上様  
御丈夫之由誠以難有安心仕候今日  
沢江朝方参御馳走ニ相成宜御便仕  
夕刻帰り候積リニ御座候我尾（鷲尾？）忍  
へ参候趣中ニ承候間幸ニ付書状  
一寸認差上申候

一 隼馬事も迎も六ヶ敷弥御離  
被成候思召之由承知仕候兄様方皆々様  
人の能事ニハ与善右衛門初感心仕候居候由  
辺咄しニ御座候

一 兄様暑サ之時分ニ付御病氣  
如何哉与御安事申居候処御快常之様  
ニ御出被成候趣辺方承り時又大安心  
仕候

一 母上様御大丈夫ニ而も暑サニハ御困り  
与  
奉存候夕方一盃ツゝ御上り被成候哉御内々  
少しも暑サニ而ハ御出来被成間敷与奉存候  
○印ニ者御困り与奉存候無御慮なく

被仰下候様奉願候

一 先頃中者中条杯江母様も兄様も  
御出被成候趣被仰□□□（破損）  
世話敷深川開帳江も是年も得参不申候

一 私事四月廿七日出勤仕後一日も不快  
無之候御安心可被成下候

一 左兵衛様も日々世話敷賑々敷御暮  
被成候最早<sup>つきあい</sup>附合夜分おそく迄与申被成候

最早<sup>つきあい</sup>附合夜分おそく迄与申  
事ハ至而無之候

一 私事不相替六ヶ敷御用向斗ニ而困ト  
日々酒ヲ吞漸々暮し居申候

一 私当時之長トハ能風入誠ニ仕合ニ御座  
候

一 秋ニ相成候ハ、兄様最早其様子ニ而  
者随分当表へ御出出来可申間御出可  
被下候母上様も御出被下候様ニ兄様方  
申すくめ可被下奉願上候日々夫ヲ樂居  
申候申上度事色々御座候得共  
次之便与申残候目出度～

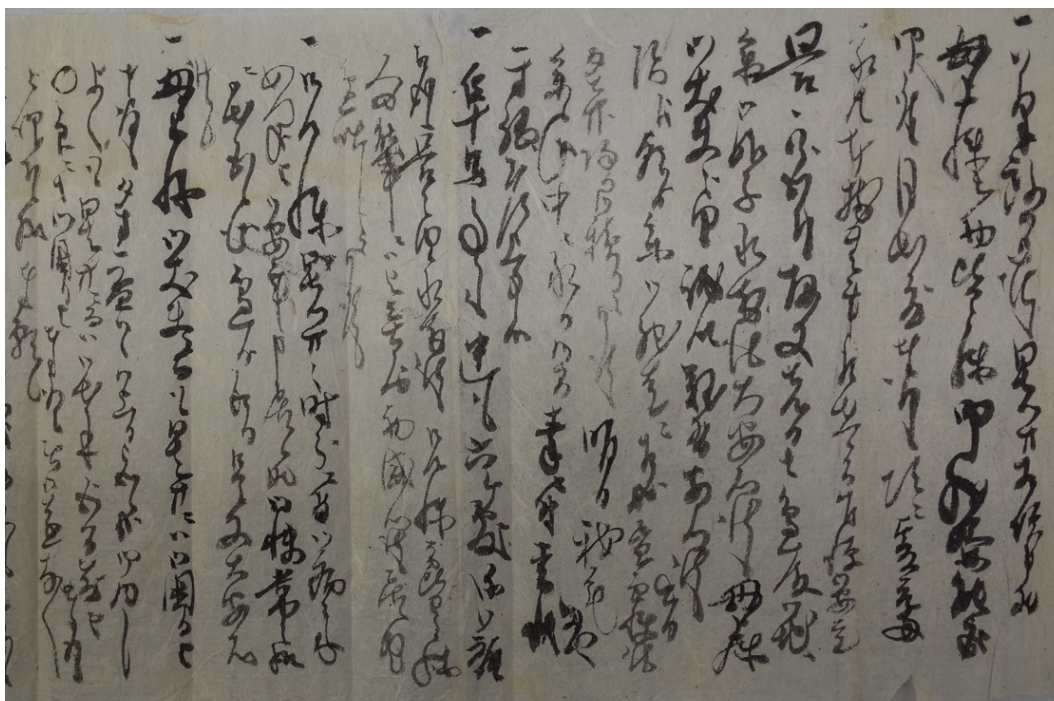
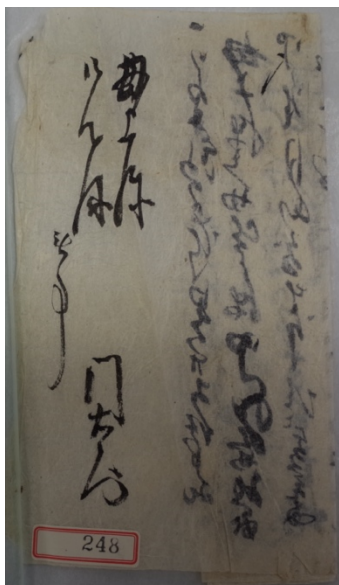
六月二日認  
母上様

門右衛門

兄様

奉存御座候以上

猶以時候折角御厭被成専一



Handwritten Japanese text in cursive style (sōsho), likely a letter or a page from a diary. The text is arranged in vertical columns, reading from right to left. The characters are fluid and connected, characteristic of the cursive script. There are several distinct sections of text, some starting with larger characters that may serve as section markers or salutations. The paper appears aged and slightly yellowed.

Annexe 33. Rupture de l'adoption de Hayama par Sakunojō

(Document n°507, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

西田文太右衛門弟

世川隼□ (馬)

当辰二

右隼馬儀去卯年十一月

婿養子願之通被 仰□□

同年十二月十六日引取置□□

隼馬儀私心底ニ応不申□□

熟縁可仕様子無御座候付一□□

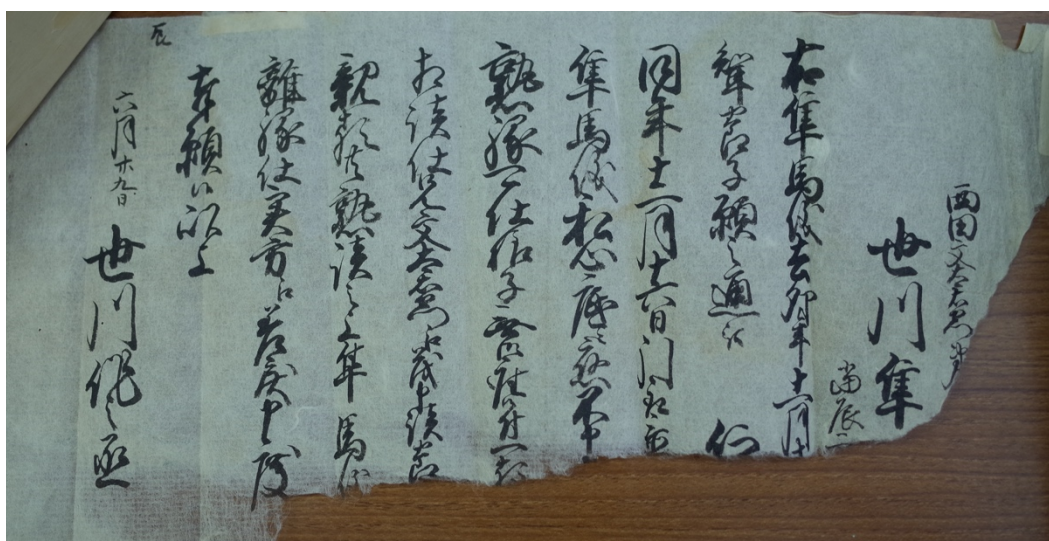
相談仕兄文太右衛門江茂申談養□□

親類共熟談之上隼馬□□

離縁仕実方江差戻申度

奉願候以上

辰六月廿九日 世川作之丞



Annexe 34. Lettre de Keisaku (Mon.emon) adressée à Sakunojō.

(Document n°613, Archives de la famille Segawa, Musée local de la ville de Gyōda, Transcription)

御兄様

二月廿五日御認御状去月六日相達  
難有拜見仕候其後益御機嫌能  
被成御揃目出度御儀奉存候次ニ  
爰元私宅孰も無異罷在候間乍惶  
御安意被成下候扱又先日者御地江  
久々ニ而罷出後々御目ニ懸り種々  
御咄し相伺其上種々御地走頂戴  
仕朝方御酒被下誠ニ以久々ニ御内江参り  
候心持仕頼母敷万々難有仕合奉存候  
且帰宅之節色々土産頂戴段々  
御心配被成下難有宅ニ而皆大歡  
中ニもまぐろ久々ニ而皆々たべ  
大歡ニ御座候御法事ニも後々  
参実相院せかきニも参り万々  
難有仕合奉存候且又帰り之節辰之助  
母上様御法事之御もち代百文被下難有奉存  
候  
御遣し被下候而道中も賑々敷心強存  
存外御早口も少く其上辰之助  
色々土産被下難有奉存候折角  
参り候而も未々手狭ニ而氣之毒奉存候  
山の中ニ而地走之いたし方も無之  
誠に～残念奉存候

一 辰之助江法花信心之処実正如何哉

与奉存候氣ヲひき見候処中々様与奉存候

氣ヲひき見候処中々様

心実信心ニ而 法花之難有張能存居

実々辰之助之心底よろしく奉恐入候  
頼母敷男ニ御座候御同前ニ難有安心仕候

一 辰之助廿二日同着ニ而帰り当方之咄し  
も

色々いたし御安心被下候由扱々麓末  
之品差上候処御礼被仰下奉恐入候  
此節取候間干口少し差上申候

先日之返りニ御制し御召上可被下候  
先日方御便り申上度奉存候得共便之都合  
悪敷大御無沙汰相成御用捨可被下候  
辰之助も近日江戸表へ勤番ニ罷出候哉  
与奉存候

一 色々申上度事御座候得共次之便与  
申残し候先者御礼旁奉申上度  
如此御座候恐惶謹言

四月四日 小林門右衛門

世川御兄様

参人々御中

尚々不同之季候折角御厭被成候様專一奉願  
上候

乍末筆

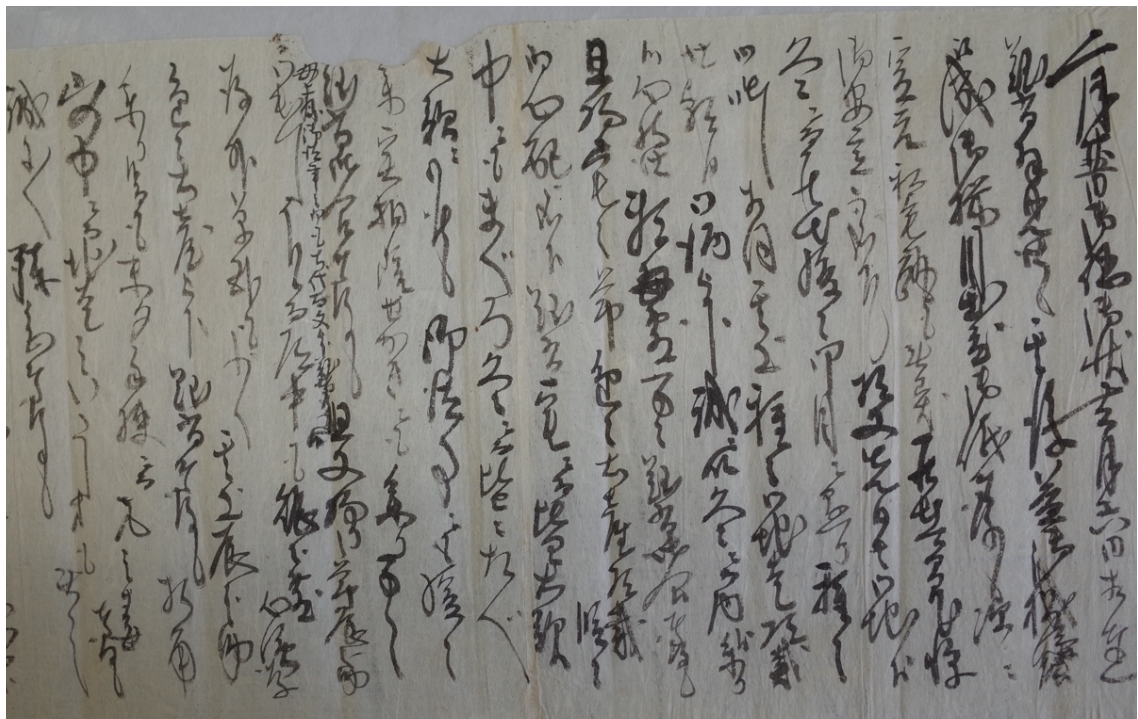
御姉様御初皆々様にも先々御礼旁本文之趣  
宜敷奉願上候於安方もよろしく  
申上候様申出候乍惶小幡様并於ひふ様  
ふち代様江宜敷奉願上候

一 蓮花寺御上人様并辺殿猪右衛門殿へも  
よろしく奉願上候以上

一 此度幸便ニ付熊谷迄差出申候□ (虫食)

早々

届呉候様頼遣し申候







## **Bibliographie**

## Sources primaires

ARAI Hakuseki 新井白石, *Oritaku shibanoki* 『折たく柴の記』 (*Récits autour d'un feu de branchages*), Tokyo, Seizandō, 1911.

*Archives de la famille Segawa* (世川家文書), conservées au Musée local de la ville de Gyōda (Gyōdashī kyōdo hakubutsukan 行田市郷土博物館).

ATOBE Yoshiakira 跡部良顕, *Nihon yōshisetsu* 日本養子説 (*De l'adoption au Japon*), in ŌTA Nanpo 大田南畝 dir., *Misonoya daisan* 『三十幅. 第3』, Tokyo, Kokusho kankōkai, 1917.

Buyō Inshi 武陽隱士, *Seji kenbunroku* 『世事見聞録』, Tokyo, Iwanamishoten, 1994.

Traduction anglaise: *Lust, Commerce and Corruption: An Account of What I Have Seen and Heard*, edited by TEEUWEN Mark et WILDMAN NAKAI Kate, New York, Columbia University Press, 2014.

FUJITANI Akira 藤谷彰 dir., *Tenmei yuisho* 『天明由緒』, Kuwana, Kuwana-shi Kyōiku Iinkai, 2008.

HASHIMOTO Sanai 橋本左内, *Keihatsuroku* 『啓発録』 (1848), publié par SANO Toyotarō 佐野豊太郎, Tokyo, 1931.

*Hatamoto Inō-ke monjo* 『旗本稲生家文書』 (Archives manuscrites de la maisonnée de hatamoto Inō) conservées aux Centre d'archives de la préfecture de Saitama (Saitama-kenritsu monjo-kan 埼玉県立文書館).

*Kaei roku nen Matsudaira Tadakuni kachū bugenchō* 『嘉永 6 年松平忠国家中分限帳』 (Registre des vassaux de Matsudaira Tadakuni en Kaei 6 (1853)), conservé au Musée municipal de l'histoire locale de Gyōda (*Gyōda-shi Kyōdo Hakubutsukan* 行田市郷土博物館).

*Kanseichōshūshokafu* 『寛政重修諸家譜』, 22 volumes, Tokyo, Zokugunshoruijyū kanseikai, 1964-2010.

Katsu Kokichi 勝小吉, *Musuidokugen* 『夢酔独言』, Tokyo, Heibonsha, 1969.

*Tokugawa jikki* 『徳川実紀』, dans la collection *Kokushitaikei dai* 『国史大系』, 7 volumes, Tokyo, Keizaizasshisha, 1902-1904.

MATSUDAIRA Sadanobu 松平定信, *Uge no hitogoto* 『宇下の人言』, 1816, publié par MATSUDAIRA Sadaharu 松平定晴, 1928.

ODA Akinobu 小田彰信, *Haizetsuroku* 『廃絶録』, 1814, in KONDO Heijō 近藤瓶城 dir, *Sisekishūran* 『史籍集覧』, Tokyo, Kondō shuppanbu, 1902.

OGYU Sorai 荻生徂徠, *Seidan* 『政談』, Tokyo, Heibonsha, 2011.

*Oshi-oshiro o-uketori-on.na-oboe* 「忍御城御請取御名覚」, conservé au Musée local de la ville de Gyōda.

ŌTA Saijirō 太田才次郎, *Kyūbunshōroku* 『旧聞小録』, publié par ŌTA Saijirō, 1939.

*Senzo yori no tsutomegaki* 『従先祖之勤書』 (*Recueil des états de service depuis les ancêtres fondateurs*), conservé au Musée municipal de l'histoire locale de Gyōda, vers 1900.

*Segawa-ke-Kakochō* 『世川家過去帳』 (*Généalogie des Segawa*), manuscrit retraçant la généalogie de la famille Segawa, du XVIIIe siècle à nos jours, conservé par Segawa Yūgō, Tokyo.

*Sho ōseidasare hikae* 「諸被仰出扣」, *Nosaka-ke monjo* 『野坂家文書』 (Archives de la famille Nosaka), conservées aux archives de la préfecture de Saitama (Saitama-kenritsu monjo-kan 埼玉県立文書館).

TADANO Makuzu 只野真葛, *Mukashibanashi* 「むかしばなし」, in Shibata Mitsuhiko 柴田光彦 dir., *Bakin shokan shūsei* 『馬琴書簡集成』, vol. 1, Tokyo, Yagishoten, 2002.

TAKAYANAGI Shinzō 高柳真三 dir., *Ofuregaki kanpōshūsei* 『御触書寛保集成』, Tokyo, Iwanamishoten, 1989.

TAKIZAWA Bakin 滝沢馬琴, *Aga hotoke no ki* 『吾仏乃記』 (*Chronique des défunts*), Tokyo, Yagishoten, 1987.

TAKIZAWA Bakin 滝沢馬琴, «Bunsei ninen shigatsu nijūyokka Makuzu shokan» 「文政 12 年 4 月 24 日真葛書簡」 («Lettre à Makuzu, le 24e jour du 4e mois de la 12e année de Bunsei (1820)») in Shibata Mitsuhiko 柴田光彦 dir., *Bakin shokan shūsei* 『馬琴書簡集成』, vol. 1, Tokyo, Yagishoten, 2002.

TERAKADO Seiken 寺門静軒, *Edo hanjōki 2* 『江戸繁盛記 2』, Heibonsha, Tokyo, 1974.

*Tokugawa jikki* 『徳川実紀』, 10 volumes, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 2007.

## Dictionnaires

*Dictionnaire historique du Japon*, IWAO Seiichi dir., 20 volumes, Tokyo, Kinokuniya, 1963-2000.

*Hanshi daijiten* 『藩史大事典』, KIMURA Motoi 木村礎 dir., 8 volumes Tokyo, Yūzankaku shuppan, 1989.

*Kokushidaijiten* 『国史大辞典』, 15 volumes, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 1979-97.

*Nihon daihyakkazensho* 『日本大百科全書』, Tokyo, Shōgakkan, 2001.

*Nihon jinmei daijiten* 『日本人名大事典』, Tokyo, Kōdansha, 2001.

*Nihon kokugo daijiten* 『日本国語大辞典』, Tokyo, Shōgakkan, 2003.

## Études en langues occidentales

BEILLEVAIRE Patrick, « Le Japon, une société de la maison », BURGUIERE André dir., *Histoire de la famille*, vol 2, Paris, Armand Colin, 1986, p. 288-340.

CARRE Guillaume, « Par-delà le premier ancêtre. Les généalogies truquées dans le Japon prémoderne (XVIe-XIXe siècles) », *Extrême-Orient Extrême-Occident* 32, 2010, p. 61-87.

CARRE Guillaume, « Introduction. Penser les statuts sociaux du Japon prémoderne (XVIe-XIXe siècles) », *Histoire, économie & société*, vol. 36e année, n°2, 2017, p. 4-29.

CORBIER Mireille, « Construire sa parenté à Rome », *Revue Historique* T. 284, Fasc. 1 (575), *Juillet-Septembre*, 1990, p. 3-36.

DURKHEIM Emile, « La théorie de l'adoption japonaise », *L'Année sociologique*, T. 8, 1905, p. 409-413.

FINE Agnès, « Regard anthropologique et historique sur l'adoption », *Informations sociales* (2008/2), p. 8-19.

GABORIAUD Marie, « La maison et le nom dans le Japon rural », *Keiō gijukudaigaku hiyoshi kiyō*, No. 32, 2004, p. 211-240.

GALAN Christian *dir.*, Lozerand Emmanuel *dir.*, *La Famille japonaise moderne*, Paris, Éditions Philippe Picquier, 2011.

GOODY Jack, « Adoption in Cross-Cultural Perspective », *Comparative Studies in Society and History*, Vol. 11, No. 1 (Jan., 1969), p. 55-78.

GRAMLICH-OKA Bettina, *Thinking like a man: Tadano Makuzu*, Brill, Leiden, 2006.

GUERREAU-JALABERT Anita, « Qu'est-ce que l'adoption dans la société chrétienne médiévale ? », *Médiévales*, vol. 35, 1998, p. 33-49.

HERAIL Francine *dir.*, *L'Histoire du Japon —des origines à nos jours—*, Paris, Hermann, 2009.

LETT Didier, « Droits et pratiques de l'adoption au Moyen Âge », *Médiévales*, vol. 35, p. 5-8.

LIU-GILLE Bernardette, « Divinisation des morts dans la Rome ancienne », *Revue belge de philologie et d'histoire*, tome 71 fasc. 1, 1993, p. 107-115.

MAYBURY-LEWIS David, « Durkheim on Relationship Systems », *Journal for the Scientific Study of Religion*, Vol. 4, No. 2, 1965, p. 253-260.

MCMULLEN James, « Non-Agnatic Adoption: A Confucian Controversy in Seventeenth and Eighteenth-Century Japan », *Harvard Journal of Asiatic Studies*, Vol. 35, 1975, p. 133-189.

MOORE. A. Ray, « Adoption and Samurai Mobility in Tokugawa Japan », *The Journal of Asian Studies*, Vol.29, n°3 (May, 1970), p. 617-632.

MOREAU Philippe, « Les adoptions romaines », *Droit et Cultures* 23, 1992, p. 13-35.

MOLTENI Corrado, « Il ritratto ritrovato di Itō Sukemasu Mancio e la scoperta dei resti di Giovanni Battista Sidotti », Blufoni Clara dir., *Sguardi sull'Asia e altri scritti*, Milano, La Collana, 2017, p. 19-33.

MOLLARD Nicolas, Construction d'une identité littéraire moderne à travers la relecture d'une esthétique traditionnelle – Fūryū dans les écrits de Kōda Rohan autour de 1890 thèse de doctorat, Université de Genève, 2007.

NIZARD Sophie, *Adopter et transmettre*, Paris, Les Éditions de l'EHESS, 2012.

PERROT Michelle, *La vie de famille au XIXe siècle*, Paris, Éditions du Seuil, 2015.

SEGAWA Yūta, « Le couple dans la famille guerrière durant la seconde moitié de l'époque d'Edo (XVIIIe-XIXe siècle) : la question du mariage et du concubinage », n°41, 2017, p. 119-151.

TAKAGI Gen, « L'illustration des romans populaires au Japon aux XVIIIe et XIXe siècles », *Arts Asiatiques*, vol. 66, *Imagerie en Asie orientale*, Paris, École française d'Extrême-Orient, 2011, p. 135-154.

VEYNE Paul, *La vie privée dans l'Empire romain*, Paris, Éditions du Seuil, 2015.

YONEMOTO Marcia, « Adoption and the Maintenance of the Early Modern Elite, Japan in the East Asian Context », *What Is a Family?*, California, University of California Press, 2019, p.47-67.

## Études en japonais

ARAKAWA Hiroshi 荒川紘, « Mito gaku no shisō to kyōiku » 「水戸学の思想と教育」, *Jinbunronshū* 『人文論集』, n°54 (2003), p. 1-42.

EMORI Itsuo 江守五夫, *Kazoku no rekishiminzokugaku* 『家族の歴史民俗学』, Kōbundō, 2014.

FUJIKATA Hiroyuki 藤方博之, « Kōki Hottashi kashindan ni okeru engumi teatekin ni tsuite » 「後期堀田氏家臣団における縁組手当金について」, *Sakura shishi kenkyū* 『佐倉市史研究』, n°20, p. 26-45.

FUJIKATA Hiroyuki 藤方博之, « Nihon kinsei bukeshakai ni okeru yōshinshi kankei » 「日本近世武家社会における養親子関係」, *Hikaku kazokushi kenkyū* 『比較家族史研究』, n°29, 2015, p.22-41.

FUJITA Satoru 藤田覚, *Kanjōbugyō no Edojidai* 『勘定奉行の江戸時代』, Tokyo, Chikumashobō, 2018.

FUKAYA Katsumi 深谷克巳, *Edojidai no mibun ganbō : miagari to ueshita nashi* 『江戸時代の身分願望：身上りと上下なし』, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 2006.

FUKAYA Katsumi 深谷克巳, *Edojidai no mibungambō* 『江戸時代の身分願望』, Tokyo Yoshikawa kōbunkan, 2006.

FUKUDA Chizuru 福田千鶴, « Kinsei zenki daimyōsōzoku no jittai ni kansuru kisoteki kenkyū » 「近世前期大名相続の実態に関する基礎的研究」, *Shiryōkan kenkyūkiyō* 『史料館研究紀要』, n°29, 1998, p. 1-110.

FUKUO Takeichirō 福尾猛市郎, *Nihon kazoku seidoshi gaisetsu* 『日本家族制度史概説』, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 1972, p. 173.

GUAN Wenna 官文娜, « Kōkō o meguru ronsō kara mita kōken to shinken » 「皇考をめぐる論争から見た皇権と親権」, in KASAYA Kazuhiko 笠谷和比古 dir., *Kuge to buke III* 『公家と武家 III』, Kyoto, Shibunkaku shuppan, 2006, p. 302-350.

GUAN Wenna 官文娜, « Chūgoku shūdai no girei to ōken e no komento » 「中国周代の儀礼と王権へのコメント」, in KASAYA Kazuhiko 笠谷和比古 dir., *Kuge to buke III* 『公家と武家 III』, Kyoto, Shibunkaku shuppan, 2006, p. 112-119.

GUAN Wenna 官文娜, « Nicchū dentō kagyō no sōzoku ni kansuru rekishiteki kōsatsu » 「日中伝統家業の相続に関する歴史的考察」, *Ritsumeikan Bungaku* 『立命館文学』, n°617, 2010, p. 72-89.

HAYAMI Akira 速水融, « Kinsei Nara Higashimukikitamachi no rekishi jinkōgaku » 「近世奈良東向北町の歴史人口学」, *Nihonkenkyū* 『日本研究』, n°3, 1990, p. 11-33.

HIRAI Kiyoshi 平井聖 *dir.*, *Daimyō to hatamoto no kurashi* 『大名と旗本の暮らし』, Tokyo, Gakken, 2000.

HOKARI Kōsuke 穂苺耕介, « Bōsō jōkamachi ni okeru toshi patān no kaiseki » 「房総城下町における都市パターンの解析」, *Toshikeikaku ronbunshū* 『都市計画論文集』, n°42, 2007, p. 841-846.

HOKYŌ Gyokuzan 法橋玉山, *Ehon Taikōki 3* 『絵本太閤記 3』, Tokyo, Kokushokankōkai, Tōkyō, 1917.

HONJŌ Eijirō 本庄榮治郎, « Bushikaikyū no kyūbō » 「武家社会の窮乏」, *Keizaironsō* 『経済論叢』, n°24-1, 1927, p. 202-223.

HONJŌ Eijirō 本庄榮治郎, « Bushikaikyū no kyūbō » 「武士階級の窮乏」, *Keizaironsō* 『経済論叢』, n°24, 1927, p. 202-223.

HORI Tomohiro 堀智博, « Ōsaka ochiudo Takamatsu Hisashige no shikankatsudō to sono haikai » 「大坂落人高松久重の仕官活動とその背景」, *Kyōritsujoshidaigaku bungeigakubu kiyō* 『共立女子大学文芸学部紀要』, n°62, 2016, p. 41-73.

HOTTA Yukiyoshi 堀田幸義, « Bushi no tashinami Bushi no igen sono ni, Sendai hanshi no gyōretsu ni kansuru kisoteki kenkyū » 「武士の嗜み武士の威厳その2 仙台藩士の行列に関する基礎的研究」, *Tōhokugakuindaigaku keizaigaku ronshū* 『東北学院大学経済学論集』, n°177, 2011, p. 363-388.

HOTTA Yukiyoshi 堀田幸義, « Bushi no tashinami bushi no igen sonosan » 「武士の嗜み、武士の威厳 その三」, *Miyagi kyōikudaiigaku kiyō* 『宮城教育大学紀要』, n°46, 2011, p. 265-284.

HOZUMI Nobushige 穂積陳重, « Yui Shōsetsu jiken to Tokugawa bakufu no yōshihō » 「由井正雪事件と徳川幕府の養子法」, *Teikoku gakushiin daiichiburonbunshū* 『帝国学士院第一部論文集』, Tokyo, Teikoku Gakushiin, 1913, p. 1-40.

HOZUMI Nobushige 穂積陳重, *Senzo saishi to hōritsu* 『先祖祭祀と法律』, Tokyo, Yūhikaku, 1922.

IJIMA Chiaki 飯島千秋, *Edobakufu zaisei no kenkyū* 『江戸幕府財政の研究』, Tokyo, Yoshikawakōbunkan, 2004.

INAGAKI Tomoko 稲垣知子, « Kinsei daimyō no konin han.i » 「近世大名の婚姻範囲」, *Hoseishi kenkyū* 『法制史研究』, n°50, 2000, p. 117-135.

INOUE Isao 井上勲, *Ōsei fukko* 『王政復古』, Tokyo, Chūōkōronsha, 1991.

ISHII Ryōsuke 石井良助, « Ofuregaki shūsei ni tsuite » 「御触書集成について」, *Teikokugakushūin kiji* 『帝国学士院記事』, n°1-3 (1942).

ISHIKAWA Hiroshi 石川寛, « Takagike shujū no bakumatsuishin » 「高木家主従の幕末維新」, *Hatamoto Takagike shujū no kinsei to kindai* 『旗本高木家主従の近世と近代』, Nagoya, Nagoyadaigaku fuzoku toshokan, 2009, p. 2-80.

ISODA Michifumi 磯田道史, « Hanshi shakai no kaisō to mibunidō : Nagato no kuni Kiyosuehan no bunseki » 「藩士社会の階層と身分移動～長門国清末藩の分析～」, *Nihonkenkyū* 『日本研究』, n°19, 1999, p. 221-239.

ISODA Michifumi 磯田道史, *Bushi no kakeibo* 『武士の家計簿』, Tokyo, Shinchōsha, 2003.

ISODA Michifumi 磯田道史, *Kinsei daimyō kashindan no shakaikōzō* 『近世大名家臣団の社会構造』, Tokyo, Bungeishunjū, 2013.

ISODA Michifumi 磯田道史, « Tsuyama hanryō Yamakitamura no ashigaru, chūgen bōkō » 「津山藩領山北村の足軽・中間奉公」, *Nihonkenkyū* 『日本研究』, n°24, 2002, p. 87-109.

ISOZAKI Yasuhiko 磯崎康彦, « Yomihon no Katsushika Hokusai to Kyokutei Bakin 1 » 「読本の葛飾北斎と曲亭馬琴 1」, *Fukushima daigaku ningenbunka hattatsu gakurui ronshū* 『福島大学人間文化発達学類論集』, n°30, 2019, p. 80-90.

JIANG Yingyan 姜 鶯 燕, « Tokugawabakufu no hatamoto no jisankinyōshi ni kansuru ichikōsatsu » 「徳川幕府の旗本の持参金養子に関する一考察」, *Nihonkenkyū* 『日本研究』, n°40, 2009, p. 43-84.

KAMATA Hiroshi 鎌田浩, « Bushishakai no yōshi » 「武士社会の養子」, Nagahara Kazuko 永原和子 *dir.*, *Kazoku no shosō* 『家族の諸相』, Tokyo, Yoshikawakōbunkan, 2002, p. 61-90.

KAMATA Hiroshi 鎌田浩, « Kinsei bushi sōzokuhō no tokushoku » 「近世武士相続法の特徴」, *Hōseishi kenkyū* 『法制史研究』, n°13, 1963, p. 1-52.

KANEKO Yoshiaki 金子義明, « Yōshi seido no riyōjittai » 「養子制度の利用実態」, *Chibadaigaku hōgaku ronshū* 『千葉大学法学論集』, n°25-4, 2011, p. 155-180.

KASAYA Kazuhiko 笠谷和比古, « Tokugawabakufu bukeshohatto no rekishiteki igi » 「徳川幕府武家諸法度の歴史的意義」, *Ōsaka gakuindaiigaku hōgaku kenkyū* 『大阪学院大学法学研究』, n°45, 2018, p. 21-47.

KASAYA Kazuhiko 笠谷和比古, *Kinseibukeshakai no seijikōzō* 『近世武家社会の政治構造』, Tokyo, Yoshikawakōbunkan, 1993.

KAWAGUCHI Hiroshi 川口洋, « Edojidai ni okeru jinkōbunseki no hōhō » 「江戸時代における人口分析の方法」, *Rekishichirigaku* 『歴史地理学』, n°151, 1990, p. 16-33.

KIKUCHI Takeshi 菊池武, « Kinsei no biwahōshi » 「近世の琵琶法師」, *Indogaku bukkyōgaku kenkyū* 『印度学仏教学研究』, n°41, 1989, p. 242-244.

KUDŌ Suketada 工藤祐薫, « Metsuke seido » 「目付制度」, *Hōseishi kenkyū* 『法制史研究』, n°23, 1973, p. 131-151.

KUMANO Hiroko 熊野弘子, « Edozenki ni okeru Chūgoku isho no juyō to ishazō » 「江戸前期における中国医書の受容と医者像」, *Higashiajia bunka kōshō kenkyū* 『東アジア文化交渉研究』, n°3, 2010, p. 161-178.

KUROITA Katsumi 黒板勝美, *Kyoshin bunshū daiichi* 『虚心文集第1』, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 1940.

KURUSHIMA Noriko 久留島典子, « Chūsei kōki no yōshi to kon.inkankei -Saigoku o sozai ni- » 「中世後期の養子と婚姻関係-西国を素材に-」, *Reimeikan chōsa kenkyū hōkoku* 『黎明館調査研究報告』, n°28, 2016, p. 95-104.

KUWABARA Megumi 桑原恵, « Kinsei nōmin no ie to kazoku » 「近世農民の家と家族」, *Tokushima daigaku sōgōkagakubu ningenshakai bunka kenkyū* 『徳島大学総合科学部人間社会文化研究』, n°14, 2007, p. 1-14.

LIU Chen 劉晨, « Tsukegarō Andōke no sōzoku mondai kara miru kinsei shoki no Kishūhansei » 「付家老安藤家の相続問題から見る近世初期の紀州藩政」, *Kishū keizaishi bunkashi kenkyūjo kiyō* 『紀州経済史文化史研究所紀要』, n°39, 2018, p. 39-60.

MATSUMOTO Ryōta 松本良太, *Bukehōkōnin to toshishakai* 『武家奉公人と都市社会』, Tokyo, Azekurashobō, 2017.

MATSUO Mieko 松尾美恵子, « Kinsei buke no kon.in yōshi to jisankin » 「近世武家の婚姻養子と持参金」, YOSHIE Akiko 義江明子 *dir.*, *Kon.in to kazoku shinzoku* 『婚姻と家族親族』, Tokyo, Yoshikawa Kōbunkan, 2002, p. 26-52.

MISAKA Keiji 三坂圭治, *Yamaguchiken no rekishi* 『山口県の歴史』, Tokyo, Yamakawa shuppansha, 1971.

MORI Tomohisa 森朋久, « Iwakitairahan zaiyōkata yakunin no kakuritsu » 「磐城平藩財用方役人の確立」, *Meiji daigaku jinbun kagaku kenkyūjo kiyō* 『明治大学人文科学研究所紀要』, n°34, 1993, p. 336-367.

MORI Yoshifumi 森良文, « Rangan seiritsu no jijō ni tsuite » 「蘭学成立の事情について」, *Kindai* 『近代』, n°76 (1994), p. 130-142.

MURAKOSHI Kazunori 村越一哲, « Daimyō no nyūyōji shibōritsu 1651-1850 nen » 「大名の乳幼児死亡率 1651-1850年」, *Jinkōgaku kenkyū* 『人口学研究』, n°24, 1999, p. 15-31.

MURAKOSHI Kazunori 村越一哲, « Jinkōshiryō toshitenō Uwajimahan kachūyūishogaki saikō » 「人口史料としての宇和島藩家中由緒書再考」, *Mita shōgakukenyū* 『三田商学研究』, n°54, 2011, p. 21-38.

MURAKOSHI Kazunori 村越一哲, « Uwajimahan kashin no rireki shiryō » 「宇和島藩家臣の履歴史料」, *Surugadai daigaku media jōhōgakubu kiyō* 『駿河台大学メディア情報学部紀要』, n°19-2 (2012), p. 41-80.

NAKADA Kaoru 中田薫, « Tokugawa jidai no yōshihō » 「徳川時代の養子法」, *Hōgaku ronsō* 『法学論叢』, n°14, 1925, p. 375-446.

NAKAJIMA Giichi 中島義一, « Ichimangoku daimyō no jōkamachi daiippō » 「一万石大名の城下町第一報」, *Shinchiri* 『新地理』, n°10, 1962, p. 1-15.

NAKAJIMA Ryōichi 中島亮一, « Sō Shiseki no bijutsu to shisō -Arai Hakuseki ga maita jitsugaku no tane» 「宋紫石の美術と思想-新井白石が播いた実学の種-」, *Bunka* 『文化』, n°14, Tokyo, Komazawa daigaku, 1991, p. 57-93.

NAKAMURA Kōya 中村孝也, *Genroku oyobi Kyōhō jidai ni okeru keizai shisō no kenkyū* 『元禄及び享保時代における経済思想の研究』, Tokyo, Kokuminbunka kenkyūkai, 1926.

NAKANO Tatsuya 中野達哉, « Kinsei zenki ni okeru Edo no rōnin » 「近世前期における江戸の牢人」, *Komazawashigaku* 『駒沢史学』, n°79, 2012, p. 27-57.

NAKAYAMA Eiko 中山栄子, *Tadano Makuzu* 『只野真葛』, Sendai, Auto édition, 1936.

NOJIRI Yasuhiro 野尻泰弘, « Shimofusa.no.kuni Sakurahan bugenchō kara miru kashin no keireki – Bugenchō honkoku to kashin no chōbatsu ni tsuite- » 「下総国佐倉藩分限帳からみる家臣の経歴-分限帳翻刻と家臣の懲罰について-」, *Meijidaigaku jinbunkagaku kenkyūjo kiyō* 『明治大学人文科学研究所紀要』, n°83, 2018. p. 33-72.

OGATA Hiroyasu 尾形裕康, « Seinenrei no shitekikōsatsu » 「成年礼の史的考察」, *Nihongakushiin kiyō* 『日本学士院紀要』, n°8-3, 1950, p. 347-398.

OGURA Hiroshi 小倉博, « Tadano Makuzu » 「只野真葛」, *Sendai kyōdo kenkyū* 『仙台郷土研究』, Sendai, Sendai kyōdo kenkyūkai, 1933.

OISHI Shinzaburō 大石慎三郎, « Edobakufu no gyōsei kikō » 「江戸幕府の行政機構」, *Gakushūindaigaku Keizaironshū* 『学習院大学経済論集』, n°10, 1973, p. 45-61.

SAIKAWA Makoto 斎川真, « Heian shoki ritsuryō shiki no ichikenkyū 平安初期律令私記の一研究 », *Hōseishi kenkyū* 『法制史研究』, n°27, 1977, p. 141-167.

Saitamakenshi hensanshitsu 埼玉県市編さん室 *dir.*, « Segawake monjo » 「世川家文書」, *Saitamakenshi shiryō shozai mokuroku daisanshū* 『埼玉県史資料所在目録第3集』, Saitamakenshi hensanshitsu, Saitama, 1982.

SEKI Tamiko 関民子, *Tadano Makuzu* 『只野真葛』, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 2008.

SHEN Xiuyi 申秀逸, « Chūnichi dentō no ie sōzokuseido no hikaku » 「中日伝統の家相続制度の比較」, *Chibadaigaku jinbun shakaigaku kenkyū* 『千葉大学人文社会学研究』, n°16, 2008, p. 1-17.

SUGAI Kiyomi 菅井清美, « Isha to sono ifuku » 「医者とその衣服」, *Kenritsu Nīgatajoshi tankidaigaku kenkyūkiyō* 『県立新潟女子短期大学研究紀要』, n°39, 2002, p. 1-8.

SUZUKI Michio 鈴木道男, « Hotta Masaatsu no hoppōtankyū to chōgaku, Masaatsu to Kudō Heisuke, Mogami Tokunai » 「堀田正敦の北方探究と鳥学：正敦と工藤平助・最上徳内」, *Kokusaibunka kenkyūka ronshū* 『国際文化研究科論集』, n°24, 2016, p. 15-29.

TAKAHASHI Satoshi 高橋敏, « Zaigōchō Kiryū shinmachi oriya Yoshida Seisuke to kabu shutoku » 「在郷町桐生新町織屋吉田清助と株取得」, *Kokuritsu rekishi minzoku hakubutsukan kenkyūhōkoku* 『国立歴史民俗博物館研究報告』, n°95, 2002, p. 147-164.

TAKAMAKI Minoru 高牧實, « Takizawa Bakin zōsho jicho jiaskukyūhan kōhon no baikyaku » 「滝沢馬琴 蔵書・自著・自作旧版・稿本の売却」, *Seishin joshidaigaku ronsō* 『聖心女子大学論叢』, n°119, 2012, p. 43-84.

TAKAMAKI Minoru 高牧實, *Bakin ikka no Edo gurashi* 『馬琴一家の江戸暮らし』, Tokyo, Chūōkōronshinsha, 2003.

TAKAMASA Haruko 高正晴子, « Chōsentsūshinshi no kyōō ni tsuite » 「朝鮮通信使の饗応について」, *Nihon kaseigakkaishi* 『日本家政学会誌』, n°46, 1995, p. 49-54.

TAKANO Toshihiko 高埜利彦, *Tenkataihei no jidai* 『天下泰平の時代』, Tokyo, Iwanamishoten, 2015.

TAKAZAWA Noriharu 高澤憲治, *Matsudaira Sadanobu* 『松平定信』, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 2012.

TANAKA Toshitatsu 田中暁龍, « Kinseikuge no kanaishikimoku to kanaitōsei » 「近世公家の家内式目と家内統制」, *Ningenbunkakenkyūjokiyō* 『人間文化研究所紀要』, n°4, 2010, p. 26-34.

TERASHIMA Hiroshi 寺島裕, *Shiseki no Bushū oshi machi* 『史蹟の武州忍町』, Tokyo, Musashino shiseki kenkyūjo, 1942.

TSUBOUCHI Reiko 坪内玲子, « Hagihan hanshi ni okeru kakei no keishō to jinkōgaku teki yōin » 「萩藩藩士における家系の継承と人口学的要因」, *Nihonkenkyū* 『日本研究』, n°22, 2000, p. 111-129.

TSUBOUCHI Reiko 坪内玲子, *Keishō no jinkōshakaigaku* 『継承の人口社会学』, Kyōto, Mineruva shobō, 2001.

TSUDA Sōkichi 津田左右吉, *Kojiki oyobi Nihonshoki no shinkenkyū* 『古事記及び日本書紀の新研究』, Kyoto, Rakuyōdō, 1920.

UJIE Mikihiro 氏家幹人, *Edonoyamai* 『江戸の病』, Tokyo, Kōdansha, 2009.

WATANABE Tadashi 渡邊忠司, « Ōsaka machibugyōsho ni okeru yoriki dōshin taisei no kakuritsu » 「大坂町奉行所における与力・同心体制の確立」, *Bungakubu ronshū* 『文学部論集』, n°90, 2006, p. 27-44.

XU Jiasheng 許家晟, « Ogyū Sorai no Keizai shisō : Arai Hakuseki to no hikaku o tegakari ni » 「荻生徂徠の経済思想 : 新井白石との比較を手掛かりに」, *Gakushūindaigaku kokusaikenkyūkikō kenkyūnenpō* 『学習院大学国際研究教育機構研究年報』, n°2, 2016, p. 22-43.

YABUTA Yutaka 藪田貫 dir., *Mibun no nakano josei* 『身分の中の女性』, Tokyo, Yoshikawa kōbunkan, 2010.

YAMADA Tadao 山田忠雄, « Tanuma Okitsugu no seiken dokusen o megutte » 「田沼意次の政権独占をめぐる」, *Shigaku* 『史学』, n°44, 1972, p. 91-114.

YAMAKAWA Kikue 山川菊栄, *Buke no josei* 『武家の女性』, Tokyo, Iwanamishoten, 1983.

YOKOE Katsumi 横江勝美, « Hanshishakai ni okeru mibun to konin » 「藩士社会に於ける身分と婚姻」, Toda Teizō 戸田貞三 *dir.*, *Kazoku to sonraku 1* 『家族と村落 1』, Tokyo, Ochanomizu shobō, 1939, p. 141-254.

YOSHINAGA Akira 吉永昭, « Shinshū suwahan ninomaru sōdō oboegaki » 「信州諏訪藩二の丸騒動覚書」, *Fukuyamadaigaku ningenbunkagakubu kiyō* 『福山大学人間文化学部紀要』, n°3, 2003, p. 15-54.

YOSHIZAWA Nobuo 吉澤信夫, « Ikashika ichigen nigen ron no rekishiteki kenshō to gendaiteki igi (1) Zenshi : I wa sengyō kara no dappi to shinjidai e no mosaku » 「医科歯科一元二元論の歴史的検証と現代的意義(1)前史 : 「医は賤業」からの脱皮と新時代への模索」, *Shikagakuhō* 『歯科学報』, n°115, 2015, p. 51-70.

